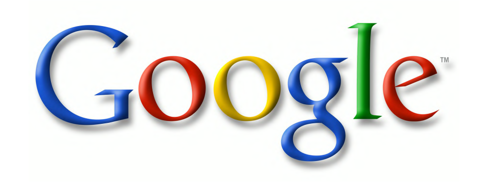
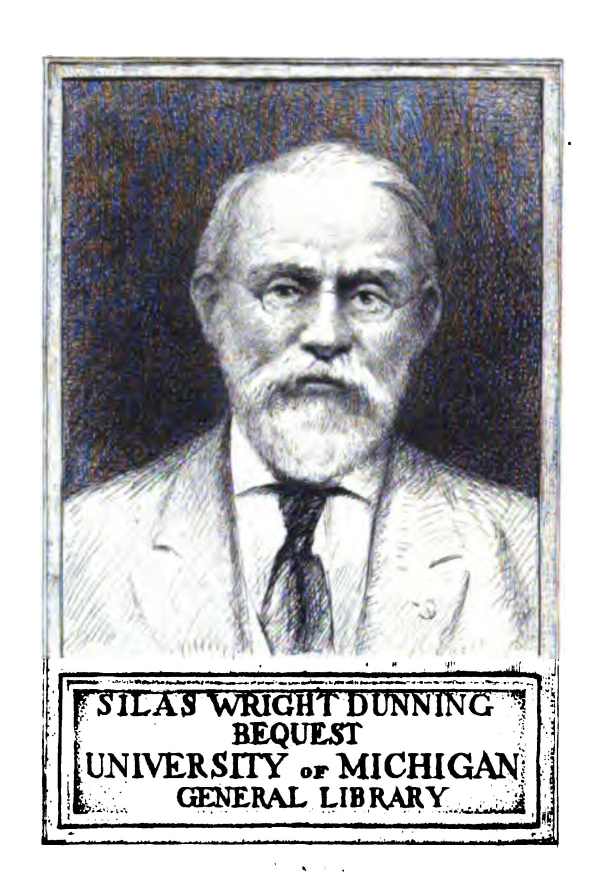



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY


Google

ACADÉMIE DELPHINALE

DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS AU DAUPHINÉ

DEUXIÈME SÉRIE

TOME I

LETTRES

DU

CARDINAL LE CAMUS

ÉVÊQUE ET PRINCE DE GRENOBLE

(1632-1707)

PUBLIÉES PAR LE P. INGOLD

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DELPHINALE

Ouvrage honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique.



PARIS

ALPHONSE PICARD, ÉDITEUR

RUE BONAPARTE, 82.

1892

ACADÉMIE DELPHINALE

DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS AU DAUPHINÉ

DEUXIÈME SÉRIE

TOME I

GRENOBLE, IMPRIMERIE F. ALLIER PÈRE & FILS
Grand'Rue, 8.

LETTRES

DU

CARDINAL LE CAMUS

ÉVÊQUE ET PRINCE DE GRENOBLE

(1632-1707)

PUBLIÉES PAR LE P. INGOLD

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DELPHINALE

Ouvrage honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique.



PARIS

ALPHONSE PICARD, ÉDITEUR

RUE BONAPARTE, 82.

1892

INTRODUCTION

I.

Le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble de 1671 à 1707, trop oublié aujourd'hui, a fait récemment l'objet d'une monographie que l'on peut considérer, dans ses grandes lignes du moins, comme définitive. Je veux parler de l'ouvrage de M. Bellet[1]*. Il n'y a donc pas à refaire ici, en tête de sa correspondance, le portrait de ce grand évêque, bien que la publication de ses lettres, ainsi que le prévoyait son historien*[2]*, y vienne ajouter quelques traits. Disons seulement que notre publication donne à cette noble physionomie un éclat particulier; avec plus de raison encore que M. Bellet, l'éditeur des Lettres de Le Camus peut écrire dans toute la sincérité de son admiration : « Ce fut un grand évêque, un de ceux qui font le plus d'honneur à l'Église et dont le nom mérite le mieux de passer à la postérité*[3]*. » Dans la série d'illustres et saints*

[1] Histoire du cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble, *par l'abbé Charles Bellet. Paris, Alph. Picard, 1886. Gr. in-8° avec portrait.*

[2] Op. cit., *préface, p. XV, note.*

[3] Op. cit., *p. 416. Dans l'approbation du successeur actuel de Le Camus, Mgr Fava, nous lisons ce remarquable éloge : « Par l'élévation de ses vues, « la rectitude de son jugement, sa grandeur d'âme, son esprit et son savoir, « il (Le Camus) apparaissait comme supérieur aux autres, et Bossuet disait*

évêques dont notre Église de France est si justement fière, et qui commence aux Hilaire de Poitiers, aux Martin de Tours, aux Césaire d'Arles pour finir de nos jours par le grand évêque d'Orléans, la place de Le Camus est, me semble-t-il, presque au premier rang et peu au-dessous de Bossuet, son contemporain et son ami. La lecture de l'ouvrage de M. Bellet prouve que cette appréciation n'est pas exagérée : l'étude de la correspondance que nous publions en fournira un témoignage encore plus frappant. Mieux que les histoires les plus éloignées de tout parti pris, — et je me plais à ranger dans cette catégorie celle de M. Bellet, — une correspondance intime, qui dans la pensée de son auteur ne devait jamais voir le jour, peint exactement l'homme et permet de le juger impartialement.

II.

Si ces lettres achèvent de mettre en bonne lumière l'attachante physionomie de l'un des plus grands évêques dont puisse s'enorgueillir la France, elles ont en outre une importance plus générale qui en recommande la lecture. « Tout le monde est d'accord, a écrit récemment M. Gaston Boissier[1]*, qu'un des plus grands profits qu'on puisse tirer d'une correspondance sincère, qui nous vient de gens intelligents et bien informés, est de nous faire pénétrer plus profondément dans la société dont ils nous entretiennent. Comme ils ignorent que nous les lirons, ils ne sont pas préoccupés d'influer sur notre opinion,*

« de lui au maréchal de Bellefonds : Vous ne pouvez suivre une meilleure « conduite que celle de M. de Grenoble : je veux bien venir le second, je veux « dire pour les lumières, mais non pour l'affection. »

[1] Les grands écrivains français, *Mme de Sévigné, p. 107.*

ils n'ont pas de thèse et de système. Ils nous donnent, à propos des événements, leur première impression, qui est la bonne; ils nous les montrent comme on les voyait de leur temps, et nous en font les contemporains ; les ayant sous les yeux, nous pouvons mieux les juger et nous faire sur eux une opinion qui nous appartienne. »

Pour avoir une connaissance exacte et détaillée de la situation religieuse du règne de Louis XIV, aucune correspondance (je veux parler de celles qui ont été publiées) ne nous renseigne aussi impartialement que celle de Le Camus. J'en excepte les lettres de Bossuet et de Fénelon : encore celles de Le Camus, bien inférieures pour le style, cela va sans dire, entrent davantage dans le menu détail des faits de chaque jour, et fournissent ainsi à l'histoire certains éléments nouveaux qui ont fait défaut jusqu'ici. Placé sur un théâtre plus restreint et confiné, par une rigoureuse résidence, dans les montagnes de son diocèse, Le Camus renseigne moins sur les grands événements qui se passent hors de sa portée ; mais par contre, en précisant les incidents journaliers de son administration, il nous donne une connaissance plus exacte de l'état du clergé et des mœurs de l'époque. La lecture de ces lettres modifiera bien des opinions convenues, mais en donnera une plus conforme à la vérité. Mieux que l'étude des historiens de profession et des mémoires écrits pour le public, elle nous laissera en état d'apprécier plus impartialement les hommes et les choses, et de nous faire sur eux « une opinion qui nous appartienne ».

III.

Un simple coup d'œil jeté sur la première des tables qui terminent ce volume indiquera tout de suite au lecteur, parmi

les correspondants de Le Camus, les plus importants par le nombre de lettres qui leur sont adressées. Ce sont M. de Pontchâteau, Mgr de Barrillon, le P. Quesnel et l'abbé Dirois. Je vais à la fois donner quelques indications sur ces quatre personnages et renseigner sur la provenance et l'authenticité des documents.

1. Sur le premier de ces correspondants de Le Camus, Sébastien de Camboust de Pontchâteau (1634–1690), le jardinier de Port-Royal, *Sainte-Beuve, dans son beau livre*[1] *sur la célèbre abbaye, nous renseigne si complètement et si exactement qu'on ne peut mieux faire que d'y renvoyer le lecteur*[2].

Esquissons seulement quelques traits de la curieuse physionomie de ce neveu, à la mode de Bretagne, du cardinal de Richelieu. Destiné dès l'enfance à jouir des bénéfices que détenait sa puissante famille; abbé à 7 ans, mais jamais prêtre ; converti trois fois, et trois fois retombant avec fougue dans la dissipation, il finit enfin par se retirer, pendant la Paix de l'Église, *aux Granges de Port-Royal dont il fut le premier habitant et où il vécut, démis de ses bénéfices, détaché du monde, dans la plus rigoureuse pénitence. Sa situation de fortune et de famille lui permit de rendre au parti de grands services. Il se mettait en route à toute occasion : à peine de retour de Rome, où il alla trois fois, il partait pour la Hollande et Nordstrandt ; s'occupant au milieu de ces courses de la publication du* Nouveau-Testament

---

[1] *Le* Port-Royal *de Sainte-Beuve est incontestablement un livre remarquable : ce qui ne veut pas dire qu'on en approuve toutes les pages.*

[2] *Tomes V et VI surtout. 3e édition. Hachette, 1867 et seq. C'est cette édition, la dernière et la plus complète, que je citerai uniquement.*

de Mons, *de l'impression des premières* Provinciales, *etc... C'était, dit Sainte-Beuve, le plus austère des pénitents, mais aussi le plus mobile et le plus errant des ermites. La mort le surprit à Paris, au cours d'un voyage et après un entretien avec Nicole. Elle fut, raconte ce dernier, sans éclat, sans spectacle, dans une parfaite paix, un recueillement entier et une application à Dieu ininterrompue. Il n'avait que 56 ans.*

C'est précisément Sainte-Beuve qui le premier a fait connaître les lettres de Le Camus à Pontchâteau et en a publié d'importants fragments[1]. *Les originaux de cette correspondance, conservés aux Archives d'Amersfoort*[2], *avaient été communiqués au célèbre critique. Depuis, ces précieux papiers ont été égarés, et j'ai dû, après de longues mais inutiles recherches*[3], *me borner à reproduire, dans la présente publication, la copie faite au siècle dernier par Mlle Le Sesne de Téméricourt, la copiste attitrée du parti*[4]. *Mais en collationnant les passages cités, d'après les originaux, par Sainte-Beuve, avec cette copie, j'ai pu en constater la parfaite exactitude. Elle a*

---

[1] Port-Royal, *t. IV, pp. 528 à 555.*

[2] *Petite ville de Hollande où se trouve le Séminaire du clergé* vieux-catholique *(c'est ainsi que ces Messieurs se dénomment eux-mêmes). Dans les archives de ce séminaire sont conservés de très précieux et fort nombreux documents concernant le jansénisme ; nous les désignerons sous le nom* d'Archives d'Amersfoort.

[3] *Je ne les ai trouvés ni chez M. Troubat, l'ancien secrétaire de Sainte-Beuve ; ni chez le vicomte de Spœlberg-Lovenjoul, acquéreur des papiers de Sainte-Beuve ; ni dans la bibliothèque de l'Histoire du protestantisme français, où l'on conserve la collection janséniste de l'auteur de* Port-Royal ; *ni enfin à Amersfoort, où il semble qu'ils aient dû être retournés lorsque Sainte-Beuve n'en eut plus besoin.*

[4] *Cette copie se trouve dans un recueil de la belle collection de M. Gazier, volume in-4° intitulé :* Recueil de M. de Pontchau (sic). *P. R. 47. Outre les lettres de Le Camus, ce volume contient d'autres précieux documents.*

donc la valeur des originaux. Ajoutons que ces lettres, adressées à M. Bellet dans le seul but d'en faire la communication à l'Académie delphinale, ont été trop largement, à mon gré, mises à profit par lui dans les premiers chapitres de son livre, ce qui, pour cette partie, déflore un peu la présente publication.

2. Le second correspondant principal de Le Camus est Henri de Barrillon, évêque de Luçon, de 1671 à 1699. Né en 1637, d'une illustre famille de robe et dans les mêmes conditions de rang que Le Camus, il s'était, dès la première jeunesse, lié avec le futur évêque de Grenoble. L'abbé de Rancé, également de leurs amis, à sa sortie du monde n'avait pas trouvé, ainsi en témoigne-t-il lui-même, « d'ecclésiastique plus vertueux et plus savant » à qui il pût résigner son bénéfice de Boulogne. Nommé à l'évêché de Luçon, Barrillon y donna pendant près de trente ans l'exemple des plus grandes vertus, et mourut en 1699 à la suite d'une opération. Louis XIV, à l'annonce de sa mort, en fit ce court et caractéristique éloge : « C'était le plus grand évêque de mon royaume[1]. »

Conservées aujourd'hui encore dans les Archives de l'évêché de Luçon[2], les lettres de Le Camus à Barrillon ont été autrefois copiées, en partie, par le bénédictin Dom Fonteneau pendant sa tournée scientifique dans le Poitou. Quelques fragments de cette copie, ceux où il est question des Religion-

---

[1] *Cfr. ma* Notice sur Luçon, *1898, p. 14 et les* Archives de l'évêché de Luçon, *1885, passim.*

[2] *Où je les ai trouvées lorsque j'étais chargé de la bibliothèque de cet évêché.*

naires, ont été publiés dans le Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français [1].

3. Soixante-neuf lettres sont adressées au P. Quesnel. On connaît trop ce célèbre patriarche du second jansénisme (qu'on a appelé de son nom le quesnellisme) *pour qu'il soit besoin d'insister. Rappelons cependant que, à partir de son refus de signer le Formulaire, l'Oratoire cessa de le revendiquer pour sien, alors même qu'on continua de le qualifier abusivement d'oratorien. Tous les écrits suspects du P. Quesnel sont postérieurs à sa sortie de l'Oratoire* [2]. *C'est aux Archives d'Amersfoort* [3] *que, en quête des lettres de Pontchâteau, j'ai trouvé celles de Quesnel.*

4. Enfin le quatrième correspondant principal de Le Camus est l'abbé François Dirois. Ce docteur de Sorbonne, lié avec plusieurs Messieurs de Port-Royal comme Le Camus, s'en était nettement séparé comme son ami l'évêque de Grenoble, à l'occasion du Formulaire dont il fit une apologie que Nicole essaya de réfuter. A l'époque où il fut en correspondance avec Le Camus, Dirois était secrétaire du cardinal d'Estrées à Rome. Revenu plus tard en France, il mourut chanoine d'Avranches. Outre ses écrits en faveur du Formulaire, on doit à l'abbé Dirois un bon ouvrage intitulé Preuves et

---

[1] *3e année, 1855, pages 576 à 587 ; p. p. M. Lièvre. — Ce sont seulement, je crois, ces mêmes fragments qu'a utilisés M. Bellet.*

[2] *Cfr. le* Prétendu jansénisme du P. de Sainte-Marthe, *Paris, 1882, pp. 13 et seq.*

[3] *Boîte P. — Autrefois reliées dans un recueil, beaucoup portent des indications manuscrites postérieures, indiquant le sujet de la lettre, ou ces mots :* à copier, imp. *(important).*

préjugés pour la religion chrétienne et catholique contre les fausses religions et l'athéisme. *Les lettres à lui adressées proviennent de la collection Monmerqué et font partie aujourd'hui de celle du regretté M. Chaper.*

Les notes, et parfois la table alphabétique, renseigneront suffisamment le lecteur sur tous les autres correspondants de Le Camus[1].

IV.

Reste à dire un mot sur la manière dont l'éditeur a rempli son rôle. Généralement, il s'est borné à annoter très brièvement les lettres de Le Camus, faisant connaître rapidement les personnages cités, les événements auxquels il est fait allusion; se bornant à rafraîchir la mémoire du lecteur sans renouveler la biographie des premiers, sans refaire l'histoire détaillée des autres. Sans cette sobriété d'annotation, le présent volume, de dimensions déjà fort respectables, eût été démesurément grossi[2].

---

[1] *J'ai pu réunir 417 lettres. Incontestablement un grand nombre ont échappé à mes recherches et sont ou perdues ou enfouies dans quelque coin ignoré. Ainsi les lettres de Le Camus à Bossuet; ainsi celles à Madame de La Vallière* (BAUSSET, Hist. de Bossuet, *livre V, § I); celles au docteur de Sainte-Beuve (cfr. le présent volume, lettre du 20 janvier 1678); quelques-unes même de celles à Barrillon* (DE LA FONTENELLE, Hist. des évêques de Luçon, *II, pp. 612-613) ..... etc..... Espérons que d'autres chercheurs seront plus heureux que moi.*

[2] *C'est également la crainte de donner trop d'épaisseur à ce volume qui m'a décidé à ne pas y reproduire les circulaires de Le Camus à ses curés, ni ses ordonnances et mémoires, ni enfin quelques réponses à ses lettres. Exception a été faite cependant, à la prière de M. Chaper (lettre du 16 novembre 1889), pour deux réponses d'Arnauld.*

On remarquera peut-être que, dans les notes, je me suis abstenu soigneusement de qualifier tels ou tels personnages, notamment ceux que communément l'on appelle jansénistes. C'est avec intention que ces qualifications, souvent suspectes, ont été omises. L'histoire ecclésiastique moderne a été systématiquement faussée sous ce rapport : elle est à refaire par le détail. Il y a donc un devoir de stricte justice, jusqu'à plus ample information, de suspendre son jugement sur beaucoup de personnages maltraités par leurs adversaires.

Comme toutes les lettres n'ont pu être reproduites d'après les autographes[1]*, pour éviter une bigarrure désagréable, elles ont été toutes ramenées à l'orthographe moderne. Du reste c'est, pour la publication des documents, ce que recommandent ou pratiquent nos maîtres*[2]*.*

Enfin j'ai à remercier tous ceux qui, à divers titres, m'ont aidé à mener à bonne fin la présente publication. Je mets en première ligne ceux qui m'ont communiqué les documents : M. Gazier, professeur à la Sorbonne ; Mgr Heycamp, archevêque vieux-catholique d'Utrecht ; M. Van Thiel, supérieur du séminaire d'Amersfoort, et le regretté M. Chaper. Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance à Mlle Pellechet, à MM. Fournier, Prudhomme, de Boislisle, de Berluc-Pérussis qui ont bien voulu me donner le précieux concours de leurs lumières et de leurs conseils.

Je dois aussi avertir le lecteur que c'est pour répondre à

---

[1] *Généralement les lettres non autographes sont signalées par l'absence de signature. Il y a quelques exceptions. Du reste en tête de chaque lettre le lecteur est renseigné à ce sujet.*

[2] *Je citerai* M. Brunetière, Études critiques, *Pascal, p. 80 ;* M. de Boislisle *dans son édition de Saint-Simon.*

l'appel de l'Académie delphinale que j'ai entrepris, sous son patronage, d'éditer les lettres de Le Camus. A elle donc doit revenir tout l'honneur d'avoir tiré de l'oubli et de la poussière des Archives ces précieux documents.

Paris, Oratoire, 2 octobre 1891.

LETTRES

DU

CARDINAL LE CAMUS

ÉVÊQUE DE GRENOBLE

(1671-1707)

I.

Collection de M. l'abbé Bellet. — Autographe.

AU CARDINAL MAZARIN.

1660.

MONSEIGNEUR,

Comme je témoignais à votre Éminence, en prenant congé d'elle, que je ne prétendais être député de l'assemblée générale[1] que pour lui faire connaître le zèle et la passion

[1] Du clergé de France. A l'époque où nous sommes, les assemblées *ordinaires* du clergé se tenaient, les *grandes* tous les dix ans, les *petites* tous les cinq ans. A ces dernières, chaque province envoyait deux députés, un du premier ordre et un du second. Aux grandes assemblées, on doublait ce nombre.

L'assemblée de 1660-61 est importante dans l'histoire du jansénisme : ce fut elle qui obligea tous les ecclésiastiques de France à signer le formulaire. (DUMAS, *Histoire des cinq propositions de Jansénius*, p. 178.)

que j'ai pour son service, je me sens maintenant obligé de lui donner avis de quelle manière s'est passée la nomination de la province de Reims, où je prétendais[1]. M. de Laon[2], qui a été député pour le premier ordre dans cette province, a affecté jusqu'au moment de la nomination de ne paraître déterminé pour personne du second ordre, et a voulu qu'on crût qu'il lui était indifférent qui serait celui qui serait député avec lui ; cependant, on reconnut enfin, par ses fréquents entretiens avec MM. de Châlons[3] et de Beauvais[4], qu'il avait dessein de nommer une personne qui fût entièrement dans ses sentiments, et qui n'osât jamais lui résister dans l'assemblée générale, mais l'on ne sut que lorsqu'on fut assemblé, qu'il avait jeté les yeux sur le sieur Gentil[5], chanoine de Reims, et cela apparemment par le conseil de M. de Châlons, qui l'ayant trouvé dans la dernière assemblée entièrement dans ses sentiments, a persuadé à M. de Laon de le prendre, et y a fait condescendre M. de Beauvais par l'espérance qu'il lui a donnée qu'il le servirait dans la prochaine assemblée contre son chapitre[6] ; quelques prélats re-

---

[1] En qualité de chanoine de Saint-Firmin de Montreuil.

[2] César d'Estrées, neveu de la célèbre Gabrielle, était évêque de Laon depuis 1653. Il mourut en 1714, à quatre-vingt-six ans. Il sera question de lui bien des fois dans les *Lettres* de Le Camus. — Envoyé à Rome, en 1671, « la partie la plus importante de sa mission, dit M. Hanoteaux (*Rome*, p. 245), était de solliciter, pour lui-même, le chapeau de cardinal ». Il l'avait obtenu, mais *in petto*, dans la promotion de cette année. Resté à Rome, auprès de son frère l'ambassadeur, il s'employa activement dans tous les démêlés qu'eut Louis XIV avec le Saint-Siège. Cf. SAINT-SIMON, *Notes sur les duchés-pairies*, II, 127.

[3] Félix Vialart de Herse (1640-80), un des plus saints prélats de l'époque.

[4] Nicolas Choart de Buzenval (1651-79) fut, comme l'on sait, un des quatre évêques qui refusèrent de signer le formulaire.

[5] Jean Le Gentil, vidame et official de Reims. (Cf. le *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France*..... I, 329.)

[6] Sur cette affaire de l'évêque de Beauvais avec son chapitre, voir les *Mémoires de Rapin*, III, 91.

montrèrent, mais inutilement, à M. de Laon, que ce choix ne plairait pas à Votre Éminence, et qu'il donnerait un fâcheux préjugé de la conduite qu'il voulait tenir dans l'assemblée, en prenant un député qui ne s'est rendu recommandable dans la dernière assemblée que par l'attache opiniâtre qu'il eut à soutenir la cause du cardinal de Retz et des jansénistes, et que, s'il avait dessein de plaire à Votre Excellence, il devait même éviter les choses qui pourraient obliger Votre Excellence à se défier de lui ; cependant, comme je voyais une partie formée, je ne songeais plus en aucune manière à la députation, mais MM. les évêques d'Amiens, de Boulogne, de Soissons et de Senlis[1] jugèrent que je ne devais pas désister de ma prétention, bien qu'il y eût cinq diocèses assurés au sieur Gentil, et m'assurèrent qu'ils ne laisseraient pas de me donner tous quatre leurs voix ; ils me dirent que Votre Éminence aurait sujet de se plaindre de moi, si j'avais négligé cette occasion, où il y va sans doute de son service ; ils me proposèrent qu'il y aurait des nullités dans l'élection dudit Gentil, et que Votre Éminence, prenant infailliblement intérêt en cette affaire, et donnant l'exclusion à Gentil pour les raisons susdites, la nomination qui a été faite de ma personne par quatre évêques prévaudrait à celle du sieur Gentil, et qu'ainsi, par la protection de Votre Éminence, je me trouverais en état de lui rendre mes services avec succès dans l'assemblée générale ; c'est ce qui m'a fait prendre la liberté d'en écrire à Votre Éminence, afin d'apprendre d'elle quelle conduite elle veut que je tienne dans cette affaire, dans laquelle je ne prétends m'avancer qu'autant qu'elle le jugera nécessaire pour son service, et qu'elle voudra me l'ordonner ; elle voit mieux que moi de quelle importance cela peut être dans la suite, si l'on ne s'y oppose lorsqu'on on en a les moyens. J'ai joint à la lettre que je me

[1] Fr. Faure, F. Perrochel, Bourlon et Denis Sanguin. Il sera question de la plupart de ces prélats dans la suite de cet ouvrage.

suis donné l'honneur d'écrire à Votre Éminence un mémoire des nullités de l'élection du sieur Le Gentil[1], que je la supplie très humblement de vouloir lire, et de croire qu'en cette occasion et en toute autre je mets toute ma gloire à obéir aveuglément à ses ordres, puisque je suis avec tout le respect et toute la soumission possible,

Monseigneur,

De Votre Éminence,

le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur

L'abbé Le Camus.

II.

Collection Gazier (Recueil P. R. 47), *pp.* 193-194. — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU[2].

7 juin 1669.

J'ai fait tout ce que j'ai pu pour retenir votre cavalier[3],

---

[1] Malgré les efforts de Le Camus et l'assurance donnée par deux lettres du roi que l'élection de Le Camus lui serait agréable, l'assemblée, après une enquête et de longues délibérations, maintint le sieur Le Gentil en possession de sa fonction de député. (Cf. la *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France,* IV, 462 à 467.) — M. Bellet ne dit pas un mot de cette affaire, pourtant très curieuse, de la jeunesse de son héros.

[2] Cf. l'Introduction, 3e §.

[3] César du Cambout, chevalier de Coislin. C'était le troisième fils du marquis de Coislin et par conséquent le propre neveu de M. de Pontchâteau « qu'il suivait de loin avec admiration et envie de l'imiter » (Sainte-Beuve, V, 269) et aux pieds duquel il voulut être enterré. A la date de cette lettre, il n'avait pas encore donné de marques bien évidentes de conversion. Voir Saint-Simon-Boislisle (VI, 120). Saint-Simon l'appelle « un brave et honnête homme, mais rustre volontiers, dur et farouche ».

mais je n'en ai pu venir à bout. Il s'en va à Orléans [1], je souhaite que ce soit pour son bien ; mais, en vérité, j'ai bien des raisons pour avoir peur, car je ne le trouve guère échauffé. Il s'aime beaucoup, et son frère allant dans ses visites, il sera obligé d'aller à Meung [2] avec l'écuyer, où il aura peu de secours ; comme il a créance en vous, il n'est pas mauvais que vous lui écriviez, mais fortement et de votre style prophétique dont vous écrivez quelquefois ; il partira lundi matin.

Je suis retourné aussi confus qu'édifié de votre désert [3] et quand je vous examine tous l'un après l'autre, je trouve que le vieil homme est pendu dans votre rose-croix en tant que mort s'en suive, et que chez moi il n'est pendu qu'en effigie et plus dans l'opinion du public qu'en effet. J'en gémis devant Dieu et je trouve tant de choses à réformer et à retrancher qu'en vérité je ne puis me résoudre à commencer. *Cum creverunt herbæ apparuerunt simul et zizania* [4]. C'est pour les gens de ma sorte que cela est dit, car je ne suis encore chrétien qu'en vert. Pour vous qui approchez de la maturité, vous vous souviendrez que je vous ai prié de me dire franchement ce que vous trouviez en moi que je dusse corriger, et que vous êtes d'autant plus obligé à me le dire que nous sommes amis et que j'ai plus de créance en vous qu'en toute autre personne ; vous n'avez voulu me rien dire, peut-être que vous aurez moins de répugnance à me l'écrire, et songez que vous en répondrez devant Dieu. Priez-le demain qu'il me vide mon esprit pour me remplir du sien [5], comme il fit aux apôtres, et qu'il m'inspire le mépris du monde

---

[1] Chez son frère, évêque d'Orléans depuis 1666 et plus tard cardinal. Il en sera plusieurs fois question dans cette correspondance.

[2] Meung-sur-Loire, chef-lieu de canton du Loiret.

[3] De Port-Royal. M. de Pontchâteau ne s'y était définitivement fixé (aux Granges) que depuis le 6 mars de cette année.

[4] S. Mathieu, XIII, 26.

[5] On était à la veille de la fête de la Pentecôte.

et de ses jugements, qui retiennent les faibles chrétiens dans des tempéraments de prudences et de considérations humaines si contraires à l'esprit du christianisme.

Votre bachelier m'est venu voir, je l'ai entretenu une fois et je l'ai prié de revenir. Il me paraît comme vous me l'avez défini, c'est-à-dire d'un naturel assez doux et assez traitable, et un peu écolier sur le tout. Quant au savoir, il me paraît très peu instruit et dans le latin et dans la théologie. Il n'a jamais lu aucun bon livre, et M. Guichard[1] est le meilleur auteur qu'il connaisse. Je vous dirai encore, confidemment, que je le mis deux ou trois fois sur la piété, sur la pénitence et sur la retraite; il me parut qu'il n'avait jamais songé à rien de tout cela, au moins fut-il fort froid là-dessus et ne s'ouvrit nullement. S'il l'a fait par modestie et pour ne pas paraître aussi vertueux qu'il l'est, cela est admirable; mais j'ai peur que ce ne soit son état naturel d'être bon et doux, et de n'être encore touché de rien; auxquels cas il s'ennuierait bientôt avec moi, avec qui il ne peut prendre du plaisir qu'autant qu'il sera chrétien; car, du reste, je suis résolu de devenir. si je peux, de méchante compagnie pour le siècle, afin qu'on ne me vienne point chercher. Comme il a été chez vous quelque temps ce carême, éclaircissez-moi sur ce doute. S'il me vient revoir, je le sonderai de plus près[2].

J'ai écrit à M. d'Orléans sur votre démission[3], je n'ai point reçu de réponse. Comme j'appréhende que ma lettre ne soit perdue, je lui écrirai par le chevalier. Mandez-moi si vous êtes connu par le nom de M. Mercier[4] chez M. Heard[5], afin qu'à l'avenir je vous adresse ainsi mes lettres, car ce

---

[1] Je n'ai pu trouver d'indication sur cet auteur.

[2] Je ne puis deviner de qui il est question dans ce paragraphe.

[3] Des divers bénéfices qu'il possédait.

[4] Dès 1663, M. de Pontchâteau s'était caché sous des noms divers. A la Paix de l'Église, lorsqu'il vint habiter Port-Royal, il garda celui de Mercier.

[5] Personnage que je ne puis identifier.

me sera un plaisir d'écrire à un homme qui a oublié jusqu'à son nom, afin qu'il ne lui restât rien du monde.

Encore une fois, aimez-moi et priez Dieu pour moi, vous et tous vos frères et sœurs, Que je vous envie votre pauvreté !

III.

Collection Gazier, *ibid.*, p. 192. — Copie.

AU MÊME.

De Paris, le 9 décembre 1669.

Je n'ai pu vous écrire plus tôt pour vous rendre très humbles grâces du présent que vous avez bien voulu me faire. Vous êtes si accoutumé à m'en faire de toutes les façons et moi à les recevoir qu'à la fin je croirai que vous êtes le riche, et que c'est moi qui suis le pauvre. J'attendais bien de votre courtoisie que vous me feriez acheter un *Abrégé de Saint Chrysostome*[1], mais je n'attendais pas de l'avoir de votre indigence. Je le reçois sans scrupule et avec plaisir, mais j'en ai encore eu davantage à lire les deux dernières lettres que vous m'avez écrites sur la pauvreté et sur les promesses qu'on a faites au baptême. Je les ai lues et relues comme des homélies des Saints Pères ; aussi n'était-ce qu'un abrégé de leurs sentiments. Mais je me trouve si éloigné des dispositions qu'il faudrait avoir pour en faire bon usage, que j'appréhende quelquefois que la lumière de ces vérités dont je

---

[1] Sur le *Nouveau Testament*, Paris, Le Petit, deux in-8°. Le privilège de ce livre est au nom de *Paul-Antoine de Marsilly*, pseudonyme de M. de Sacy, dit BARBIER. (*Dictionnaire des ouvrages anonymes*, éd. de 1872, I, 38.)

suis convaincu, au lieu de m'éclairer ne me désespère ; pour moi, je crois que si l'on se faisait baptiser à même âge qu'on prend l'habit de religion, et qu'on fût instruit de toutes les obligations qu'emporte avec soi le baptême, on aurait autant de peine à trouver des gens qui voulussent se faire chrétiens, qu'il est rare d'en trouver qui veulent se faire chartreux ; et si cette idée est juste, jugez le peu qu'il y a de vrais chrétiens, et combien je dois appréhender de n'être pas de ce petit nombre. Mais, après tout, j'ai senti depuis quelques jours des marques si sensibles de la providence de Dieu sur moi, que cela me donne lieu d'espérer qu'il ne laissera pas son ouvrage imparfait, et que la même main qui me guide, quand je suis incertain de la route que je dois suivre, me soutiendra dans les périls où je me trouve exposé à tous moments, mais c'est plutôt le sujet d'une conversation que d'un billet. M. d'Orléans m'a écrit depuis peu que son séminaire allait le mieux du monde et qu'il était ravi de l'avoir établi, pour l'état où se trouve son diocèse dans ses dernières visites, et par l'ignorance et le dérèglement où il trouve les curés de la campagne.

Cela me donnera occasion de lui écrire un peu à fond sur cette matière que j'appréhende qu'il ne traite un peu trop superficiellement. Prions les uns pour les autres en ce saint temps, c'est un commerce qui m'est fort avantageux et dont je sens tous les jours que j'ai très grand besoin. Permettez-moi aussi de recommander à vos prières le duc de Foix[1], afin que Dieu lui donne la force d'exécuter en santé les résolutions qu'il a faites étant malade.

---

[1] Henri-François de Foix-Candale, duc de Randan, connu sous le nom de duc de Foix. Il ne fut guère fidèle aux bonnes résolutions que Le Camus lui avait inspirées pendant cette maladie; car, nous apprend Saint-Simon (éd. Chéruel-Regnier, X, 134), il ne se soucia jamais, sa vie durant, que « de s'amuser et de se divertir ». Il mourut en 1714, dernier de sa maison, n'ayant « jamais été de rien, ni figuré nulle part. »

IV.

Collection Gazier, *ibid.*, pp. 178-79. — Copie.

AU MÊME.

29 de janvier 1670.

Comme nous étions convenus que je ne ferais aucune diligence auprès de M. de la Vrillière[1], de peur qu'il ne parût de l'empressement, je me suis abstenu de le voir, et lui, de son côté, ne m'a rien fait dire. Je fais état néanmoins de le voir avant le carême, et de lui demander s'il a vu vos papiers et s'il croit votre pension bien fondée, cela nous engagera nécessairement à parler du reste. Je crois que Dieu ne vous donne pas seulement l'amour pour la pauvreté, mais aussi le don de communiquer cet amour à ceux que vous voyez, au moins je puis vous assurer que les deux entretiens que j'ai eus avec vous m'ont inspiré un tel détachement des biens et des grandeurs, qu'on fera fort bien, dans l'humeur où je suis, de ne me rien offrir; car je refuserais sans consulter. Je ne sais si votre exemple m'a parlé, ou si ce sont vos discours, ou tous deux ensemble; mais je me trouve tout autre depuis ce temps-là. Je crois que si je vous voyais encore deux fois, j'irais à l'hôpital général demander une place. Si l'on savait dans le monde que votre pauvreté est contagieuse, il n'y aurait pas grande presse à vous parler, et vous n'auriez pas besoin de couvrir votre marche aussi finement que vous faites. Je persiste toujours à bâtir à l'Institu-

---

[1] Le Camus devait s'entremettre auprès du secrétaire d'État pour débarrasser le scrupuleux ermite de Port-Royal d'une pension sur une abbaye dont il désirait se défaire.

tion[1], et plus j'y rêve et plus je trouve que dans Paris il n'y a rien de meilleur pour moi ; au moins cela me serre de plus de la moitié plus que je ne suis, et m'écarte plus solennellement du monde et de l'ambition que je n'ai été jusqu'à présent. Priez Dieu, je vous prie, qu'il me fasse connaître sa volonté là-dessus, car c'est une espèce d'état que cette résolution. Je me trouve tout autrement calme que je n'étais depuis que je me suis fermé à çela, et toutes ces irrésolutions et ces inquiétudes que j'avais sont cessées entièrement, ce qui me donne lieu de croire que c'est présentement où Dieu me veut. Il n'appartient pas à tout le monde d'aller des pas de géant, je suis destiné à aller terre à terre, et ce n'est pas que si j'étais avec vous je tâcherais de vous suivre, quoique vous ayez les jambes plus longues ; mais à la vérité *non passibus æquis ;* j'ai toujours dans la tête que nous finirons nos jours en même lieu et en même genre de vie. Je n'y vois nulle apparence, et cependant je ne puis m'ôter cela de l'esprit. Dieu nous découvrira cela dans la suite. L'importance est de lui être fidèle et de ne regarder que lui. Je suis en lui, du meilleur de mon cœur, plus à vous qu'à moi-même.

---

[1] De l'Oratoire, ou *noviciat* de cette congrégation. Cette maison, située rue d'Enfer, est aujourd'hui occupée par les Enfants assistés. L'église et une partie des bâtiments sont encore debout. J'ai trouvé aux Archives nationales (S. 6816) et communiqué à M. Bellet deux traités entre Le Camus et les Oratoriens qui s'engagent à faire bâtir, attenant leur maison, un pavillon pour loger ledit sieur Le Camus pendant sa vie, moyennant 10,000 livres qu'il leur promet. (11 mars 1670, 8 avril 1671.) Il y eut, de tout temps, des *Solitaires* de ce genre dans cette maison de l'Oratoire. Citons le chevalier de Pontchartrain, le comte du Charmel, M. de la Rivière, etc., etc.

V.

Collection Gazier, *ibid.*, pp. 179-80. — Copie.

AU MÊME.

Le 3 de février 1670.

Je commencerai par me plaindre de ce que vous avez oublié de m'envoyer le mémoire[1] de votre potage à l'eau et de votre potage de malade, et ensuite je vous dirai que j'ai été plus soigneux d'exécuter vos commissions. J'ai vu M. de la Vrillière; il m'a dit que son fils, tout bien examiné, croyait que votre droit était bon et que votre pension était bien créée; qu'il donnerait ordre au fermier de vous payer régulièrement le passé et l'avenir. Je lui proposai l'extinction de la pension comme une chose que je lui conseillais, et il me parut y incliner plus que l'autre fois. Cependant, il me dit qu'il fallait attendre son fils le chevalier, qui est à Saint-Germain. A la première vue, je ferai encore une tentative, et je crois que vous viendrez à bout, par mes soins, d'achever de vous ruiner. J'ai parlé à la Mère Agnès[2] tant afin qu'on priât Dieu pour vous, que pour savoir leur genre de prière. Elle m'a promis le premier pour toute sa communauté. Pour le second, elle m'a dit qu'elles n'étaient pas tout à fait sans méthode, néanmoins sans gêne et sans contrainte. On prie Dieu mentalement deux heures par jour, à cinq

---

[1] Dans le sens de *recette*, vraisemblablement. Littré ne donne pas ce sens.

[2] Agnès de Jésus-Maria, sœur du maréchal de Bellefonds, fut prieure des Carmélites du Grand-Couvent pendant plus de trente ans. Elle mourut le 24 septembre 1691. (*Chroniques de l'ordre des Carmélites*... II, 104.)

heures du matin et à cinq heures du soir ; elles observent la méthode de sainte Thérèse, qui est de commencer toujours l'oraison par le *Confiteor,* et par demander pardon à Dieu de ses péchés ; ensuite, on se présente à Dieu avec un sentiment de respect et une reconnaissance que l'on est indigne de lui parler ; le reste est à la liberté de particulières. Chacune prie suivant sa grâce et suivant ses besoins et son attrait : les unes s'élèvent, les autres se tiennent devant Dieu, les autres gémissent. Mais comme toutes n'ont pas d'abord ni le goût ni le tempérament assez posé pour passer ce temps comme il faut, le soir avant que de se coucher, on lit après matines une page de quelque livre spirituel qui peut le lendemain servir de matière à l'oraison. Car là on ne lit point de sujet immédiatement avant la prière, et on ne la divise pas en trois points. Cependant, les sujets principaux dont la communauté s'occupe, ce sont les mystères, les paroles et la personne de Jésus-Christ et ses actions, surtout la Passion. On élève les novices dans cet esprit de s'occuper de cela incessamment, dedans et dehors de la prière, et comme il y a des esprits vifs qui ne peuvent arrêter leur imagination, on leur permet de porter un livre quand le temps le permet, et de lire quelque chose pour se recueillir plus aisément, et ensuite retourner à la prière, ou à réciter quelques prières vocales, quelques versets de psaume pour se remettre, ou quelques paroles de Jésus-Christ, ou adorer sa personne sacrée, ses bras, ses pieds, ses mains, etc... Et là-dessus repasser doucement sur les actions saintes que ces membres adorables ont pratiquées pendant sa vie mortelle. En un mot, elles vont plus à donner le cœur à Dieu dans la prière que l'esprit ; toute leur vie n'est qu'amour, et quand on aime bien on n'a pas besoin de beaucoup de méthodes et de livres pour voir que son amant est aimable. Si vous voulez en savoir davantage, mandez-moi ce que vous voudrez et on vous répondra promptement. Mais si l'on vous dit comme on prie en notre quartier, cela vous oblige à prier fortement pour nous. *Parum vobis amare non licet propter quem non*

amatis, etiam quod liceret. Adieu, j'aurais mille choses à vous dire sur la mort de M. de Langres[1] et sur les sentiments qu'il exprime dans son testament touchant l'usage des biens d'église, mais il est tard et vous n'avez plus besoin d'instructions sur l'usage, mais sur la privation.

VI.

Collection Gazier, *ibid.*, pp. 180-184. — Copie.

AU MÊME.

Le 16 de février 1670.

M. de la Vrillière m'avait promis qu'il me viendrait voir avant le carême. Il faut que le froid l'en ait empêché. Je crois que dans quinze jours ou trois semaines, il est bon que celui qui fait vos affaires à Paris lui porte une lettre et une à son fils le chevalier, signée l'Abbé de Pontchâteau, où vous lui parliez du paiement de ce qui vous est dû de votre pension et de la proposition du remboursement, et que je vous ai rapporté la manière honnête dont il avait reçu ce que je lui en ai dit de votre part, et que vous le priez de faire payer au porteur de votre lettre ce qui vous est dû; et pour cet effet, il faudrait le savoir au vrai, et en quel temps il a pris possession, car il n'est redevable que depuis ce temps-là. Je crois cela nécessaire parce que autrement ils ne songeraient

[1] Louis Barbier de la Rivière, mort le 30 janvier 1670. Ce prélat assez peu recommandable était arrivé à cette haute dignité grâce à ses intrigues et à l'influence qu'il exerçait sur Gaston d'Orléans. Il fut même sur le point d'avoir le chapeau. (V. SAINT-SIMON-BOISLISLE, V, 279 et 382.) Les mémoires du temps abondent en anecdotes sur lui, et l'on trouvera dans la lettre suivante tous les détails que l'on peut désirer sur sa mort et son testament.

jamais à la pension que quand je leur en parlerais et rien ne s'achèverait.

Pour ce qui regarde M. d'Orléans [1], je crois que si les sentiments que vous avez sur les évêques et sur les suites des vocations humaines étaient vrais, il faudrait que tout le clergé des premier et deuxième ordre se déposât et qu'on en allât chercher d'autres dans vos déserts. Je conviens bien avec vous qu'une partie des fautes et des malheurs qui arrivent aux ministres de l'Église dans l'administration de leurs emplois vient en punition de ce qu'ils n'y sont pas bien entrés. Mais de croire que cela ne se rectifie pas par la suite d'une bonne vie, et qu'il faille les désespérer tous s'ils ne changent d'état, c'est vouloir que la perfection soit de nécessité, et rendre tous les chrétiens spirituels, ce qu'il ne faut pas prétendre. La main de Dieu a plus d'étendue que notre idée et notre imagination, et Dieu a ses voies pour sauver les hommes dans tous les états et des voies que les hommes condamnent souvent parce qu'ils ne les connaissent pas. Nos vues sont bonnes. Nous nous faisons d'ordinaire un plan et des règles particulières pour sauver les hommes, et si tôt que nous voyons quelqu'un hors de nos règles et de cette ligne, aussitôt nous les désespérons. Mais Dieu ne laisse pas souvent de les sauver par des chemins que nous n'aurions jamais prévus. Croyez-moi, ne jugeons jamais personne et ne désespérons jamais de personne, tant que les gens ont de la foi et qu'ils ont quelque crainte des jugements de Dieu. Il n'appartient qu'à très peu d'âmes héroïques de faire la pénitence canonique, de renoncer à tout pour suivre uniquement Jésus crucifié. Ce sont des grâces de cabinet *et pro singulariter electis*. Mais dans la règle ordinaire la grâce ne

---

[1] « L'oncle terrible jugeait en toute rigueur son neveu, homme fort pieux d'ailleurs et de mœurs irréprochables, mais tout chargé d'honneurs et de bénéfices ecclésiastiques. L'abbé Le Camus le défendait dans les termes d'une sage et raisonnable indulgence. » SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, IV, 532.

détruit notre tempérament, nos inclinations et nos mauvaises habitudes que petit à petit et d'une manière aussi imperceptible qu'elles se sont établies ; et en ces cas-là, la pureté ne paraît d'abord ni dans nos actions, ni dans notre cœur, et tout ce que nous faisons est mêlé de beaucoup d'impuretés dans les commencements. Que ceux qui sont appelés *potentissima et efficacissima vocatione* suivent ce mouvement dans toute la suite de leur vie, qu'ils soient dans des actions de grâces continuelles, qu'ils répondent avec fidélité à l'impétuosité qui les entraîne, mais qu'ils compatissent en même temps à ceux qui vont un train plus tempéré et qu'ils prennent bien garde de les désespérer, en leur demandant au commencement de leur conversion des choses dont ils ne sont pas encore capables. Ce sont les troupeaux de Jacob qu'il faut mener à petite journée de peur de les outrer et de les rendre par là incapables d'aller plus loin, suivant la pensée de saint Benoît. *Deus justificat, quis est qui condemnet ?*[1]

Quant à M. de Langres, puisque vous en voulez savoir le détail, je vous le dirai nonobstant le grand froid. Le prélat avait de la foi au delà de ce que vous pourriez croire d'un homme de sa sorte et cette foi a duré jusqu'à la mort. Mais soixante ans de cour et de mauvaises habitudes combattaient cette foi et l'emportaient très souvent sur elle. Je ne vous dirais point ce que ses mauvaises habitudes lui ont fait faire pendant sa vie, tout le monde le sait et cela n'est de nulle édification ; mais pour la fin de sa vie, la voici depuis deux ou trois ans. Il a fort souvent été tourmenté sur ce qu'il était mal entré dans l'épiscopat, et sur ce qu'il s'y était mal conduit ; cela d'abord lui fit souhaiter un coadjuteur, mais la

---

[1] *Saint Paul aux Romains*, VIII, 33. — « Tout ce morceau, remarque avec raison M. Bellet (op. cit., p. 27), renferme sur la grâce et le libre arbitre les idées les plus sensées et les plus vraies, et annonce chez celui qui les a émises une grande connaissance du cœur et de la nature de l'homme. »



cour lui en fit choisir un[1] ; ensuite il crut devoir se défaire entièrement de l'évêché, mais l'envie d'entrer toujours au Louvre et au Parlement l'en a empêché jusqu'à la mort, disant toujours qu'il ne mourait point évêque de Langres. Enfin, il y a neuf mois qu'il résolut de faire son testament, où il déclara que comme *ex momento pendet æternitas*, il veut règler ses affaires. Il donne à l'Hôtel-Dieu 140.000 l., 1,000 écus à l'Hôpital général, *item* aux incurables pauvres honteuses, autant à ses abbayes, à son séminaire. Voilà de la foi. Il déclare qu'il a possédé trop de bénéfices et que l'usage de ces biens ne lui appartenant pas, mais aux pauvres, il veut les leur rendre. Mais le monde lui fait désirer qu'à une tapisserie qu'il donne à son évêché on y mette ses armes. Il veut qu'on fasse dans son épitaphe un récit modeste et fidèle des principales actions de sa vie. Il veut que l'enterrement soit magnifique sans excès. Enfin, il réserve une grande page de papier pour faire d'autres legs, et étant malade d'une fièvre tierce sans mal de tête, il est surpris et ne fait rien. Huit jours avant sa maladie, il avait résolu de traiter de la charge de grand aumônier de France. Il croyait l'affaire faite, et il s'en était vanté partout. M. le Tellier[2] lui vint dire que comme la chose était éventée, on avait pris les devants, et que cela était impossible. Cette nouvelle le surprit et l'affligea à tel point qu'il se mit au lit après un grand vomissement.

Pendant sa maladie, M. Sachot, curé de Saint-Gervais, voulant le ménager, ne l'avertit jamais qu'il devait mourir, espérant avoir par ce silence plus de crédit auprès de lui pour le disposer à bien faire. Il le confessa, lui donna le viatique qu'il reçut avec des démonstrations d'humilité très grandes, s'ôtant l'étole et la croix du col, déclarant qu'il avait été toujours indigne d'être prêtre et d'être évêque, Mais peu de temps après, M. Braier[3] l'ayant averti qu'il fallait se disposer

---

[1] Ce fut Charles-Maurice Le Tellier, le futur archevêque de Reims.
[2] Le ministre d'État.
[3] Célèbre médecin de l'époque.

à la mort, il le traita de fou, de crâne étroit, et un quart d'heure après, il passa. Telle fut la fin de ce grand prélat, qui de petit particulier de Montfort-l'Amaury, est mort riche de quarante mille écus de rente en bénéfices et de quinze cent mille francs de nippes ; qui a partagé le gouvernement de l'État, et qui est mort sans laisser un seul ami qui le regrette et qui en dise du bien. J'ai vu deux ou trois morts en ma vie des plus grands du monde, qui m'apprennent bien la vanité de ce qu'on recherche ici-bas avec empressement. Mais avec toutes ces connaissances, dont je suis pénétré autant par expérience que par raison, j'ai encore besoin de défendre mon cœur de l'amour de ces vanités, et je ne trouve d'autre expédient que de m'éloigner non seulement de ceux qui les donnent, mais de ceux qui m'en parlent. C'est ce qui m'avait fait souhaiter avec passion de sortir de Paris, mais je n'ai pu trouver de retraite. Il me faut un peu d'esprit et de vertu pour me soutenir. Je ne le trouvais pas à Vaux-de-Cernai[1]. Je me flattais que je le trouverais avec vous. Cent fois, j'ai songé à votre abbaye, mais je vous ai toujours vu un si grand éloignement à l'état ecclésiastique que je n'ai pas osé vous le proposer. D'autres fois, j'avais eu dessein de bâtir à la Trappe un logement pour vous et pour moi, mais Dieu vous a appelé autre part, et vous êtes gai et gaillard de vous trouver dans le port avec une bonne et sainte compagnie, tandis que votre ami est encore dans la mer sur une planche pourrie et ne pouvant avancer. Et après cela vous vous réjouissez de ce que je vais plus vite que vous, nonobstant votre taille de lévrier. En vérité, vous avez bonne grâce de vous moquer des pauvres gens. Si l'on allait en paradis avec toutes ses commodités, je crois qu'en effet j'aurais à présent quelque avantage sur vous. Mais si ce sont les richesses de l'âme qui nous avancent vers notre patrie, je

[1] Abbaye de Cisterciens, fondée en 1128, au diocèse de Paris. Il en reste de très belles ruines.

suis en danger d'être longtemps pèlerin, car je suis aussi pauvre de ce côté-là, que vous l'êtes de l'autre. Mais, après tout, j'ai envie de m'avancer, et avec vos prières et avec celles de vos saintes compagnes, peut-être ferai-je quelques progrès. Et d'ailleurs *et si desit mihi meritum, Christo non deest misericordia, hæc est jus meum.* Comme dans vos lettres vous vous plaignez toujours que vous parlez trop, je crois que c'est une leçon pour moi. Cependant il est bien temps d'y songer, après avoir empli quatre grandes pages de papier, mais vous l'avez voulu et vous savez le pouvoir que vous avez sur moi et comme je ne puis vous quitter, soit que je vous entretienne ou que je vous écrive. Cependant il faut finir et s'unir en Dieu par la prière en ce saint temps de pénitence. Vous en avez tant fait pour vous depuis six ans, que j'espère que vous en ferez un peu pour moi qui en ai si grand besoin, et qui n'en peux point faire. Adieu, mon cher frère, et souvenez-vous de ce que je vous dis que nous mourrons en même lieu et faisant même vie, quoique nos conditions soient différentes.

VII.

Collection Gazier, *ibid.*, p. 195. — Copie.

AU MÊME.

Le 12 d'avril 1670.

Vous jugez bien que j'ai été quelque temps hors de Paris, puisque j'ai été si longtemps sans vous renvoyer votre livre, car pour votre lettre elle n'était pas encore arrivée à Paris quand je suis parti pour la Trappe[1]. On s'y attendait fort à

[1] Auprès de l'abbé de Rancé, son ami de jeunesse. Comme Le Camus,

voir M. Hamon [1], et l'on a eu bien de la peine de la fièvre qui l'a obligé de s'en retourner chez vous. S'il est présentement rétabli, engagez-le à y faire un voyage, et surtout qu'il ne paye point de son infanterie [2], car il serait encore en danger de tomber malade par les chemins. Ce qui m'oblige à vous prier de cela, est qu'il m'a paru que cette fièvre lente de l'abbé de la Trappe est capable de le mener au tombeau si l'on n'y remédie de bonne heure, et il est plus disposé à croire M. Hamon que personne, parce qu'il est persuadé de sa vertu et de l'amour qu'il a pour la pénitence, et qu'ainsi les conseils qu'il lui donnera ne procéderont point de cette complaisance que les médecins ont ordinairement pour le vieil homme. Pour moi, qui ne suis qu'un *medico-volante* [3], si j'avais à traiter le Père Abbé, je lui ordonnerais le contraire de ce qu'il pratique d'ordinaire. Je voudrais qu'il dormît beaucoup, mangeât non seulement des bouillons, mais de la viande, et qu'il bût un peu de vin. Cela le rétablirait en deux mois, car tout son fait n'est qu'une défaillance de nature, faute de vivres succulents. Pour vous, je ne suis nullement en peine que vous ayez tant de faim et tant de sommeil ; si je veillais autant que vous et si je mangeais aussi peu, je crois que je n'aurais pas moins de faim et d'envie de dormir que vous en avez. Le chevalier de Coislin était hier avec le Père Bouchard [4], où je me trouvai inopinément. Il me proposa de

---

Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, converti, s'était d'abord mis sous la direction des Pères de l'Oratoire. Puis, enfermé avec quelques religieux dans l'ancienne abbaye de la Trappe, il y donnait de grands exemples d'une héroïque sainteté. L'Église de France, dirai-je en empruntant une expression de J. de Maistre, n'est pas assez fière de l'abbé de Rancé.

[1] Le médecin de Port-Royal et l'un des solitaires des Granges. Sainte-Beuve lui a consacré plusieurs des plus touchantes pages de son beau livre (IV, 289 et suiv.). Il n'alla à la Trappe qu'en 1677.

[2] C'est-à-dire *qu'il n'aille pas à pied*, comme il le faisait communément.

[3] Un médecin de passage, d'occasion ?

[4] Oratorien et directeur de Le Camus, et l'un des plus saints prêtres de cette congrégation qui en compta tant à cette époque. Voir sa vie

vous aller voir, lui et moi à cheval, l'un de ces jours, quand le Roi et ses frères seraient partis. Je lui dis que pour cela il fallait savoir si vous le trouveriez bon, et si cela ne vous serait point à charge, ni à vos frères. Je vous l'écris ; vous verrez devant Dieu si cela lui peut servir dans la confiance qu'il a en vous seul, et l'envie qu'il a toujours de songer à son salut, et ensuite vous me manderez ce que vous voulez que je lui réponde de votre part.

Pour ce qui regarde nos différends de vous à moi, je crois que si vous aviez ôté de votre esprit beaucoup de préoccupations dont la lecture des œuvres de vos amis et leur conversation vous a rempli, vous reviendriez sans peine à mon avis, principalement si nous convenions de nos faits, comme on en convient plus aisément en conversation que par écrit. Au moins M. Arnauld[1] fit certains imprimés pour éclaircir son livre de la *Fréquente Communion*[2] et qui furent envoyés à Rome en 1645, qui ne disent autre chose que ce que je dis, et lui-même est convenu avec moi que dans la pratique il y avait beaucoup d'adoucissements à porter à toutes ces maximes ; que dans les siècles les plus réglés on avait eu de grands tempéraments ; que pour l'entrée dans les bénéfices, pourvu que le titre ne fût point vicieux, que ce qui s'y trouvait de défauts pouvait se réparer, sans être obligé de le quitter. Pour ce qui est d'être admis aux sacrements, ou devant que la satisfaction fût entièrement accomplie ou après sa perfection, cela n'était pas essentiel. Si vous en demeurez d'accord, comme vous êtes trop raisonnable pour ne le pas

---

dans le recueil de CLOYSEAULT. (*Biblioth. oratorienne*, II, 351.) Il en sera encore question dans la suite.

[1] Je n'ai pas besoin de faire connaître aux lecteurs de la correspondance de Le Camus celui qu'on appelle communément *le grand Arnauld*, — qualification méritée si l'on met de côté la question de doctrine.

[2] Le livre de la NON-*Fréquente Communion*, comme l'appelle justement Sainte-Beuve, parut en 1643. — On voit encore par cette lettre l'éloignement de Le Camus pour le rigorisme exagéré de Port-Royal.

faire, qu'est-ce que le reste? Car je conviens de la nécessité d'une satisfaction entière, pleine et complète, et d'une pénitence sincère et salutaire, et c'est ce que je dis que la coutume des hommes n'a pas pu changer, parce que cela est toujours essentiel au sacrement, et que les péchés mortels ne sont pas d'une autre nature en ce siècle qu'ils étaient dans les premiers, non plus que la justice et la loi éternelle de Dieu, et ainsi il faut la même pureté de cœur, les mêmes fruits de pénitence pour lui satisfaire à ces temps ici qu'il lui fallait autrefois.

Tenons-nous en là et tâchons de le mettre en pratique. Plût à Dieu que tous les confesseurs, directeurs et prédicateurs en fussent persuadés, ils en persuaderaient aisément ensuite les pénitents ; le reste n'est qu'extérieur et de police, et sujet même à tromperie et à illusion, dans l'amour qu'on peut avoir des choses inusitées, qui fait qu'on croit avoir fait une parfaite pénitence, parce qu'on a pratiqué quelque ombre et quelque cérémonie extérieure de ce qui se pratiquait autrefois, sans avoir songé à changer son cœur et ses inclinations, à se mortifier dans le corps et dans l'esprit, et à pratiquer l'humilité, qui est le nerf et l'âme de la pénitence. Pour moi, je me sens si éloigné de toutes ces dispositions nécessaires, et j'ai tant d'envie de les acquérir que je songe peu à tout ce qui est de cérémonial et de judaïque, et à quoi on n'aurait jamais porté les gens en ce temps, si la chaleur des contestations n'avait obligé les uns et les autres de défendre avec fermeté jusqu'aux minuties de leurs opinions ; et je ne laisserai pas de beaucoup estimer ceux qui ne les négligeront pas et qui les joindront avec humilité aux autres dispositions que je crois indispensables, pourvu qu'ils s'abstiennent de condamner ceux qui ne seront pas dans ces pratiques, et qu'ils abandonnent au jugement de Dieu ce qu'ils ne peuvent pas juger par les règles de l'Évangile. Vous m'apprenez à me taire en me disant que vous êtes un trop grand causeur. Je tâcherai d'en profiter, car je me figure aisément que tous les défauts dont vous vous plaignez en vous, que c'est par cha-

rité que vous le faites, et que comme vous me regardez comme un autre vous-même, vous transfigurez en votre personne tout ce que vous voyez d'imparfait dans ma conduite. Cette méthode me plaît tout à fait, et puisque vous voyez qu'elle m'est utile et qu'elle me fait rentrer en moi-même, dites-moi finement tout ce que vous trouvez à redire en moi, afin que j'y remédie. Je crois que vous y êtes obligé en conscience, car c'est là proprement le cas de la correction fraternelle d'avertir nos amis lorsqu'il y a lieu d'espérer que nos avis les changeront.

Il me souvient que vous me dites, la dernière fois que je vous vis, que vous aviez un secret pour ne point vous distraire ni vous ennuyer pendant la messe en vous occupant du mystère. Je vous prie de me vouloir mettre par écrit et bien grossièrement, comment vous faites pour ne vous point ennuyer, car à vous dire le vrai, il me prend quelquefois des absences d'esprit si grandes et si fortes, que la messe est achevée avant que je me sois un peu remis.

J'aurais bien des choses à vous dire sur ce que vous vous ennuyez de votre pèlerinage. Quand vous aurez été autant d'années dans la pénitence comme vous avez été dans le plaisir, après cela je vous permets de souhaiter de prendre congé de la compagnie. Vous êtes comme feu M. de Chevreuse[1], qui disait au siège de Montauban : *Battons-nous bien pendant deux fois vingt-quatre heures, et retournons ensuite promptement à Paris*. Vous gagneriez trop tôt votre procès. Hélas, si cela est, il faut que je vive bien longtemps ou que je m'y prenne d'une autre manière que je n'ai fait jusqu'à présent : *non enim tam pensanda est mensura temporis quam doloris*. Priez pour moi, mais de la bonne ma-

---

[1] Le second mari de la célèbre duchesse de ce nom. Le premier, le connétable de Luynes, était mort précisément l'année même (1621) où Louis XIII assiégea inutilement Montauban et se retira avec des pertes énormes

nière, et croyez, mon cher frère, que personne n'est à vous plus tendrement que j'y suis.

Vos papiers ne font rien chez moi : envoyez-les quérir, s'il vous plaît, par celui qui a soin à Paris du peu d'affaires qui vous reste.

VIII.

Collection Gazier, *ibid.*, p. 184. — Copie.

AU MÊME.

Le 4 de mai 1670.

A présent que vous êtes revenu de votre voyage[1], je vous dirai que j'ai parlé à M. de Rochebon[2], qui est résolu de vous aller voir, mais il veut auparavant aller à Rouen pour acheter des chevaux pour sa compagnie ; ainsi, ce ne sera qu'au retour de ce voyage. Eh bien, que vous semble du Père Abbé et de son monastère ? mais sa santé est-elle meilleure que quand j'en suis parti ? car, pour lors, il était en grand danger de s'en aller. J'ai eu enfin les premières constitutions des Feuillants, mais elles ne sont pas telles pour le regard du carême que ce bon père me l'avait dit ; aussi m'avait-il dit qu'il avait pratiqué cela au commencement, allant par la campagne ; peut-être que cela sera dans sa vie. Pour les constitutions approuvées par Clément VIII, et qu'ils ont tellement abolies et changées depuis qu'ils n'osent les montrer, elles portent qu'on dise nones avant midi, afin

---

[1] A la Trappe, comme on va le voir.

[2] De Rochebonne ? Ne serait-ce point « ce jeune comte de Lyon que M. de Pontchâteau avait connu lorsqu'il était en cette ville et avec lequel il avait renoué amitié à Paris et projeté le voyage de Rome ». *Vie de M. de Pontchâteau*, Archives d'Utrecht.

qu'il y ait espace entre nones et vêpres, qui se diront midi sonnant, si bien que par là ils dînaient en carême à une heure.

Voici les paroles sur la règle de saint Benoît, V, 41 : *Jejunent usque ad nona et diebus jejuniorum tum hieme tum æstate, præterquam in quadragesima, fratres ad nona statim post meridiem celebranda, etc...*

In quadragesima, etc... cum nona sic dicta fuerit ante meridiem ut inter ipsam et vesperas statim post meridiem dicendas aliquantum temporis interjectum sit, vesperis absolutis, ad refectionem eatur.

Ante collatione patrum, unciam aut duas ad summum panis vel pro pane fructus alicujus cum scypto vini sumere liceat omni die jejunii, idque in refectorio continuo post signum datum.

Je n'ai rien vu de plus saint et de plus sacré que ces constitutions ; ils faisaient tout ce qu'on fait aujourd'hui à la Trappe, et beaucoup d'autres choses admirables. Au reste, j'ai pensé mourir depuis que je ne vous ai vu, et il m'est resté de ma fièvre une espèce de fluxion sur la poitrine très incommode ; ainsi, j'aurais grand besoin pour mon âme et pour mon corps de vous aller voir et M. Hamon ; mais de crainte de vous être à charge, je réserverai cela au retour de M. de Rochebon. Aimez-moi toujours, et priez Dieu pour moi, je vous en conjure.

IX.

Collection Gazier, *ibid.*, p. 185. — Copie.

AU MÊME.

Le 16 de mai 1670.

Je ne mérite point le soin que vous avez de ma santé, et j'en fais un si mauvais usage qu'il n'est pas juste que des

personnes aussi saintes qu'il y en a en votre pays en demandent à Dieu le rétablissement. Il me semble que j'aurais été bienheureux de mourir de cette maladie, qui me laissait la liberté de penser à une autre vie que celle-ci et qui me minait insensiblement ; mais j'appréhende bien que je n'en revienne ; au moins, je sens mes poumons et ma poitrine fort soulagés, mais il me reste un fond de chaleur et de bile et d'autres méchantes humeurs qui sont descendues de la poitrine, et qui cependant ne trouvent point d'issue. De vous à moi, les veilles, les pois, les viandes à l'huile et les méchantes nourritures du carême m'ont causé cette intempérie. Mais après la médecine qu'on m'a donnée mal à propos, j'en suis si rebuté que je suis quasi dans la résolution de songer simplement à rafraîchir mon tempérament par des bouillons sans faire aucuns remèdes. Je suis pourtant obligé de vous dire que l'on voit le monde et tout ce qu'il a de plus éclatant d'un œil bien différent, lorsqu'on est dans son lit, qu'on ne fait pas même dans l'Église lorsqu'on est en santé. Quand on regarde les choses au travers de la mort et de l'éternité, c'est un milieu qui les fait paraître bien petites et bien méprisables ; après cela, vous jugez bien que je ne puis qu'être très content d'avoir eu une incommodité qui me donne au moins la mort évangélique pour parler comme saint Paulin, si elle ne me cause la mort naturelle. L'importance est de conserver ces sentiments dans la santé, et demeurer dans le détachement sincère où je me figure que j'ai été depuis trois semaines. C'est pour cela seulement que j'ai besoin de vos prières et de celles de vos saintes amies, et non pas pour conserver une vie qui ne peut être utile ni à l'Église ni au public en aucune manière. M. de Rochebon a envie de tout quitter, mais il veut faire des essais et s'éprouver petit à petit. Vos lettres lui seront d'un très grand secours pour cela, et je vous conseille de ne passer point de semaine qu'il n'en reçoive quelqu'une de votre part. Pour moi, je ne puis édifier personne, ni par mes actions, ni par mes paroles ; mais si vous croyez que je lui aie parlé comme il faut le

dernier jour, pour récompense traitez-moi aussi bonnement et aussi fortement, et dites-moi mes vérités, afin que je me corrige.

X.

Collection Gazier, *ibid.*, p. 186. — Copie.

AU MÊME.

7 de juin 1670.

Mon mal s'étant encore aigri depuis un mois, je n'ai pu vous faire plus tôt réponse. A présent qu'il paraît en quelque manière apaisé, je satisfais à ce que je dois, et c'est une dette que je paye avec plaisir quand il s'agit de vous répondre. Sur ce qui regarde MM. de la Vrillière, j'ai toujours reconnu un peu d'attache à leurs intérêts ; c'est à vous à vous défendre, car vous n'en avez guère, et, s'ils le savaient, ils auraient bon marché de vous. Je vous remercie des prières que vous répandez pour moi devant Dieu, mais que ce soit pour la vie et la santé de l'âme, et non celle du corps ; car je ne vois pas que j'en vaille mieux pour me mieux porter. M. de Brienne[1], à qui vos amis ont confié toutes leurs affaires, me paraît dans un pitoyable état. Mais ce n'est pas de quoi j'ai à vous parler, c'est qu'il m'a dit qu'il avait vos cachets, et qu'il y a quelques jours qu'étant chez Richard, maitre de la poste de Flandre ou de Hollande, il avait ouvert

[1] Henri-Louis de Loménie de Brienne, un moment secrétaire d'État, était, à la mort de sa femme, entré à l'Oratoire. Il venait d'en être expulsé, « à cause de sa mauvaise conduite », le 11 février 1670. On ne comprend pas que Port-Royal eut eu confiance en ce singulier personnage, dont les indiscrétions étaient habituelles. (SAINTE-BEUVE, V, 257.)

et tiré un extrait d'une de vos lettres, parce qu'il connaît votre écriture. Il en pourra bien faire autant de tous vos amis. Donnez-y ordre, et pour vous et pour eux, car, puisqu'il m'a dit cela assez légèrement, il en peut bien faire d'autres. Il est même homme à se faire jésuite et à découvrir tout ce qu'on lui a confié de vos amis. Comme cela vous regarde, j'ai cru ne pouvoir vous le taire. Il y a peu de remède, mais il est bon d'en être averti. Nous avons ici bien des morts, mais il serait bon pour eux qu'ils allassent apprendre à mourir en vos quartiers, car il me semble qu'on y meurt de meilleure grâce qu'à Paris. Le pauvre commandeur de Sars [1], le meilleur gentilhomme du monde, ignorant de sa religion, chargé de bénéfices, est mort dans la plus grande sécurité du monde, à l'abri d'une absolution précipitée, et jurant même pour assurer qu'il était converti, tant il avait d'habitude à jurer. L'autre commandeur de Souvré[2], qui s'était toujours attendu à ce bon *peccavi,* ne l'a point trouvé, à ce qu'il a paru, ne pouvant se résoudre à mourir et à quitter sa maison et ses biens pour aller en un pays où il ne connaissait rien : ce sont ses propres termes ; et le Prétoi, qui n'a jamais voulu entendre parler de sacrements, disait que cela n'était ni pressé ni nécessaire ! Après cela, qu'on me parle de pénitence à la mort! C'est à vous à faire les réflexions sur ces trois genres de morts, qui sont quasi les plus ordinaires aux gens de qualité, et puisqu'on ne meurt pas à soi-même de mort subite, mourrons-y petit à petit. Mais qu'ai-je affaire de vous parler : vous êtes déjà mort, priez Dieu donc pour que j'y meure de même. Au reste, j'oubliais de vous dire qu'il y a encore huit Célestins qui sont allés à la Trappe ; cela fait un grand bruit dans l'état monastique.

---

[1] Je n'ai trouvé d'indications ni sur ce personnage, ni sur ce Le Prétoi dont il est question plus bas.

[2] Jacques de Souvré, commandeur de l'ordre de Malte, puis grand prieur de France, mourut le 22 mai de cette année. C'était le frère de la célèbre marquise de Sablé.

XI.

Collection Gazier, *ibid.*, p. 187. — Copie.

AU MÊME.

De Villeneuve-le-Roy, le 8 de juillet 1670.

J'ai reçu réponse de mon frère touchant les jardiniers de Chenonceaux. Il me mande qu'il leur a fait payer leurs gages, l'un à raison de trois cents livres, l'autre de soixante livres. Comme ils ont coutume de recevoir et que comme on lui a fait de grandes plaintes de leur mauvaise conduite ; qu'ils ont fait bien du désordre dans les bois et dans les jardins, au lieu de les cultiver, qu'ils ont abattu des quantités d'arbres, il y enverra M. Naquart, tuteur onéraire, pour s'informer de la vérité et sur son rapport, on les conservera avec des gages proportionnés à leur travail, s'ils n'ont rien fait de mal. Je suis content de cela, parce que cela me paraît juste. Ne l'êtes-vous pas aussi ?

J'ai donné à mon corps plus qu'il ne mérite et cependant mon mal ne diminue nullement. Je suis résolu, quoiqu'on me puisse dire et qu'il en arrive, de ne m'en plus mettre en peine, et si je puis encore quelque chose pour me guérir, ce sera de vous aller voir. Mais avant que M. Hamon me guérisse, je voudrais qu'il se guérît lui-même du même mal, et qu'il a mieux mérité que moi. *Nihil de sæculo cupiunt Christiani, nisi quam celeriter exire.* Dieu veuille que je sois de ces chrétiens là !

Je n'ai point vu M. de Rochebon depuis vous. Il est allé faire une retraite à Villarceaux, à ce qu'on m'a dit, et j'ai peine à croire qu'il y trouve le père Bouchard, à moins que

le bonhomme[1] se soit égaré dans le Vexin. Il faut encore attendre la mort de M. le Chancelier, et quelque dégoût de cour avant qu'il se détermine entièrement au bien.

Dieu me garde de m'engager à vous dire ce que je sais de particulier sur les morts des gens de notre connaissance. Elles sont si fréquentes à présent, qu'avant qu'il fût un an vous auriez un aussi gros recueil que la *Vie des Pères du désert,* si vous étiez d'humeur de faire un recueil d'aussi méchantes marchandises. Mais je suis si paresseux et je m'entends si peu à écrire de longues lettres que je renonce à cette commission, si ces messieurs ne me donnent un peu de relâche. Mais il ne faut pas rire, car j'appréhende bien que quelqu'un de mes bons amis ne soit du nombre. Eh, bon Dieu, quelle mort qu'une mort subite lorsqu'on a vécu jusqu'à la fin dans la volupté et dans l'ambition, sources de tous péchés. Ce n'est pas que la plupart des gens du monde ne meurent de mort subite ou au moins imprévue, et ainsi ils sont plus à plaindre qu'à insulter.

Si ma poitrine me permettait de vous écrire une longue lettre, j'aimerais mieux vous faire le récit d'un solitaire que j'ai vu en ces quartiers, le plus gai, le plus simple et le plus cordial homme du monde. Je me suis figuré, en l'entretenant, d'être avec ces chrétiens qui sont représentés dans les *Actes des apôtres.* Il a une paix qui dépasse et l'imagination et tous les plaisirs du monde, mais je réserve cette relation à la première visite que vous me faites espérer ce mois ici, car je serai dans deux jours à Paris.

Bien que j'aie établi mon principal manoir à l'Institution, néanmoins mon intention serait de passer six mois au moins tous les ans à la campagne. Jugez quelle joie j'aurais que ce fût vers vos quartiers, et ainsi si vous aviez avis de quelque petite maison ou à vendre ou à louer à une ou deux lieues

---

[1] Le Camus emploiera plusieurs fois ce mot dans son premier sens de *bon, d'excellent homme.*

à la ronde de chez vous, vous m'obligeriez de m'en avertir. Surtout je voudrais qu'il y eût un peu de couvert pour se mettre à l'abri du soleil dans l'été. Mon valet soutient que vous êtes marchand de bonne foi et que je ne saurais mieux faire que d'acheter de vos foins, s'il s'en vend et que j'en puisse avoir de bon et à prix raisonnable. Je vous prierai de me ménager cette affaire auprès de M. Charles [1], car je n'ai pas assez de hardiesse pour lui demander autre chose que ses prières, que j'estime plus que tous les prés du monde. Vous êtes joli de me dire que vous êtes ce *mollis et dissolutus in opere*, qui est frère de ce dissipateur. J'entends à demi mot, mon cher frère, c'est-à-dire, et il n'est que trop vrai, que je suis ce dissipateur. Hélas! que de dissipations en vingt années de servitude volontaire à la cour! Que de dissipations dans les plaisirs, dans les entretiens, dans les bagatelles, dans l'ambition, dans les médisances et dans l'étude même. Mais que de dissipations dans la retraite et dans l'ombre de pénitence, qu'on dit dans le monde que je fais depuis quatre ans! Je suis, je l'avoue, ce véritable enfant prodigue, j'ai mangé tout mon blé en vert. Mais après tout j'ai reconnu mon état et ma misère; j'ai dit et je dis tous les jours : *Peccavi in cœlum et coram te* [2]; je dis, *revertar,* mais quand est-ce qu'il sera vrai de dire que je serai de retour et que je serai la joie du ciel et des anges? Au moins j'espère que vous n'en aurez pas le chagrin de ce frère de l'Évangile et que vous ne vous plaindrez point de la trop grande bonté de Dieu, qui me fera miséricorde et qui m'accordera le pardon du passé. Mais ce n'est pas assez, demandez-lui, je vous prie, qu'il m'appelle et qu'il me fasse revenir. Car ce n'est qu'un surcroit de misère de connaître son mal, si l'on ne court au

---

[1] M. Charles du Chemin était un prêtre de Picardie qui s'était retiré à Port-Royal. « Ayant compris que son entrée au sacerdoce avait été précipitée et sans vocation, il s'était réduit à la communion laïque, et s'occupait du soin de la ferme des Granges. » *Vie de Pontchâteau*, loc. cit.

[2] Saint Luc, XV, 18.



remède ; et qui est capable non d'y courir, mais d'y penser si le médecin lui-même ne nous en donne le sentiment. Voilà, mon cher frère, de quoi j'ai besoin ; et pour commencer à cesser de mal faire et à changer de conduite, je crois qu'il est bon de remédier à la dissipation de mes paroles en finissant promptement cette lettre qui vous serait sans doute fort ennuyeuse, si votre charité ne vous faisait trouver du plaisir dans la peine qu'il y a à supporter les défauts du prochain. Cela n'est-il pas admirable ? Je me plains de ma poitrine, je déclare que je ne puis écrire, et voilà cependant trois grandes pages, et si je n'y prends garde, j'en ferai encore autant pour me plaindre de ce que je suis un trop grand causeur. Adieu donc, mon cher frère, excusez mes défauts et priez Dieu qu'il me les pardonne et m'en délivre.

XII.

Collection Gazier, *ibid.*, p. 190. — Copie.

AU MÊME.

De Paris, le 16 de juillet 1670.

Il n'y a que huit jours que je vous écrivis de Villeneuve touchant les jardiniers de Chenonceaux et touchant ma santé. J'ai envoyé ma lettre chez M. Couturier[1], comme vous m'avez dit par la dernière que j'ai reçue de vous. Il semble qu'elle ne vous ait point été rendue. Je vous suis très obligé du soin que vous avez de ma santé : elle n'est point encore rétablie. Il y a douze jours que j'ai quitté le lait d'ânesse, et cependant j'en sens des rapports, ce qui me donne lieu de croire

[1] Je n'ai pu identifier ce personnage, non plus que le M. Magnet dont il va être question.

qu'il est dans mon estomac et qu'il me jouera quelque méchant tour.

Pour ce qui est de votre pension, si dans le concordat que vous avez fait avec M. Magnet il est dit qu'on la payera à Paris et que le rescrit de la Cour de Rome le porte, il n'y a point de difficultés à ce que vous demandez, et je n'hésiterais pas d'en passer par la voie des avocats si votre partie s'y opiniâtre. Mais au fond cela est si peu de chose que je ne ferais pas un incident là-dessus, si j'étais en votre place, pourvu que d'ailleurs les rescriptions soient acceptées par les fermiers. M. de Châteauneuf m'est venu voir, je ne sais si c'était pour l'affaire de son frère le chevalier, car il ne m'a pas rencontré. Si j'en entends parler, je ferai mon devoir.

Que voulez-vous que je vous dise sur la mort de Madame[1] ? Elle a vécu vingt-cinq ans, voulant plaire à tout le monde. Elle avait beaucoup d'esprit et d'agrément. Elle se faisait un honneur de paraître fort éclairée, et par-là elle affectait de faire l'esprit fort. Cependant, depuis quelques mois, elle cherchait la vérité d'une religion et n'était encore déterminée à rien. Les démêlés continuels qu'elle avait avec Monsieur et sa beauté qui s'en allait la faisaient résoudre à se mettre dans ces affaires. Elle revenait d'un voyage d'Angleterre où elle avait été si bien reçue de son frère que cela la rendait considérable à toute l'Europe à cause de la triple alliance qu'elle pouvait détourner. Le Roi avait les derniers égards pour elle et prétendait s'en servir utilement. Elle prend un verre de chicorée à six heures du soir, et aussitôt elle se croit empoisonnée[2]. Cela dure jusqu'à neuf. Elle se confesse au curé de Saint-Cloud en forme commune et comme elle avait de coutume. Sur les onze heures, la mort la presse. Elle

---

[1] Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. — Cette lettre, remarque Sainte-Beuve, nous apprend deux ou trois particularités essentielles qui ont été voilées dans le récit des amis ou dans les oraisons funèbres.

[2] On sait que le fait de l'empoisonnement d'Henriette d'Angleterre est loin d'être prouvé.

envoie quérir M. Feuillet[1]. Je vous envoie sa relation : ce sera à vous d'en tirer les conséquences. Elle est morte avec une fermeté qui a fait que le Roi lui-même doutait de son salut, et lui dit à elle-même. Au surplus, M. Feuillet lui a parlé plus rudement qu'on ne parle d'ordinaire aux grands et l'a savonnée à sa mode. Elle a reçu ses réprimandes avec beaucoup de douceur, se faisant instruire, et avouant qu'elle ne l'avait jamais été. Elle a témoigné de la douleur de n'avoir pas toujours aimé Dieu et de ne l'avoir pas connu plus tôt. Il paraît qu'elle parlait sincèrement, car quand on lui parlait de l'avenir, soit qu'elle vît la peine qu'il y avait à vivre chrétiennement, elle se contenta de dire qu'il était inutile de lui en parler, parce qu'elle ne vivrait pas. Elle en a assez fait pour nous engager à prier Dieu pour elle suivant les canons. Si Dieu lui a fait miséricorde, c'est une grâce bien singulière. Car en vivant, il était difficile qu'elle se convertît et qu'elle vécût chrétiennement. Si elle fût morte d'une maladie ordinaire et que rien ne l'eût ébranlée considérablement, elle aurait songé à se guérir, elle se serait confessée à son confesseur capucin à l'ordinaire, ou peut-être qu'elle serait morte comme sa mère[2], sans sacrements, au milieu des prêtres. Le don de persévérance roule sur la grâce d'une bonne mort, et on ne la demande guère à Dieu. Demandez-la lui pour moi, je vous en conjure.

---

[1] Chanoine de Saint-Cloud, grand prédicateur de l'époque.

[2] La reine Henriette-Marie de France, épouse de Charles Ier d'Angleterre.

XIII.

Collection Gazier, *ibid.*, p. 189. — Copie.

AU MÊME.

De Paris, le 18 août (1670)[1].

J'aurai bien de la peine à vous écrire, mais je ne puis tarder davantage à vous mander le rétablissement de ma santé; j'ai été en très grand danger, mais Dieu n'a pas jugé à propos de m'attirer à lui. J'ai toutes les peines du monde à me remettre, et le mal m'a tellement miné que la nature ne peut reprendre le dessus, bien que mes incommodités aient cessé; l'état des convalescents est peut-être un des plus dangereux, tant par l'empressement et le désir violent qu'il inspire de recouvrer la santé, que par les mollesses et les relâchements qu'on est obligé de prendre et qu'on a peine à quitter dans la suite, pour ne point parler d'un tas de directeurs judicieux, à qui on ne demande point conseil et qui sont néanmoins toujours pendus à vos oreilles pour vous dire : *Nimius es, etc.*, que vous avez lu dans saint Augustin sur Saint-Jean. Priez Dieu, je vous prie, qu'il me soutienne dans ces périls et dans ces tentations, et que si je ne mérite pas de connaître sa volonté, qu'il me la fasse faire et que je m'applique plus à guérir les maladies de l'âme que celles du corps. Je ne puis, comme vous voyez, songer présentement à des maisons de campagne, mais sitôt que je pourrai sortir, je songerai à votre pension. Vos demandes sont justes ; quant

[1] Non datée dans le manuscrit, mais c'est bien cette année que Le Camus fit cette grave maladie dont il reparle dans cette lettre.

au rachat, il me dit l'autre fois qu'il n'en donnerait que cinq années ; c'est à vous de déterminer ou à attendre que M. de la Vrillière change de volonté ; je suis à vous du meilleur de mon cœur ; nous avons fort parlé, M. Brayer et moi, de M. Hamon, pendant ma maladie.

XIV.

Collection Gazier, *ibid.*, p. 199. — Copie.

AU MÊME.

Le 27 août 1670.

J'appréhende fort que le désir que j'ai eu de mourir les deux dernières fois que je me suis trouvé en danger ne soit plutôt un effet d'une intrépidité naturelle que de la passion qu'on doit avoir d'aller à Dieu ; car, à vous dire le vrai, il n'appartient pas à des gens faits comme moi de désirer de comparaître à un tribunal où je n'ai point de bonnes raisons à rendre de ma conduite. Ainsi, je me trouve fait tout autrement que les autres, car, par mes sens et par mon naturel, bien loin d'appréhender la mort, je la désire, et par la foi je dois la craindre terriblement.

Pour ce qui regarde votre pension, il faut aller pied à pied et commencer par tirer ce qui vous est dû jusqu'à présent, et ensuite parler du rachat. Car l'abbé de la Vrillière[1], qui traite cela, est un garçon fort avantageux, avec ou sans raison ne lui importe, peut-être qu'il croit l'avoir, outre que sa mère étant morte depuis quelques jours, il faut attendre qu'ils l'aient enterrée, reçu leurs visites et réglé leurs

[1] Second fils du secrétaire d'État, charge qu'il reçut lui-même à la démission de son frère aîné.

affaires domestiques. Au surplus, si vous mouriez auparavant, vous pourriez, comme cet ancien, me laisser par testament le soin de cette religieuse, et j'accepterais ce legs avec le plus grand plaisir du monde.

Je n'ai point parlé à M. de Comberville[1] et ne lui parlerai point. Ce n'est pas que quand je serai un peu plus fort que je ne suis, je n'aille faire un tour en vos quartiers quelque jeudi au soir, car je ne puis encore faire maigre que les jours que l'Église l'ordonne. Ma santé se rétablit de sorte qu'il me paraît qu'elle ne sera pas entière, et je sens un fond de bile et d'humeur qui me reste et où la médecine n'a pu atteindre. Peut-être que cela n'est pas mauvais pour l'âme, et, en ce cas-là, je serais très fâché de guérir. Ce n'est pas, à vous dire le vrai, que l'on est incapable de toutes choses dans cet état de langueur, surtout de s'appliquer, soit à l'étude, soit à la prière. C'est donc à vous à prier Dieu pour moi, et, de mon côté, j'élèverai mon cœur à Dieu, afin qu'il vous donne toutes les grâces dont vous avez besoin. C'est tout ce que je puis faire pour votre service. J'oubliais notre foin : faites-m'en, s'il vous plaît, réserver quatorze cents. Quand je vous verrai, nous parlerons des moyens de le faire voiturer à Paris.

XV.

Collection Gazier, *ibid.*, p. 191. — Copie.

AU MÊME.

23 septembre 1670.

Je n'eus jamais plus besoin de vos prières que j'en ai besoin présentement : une personne, qui n'est pas de mes amis

---

[1] Je n'ai pas trouvé de renseignements sur ce personnage.

m'a rendu de très méchants offices dans l'esprit du roi[1]. Je ne doute pas qu'ils n'aient fait impression, et, quelque détaché que je sois des autres biens du monde, je croyais qu'il était bon, même pour le service de l'Église, que je conservasse ce haut point d'estime où j'étais. J'ai moins de peine en cela que je n'en mérite, mais j'ai peur d'en avoir plus que je n'en puis porter. Cependant cela me détachera de la seule chose à quoi j'étais trop sensible, si vous obtenez de Dieu qu'il me soutienne dans ces premiers chocs. Si j'avais osé vous aller troubler dans votre retraite, j'y aurais été me consoler quelques jours avec vous. L'abbé de la Trappe vous salue; le prieur de Haute-Fontaine[2] lui a dit votre nom et votre demeure.

XVI.

Collection Gazier, *ibid.*, p. 177. — Copie.

AU MÊME.

A Paris, ce 28 de janvier 1671[3].

Il y a quinze jours que je cherche un quart d'heure de loisir pour vous écrire et que je ne le puis trouver. Après avoir consulté une infinité de gens de piété et de science qui m'ont répondu la même chose, j'ai été remettre mes lettres

---

[1] Il est à croire, dit Sainte-Beuve (IV, 538) que la justification, dont l'abbé Le Camus se tira à son honneur, détermina la religion du roi à le faire évêque : ce qui eut lieu quatre mois après.

[2] Dom Rigobert, qui avait été d'abord maître des novices à Clairvaux et que M. Le Roi, dans une visite qu'il y fit, avait désiré avoir pour prieur dans son abbaye de Haute-Fontaine : ce qu'il obtint. Dom Rigobert, après quelques années de séjour à Haute-Fontaine, avait passé à La Trappe où il mourut en « odeur de sainteté », dit-on, le 14 novembre 1679. (Note de Sainte-Beuve, op. cit.)

[3] Louis XIV avait nommé Le Camus évêque de Grenoble, le 5 janvier.

et brevets à M. de Châlons afin qu'il jugeât souverainement ce que j'avais à faire, chargeant sa conscience du parti qu'il me ferait prendre, puisque j'étais résolu, après bien des irrésolutions, à me fixer à ce qu'un prélat de sa vertu et de son mérite me conseillerait de faire, lui qui connaît mes misères et les périls de l'épiscopat, et je l'ai trouvé encore plus ferme que les autres, croyant que j'étais obligé de l'accepter. Ainsi, mon cher frère, à moins qu'il m'arrive quelque mouvement puissant avant mon sacre qui me détermine à tout abandonner, me voilà chargé d'un poids que je redoute autant à présent que je l'ai désiré autrefois. J'ai grand besoin de vos prières et de tous vos amis, en cet état. J'ai besoin de vos avis, j'ai besoin de tout ce que vous pouvez avoir qui serve à la conduite des âmes, surtout des ecclésiastiques : *dereliquit me virtus mea* [1]. Encore si je pouvais espérer qu'un jour vous viendriez en nos saintes montagnes, seulement un jour ! Mais il ne faut plus que je cherche de consolation en ce monde, j'en ai trop cherché, même dans la retraite, et c'est peut-être pour me punir que Dieu permet que j'entre dans un emploi où je ne trouve d'autre consolation, si ce n'est qu'il n'y en a point et que je n'ai nullement contribué à cette nomination.

XVII.

Archives de l'hôpital de Grenoble, série H, n° 647. — Original.

A MONSIEUR DUFOUR DE LA RÉPARA [2].

A Paris, le 26 février 1671.

Monsieur, je vous suis très obligé de la peine que vous

---

[1] Psaume XXXVII, 11.

[2] Chanoine de la cathédrale de Grenoble, « prêtre d'une éminente piété, qui laissa depuis pour héritiers l'hôpital et les pauvres de la ville », dit M. Bellet (p. 33).

avez bien voulu prendre de m'écrire sur ma nomination à l'évêché de Grenoble. Je m'estimerais fort heureux si cette qualité me donnait lieu de vous rendre mes services et de vous faire connaître combien je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

L'abbé Le Camus.

XVIII.

Lettres d'Arnauld, édition de Nancy, 1743, t. IX, p. 198.

A MONSIEUR ARNAULD.

Août[1] 1671.

J'étais en peine de vous écrire, Monsieur, sur une autre affaire que celle dont vous me parlez ; c'était de savoir si, connaissant les dispositions de mon esprit et de mon cœur, et les désordres de ma vie passée pendant plus de vingt ans,

---

[1] Du commencement, car la réponse d'Arnauld (à Pontchâteau, mais pour Le Camus) que voici, est du 15 août :

J'ai considéré devant Dieu ce que vous m'avez proposé ; mais je ne sais comment pouvoir reconnaître si ce qui m'est venu dans l'esprit sur ce sujet est de Dieu ou de moi-même. L'engagement où est déjà cette personne, l'embarras étrange où il se trouverait s'il changeait tout d'un coup de résolution, l'improbation qu'en feraient plusieurs personnes de mérite, qui l'ont poussé à ce qu'il est prêt de conclure, donnent beaucoup de lieu d'appréhender qu'on ne puisse que bien difficilement se mettre dans cet équilibre où il semble que l'on devrait être pour examiner comme il faut une affaire si importante, sans se sentir porté à pencher plutôt d'un côté que d'un autre par des considérations humaines. Je suis d'ailleurs épouvanté, lorsque j'envisage les suites que peut avoir le conseil que l'on me demande. Car, d'une part, qui ne tremblerait quand il s'agit de prendre sur soi la vocation d'un homme à la dignité d'un Apôtre, en le déterminant à l'accepter et à se charger d'un fardeau redoutable aux Anges mêmes, comme disent les Conciles, surtout quand il ne se trouve pas dans l'état où saint Paul veut que soient tous ceux qu'on élève à l'épiscopat, et qu'il est lui-même convaincu qu'il en devrait être exclu en

vous croyez que les cinq années de retraite que j'ai faites, l'éloignement que j'ai assez fait paraître pour l'épiscopat, et les contradictions que j'ai eues de tous côtés, sont des marques

---

demeurant dans la rigueur des canons. Mais, d'autre part aussi, quand je regarde l'état pitoyable où l'Église se trouve réduite et combien il est plus vrai en ce temps-ci qu'en celui dont parle saint Augustin, qu'elle trouve à peine un seul pasteur entre des milliers de mercenaires, qui n'aurait peur de lui en ôter un, que la divine Providence semble lui donner, en qui on peut raisonnablement espérer qu'elle trouvera quelque aide et quelque support dans ses extrêmes besoins. Ainsi, de quelque côté que l'on se tourne, on ne voit que des sujets de frayeur. Néanmoins, si on doit s'arrêter aux pensées que l'on a dans l'esprit en priant Dieu, je ne puis pas dissimuler que je n'ai presque été occupé que de la dernière, et que j'ai été fort frappé de ce que dit le même Père, que l'Église trouve bon que pour lui procurer un grand bien on fasse quelque plaie à la discipline ; et il m'a semblé qu'on pourrait user en cette rencontre de cette condescendance. Mais j'ai été en même temps très fortement persuadé, que comme il était nécessaire, afin qu'elle fût légitime, que l'Église en tirât de grands avantages, cette personne avait une obligation toute particulière de mener une vie si édifiante et si sainte, qu'il pût abondamment réparer par là ce qu'il peut y avoir dans son entrée de moins conforme à la sainteté des canons.

Il n'ignore pas ce qui a été ordonné dans le quatrième Concile de Carthage et renouvelé dans celui de Trente, touchant la modestie, la frugalité et l'éloignement du luxe où doivent être les évêques. Je voudrais qu'il en fît d'abord sa règle et qu'il commençât par imiter ceux d'entre les prélats de France qui l'ont suivie plus religieusement. Car je ne suis pas de l'avis de ceux qui croient qu'il ne faut pas d'abord effaroucher le monde par une manière de vie qui paraisse trop austère et trop singulière. Je crois, au contraire, qu'en ce qui regarde la conduite d'un prélat en son particulier, il doit faire tout d'un coup ce qu'il doit faire toujours, afin d'y accoutumer le monde et lui imprimer l'idée qu'il doit avoir d'un vrai évêque qui veut sérieusement se sauver et sauver son peuple. Il y a même en cela deux grands avantages : l'un que l'on s'engage soi-même à son devoir et que l'on s'impose une espèce de nécessité de ne s'en point départir par la honte qu'on en recevrait. Ce qui est d'un grand secours à la charité, qui doit être le ressort principal qui nous fait agir pour arrêter la pente naturelle que nous avons au relâchement. L'autre, que les gens du monde reçoivent mieux de certaines duretés, dont on est obligé d'user envers eux, en leur refusant ce qu'ils demandent contre les règles de l'Église, lorsqu'ils sont persuadés par la vie réglée, austère et

suffisantes de vocation, et si je puis me prêter à la résolution que tout le monde me fait prendre de me faire sacrer.

Je vous supplie de me le mander comme devant Dieu, afin que je puisse prendre une dernière résolution.

Quant à l'ecclésiastique que vous me proposez, mandez-moi, s'il vous plaît, à quoi je m'en pourrais servir, car j'en ai pris deux auprès de moi, et vous savez que mes revenus ne me permettent pas d'en avoir que d'utiles à l'Église qu'on veut que je prenne.

Je vous demande un mot de réponse le plus tôt que vous pourrez.

Parlez-en à M. Nicole[1], et je vous supplie d'assurer Mesdames vos Princesses[2] de mes très humbles respects.

Je suis entièrement à vous, etc.

---

sainte d'un évêque, qu'il ne regarde que Dieu dans tout ce qu'il fait. J'ajoute à tout cela qu'un homme à qui la pénitence conviendrait mieux que l'épiscopat selon le vrai esprit de l'Église, est au moins obligé de joindre un peu de la vie pénitente à la vie épiscopale et de s'appliquer ce que saint Grégoire dit généralement de ceux qui ont commis des actions illicites, qu'ils n'ont pas le même droit que les innocents d'user des choses licites. Enfin, je ne crois pas devoir omettre une pensée qui me vient présentement dans l'esprit en écrivant ce cas. Je ne sais si une personne élevée à l'épiscopat contre les véritables règles de l'Église, dans la seule vue de ses extrêmes besoins, ne devrait point se regarder comme étant seulement dépositaire de cette dignité, et toujours disposé à s'en défaire quand Dieu lui donnerait un moyen de s'en pouvoir démettre entre les mains d'une personne plus innocente et capable de rendre à l'Église les mêmes services. Cette sincère disposition pourrait beaucoup servir, ce me semble, à rectifier son entrée et à en réparer les défauts. Voilà tout ce que je puis dire sur le sujet dont vous m'avez contraint de parler, en me conjurant de vous écrire ce que j'en pensais comme devant Dieu, sans cela je n'aurais pas osé le faire et je ne prétends point que cette personne s'y doive arrêter. C'est de Dieu qu'il doit attendre les lumières et les mouvements qui le détermineront dans une occasion si importante.

[1] On connait assez le célèbre auteur des *Essais* et le rôle *modéré* qu'il joua dans les *affaires de l'Église*, pour qu'il soit besoin d'insister davantage.

[2] La duchesse de Longueville, la princesse de Conti, etc... Cf. Sainte-Beuve, V, 99.

XIX.

Collection Gazier, *ibid.*, p. 201. — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

A Paris, le 12 août 1671.

Vous me plaignez, mon cher frère devant Dieu, et vous avez raison, car je me trouve chargé d'un poids insupportable. Ce sont les armes de Saül sur les épaules de David. Je vais être sacré le jour de Saint-Barthélemy [1] et j'y vais comme au martyre, c'est-à-dire avec répugnance, car je n'irais pas apparemment sans résistance de la nature. Si j'avais trouvé quelqu'un qui m'eût conseillé ou qui me conseillât encore de refuser l'évêché je le ferais avec plaisir, même à présent, quelque contre temps qu'il y eût; mais je ne trouve personne de cet avis et je ne me sens pas assez fort pour l'entreprendre tout seul. Ainsi puisque c'est une nécessité que je sois évêque, priez Dieu et engagez vos amies à prier que je sois bon évêque. Adieu, mon cher frère, j'aimerais bien mieux votre bêche que ma crosse.

---

[1] La cérémonie se fit aux Chartreux de Paris. Le prélat consécrateur fut l'évêque d'Orléans, neveu de Pontchâteau, assisté des évêques de Lectoure et de Béziers.

XX.

Collection Gazier, *ibid.*, p. 200. — Copie.

A MONSIEUR ARNAULD.

Ce 18 août 1671[1].

Il me semble que le bruit que le monde ferait si je prenais une résolution si peu attendue ne m'empêcherait pas de l'exécuter, et qu'en prenant quelque temps devant soi et se retirant de Paris, ce bruit cesserait promptement, et que, d'ailleurs, faisant entendre qu'on n'a pu se déterminer à rien qu'on eût des bulles pour réparer par là la plaie qu'on voulait faire à ma réputation, l'on pourrait apaiser le monde dont après tout il ne faut pas se mettre en peine quand il s'agit d'obéir à Dieu.

Pour le fond, il me paraît que depuis cinq ans j'ai tâché sincèrement de retourner à Dieu et que j'ai un tel éloignement pour les places élevées, que j'aurais toujours un sensible plaisir de remettre l'évêché entre les mains d'un homme de bien.

Quant à ce qui regarde la vie d'un évêque, puisque vous avez bien voulu me dire vos sentiments, tant sur les meubles que sur la vie pénitente qu'il a à mener, je vous prie très instamment de vouloir bien, à vos heures de loisir, me dresser un plan de vie épiscopale, telle que vous croyez que je la peux et dois mener dans une ville de Parlement et qui est la chute de l'Italie pendant les guerres.

---

[1] Cette lettre n'a pas été imprimée dans les *Lettres* d'Arnauld. Le Camus répond avec beaucoup de bon sens à ce docteur dont l'avis, bien que « dans le sens de l'acceptation, paraîtra pourtant assez dur »...... (Sainte-Beuve, loc. cit., p. 540.) Nos lecteurs ont pu en juger.

J'en ai parlé, il y a déjà du temps, à M. de Châlons, à M. de Sainte-Beuve[1] et à M. de Saint-Nicolas du Chardonnet[2]. Je leur représente que j'avais deux lits de damas et trois tentures de tapisseries de haute lisse que vous avez pu voir chez moi, qui me viennent de ma famille et qui sont achetés il y a plus de quarante ans. Leurs avis furent que comme j'en pourrais tirer peu d'argent au temps où nous sommes, je les devais garder pour mettre dans les lieux où on reçoit le monde ; mais que je devais, dans les lieux où j'habiterais, avoir un lit et une tapisserie dans la dernière modestie.

Ils furent aussi d'avis que je gardasse la vaisselle d'argent que j'avais et qui n'est précisément que pour le nécessaire ; que je n'en achetasse point pour le luxe et qu'entre ici deux ou trois ans, je prisse occasion de la vendre dans le premier besoin du diocèse.

Pour la table, ils convinrent qu'elle devrait être honnête, attendu le grand nombre de gens de condition qui y pourraient y venir, mais sans luxe et sans ragoûts. Sur la lecture, ils furent de différents avis : les uns croyant qu'il fallait toujours lire pour éviter les entretiens trop libres, à quoi la table est sujette ; les autres de lire peu, afin de pouvoir pendant ce temps-là s'entretenir de bonnes choses et s'informer des mœurs de la ville et d'une infinité de choses qu'on n'apprend que dans ces heures-là.

Sur le train, ils crurent qu'il me fallait un carrosse et trois laquais avec des livrées modestes comme du violet.

La sœur d'Épernon [3] en écrivit à Mme de Fleix [4] qui y était alors et qui lui manda que comme tout le monde était et fas-

---

[1] Le célèbre docteur de Sorbonne.

[2] Le curé, M. Feret. Ces trois amis de Le Camus lui avaient également conseillé d'accepter l'épiscopat.

[3] Non la sœur de M. de Pontchâteau, comme l'a dit M. Bellet, mais sa nièce, la célèbre Carmélite, qui avait dû, en 1647, épouser le roi Casimir, et avait préféré « la couronne d'épines à celle de Pologne ».

[4] Et non Flein, comme l'a imprimé le même M. Bellet. C'était la mère du duc de Foix, dont il a été question précédemment.

tueux et intéressé en ce pays-là et que si je ne donnais point à manger et que je n'eusse ni meubles, ni vaisselle, on attribuerait cela à avarice ou à orgueil, qu'ils croiraient que je les mépriserais et que cela les éloignerait de moi. Pouvant prendre de l'argent de mes charges de la ville, dont je suis seigneur, et de mes greffes et secrétariat, et donnant tout gratis on verra bien que je suis pas intéressé. Je vous dis tout cela, Monsieur, afin que vous jugiez mieux de la manière dont j'ai à me conduire, soit par rapport à Dieu, soit pour ma maison, soit pour les religieux et religieuses, soit pour la prédication, les visites et les approbations de confesseurs et prédicateurs ; soit pour ce qui regarde les pénitences particulières que vous me conseillerez de faire, ou en jeûnes, ou par le lit ou en d'autres manières. Ainsi vous voyez, ce que je vous demande est une conduite épiscopale dans toute son étendue et par rapport à tous ses devoirs, eu égard au temps où nous sommes. Cela sera très utile aux prélats, à moi en particulier très nécessaire, et je tâcherai de le prendre pour la règle de ma conduite, et cela ne vous sera pas difficile. Je vous supplie, Monsieur, de me pardonner mes libertés, et de demander à Dieu pour moi qu'il me remplisse de son esprit et qu'il me donne les vertus dont j'ai besoin pour m'acquitter dignement de la charge que vous me conseillez d'accepter.

XXI.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS[1].

A Paris, le 29 septembre 1671.

MONSIEUR,

Bien que l'arrêt que j'ai obtenu pour la démolition du

[1] L'abbé Dirois, comme nous l'avons dit, était secrétaire de César d'Estrées, évêque de Laon.

temple de Grenoble[1] soit très avantageux à l'église de France, je ne croyais pas qu'il dût passer les monts, et l'on est si accoutumé de n'envoyer en ce pays-là que des choses qui me sont désavantageuses, que je m'étonne qu'on y parle du succès d'une affaire de cette importance, qui retombe en quelque façon sur moi, quoique je n'y aie contribué que par mes sollicitations ; cela mériterait peut-être bien que Sa Sainteté[2] prît ce prétexte, ou du moins M. le cardinal Altieri[3], de m'écrire quelque chose d'obligeant pour réparer l'injure qu'on m'a faite en croyant trop légèrement des calomnies. Mais, pour moi, je ne connais pas un meilleur moyen de se défendre de la médisance que de ne pas s'en mettre en peine et de n'y pas donner de lieu ; après cela, il faut se tenir en repos et attendre que Dieu nous juge. Je fais état de partir dans quinze jours pour mon diocèse, où je pense que je trouverai à peu près les mêmes désordres à la vue desquels vous gémissez. Vous pourriez peut-être porter plus de remède aux nôtres qu'à ceux d'Italie. Ce que je vous puis dire sans compliment, c'est qu'il n'y a pas de lieu où vous soyez plus aimé et plus désiré, et où vous serez toujours le très bien venu.

Je vous prie de vous informer s'il n'y a pas quelque bref ou quelque règlement, à Rome, touchant les temps auxquels on doit exposer le Saint-Sacrement, et ceux où il ne le faut pas, et si les évêques n'ont pas droit d'empêcher, dans les lieux exempts, qu'on ne l'expose trop fréquemment. J'ai ouï dire que feu M. de Périgueux[4] obtint un bref sur ce sujet contre M. Brandon. Si vous le pouvez avoir, je vous

---

[1] Cet arrêt avait été rendu le 1er août, avant l'arrivée de Le Camus à Grenoble, et terminait une contestation qui durait depuis 1664.

[2] Clément X, qui occupa le siège de saint Pierre de 1670 à 1676.

[3] Le cardinal-neveu.

[4] Sans doute Cyr de Villiers, qui était mort quatre ans auparavant. Je ne sais quel est ce M. Brandon qui eut cette affaire avec l'évêque de Périgueux.

prie de me l'envoyer. Je vous ai prié de savoir comment il fallait se conduire avec des chapitres qui prétendent avoir toute juridiction et qui l'exercent même sur plusieurs cures, principalement dans les lieux où le Concile de Trente est reçu; s'il faut les empêcher d'exercer ou s'il faut les laisser faire, et ne pas laisser pour cela de faire sa visite, et quand on est empêché, à qui il faut s'adresser à Rome pour cela, et comme on en peut avoir justice; quel chemin il faut prendre pour cela. Je vous prie de bien remercier M. de Laon de l'affection qu'il me témoigne. J'en ai le sentiment et la reconnaissance que je dois. Priez Dieu pour moi, je vous en conjure, et croyez que je suis, avec toute l'estime et toute la tendresse possible,

Monsieur,

Votre très humble et très affectionné serviteur,

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

XXII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSIEUR DE BARRILLON[1].

A Lyon, le 28 d'octobre 1671.

Si je ne regardais que votre intérêt, Monseigneur, dans le choix que le roi vient de faire de vous à l'évêché de Luçon, je n'aurais pas la joie que je ressens de cette nouvelle, et je vois déjà d'assez près la peine qu'il y a dans l'épiscopat et le peu d'usage de toutes les études que nous faisions dans Paris

---

[1] Notre introduction a renseigné le lecteur sur ce personnage, l'un des principaux correspondants de Le Camus.

pour plaindre beaucoup les personnes qu'on élève dans ces places et le péril qu'il y a pour le salut en l'état où sont les choses. Mais quand je considère les besoins de l'Église et le peu de sujets qui aient les qualités qu'il faut pour remplir ces charges, qu'à vous dire le vrai, j'ai été pénétré de joie, mais d'une joie toute chrétienne, de vous voir élevé à l'épiscopat, mais d'une manière si sainte et où vous avez si peu de part, qu'il y a lieu de croire que c'est Dieu seul qui vous a placé dans ce diocèse, et qu'ainsi c'est là qu'il vous veut et pour votre sanctification et pour celle du diocèse qu'il vous a confié. Vous avez imité les Saints Pères de l'Église dans la juste crainte et le véritable éloignement que vous avez eus pour l'épiscopat[1], il est juste que vous les imitiez aussi dans l'acceptation qu'ils en ont faite quand la Providence les y a appelés. Je ne doute pas que vous ne uiviez exactement leur trace dans la conduite de votre diocèse, et ce me sera une consolation dans mes rochers, quand j'entendrai retentir le bruit des merveilles que vous ferez dans votre diocèse. Personne ne s'intéresse plus que moi, Monseigneur, à tout ce qui vous touche. Je vous supplie très humblement de le croire et d'augmenter encore le lien de l'amitié que vous m'avez promise, puisque le même caractère nous unira encore plus étroitement. Je prie Dieu que ce soit pour sa gloire et pour votre sanctification. Demandez-le lui pour moi, je vous en conjure, mon cher confrère.

† Étienne, évêque de Grenoble.

---

[1] Henri de Barrillon, à la première nouvelle de sa nomination, s'était enfui au fond de la Bourgogne, et ne se décida à accepter cette charge que sur les instances de ses maitres et de ses amis. (Beauregard, *Vies* (ms.) *des évêques de Luçon*. Bibliothèque de l'évêché de Luçon.)

XXIII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

A Grenoble, 28 février 1672.

Quand je vois comme tout vous réussit dans votre entrée à l'épiscopat et que je regarde d'autre part la peine dans tout ce que j'entreprends, ce m'est d'un côté un très grand sujet de joie et de consolation de vous voir placé dans une Église de la main de Dieu seul, et comme les hommes n'ont point de part à cela, il soutient son œuvre et y donne bénédiction; mais d'autre côté cela me fait bien appréhender pour moi, et par une raison toute contraire. Les obstacles et les difficultés que je trouve à tous les pas que je fais, me donnent un grand sujet de douter si Dieu me voulait dans cet emploi, et il me reste toujours un désir secret de m'en retourner dans quelque ermitage où je puisse ne songer qu'à me purifier et et me préparer à la mort. C'est là tout mon désir et j'espère que Dieu m'en donnera quelque ouverture que je ne prévois pas. J'avais déjà su l'édification que vous aviez donnée à toute l'Église en vous défaisant de votre bénéfice[1] en un temps où l'on les amasse en pile, sous prétexte de faire des charités imaginaires. J'en bénis Dieu de tout mon cœur. Le père Ferrier[2] m'a écrit mille choses à votre avantage et a dessein

---

[1] Le prieuré de Boulogne, près Paris, qu'il tenait de l'abbé de Rancé, lequel, en le lui résignant pour aller réformer La Trappe, avait dit : « Quoiqu'il (Barrillon) fût de mes amis, si j'avais trouvé un ecclésiastique plus vertueux, je le lui aurais préféré. »

[2] Jésuite, confesseur de Louis XIV.

de vous servir en toutes rencontres. Je crois que le Père Charles, procureur de Normandie aux Chartreux, a des suites de méditations de M. Herman[1] que vous n'avez pas ; tirez-les et pour vous et pour moi.

Puisqu'il vous faut parler à cœur ouvert de mon diocèse, mais ceci entre nous deux, j'ai trouvé tout dans le dernier désordre. J'ai fait des ordonnances pour l'instruction des peuples qui s'exécutent ; il y a quinze catéchistes dans Grenoble, autant à Chambéry. Cela fait bien du fruit. J'ai fait des règlements pour la vie et l'honnêteté des clercs qui ont un peu fait de bruit : *Latrant homines ad insolitam veritatem*, mais tout le monde s'est soumis. J'ai règlé toutes mes affaires avec mon chapitre. Jamais, s'il plaît à Dieu, nous n'aurons de procès, au moins n'y en a-t-il plus de matière. J'y ai fait passer soixante articles de statuts, que s'ils les observent ce sera le chapitre le plus réglé de France. J'ai eu de la contradiction en Savoie[2] au sujet d'un nouvel official que j'y ai établi, mais la protection de M. de Savoie[3] a calmé la chose et l'a terminée à ma satisfaction. Cependant cela me fera des affaires avec le Parlement de Chambéry dans la suite. J'ai fait démettre quelques curés qui étaient dans l'impureté depuis longtemps, le tout sans figure de procès, en leur faisant appréhender mes prisons. J'ai commencé à régler quelques maisons religieuses. C'est une des plus pénibles affaires d'un diocèse et des plus lassantes, mais je crois qu'on ne perd pas son temps. Je vais établir dans huit jours mon séminaire et y réunirai un prieuré et une cure qui sont aux faubourgs de la ville[4]. Je vais aussi fonder

---

[1] Il est probablement question ici du célèbre chanoine de Beauvais et de ses *Entretiens spirituels sur saint Mathieu*.

[2] Sur l'archiprêtré ou décanat de Savoie qui fit partie du diocèse de Grenoble jusque vers la fin du XVIII[e] siècle, cf. Bellet, *Notes pour servir à la géographie et à l'histoire de l'ancien diocèse de Grenoble*, p. 13.

[3] Le duc de Savoie était à ce moment Charles-Emmanuel.

[4] Cet essai de séminaire, à Saint-Martin-de-Miséré, ne réussit pas. Nous verrons plus tard Le Camus y revenir pour le faire aboutir.

une mission continuelle dans le diocèse. Je donne 8,000 l. qui me sont dues de reste de l'économat, pour cela, et comme je n'ai qu'une paroisse pour 30,000 hommes, j'en vais établir dans la ville où ces missionnaires seront[1]. J'ai prêché quelquefois dans ma cathédrale, je fais des conférences tous les jeudis aux ecclésiastiques, alternativement avec le Père de Monchy[2] ; ils s'y trouvent plus de cent, et je reconnais qu'il n'y a rien si nécessaire et qui autorise tant un évêque que la parole. J'y avais de la répugnance, mais je me suis vaincu par la nécessité de ma charge et je vous conseille la même chose. Pour les religieux, je fais ce que je peux pour les apprivoiser. J'y ai un peu de peine. Ils me craignent étrangement. J'établis en détail les approbations limitées à tous ceux qui viennent de nouveau ou à qui je donne des stations. Cela se fera insensiblement et j'espère que tous les vicieux en sortiront avant qu'il soit un an. Les Jésuites voulaient établir une théologie morale en cette ville, les Jacobins qui y enseignent s'y sont opposés. J'ai arrêté la chose ; cela leur fait un peu de peine, sans cela nous étions les meilleurs amis du monde. J'ai établi la lecture à ma table, en ai retranché les ragoûts et le rôti : cela en a retranché les voluptueux et les gens du monde. Cela et mon assiduité à matines et aux autres heures et le peu d'amusement que j'ai avec les femmes me fait passer pour fort sévère. Mais en un lieu comme celui-ci, si l'on ne prend ce train-là, on est perdu. Le Père de Monchy en veut beaucoup à ma vaisselle d'argent : elle aura peine à lui résister. Je me prépare à mes visites après Pâques et j'ai envoyé une visite préparatoire qui a déjà fait pour l'extérieur des églises et du culte tout ce que j'aurais fait la pre-

---

[1] La paroisse Saint-Joseph de Grenoble fut autorisée par arrêt du conseil de 1676. En 1699, Le Camus en organisa encore une troisième. (Cf. Bellet, op. cit., p. 84.)

[2] Oratorien que Le Camus avait emmené avec lui dans son diocèse. Ce saint prêtre passa plusieurs années à Grenoble. (Cf. *Biblioth. orator.*, III, 75.)



mière fois. J'ai à faire à un Parlement fort délicat et fort entreprenant ; ils sont en possession depuis quarante ans de faire et de régler toutes choses en ce diocèse. Je crois qu'enfin je serai obligé (de me[1]) servir de mon évocation si je ne puis leur faire entendre raison. Je vous prie de savoir de M. de Morangis[2] la jurisprudence du... sur ce fait : si quand on a reconnu le Parlement en quelque fai... son évocation, si cela y déroge ou non, car j'ai à prendre mes (mesures) là-dessus ; mandez-moi comment il se porte et assurez-le de la continuation de mes très humbles services. S'il était dans la place que je lui souhaite et qu'il mérite, l'Église aurait un grand protecteur en sa personne. Je refuse toutes les dispenses aux degrés défendus qui viennent d'Avignon, quand il n'y a point de cause ou qu'on a pris de l'argent. Cela étonne le monde ici. Comme c'est une chose de grâce, je crois n'être pas obligé de donner les causes de ce refus, personne ne pouvant être le juge de mon refus en matière gracieuse, et je prétends que non seulement ces brefs nous sont commis pour voir si l'on y exprime la vérité, mais pour refuser ceux qui sont ou subreptices ou obreptices et où il n'y a nulle cause alléguée. Dites m'en, je vous prie, votre sentiment et de M. Arnauld, Sainte-Beuve et Porcher. Je suis aussi en peine si je suis obligé d'approuver toutes les indulgences qu'on obtient ici, sans fin, sans mesure et sans cause, ou si je peux les refuser sans qu'on se plaigne raisonnablement. Peut-être j'aurais bien fait de ne vous rien écrire de tout cela, mais j'ai cru

---

[1] Ces mots, ainsi que plusieurs autres que je n'ai pu suppléer et qui sont indiqués par quelques points, ont disparu par une déchirure de l'autographe.

[2] Cet oncle paternel de M[gr] de Barrillon, conseiller d'État et directeur des finances, était un magistrat très instruit et très religieux. Saint Vincent de Paul fréquentait sa maison. L'évêque s'y trouvait en ce moment, et Le Camus lui adressa sa lettre « chez M. de Morangis, rue d'Enfer, faubourg Saint-Michel ».

devoir cela à l'amitié et à l'insistance que vous m'en faisiez, voulant bien vous faire connaître mes fautes. Brûlez ceci après l'avoir lu et n'en parlez point. Aimez-moi toujours et priez pour moi et pour mon diocèse.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

XXIV.

Œuvres d'Arnauld, éd. citée, IX, p. 391.

A ARNAULD.

1er mars 1672.

Il faut commencer, Monsieur, par vous remercier de la peine que vous avez bien voulu prendre de parler à M. de Pompone[1] de l'affaire qui regarde l'Officialité de Savoie, qui est d'autant plus extraordinaire, que celui qui se voulait maintenir malgré moi, avait été établi par la destitution d'un autre, qui est un cas bien plus extraordinaire : M. de Savoye m'a rendu toute la justice que je pouvais désirer ; il n'y a qu'à le prier de me protéger contre un Sénat qui trouve étrange que j'empêche les curés d'avoir des concubines et de s'enivrer dans les cabarets ; jugez quelle facilité j'aurai quand je voudrai faire quelque chose de plus fort. Je suis fort en peine de ce que M. de Pontchâteau ne m'a pas écrit une seule fois ; je vous prie de lui en faire des reproches de ma part et de l'engager à m'écrire quelquefois ; ce me sera une grande consolation dans le lieu où je suis, les choses étant encore pires qu'on ne vous les avait dépeintes, et avec cela y ayant tous les jours plus de dix mille communions et

---

[1] Neveu du grand Arnauld, M. de Pompone était à ce moment secrétaire d'État, chargé des affaires étrangères.

autant de confessions, et pas un bon confesseur ; jugez de là de mes peines.

J'ai prié M. de Luçon de vous consulter sur les brefs qui regardent ou les indulgences, ou les dispenses, parce qu'on obtient ici de toutes ces choses-là en foule, et je crois que comme nous ne sommes pas de simples exécuteurs des brefs qui ne nous sont pas adressés, surtout de ceux qui vont à dispenser des règles de l'Église, nous pouvons fort bien nous dispenser d'admettre ces dispenses qu'on a pour de l'argent et où il n'y a jamais de cause ; je vous prie de m'en dire votre avis. Si vous n'étiez point si avant de la faveur[1], on se donnerait l'honneur de vous écrire quelquefois, mais la crainte de vous être importun fait qu'on demeure dans le silence ; je prétends néanmoins que vous ne m'oublierez pas dans vos prières, et que vous me conserverez toujours quelque part dans votre amitié, personne au monde n'en fait plus de cas que moi et n'est à vous avec plus d'estime et d'attachement que j'y suis.

XXV.

Collection Gazier, *ibid.*, p. 204. — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

Ce 26 mars 1672.

J'ai parlé au P. Général des Chartreux[2] pour faire revenir Dom Le Fèvre de Bellards (?) à Orléans ; le bonhomme[3] y

---

[1] Par son neveu, dont il vient d'être question.
[2] Jean Pigon, qui occupa cette charge de 1649 à 1675.
[3] Dans le sens indiqué plus haut.

trouve de grandes difficultés, surtout à cause de la division qui est entre ce religieux et le prieur. Il a pourtant remis la chose au chapitre général. Si néanmoins M. d'Orléans veut lui en écrire ou à moi un peu fortement, j'espère que j'en viendrai à bout. Mais comme ce général est entièrement gouverné par les jésuites, cela souffre difficulté de sa part. Comme la maladie des évêques de ce siècle est de faire beaucoup d'ordonnances et de ne se guère appliquer à les faire exécuter, j'ai résolu de me garantir de cette misère en n'envoyant à Paris aucune nouvelle de ce que je fais, n'y ayant rien de si dangereux et de si capable d'altérer le bien qu'on pourrait faire que le désir qu'on aurait d'être encore regardé par les gens dont nous désirons avoir l'estime. Les besoins de ce diocèse sont infinis : il y a ici trente mille âmes, et rien qu'un prêtre sans paroisses pour les gouverner. L'ignorance est infinie dans tous ces quartiers. La débauche des moines et des prêtres est comme en Italie [1]. Les jésuites y dominent,

[1] Ce passage, ainsi que plusieurs autres qui suivent, surprendront peut-être quelques lecteurs. La fragilité humaine a toujours été si grande que, s'ils ne sont vrais, ces détails sont du moins vraisemblables. Rien n'empêche, du reste, de penser que Le Camus, trouvant peu d'imitateurs de son austère rigidité parmi ceux cependant qui devaient le regarder comme leur modèle, ne se laisse parfois aller à quelques exagérations. Ce sont peut-être les regrets d'un saint dont le zèle ardent se brise contre les obstacles soulevés par les passions humaines. Pareils détails se trouvent dans les lettres de saint Vincent de Paul, de saint François de Sales et de leur maitre et ami le cardinal de Bérulle ; et, comme l'on sait, les efforts de ces serviteurs de Dieu — « les trois plus grands et les plus saints hommes qu'eut la France au XVIIe siècle », dit le cardinal Capecelatro, — se portèrent surtout sur la réforme du clergé. Il est dans l'ordre des choses que cette réforme, inaugurée à Paris, ne rayonna que petit à petit autour d'eux et de leurs œuvres, et que cinquante années plus tard, à l'époque de Le Camus, elle n'avait pas encore pénétré dans les montagnes du Dauphiné.

On peut donc admettre à la lettre ce que dit Le Camus ou croire qu'il exagère. Peu importe au fond ; car un esprit superficiel seul en pourrait tirer un argument contre l'Église, dont rien au contraire ne prouve

et à Chambéry y enseignent toute la morale qui a été reléguée deçà la Loire. La volupté et le luxe y sont dans toutes les conditions. On ne connaît de la religion que confréries, indulgences et congrégations. Cependant, il y a tous les jours mille communions et autant de confessions dans la ville. Je n'ai ni secours, ni confesseurs, ni prédicateurs qui me veuillent croire. Les moindres vérités que j'avance ici passent pour des excès. Tout le monde est effrayé de ma manière de vivre ; cependant, je ne fais encore rien et j'ai une Église entière à établir, car, dans la vérité, il n'y en a aucune forme en ce diocèse. Cependant, si cela m'afflige et me fait regretter ma solitude, cela ne m'abat nullement, et je suis persuadé que la Providence ne m'a envoyé dans un évêché aussi délabré qu'afin de m'humilier. Car si j'avais été dans quelque autre un peu plus réglé, je m'aurais su si bon gré de quelque règlement que j'y aurais apporté, que je me serais cru un Saint Charles [1]. Mais ici j'aurai l'avantage de travailler toute ma vie sans pouvoir remédier à la moitié des maux qui y règnent hautement. Je vous parlais tout à l'heure de fréquentes communions : croiriez-vous qu'il y a dans ce diocèse des villages entiers où jamais on n'a communié ni ouï parler de Jésus-Christ ? Cependant cela est ainsi et ce sont ceux où je trouve plus de dispositions à profiter de la parole de Dieu, à cause qu'ils n'ont jamais abusé des sacrements. Voilà, mon cher frère, l'état où je suis : un diocèse pauvre et où difficilement pourrai-je attirer des ecclésiastiques, n'ayant d'ailleurs aucuns bénéfices à conférer ; besoins de

---

davantage la divinité que sa prodigieuse vitalité, malgré les faiblesses et les fautes de ses prêtres, de ses évêques, voire même à une certaine époque de tel ou tel de ses papes.

[1] On a, en effet, comparé souvent Le Camus au saint archevêque de Milan, et non sans raison. (Cf. Bellet, op. cit., p. 393.) C'est la même austérité d'allures, la même rigidité dans les maximes ; et on n'ose la trouver excessive, car, chez l'un comme chez l'autre, elle est d'abord pratiquée à l'égard de soi-même, avant d'être imposée à autrui.

toutes parts, trois cents paroisses dans les rochers et les précipices, et avec cela aussi peu d'industrie que j'en ai. Voyez si je ne mérite pas bien que vous et toute votre sainte maison prient pour moi. Si votre médecin connaissait mes maux, il n'aurait pas tant de foi à mes prières, mais s'il connaissait mon cœur il m'aimerait un peu. Car, en vérité, j'ai pour lui toute l'estime possible. Pour vous et pour moi, cela va à la mort et à la vie, et nous n'en sommes plus à des compliments. Adieu, mon cher, aimez-moi et priez pour moi.

XXVI.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

Grenoble, 17 avril 1672.

Je juge, Monseigneur, de votre douleur par celle que j'ai ressentie de la mort de M. de Morangis[1]; le P. de Monchy et moi furent tout à fait abattus sur le premier avis que nous en eûmes ; et, à vous dire le vrai, bien que la tendresse ait eu beaucoup de part à notre douleur, je vous assure que l'amour que nous avons pour l'Église n'y en avait pas moins ; car enfin, où trouverons-nous un magistrat aussi éclairé et aussi pieux qu'était celui-là ? En trouverons-nous un qui eût d'aussi grandes vues pour les choses de l'Église et qui les soutînt avec autant de force et de piété que celui-là ? Mais, après tout, le fruit était mûr et il était juste que Dieu le cueillît, et qu'il couronnât une vie qui est toute remplie et consacrée par les bonnes œuvres. Pour vous, Monseigneur, vous n'aviez guère que ce lien-là qui vous tînt un peu à

[1] Arrivée le 4 avril de cette année.

Paris et qui vous empêchât de vous abandonner entièrement à votre troupeau[1]. Il en faut bénir Dieu et lui demander une vie aussi sainte qu'était celle de votre cher oncle. Demandez-lui, pour moi, je vous en conjure, et faites-moi la justice de croire que personne ne s'intéresse plus que moi dans tout ce qui vous arrive. Mes compliments, je vous prie, à toute votre maison et à Mme de Mannilli (?) et M. de Sainte-Mesme[2].

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

XXVII.

Œuvres d'Arnauld, éd. citée, IX, 394.

A ARNAULD.

28 avril 1672.

Je vous rends très humbles grâces, Monsieur, du présent que vous voulez bien me faire de ce livre qui m'a tant instruit dans le temps que je le lus, et où je trouve tant de piété et d'onction que je le trouve aussi propre à convertir un libertin qu'un hérétique : j'espère que Dieu y donnera sa bénédiction et je prétends m'en servir utilement en ces quartiers contre nos hérétiques qui ne savent rien de leur religion, mais qui sont très opiniâtres.

Vous aurez sans doute entendu parler de l'affaire que j'ai

---

[1] Voici, en effet, ce que l'évêque de Luçon écrivit à cette date dans ses *Confessions* : « Dieu, par cette mort, me dégagea des liaisons et attaches que j'avais pour lui qui auraient pu interrompre ma résidence et me porter à le venir voir de temps en temps, par un motif de reconnaissance qui n'aurait pas été blâmé par le monde, mais qui aurait été désagréable à Dieu. »

[2] Le célèbre géomètre sans doute, disciple et ami de Malebranche.

avec les Jésuites, parce que je n'ai pas voulu souffrir qu'ils enseignent ici les cas de conscience, cela étant inutile, attendu que les Jacobins ont deux docteurs de Sorbonne qui enseignent la théologie, et que je vais encore la faire enseigner en mon séminaire. Ce diocèse est encore en pire état que je ne puis vous l'écrire : il n'y a aucune connaissance de la religion, tous les vices y abondent, l'ignorance parfaite dans les prêtres et les religieux, point de règle dans l'administration des sacrements de la Pénitence. J'ai ici une grande affaire sur l'usure qui est autorisée ici publiquement par les religieux [1]. Les prédications que j'ai faites sur cette matière les ont un peu étonnés, mais comme l'on trouve facilité dans les religieux lorsqu'on se confesse, tout le fruit de nos discours s'évanouit en un moment. J'ai prié M. le Curé de Saint-Jacques de vous présenter un mémoire, où je vous prie d'écrire vos réponses. J'ai grand besoin de vos prières, Monsieur, ne me les refusez pas, je suis ici seul de mon avis et je n'ai pour moi que l'Évangile et de la fermeté.

---

[1] On sait que le prêt à intérêts a été considéré longtemps par beaucoup de théologiens comme une véritable usure. Le Camus, sur ce point comme sur d'autres, partageait le sentiment le plus sévère, qui était du reste, à cette époque, l'opinion commune. Plus tard, comme l'on sait, les profonds changements survenus dans l'organisation et le fonctionnement de la vie sociale ont peu à peu conduit les moralistes à l'admission de principes moins sévères.

A propos de l'opinion rigoureuse de Le Camus sur cette question du prêt-de-commerce, il n'est pas inutile de faire ici une observation générale : s'il est nécessaire de conserver à la morale chrétienne sa sévérité entière, il l'est également de ne pas tomber dans l'exagération. En ces graves matières, il est essentiel d'être exact et de se tenir dans le juste milieu entre les excès du relâchement et ceux du rigorisme. Le Camus ne sut pas toujours trouver ce juste milieu, et le lecteur constatera sans peine sa pente vers le rigorisme.

XXVIII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

À Grenoble, 6 juin 1672.

On a fait des prières publiques dans toute la ville de Grenoble pour votre heureuse consécration[1]. J'espère que Dieu qui vous a fait évêque d'une manière dont peu le sont en ce siècle, vous donnera les suites d'une vocation si sainte et si pure que la vôtre, et si j'y avais contribué quelque chose, j'espérerais que vos belles actions et les travaux que vous allez entreprendre dans l'épiscopat répareraient les manquements continuels que je fais dans cette charge. Au reste, Monseigneur, mandez-moi, je vous prie, qui ont été vos consacrants[2], quel résultat de conduite vous avez conclu avec M. de Châlons, quand vous partirez, si vous m'aimerez toujours, si vous prierez Dieu pour moi.

Personne vous honore plus parfaitement que je fais. De temps en temps un mot de lettre, je vous en conjure.

† Étienne, évêque de Grenoble.

Le Père de Monchy a bien prié Dieu pour vous.

---

[1] Le sacre de Mgr de Barrillon avait eu lieu à Saint-Magloire, la veille, jour de la Pentecôte.

[2] C'est François de Péricard, évêque d'Angoulême, assisté de Mgr de Biscaras, évêque de Béziers, et de l'évêque de Tarbes, Mallier du Houssay, qui conféra l'épiscopat à l'ami de Le Camus.

XXIX.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

A Grenoble, 6 juin 1672.

Je ne croyais pas, Monsieur, que mes faits et gestes fussent allés jusqu'à Rome ; au moins mon intention est que le peu que je fais se renferme dans mes montagnes pour aller droit au ciel. Vous savez l'amitié et l'estime que j'ai pour vous ; il n'y a lieu au monde où vous ayez un ami plus sincère et plus effectif, il n'a tenu qu'à vous d'y venir travailler pour l'autre vie. Si cette envie vous prenait jamais, vous y seriez toujours le maître et ce serait pour moi une très grande consolation. Je vous prie d'en être bien persuadé et que personne n'est à vous avec plus d'estime et de tendresse que j'y suis.

† Étienne, évêque de Grenoble.

XXX.

Collection Chaper. — Autographe.

AU MÊME.

A La Grave, le 6 juillet 1672.

Monsieur,

Vous verrez par la date de ma lettre que mon diocèse a bien de l'étendue puisqu'on est si longtemps à répondre à votre dernière lettre. Je ne doute pas que vous n'ayez reçu promp-

tement la réponse à celles que vous m'avez écrites ; pour ce qui est de la dernière, à présent que vous êtes auprès d'un grand cardinal [1], je crois que vous ne songez plus à venir passer votre vie dans nos montagnes et que vous aimerez mieux faire du bien sur un grand théâtre que de vous venir confiner au pied des Alpes. Je vous dirai néanmoins que si vous aviez dessein de ne plus songer qu'à la mort et à servir l'Église, il n'y a guère de lieu qui fût plus propre que celui-là et où vous fussiez plus désiré et plus aimé. Vous y serez toujours le maître et vous y trouverez votre retraite assurée, quand Dieu vous y engagera. Ce n'est pas qu'à vous parler franchement, je ne trouve pas tout à fait praticable le projet que vous faites de passer une partie de votre vie en Dauphiné et l'autre à Paris. Cela se peut faire une fois, mais après cela on se lasse et on ne fait de fruit ni en l'un ni en l'autre. Je crois même que vous avez plus écouté en cela votre humeur et votre tempérament que la voix de Dieu qui demande un peu plus de quiétude et de stabilité dans le genre de vie qu'on embrasse. Vous y penserez sérieument et après cela vous vous déterminerez. S'il y a du bien à faire, il y a de la douceur et l'on y trouve moins d'obstacles au salut qu'à Paris, vous y serez reçu à bras ouverts, personne ne vous aimant plus tendrement et ne vous estimant plus que je fais [2].

Je suis, Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur,

† Étienne, évêque de Grenoble.

---

[1] Créé cardinal *in petto*, en 1671, l'évêque de Laon ne fut déclaré que l'année suivante.

[2] De fait, Dirois resta à Rome où nous le verrons jusqu'au bout être utile à Le Camus par les services que sa position auprès du cardinal d'Estrées le mettait en état de lui rendre.

XXXI.

Collection Gazier, *ibid.*, p. 207. — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

A Livet, le 26 juillet 1672.

Il faut qu'on ait manqué à vous rendre la lettre que je m'étais donné l'honneur de vous écrire, mon cher frère, puisque vous vous plaignez que je ne vous ai pas fait de réponse. Et quand on écrit à un ami aussi fidèle que vous, on est toujours fâché que les lettres soient vues par des gens qui n'y ont que faire. Je ne puis me résoudre à vous envoyer de mes ordonnances : 1° parce que j'en ai fait très peu, et celles seulement qui étaient nécessaires pour faire ouvrir les yeux au clergé ; 2° parce que je suis bien aise que ma réputation soit enterrée dans les Alpes, puisque c'est mon tombeau, et je suis que trop fâché d'apprendre qu'on ne m'a pas tout à fait oublié à Paris. Rien n'est plus capable de mollir un évêque qui a dessein de bien faire, que de savoir qu'on parle de lui dans le beau monde. L'amour de l'estime l'oblige à mesurer sa conduite selon l'idée des honnêtes gens et non point selon les règles de l'Évangile, et Dieu sait combien cela cause d'altération et de tempéraments humains. Ce que j'ai à vous dire, mon cher ami, c'est que je suis dans le diocèse du monde le plus raboteux, où il y a plus de précipices. On ne peut visiter une paroisse sans être en danger d'être abîmé. Il y a quarante ans qu'on n'a visité, et quand on a visité, on ne s'est point mis en peine de rien. Enfin, de trois cents curés, il y en a dix qui ne sont pas corrompus ; tous les prêtres et religieux ignorants et vicieux, à peu de gens près ; tout le

peuple sans instruction ; deux villes dans la dernière dissolution; un évêque sans secours. Quant vous n'auriez pas autant d'amitié que vous en avez pour moi, l'amour que vous avez pour l'Église vous engagerait assez à me plaindre et à prier Dieu pour moi et pour cette pauvre Église. Je ne désespère pas pourtant d'avoir une chambre dans votre ermitage. Je vous demande en grâce de bien me recommander aux prières de vos chères sœurs et de vos solitaires. Nous ne les oublierons pas ici, et notre bon médecin [1] que je chéris tendrement.

Adieu, mon cher frère, c'était bien pour moi que saint Grégoire disait : *ut qui in planis stantes titubant ne in præcipitio pedem figent*. Supprimez votre Monseigneur, je suis serviteur à votre Seigneurie.

J'avais prié M. Arnauld de me mander son sentiment sur un usage reçu dans toute la province, autorisé par le Parlement, de prêter de l'argent sur une obligation et d'en tirer le revenu au denier vingt ; et si pour acheter une terre ou une charge, pareils prêts peuvent être tolérés; si l'on doit non seulement les défendre, mais, pour le passé, condamner à restitution. Cela fera une commotion générale en tout ce pays, tout le monde ayant son bien de la sorte et ni aucun autre moyen de placer son bien en ces quartiers. Si la qualité de docteur l'oblige à être circonspect, celle que vous occupez présentement ne vous oblige pas à la même retenue. Écrivez sous lui son sentiment et mandez-le moi [2]. Je vous demande une lettre tous les mois.

---

[1] M. Hamon.

[2] Les *Lettres* d'Arnauld (édit. citée, IX, 227) contiennent la réponse qu'il fit à la question de Le Camus.

XXXII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

A la Mure, 9 août 1672.

Vous allez entrer, Monseigneur, dans un diocèse très bien réglé, et néanmoins je suis assuré que vous conviendrez avec moi qu'un évêque ne peut se donner un moment de repos sans être responsable de la perte des âmes. Jamais je ne me portai mieux et l'emploi des visites et missions me remirent tout à fait. Je suis dans un diocèse où le feu est de tous côtés et je n'ai guère vu de gens se donner du repos pendant que leur maison brûle. Vous deviez cette visite à l'abbé de la Trappe[1] : je ne puis songer à lui que je n'aie de la douleur de ne m'y être pas enterré avec lui. Je vous demande part à vos prières, et quand vous serez dans vos marais[2], faites-moi, je vous prie, savoir, mon très cher Seigneur, comment vous vous y trouvez. Vous êtes bien heureux d'avoir un voisin comme M. de la Rochelle[3], tandis que je suis dans mes rochers sans autre consolation que d'espérer que Dieu me fera miséricorde.

† Étienne, évêque de Grenoble.

---

[1] Avant de se rendre dans son diocèse où il n'arriva qu'en octobre 1672, Barrillon était allé passer quelques jours auprès de l'abbé de Rancé.

[2] Le diocèse de Luçon se compose en effet en partie de marais. Cf. ma *Notice historique et archéologique sur Luçon*. Fontenay-le-Comte, chez Robuchon, page 2.

[3] Henri de Laval, évêque de la Rochelle (1661-1694), fut en effet un des prélats les plus recommandables de l'époque.

XXXIII.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

A Grenoble, 18 août 1672.

MONSIEUR,

Dans l'incertitude où je suis si le banquier de Grenoble vous aura rendu ce que vous avez eu la bonté d'avancer pour moi, j'écris à mon frère le premier Président[1] d'en charger un banquier de Paris qui sera plus exact, sans doute, que les nôtres; j'écris à Mgr le Cardinal[2] pour le remercier du nouveau bref qu'il m'a procuré, et bien que je tâche par la douceur de faire revenir les réguliers, néanmoins je le supplie d'écrire à Madame Royale[3], afin qu'elle me donne par écrit le pouvoir de l'exécuter en Savoie, sur la parole que son Excellence lui donnera que c'est lui qui me l'a procuré, qu'il est dans l'ordre et que je ne m'en prétends servir que dans la nécessité; persuadé que tout cela ne réduit pas les religieux à se mieux comporter dans l'administration du sacrement de pénitence, c'est là où est toute ma peine et je n'y vois aucun remède. Je vous prie de faire mettre un *nihil transeat* pour M. Claude Meier, curé de Saint-Sulpice en Savoie, diocèse de Grenoble. Je trouve ici des oppositions continuelles au bien que je voudrais entreprendre, et je vois si peu de secours et

---

[1] Nicolas Le Camus, frère aîné de notre évêque, exerça avec le plus de distinction possible, de 1672 à 1715, la charge de premier président de la Cour des Aides de Paris. (BELLET, op. cit., p. 7.)

[2] D'Estrées.

[3] La deuxième femme du duc Charles-Emmanuel II. C'était une princesse de Savoie-Nemours.



si peu de moyens de servir l'Église que plus j'y pense et plus je trouve qu'il faut tout réduire aujourd'hui à la direction volontaire et à la prédication ; car, pour le reste, les religieux et les magistrats nous empêchent de faire aucun bien. Ces vues m'ont souvent tenté de prendre un parti semblable à celui de M. le Cardinal de Retz[1] et je crois que tôt ou tard je finirai par là. Cependant si vous vouliez bien dans vos heures de loisir me marquer les pensées que vous auriez sur la manière dont vous croyez qu'un évêque doive se conduire en France au temps où nous sommes, pour remplir tous ses devoirs, je vous en serais très obligé et cela pourrait m'être de quelque usage. Priez pour moi et pour ce pauvre diocèse. Personne n'est avec plus de tendresse et d'estime que je suis,

Monsieur,
Votre très humble et très affectionné serviteur,

† Étienne, évêque de Grenoble.

XXXIV.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

26 septembre 1672.

Je suis très aise, Monseigneur, d'apprendre votre départ de Paris. C'est une certaine glue dont on a peine à se dépêtrer, et d'ailleurs, il est bon d'aller dans votre diocèse avant que l'air marécageux y domine qui pourrait vous incommoder dans les commencements. Je vous aurais fort souhaité le secours du Père de Monchy, il vous aurait mis les armes à la main de

---

[1] Qui s'était démis de l'archevêché de Paris pour se retirer à Commercy, dont la principauté lui appartenait.

bonne grâce ; mais vous allez dans un diocèse tout défriché et vous y portez tant de lumière et d'onction qu'il n'y a pas de bien que vous ne puissiez faire. Quelque amitié que j'aie pour vous je ne puis que je ne vous porte envie de vous voir dans un pays si docile, pendant que je suis sur mes rochers où je ne trouve que dissolution et ignorance. Prions Dieu l'un pour l'autre, et gardons dans l'épiscopat les mêmes sentiments que nous avions autrefois pour l'Église, pour sa discipline, en nous promenant dans les Chartreux [1].

Mandez-moi, je vous prie, mon très cher seigneur, comment vous vous trouverez de votre nouvelle épouse. Car, en vérité, je m'intéresse autant à ce qui vous regarde qu'à mes propres affaires. Nous serions bien heureux tous deux, si nous étions libres comme nous étions il y a deux ans. Mais il ne faut pas chercher son bonheur ici-bas. *In re laboris, in spe quietis*. Travaillons à nous faire saints en sanctifiant les autres et mourons dans ce travail. C'est mon unique vue et le seul plaisir que j'aie en cette vie.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

XXXV.

Collection Gazier, *ibid.*, p. 208. — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

26 septembre 1672.

Je serais bien aise, mon très cher frère, que vous consultiez M. Arnauld sur une affaire qui me fait de la peine de-

---

[1] Le couvent des Chartreux de Paris était situé à peu près à égale distance entre l'Institution qu'habita Le Camus et l'autre maison oratorienne du quartier Saint-Jacques, le séminaire Saint-Magloire, où Barrillon fit son éducation cléricale.

puis que j'ai prêché sur l'usure et que j'ai déclaré mes intentions aux confesseurs. Le Parlement a fait un décret pour ordonner qu'on payerait les intérêts pour une promesse sans interpellation, ce qui est une usure manifeste. J'ai consulté nos maîtres : ils sont d'avis que je ne fasse point d'ordonnance au contraire, parce que le Parlement en appellerait comme d'abus et que le roi serait pour leur usage ; mais qu'il faut obliger les confesseurs et prédicateurs à me soutenir. Mais les confesseurs et prédicateurs étant religieux, et prévenus pour la plupart de cette méchante doctrine, puis-je, en conscience, laisser établir une doctrine pernicieuse et me taire? Je ne suis pas résolu de parler si tôt ; mais, dans un an, ne dois-je pas faire quelque ordonnance pour empêcher la prescription et pour m'opposer à un abus qui deviendra une loi, étant autorisé dans le Parlement, *me vidente et consentiente*.

Vous m'avez fait le plus grand plaisir du monde de me parler de la Trappe. Je n'y songe jamais que je n'en sois charmé, et

> . . . si fata meis paterentur ducere vitam
> Auspiciis[1]. . . . .

je finirais mes jours avec lui ou avec vous[2]. Je ne sais aucune nouvelle ; la mort de M. de Tours[3] m'était inconnue, si vous ne me l'eussiez écrite. J'ai rompu tout commerce et n'écris qu'à vous et à mon frère, et je vous assure que rien n'est si bon que de brûler ses vaisseaux ; car, même dans les lettres, il y a un certain patelinage de dévotion par lequel on dit toujours les choses de manière qu'on travaille toujours à se faire honorer en se méprisant.

---

[1] *Énéide*, IV, 340-341.

[2] A la Trappe ou à Port-Royal.

[3] Charles de Rosmadec, mort le 11 juillet précédent, après un épiscopat de quelques mois.

Quant au curé prétendu, il est vrai qu'il s'est marié devant le Saint-Sacrement pour plus grande solennité, et qu'il dit pour ses raisons que, puisque saint Pierre était marié, il pouvait bien en faire autant, et il a demeuré vingt-cinq ans en cet état. Mais ce qui est le plus étonnant, c'est la punition visible de Dieu sur ce misérable. Quand il sut que j'approchais de sa paroisse où il se croyait en sûreté à cause des précipices dont elle est environnée, qui la rendent inaccessible aux gens à cheval, il fut saisi d'une telle crainte qu'il en eut la fièvre chaude, et, dans ses rêveries, il ne parlait que de ma visite. J'y envoyai le Père Vincent[1] pour le consoler et pour le disposer à se confesser. Il le remit, le bon sens lui revint; mais, sitôt qu'il se mettait en devoir de songer à se confesser, la rêverie lui reprenait. Cela a duré quatre jours, ayant le sens fort net quand on ne lui parlait point de confession, et est mort en cet état sans avoir pu se confesser. Voilà un terrible jugement de Dieu sur ce misérable. Les prêtres sont ici dans une consternation épouvantable. J'en ai déjà chassé plus de vingt-cinq sans la moindre résistance du monde; mais je suis engagé dans un emploi où il faudrait une sainteté consommée pour ne pas se dessécher par les continuelles fatigues des prédications où les vingt-quatre heures du jour se passent. Si en travaillant à purifier l'Église on se purifie, à la bonne heure. Mais, si cela n'est pas, que sert-il de corriger les méchants prêtres et ne se pas corriger soi-même? Priez pour moi, mon cher frère, *nemo alio vivat moriturus sibi*. Ne me parlez point davantage d'ordonnances : je n'en ferai de générales qu'après ma visite, et encore en petit nombre, et, si j'en suis cru, elles ne passeront pas mon diocèse. Envoyez vos lettres chez mon frère, le premier Président de la Cour des Aides, auprès des Enfants-Rouges.

---

[1] Le P. Vincent Comblat, cordelier, dont il sera amplement question plus bas.

XXXVI.

Batterel, *Mémoires ms.*, 2e partie, 2e vol., p. 146.— Collection Ingold.

AU RÉVÉREND PÈRE DE SAINTE-MARTHE[1],

GÉNÉRAL DE L'ORATOIRE.

18 novembre 1672.

..... Votre corps peut être très utile à l'Église, sous la conduite d'un général aussi zélé et aussi éclairé que vous êtes. J'espère que vous ranimerez ce premier zèle des Bérulles et des Condrens[2], dans tous ceux qui vous sont soumis, et qu'on y verra reluire ce premier esprit de missionnaires apostoliques et de secours perpétuels des évêques dans leurs fonctions, que vous avez toujours fait paraître en votre personne. Si j'ai quelque peine, c'est que je n'ai point encore de part à ces grands biens dans mon diocèse. Mais j'espère que Dieu vous en donnera les ouvertures, et que vous aurez assez de charité pour les accomplir.

---

[1] Abel-Louis de Sainte-Marthe, né à Paris en 1621, devint général de l'Oratoire en 1675, se démit en 1696 et mourut l'année suivante à Saint-Paul-aux-Bois. Savant du premier ordre, il fut l'un des auteurs du *Gallia Christiana*. Son généralat fut l'époque la plus florissante de l'Oratoire.

[2] Le fondateur et le second général de l'Oratoire, morts tous deux en odeur de sainteté. — C'est, nous le verrons plus bas, sous le généralat du P. de Sainte-Marthe que les Oratoriens se fixèrent à Grenoble.

XXXVII.

Collection Gazier, *ibid.*, p. 210. — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

En Chartreuse, 18 novembre 1672.

Il faut dater d'un lieu aussi saint que celui-là pour être admis dans votre sainte retraite ; mais, en vérité, on est tellement occupé quand on veut faire sa charge dans un diocèse, qu'on n'a pas quasi le temps d'écrire. Les nouvelles que vous me promettez des choses qui touchent l'Église ne sont point de ces nouvelles que j'appréhende. Au contraire, elles nous sont d'un très grand usage pour ne pas faire de faux pas dans notre conduite. Car, en un an de temps, les choses changent bien de face. Vous aurez toujours dessein de sortir du lieu où vous êtes, et vous n'en sortirez jamais. Il n'y a qu'un lieu pour sauver chaque homme en particulier, et par la connaissance que je puis avoir de vous, celui où vous êtes vous est plus propre que tout autre. Je souhaite qu'il en soit de même de celui où la Providence m'a confiné. Mais, quelque désir que j'aie de m'acquitter fidèlement de ma charge, je vois tant de périls au temps où nous vivons, dans les emplois, que je trouve que ce que saint Chrysostôme a dit est bien vrai, que c'est une merveille si un évêque est sauvé. Autrefois, je ne voyais que les dehors de l'épiscopat. Je ne pouvais comprendre ce qui avait obligé ce saint Père à dire cela d'une profession qui ne tend qu'à Dieu et à sanctifier les hommes. Mais quand j'en considère les obligations infinies, et qu'il n'y a point de petits manquements, je trouve qu'il a très grande raison, et que cela est encore plus vrai aujourd'hui que cela n'était de son temps. Car encore pour lors il y avait un bon nombre de gens de bien dans

l'Église qui appuyaient et autorisaient le bien ; mais, aujourd'hui, ce sont ceux-là qui condamnent les premiers, s'il n'est à leur mode et par leur conduite. Cependant, mon très cher frère, il faut prendre courage, *bonum Dominum habemus*. Tâchons de le servir de bonne foi, c'est bien peu, mais je voudrais bien être assuré de l'aimer aussi tendrement que je vous aime. A toute votre troupe, mille amitiés. Priez tous pour moi et pour cette pauvre Église désolée. Adieu, mon cher frère, je suis tout à vous et du meilleur de mon cœur.

XXXVIII.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

A Grenoble, 16 janvier 1673.

MONSIEUR,

J'ai reçu le bref que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer. Nous sommes présentement au pied du mur ; M. le duc de Savoie me presse de donner pouvoir à mon official, comme feu M. de Grenoble le donnait. Je m'en défends et je demande qu'avant toutes choses les religieux se soumettent à mes ordonnances touchant les confessions. Nous verrons ce que Son Éminence obtiendra de Rome pour moi et quel effet ses recommandations feront auprès de M. de Savoie. Je lui ai les plus grandes obligations du monde, à Monseigneur le Cardinal, de l'honneur de sa protection, et à vous, de toutes les peines que vous voulez bien prendre pour ce qui regarde les intérêts de mon Église. Je prie Dieu qu'il vous comble de ses grâces et de ses bénédictions. Je suis en lui à jamais, et du meilleur de mon cœur,

Monsieur,

Votre très humble et très affectionné serviteur,

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

XXXIX.

Collection Gazier, *ibid.*, p. 211. — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

5 février 1673.

Je viens de faire la visite de vingt-cinq paroisses, cela m'a empêché, pendant tout ce temps-là, de vous pouvoir faire réponse. Car je trouve tant d'affaires fâcheuses dans ce diocèse, que je ferais scrupule de penser à autre chose qu'à la charge qui m'est imposée et qui est une véritable charge. J'ai pourtant une nouvelle dont vous ne serez pas fâché que je vous fasse le récit. J'ai fini mes visites par celle d'un chapitre de mon diocèse, nommé Saint-Martin-de-Miséré[1], fondé par saint Hugues[2]. Il y a plus de deux cents ans qu'on y vit dans la dernière licence, *cupientes profiteri,* sous la règle de Saint-Augustin et ne faisant pas seulement celle du décalogue. N'ayant pu les obliger à vivre en règle, je les ai fait consentir à souffrir que j'y établisse mon séminaire, si bien qu'en un instant je lui donne 4,000 l. de rentes, une belle église; je le mets au milieu d'une vallée où il y a bien à défricher. Je vais bâtir trois corps de logis : un pour l'éducation des jeunes enfants, un pour les vieux prêtres sans bien ou sans savoir, et un troisième pour la théologie à l'ordination. Il ne me

---

[1] Comme on le verra dans la suite de cette correspondance, le séminaire organisé d'abord dans ce prieuré-chapitre fut ensuite transféré à Grenoble. Saint-Martin-de-Miséré resta un petit-séminaire également sous la direction des Oratoriens.

[2] Évêque de Grenoble au XIe siècle. Ce fut lui qui installa saint Bruno dans le désert de la Grande-Chartreuse.

manque plus que des ouvriers. Si vous trouvez en votre chemin quelqu'un qui eût dévotion d'aller en Chine, donnez-lui avis qu'il y a une Chine où ils auront autant à faire, bien qu'ils n'aient pas tant à traverser de pays. Jugez si l'on parle ni de grâce ni de jansénisme en ces quartiers, on peut prêcher et enseigner les plus fortes vérités de la religion sans peine, parce que personne ne veut ici ni étudier ni prêcher. Ainsi, on n'a aucun empêchement de ce côté-là, et je plains fort ceux qui sont obligés, à Paris, d'être toujours sur leurs gardes sans oser ouvrir la bouche qu'on ne les traite d'hérétiques. Ils me plaignent peut-être, de leur côté, de me voir sans aucun secours au milieu des Allobroges, mais il y a des maux plus véritables et plus effectifs en moi qui méritent bien mieux qu'on me plaigne. On m'a donné avis que M. de Sacy[1] m'a fait donner un nouveau livre qu'il a fait sur *la Sagesse*. Je trouve tant de belles choses dans tout ce qu'il fait, et si profitables, que j'ai impatience de le voir. Je vous prie de l'en bien remercier de ma part, car je ne doute pas que vous n'ayez grande part à ce présent. Je ne sais si c'est l'hiver qui vous a glacé les mains et qui vous a fait oublier de m'écrire des nouvelles ecclésiastiques. Si je savais cela, je prierais votre directeur de vous permettre un fagot et de vous ordonner de m'écrire plus souvent que vous ne faites. J'ai fort pensé à vous le jour de saint Sébastien[2], et je bénissais Dieu de vous avoir délivré des trois pestes dont il préserva ce saint : la jeunesse, la noblesse et le grand monde. Il y en a encore une plus fine dont je voudrais bien être délivré : c'est l'amour de moi-même, quoique je n'y trouve rien d'aimable. Mais si je voudrais bien ne me point aimer, je serais bien fâché, mon très cher frère, que vous ne m'aimassiez pas.

---

[1] Une des grandes figures de Port-Royal et le célèbre traducteur de la Bible. Comme l'on sait, cette traduction, devenue classique, parut par portions, à partir de l'année 1672.

[2] Un des patrons de M. de Pontchâteau.

Je m'aperçois que je vous écris à l'envers, mais il est trop tard pour recommencer. Depuis ma lettre écrite, j'ai reçu dans mes visites votre dernière lettre, et, au milieu des tristes affaires dont je suis occupé, elle m'a été d'une grande consolation. Je suis à présent près du Pont-en-Royans, pays célèbre par les Huguenots, et cependant je trouve des trente cures tout de suite dans toutes sortes d'abominations. En vérité, la chose est à un tel point que, si je trouve dans le reste de mes visites de pareils désordres, je crois qu'il faudra que je quitte. Car je ne puis les souffrir, et je ne puis aussi les chasser tous sans priver mon diocèse des sacrements. Cependant, je suis seul et j'ai beau demander du secours : *Omnes ignoscunt nemo succurrit.* Au reste, vous voulez que je vous dise quelque chose d'extraordinaire; pendant que mes prêtres sont si vicieux, je trouve des filles qui ne savent pas lire, *et quæ sunt docibiles Dei*[1], qui n'ont jamais offensé Dieu volontairement et qui sont dans la voie d'oraison continuelle, ne sachant autre chose si ce n'est se tenir incessamment devant Dieu, comme un ver de terre, dans une humiliation continuelle. Le hasard a fait qu'elle s'est présentée devant moi et qu'elle m'a exposé son état qui m'a consolé et confondu en même temps. Voilà comme Dieu a ses saints dans des coins inconnus et méprisés de tout le genre humain. Quant à moi, je ne sais pourquoi l'on en parle tant à Paris; car, ôté mon frère, je n'écris à personne du monde qu'à vous. Priez Dieu pour moi, je vous en conjure, et vos frères et sœurs, et plaignez de votre part les gens qui sont incessamment en danger de se perdre, sous prétexte de tirer les autres du naufrage. Si je pouvais retirer ma quittance, je le ferais de grand cœur, car j'ai dévots et indévots, prêtres et laïques contre moi, et bien qu'ils me louent en public, ils cherchent incessamment l'occasion de me blâmer ou de censurer ma conduite.

Je me réjouis du rétablissement de votre santé, vous faites

---

[1] Saint Jean, VI, 45.

ce que vous pouvez pour la détruire et Dieu pour vous la conserver. Je prie Dieu que ce combat dure longtemps et qu'il vous conserve celle de l'âme : *sanitas caritas*. J'ai pensé que la longueur de votre maladie, nonobstant laquelle vous agissez toujours, était la figure de certains faux dévots qui sont dans toutes les pratiques de dévotion sans avoir le cœur bien guéri du péché. Enfin, contre les règles de l'art de l'Église, ils se trouvent guéris, et cela arrive assez souvent en ce temps aux gens mal conduits, mais qui veulent de bonne foi se sauver, quoique par des voies obliques et contraires à l'ancien esprit de l'Église.

XL.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

17 mars 1673.

Vous êtes bien heureux que les années vous durent si peu, c'est une bonne marque, car d'ordinaire les vieux dévots deviennent durs, et sont plutôt dévots par coutume qu'avec ferveur. Je fais un métier où l'on perd bien ce qu'on aurait de recueillement, et il est bien malaisé d'avoir son âme entre ses mains, quand il faut renouveler un diocèse, et qu'on trouve qu'il faudrait faire un monde nouveau pour faire quelque chose de bien. Il y a déjà trois mois que je suis en campagne, et je ne crois pas en sortir devant le mois de décembre. Et en quelque canton que je marche, je trouve les mêmes sujets de chagrin. Il s'y trouve parmi cela des religieux augustins déchaussés, qui sont pires que des Templiers, et j'en ai dix couvents ! Jugez combien cela cause d'impureté dans un diocèse ! J'en ai interdit un, ces jours passés, qu'on a surpris avec une religieuse, nommé Hilarion. Il a

appelé comme d'abus, cela pourra éclater, mais je vous prie de ménager la chose jusqu'à ce qu'on en parle.

J'ai ouï dire du bien de M. Métayer[1], et s'il était homme à s'embarquer en ces quartiers, on lui donnerait l'emploi qu'il voudrait et qui lui pourrait convenir. Je vous prie de vous en faire informer. Ce que vous me dites de cet évêque[2] qui voulait être à Tours m'afflige et ne me surprend point ; cela m'afflige parce qu'il est de mes amis, et au fond c'est un très bon homme et qui a de la probité ; mais quand un évêque désire autre chose que de remplir son ministère, il est capable, sans le vouloir, des plus grands excès. C'est de quoi je bénirai Dieu tous les jours de ma vie de m'avoir mis et par la disposition de mon esprit et de mon siège hors de la tentation des désirs. Ce compliment du Pape à M. Arnauld, s'il était suivi de quelque bref, serait plus considérable que vous ne pensez, et s'il pouvait lui faire approuver la *Fréquente Communion*[3], cela serait de très grande conséquence. Sitôt que je serai à Grenoble, j'enverrai à M. Nicole[4] les cahiers de M. Haslé[5]. Cela nous serait fort utile si elle était toute imprimée, car nos séminaires de campagne sont tellement dénués, que sans un secours de cette qualité, nous n'avons aucune bonne doctrine constante. L'on m'a dit que M. Le Nain[6] avait fait autrefois copier tous les sermons du

---

[1] Jeune ecclésiastique liégeois, retiré à Port-Royal, qui accompagna plusieurs fois M. de Pontchâteau à Rome, et mourut curé de Normandie.

[2] Cf. la lettre XLIII, et la note page 84.

[3] Le livre de la *Fréquente Communion*, approuvé par une vingtaine d'évêques, dénoncé par plusieurs autres, ne fut en effet pas condamné par le Saint-Office.

[4] Pierre Nicole (1625-1695), le célèbre moraliste de Port-Royal. Nous le retrouverons plus tard venant visiter Le Camus à Grenoble. On sait qu'il fut parmi les plus modérés du parti et que Bossuet le tenait en haute estime.

[5] Docteur de Sorbonne et professeur de théologie au séminaire de Beauvais, où il mourut en 1680.

[6] Le Nain de Tillemont (1637-1698), le grand historien, dont l'exactitude est presque du génie, a dit avec raison Sainte-Beuve.

Père Desmares[1], et qu'ils étaient en bon ordre. Si vous pouviez par vos amis, sans que je parusse, m'en ménager une copie, je vous serais très obligé, car en l'état où je suis, j'ai besoin de tout, et à vous dire le vrai, ces sermons du plus ecclésiastique[2]..... que je voye que la sienne et à laquelle je me voudrais autant conformer, si vous en exceptez les trop longues citations. Je viens de recevoir une lettre de l'abbé de Septfonds[3], copie de l'abbé de la Trappe, et vous ne serez pas fâché d'apprendre que son monastère est présentement conforme en tout à son original. C'est le plus grand coup de grâce peut-être qui se soit fait de nos jours ; il était ignorant et débauché : il est devenu vertueux au point que je vous le dis, et humble à un point que je ne puis vous l'exprimer. C'est l'homme du monde en qui j'ai remarqué le plus d'humilité sincère et le silence le plus profond, ne disant jamais un mot que la gloire de Dieu ou la charité ne lui fasse dire, et si juste qu'il ne paraît aucune affectation dans sa manière d'agir, si bien qu'il ne rebute ni ne divertit personne ou par son silence ou par ses paroles. Mais louerons-nous toujours les gens de bien, et n'aurons-nous jamais de part à leurs bonnes œuvres ? Demandez-lui avec tous vos ermites qu'il me convertisse. Je ne manquerai pas, le jour de Saint-Joseph, de vous donner de mon indigence ; mais en vérité, mon très cher frère, c'est de très bon cœur.

---

[1] Célèbre oratorien (1602-1687), grand prédicateur. A l'époque où nous sommes, 1673, vingt ans s'étaient écoulés depuis qu'il avait dû quitter l'Oratoire à cause de son jansénisme.

[2] Il y a évidemment ici une lacune dans notre copie.

[3] Dom Eustache de Beaufort.

XLI.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

A Chambéry, 3 mai 1673.

J'ai toujours recours à vous, Monsieur, dans les affaires qui me viennent de Rome, l'amitié que vous avez pour moi et le zèle pour le bien de l'église m'y engagent et la crainte que j'ai par mes lettres d'être à charge à Mgr le Cardinal d'Estrées m'oblige de vous écrire, espérant que vous lui communiquerez mes lettres et que vous me manderez sa réponse.

1° Un cardinal, qui est à la congrégation du Concile, des évêques et des réguliers, et dont je n'ai pu démêler le nom, m'a écrit au sujet d'un Sigismond Girod qui a voulu éviter mon séminaire, et sur de faux exposés, il a prétendu se faire ordonner à Rome sans titre patrimonial et ecclésiastique, sans savoir, sans vertu et sans avoir voulu demeurer au séminaire où je le recevais gratis. Je vous adresse la réponse pour ce cardinal. Si son nom n'est pas bien écrit, je vous prie de le corriger et de lui présenter la lettre et d'empêcher ces ordinations furtives, car nous ne pourrions pas ensuite nous empêcher d'interdire de pareilles gens dans nos diocèses.

2° L'on m'a fait passer dans l'esprit de M. le duc de Savoie pour un hérétique, un janséniste, ou tout ce qu'il vous plaira. M. l'Évêque de Maurienne[1] avec qui j'ai procès, et les réguliers de Chambéry ont publié cela hautement dans Turin et Son Altesse Royale non-seulement l'a cru, mais l'a dit si publiquement que je n'en puis ignorer.

[1] Hercule Berzetti (1658-1686).

Je supplie très humblement Son Éminence de le détromper et que je sache, par votre moyen, le succès de ses bons offices en rendant à ce prince témoignage de ma foi.

3° L'affaire que j'ai contre les réguliers de Savoie dure. Le prince, bien loin de m'être favorable, a renvoyé le tout au Sénat. Le bref que vous m'avez envoyé ne peut me servir. M. le cardinal Grimaldi[1] m'a promis de grands secours en vos quartiers. Mandez-moi ce que je dois attendre de cela et faites ma cour auprès de Son Excellence. Priez Dieu pour moi, personne n'est plus absolument à vous et avec plus d'estime que j'y suis.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

XLII.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR ARNAULD.

Au Genevray, 5 mai 1673.

L'obligation où je suis d'achever, s'il se peut, ma visite cette année, m'empêche de solliciter les intérêts de Me de Boismêlée, outre que vous savez, Monsieur, qu'étant con-

[1] Jérôme Grimaldi (1597-1695), archevêque d'Aix, fut un des plus saints prélats du XVIIe siècle. Il sera souvent question de lui dans la *Correspondance de Le Camus,* qui avait pour lui une estime particulière. « Ce fut lui qui demanda le chapeau pour Le Camus qui s'est toujours fait gloire de le prendre pour modèle. Comme lui, l'évêque de Grenoble mangeait au réfectoire avec ses domestiques ou commensaux ; il faisait faire la lecture pendant ses repas. A l'imitation de la galerie que M. de Grimaldi avait faite à l'archevêché, M. Le Camus avait fait peindre dans son palais tous ses prédécesseurs ; au fond de la galerie où il les plaça, il mit comme M. de Grimaldi, un crucifix avec cette devise : *Solatium exilii nostri.* » Bibl. d'Aix, ms. 1015, pièce 4.

seiller–né de ce Parlement, j'ai juré d'observer les ordonnances et les règlements de la cour, et entr'autres il y en a un qui défend aux conseillers de solliciter pour d'autres que pour des parents au second degré et pour les domestiques ; ainsi ma qualité de conseiller m'empêche de lui rendre tous les services que je désirais. Cependant, sans violer mon serment, je puis vous dire que, comme M. Desdiguières[1] et le premier Président[2] sont contre elle, elle est en grand danger de perdre son procès. En différant à l'année prochaine, elle éviterait le premier Président qui va à Paris, mais elle entrerait dans une chambre très forte et très éclairée, où M. Desdiguières a plus de pouvoir que dans les autres. Elle a un bon rapporteur à présent, et si je suis de retour à Grenoble avant son rapport, je saurai l'état de son affaire et je lui donnerai les avis que je pourrai. Vous avez, Monsieur, un si grand pouvoir sur moi que vous en pouvez disposer, comme de la personne du monde qui a plus de respect pour vous.

J'aurais bien des choses à vous écrire, touchant ce diocèse, mais les visites où je suis engagé présentement m'empêchent de vous entretenir autant longtemps que je le désirerais. J'avais prié M. de Pontchâteau de vous consulter touchant l'intérêt que l'on prend pour l'argent que l'on prête. En vérité je me trouve bien combattu là-dessus, car comme ce commerce est établi partout, que cela ne blesse point la charité, et n'est pas excessif, que je ne le vois point directement contre la loi naturelle, j'ai peine à le condamner, bien que depuis quatre cents ou cinq cents ans tous les théologiens soient contraires. Je ne connais que vous à qui je me puisse adresser pour me déterminer précisément ce qu'il y a de certain sur cette matière, et si les nouvelles décretales nous lient tellement sur cette question qu'on ne puisse point avoir la liberté de raisonner là-dessus. Je vous prie de tenir

---

[1] Le duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné. Il devait rarement se montrer favorable à Le Camus.

[2] Denis Le Goux de la Berchère.

ceci fort secret, car je n'ai osé m'expliquer de ma peine à personne sur cette matière, de peur que cela revînt en ces quartiers, et que les usuriers ne s'en pussent prévaloir. La raison et la coutume est d'un côté, et de l'autre les décretales et les théologiens, et bien que je m'explique toujours en faveur des décretales j'ai dans le fond de mon cœur une très grande difficulté à voir la raison qu'on a eue de traiter cette affaire aussi durement qu'on l'a traitée[1]. Un mot en confiance là-dessus je vous en conjure et ne me renvoyez ni à M. d'Alet, ni à M. de Sainte-Beuve. Je suis absolument à vous.

XLIII.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

5 mai 1673.

Je recommence ma visite présentement, et je me vas trouver plus embarrassé que par le passé, ayant plus de curés à déposer que l'année précédente, et n'ayant plus personne à substituer en leur place. Vous balancez entre la Trappe et la Chartreuse, et moi je balancerais entre la galère et l'épiscopat : *Mitram nemo acciperet si daretur scientibus.* Je serais ravi de voir M. Métayer et si je pouvais le retenir en ces quartiers, je m'estimerais très heureux ; mais il s'est expliqué à M. de Sainte-Beuve qu'il ne s'engagerait pas à l'avenir qu'il n'eût un bénéfice pour s'établir, et je n'ai ici ni bien ni bénéfice, mais une grande envie de me sauver et de sauver mes pauvres brebis, et à moins qu'un prêtre ait la même intention il ne pourra jamais s'aimer en ces quartiers.

---

[1] Ici Le Camus semble porté vers les sentiments modérés qui ont prévalu dans cette matière.

Je désirerais fort d'aller à Alet passer deux mois si mes affaires me le peuvent permettre. Présentement qu'on vient de Paris à Lyon par la diligence en cinq jours, vous devriez satisfaire votre curiosité sur la Grande-Chartreuse. C'est la plus grande consolation que je pusse avoir au monde que de vous voir encore une fois avant de mourir ; mais vous êtes paresseux et je suis enchaîné.

Vous n'êtes pas assez scrupuleux, selon mon sens, sur les jugements que vous faites des hommes, surtout des évêques ; et s'il ne faut pas s'aveugler, il ne faut pas aussi être trop clairvoyant, et il y a une règle dans saint Bernard sur les jugements qu'on doit faire des hommes, qui nous apprend à nous taire sur une infinité de choses, à en couvrir une grande partie sur la bonne intention, et en excuser beaucoup sur la faiblesse et la fragilité humaine, et ne dire que ce qui peut servir à la gloire de Dieu, et cela se réduit à bien peu de chose. L'Évêque dont vous me parlez a ses défauts, il a peut-être désiré d'être évêque et de changer ; mais en vérité j'ai vu trois ou quatre actions considérables dans sa vie où il pouvait faire une très grande fortune s'il eût manqué de probité, et cela est si rare dans notre ordre que je ne puis y refuser mon estime. Vous autres solitaires, vous allez éplucher trop scrupuleusement la vie des hommes, et vous ne leur pardonnez rien, mais nous autres : *Petimus veniam damusque vicissim*. Si vous méprisiez tous les évêques qui sont mal entrés dans l'épiscopat, vous en estimeriez très peu. S'il m'avait cru, il n'aurait point poussé ce doyen de Roye[1] ni sur son

---

[1] Petite ville de la Somme et du diocèse d'Amiens, ce qui permet de conjecturer qu'il est question de François Faure, évêque d'Amiens. Ce prélat, théologien et orateur de mérite, avait été sous-précepteur de Louis XIV. C'est à ce moment que Le Camus put voir « ces trois ou quatre actions considérables où il pouvait faire très grande fortune s'il avait manqué de probité. » D'autre part, on sait que Faure n'était pas sympathique aux jansénistes, car il avait censuré les *Provinciales* et fait une ordonnance contre le Nouveau-Testament de Mons.



sermon ni sur son étole : la chose ne le méritait pas ; mais il a cru de méchants conseils et des flatteurs.

Je ne puis que je ne plaigne Mme de Tianges ; *Impossibile est eos qui semel,* etc. [1]. Vous pouvez dire l'affaire des Augustins, si vous voulez, elle devient publique ; j'en ai neuf couvents dans mon diocèse, et tellement éparpillés, qu'ils gâtent tout ce qu'on peut faire de bien. Les Templiers n'ont jamais commis les désordres et les scandales que ces Pères ont faits dans ce diocèse. En faisant ma visite et mes missions, j'en ai dressé un mémoire si ample et si certain que les cheveux me dressent à la tête quand j'y pense. Je l'ai envoyé à M. Le Tellier, afin que le Roi y mettre ordre, car la chose est allée à un point qu'il faut une main souveraine pour remédier aux maux qu'ils causent en ce pays. C'est une chose étrange que les austérités de leur vie puissent accorder avec un tel relâchement. Je crois qu'il me faudra avoir une affaire avec eux, car le Provincial ayant su que je l'avais mandé de Lyon pour concerter avec lui les moyens d'écarter les méchants religieux de mon diocèse, il s'est écarté lui-même, et n'a point osé paraître ; ce qui me fait croire qu'il ne peut ou qu'il ne veut pas y apporter de remède. J'espère que Dieu me soutiendra, puisque c'est pour sa gloire que je travaille contre neuf couvents plus corrompus que Sodome et Gomorrhe.

Les femmes peuvent bien désirer qu'on décide la Conception immaculée, mais tant que le pape lira dans son bréviaire les leçons de saint Léon : *Sicut a reatu neminem liberum reperit,* il lui sera malaisé de décider la question ; et s'il le faisait, il trouverait des évêques qui lui résisteraient en face ; au moins j'en sais un qui le ferait s'il le décidait comme un article de foi [2]. Pour la manière d'enseigner la

---

[1] S. Paul aux Hébreux, VI, 4.

[2] Le texte en question est tiré de la première leçon du second nocturne des *Matines de Noël*. Il en est un autre, bien plus fort, du même bré-



théologie, j'ai toujours été de l'avis de M. Arnauld, mais je voudrais qu'on évitât dans les controverses toutes les questions inutiles et douteuses que la chaleur a fait soutenir de part et d'autre avec beaucoup d'opiniâtreté, et sans beaucoup de raison. Je n'ai vu parmi les anciens scolastiques que deux ou trois qui ont traité la théologie comme je voudrais que l'on fît, c'est-à-dire de bon sens et intelligiblement : Henry de Gand, Durand et de Alès, mais il ne m'appartient plus de parler d'autres choses que de catéchisme, puisque c'est à quoi je suis réduit. *Orate pro periculis nostris.*

XLIV.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

Grenoble, 17 juin 1673.

Je n'ose pas importuner M. le cardinal d'Estrées dans toutes les occasions où je pourrais avoir besoin de lui et je

---

viaire romain (*in vig. Epiph. S. Aug.*, 2e Noct., 3e leçon) que le bon cardinal aurait pu alléguer : *Solus enim sine peccato est natus, quem sine virili complexu non concupiscentia carnis, sed obedientia genuit mentis.* — Seul, le Christ par droit et non par privilège, en sa qualité de Fils de Dieu et parce qu'il avait été conçu du Saint-Esprit, était absolument hors de toute atteinte du péché. La Sainte Vierge, conçue comme les autres enfants d'Adam, aurait encouru la faute originelle, si une miséricorde particulière ne l'en avait préservée, et si, comme parle la bulle *Ineffabilis*, elle n'avait été rachetée d'une manière plus sublime. *Beata Virgo*, dit Suarez, *ex vi suæ conceptionis fuit obnoxia originali peccato, seu debitum habuit contrahendi illud, nisi divina gratia fuisset impedimentum.* Par cette distinction s'explique le langage de saint Léon qui semblait encourager Le Camus à des projets de résistance, rendus plus hardis par le préjugé gallican.

me contente d'y avoir recours dans les affaires qui sont de quelque conséquence.

Je suis ravi, Monsieur, d'avoir un prétexte de vous écrire et de savoir comment vous vous accommodez du séjour d'Italie pendant le grand chaud, quelles sont vos occupations et vos études. Je vous prie de vous informer si les Pénitents de Grenoble ont obtenu quelque bref de Rome pour continuer à aller en masque, comme ils faisaient avant ma défense ; et, en cas qu'ils ne l'aient pas fait, de faire en sorte qu'ils ne fassent rien par surprise et jusqu'à ce que je leur ai dit les raisons que j'ai eues de leur défendre.

J'aurais besoin d'une copie figurée en forme probante de la Congrégation des réguliers d'un décret du 29 avril 1651 donné contre F. Martial de Sainte-Françoise, augustin déchaussé, comme falsificateur de bulles. Il est dans mon diocèse et il fait beaucoup de mal, et cela me servirait à le mettre à la raison.

Je suis engagé dans un emploi où il faudrait trois têtes comme la mienne pour satisfaire à toutes choses. J'ai grand besoin de vos prières, je vous prie, mon cher Monsieur, de ne me les pas refuser et de me croire à vous sans aucune réserve.

† Étienne, évêque de Grenoble.

XLV.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

A Prémol, 28 janvier 1673.

Quand on aura examiné de près ce que je fais pour mon diocèse, on trouvera, mon très cher frère, qu'il s'en faut bien que je ne m'acquitte de toutes mes obligations. L'épiscopat en renferme de terribles ; la qualité et la situation de mon

diocèse, et l'état où on l'a laissé depuis deux cents ans en ajoute de nouvelles. Je crois que je dois faire plus qu'un autre dans cet emploi dont je suis indigne en toutes manières ; si bien que je ne fais rien d'inutile, je travaille nuit et jour et il ne se passe pas un jour que je n'aie juste sujet de faire pénitence d'une infinité d'omissions et de négligences. Si les dévots du côté de Paris entraient un peu dans les besoins des églises particulières, nous aurions de grands secours, au lieu qu'il faut que je fasse tout ce qui regarde le spirituel de ce diocèse moi seul. J'ajouterai que ce qu'on croit inutile est peut-être ce qui servira le plus, puisqu'il n'y a autre moyen de les faire revenir de la vie voluptueuse et dissolue qu'en menant une vie tout à fait opposée à la leur. Après tout, quand on conserve toute sa gloire pour Dieu, on en a assez ; et je suis assuré que quand on fait tant que de travailler pour son service ou celui de son Église, on ne prend pas tant sur soi que quand on travaille pour sa fortune ou pour son plaisir. Tout ce que je souhaiterais, c'est qu'on ne parlât point de moi à Paris.

Je ne sais pourquoi les Augustins croient que je ne les aime point ; s'ils aimaient autant leur Ordre que moi, je suis assuré qu'ils régleraient les choses autrement qu'ils ne le font, et s'il ne faut que leur promettre de ne pas visiter leurs églises, je stipulerais cela sans peine, pourvu qu'ils ne fassent, ni ne souffrent point les visites dont j'ai juste sujet de me plaindre. Rien ne m'a tant persuadé qu'il faut travailler uniquement à la mortification intérieure et à la séparation du monde, comme de voir des religieux avec de très bonnes intentions et des austérités infinies, tomber dans toutes sortes de désordres. Il faut trembler pour soi, beaucoup prier pour eux et ne laisser pas de les aimer et de les retirer de leurs dissolutions, bien qu'on s'attire par là leur haine et leurs calomnies. C'est quasi la seule occasion où les évêques aient besoin de courage, trouvant en tout le reste tant de facilités dans leurs entreprises.

Je n'ai point reçu de réponse de M. Arnauld ni même de M. de Pomponne à qui j'ai écrit deux lettres consécutives sur

une affaire qui est de son département. M. le cardinal d'Estrées me mande que comme il est dans la Congrégation des réguliers, il a fait des efforts inutilement pour rendre les Prélats capables de souffrir que les évêques fissent la visite dans les maisons religieuses, ou au moins dans leurs chapelles ; et aussi, à moins que tous les évêques de France ou dans une assemblée de clergé, ou par lettres circulaires, ou par arrêt du Conseil conviennent de garder une conduite uniforme à ce regard, on aura toujours de la contradiction en ces occasions, et cela n'édifie point l'Église, qui est la seule vue que nous devons avoir dans tous les pas que nous faisons. J'ai prié qu'on m'envoyât le livre de *L'abbé commendataire* [1] ; faites-le acheter à M. d'Orléans ; car pour moi je n'en ai point de besoin. M. l'abbé de la Trappe a mieux écrit sur cette matière que personne, en se faisant religieux. Quand il y aura des livres nouveaux qui viendront à votre connaissance donnez-m'en avis, je vous prie, afin que mon frère me les fasse acheter. Car, comme j'ai cessé d'écrire à Paris, on a cessé aussi de m'écrire, et vous ne sauriez comprendre quel avantage c'est à un évêque de ne rien savoir du monde, et de n'y avoir aucun commerce. J'ai ouï dire de grandes choses de Mgr l'évêque de Saint-Pons [2], et j'en ai bien de la joie, car nous avons été autrefois fort amis. Le voilà rentré dans les bonnes grâces du Roi puisqu'il est à Paris. Pour demeurer dans celles de Dieu, je souhaite qu'il retourne promptement à son diocèse. Il est vrai que M. l'archevêque de Lyon [3] a dé-

---

[1] *L'abbé commendataire où l'injustice des commendes est condamnée par la loi de Dieu, les décrets des Papes*, etc...., avait paru en 1673 sous le pseudonyme de Desboifranc, Cologne (Compiègne). L'auteur était le bénédictin Delfau. Dom Gerberon y a ajouté une seconde partie. Cet ouvrage donna naissance à une ardente polémique.

[2] François de Percin de Montgaillard (1664-1713). Ce fut lui qui, de concert avec Rochechouart d'Arras, fit écrire, en 1677, par Nicole, la lettre à Innocent XI contre les casuistes.

[3] Mgr de Neuville de Villeroi (1654-1693).

fendu au Père du Breuil[1] de prêcher dans son diocèse, et à un M. Guillet qui est de la Compagnie de Saint-Joseph[2]. Il avait prêché chez M. du Passage en Viennois. M. de Vienne[3] ne voulut point l'interdire sur la déposition du gentilhomme, mais il offrit de faire informer. Je ne sais si ce qu'il a dit à M. de Lyon a plus fait d'impression sur son esprit, ou s'il a eu d'autres raisons ; mais le laissant confesser, enseigner et faire ses autres fonctions, il lui a défendu de prêcher dans son diocèse. Je ne suis pas en même état, car je ne trouve ici personne qui veuille se donner la peine de prêcher. Je reviens d'un séminaire que je fais bâtir à une lieue de Grenoble[4]; il m'en coûtera plus de 20.000 livres. Ne suis-je pas bien hardi de commencer une entreprise de cette qualité sans savoir où je trouverai de l'argent? C'est à vous et à vos

---

[1] Le P. J.-B. du Breuil (1613-1693), célèbre oratorien. Une première fois déjà, tout au commencement de son épiscopat, Mgr de Neuville avait cru devoir écarter ce Père de son diocèse. Voici, en effet, ce que nous lisons dans les curieux *Mémoires* de Batterel (IIe, 2e vol., p. 228) : « Il parut bientôt que le vrai jansénisme du P. du Breuil était la crainte qu'avaient les Jésuites qu'en se montrant en chaire et dans les compagnies, il ne leur enlevât bien des créatures dans un lieu où ils avaient dessein de dominer seuls et souverainement dans les directions et les chaires. C'est pour cela qu'après avoir empoisonné l'esprit du peuple de mille préventions calomnieuses contre ce Père, ils employèrent les plus puissants de leurs amis pour les faire couler jusque dans l'esprit de M. Camille de Neufville... lequel n'ayant pas de passion plus forte que celle de maintenir son Église hors d'atteinte aux disputes de doctrine de ce temps-là, se pâmait au seul nom de jansénisme que l'on prononçait devant lui. Aussi suffit-il de lui avoir fait craindre que le P. du Breuil en fût entiché, sans vouloir se donner la peine d'examiner si ces soupçons..... avaient d'autres fondements que la malignité de ceux qui les lui donnaient, il écrivit aussitôt au P. Général de l'Oratoire pour lui demander un autre supérieur de la maison de Lyon. »

[2] Congrégation séculière dont le centre était à Lyon. Comme nous le verrons plus bas, Le Camus lui confia plus tard une importante fondation dans son diocèse.

[3] Henri de Villars (1663-1693). C'était le métropolitain de Le Camus.

[4] A Saint-Martin-de-Miséré, nous l'avons vu.

frères et à vos sœurs que j'honore et que je chéris de tout mon cœur à prier Dieu pour moi. Je suis dans des précipices continuels et pour l'âme et pour le corps, et je suis tant obligé de parler de Dieu que je n'ai ni le temps ni le recueillement nécessaire pour parler à Dieu. Demandez-lui qu'il me délie de ces chaînes, et que je puisse aller faire pénitence en quelque coin où je ne pense et ne regarde que Dieu seul. *Nemo alii vivat moriturus sibi.* Adieu.

XLVI.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

A Grenoble, 12 juillet 1673.

Je ne me tue point, je vous en réponds et je ne fais pas pour la mortification du corps, ni pour celle de l'âme, la moitié de ce que je devrais faire ; mais le monde veut parler et grossir toujours les objets en bien ou en mal, il faut le laisser dire pourvu qu'il nous laisse faire. Mais je suis tellement convaincu que notre salut dépend de la fidélité que nous avons aux mouvements singuliers que Dieu nous donne pour notre conduite, que le moindre éloignement nous met presque hors de la voie de Dieu, si nous n'avons un grand soin de revenir à lui par le gémissement du cœur. En mille choses que l'on compte pour rien dans le monde, j'ai remarqué par expérience que de petits manquements causaient des langueurs presque irréparables dans mon âme. Tuons-nous pourvu que ce ne soit pas tout d'un coup, cela n'est point défendu. Notre corps est une robe, il ne faut pas la déchirer, mais elle n'est bonne à rien qu'à user au service de Dieu et quand on ne s'en sert qu'à cet usage elle dure longtemps.

Il est vrai que le P. de Mouchy et M. l'abbé de la Vergne[1] me ménagent les Pères de la Mission[2] pour mon Séminaire. L'indolence où sont nos savants et pieux docteurs de Sorbonne pour les besoins des provinces nous oblige d'avoir recours aux communautés et il n'y a que celles-là en état présentement de me donner du secours. J'ai fait mes diligences auprès des deux généraux de l'Oratoire[3] et ils m'ont comblé de civilités et de refus. MM. de Saint-Joseph sont plus propres pour les missions que pour les séminaires et ils n'ont personne élevé à ces sortes d'exercices. Pour ceux de Sainte-Geneviève[4], sans parler du mécontentement qu'ils ont donné à M. d'Uzès[5] et autres évêques qui les ont employés, les prêtres obéissent malaisément aux religieux, et la maladie de leurs privilèges les fait toujours tenir sur le pied gauche avec nous. Ce sont maux nécessaires. Si je ne regardais que ma vie, je me passerais de communauté, mais il faut avoir des vues un peu plus longues et songer à l'entretien de son Épouse après ma mort.

Ce me sera une grande consolation d'avoir les sermons du P. Desmares imprimés[6] ; je fais plus de cas de cela que du prieuré de M. d'Orléans, mais je ne lui en écrirai point. Il faut qu'il se sauve par de grandes aumônes, et le retranchement de sa table et de son équipage, ou il a quelque

---

[1] Louis de la Vergne du Tressan, chanoine-comte de Lyon, et plus tard évêque de Vannes, de Nantes, et enfin archevêque de Lyon. C'était un ami de Le Camus, et il allait venir prendre part à la mission que donna notre évêque à la fin de cette année à Grenoble.

[2] Autrement appelés les *Lazaristes*, fondés par Saint Vincent de Paul. Les pourparlers avec eux n'aboutirent pas, comme on le verra.

[3] Le P. Senault et le P. de Sainte-Marthe qui lui succéda en 1672.

[4] Les chanoines-réguliers de Sainte-Geneviève possédaient en France près d'une centaine d'établissements.

[5] Jacques de Grignan (1660-1674).

[6] Le projet d'imprimer les Sermons du P. Desmares ne fut pas mis à exécution. A l'époque où Batterel écrivait ses Mémoires, on en conservait, manuscrits, à Liancourt, où ce Père mourut.

faux-fuyant pour aller au ciel dont je ne me suis pas aperçu dans l'Évangile. Ces choses grossières l'humilient, et peut-être que de se croire bien petit dans la maison du Seigneur le sauvera ; et nous, en quittant les nôtres, nous croirons avoir beaucoup fait, et cette bonne opinion nous nuira plus que la pluralité de bénéfices ne lui pourra nuire. J'ai une pluralité de démons domestiques, d'amour-propre, d'orgueil, d'envie, etc..., plus dangereux mille fois que les prieurés ; et nous autres, à qui Dieu a donné le pouvoir de chasser les démons, nous ne pouvons nous défaire de cet ange de Satan. Priez Dieu qu'il m'en délivre, je vous en conjure.

J'ai dans la tête que vous me fassiez copier quelque chose. M. Arnauld ou M. Nicole, ou tous deux ensemble, m'ont une fois prêté deux gros livres qui ne sont que des tables ou abrégés en ordre alphabétique de leurs collections. J'en ai lu quelque chose qui m'a fort servi, et, si je l'avais, j'en ferais bon usage, car je suis dans une condition où je n'ai pas loisir de lire. Si cela se peut, mon frère payera le copiste. Personne ne le verra que moi ; mais que cela ne les contraigne pas. Adieu, mon cher frère, je suis tout à vous.

XLVII.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

A Chambéry, 4 août 1673.

J'ai toujours comparé nos dévots aux filous : ils ne veulent jamais sortir de Paris, surtout pour aller en des lieux éloignés, affreux et sans espérance d'établissement comme est ce diocèse. Voilà ce qui m'oblige à m'attacher à une communauté pour mon Séminaire. Je crois vous avoir écrit que j'ai fait mes efforts auprès des Pères Senault et de Sainte-Marthe

pour les engager à venir à Grenoble, où ils sont désirés de tout le monde, où ils feraient des biens infinis. Je n'ai pu les persuader, et cependant ils auraient converti deux provinces entières. Par là je leur procurais un établissement raisonnable pour un commencement. Si tout mourait avec moi, je laisserais mon séminaire en l'état où je l'ai mis, mais il faut songer à faire quelque chose qui ait de la suite pour mon Église, et je suis convaincu que, sans communauté, on ne peut en ces quartiers rien faire qui soit de durée, attendu la pauvreté, l'inconstance des esprits et l'empire que les religieux ont en ce pays, quand on ne les tient pas de près. D'ailleurs je ne puis pas tout faire, et sans communauté il me faut entrer jusqu'au moindre détail ; voilà deux ans qu'il ne se fait pas la moindre chose du monde en mon diocèse sans ma participation. Mais dans la suite, ayant réglé toutes choses, il faut, pour l'exécution de mes ordres, avoir des subalternes qui me soulagent. *Nos autem orationi et ministerio verbi instantes erimus*[1]. Je sais à peu près la capacité de MM. de Saint-Lazare ; mais si vous saviez la profonde ignorance où est le clergé de ce pays, et la pauvreté des bénéfices, sans parler de la difficulté qu'il y a de les servir, vous croiriez qu'on en sait assez à la Mission pour les instruire, et j'espère qu'ils suivront ma conduite pour les choses qu'ils auront à enseigner. C'est la principale convention que j'ai à faire avec eux. J'ai évité ceux de Saint-Sulpice, parce que j'ai cru qu'ils ne pourraient pas s'empêcher de faire du bruit dans Grenoble. Ceux-ci sont plus paisibles, surtout étant à la campagne où je les mettrai, me réservant de faire un second établissement à la ville des Pères de l'Oratoire pour les gens de condition, s'ils sont d'humeur à l'accepter. Et en vérité, je réponds, que s'ils y viennent, la discipline des sacrements de pénitence pourra un peu se remettre. S'ils n'y viennent, quelque soin que je prenne pour cela, j'en viendrai à

---

[1] Actes, VI, 4.

bout bien malaisément. Vous me trouverez sans doute bien hardi de faire tant de projets d'établissements sans secours, mais j'espère que Dieu ne m'abandonnera pas.

La lettre de M. le cardinal Altieri à M. Arnauld[1] est de conséquence, et si l'on pouvait avoir un bref du Pape cela serait très utile pour fermer la bouche à ceux qui voudraient dans la suite entamer sa réputation. Je n'ai reçu aucune de ses lettres, ni de M. de Pomponne.

M. le cardinal d'Estrées me mande qu'ôté la visite des églises des réguliers, on obtiendra de Rome tout ce qu'on voudra. Ainsi, sans aller en 75[2] gagner des pardons, il n'y a qu'à faire son devoir. Il y a en pratique une chose fort difficile, qui est de régler toutes ces choses utilement pour l'Église sans exciter une commotion générale dans un diocèse. Cela m'a tenu en suspens pendant près de deux ans. Enfin j'ai pris un parti qui m'a très bien réussi à Grenoble, et j'espère qu'il me réussira aussi bien en ce pays. Je n'ai fait aucune ordonnance générale ; j'ai envoyé quérir le supérieur de chaque maison ; je leur ai dit mes intentions touchant la conduite des confesseurs, ils en sont convenus, et de retrancher les abus que j'avais remarqués qui s'étaient introduits dans l'administration de ce sacrement. Je m'étais informé soigneusement de tous les vicieux et ignorants, et je les ai exclus. Les gens de savoir et de vertu, je les ai approuvés sans les examiner *ex professo*, et je les ai approuvés jusques *ad revocationem ;* les douteux, j'en ai approuvé quelques-uns après l'examen et je ne les ai approuvés que *ad tempus, ad triennium*, exceptant les cas réservés et les religieuses, et n'en admettant aucun qui n'ait trente ans et qui ne me promette de suivre les règles de saint Charles que je

---

[1] A propos du livre de la *Perpétuité de la foi*, dont le 2e volume venait de paraitre. L'ouvrage était dédié à Clément IX, qui fit remercier Arnauld par son neveu, le cardinal en question.

[2] L'année 1675 était une année de grand jubilé.



leur mets entre les mains ; et cela fait, je révoque toutes les approbations données par mes prédécesseurs, voilà tout l'ordre que j'y ai pu mettre, et assurément ce moyen est un des meilleurs au lieu où je suis, n'ayant point d'autres confesseurs que les réguliers dans ces deux villes qui font plus de 50,000 communiants. En détail les évêques sont les maîtres, en gros ils ne peuvent rien sur les corps.

Ce que vous marquez de la controverse d'Angleterre s'est pratiqué de même jusqu'ici en cette province, et avait rebuté ceux qui avaient dessein de s'éclaircir. Cela m'a obligé de prendre le contrepied, et d'établir la nécessité de lire l'Écriture et de détruire toutes ces opinions sur l'infaillibilité et la souveraineté du Pape, et cela m'a tout à fait bien réussi, car cela a désabusé en un instant ces pauvres égarés d'une infinité de préventions qu'ils avaient contre l'Église romaine. Il faut avec des hérétiques commencer la controverse par leur exposer tout ce que nous ne croyons pas et qu'on dit que nous croyons. Vous ne sauriez comprendre l'effet que cela fait dans leur esprit. *Saluta fratres qui tecum sunt,* sans excepter vos saintes sœurs, *et domesticam ecclesiam*[1]. Je suis ici dans un pays où l'on avait tout révolté contre moi, et où les évêques n'avaient jamais eu d'autorité. Cependant Dieu a tellement changé leurs cœurs, que j'espère en venir plus aisément à bout que du reste du diocèse. C'est ainsi que Dieu nous fait connaître qu'il tourne les choses comme il lui plaît, et que nous n'avons pas grande part aux choses mêmes où il semblerait que nous aurions le plus contribué. Demandez-lui qu'il me donne l'esprit d'évêque puisqu'il a voulu que j'en portasse le nom sans en avoir le mérite.

Mille amitiés à notre médecin, dites-lui de ma part que j'ai vu ici deux famillles entières composées de plus de vingt-sept personnes, qui étant maudites par un sorcier, qui l'a avoué dans le feu, sont devenues toutes boîteuses et contrefaites, et

[1] Expressions de *Saint Paul aux Romains,* XVI, 5.

entièrement hors d'état de gagner leur vie. Ici[1] on les brûle souvent, mais en vérité ce n'est pas toujours sans sujet, car on voit des choses fort extraordinaires que font ces misérables. Adieu.

XLVIII.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

Saint-Cassien, 18 août 1673.

Je vous écris de Savoie dans mes visites, étant visité de Dieu de la manière la plus touchante : le pauvre M. de Lions était hier à l'agonie à Grenoble et il est mort apparemment à l'heure qu'il est. Il écrivait bien, il était fidèle, affectionné et désintéressé[2] : qualité essentielle à un secrétaire d'évêque, car mon secrétaire aurait mille écus par an sans que je le pusse savoir, s'il voulait. Si vous n'étiez point jardinier, ce serait là un vrai métier pour vous bien humilier, mon cher frère. Rien ne me pouvait arriver de plus sensible en l'état où est tout ce diocèse, dont il avait la clef, devait tout exécuter, et a

---

[1] A Chambéry, remarque Sainte-Beuve. — Qu'on me permette à ce propos de faire remarquer que les seuls faits de possession démoniaque qui appartenaient à la foi sont ceux que contiennent les saintes Écritures. « Cette simple observation, dit excellemment le P. Lescœur (*Biblioth. orator.*, t. IX, p. 415), suffit pour faire comprendre que la vérité chrétienne n'est nullement solidaire des excès, souvent lamentables, où le moyen âge et même les temps modernes ont pu tomber à propos des procès de sorcellerie. » Le même auteur fait remarquer que ce sont deux jésuites allemands, les PP. Spée et Tanner, qui, au péril de leur vie ou du moins de leur liberté, se sont élevés avec le plus de force, dans des écrits publics, contre les pratiques cruelles alors universellement admises à l'égard des personnes accusées de pactes avec le démon.

[2] Le Camus se pressait trop de faire l'oraison funèbre de son secrétaire, qui ne mourut pas de cette maladie.

tout laissé imparfait, sans me rendre compte de rien, et sans que je lui aie pu parler, et je crois même qu'il n'aura pu recevoir aucun sacrement. On ne se pressera pas beaucoup d'être secrétaire d'un évêque comme moi, qui les tue comme cela en deux ans et qui leur donne furieusement d'exercice quand ils vivent. Si parmi vos Rosecroix vous en saviez quelqu'un qui eût le *convictus facilis* [1], avec les autres qualités requises pour cet emploi, vous m'obligeriez fort de me l'indiquer avant que je m'engageasse, car en ce pays-ci il n'y a pas un prêtre à qui je me puisse confier. Priez Dieu pour lui et toute votre sainte famille ; il avait pour elle le dernier respect. Dieu m'ôte toutes choses insensiblement, afin que dans mon emploi même je ne tienne qu'à lui. Je vous prie d'en donner avis à M. le curé de Saint-Jacques, car c'est lui qui me l'avait donné et je n'ai pas le courage de lui écrire.

XLIX.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

A Aix, 9 septembre 1673.

Je vous croyais bien vertueux, mais je ne vous croyais pas simple et vous m'avez fait le plus grand plaisir du monde de m'écrire que vous ne pouvez être mon secrétaire. Le mien est ressuscité, mais il ne pourra servir de longtemps, et je crois même qu'il est tellement épuisé, qu'il aura peine à se bien remettre, et ainsi il me faudra par nécessité un prêtre dans ma maison.

---

[1] Martial. Épigrammes X, 47, 8.

Il est vrai que M. de Châlons[1] et plusieurs personnes de piété me conseillèrent de ne pas prendre les Pères de l'Oratoire pour mon séminaire. Je crus ne devoir point me déterminer sur cela que je n'eusse considéré l'état de mon diocèse où je crois qu'une communauté est nécessaire. Mais je peux encore m'en passer pendant quelque temps, et je suis très aise que les Pères de l'Oratoire ne se soient pas engagés avec, si c'est pour la raison que vous me marquez, car ils auraient appris malaisément la mortification à nos ecclésiastiques. Mais bien que je croie que cela leur a fait de la peine, je ne puis avoir assez méchante opinion d'eux pour me persuader qu'ils n'aient que cette raison pour refuser un établissement qui leur serait d'ailleurs si avantageux.

La quinzaine de Pâques ne se peut excepter en ces quartiers des approbations des religieux, sans causer un scandale en deux grandes villes, toutes deux capitales de province, toutes deux remplies de religieux, et chacune d'elle d'une seule cure, où il y a un curé et un vicaire; si bien qu'ôter la quinzaine de Pâques aux religieux, à Grenoble et à Chambéry, c'est vouloir que quatre prêtres confessent 30.000 personnes. Outre qu'à Chambéry qui est en pays d'obéissance, on en appellerait à Rome où je serais condamné.

Quand j'aurai fait autant de bien dans mon diocèse, qu'en a fait M. de Sens, je travaillerai à ce qui regarde les autels privilégiés, mais il y a tant de bien véritable à faire, avant que d'en venir à ces choses extérieures, que je ne crois pas m'en devoir occuper, outre qu'à vous parler de bonne foi, cela ne me paraît d'aucune importance; et les multipliant et les laissant mettre dans toutes les églises, expliquant dans ses sermons et conférences à quoi cela peut servir, on en vient mieux à bout qu'en les refusant.

L'expérience m'apprend tous les jours qu'il y a un faste et

---

[1] Pourtant ami de l'Oratoire qu'il essaya d'introduire dans son séminaire.



un oripeau dans les fonctions et la juridiction épiscopale qui cabre le monde, et qui ne sert de rien. Il faut qu'il y en ait qui soutiennent cet éclat, mais pour nous, pauvres Allobroges, il faut aller à ce qui sauve des âmes, et du moment que vous pouvez révoquer un confesseur régulier sans lui faire son procès, c'est notre faute s'il se fait du mal, car on les interroge, on leur apprend les véritables maximes, on les observe dans les visites, et il n'y a guère de coupables qui ne soient connus à la longue : *prius toleranda est pestilentia quam sananda*. Je ne serai pas sitôt à Grenoble que je vous enverrai les papiers de M. de Haslé[1], mais ce ne sera pas de six semaines.

Je n'ai point fait d'ordonnance sur la lecture de l'Écriture sainte, mais je ne prêche jamais que je ne la conseille comme nécessaire, le reste est dit dans des conférences des prêtres et des confesseurs. Je suis en un pays de conquête où l'on peut persuader le bien petit à petit, et en l'insinuant ; et du moment qu'on le met en ordonnance, chacun le contrôle et s'y oppose, et d'ailleurs ce que je fais est si peu de chose et si imparfait, que je ne puis me résoudre à rien envoyer à Paris de ce qui se passe en ces quartiers.

Rien n'est si sûr que l'histoire de ce sorcier qui a estropié vingt-sept personnes de deux familles, de la même manière. Il leur avait promis et leur a tenu parole. C'étaient des personnes de vingt à quarante ans. Il n'y en a pas une seule exempte, bien qu'ils fussent très sains auparavant. Je l'ai vu de mes yeux, et je m'en suis soigneusement informé dans ma visite.

Bien loin de vouloir avoir autant de bénéfices que M. d'Orléans, je n'en voudrais pas avoir un avec le mien, et je ne croirais pas dans les vues que j'ai, en pouvoir posséder un second en conscience ; mais *caritas cooperit*[2], etc. Vous

[1] Probablement, les cahiers de théologie de ce docteur que nous avons vu précédemment Le Camus demander à son ami.

[2] I. Petr., IV, 8.



m'avez tout à fait affligé de me mander qu'il était malade. Faites-lui faire un compliment de ma part, je vous en supplie.

Je comprends bien comme s'est passée la visite de M. l'abbé de la Trappe avec votre archevêque. Elle ne servira à rien. Cet abbé devrait demander une audience au Roi quand il sera de retour, lui dire ses raisons pour la réforme avec le respect et l'éloquence que Dieu lui a donnés, faire la même chose auprès des ministres, et ensuite se retirer pour jamais dans son désert, plus heureux que tous les rois de la terre[1]. Il est vrai que les Minimes firent un factum contre moi, et que le Parlement m'envoya M. le Procureur général pour m'offrir d'en poursuivre les auteurs. Je les priai de n'en rien faire, et Dieu m'en a délivré, car les Minimes ont chassé des trois couvents de mon diocèse tous les religieux déréglés et m'en ont mis à la place de très sages. Je prie Dieu que cela continue, et je consens que chaque communauté fasse un factum contre moi avec un pareil succès. J'ai écrit à M. Le Tellier au sujet des Augustins, il y travaille. Si Dieu bénit mes intentions, on supprimera toutes les petites maisons qu'ils ont à la campagne, sinon je révoquerai la permission de confesser à tous ceux que je saurai vicieux et ignorants, et je prierai Dieu qu'il les conseille. Si l'on savait ce que c'est d'être évêque, avec quelque connaissance de son devoir et une impuissance totale où l'on est de faire le bien, il n'y a personne qui le voulût être. Adieu, mon cher frère, et priez Dieu qu'il m'en tire : le plus tôt sera le mieux pour moi.

L'ordonnance de l'amour de Dieu, je vous en prie. Je vais à Annecy, et si l'ordonnance de saint François de Sales y est connue, je vous l'enverrai au premier ordinaire.

---

[1] L'abbé de Rancé était venu à Paris pour les affaires de sa réforme, qu'il désirait introduire dans d'autres monastères que le sien.

L.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

Chambéry, 17 septembre 1673.

Il y a un chapitre d'Aix dans le Décanat de Savoie, qui prétend avoir, en cour de Rome, une extension des privilèges qu'ils ont eus du temps de Léon X qui ne leur donne aucune exemption de l'Ordinaire. Ce sont des personnes qui vivent dans le dernier désordre et s'ils avaient une exemption constante, ils seraient encore plus constants dans leurs dérèglements. C'est pourquoi je vous supplie, Monsieur, de vouloir vous informer s'ils sollicitent cette bulle et de donner un mémorial à celui qui a soin de ces choses et une opposition de ma part afin qu'il n'y soit point surpris.

Je suis dans le cours et quasi à la fin des visites de mon diocèse ; mais pas encore à la fin de mes travaux. Tous les gens qui m'ont suivi sont ou malades ou hors d'état de suivre. Il n'y a que moi à qui Dieu donne des forces pour soutenir ces fatigues. Demandez-lui pour moi, je vous prie, les grâces qui me sont nécessaires dans cet emploi, dont je ne puis consentir qu'on vous marque le détail n'ayant pas assez d'humilité pour souffrir que mes manquements et mes misères aillent jusqu'à Rome.

Je vous prie d'assurer Mgr le cardinal d'Estrées et M. le Duc de mes très humbles respects, et de croire que je suis à vous de toute l'estime et toute la tendresse possibles.

† Étienne, évêque de Grenoble.

M. Cochet, supérieur des prêtres de Saint-Joseph de Lyon, fera tenir mes lettres si vous voulez les lui adresser.

LI.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR ARNAULD

DOCTEUR DE SORBONNE.

A Chambéry, 28 octobre 1673.

Chacun trouve dans la Trappe quelque chose d'extraordinaire, et chacun selon son génie ; le silence m'a ravi, mais il ne m'a point surpris. Quand le monde ne nous parle plus, et que Dieu nous parle, on a bien de la peine à parler au monde. Pour moi ce qui m'y a le plus étonné, c'est l'obéissance profonde et sans murmure que ces religieux ont pour leur abbé. Car enfin, il les fait aller beau train et les chapitre rudement, et ils portent cela avec grande joie. Comme j'ai beaucoup d'orgueil, c'est ce qui m'a semblé de plus contraire au vieil Adam. Mais, à vous parler franchement, Monsieur, je suis inconsolable, quand je songe que cette abbaye retournera en commande après la mort de l'abbé[1] :

Impius hœc tam culta novalia miles habebit[2]

et que tous ces pauvres religieux qui sont accoutumés ensemble, et qui s'aident l'un l'autre, seront obligés de se retirer séparément dans des abbayes où il n'y a que l'extérieur de régulier. Cela m'avait obligé de lui proposer un établissement dans une vieille abbaye dans nos déserts où il n'y a ni moine, ni abbé, ni revenu , mais des vestiges de cloîtres et les mu-

---

[1] Le malheur que redoutait Le Camus fut écarté, et l'abbé de Rancé eut pour successeurs des religieux de la Réforme.

[2] Virgile, Ie églogue, 71.

railles d'une église qu'on aurait réparée à bon marché. J'attends ici le père du Breuil pour traiter avec lui sur l'affaire de mon séminaire[1] ; s'ils[2] peuvent s'établir dans Grenoble et y parler plus hardiment qu'ils ne font à Lyon[3], ils inspireront la religion à deux provinces qui n'en ont que les dehors, et peut-être qu'étant soutenus par un évêque ils ne manqueront pas de hardiesse. Ce me sera une très grande consolation d'avoir quelqu'un qui m'aide à guérir ou à gémir sur les maux de ce diocèse que vous ne sauriez comprendre au point où je l'ai trouvé. Je vous demande part dans vos saints sacrifices et dans vos prières.

LII.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

29 octobre 1673.

M. l'abbé de la Vergne, qui a voulu venir faire mission à Grenoble cet hiver, m'a appris l'état de votre santé et de tous vos frères. Étant hors d'état de vous voir jamais, c'est une consolation d'en parler. Je l'ai fort entretenu aussi sur l'état présent de l'Église, de la Cour, car c'est une chose fort inconnue aux églises de province. J'ai reçu un extrait de la

---

[1] Le P. du Breuil résidait à ce moment à Rouen. La femme du gouverneur de cette ville, la princesse de Longueville, qu'il dirigeait, eut quelque peine à le laisser partir pour la mission de Grenoble. Voici ce qu'elle écrivait au curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas : « Je ne vous cèle pas que le P. du Breuil est l'homme du monde en qui j'ai plus de confiance et qui m'est le plus nécessaire... mais j'ai bien peur d'être obligée de demeurer d'accord que le secours qu'il peut donner à un évêque tel que M. de Grenoble est préférable à celui que j'en reçois. » Cité dans BATTEREL, op. cit., 2e, p. 233.

[2] Les Oratoriens.

[3] Voir plus haut, page 90, note 1.

réponse de M. Arnauld sur l'usure, et je l'en ai remercié ; ce sont matières peu connues en ces contrées.

Il est certain qu'il y a des livres de l'Écriture que jamais le peuple n'a lus, et ce sont ceux que l'on appelait originairement apocryphes, selon la force du grec, qui veut dire cachés et séparés du commerce : l'*Apocalypse* dans le Nouveau Testament et le livre des Cantiques avec quelques autres de l'Ancien ; et je crois qu'on jugeait à ce propos, non de les défendre, mais de conseiller de ne pas les lire communément à cause de leur obscurité, ou des méchantes suites. C'est ainsi que la règle de Saint-Benoît ne veut pas que ses moines lisent le Livre des Rois avant que de se coucher. La raison que j'ai de cela, c'est qu'il y a certains livres de l'Écriture sainte qui n'ont jamais été expliqués ni commentés par les Pères ; ce qu'ils auraient fait indubitablement si ces livres avaient été lus ou par le peuple ou communément dans l'Église. Je crois vous avoir dit autrefois que les Huguenots disent que l'Écriture est très claire et qu'ils travaillent incessamment à l'expliquer, et que les catholiques disent qu'elle est très obscure et jamais ils ne l'expliquent. Je n'ai point d'autre vue là-dessus que les vôtres et je ne vois rien dans le Concile de Trente qui défende la lecture de l'Écriture. J'ai vu autrefois une bulle qui paraissait l'interdire, mais je ne crois pas qu'on y doive faire grande attention ni même en parler, si ce n'est *ad glossandum eam reverenter,* comme disaient les anciens scolastiques. Il y a un endroit merveilleux dans M. le cardinal du Perron[1] pour justifier l'Église de cette calomnie qu'on lui impose de défendre la lecture de l'Écriture sainte, et il tourne cela très adroitement. Je ne trouverais nulle difficulté à approuver un livre qui traiterait de cette matière et je la prêche tous les jours à Grenoble ; et je suis assuré qu'on ne peut la lire un peu de temps, pour grossier que l'on soit,

---

[1] Célèbre controversiste (1556-1618), évêque d'Évreux, puis archevêque de Sens.



qu'on ne conçoive une idée de la religion et de la vie chrétienne toute différente de celle qu'on s'est figurée, tant qu'on n'a pas puisé dans la source. Au moins jamais je n'en lis un chapitre qu'elle ne fasse cet effet là sur moi. Mais, par malheur, après m'être regardé dans ce miroir, j'oublie très facilement ce que je suis et je ne me change pas. J'en ai une forte envie, et je trouve que, jusqu'à présent, je n'ai rien fait de ce que je devais faire, ni pour purifier mon cœur, ni pour satisfaire à l'obligation de ma charge. On loue les évêques quand ils font les deux tiers de leur devoir, et Dieu les condamne pour l'autre tiers qu'ils ont négligé. J'espère que si la mission ne sert à mon peuple, elle me servira, car j'ai une très grande envie de me convertir et de ne plus me remplir d'autres choses que je vois bien que je dois à Dieu, prenant de vains prétextes ou de mes emplois ou de mes visites. Mais enfin *tempus est ut judicium incipiat a domo Dei*[1], et je vais me visiter de si près moi-même que j'espère qu'il y aura du changement si vous m'aidez de vos prières et de toute votre sainte société que je salue. Dites, je vous prie, à M. le curé de Saint-Jacques qu'il me fasse acheter la nouvelle traduction d'Avila[2], surtout si c'est un in-octavo, qu'il demande à M. de Lègue les nouvelles méditations de M. Feydeau[3] imprimées, et qu'il se fasse payer par mon frère le P. Président[4] à qui il les enverra.

---

[1] I. Petr., IV, 17.

[2] Arnauld d'Andilly venait de la publier, mais en in-folio.

[3] Mathieu Feydeau (1519-1694), docteur de Sorbonne et curé de Vitry-le-Français. Ses *Méditations sur les obligations du chrétien* sont un de ses principaux ouvrages.

[4] Le frère aîné de notre évêque qui avait quatre autres frères et cinq sœurs. Cf. la *Généalogie de Le Camus,* dans Bellet, op. cit., pièce justificative I.

LIII.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

S. d. (1673)[1].

J'écris à M. de Pomponne, mais ses offices seront un peu tardifs, je[2]....... comme il n'a pas reçu mes lettres, puisque mon frère les a envoyées chez lui, il s'agit d'écrire au nom du Roi à M. le duc de Savoie, touchant la conservation de ma juridiction, tant sur le chapitre d'Aix, que celui de la Sainte-Chapelle[3] et les réguliers ; si l'on écrit fortement et si l'on parle de même à son agent qui est à Paris, j'aurai tout ce que je puis désirer ; les Rois de France l'ont toujours fait, et ont fait rendre deux fois ces cinquante paroisses et la capitale de Savoie aux évêques de Grenoble, à qui les ducs de Savoie les avaient fait ôter par les Papes pour faire un évêque à Chambéry[4]. Je ne m'étonne point que M. le cardinal Bonzy ait pris l'archevêché de Narbonne[5] : *Cardinalis habet os apertum ad omnia ;* mais je suis épouvanté comment les évêques qui ont dessein de se sauver peuvent être seulement tentés de ces translations, et communément c'est pour deux ou trois fois que l'on change, et ceux qu'on propose pour Toulouse sont

---

[1] Cette lettre n'est point datée, mais elle est évidemment de novembre 1673, puisqu'il y est question de l'ouverture de la mission.

[2] Mot illisible.

[3] Aix-les-Bains et la Sainte-Chapelle de Chambéry.

[4] C'est sous le pape Léon X, en 1515, que Chambéry avait été érigé en évêché. Mais « l'évêque de Grenoble, vigoureusement appuyé par François I[er], fit échouer le projet ». BELLET, op. cit., p. 156.

[5] Il occupa ce siège de 1673 à 1703.

tous trois très grands prélats, et en grande estime, mais ils ont tous trois quitté leur première femme. Il semble que dans la décrétale d'Innocent III[1], on donne quelque liberté de passer de l'évêché à l'archevêché, comme étant un grade supérieur, et il semble que comme on choisit les évêques aujourd'hui cela est meilleur pour l'Église ; mais *ab initio non fuit sic*[2] ; vous savez ce que je dis là-dessus, que c'est marque qu'on a un peu plus d'ambition. Pour moi, ma tentation sera de m'ôter de l'esclavage où cette condition me réduit, et dont je suis indigne et par mon état passé et par le présent. J'ai reçu duplicata de la lettre de M. Arnauld sur l'usure et l'en ai remercié ; mais comme j'ai souvent mal fait l'adresse de vos lettres vous en aurez beaucoup perdu, le facteur de la place Maubert vous en pourra beaucoup rendre, et par le dernier ordinaire je me suis encore mécompté pour votre adresse.

Je recommande à vos prières et de toute votre sainte famille la mission que nous avons commencée à Grenoble et qui ne sera pas sans contradiction, mais elle peut faire beaucoup de bien. La lecture du livre de la *Fréquente Communion* fait de grands biens aux confesseurs, mais dans la pratique on est très embarrassé ; comment se conduire dans les diocèses, surtout dans les missions qui sont des secours passagers, et dans les visites, car quand on voit les gens fort touchés, et dans de bonnes dispositions, si l'on leur diffère l'absolution, c'est pour longues années, car à moins que de gâter beaucoup d'affaires, il faut six ans pour visiter solidement mon diocèse et y confirmer, car je compte pour rien cette première visite que j'ai faite, bien qu'il fût absolument nécessaire de la faire de la sorte. Voilà donc mon doute, si l'on absout ces gens-là, l'on hasarde bien des absolutions. Si l'on ne les absout pas, on laisse bien des âmes sans secours ;

---

[1] Voir, dans les Décrétales, la décrétale première, livre I, titre VII, *de translatione episcopi*.

[2] Saint Mathieu, XIX, 8.

car les curés à qui l'on les laisse auraient besoin d'être plus différés qu'eux, et ne sont pas capables d'entrer dans ces maximes. Mon autre difficulté c'est pour les villes, dans une ville comme Grenoble et Chambéry, il n'y a pas quarante personnes à absoudre de quatre mille, s'il faut trouver des gens convertis pour les absoudre ; si les confesseurs pratiquent cela, voilà un grand scandale ; s'ils ne le pratiquent pas, et qu'ils le doivent, en suis-je responsable, les laissant confesser ; autrement il faudrait que je révoquasse tous les confesseurs. En peu de paroles, quelles mesures doit-on garder avec les personnes qui ont commis des péchés mortels extérieurs ; quelles avec ceux qui en sont défaits, mais qui mènent une vie séculière, païenne, mêlée de bonnes actions extérieures et de profanes, enfin qui ne se contraignent point ni dans leurs passions, ni dans leurs méchantes habitudes ; quelles satisfactions peut-on imposer aux pauvres de la campagne ; quelles aux personnes de condition ? Je ne parle pas de ceux qui se soumettent à tout ce qu'on désire d'eux, mais de ceux qui sont faibles, et qu'on est obligé de ménager, de peur qu'ils ne se rebutent et qu'ils ne tombent dans le désespoir. Une réponse à ces doutes pour savoir comment on doit en user, me sera plus douce et plus utile que celle de M. de Pomponne, quelque avantageuse qu'elle soit ; car, en vérité, je suis bien combattu entre les règles que je lis dans tous les Pères et la nécessité dans la pratique que l'expérience nous fait voir, ou qu'il faut tout rompre ou qu'il faut des condescendances qui passent l'imagination. C'est une terrible chose d'avoir un grand monde à sauver dont la plupart n'en ont pas grande envie.

LIV.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR ARNAULD.

A Grenoble, 12 décembre 1673.

Je m'intéresse tout à fait, Monsieur, à ce qui regarde la famille de M. Lancelot[1], et mon frère le P. Président est de même que moi là-dessus. J'écrirai au Lieutenant civil comme il faut. Ce n'est pas qu'étant intendant d'Auvergne je ne sache qu'il a contracté une amitié très étroite avec M. d'Allègre[2], mais j'espère que la justice prévaudra par-dessus ses inclinations au moins si j'en suis cru.

J'ai toujours été convaincu que tous ceux qui voudraient ou changer d'évêchés, ou avoir des abbayes se serviraient du prétexte des querelles passées, pour faire paraître au P. Ferrier[3] le désir qu'ils ont de lui plaire. M. d'Amiens[4] me surprend plus qu'un autre, l'ayant vu plus échauffé que nul autre en faveur des quatre Évêques[5]. Pour ce qui regarde le *Nouveau Testament de Mons*[6], il se gouverne par les impres-

---

[1] (1612-1695). L'humaniste de Port-Royal (Sainte-Beuve).

[2] Le marquis d'Alègre, qui mourut (1733) maréchal de France.

[3] Le confesseur du Roi.

[4] F. Faure dont il a déjà été question.

[5] Les quatre évêques (Arnauld, d'Angers ; de Buzenval, de Beauvais ; Caulet, de Pamiers, et Pavillon, d'Alet) opposés au Formulaire d'Alexandre VII (1661) et dont dix-neuf autres évêques de France prirent la défense en 1668.

[6] Qu'il condamna. On sait les justes réclamations qui s'élevèrent contre cette traduction, sortie de Port-Royal, et sa condamnation par Clément IX.

sions du P. Amelote [1], et ainsi je ne suis surpris de rien là-dessus.

MM. les évêques de Normandie mériteraient que M. de la Letumière transportât et son séminaire et sa fondation à Grenoble, qu'il vendit ses bâtiments ; on l'y recevrait à bras ouverts, et sans prendre conseil de mes voisins, je l'y honorerais comme une personne de son zèle et de son désintéressement le mérite.

Je suis tout à fait en peine de la maladie de notre ami, je vous prie de m'en informer de temps en temps, et le recommanderai aux prières des gens de bien.

Il m'est arrivé ici un couple d'affaires avec les jésuites, dont il faut que vous soyez instruit et pour en rendre compte à vos amis, et pour me conseiller ce que j'ai affaire en cette occasion.

Les religieux se sont opposés à la mission de tout leur pouvoir, et ont fait courir mille faux bruits, tous plus impertinents les uns que les autres : que je ne faisais cette dépense que pour savoir les confessions de tout le monde ; les religieux ont affecté de ne point confesser sous prétexte que j'en avais retranché quelques-unes de chaque maison, surtout les Capucins, les Augustins déchaussés et les Récollets. Je ne puis ignorer que la plupart des religieux ne s'acquittent pas fidèlement du ministère de la confession, soit au regard de l'usure, soit pour admettre à la communion tous les dimanches les personnes qui sont dans l'habitude de l'impureté. Ils m'ont tous promis d'être fidèles aux règles de Saint-Charles, et pas un ne s'en acquitte comme il doit. Que dois-je faire ?

---

[1] Oratorien, docteur de Sorbonne (1609-1678), savant théologien et très anti-janséniste. R. Simon (*Bibl. critique*, III. 10) prétend que pour qu'elle ne nuisit pas à sa propre traduction du N. T. (entreprise par ordre de l'Assemblée générale du clergé de France de 1655) le P. Amelote conseilla au chancelier Séguier, dont il était l'ami, de ne pas autoriser celle de Port-Royal qui fut alors imprimée à Amsterdam, avec le nom de Mons.



d'un côté je n'ai dans chaque ville que cinq confesseurs capables, pour 30,000 hommes. Si je les réduis à cela dans Grenoble et Chambéry, je fais un scandale terrible et cause une révolte universelle. Si j'admets tous ces méchants confesseurs, ne suis-je pas coupable de tous les crimes qu'ils commettront? et quel bien puis-je faire dans mon diocèse, puisque je ne puis rien faire que par la prédication, et ils détruisent au confessionnal tout le bien que je pourrais faire. Cette pensée me touche tellement, que me croyant inutile dans ce diocèse, et d'ailleurs étant très indigne de l'épiscopat, par les péchés de ma jeunesse, je suis presque résolu de m'en défaire. Les Pères Jésuites continuent de vouloir enseigner les cas de conscience à Grenoble. Je m'y suis opposé il y a deux ans. J'en ai écrit au Roi et à M. Le Tellier. Je croyais qu'on n'y songeait plus. Le Père Bras[1], recteur de ce collège, revenant de Paris, m'a apporté une lettre du Père Ferrier, pour me prier d'y donner mon consentement. J'ai dit que j'en communiquerais avec les Jacobins[2], qui y ont le principal intérêt ayant l'école de théologie. Ce recteur me vint trouver et me pressa fort de lui rendre une réponse positive. Je lui témoignai que j'avais une très grande répugnance à cela : 1° parce que je croyais cette classe inutile, vu qu'ils ont dix écoles de théologie autour de Grenoble : à Lyon, Aix, Marseille, Vienne, Embrun, Avignon, Chambéry, etc.; 2° que dans Grenoble il n'y avait pas trente prêtres qui étudiassent, et qu'il y avait une théologie à mon séminaire, et deux professeurs aux Jacobins ; 3° que ce serait un sujet de contestations continuelles, puisque maintenant sur la philosophie il faut incessamment mettre les holas entre les Jacobins et eux touchant ces opinions probables et la Prédestina-

---

[1] Cf. sur ces démêlés avec les Jésuites, l'*Histoire du cardinal Le Camus*, par l'abbé Bellet, pp. 139 et suiv. Nos lettres contiennent cependant des détails importants que l'on chercherait vainement ailleurs.

[2] Les Dominicains.

tion; 4° que lui Père Bras avait, l'année passée, donné un écrit à un conseiller de ce Parlement, nommé M. de Fesins, pour autoriser les prêts à jour, et ce le lendemain que je prêchai contre l'usure et que je savais que sans eux j'aurais déjà réduit cette affaire; 5° que celui qu'on voulait faire professeur était un Père Guillemin, de Franche-Comté, qui avait été une nuit entière dans un couvent de Bernardines de mon diocèse, où il avait enseigné que tout le royaume était janséniste et les deux tiers des évêques de France, et qu'il s'en fallait défier. Il me répondit qu'il y allait de l'honneur de la Compagnie; que toute la Compagnie y prendrait intérêt, que c'était l'esprit des Jansénistes et des lettres de ce Provincial[1] qui m'empêchait de leur permettre cette chaire, et qu'ils en viendraient à bout, que le roi s'était déjà expliqué en leur faveur et qu'il s'expliquerait encore.

Je lui répliquai le plus chrétiennement que je pus et lui fis comprendre qu'il manquait de respect, que l'intérêt que sa Compagnie y prenait me touchait fort peu; que pour le roi j'attendais ses ordres, mais que je lui représenterais encore les raisons que j'avais de n'y pas consentir, et comme évêque, et comme seigneur de la ville. Après je lui fis des plaintes d'un P. Bresson qui prêchait depuis huit jours devant le Parlement sans m'être venu demander la permission, et qui prêchait directement contre la mission; qu'il avait voulu faire connaître indirectement que je prétendais qu'on me révélât les confessions; que les missionnaires étaient des espèces de comédiens; que le monde n'était pas si méchant qu'on le faisait et qu'il avait confessé le jour de la Toussaint, à Grenoble, pendant sept heures, sans avoir trouvé aucun péché mortel. Enfin que les Jésuites de Chambéry depuis mon départ avaient formellement désobéi à mes ordonnances et tâché de révolter tous les religieux contre moi. Ils ont une congrégation composée de tout le Sénat de cette ville : je leur

[1] Les *Provinciales* de Pascal,

avais défendu de faire des processions avec leurs congréganistes hors leur enclos, avec le Saint-Sacrement, comme ils avaient coutume ; ils n'ont pas laissé de le faire dès le lendemain, et ne m'en ont ni écrit, ni fait des excuses. Vous voyez bien par tout ce procédé, que je ne prétends pas changer de diocèse, et que le P. Ferrier ne m'y aiderait pas.

Je vous supplie de me dire votre sentiment touchant cette théologie, s'ils l'érigent contre mon consentement, si je dois quitter mon évêché, déclarant au roi que ces Pères ayant la morale à enseigner, je ne puis plus faire aucun bien dans ce diocèse, ou si je dois défendre par une ordonnance à tous mes ecclésiastiques d'y étudier, à peine d'être privés des ordres et des emplois, ou si je dois la tolérer sans en rien dire.

Touchant la désobéissance des Jésuites de Chambéry, si je dois la dissimuler, attendu la cabale formée de tous les religieux contre mon autorité et que tous les gens de condition s'y trouvent intéressés à cause de la congrégation, ou si je dois éclater, et de quel genre de punition, ou par interdiction du recteur, ou de toute leur église ou communauté, après avoir informé du scandale et de la désobéissance.

Enfin, si vous ne croyez pas que cette opposition que je trouve de tous côtés et le puissant attrait que j'ai pour la solitude ne sont pas des marques que Dieu me donne qu'il veut que j'abandonne cet emploi que M. d'Alet ne me conseillait point d'accepter, et que vous autres, Messieurs de Paris, m'avez conseillé de prendre. Je vous prie de faire transcrire le récit de ces affaires-là et d'en envoyer une copie à M. de Legue, afin qu'il en parle à M. Colbert pour empêcher ces cas de conscience. Vous me plaindrez sans doute et vous prierez Dieu qu'il m'appuie, car je suis dans un diocèse où je ne puis attendre aucun secours humain.

LV.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

S. d. (1674)[1].

Je porte un poids qui m'accable, et je le porte tout seul; en finissant ma visite générale, je n'ai pas fini mes peines: au contraire, je les ai augmentées par mille désordres que deux cents ans de non résidence ont autorisés; tout solitaire que vous êtes j'ai besoin de vous, et vous me pouvez beaucoup aider, mon cher frère. Mon pauvre M. Lions apparemment ne vivra pas, et quand il vivrait, il ne peut se remettre d'un an; je ne puis me passer d'un ecclésiastique fidèle et désintéressé pour être mon secrétaire, et il ne me faut qu'un homme de piété, le reste j'y suppléerai par la patience; il me faudrait aussi un économe de mon temporel et de ma famille, l'emploi est de peu d'étendue, attendu que les revenus sont modiques, aussi bien que la famille, mais je ne peux ici trouver mon fait. J'ai (mis) le petit M. le Curé de Saint-Jacques en quête, je vous conjure de m'aider. Je remets à M. Arnauld de vous dire que je traite avec les Pères de l'Oratoire[2] pour mon séminaire: cela m'attirera de grands orages, mais ce sera sur ma personne, et mon diocèse s'en trouvera bien. L'autre affaire regarde M. de Pompone, je lui ai écrit trois fois, et n'ayant reçu aucune réponse, je suis résolu de

---

[1] Non datée, mais évidemment antérieure au 25 décembre 1673, date de la réponse de M. de Pompone que Le Camus se plaint de n'avoir pas encore reçue.

[2] Le traité fut signé le 13 janvier 1674.

ne plus le fatiguer. J'ai tâché de mettre mes affaires en bon état en Savoie, où j'ai la capitale et cinquante-cinq paroisses, et où l'on n'a jamais connu les évêques de Grenoble que pour donner des dispenses et des provisions de bénéfices. J'ai eu deux ou trois difficultés qui restent à juger, l'une regarde quelques chapitres qui se disent exempts, et qui possèdent en corps des cures, sans les servir que par des vicaires amovibles, aussi vicieux qu'ignorants, à qui ils ne donnent pas de quoi subsister; des chanoines possèdent des cures, et depuis trente ans ils n'y ont mis le pied que pour lever la dîme, et les font servir par ces amovibles, si bien que ce petit coin est la sentine des prêtres de France et d'Italie et le peuple n'y connaît point J.-C. Après bien du bruit et du vacarme, appels comme d'abus, j'ai trouvé moyen, par mes sollicitations, d'en faire interdire la connaissance au Sénat, et d'en faire donner la connaissance à MM. de Tarentaise et de Genève qui sont deux prélats très vertueux[1]. Il ne reste qu'à faire presser l'exécution de la chose et qu'il témoigne de la part du roi, ou à M. l'ambassadeur, qui est à Turin, ou à celui qui est de la part du duc de Savoie, près du roi, que Sa Majesté s'intéresse à cette affaire, tant par la protection singulière qu'elle me donne comme à une personne qu'elle honore de ses bonnes grâces, ayant été vingt ans son domestique, que pour l'intérêt de l'État, désirant que ce que Louis XII et François Ier ont rétabli en faveur de l'évêque de Grenoble dans la Savoie, soit maintenu, et qu'on termine promptement les différends pour me laisser exercer mes fonctions légitimes comme M. de Genève les exerce en France où il est plus autorisé qu'en Savoie. Si vous pouvez obtenir cela, et qu'on sache en ce pays-ci que je ne suis pas tout à fait oublié à la

---

[1] François-Amédée Milliet fut archevêque de Tarentaise de 1660-1703. L'évêque de Genève était Jean d'Arenthon d'Alex (1660-1695), disciple de saint Vincent-de-Paul, l'un des plus saints prélats de l'époque, et dont il sera plusieurs fois question dans cette correspondance.

cour de France, mes affaires iront bien. Si cela vous fait la moindre peine du monde, à vous ou à vos amis, je consens que vous ne lui en fassiez ni parler, ni écrire. J'ai confiance en Dieu et je trouve si bon d'abandonner tous les moyens de la prudence humaine, et se laisser conduire à l'Évangile, que je suis résolu de faire mon devoir et de ne regarder que le ciel. Ce n'est pas abaisser beaucoup sa vue que d'avoir recours à vous, car si vous ne pouvez rien obtenir de M. de Pompone, vous obtiendrez toujours beaucoup de Dieu quand vous lui représenterez mes misères et mes besoins; ils sont tels qu'il n'y a pas de jour que je ne songe à me tirer de cette servitude; tous mes amis me disent que je ne le dois pas, mais rien n'est si facile que de donner de tels conseils quand on est hors d'emploi, et rien de plus malaisé que de soutenir tout seul le poids d'une église que vingt prélats très saints auraient peine à rétablir. Ayez pitié de moi, et secourez-moi autant que votre charité vous le suggérera ; à tous vos reclus, et surtout à votre médecin, mille amitiés, je vous prie.

J'oubliais de vous supplier de vous informer comme en usent les bons évêques à l'égard de ce papier marqué pour toutes les affaires ecclésiastiques : cela me paraît une grande servitude à l'Église; mais il faut se conformer à ce que font les gens de notre ordre qui sont plus prudents et plus zélés que je ne suis pas ; faites-le moi savoir à votre commodité.

LVI.

Batterel, Mémoires autogr. II, 2, p. 59. — Collection Ingold.

AU R. P. DE SAINTE-MARTHE.

13 janvier 1674.

Je ne puis m'empêcher de vous témoigner la joie extrême que je ressens de ce que vous avez bien voulu accepter la

conduite de mon séminaire[1]. Je ne doute pas que ce ne soit une source de bénédictions pour ce diocèse... En le mettant dans Grenoble, tous les prêtres de la ville en profiteront, et tout ce qu'il y a de gens de condition dans la ville pourront avoir recours à vos Pères dans les besoins de leurs consciences.. Comptez sur moi comme sur la personne qui a le plus d'estime et d'attachement pour votre Congrégation, et qui entre plus dans tous ses intérêts qui seront désormais les miens. Au reste, comme le P. du Breuil[2] a été fort goûté[3] dans cette ville, si vous pouviez nous le donner pour le carême de 1675, cela contribuerait infiniment à vous introduire ici avec un applaudissement universel. Il est absolument nécessaire de se soutenir, d'abord par quelque personne sage et pénétrante, parce que comme les Jésuites prévoient que tous les honnêtes gens vont à vous, il faut vous attendre qu'ils vous susciteront toutes les affaires imaginables[4].

---

[1] Le traité avait été signé ce jour même.

[2] Cf. pp. 90 et 104, notes.

[3] A la grande mission que le prélat venait de faire, où il avait aussi le P. de Mouchy. *Note de Batterel.*

[4] C'est en effet ce qu'ils firent ouvertement et à toute outrance, en nous contestant un terrain, dont la privation nous rendait presque absolument inutile la maison que nous avions acquise pour nous loger. M. de Grenoble prit en main le fait et cause pour nous au conseil du roi, devant qui ce différend fut porté. Il démontra dans quelques mémoires solides que nous avons, mais qu'il serait trop long de déduire ici, même en ne faisant que les abréger, que ces Pères n'avaient en cela d'autre intérêt que celui de nous nuire et nous harceler ; qu'il ne régnait que supercherie et mauvaise foi dans leur procédé. Ils l'emportèrent par leur crédit et nous contraignirent de déloger pour passer ailleurs, au grand regret de nos Pères. *Note de Batterel.* (Cf. Bellet, p. 77.)

LVII.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

A Grenoble, 17 janvier 1674.

MONSIEUR,

Il est vrai que je me suis trouvé obligé de faire tous mes efforts à Grenoble et à la Cour pour empêcher les Jésuites d'enseigner ici la théologie nouvelle. La leur est si corrompue en ces quartiers que j'ai cru que c'était pour moi une occasion indispensable de témoigner à Dieu la fidélité que je lui ai vouée, et que c'était le seul martyre que je pouvais à présent endurer pour la défense de la vérité. Aussi cela m'a attiré cette Compagnie sur les bras qui se venge d'autant plus violemment qu'elle en fait moins de scrupule. Cela m'a attiré des affaires en cette ville, mais la protection que le roi m'a donnée leur a rompu toutes leurs mesures, si bien qu'ils se sont rejetés ou ils se sont faufilés avec les Jacobins et les Cordeliers à la grande manche, et ont contrevenu publiquement et scandaleusement à mes ordonnances, les Jésuites en portant le Saint-Sacrement par les rues pour les fêtes de la Vierge, avec leurs congréganistes, contre ma défense ; les deux autres exposant le Saint-Sacrement tous les jours dans des chapelles domestiques et des chapelles particulières, dans leur église, ce qui ne se peut pas sans irrévérence. Ils prétendent confesser, nonobstant ma défense, quoique je n'aie admis à confesser que ceux que j'ai trouvés capables et à qui j'ai donné des permissions par écrit. J'en ai écrit à Mgr le cardinal d'Estrées et je l'ai prié s'il peut me faire avoir un bref pour décider qu'il m'appartient de régler ces sortes de choses et

ordre aux religieux de m'obéir en cela. S'il y a quelques formalités à faire pour cela, je vous prie de les suppléer, je ferai toucher ici l'argent qu'il faudra pour cette affaire qui m'est de la dernière conséquence, car s'ils ont l'avantage scandaleux de résister publiquement à mes ordonnances sans qu'il y ait rien de jugé sur ces matières, nous n'avons plus moyen de faire aucune démarche dans notre diocèse pour le bien des âmes.

Il n'a tenu qu'à vous de prendre une plus grande part aux affaires de ce diocèse, mais au moins par l'affection que vous avez témoigné avoir pour cette église, je vous prie de voir tous les moyens imaginables de faire régler ces questions ou de nous faire donner M. de Tarentaise ou de Genève pour les terminer.

Envoyez-moi, je vous prie, ce bref contre la confrérie de l'esclavage[1], qui était fort autorisée en ces quartiers. L'on m'a voulu rendre aussi des mauvais offices en la cour de Turin sur ce qu'on prétend que je me suis servi de l'autorité du roi pour faire recommander mes intérêts à M. le duc de Savoie qui en a eu de la jalousie. Je prie Mgr le Cardinal de m'aider encore en cette cour, je lui ai dit que vous seriez mon solliciteur et que sans tant d'écritures et de répliques, tout ce que vous pourriez suppléer sur les lieux vous le feriez.

Je vous demande, Monsieur, cette grâce et celle de beaucoup prier Dieu pour moi, car je commence à reconnaître

---

[1] C'est le 15 décembre précédent que Clément X avait condamné cette confrérie et spécialement l'usage de porter de petites chaînes. Cette controverse fut sur le point de renaître récemment, lors de l'introduction de la cause du B. Grignon de Montfort, à l'occasion de son *Traité sur la vraie dévotion à la Sainte Vierge*. A ce moment (1853), la Congrégation des Rites déclara que Rome n'avait voulu proscrire que les *confréries* et ne pas s'occuper des dévotions particulières de chacun à la manière du P. de Montfort. Cependant Mgr Ullathorne, évêque de Birmingham, défendit dans son diocèse les pratiques recommandées par Montfort et que le P. Faber cherchait à propager en Angleterre.

que c'est pour son service que je travaille, voyant toutes les oppositions et contradictions au bien qu'on tâche de me faire et qui se dissipent ensuite d'elles-mêmes. Dieu a donné bénédiction à une mission de trente ecclésiastiques que j'ai fait faire pendant trois mois dans cette ville, et c'est là que j'ai reconnu que les scandales et les désordres que nous voyons dans l'Église viennent principalement de la mauvaise morale des casuistes et de la lâcheté et de l'ignorance des confesseurs; mais il n'y a que Dieu qui puisse apporter des remèdes à ces maux. C'est à nous à n'y jamais consentir et à lui demander avec saint Charles : *ut contra fatuas hominum mentes laboranti Ecclesiæ adesse velit.*

Je suis, Monsieur, très cordialement à vous et de tout mon cœur.

† Étienne, évêque de Grenoble.

LVIII.

Batterel, Mémoires autogr. II, 2, p. 233. — Collection Ingold.

AU R. P. DE SAINTE-MARTHE.

23 janvier 1674.

J'ai trouvé tant de bonnes qualités dans le P. du Breuil que je souhaite extrêmement que vous le donniez entièrement à ce diocèse ; et que si vous trouvez bon qu'il soit mon grand vicaire, je crois ne pouvoir rien faire qui soit plus avantageux pour ce diocèse et pour mon particulier. Si c'est une chose qui se puisse, je vous demande cette grâce avec toute l'instance possible[1].

---

[1] Le P. du Breuil venait de signer, au nom du R. P. de Sainte-Marthe, le contrat de l'établissement du séminaire oratorien de Grenoble.

LIX.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

A Grenoble, 12 février 1674.

C'est une chose admirable que vous ayez reçu toutes mes lettres pendant que mon adresse était mal faite, et que depuis que vous l'avez rectifiée, vous ne me paraissez pas les avoir reçues. Une fois pour toutes, mandez-la moi comme il faut, et celle de M. Arnauld; car il y a mille choses qu'on est bien aise d'écrire directement. Vous pouvez penser, mon très cher frère, à quel point la nouvelle de votre maladie m'avait touché. Vous ferez encore un peu de pénitence avant que de prendre votre marche vers l'autre monde. Je n'ai

---

Nous avons déjà vu combien la princesse de Longueville tenait à le garder à Rouen. De plus, le P. du Breuil venait d'être pourvu de la cure de Saint-Ouen. Aussi ne put-il rester à Grenoble, malgré les instances que fit l'évêque auprès de la princesse. Celle-ci fit à Le Camus, le 2 avril 1674, la réponse suivante : « Je me remets à M. le Curé de Saint-Jacques à vous apprendre les obstacles qu'il y a au désir d'avoir le P. du Breuil, au moins présentement. J'ai tant de connaissance de son mérite que je comprends mieux que personne que vous souhaitiez de l'avoir auprès de vous, et j'ai trop de vénération pour tous les biens que Dieu vous fait la grâce de vous faire faire pour être capable de m'opposer à vous donner un secours pareil à celui que le P. du Breuil vous pouvait donner. Ainsi, si Dieu n'eût pas mis des obstacles plus invincibles à votre désir que celui du besoin que j'ai de ce Père, vous eussiez eu toute la satisfaction que vous pouviez désirer. » Cité dans Battarel, *ibid.*, p. 234.

Le P. du Breuil, odieusement persécuté sous prétexte de jansénisme, passa plus de quatorze ans en prison et y mourut en 1696.

point fait d'ordonnance sur la pénitence, je la prêche et la fais prêcher le plus que je puis, et ce n'est pas sans fruit. Je me suis contenté d'ordonner qu'on commençât les confessions annuelles à la première semaine de Carême et qu'à Pâques on ne reçût que des réconciliations. Je trouve tant d'opposition contre tout ce que j'entreprends de la part des Jésuites qu'il faut laisser passer ce feu avant que de rien faire de considérable ; leur opposition va jusqu'à empêcher leurs dévotes d'être de l'assemblée de charité des pauvres que j'ai établie, et d'empêcher qu'on ne vienne à moi pour les dispenses du carême[1]. Je n'ai reçu ni les livres ni la lettre que vous dites m'avoir envoyés, à moins que ce soit les *Fastes* de M. Godeau[2]. Je blâme bien plus M. d'Amiens que M. de Sées[3], ce premier hait ce qu'il faut, mais il ne m'appartient pas de juger mes frères, moi qui mérite d'être jugé de tout le monde. Toutes les nouvelles que vous aurez de moi, c'est que j'ai des oppositions infinies de toutes parts, et en France et en Savoie ; les religieux ne s'y épargnent pas. Je souffre, cela ne m'ébranle point et je me suis mis dans l'explication des évangiles du carême en homélies. Vous ne sauriez croire l'empressement que les catholiques et les huguenots ont d'entendre ces prédications. On fait ici une terrible guerre au péché, mais il n'est pas encore vaincu. M. de Valence[4] fait

---

[1] Cette phrase est citée dans la *Lettre à M*** dans laquelle on rapporte le jugement que portaient sur les Jésuites trois grands évêques de France...* (br. in-12, s. l., 1762) p. 10, ainsi que plusieurs autres fragments de ces lettres.

[2] Poème, de plus de quinze mille vers, du célèbre évêque de Vence.

[3] Jean Forcoal (1670-82). Il a été question précédemment de Fr. Faure, évêque d'Amiens.

[4] Daniel de Cosnac, qui fut évêque de Valence de 1655 à 1687, avant de passer sur le siège d'Aix (1687-1708). « L'évêque de Grenoble parle très bien... de cet homme d'esprit qui nous est aujourd'hui si bien connu par ses *Mémoires* et qui dans les lettres de M. Le Camus ne se montra pas comme un si mauvais évêque. » SAINTE-BEUVE, op. cit., IV, 553.

des merveilles en ces quartiers; s'il continue de l'air qu'il commence, il ira bien loin; il a besoin qu'on prie beaucoup Dieu pour lui, et ses diocèses[1] sont encore plus délabrés que le mien; je l'irai voir au premier jour; car au feu, à l'esprit que vous lui connaissez, que ne fera-t-il pas pour Dieu, quand il lui plaira! Je suis à vous, et à tous vos frères et sœurs, plus absolument que personne du monde.

LX.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

A Grenoble, 18 mars 1674.

Je ne puis comprendre, Monseigneur, comment mes lettres ne vous ont point été rendues, car j'ai répondu à toutes celles que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire, une fois par mon frère et l'autre par M. le Curé de Saint-Jacques. Ce m'est une consolation très grande et très sensible dans les traverses que j'ai eues cette année et que j'aurai apparemment toute ma vie, de voir la part que vous y prenez et la manière obligeante dont vous entrez dans les intérêts de cette église, qui aurait besoin d'un serviteur plus zélé et plus intelligent

[1] *Ses diocèses*, celui de Valence et celui de Die qui y fut réuni de 1276 à 1687, époque à laquelle il en fut de nouveau séparé.

que je ne suis. Quelque relation qu'on vous ait faite des oppositions que l'on a formées et en secret et en public contre les bons desseins qu'on avait pour ce diocèse, on ne vous a rien dit d'approchant de ce qui s'y est passé, et les Jésuites qui gardent d'ordinaire des mesures n'en ont point gardé, et après avoir fait de vains efforts pour soulever le Parlement contre mon autorité, ils ne cessent de faire la même chose à Chambéry où le Sénat les croit comme des oracles parce qu'il n'a jamais rien vu de mieux, et où d'ailleurs les évêques de Grenoble ont assez de peine à maintenir leur juridiction, tant par la négligence des évêques qui n'y allaient jamais, que par la jalousie des deux nations. Néanmoins, j'espère que Dieu maintiendra son Église, et, s'il ne le fait pas tout du coup, ce sont mes péchés qui en sont l'unique cause. Si c'est un bonheur dans la religion que nous professons de n'être point persécuté, je vous trouve bien heureux d'être en un pays où vous êtes à couvert de pareilles agitations, pendant que je suis exposé à un pays qui tient déjà un peu de l'Italie et pour la vengeance et pour la dissimulation. Mais comme nous servons le même Dieu, j'espère qu'il me soutiendra singulièrement dans un lieu où il m'a placé sans que je crois y avoir le moins du monde contribué. Mais il est certain que si les religieux font les mêmes cabales dans les autres provinces qu'ils font en celle-ci et dans les voisines, ou il faudra que les évêques se contentent de quelque règlement superficiel dans leurs diocèses, ou il faudra qu'ils aient de grandes prises avec eux. Pour moi, voyant le peu d'union qu'il y a parmi les évêques et le peu de moyen qu'il y a de ramener les religieux sans me commettre avec eux, je tâcherai de m'en passer autant qu'il me sera possible et du surplus j'empêcherai de prêcher et de confesser ceux que j'en trouverai incapables, ou par le caractère de leur esprit ou par leurs méchantes mœurs.

Je n'ai rien à vous dire sur mon genre de vie, parce que je ne fais rien que de fort commun et de fort au-dessous de ce qui se doit à Dieu, pour l'expiation de mes péchés et du

peuple qu'il a confié a mes soins[1]. *Pietas ad omnia utilis*[2]. J'aurais bien besoin d'avoir part à la vôtre que j'ai toujours honorée singulièrement et que je m'estimerais fort heureux de pouvoir imiter de loin. Le reste est très sujet à l'illusion, à la vanité et à une trop grande approbation du peuple, qui ne voit que les dehors ; mais quand on ne peut payer de son âme, au moins payer en quelque façon de sa personne, il faut que le corps en souffre. Jamais je ne me portai mieux que depuis le temps que je suis ici et quoique les premières années soient un peu fatigantes, je ne m'en suis nullement senti. Je vas recommencer une seconde visite qui m'occupera un peu plus. C'est pour confirmer les peuples de la campagne. Je recommande cette œuvre à vos saints sacrifices et vous demande toujours un peu de part en votre amitié. Il me semble que nous avons tant de liens qui nous unissent que l'éloignement ne doit point être capable de les rompre.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

LXI.

Bibliothèque de Grenoble. — Manuscrits, Q, 615. — Copie.

AU P. BOUCHARD[3].

Du 18 avril 1674.

Je ne vous ai pas cru mort et je me suis informé, mon Révérend Père, très soigneusement de vos nouvelles à ceux qui venaient de Paris. Mais je ne vous faisais point de réponse parce

---

[1] On sait cependant quel genre de vie extraordinairement austère menait Le Camus.

[2] Saint Paul, 1e à Timothée, IV, 8.

[3] On se rappelle que Le Camus s'était mis sous la direction du P. Bouchard au moment de sa conversion (Cfr. p. 69, note 4).

que je n'osais vous refuser nettement ce que vous me demandiez et je n'avais pas dessein de vous l'accorder. J'ai prié Dieu et j'ai adoré Jésus-Christ, dans le Jardin des Oliviers, pendant la semaine sainte et l'ai prié qu'il vous guérît de vos craintes par le mérite des siennes. Je ne puis comprendre comment un chrétien peut craindre la mort, *votum Christianorum*. Lisez le traité de saint Cyprien *De mortalitate*, et après cela vous aurez envie de sortir de la vie. Le récit qu'on vous a fait de moi vous fait croire que j'ai de ces sortes d'ennuis. Mais c'est à moi à craindre la mort et à demander à Dieu le temps pour faire une bonne et sérieuse pénitence. L'emploi où la Providence m'a mis m'en donne assez de moyens si j'en savais faire un bon usage; mais je suis si plein d'orgueil que je gâte même l'œuvre de Dieu. La difficulté où je me trouve de me recueillir dans la prière et de mortifier mes regards, ma parole et mon âme m'obligent à faire quelques mortifications corporelles, et je frappe sur la bête pour épargner le coupable. L'Église n'ordonne point ces choses, mais elle les aime, elle les conseille, et quand Dieu y donne l'attrait et que les forces augmentent, en ces rencontres cela devient un précepte. Je vous ai autrefois marqué bien des raisons de ma part et de mes diocésains qui m'obligeaient à honorer la pénitence; si je n'étais pas capable de la pratiquer, vos prières suppléeront à mes mortifications; je n'ai jamais lu la vie d'un saint qui n'ait été pleine d'austérités corporelles, et je n'ai jamais lu qu'un saint se soit mêlé de donner des avis pour les modérer; ne vous laissez donc plus entraîner à ces discours populaires et charnels; blâmez-moi de ma lâcheté et de ma tiédeur; ayez de la joie de ce que je travaille à réparer la faute que vous avez faite en traitant un aussi grand pécheur que moi avec tant de douceur et condescendance; enfin soyez bien convaincu que je suis un lâche et un infidèle, on est loué et estimé du monde quand on fait la moitié de son devoir, mais Dieu nous condamne pour l'autre moitié à laquelle nous manquons; j'y pensais l'autre jour sérieusement et je tremblais de voir que s'il fallait aller rendre

compte présentement, je n'aurais rien à montrer que des misères : *Ego vir videns paupertatem meam*[1], ayez en pitié, et donnez-moi de votre abondance.

LXII.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

Grenoble, 25 avril 1674.

Vous croyez que je vous ai fait un mystère de mon ordonnance sur les confessions annuelles au commencement du Carême, et de bonne foi je me suis contenté dans mon synode de défendre de confesser dans la quinzaine que les vieillards, les malades et les femmes enceintes, et d'avertir tous les autres qu'ils eussent à se présenter au commencement, tant pour honorer la pratique de l'Église pendant plus de douze siècles, renouvelée par saint Charles, que pour prendre plus de temps pour se purifier, avant que d'approcher du Saint des Saints, pour pouvoir faire quelque pénitence et participer à celle de l'Église, pour donner loisir aux prêtres d'éprouver les dispositions de leurs pénitents pendant six semaines avant que de les réconcilier à l'Église ; voilà toute mon ordonnance, il ne manque que de la mettre *in recto*[2].

Quand j'aurai le livre de la Pénitence imprimé à Sens[3],

---

[1] Lamentations, III, 1.

[2] Cet usage est encore gardé dans certains pays qui n'ont jamais été jansénistes, comme le diocèse de Luçon.

[3] Le *Traité de l'usage des sacrements de Pénitence et de l'Eucharistie,* imprimé par l'ordre de M. de Gondrin, archevêque de Sens, en 1673,

s'il est propre pour ce diocèse, je le ferai imprimer ici et le ferai apprendre à mes curés dans les conférences que je viens d'établir dans tout mon diocèse. J'ai sujet de bénir Dieu du changement qui est dans mon clergé quant à l'extérieur ; si les prêtres voulaient, les deux tiers du monde de ces quartiers changeraient de vie. Ce sont des naturels si doux et si flexibles, qu'il n'y a qu'à leur montrer le chemin. Mais il y a des confesseurs pour les réprouvés et pour les élus. Les scandales sont levés de ce diocèse ; il n'y a plus que la facilité de tomber dans l'impureté qu'il faut détruire. Je vas recommencer une seconde visite pour la confirmation, je prends des capucins et des carmes de bonne volonté pour m'accompagner. Comme j'ai tué prêtres et cuisiniers dans la première, je trouve malaisément du monde qui veuille me suivre dans la deuxième. Je vous demande en grâce de prier Dieu, avec tous vos frères et sœurs, qu'il bénisse cette nouvelle entreprise, et que je ne me rompe pas le col dans ces précipices. J'ai grand besoin de me confier en Dieu, car j'ai ici très peu de personnes à qui je puisse me fier. J'ai trouvé des oppositions et des contradictions de tous côtés ; ceux qui devraient me secourir n'ont rien oublié pour me nuire. Enfin le Père Ferrier a dit au roi que j'étais janséniste, ou du moins que je les favorisais, si bien que si le roi donne là-dedans, j'aurai peine à trouver à l'avenir les secours que j'ai eus par le passé du côté de la cour. Cela ne m'empêchera pas d'aller mon chemin, et je puis bien vous assurer que sans les méchants prêtres et sans les méchants confesseurs, l'on convertirait aussi aisément le monde que du temps des apôtres. Ce sont mes péchés et mes misères qui attirent ces insectes dans ce diocèse, et je suis assez lâche pour n'en pas faire pénitence, et assez superbe pour ne les pas bien

---

avait pour auteur l'abbé François Paris, théologien de mérite, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme de nom et de prénom et son contemporain, le futur *saint* des Convulsionnaires.

voir. Mais puisque vous priez et que vous faites pénitence pour moi, j'espère que Dieu me fera miséricorde. Vous y avez ajouté un livre dont je vas tâcher de profiter dans mon voyage. Il y a un an que je n'ai su de nouvelles de votre famille, n'écrivant à personne du monde qu'à vous, et à ceux qui peuvent me servir dans les affaires de ce diocèse ; et c'est une de mes plus grandes consolations de n'avoir aucun souvenir actif ou passif du monde. Vous n'en êtes pas, puisque vous ne l'aimez pas. Demandez à Dieu que je n'en sois pas, afin, mon très cher frère, que vous me puissiez aimer en sûreté de conscience.

LXIII.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

A Lavaldens[1], 25 mai 1674.

Je suis en la plus grande peine du monde de savoir qui enlève mes livres et mes paquets si exactement, car ôté ce qui me vient de la poste, tout le reste se perd. J'y mettrai ordre quand je serai de retour à Grenoble, et pour lors je vous manderai ce que j'en pense. Vous m'envoyez beaucoup de choses très utiles ; si elles viennent jusqu'à moi, je tâcherai d'en faire mon profit, car tous les désordres particuliers des autres diocèses se trouvent ramassés dans le mien, et le peu de règlement que j'ai apporté d'abord m'a fait connaître des désordres infinis auxquels Dieu seul peut remédier et qui ne m'empêchent pas d'aller mon chemin comme si rien ne me faisait de la peine.

---

[1] Canton du Valbonnais, arrondissement de Grenoble.

Je n'aurai nulle peine à autoriser la pénitence publique même dans la pratique, pour les péchés publics, et dans l'arrêt que le roi a donné en faveur de M. d'Alet, nous fûmes tous d'avis de l'autoriser ; MM. d'Arles, de Mende et de Périgueux [1] en étaient avec feu MM. de Verthamon et de Boucherat, conseillers d'État; je voudrais que cela pût servir à quelque chose, mais l'usage de la pénitence secrète est si aboli dans la plupart des lieux, que nous sommes bien éloignés d'espérer que personne puisse goûter celle-ci qui est plus contraire à notre orgueil. Il serait à souhaiter que les évêques eussent de la correspondance les uns avec les autres, cela ferait des biens infinis ; mais je ne crois rien de plus difficile que cela : la jalousie, l'indépendance et le peu de conformité de principes fait que nous nous entre-appuyons malaisément, et c'est une vérité dont je gémis et que je ne dirais pas à d'autres qu'à vous : il y a beaucoup d'honnêtes gens et de gens de savoir parmi nous, et peu de chrétiens véritables.

Je n'ai point écrit à M. de Sens [2] pour le remercier de ce qu'il avait écrit sur l'affaire des Jésuites de Chambéry, parce que M. Arnauld lui ayant demandé son avis sans ma participation, et lui ayant répondu sur ce pied-là, je croyais devoir profiter de ses avis sans lui écrire, appréhendant même que ceux qui ouvrent les lettres par les chemins ne prissent cela pour une cabale. Peut-être que l'accablement où je suis d'être chargé du gros et du détail d'un diocèse sans avoir de secours et ma paresse m'ont fait chercher des raisons pour ne pas lui écrire. Si néanmoins vous croyez qu'il y ait fait attention, je lui écrirai. J'ai respect et vénération pour une infinité de grandes qualités que j'ai reconnues en lui, et il m'a toujours témoigné beaucoup d'amitié : ainsi toutes choses me portent à vivre bien avec lui et à ménager ses

---

[1] François de Grignon, H. Serroni et l'oratorien Leboux.

[2] Mgr de Gondrin.

bonnes grâces. Mais à vous dire le vrai, je me renferme tellement dans mes Alpes, que tout ce qui ne sert pas à mon diocèse, je le laisse, ne croyant plus valoir assez pour servir autrement à l'Église universelle que par le soin que j'ai de celle-ci en particulier; et ne croyez pas qu'il y entre en cela le moindre chagrin du monde, car jamais je ne fus de si belle humeur; mais il est si malaisé de se défendre de la tentation de se faire un nom dans le monde ou de se figurer qu'on pense à nous, que j'étouffe ces misères autant que je peux dans leur principe, et néanmoins j'avoue que j'ai encore beaucoup à travailler, nonobstant toutes mes précautions. Ce que vous me mandez des Carmes déchaussés de Flandres est considérable, dans l'état que sont les choses depuis quatre siècles, il est malaisé de conserver à perpétuité une bonne doctrine que par les communautés: sans les Jacobins, les Jésuites auraient ruiné presque tous les principes de théologie depuis soixante ans. Les particuliers passent et personne ne les appuie; les corps durent, se font un honneur de soutenir les sentiments que quelques-uns des leurs ont avancés, et les autres ordres qui se déchaînent contre les particuliers gardent de grandes mesures avec les réguliers. J'ai des Carmes déchaussés qui entrent tout à fait dans les maximes de l'Église touchant l'administration de la pénitence, et je ne puis vous taire une aventure qui est publique dans ce diocèse : un d'eux que j'emploie dans mes visites, ayant refusé pour quelque temps l'absolution à un blasphémateur, ce misérable en fit grand bruit, et s'en plaignit à la porte de l'église contre ce religieux, le traitant indignement, mais deux heures après, allant par les champs, un serpent s'éleva contre lui d'une manière effroyable, et cela jusqu'à trois fois, sifflant contre lui sans qu'il l'eût attaqué; l'autre le poursuivit à coups de pierre, et après une demi-heure entière de combat vint à bout du serpent avec bien de la peine. Il revint à lui, et voyant les résistances de cette bête et le danger où il avait été, il crut que c'étaient les blasphèmes et le peu de déférence pour son confesseur qui lui avaient attiré cette affaire, il l'avoua

publiquement dans l'église, avec larmes et déférence au religieux, sans réserve. Quand j'arrivai dans le lieu, il vint me le dire avec le curé et tous les habitants ; j'ai vu le serpent et cela a beaucoup servi à autoriser les délais d'absolution et à parler contre les jurements. C'est au village de la Valette, dans les Alpes, que cela est arrivé, et j'ai cru que n'ayant rien de meilleur à vous mander, cette relation ne vous déplairait pas dans sa naïveté. Je vous le dis encore, je n'ai point fait d'autre ordonnance pour la pénitence que celle que je vous ai marquée, et une autre où je règle les cas auxquels on doit différer ou refuser l'absolution, et jusqu'à ce que les esprits soient plus calmés, et qu'on soit plus disposé à se soumettre à mes ordonnances, je me retrancherai à la prédication qui persuade mieux que des règlements et principalement près des peuples : *Talium enim est regnum cœlorum*[1]. Que vous faites bien de n'aller point voir vos parents, sous prétexte de les convertir ; s'ils en ont quelque mouvement ils vous viendront bien chercher. En tout cas, vos lettres ne leur serviront pas moins que votre personne, et je suis tellement désabusé de ces demi-volontés qu'ont les gens du monde, de changer quand il leur arrive quelque dégoût dans le siècle, qu'à moins qu'ils fassent quelque pas éclatant qui les engage par honneur à soutenir la gageure, je n'en ferai pas un pour les aller chercher, les croyant inutiles.

Je savais la pénitence de Mlle de la Vallière[2] et j'en ai béni Dieu. J'ignorais la disgrâce de M. le maréchal de Bellefons[3]. C'est un homme qui a bien de la foi, mais Dieu le mène par une voie bien dure : *Tentatur ut fortis;* il mérite que vous

---

[1] S. Marc, X, 14.

[2] C'est au mois d'avril précédent que la célèbre maîtresse de Louis XIV prit publiquement congé du roi, pour se retirer chez les Carmélites du faubourg Saint-Jacques où elle vécut encore trente-six ans dans les pratiques de la plus rigoureuse pénitence.

[3] Disgrâcié une première fois en 1672, le célèbre ami de Bossuet venait de l'être une seconde fois, pour un nouvel excès de zèle.

priez pour lui. Peut-être que sa prospérité me pouvait être de quelque usage pour le bien de mon église, car nous avons nécessairement affaire à la cour, et quand nous n'y sommes point appuyés, les meilleures entreprises échouent; mais, après tout, Dieu a d'autres moyens pour soutenir son Église, et régulièrement il n'y en a guère d'autres pour sauver un courtisan et un grand seigneur, que la disgrâce ; ainsi je n'ai pu être fâché de cette nouvelle affaire qui lui arrive. C'est un homme qui va à pas de géant au salut; aidez-le de vos prières, je vous en prie. Vous jugerez par là quel sentiment j'ai des disgrâces qui nous peuvent arriver. Saint Bernard écrit une belle lettre à un roi de France au sujet de l'archevêque de Sens, qu'il avait aimé autrefois, et qui avait encouru sa disgrâce, depuis qu'il faisait son devoir. Il faut autant qu'on peut, et pour le bien de son église, et pour contenir ses ennemis, *et ut quietam et tranquillam vitam agamus,* être bien à la cour et n'y jamais aller, mais quand il y a parti à prendre : *vigeant canones, valeant pragmaticæ;* voilà le fonds de mon cœur. J'ai une tendresse, un respect et une très grande gratitude pour le roi, et je serais très fâché de lui déplaire, mais quand ce ne sera que par des rapports et des méchants offices j'en ignorerai jusqu'à ce qu'on me le fasse savoir. On me menace dans cette province de m'envoyer au Clergé [1] l'année prochaine : mon diocèse n'est pas en assez bon ordre et moi assez homme de bien pour le quitter et m'exposer au grand air. Si quelque chose était capable de m'y engager, ce serait l'envie que j'aurais de voir mes amis, mais ce plaisir me coûterait trop cher s'il me coûtait la perte d'une âme de ce diocèse, ou l'affaiblissement de la mienne. Jugez si j'aurais de la joie d'avoir des ecclésiastiques qui songent à se donner à Dieu, mais je ne sais s'ils trouveraient en moi cet évêque qu'ils ont dans l'idée, et qu'ils ne trouvent point dans leur diocèse ; néanmoins ils

---

[1] C'est-à-dire à l'assemblée générale du clergé.

me trouveront très disposé à les bien recevoir et à les porter à Dieu dans leur état. Le papier est rare et cher dans ces quartiers et vous me devez savoir bon gré d'avoir interrompu les fonctions de ma visite pour vous écrire.

LXIV.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

30 juin 1674.

J'ai reçu une partie de vos petits présents dans mes visites. Il y a une *Conduite du pécheur à la pénitence* qui m'a paru fort sensée et qui peut être très utile aux curés si l'on y ajoute quelque chose. Pour le *Traité des dévotions indiscrètes à la sainte Vierge*[1], il n'y a qu'un mot ou deux à redire dans la rigueur de l'École, mais il y en aurait beaucoup à ajouter, beaucoup de précautions à prendre et quantité d'endroits à adoucir, afin qu'il ne fît peine à personne et pût être utile. Quand j'aurai vu les autres, je vous en dirai mon sentiment avec la même sincérité.

J'ai fait en entrant dans le diocèse quelques ordonnances pour réformer la vie des prêtres; il y en a une entre autres, conforme à celle de M. de Beauvais, touchant les femmes

---

[1] Ce traité parut pour la première fois à Gand, en 1673, sous le titre de *Monita salutaris B. M. Virginis ad cultores suos indiscretos*, avait pour auteur le chanoine Gillemans. Traduit en français par Baillet et approuvé par Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai, sous le titre d'*Avis salutaire de la Vierge à ses dévots indiscrets*, ce livre donna naissance à de nombreuses controverses. Pendant les années 1674-75 parurent plus de quarante écrits, soit pour, soit contre ces *Avis*, dont il sera encore question plusieurs fois dans les lettres de Le Camus. Cf. Reusch, *Der Index*, II, pp. 547 et seq.

qui doivent demeurer chez eux, et si j'avais eu l'expérience que j'ai présentement des maux que causent ces servantes, quelqu'âge qu'elles aient, je les aurais entièrement défendues; si je puis j'en viendrai là un jour. Il est vrai que la sienne est plus savante et qu'il y cite quantité de canons, mais la chose étant claire d'elle-même, je crus que c'était assez de les alléguer en gros, ayant remarqué que si l'on ne cite le texte entier, on ne fait rien, personne n'allant chercher les textes qui sont seulement cotés dans une ordonnance.

Quand M. de Fromentières[1] aura été consacré évêque, l'onction lui apprendra qu'on ne quitte pas grand'chose quand on quitterait un monde entier pour se réunir à Dieu, et M. de Marseille[2] a trop de lumières pour estimer la teinture de son chapeau vert en rouge pour un grand avantage. Que de pas il lui faudra faire pour achever ce grand œuvre, et, quand il en viendrait à bout, que de changements d'évêchés, combien d'abbayes en commande faut-il à un pauvre évêque pour soutenir séculièrement cette dignité qui est devenue toute séculière! Si j'avais du loisir de plaindre les autres, je m'occuperais à le plaindre, mais j'ai tant à me plaindre de moi-même que je ne puis envisager cela qu'en passant.

J'apprends que M. d'Alet[3] veut autoriser dans son diocèse, pour la conduite de ses curés, le livre de la pénitence imprimé à Sens[4]; j'ai impatience de le recevoir, afin de le lire et de voir s'il sera utile à ce diocèse. M. de Pamiers[5] a fait une censure contre le livre d'un vicaire de Toulouse qui au-

---

[1] Célèbre prédicateur, mort évêque d'Aire en 1684.

[2] Ce n'est qu'en 1690 et après avoir remplacé, à Beauvais, Buzanval, dont il vient d'être question, que Forbin-Janson eut le chapeau. C'était un homme de grande valeur.

[3] Le célèbre Pavillon.

[4] Voir p. 128, note 3.

[5] Caulet.

torisait les trois contrats; si ce livre était connu en ces quartiers, j'en ferais de même, car il ne se peut dire comment l'usure est autorisée en ces quartiers, surtout par les Jésuites.

Je n'ai su l'exil du maréchal de Bellefons[1] que par ce que vous m'en avez mandé, et cependant j'ai reçu de ses lettres; jugez par là le cas qu'il en fait, puisqu'il ne se donne pas seulement la peine de m'en écrire un mot.

On me fait espérer un bref touchant mes religieux de Chambéry, tant pour ce qui regarde l'approbation des confesseurs que pour l'exposition du Saint-Sacrement et les processions hors de leurs maisons; il est expédié; s'ils y acquiescent, ces affaires générales seront assouplies, car, pour les particulières, j'en ai tous les jours de nouvelles à démêler, et j'en aurai toute ma vie.

Vous ne me répondez rien touchant les ecclésiastiques que vous m'offriez de si bonne grâce et que j'acceptais de si bon cœur, et si je devais faire réponse à M. de Sens; il y a un vicaire dans son diocèse nommé Dommangeon, qui est de Grenoble; je vous prie de savoir par M. Varret[2] comment il se comporte; je crois qu'il sert à Estampes.

Je vais travailler à l'établissement des Pères de l'Oratoire dans la ville de Grenoble pour mon séminaire. Vous seriez surpris combien il y a peu de prêtres libres qui aient la capacité et la vertu nécessaires pour ces emplois dans les provinces, et la peine qu'ils ont à s'accommoder les uns avec les autres, et comme ils se relâchent aisément de leur première ferveur; cela me fait trembler. Ce pauvre M. Lions est lui-même tellement déchu et relâché que cela n'est pas concevable. J'appréhende que ce ne soit mon méchant exemple qui les porte à ces affaiblissements. J'ai écrit depuis peu à M. l'évêque d'Orléans, sur sa non résidence; je ne sais

---

[1] Cf. la lettre précédente.

[2] Grand vicaire et archidiacre de Sens. Il en sera amplement question plus loin.

s'il me fera réponse et si ma lettre fera quelque impression sur son esprit. Quant à moi, je remarque tous les jours qu'un mois d'absence hors de mon diocèse y causerait de très grands maux. Le roi m'a donné un arrêt pour détruire trois maisons d'Augustins déchaussés et pour réduire les autres; ils sont présentement fort soumis et m'ont écarté le confesseur et de M. Desdiguières et quantité d'autres dont je n'avais pas sujet d'être content. Je vais prier Dieu pour M. de Liancourt[1] et M. de Gomberville[2]; qu'on est heureux après avoir embrassé et pratiqué quelque temps la vie de l'Évangile, de passer à une meilleure vie que celle-ci! Car, de bonne foi, ce pays-ci n'est pas trop bon pour ceux qui songent à se sauver; de bonne foi, on n'y trouve aucun plaisir et les contradictions continuelles qu'on éprouve lassent beaucoup les personnes qui sont aussi faibles et aussi misérables que votre très humble serviteur[3].

LXV.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

A Grenoble, 12 août 1674.

J'ai les plus grandes obligations du monde à Son Éminence de la protection qu'elle veut bien m'accorder en cour de Rome et si je ne lui en ai pas encore écrit, c'est par

---

[1] Le duc de Liancourt, très ami, comme sa femme, de Port-Royal où il avait un pied-à-terre, ne mourut qu'en juillet 1674.

[2] Marin Leroy de Gomberville, autre ami de Port-Royal, auteur de vers et de romans qui eurent leur moment de succès et le firent choisir pour un des premiers membres de l'Académie française, mourut le 14 juin 1674.

[3] A la suite de cette lettre se placerait celle du 1er août 1674, datée de la Chartreuse et adressée au R. P. de Moissey, de l'Oratoire. Mais je

l'appréhension que j'ai eue de le détourner par mes lettres de quelque meilleure affaire. J'attends le Père Asseline avec impatience, parce que j'espère que ce bref remédiera à toutes nos difficultés, pourvu que Son Éminence veuille bien écrire à Son Altesse Royale afin qu'il appuie de son autorité la décision du Pape sur ces matières et qu'il ordonne par ses lettres au Sénat que cela soit exécuté, car, sans ce secours, ce bref me serait inutile et de moi-même je ne pourrais pas avoir de grands secours en la cour de Piémont, à cause des mauvais offices que le président de la Pérouse [1] m'a rendus par le ministère du marquis de Saint-Tomas.

Je connais le mérite du P. Asseline par le récit que m'en a fait fort souvent le P. Lallemant [2] et je lui ai de très grandes obligations des soins qu'il prit de mes bulles dans le temps qu'on s'y opposait. Ainsi j'aurai la plus grande joie du monde de le voir, mais je voudrais que ce fût bientôt, car l'attente de ce bref m'empêche d'aller en Savoie au temps que j'avais projeté. J'écris à Mgr Slusius [3] une lettre de remerciement comme vous me l'avez conseillé. Je vous rends grâces des avances que vous avez faites pour moi. Je donnerai ordre qu'on vous le rende.

---

n'en ai retrouvé (Archives d'Amersfoort, boîte P) que la courte analyse que voici : « Il l'invite à se fixer dans son séminaire, en lui représentant l'importance d'y avoir un homme de poids, surtout dans les circonstances où il se trouvait. Il en dit autant des prédicateurs. Il lui parle du P. Lelièvre. » Le Camus ne devait pas réussir à obtenir pour Grenoble le P. de Moissey.

[1] Président du Parlement de Chambéry. — Son fils, François de la Pérouse (1635-1695), prêtre d'une haute piété, prêcha avec succès dans plusieurs villes de France. Il en sera plusieurs fois question dans les Lettres de Le Camus.

[2] Probablement le célèbre Génovéfain (1622-1673) qui fut, après le P. Fronteau, chancelier de l'Université de Paris.

[3] Jean-Walter Sluse, liégeois, secrétaire des brefs. Il devint cardinal en même temps que Le Camus et mourut l'année suivante, en 1687, à soixante ans.

Je vais établir les Pères de l'Oratoire dans mon Séminaire de la ville. Il y a eu quelque opposition de la part des Jésuites, mais j'espère que cela n'empêchera pas un établissement si utile à ce diocèse.

Je retournerai ensuite dans mes montagnes où j'ai de très grandes consolations du changement qui se fait dans ces pauvres peuples.

Je vous prie d'y joindre la bénédiction de vos prières. J'y ai une très grande confiance. Je suis toujours, mon très cher Monsieur, entièrement à vous et sans réserve.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

LXVI.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

A Arvillars[1], 20 août 1674.

Je vous écrivis avant que de partir de Grenoble et vous aurez remarqué par la date de ma lettre que nous nous écrivions vous et moi sur le même sujet, et dans le même sens, touchant la députation du clergé. Il n'y a aucun bien à faire dans ces assemblées et l'on s'y affaiblit beaucoup ; l'on y perd bien du temps, l'on reprend l'esprit du monde, l'on néglige son diocèse, et le peu de soin qu'on aurait pris pendant trois ans s'évanouirait en trois mois. On est exposé à de méchants offices qui nous font perdre la protection du roi, dont l'ombre nous soutient contre les grands dans nos diocèses, car il n'y a que les petits et les gens d'une condition commune que la foi engage à nous obéir. Ainsi, je suis

[1] Canton de la Rochette, arrondissement de Chambéry.

presque déterminé à me tenir dans ma résidence sans en sortir. Ce n'est pas que j'ai scrupule de donner de l'argent au roi ; au contraire, je crois cela très juste et ce n'est point cette considération qui m'en éloigne ; j'attends votre réponse sur cet article.

J'ai reçu le livre de l'*usage des Sacrements*[1] qui m'agrée tout à fait et par la solidité de ses raisons, et par l'ordre et la manière dont elles sont exposées, mais je vous avoue que quelque persuasion que j'eusse de toutes les maximes que ce livre contient, la lecture que j'en ai faite les a tellement imprimées dans mon esprit que j'en suis dans un découragement que je ne puis vous exprimer, dans la nécessité où je crois que l'on est d'observer ces règles pour faire du bien dans un diocèse, et pour travailler à la conversion des âmes, et dans l'impossibilité où nous sommes de les faire observer à deux cents religieux qui confessent incessamment dans des villes très nombreuses, et même à nos prêtres, tant parce qu'ils ne peuvent se convaincre de ces maximes, que parce que l'intérêt ou la crainte les empêche de les mettre en pratique. Cependant, c'est par mon autorité qu'ils donnent la pénitence, et ils ne la donnent à personne : je le sais, je le vois, je les en reprends, et ils ne changent point. Si je les révoque, voilà un scandale public, et peut-être une désobéissance et un schisme en Savoie ; et si je les tolère, j'en réponds devant Dieu. Ces peines et le peu d'amendement que je vois dans les villes où l'impureté et le luxe recommencent comme auparavant, me mettent dans l'esprit qu'il faut abandonner ce peuple incorrigible, et bien que le profit que je fais auprès des médiocres et à la campagne me retienne, et le changement extérieur de mes ecclésiastiques, néanmoins voyant que cela n'est presque que superficiel, que mes prédications les étonnent et les ébranlent sans les changer, je suis souvent tenté de tout quitter et de m'aller cacher en

---

[1] Cf., p. 128.

quelque ermitage pour me préparer à la mort par une sérieuse pénitence, car dans la place où je suis, on n'en fait point de véritable. Demandez l'avis de M. Arnauld là-dessus, et recommandez à Dieu cette affaire sur laquelle je suis fort en balance. quel parti je dois prendre, ayant de grandes raisons de part et d'autre qui me combattent.

J'ai trouvé une adresse nouvelle de Lyon à Grenoble : à M. Aubin, à Lyon, messager de la messagerie de Lyon à Grenoble, rue Tupin, à l'Empereur, pour faire tenir à M. l'Évêque et prince de Grenoble ; lui écrivant par la poste la voie par laquelle on lui adresse les paquets de messager ou diligence, il aura soin de les retirer et de me les renvoyer.

J'ai lu dans la visite le livre de la pénitence publique [1] qui m'a paru très solide et sans réplique. Il y a deux endroits où je crois que, par prudence, il faudrait retrancher quelques mots qui pourraient blesser la cour de Rome : *Aures enim romanorum serenitudine quadam plus trahantur,* comme disait un ancien auteur ; c'est dans la première page et dans la cent quarantième où l'on donne tellement l'autorité aux évêques de faire des règlements sur la matière des sacrements, qu'il semble qu'on en a exclu le Pape ; cela ne sert de rien pour établir la doctrine dont il s'agit et il n'en faudrait pas davantage pour le faire censurer à Rome [2], et il est bon que des livres de cette qualité soient autorisés partout et qu'on ne prenne aucun prétexte pour les noter. Vous en avertirez M. Varret ; pour le surplus, je donnerai mon approbation quand on voudra ; je l'écris à M. l'Archevêque de Sens et je me sers de cette occasion pour le remercier des bons avis qu'il me fit donner au commencement de cette année.

Au reste, mon cher frère, j'ai reçu une lettre de Rome qui m'a fait souvent lever les mains au ciel sur la manière dont

---

[1] La *Défense de la discipline du diocèse de Sens sur la pénitence publique,* de M. Varret.

[2] Ce qui ne tarda pas à arriver en effet : ce livre fut mis à l'index par décret du 19 septembre 1679.

les points de doctrine et de discipline s'y traitent ; on censure un livre, parce que le livre dit que la Conception immaculée n'est point matière de foi ; un livre contre les fausses dévotions à la Vierge avec ce mot *donec* [1], sans autre chose, parce qu'on n'y trouve rien à corriger. On veut que les évêques rendent raison des refus qu'ils font d'ordonner les clercs qui n'ont point de titre, disant que c'est une injustice de les refuser quand ils ont dévotion d'être prêtres. Hélas ! où en sommes-nous ! que nous reste-t-il que de nous renfermer chez nous et d'observer les canons dans toute leur étendue, autant que le siècle le peut permettre, ou de se retirer de l'emploi dans un temps où nos péchés obligent Dieu à retirer ses lumières de prophètes. Voilà, selon mon sens, des maux qui doivent d'autant plus faire gémir les gens de bien qu'ils sont presque sans remède. Si je vous expliquais toutes mes misères en détail vous auriez encore plus de raison de gémir, mais il suffit de vous dire en gros que je n'eus jamais plus besoin de votre assistance et de vos prières.

LXVII.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

Des Adrets [2], 2 septembre 1674.

Je vous ai proposé mes ouvertures sur l'assemblée du clergé. J'en ai écrit au Père de Mouchy qui peut m'y aider. Après cela, je demeurerai en repos jusqu'à cette assemblée, dans la pensée néanmoins qu'il n'est bon ni pour mon dio-

---

[1] *Donec corrigatur*, c'est la formule employée par la Congrégation de l'Index quand l'ouvrage n'est pas jugé absolument mauvais et paraît susceptible de corrections.

[2] Canton de Goncelin, arrondissement de Grenoble.

cèse ni pour moi que j'en sorte. Il y a un vieux règlement qui permet de n'en prendre qu'un pour deux provinces, à plus forte raison pour la même. Il y a un autre expédient plus aisé, qui est de me laisser nommer, qu'on croie toujours que j'irai, et demeurer ferme à mon poste. Il faut s'abandonner à la Providence. Quand j'ai cherché de bonne foi la voie étroite de l'Évangile, elle m'a fourni dans le temps des expédients pour sortir de certains embarras dont je ne voyais point d'issue.

M. de la Vergne m'a assuré qu'il y avait un Père Lainé[1] dans l'Oratoire, qui a bien du mérite et qu'on me donnerait si je le demandais. J'en ferai l'épreuve, mais il y a tant de politique dans les communautés les plus saintes que cela fait compassion.

Il faut avoir devant les yeux les saints canons pour la règle de sa conduite et de son diocèse ; j'en suis plus convaincu qu'un homme du monde, et que l'Église serait aussi florissante que jamais si l'on les pouvait mettre en œuvre ; mais dans la pratique, les choses se trouvent tellement mêlées qu'on ne sait bonnement quelle conduite on doit tenir. Les sacrements sont au pillage par l'ignorance et la prévention des prêtres séculiers éloignés de Paris, encore les pourrait-on faire revenir, mais l'inondation des religieux qu'on ne peut s'empêcher d'approuver dans les grands diocèses, qui vous promettent tout et qui ne feront jamais rien de ce qu'ils promettent, ruine entièrement le sacrement de pénitence et la morale chrétienne ; et je ne vois que le débit des bons livres et la prédication qui puissent un peu donner à penser à ceux qui auront une envie sincère de travailler à leur salut. La seule rencontre où nous pouvons faire les choses en règle, c'est pour l'ordination et je tâcherai, Dieu aidant, d'y être fidèle, et le Concile de Trente s'accordant très bien avec les

---

[1] Le P. Vincent Lenay (1648-1677), célèbre prédicateur. Il ne fut pas accordé à Le Camus, nous ne savons pourquoi.

canons, rien ne nous peut empêcher de faire notre devoir. Mais pour ceux qui sont placés, on les ramène comme on peut ; s'ils nous voulaient croire, on les mènerait loin, mais c'est beaucoup que de les établir dans une vie chrétienne, en les laissant dans leurs bénéfices. Croyez-moi, mon cher frère, dans les diocèses fort étendus, rien n'est si difficile que de mettre en pratique ce que l'on pense là-dessus, n'ayant personne qui nous seconde et qui entre dans nos vues. Ce n'est pas que j'avoue ingénument que si mon esprit est toujours porté aux plus hautes idées, ma condescendance ne soit trop grande dans l'application des règles. Il y entre en cela du tempérament, et encore plus le souvenir de la manière dont les plus saints et les plus éclairés personnages du royaume m'ont conseillé dans l'acceptation de l'évêché ; j'en étais plus indigne mille fois que le plus indigne prêtre de mon diocèse ne l'est de sa cure, et cependant on a cru l'Église si pauvre qu'on a jugé à propos de confier un des plus grands et des plus difficiles diocèses du royaume à une personne en qui on ne voyait au plus que de bonnes intentions et quelques talents naturels. Si on en use ainsi pour les prélatures, que pouvons-nous faire pour des cures pauvres, au milieu des neiges et des précipices, surtout quand les gens sont placés ? Il faut beaucoup prier Dieu pour le clergé, je vous le recommande, et à vos frères et sœurs que j'ai tous les jours présents devant Dieu ; et expliquer dans les conférences ce qu'il y a de plus fort sur les obligations du clergé. Je l'ai fait dans ma maison quand j'ai pu, je le ferai au séminaire quand j'aurai achevé cette seconde visite, qui est de très grand fruit et dont je ne pourrai voir la conclusion que dans un an au plus tôt. J'ai remarqué que les vérités les plus inconnues quand on les établit solidement et fortement et qu'on ne se lasse point de les redire, convainquent le monde à la fin et qu'il y a toujours quelqu'un qui s'y soumet; voilà où nous en sommes réduits. J'ai lu le livre *de l'usage des sacrements* [1] et l'ai trouvé le meilleur

[1] Cf., p. 118.

du monde et je le ferai acheter à tous mes prêtres. Je vous ai déjà écrit mon sentiment sur celui de la *Pénitence publique*[1]; les *Méditations* de M. Feydeau[2] m'ont plus servi qu'aucun autre livre pour l'oraison. Vous me ferez plaisir de dire à M. le Curé de Saint-Jacques de me le faire acheter. Car, en vérité, cela romprait le commerce si vous me faisiez ces sortes de présents. Pour les *Méditations du chrétien*[3], si je ne le trouve à Grenoble vous me ferez plaisir de me le faire avoir; je vous le manderai. Je suis bien obligé à M. Hermant[4] de la *Vie de saint Basile*[5], elle n'est pas encore venue jusqu'à moi, non plus que le livre des Rois[6], cela viendra peut-être dans la suite. J'ai prié M. de Saint-Jacques de vous donner deux adresses sûres : l'une est à M. Cochet, supérieur des missionnaires de Saint-Joseph à Lyon; l'autre est à M. Aubin, messager de la messagerie de Lyon à Grenoble, à Lyon. A l'une et à l'autre, il faut marquer que c'est pour faire tenir à M. l'Évêque et Prince de Grenoble, à Grenoble; et leur en donner avis par la poste, mander la voie par où le paquet est envoyé et le charger sur le livre à Paris; et j'ai oublié la rue où demeure cet Aubin à Lyon, mais je vous l'ai marqué dans une autre lettre, et M. de Saint-Jacques et mon frère le premier président de la cour des Aides vous la pourront donner. Je leur ai fait savoir que de la manière dont je me souviens qu'est fait votre habit gris, les lettres de M. de Saint-Cyran[7] pourront tenir dans vos poches : je vous en ferai

---

[1] Cf., p. 142.

[2] Cf., p. 106.

[3] Je ne sais de quel auteur il est ici question.

[4] Le célèbre docteur de Sorbonne (1617-1690) est l'auteur de plusieurs vies de saints et d'une *Histoire manuscrite du jansénisme*, qu'il serait important de publier.

[5] Qui venait de paraître.

[6] De la traduction de M. de Sacy.

[7] Les lettres du « Patriarche du jansénisme » parurent en 1645 et en 1647, et un nouveau recueil en 1744. A côté de l'éloge qu'en fait ici Le

avoir deux exemplaires en blanc[1] pour vous et un de vos amis. C'est un livre de grâce et jamais je n'en lis que je ne me sente touché de Dieu.

Je vous ai mandé la persécution que le conseil de M. l'Archevêque[2] faisait aux missionnaires, parce que leur morale était trop sévère, et cependant je puis vous dire que ce sont des prêtres très zélés, mais qui ayant étudié en jeunesse la théologie morale aux Jésuites de Lyon, ont toutes les peines du monde à reprendre la pureté de la morale de l'Évangile, je leur fais toujours la guerre de leur relâchement. Ils seront tous les bienvenus en ce diocèse, ils y ont fait de grands fruits dans les missions. Je veux leur donner l'école de mes jeunes clercs que je prétends former dès l'enfance pour l'état ecclésiastique. Ma plus grande peine est de trouver quelqu'un qui gouverne ma famille chrétiennement et quelqu'un qui ait soin de mon temporel, car c'est le nerf de la guerre et de toutes les bonnes œuvres. J'ai encore plus besoin de vos prières et de vos amies, car en vérité cette agitation continuelle me démonte tellement que je ne puis quasi penser à Dieu de toute la journée. Jugez si je ne suis pas bien à plaindre de travailler tout le jour pour lui, de ne m'en pas remplir. C'est là le malheur de notre condition, que le caractère de mon esprit augmente encore. *Officium pastoris jugis et assidua tempestas mentis.*

Depuis ma lettre écrite j'apprends que M. l'Archevêque de Lyon est de la partie et qu'il a défendu à ces messieurs de Saint-Joseph d'enseigner même leurs propres écoliers, et je crois que messieurs de Saint-Sulpice leur ont suscité cette affaire.

Camus, rappelons l'opinion bien différente de Bossuet : « Elles sont d'une spiritualité sèche et alambiquée... ; je ne les défends pas, mais je ne les ai jamais ni conseillées ni permises. » Lettre à la sœur Cornuau, édition Lachat, XXVII, 575.

[1] Non reliées.

[2] De Lyon, aux missionnaires de Saint-Joseph.

LXVIII.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie[1].

AU MÊME.

Août 1674.

J'ai eu avis que vous m'envoyez le livre de la pénitence publique, je prie Dieu qu'il ait un meilleur sort que les autres que vous m'avez envoyés et que je n'ai pas reçus, faute d'une bonne adresse à Lyon. Si j'étais homme d'importance, je comprendrais bien qu'on devrait être curieux de mes courriers ; il faut pourtant que j'y donne ordre et je vous en avertirai aussitôt. Cet ecclésiastique, dont je vous parlais, s'appelle Domangeon, il est vicaire à Nully, au diocèse de Sens.

La retraite de dix jours est, comme tous les autres moyens dont on se peut se servir, pour se maintenir dans la piété, ou pour se convertir ; il est sans doute très utile ; l'on est si dissipé dans les emplois qu'on est incapable sans ces secours de s'élever vers Dieu. J'en parle comme savant, j'en sors maintenant, et vous savez comment saint Bernard la conseille au Pape Eugène ; j'entends la retraite, car de dix ou quinze jours, cela dépend du loisir qu'on a, et quand saint Hugues y voulait être quelque temps, saint Bruno le renvoyait : *Ite ad ad oves vestras,* et il n'y a pas lieu de croire qu'il s'ennuyât dans sa solitude avec un tel hôte. Je sais que vous autres Messieurs qui êtes de loisir et qui n'avez que des pénitents volontaires, qui ont besoin d'être retenus plutôt que poussés, ne faites grand cas de ces exercices, sous prétexte qu'il y en

[1] Dans le manuscrit, cette lettre a été jointe par méprise à une répétition de la lettre à Arnauld, du 13 octobre 1673.

a qui en abusent, mais si vous saviez la peine qu'il y a de persuader nos ecclésiastiques de la pratiquer, vous en seriez surpris ; il est utile généralement à tout le monde de prendre du temps pour se recueillir et pour repasser sur sa vie et sur sa conduite. Il est utile de la faire tous les ans, pour régler ses comptes, se préparer à la mort et satisfaire pour les manquements de l'année, et prendre des résolutions pour l'avenir. Elle est nécessaire pour les prêtres vicieux et qui sont dans l'impureté, l'ivrognerie, l'ignorance, qui n'instruisent point leurs peuples, qui sont mal entrés dans leurs bénéfices. L'usage autorise cette retraite et fait qu'elle ne rebute pas. Si l'on la proposait plus longue, personne n'y viendrait, et si l'on y voulait contraindre un prêtre, il en appellerait comme d'abus ; et s'il n'y avait une information précédente et une sentence, il y aurait abus ; et s'il y avait sentence on en appellerait au métropolitain. Les crimes sont constants, personne n'en doute dans un pays, mais quand on trouve de la résistance, on a bien de la peine et il faut de grandes dépenses pour instruire un procès ; et ensuite l'événement autorise bien souvent la révolte de tout un clergé; voilà, mon cher Monsieur, ce qui oblige les évêques à les prescrire de dix jours, afin que le service des paroisses ne manque point, et si Dieu les touche en ces occasions, comme il arrive assez souvent on les persuade aisément d'y demeurer davantage. Les autres en sortent plus modestes et moins scandaleux ; et si leur cœur n'est touché, au moins leur esprit est-il éclairé et tôt ou tard la vérité passe de l'esprit dans le cœur. Il est malaisé d'être longtemps dans un état où l'esprit et le cœur ne soient pas d'accord, vous le savez et je le sais. Les uns entrent par la vérité dans la charité, et les autres par la charité dans la vérité. En tout cas les évêques leur ont fait connaître leur faute, et en sont déchargés devant Dieu : *liberasti animam tuam*[1]. D'ailleurs il est malaisé de faire faire ces retraites

---

[1] Ézéchiel, III, 19.

plus longues sans que le service des paroisses manque, n'ayant point de prêtres pour substituer en leurs places, et les curés ne voulant pas payer au séminaire pour plus longtemps, sous prétexte de leur pauvreté qui assurément est au delà de l'imagination, surtout dans ce diocèse où il y a plus de rochers que de terre, et où l'Isère et le Drac, avec les tempêtes, détruisent tout; et à vous dire le vrai, je suis surpris que nous ayons des prêtres qui veuillent servir. Voilà des raisons générales pour ne pas prescrire les retraites plus longues, surtout quand c'est pour tous les ans, et que l'évêque se trouve obligé de les défrayer comme en ces quartiers il le faut faire, s'il veut que cela dure. Ce n'est pas qu'il faille rendre honneur à M. de Valence qui a obligé tous les prêtres à son retour d'y demeurer des mois, mais, moyennant ce, il leur a pardonné le passé ; et moi j'ai cru qu'il valait mieux chasser les plus scandaleux et remettre le reste dans le bon chemin. Si vous saviez le peu d'autorité qu'ont les évêques en ces quartiers, à cause des parlements et des religieux, et surtout quand on a des églises dans des états séparés, vous seriez épouvanté comme on y peut demeurer; nous ne faisons plus rien que par adresse, par des craintes qu'on leur fait inspirer sous main, mais de droit fil nous ne pouvons rien faire, et cependant à force de les tourmenter et de visiter on en vient à bout.

Pour ce qui regarde les difficultés que vous me proposez, et qui me touchent comme vous, dans ces dix jours on leur peut faire voir leurs obligations et leurs dérèglements, on peut même approfondir leur vie, mais si l'on les renvoie dans leurs bénéfices, c'est ma peine en ces quartiers où il n'y a pas de prêtres pour suppléer. Laisserons-nous trois cents cures sans service, sans administrer les sacrements au peuple ? La Décrétale et le Concile de Trente veulent que pour l'impureté on les renvoie jusqu'à deux ou trois fois après une remontrance sans les déposer qu'après trois monitions en trois rencontres différentes. Ils veulent, s'ils n'ont point de confesseur, qu'ils fassent après un péché mortel un acte de con-

trition et qu'ils disent la messe le dimanche et administrent les sacrements. Pour moi, dans l'état où l'Église est aujourd'hui, le besoin qu'on a de prêtres, l'ignorance où ils sont des règles de l'Église qu'ils croient abolies par les nouvelles, qui sont les seules que les plus éclairés connaissent, je croirais qu'il faut que les simoniaques sortent de leurs bénéfices, que les impurs qui ont scandalisé des paroisses entières n'y demeurent jamais, que ceux qui sont ignorants et incapables d'apprendre doivent en sortir, et qu'on ne leur doit point donner l'absolution dans les retraites qu'à ces conditions ; que ceux qui sont dans l'habitude doivent être traités comme des laïques, c'est-à-dire différés ; que ceux qui se sont retirés de leurs péchés il y a déjà du temps, et qui ont mené une vie régulière et édifiante et qui sont revenus de bonne foi, qu'il faut les tolérer dans leurs bénéfices, et pour la nécessité où l'Église est de bons ministres, et parce que le canon n'est plus en usage, et que s'il le fallait pratiquer, qui demeurerait en place ? Et que d'ailleurs sous prétexte d'être exact, on rebuterait tout le monde, et on ne serait cru de personne. J'ai appris dans Innocent III une distinction qui ne vous déplaira pas ; il s'agissait d'un prêtre nommé à un évêché de Pologne, qui avait eu des bâtards. Le Pape dit que s'ils sont encore jeunes, il ne doit point être évêque, parce que c'est une preuve que le péché était récent ; et que s'ils avaient dix ou douze ans, on pouvait le consacrer s'il s'était corrigé ; voilà, selon mon sens, ce qu'on peut faire de mieux au temps où nous sommes. Il y a une chose dans ces canons anciens qui me surprend bien plus ; c'est qu'un prêtre qui avait commis un adultère, devait être déposé à la vérité, mais qu'on ne lui devait point imposer de pénitence, ni lui refuser la communion, *quia non bis in idem,* et ainsi il recevait, tout impur qu'il était, le Corps de J.-C., suivant ce canon, comme le plus saint des laïques.

Je vous écris ceci du haut des Alpes, où jamais on n'a ouï parler des canons, et même du catéchisme, avant mon arrivée en ces quartiers. Il faut que je vous fasse récit d'une aventure

qui m'arriva l'année dernière. M. l'abbé de la Vergne, zélé comme vous le connaissez, voulut empêcher un de nos prêtres de dire la messe pendant un long temps, et comme il lui témoigna le vouloir bien, mais qu'il n'avait pas d'autre moyen de gagner sa vie, ils convinrent ensemble que je lui donnerais de l'argent pour sa subsistance, bien qu'il ne fût pas de mon diocèse, et qu'il prétendait aller manger son argent au séminaire d'Annecy. Je lui dis que ce prêtre nous tromperait ; néanmoins par complaisance pour cet abbé, et pour la révérence des anciens canons, je donnai mon argent ; mon prêtre s'en servit à se faire une belle soutane, et après avoir été huit jours à dépenser le reste de l'argent, je le retrouvai disant la messe comme auparavant ; ainsi je fus condamné aux dépens, et les canons furent très mal observés.

Je voudrais bien prendre des enfants avant le péché, comme des enfants du tribut, pour élever au sacerdoce ; mais je ne trouve pas à qui les confier, et d'ailleurs je ne puis fournir à tout. Je vis de mon patrimoine, et il me suffit pour toute ma dépense, et cependant je ne peux fournir à tout et je ne trouve pas dans ce diocèse une seule personne qui veuille rien contribuer pour les différents besoins de ce diocèse.

Je n'ai point reçu le livre de l'usage des sacrements. Quant à M. d'Orléans, il s'est excusé de sa non-résidence sur les remèdes qu'il lui a fallu faire et sur ses infirmités ; pour lui faire faire ce qu'il devrait il faudrait qu'il s'abandonnât à un homme éclairé et vertueux qui le soulageât d'une partie de ses bénéfices. Il y a cela de commode avec lui, qu'il écoute sans se fâcher tous les avis que l'on lui donne, mais il a peine à se déterminer et à rien retrancher de la dépense de sa maison. Cependant est-il possible qu'une si bonne âme, si innocente, si pure, se damnât misérablement par des péchés d'état ! Dieu lui ouvrira quelque chemin que je ne connais pas. Quant à moi, je voudrais fort en trouver un pour sortir de cet emploi terrible, et j'en trouverai dans la suite ; je ne puis croire que Dieu me veuille dans un em-

ploi où je trouve tant de contradictions et d'oppositions sourdes des religieux et des gens de condition qui tâchent à blâmer toutes choses ; et bien qu'il y ait quelque ombre de discipline rétablie dans le clergé et que les villages soient entièrement changés, néanmoins je trouve dans les villes un si grand éloignement du bien et des maximes les plus certaines, que joignant cela à tous mes péchés passés, j'ai lieu de croire que je dois me préparer à la mort en quelque coin d'autrefois. J'appréhende que la vigueur que j'ai pour les règles ne soit trop véhémente quand je vois tant d'évêques zélés et éclairés qui ne font point toutes ces choses, et qui par là ont la paix dans le diocèse, au lieu que j'ai tous les jours de nouvelles guerres, bien que par la miséricorde de Dieu j'en sois sorti jusqu'à présent à mon avantage. Toutes ces peines et toutes ces difficultés me feront demander miséricorde dans le temps qu'on y pensera le moins. Priez Dieu qu'il me fasse connaître ce qu'il veut de moi.

J'avais aussi une consultation à vous faire et à M. Arnauld sur le sujet de la députation de l'année prochaine, M. de Valence[1] n'y peut aller, M. de Viviers est si vieux qu'il ne pourra pas aller ; ainsi régulièrement cela tombe sur M. de Vienne et sur moi. Cependant si j'y vas, j'abandonne un diocèse dont je ne peux m'absenter un mois que le peuple et le clergé ne retombent dans leur premier état : mes visites continuelles les tenant en crainte. Dans ces commencements je n'ai personne à qui en confier le soin pendant mon absence ; d'ailleurs il n'y a que très peu de bien à faire dans les assemblées, il y a même de très grands dangers : c'est une espèce de petit libertinage pour les conversations et pour la bonne chère ; il est malaisé de faire tout ce qu'on doit faire en homme de bien sans toucher certaines cordes qui offensent

[1] Cosnac que nous connaissons déjà. A Viviers siégeait depuis 1618 le vénérable Mgr de la Suze, et l'archevêque de Vienne était toujours Henri de Villars.



la cour, soit pour le don gratuit, aliénations du bien d'Église, etc. Je dois par reconnaissance plus qu'un autre à Sa Majesté ; si je lui manquais et que j'encourusse sa disgrâce, je serais hors d'état de rien faire dans ce diocèse. On s'affaiblit beaucoup à Paris et à la cour ; toutes ces raisons me portent à n'y pas aller. De refuser d'y aller, étant le seul qui le pût faire, c'est une singularité qui pourrait déplaire. Mandez-m'en vos avis. Si Mme de Longueville faisait agir M. d'Angoulême[1] auprès de M. de Paris, il obtiendrait peut-être pour M. de Valence la permission d'être député ; et comme il a incomparablement plus de vertu et d'intelligence que moi, il serait plus en état de servir l'Église, et moi je tâcherais de n'être pas inutile à la mienne. Pensez à cela devant Dieu, et voyez ce qui se peut faire dans les règles de la religion et de la bienséance. Pour moi, ma raison et ma foi me portent à m'en défendre *in ogni modo*. Voilà une grande lettre, je vous en demande excuse et je vous promets d'être longtemps sans vous écrire pour réparer cette faute.

Je vous prie aussi de le consulter sur la manière d'enseigner dans mon séminaire; j'ai essayé contre mon gré de celle de l'École, elle n'a point réussi ; on ne peut au plus garder les ordinands que trois ans, car ils n'ont pas seulement le moyen de payer leur pension pendant un an. La théologie scolastique qu'on leur apprend pendant ce temps ne les mène pas loin, ils l'oublient quand ils sont sortis, elle les dessèche beaucoup et ne leur est d'aucun usage dans leurs emplois. Car on élève des curés et des vicaires, et il en faut fournir trois cents, ou des personnes pour les chapitres, et les uns et les autres n'ont aucun besoin de cette science. J'ai vu ce que l'on enseigne à Beauvais, et cela n'est nullement propre, à mon gré, aux séminaires de campagne. J'avais pensé de leur faire expliquer les principaux mystères,

---

[1] François de Péricard occupait le siége d'Angoulême, et Mgr de Harlay celui de Paris.

mais de sorte qu'ils les puissent entendre et faire entendre aux autres, et en concevoir du respect ; les sacrements, par les effets et les préparations requises ; y insérer toutes les maximes de la pénitence, de l'eucharistie, de l'état de prêtrise et de la vocation, de la justification, des censures et des empêchements du mariage, des cas principaux et communs de l'usure, simonie et autres qui se rencontrent plus ordinairement ; les accoutumer à parler en administrant les sacrements, leur apprendre la pratique de bien confesser et catéchiser, leur faire lire l'Écriture et leur inspirer les vertus intérieures dans les oraisons et lectures spirituelles qu'on leur ferait. Je suis en peine quel livre leur conseiller pour toute leur vie, car ils ne profitent guère de tous ceux qu'ils lisent. Si vous pouviez engager M. Arnauld à vous donner un projet de la manière qu'il croirait en ce temps-là plus propre pour instruire et former à la piété les clercs, et les mettre en état de servir l'Église, cela me serait d'un grand secours ; car avec de bonnes idées et des idées assez justes là-dessus, j'ai peine à me déterminer, et j'en aurai encore plus à déterminer les supérieurs de séminaire qui ne veulent apprendre que comme ils ont appris.

Cette lettre a été commencée dans les montagnes, et je l'achève à Grenoble où j'ai reçu le livre de la pénitence publique de M. de Sens. Je le lirai et vous enverrai la réponse pour la faire tenir. J'ai reçu le livre *de la Perpétuité*[1], et j'en ai remercié M. Nicole[2]. Pour ceux *des Rois* et de *l'Usage des sacrements*, je n'en ai point ouï parler. Je vous en rends néanmoins très humbles grâces, et de vos petits livres que vous m'avez envoyés. Celui de la *Pénitence* m'agrée tout à fait ; celui de l'honneur qu'on doit à la Vierge[3] me paraît trop sec. Vous voyez par la lettre que je vous écris

---

[1] Le troisième volume, qui parut cette année-là.

[2] Le véritable auteur de ce fameux livre, bien que par modestie il n'y voulut pas mettre son nom.

[3] Cf., page 135.

que j'entre tout à fait dans votre sentiment sur les assemblées du clergé. Peu de gens ont la force de faire le bien dans la manière forte dont on s'emporte contre ceux qui le soutiennent, et communément cela ne sert de rien qu'à se rendre inutile dans son diocèse ; nous ne pouvons en faire qu'en demeurant chez nous, à moins que Dieu nous en tire visiblement pour faire son œuvre ; et puis vous savez, mon cher ami, mes misères et mes faiblesses. Hélas! qui peut répondre qu'un vieux courtisan gâté et empoisonné dans le monde, comme je l'ai été, y puisse paraître sans se gâter encore ; si quelque chose est capable de me donner de la joie dans cette vie, c'est de vous pouvoir embrasser, mon cher ami, et de pouvoir m'entretenir encore une fois avec vous ; mais *magnum chaos inter vos et nos*[1], et il faut que les raisons de piété l'emportent sur les autres. Aidez-moi donc à ne point y aller, car, de bonne foi, je ne servirais de rien à mon diocèse, encore moins à mon église, et je me pourrais affaiblir considérablement.

M. d'Orléans m'a envoyé la teneur de son arrêt et m'a promis de me le donner quand il sera imprimé, cela est toujours utile. J'ai soumis un chapitre en Savoie, qui se disait exempt depuis sa naissance, et la crainte qu'ils ont eue de moi les a corrigés, car de changer des corps sans qu'ils le veuillent, il n'y faut pas songer.

Je ne suis nullement surpris de ce que vous me mandez, de l'aigreur de vos ennemis : j'en ressens ici tous les jours des effets, dans l'établissement des Pères de l'Oratoire et dans toutes mes entreprises. Mais Dieu les bénit dans la suite après beaucoup de mortifications. Il y a un an, je souffrais d'un Père Bresson, jésuite, qui prêchait contre ma mission et contre la doctrine que je tâchais d'établir dans ma chaire ; je l'ai souffert, croyant qu'après l'octave on l'ôterait du diocèse. Au lieu de l'ôter, on le voulait faire recteur du col-

---

[1] S. Luc, XVI, 26.

lège. Mais lui, ayant dit que l'église de Grenoble n'avait point besoin de lui, ni pour prêcher ni pour confesser, s'est retiré à Lyon, et les Pères Jésuites de Chambéry me sont venus faire excuse de ce qu'ils avaient fait des processions sans ma participation, et m'en ont demandé la permission par écrit; ils veulent être les maîtres du monde par la confession, et, quand on les arrête sur ce point, ils sont souples comme des gants. Si les évêques s'écrivaient les uns les autres pour se communiquer les affaires qui leur arrivent, au moins ceux qui sont bien intentionnés, et chacun se déclarait hautement pour le bon parti, contre les nouveautés qu'on introduit tous les jours dans l'Église, on en arrêterait le cours. Il n'y a plus que nous qui soyons en état de soutenir la vérité; nous ne le pouvons faire que dans notre résidence, et on le fait avec fruit quand plusieurs évêques concourent avec nous pour la même fin. Quant à moi, c'est le parti que je suis résolu de prendre. Mais comme je suis le plus jeune et le plus indigne en toute manière, il ne m'appartient pas de parler le premier. J'aime trop l'Église pour n'être pas affligé qu'on veuille mettre à Bourges l'un des deux évêques que vous me marquez. Ces grands sièges sont les règles de la discipline ecclésiastique, et quand ceux qui les occupent l'ont violée pour y entrer, quelle justice en pourront attendre douze pauvres suffragants qui tâchent de faire leur devoir? Adieu, mon cher frère, priez pour moi et mettez toute votre maison en prières pour mes besoins : ils sont plus grands que je ne puis vous le dire. On dit que M. Preste[1] quitte Liancourt[2], et qu'il pourrait s'engager dans mon diocèse. Serait-il mon fait, et à quoi pourrait-il servir dans ce diocèse? Faites-en faire un mot de réponse au curé de Saint-Jacques qui m'en a écrit.

---

[1] Je ne sais quel est ce personnage.

[2] Le duc et la duchesse de Liancourt, amis dévoués de ces Messieurs de Port-Royal, en avaient accueilli plusieurs dans leur château : le P. Desmares, nous l'avons vu, y fut longtemps caché et y mourut.



LXIX.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

A Rencurel[1], 6 octobre 1674.

On ne peut être plus surpris que je l'ai été de la mort de M. l'archevêque de Sens[2]; j'avais envoyé la semaine précédente à M. Varret, son grand vicaire, l'approbation dont est question, je ne sais s'il l'aura reçue. On me mande que M. le Cardinal de Bouillon[3] aura cet archevêché et qu'il n'y a que la maladie du Père Ferrier qui cause ce retardement. Si cela est, apparemment il y aura bien du changement dans ce diocèse. Si par hasard M. Varret se trouvait d'humeur à venir en ces quartiers, il n'y a pas de diocèse en France où il y ait tant de rochers et de neiges, tant d'ignorance, de contradictions et de moyens de faire pénitence. Si ces agréments pouvaient l'y engager, je vous prie de les lui représenter. Je n'ai osé lui en écrire, croyant que s'il y avait quelque chose à espérer votre négociation serait admirable et qu'autrement il est plus à propos que je n'en écrive qu'à vous.

Ce que vous me marquez dans votre lettre ne s'accorde nullement avec ce qu'a écrit le Père Vincent[4] en ces quar-

---

[1] Canton de Pont-en-Royans, arrondissement de Saint-Marcellin.

[2] Arrivée le 19 septembre. L'archevêque n'avait que cinquante-quatre ans.

[3] Dont l'ambition convoitait tout. Le successeur de Mgr de Gondrin fut Jean de Montpezat, précédemment évêque de Saint-Papoul et archevêque de Bourges.

[4] Le P. Comblat. Il sera question plus bas de ses maximes « ultra-évangéliques » (le mot est de Sainte-Beuve) sur la pénitence.

tiers. Il a mandé qu'il a conféré avec M. Arnauld et M. de Sacy sur la manière d'administrer le sacrement de la pénitence et de la confirmation. Mais si ce qu'il dit était vrai, il me faudrait deux ou trois cents ans avant que d'avoir administré ce sacrement dans un diocèse aussi étendu que le mien. Il rapporte que ces messieurs trouvent qu'il faut des épreuves d'une année entière avant que de donner une absolution, qu'il faut ne se relâcher en rien de la sévérité des anciens canons en ce qui regarde les satisfactions ; un directeur qui n'a que trois pénitents à conduire peut, s'il le juge à propos, en user ainsi ; mais dans un diocèse, cela est impraticable. Les paysans ne peuvent faire de grosses pénitences, leur condition dans ces quartiers en est une assez grande ; les curés ne sont point élevés dans ces maximes et n'y entreront jamais ; les peuples y entreraient facilement s'il n'y avait point de religieux dans le diocèse. Qui les éprouverait dans un an ? Seraient-ce des missionnaires ? Ils ne feront donc que vingt paroisses dans leur vie, et que deviendra le reste du diocèse ? Si ces messieurs étaient entrés dans le détail, je crois qu'ils seraient tout à fait de mon sentiment et je me figure même que ce bon père n'ait pris trop crûment ce qu'on lui a dit. Il ne fallait plus que cela pour l'achever. M. Le Tellier est entré dans toutes mes vues sur l'assemblée, ainsi j'espère qu'il m'aidera. J'en ai tiré de très grands secours depuis que je suis ici, et je ne vois que lui à la cour qui ait la droiture nécessaire pour bien et utilement servir l'Église. Je ne parle point des prélats qui y sont, car vous les connaissez et vous savez jusqu'à quel point on peut compter sur eux. On ne saurait trop regretter M. de Sens, il avait en lui toutes les qualités nécessaires pour défendre les intérêts de l'Église, et il voulait s'en servir, et où est l'évêque en France qui puisse prendre sa place ? Pour moi je ne le connais pas. Je regarde sa mort dans un temps de disgrâce[1] comme un effet de sa

---

[1] Mgr de Gondrin, oncle de Mme de Montespan, lui avait, dit-on,

prédestination ; car avec son amour pour la vérité et pour la discipline, il aurait eu peine à se sauver s'il fût demeuré à la cour. S'il y a quelque chose de particulier dans ses dernières paroles, je vous prie de me le faire savoir. J'ai une grande passion d'aller faire un voyage à Alet, j'appréhende que cela ne fasse de l'éclat, mais j'en tirerais de grands avantages. Vous m'avez parlé d'une vie de saint Basile et des livres des Rois[1], je vous prie de me marquer à qui on les a donnés, pour me les envoyer. Je suis tellement dans la neige depuis deux jours que j'ai les mains toutes estropiées ; ainsi je ne puis que vous prier de m'aimer toujours ; je serais bien fâché si M. d'Andilly[2] s'en allait, il me semble que depuis quelque temps vos amis s'en vont assez promptement.

Vous me parlez d'une théologie de M. Haslé[3] ; est-elle imprimée ? Et n'est-elle pas trop forte pour un séminaire ? J'aurais eu dessein de me servir du Nouveau Testament, le manuel de Beuvelet, le Rituel d'Alet, et de leur expliquer des grandes maximes, les tirant des canons et des Pères, et de les faire méditer sur ces vérités qui doivent les régler toute leur vie.

---

donné un soufflet ; et, en tout cas, avait fait publier dans son diocèse, dont était Fontainebleau, les anciens canons contre les concubinaires publics. Louis XIV emmena aussitôt Mme de Montespan à Versailles et ne revint plus à Fontainebleau pendant la vie de ce prélat, qui ne cessait de reprendre hautement ce scandale. » Cité par SAINTE-BEUVE, op. cit., IV, 392.

[1] Cf., p. 146.

[2] Le frère aîné du grand Arnauld, « le patriarche et le doyen de Port-Royal ». (Sainte-Beuve.) Il était mort depuis dix jours (27 septembre) au moment où Le Camus écrivait cette lettre.

[3] Cf., p. 100.

LXX.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

Au Pont-à-Royans[1], 8 octobre 1674.

J'écris à M. Arnauld sur la mort de M. d'Andilly, je vous prie de lui faire donner ma lettre. C'est un des premiers qui s'est déclaré chrétien sans rougir. Avant lui, ou l'on n'était point de bonne foi, ou l'on n'osait l'avouer. Je n'ai pas manqué d'offrir à Dieu, pour le repos de son âme, le saint sacrifice.

Vous ne savez peut-être pas que le livre des *Sacrements*[2] est imprimé à Lyon il y a plus de deux mois, et que l'on imprime et à Lyon et à Grenoble tout ce qui s'imprime à Paris, sans autre façon ; et comme ces livres sont à meilleur marché et que les magistrats y trouvent leur compte, personne n'y veut mettre remède. M. de la Vergne même, tout sévère qu'il est, approuve assez cela pour la commodité des provinces.

Si l'on meurt fréquemment du côté de Paris, l'on ne meurt pas moins fréquemment en ces quartiers. Il faut qu'il y ait quelque corruption dans l'air. Mais il y en a une plus déplorable dans notre cœur, qui attire la punition de Dieu sur nous. Il y a si peu de piété, de probité et de foi dans le monde, que je ne doute pas que Dieu ne se fasse sentir puisqu'on ne le veut pas croire. Je ne crois pas même qu'il lui

---

[1] Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Marcellin.

[2] L'instruction de Mgr de Sens sur l'*usage des Sacrements* dont il a été plusieurs fois question.

faille demander qu'il diminue nos maux, mais qu'il en ôte la cause en convertissant nos cœurs. Vous êtes dans vos retraites d'où vous n'entendez guère parler des désordres du monde, mais je suis dans le cours d'une visite où j'en apprends tous les jours de nouveaux qui me font gémir, et pour lesquels je demande vos prières, et pour celui que vous avez honoré de votre amitié, il y a plus de vingt-quatre années, et que vous aimerez à jamais. Adieu, mon très cher. On ne peut être plus à vous que j'y suis.

LXXI.

Collection Chaper. — Autographe.

AU CARDINAL D'ESTRÉES.

A Grenoble, 7 novembre 1674.

Suivant ce que Votre Éminence désire de moi, Monseigneur, j'ai fait un mémoire de ce qui regarde le P. Vincent Comblat, récollet, dont elle fera l'usage qu'elle trouvera le plus à propos. Je n'ai rien à y ajouter si ce n'est que ce religieux est présentement dans votre diocèse, M. d'Aulonne[1] l'y ayant attiré ; de bonne foi, il a de la piété et du talent pour les missions, mais il est si violent et si emporté que je ne le crois pas capable de faire aucun fruit, et s'il était bien conseillé, il se retirerait dans un monastère de son ordre pour prier Dieu, car il n'a pas assez de prudence pour travailler au salut des âmes.

Je dirai avec confiance à Votre Éminence que j'ai appris depuis peu qu'il avait fait deux ou trois voyages à Port-Royal et qu'il était associé avec l'abbé Barrillon[2], qui est à Laon et

---

[1] Mgr Berthier, auxiliaire du cardinal dont il administrait le diocèse.
[2] Frère de l'évêque de Luçon.

dont elle connaît la trempe, et qu'ils sont résolus d'empêcher M. d'Aulonne de travailler davantage dans ce diocèse en lui jetant beaucoup de scrupules dans l'esprit. Je ne doute pas que Votre Éminence n'ordonne qu'on le fasse sortir de son diocèse sans bruit.

Je lui suis trop obligé des bontés qu'elle a pour moi et de la part qu'elle veut bien prendre au rétablissement de la santé de mon frère qui est le serviteur le plus fidèle et le plus attaché qu'elle ait. Dieu l'a conservé par miracle.

Pour ce qui regarde les religieux, pour peu qu'à Rome il y ait de difficulté d'obtenir ce qu'on désire, l'arrêt d'Agen suffira pour la France et je suis dans la confusion d'être si souvent à charge à Votre Éminence.

J'ai reconnu que le Président de la Pérouse m'était opposé. Je ne sais s'il le sera dans l'affaire des religieux : en tout cas, j'ose supplier Votre Éminence de me rendre office en cette cour pour obtenir que des choses qui ont été réglées par l'autorité du prince entre le chapitre de la Sainte-Chapelle de Chambéry, le chapitre d'Aix, les religieux de Lemeins et moi soient exécutées suivant les transactions que nous avons signées par l'avis de M. de Tarantaise et de Genève que Son Altesse Royale avait choisis pour régler nos différends. Depuis le jugement, il m'a fait l'honneur de m'écrire qu'il voulait qu'on exécutât les choses convenues de bonne foi. On en a écrit de la même manière à M. de Pomponne. Cependant j'apprends qu'on surprend des lettres de cette cour au préjudice de cela. Quand Votre Éminence aura la bonté d'en écrire, je ne doute pas que je n'en vienne à bout. Pour ce qui est des religieux j'enverrai le bref que Votre Éminence m'a fait la grâce de m'envoyer pour voir ce que la cour de Piémont réglera là dessus. Sinon je verrai les moyens de faire les choses doucement et sans éclat.

Je ne parle point de ce que M. de Servien m'a mandé qu'on disait contre moi dans cette cour : ce sont discours en l'air que j'ai cru devoir négliger. Je suis confus de détourner Votre Éminence pour l'entretenir de ces affaires qui ne sont

grandes que parce qu'elles regardent l'Église. On ne peut être avec plus de gratitude et de respect à Votre Éminence que j'y suis.

† Étienne, évêque de Grenoble.

LXXII.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

A Grenoble, 11 novembre 1674.

Je vous ai écrit et à M. Arnauld, depuis la mort de M. d'Andilly, et je n'ai point eu de réponse, non plus que ce que je vous priais de me mander de sa mort ou de l'engager de m'écrire sur les difficultés que je vous avais proposées touchant les sacrements et les approbations des confesseurs. Je vous priais aussi de presser M. Varret de venir m'aider en ce diocèse où j'en ai un très grand besoin. Je lui en ai écrit deux fois, mais à moins que vous ne le pressiez, j'appréhende que mes montagnes ne l'effraient, et mes misères encore plus que mes montagnes.

J'ai reçu un grand mémoire contre le P. Vincent, qui m'est venu de la part de M. le Cardinal Barberin et qui a été envoyé à Rome, par les Récollets de ces quartiers. On l'accuse de beaucoup de choses, et on désirait que je l'arrêtasse prisonnier par les lettres qu'il écrit en ce pays ici. J'appréhende fort qu'il ne se fasse des affaires du côté de Paris, et au lieu où il est et qu'il n'en fasse à ses amis. C'est un bon religieux et puissant en paroles, quand il parle au peuple ; mais comme il est injudicieux, il pousse les choses à l'extrême et cite ses amis qui n'ont pas besoin de cela. Je ne sais à qui il a parlé et avec qui il a conféré, mais il prend si crû-

ment tout ce qu'on lui dit, que selon mon sens, il serait plus à propos de ne se point tant ouvrir avec ce religieux.

Je vais essayer un grand combat pour les Pères de l'Oratoire qu'on veut traiter ici de novateurs, je vous en manderai le succès dans la suite.

Je vous prie, en cas que M. de Saint-Jacques ne m'ait pas envoyé la vie de saint Basile, de le prier de m'en faire acheter une et la lettre de M. de Tournay sur la Vierge [1], et qu'il me l'envoye par l'une des adresses que je lui ai marquées ; je vous écris le jour d'un grand évêque [2] et qui me découvre bien mes misères et mes faiblesses. Priez Dieu, mon très cher frère, qu'il m'ouvre les yeux et qu'il m'inspire des sentiments proportionnés à l'emploi dont je suis chargé et dont je m'acquitte si mal.

LXXIII.

Collection Morrison [3]. — Autographe.

AU CARDINAL BARBERINI.

(1674).

Pour répondre exactement à ce que Mgr le cardinal Barberin désire savoir de moi, je dirai nettement et simplement ce que je sais du P. Vincent Comblat, cordelier de l'étroite observance.

Ce religieux, né en Auvergne, a été admis à la profession à Toulouse. Il a fait la mission en plusieurs diocèses, prin-

[1] Comme nous l'avons dit précédemment, G. de Choiseul avait approuvé l'*Avis salutaire de la Vierge à ses dévots indiscrets*, puis, se crut obligé de soutenir son approbation par une lettre pastorale sur le culte de la sainte Vierge.

[2] Le jour de saint Martin.

[3] Nous nous faisons un devoir de remercier ici publiquement M. Morrison d'avoir bien voulu nous communiquer, par la bienveillante entre-



cipalement dans les Cévenne[illegible] surtout dans ceux d'Uzès et de Mende, où il a prêché avec beaucoup de véhémence et a servi à quelques personnes qu'il a tirées du désordre. Mais comme il a peu étudié en théologie scolastique, il n'a pas toujours parlé si juste qu'il n'ait été soupçonné de pousser les choses un peu trop loin, et même ces prélats l'accusaient d'être trop violent et emporté, trop attaché à son sens et recevant malaisément la direction des évêques qui l'employaient. Il avait même un certain nombre de dévotes qui étaient entièrement dans sa dépendance, bien que jamais ses ennemis même n'aient osé rien dire contre lui touchant la pureté et l'intégrité de ses mœurs, qui ont toujours été très édifiantes. Les deux évêques d'Uzès et de Mende, voyant que sa manière de prêcher causait du trouble, crurent pour le bien de leurs diocèses qu'il était bon qu'il en sortît. Ce fut en 1671 qu'il vint à Paris et que par le moyen de Mme la princesse de Conti[1], qui l'avait vu en Languedoc dans les missions, il fut admis dans mon diocèse sans que je susse rien de ce qui s'était passé dans les deux autres. Il était muni de beaucoup de patentes très honorables de missionnaire apostolique, de son général, du P. Séverin, pour lors supérieur des missions des Cévennes et maintenant commissaire nommé par son général pour la réformation des Cordeliers de Paris.

Je l'envoyai dans les montagnes de l'Oisans où il prêcha avec beaucoup de fruit, et, en effet, c'est un religieux très zélé et qui a étudié solidement les épîtres de saint Paul et le Catéchisme romain dont il se sert très bien. Il eut quelque dessein de prêcher dans la vallée proche de Grenoble. J'y résistai d'abord, connaissant que son esprit vif et hardi pou-

---

mise de M. Thibaudeau, ce précieux autographe, ainsi que huit autres que l'on trouvera en leur lieu.

Ces autographes ont été acquis par le riche collectionneur de Londres à la vente Eugène Charavay, du 16 mai 1887 (*Catal.*, p. 17). Ils proviennent de la collection Montmerqué, comme les lettres à Dirois.

[1] Cette nièce de Mazarin était l'une des *mères de l'Église*.

vait faire quelque peine. Je l'envoyai à Chambéry où il prêcha un carême et un avent avec succès, et ensuite il alla à l'Albe[1] où il contribua beaucoup à la réforme d'un monastère de religieuses de l'Annonciade céleste qui n'était pas le plus réglé du monde, et Dieu donna une très grande bénédiction aux soins qu'il prit de ces filles qui vivent d'une manière très exemplaire depuis qu'il les a prêchées et instruites de leurs obligations.

C'est dans ce lieu de l'Albe que s'excita la tempête contre le P. Vincent Comblat. Comme il prêche contre les vices et abus avec une très grande liberté, il s'est attiré des ennemis. Les religieux et les libertins s'élevèrent contre lui : ceux-ci parce qu'il blâmait leurs excès d'une manière forte et hardie, et ceux-là parce qu'il reprenait les libertés qu'ils se donnaient dans la campagne quand ils allaient quêter, et que d'ailleurs il les blâmait de la facilité trop grande avec laquelle ils donnent des absolutions aux pécheurs d'habitude, aux usuriers publics, sans garder les règles de l'Église et les avis de saint Charles Borromée, que j'ai ordonné aux confesseurs de ce diocèse de suivre exactement.

Ces ennemis commencèrent à murmurer contre lui et à le faire passer pour un novateur et l'accusèrent même d'avoir avancé plusieurs propositions erronées et scandaleuses, et à peu près les mêmes qu'on a envoyées d'Avignon. Comme j'étais pour lors à Chambéry et que je ne pouvais interrompre la visite que je faisais en Savoie, je chargeai mon official d'aller sur les lieux pour s'informer de la vérité des faits dont on l'accusait. Le résultat de cette information fut qu'en chaire il n'avait rien dit que de très orthodoxe, mais qu'en conversation il s'échauffait quelquefois et poussait les choses un peu trop. Cela m'obligea de le faire venir à Grenoble à mon retour et à lui faire la correction sur sa trop grande véhémence et de lui ordonner de modérer son zèle : ce qu'il me promit.

Peu de temps après il eut un démêlé avec un récollet

---

[1] L'Albenc, canton de Vinay, arr. de Saint-Marcellin (Isère).

aussi emporté que lui, mais moins vertueux, qui ensuite alla à Grenoble décrier ledit P. Vincent Comblat comme hérétique, et engageait même Messieurs du Parlement d'en informer. Ayant su ce désordre, j'envoyai quérir le supérieur de ce récollet, et je le fis sortir de mon diocèse, et on l'envoya au couvent de Saint-Marcellin où il est à présent. Cependant, pour empêcher les juges laïques d'entreprendre sur la juridiction ecclésiastique, je me plaignis au roi de leur entreprise, et le roi fit défense au Parlement de Grenoble de connaître du P. Vincent et des choses dont on l'accusait. J'allai moi-même à l'Albe au mois de mars de l'année 1673 et j'informai de tous les chefs dont on l'accusait, et ce juridiquement et dans les formes. J'écoutai ses réponses, et même comme M. l'Archevêque de Vienne, mon métropolitain, était à une lieue de là dans ses visites, je crus, suivant les règles de l'Église, en devoir conférer avec lui. L'avis de M. de Vienne fut que je devais l'ôter de ce lieu à cause du bruit qu'il y avait fait, mais qu'étant et vertueux et réglé, je ne devais pas priver mon diocèse d'une personne aussi zélée et aussi pieuse qu'était ce religieux.

Le résultat des informations fut que jamais en chaire il n'avait prêché aucune des propositions dont on l'accusait, si ce n'est que suivant les Pères de l'Église, dont il citait les passages tirés des leçons de l'office du Saint-Sacrement, il disait, et ce non en prêchant mais en conversation particulière, qu'après la communion Notre-Seigneur était en nous autrement que par grâce : *Non tantum fide sed etiam ipsa re suum nos efficit corpus*. Et il citait pour cela le chapitre VI de saint Jean et saint Chrysostome, saint Cyrille de Jérusalem et d'Alexandrie.

Sur la deuxième, il n'a jamais dit que Jésus-Christ ne fût mort que pour les prédestinés, mais il cita saint Thomas qui dit qu'à la croix il n'avait pas prié pour les réprouvés, et le Catéchisme romain qui, expliquant au traité de l'Eucharistie : *Pro vobis et pro multis effundetur*, ajoute : *Non tamen pro Juda*. Voilà ce que disent les témoins.

Sur la troisième, il a dit que *non omnium est fides ;* mais le reste de la proposition il ne l'a point dit. Les témoins n'en disent rien et lui l'a désavoué.

Sur la quatrième, il n'y a aucun témoin qui dépose contre lui. Il a bien dit en particulier que, saint Augustin étant autorisé par les Papes, *inconcussa S. Augustini et Thomæ dogmata,* qu'un Pape ne détruirait pas ce que son prédécesseur avait fait ; mais il ne paraît pas qu'il ait dit autre chose.

Sur la cinquième, il y a un témoin seul qui l'accuse d'avoir dit qu'étant allé à Annecy voir le corps de saint François de Sales, un religieux qui l'accompagnait dit au P. Vincent que ce saint n'avait point fait de miracles et qu'il avait coûté 50,000 écus aux filles de Sainte-Marie [1]. Mais il n'y a qu'un témoin, le P. Vincent l'a désavoué, et ce témoin ne l'accuse pas de l'avoir dit, mais d'avoir cité un autre religieux qui le disait.

N'ayant pas trouvé de preuves contre lui, je crus me devoir contenter de l'obliger de sortir de ce lieu où il avait causé du désordre et du bruit, et parlant de beaucoup de matières nouvelles et curieuses et qui ne servaient de rien pour l'emploi de missionnaire apostolique, et je lui défendis de parler à l'avenir de ces matières dans mon diocèse et l'envoyai dans des montagnes où il était contraint de se retrancher à apprendre le catéchisme à des peuples fort grossiers.

Après l'avoir laissé près de trois mois dans ce lieu pour laisser calmer l'orage qui s'était élevé contre lui, et afin que les juges séculiers ne pussent pas tirer avantage que quand les prédicateurs ne leur plaisaient pas, ils les faisaient sortir du diocèse, je crus qu'il était de la prudence de renvoyer un religieux qui, étant haï et décrié, était inutile dans mon diocèse, et qu'il était de la charité de ne le pas livrer à ses ennemis, n'ayant pu être convaincu d'aucun des chefs

[1] Les Visitandines, fondées par saint François et sainte Jeanne de Chantal.

dont on l'accusait, et tout au plus étant un peu trop chaud et trop emporté, mais au fond de très bonnes mœurs et d'une doctrine orthodoxe. Si bien qu'au mois de mai 1674, je le renvoyai à Paris au P. Séverin, son supérieur, qui me l'avait donné, et je lui fis expédier des lettres testimoniales de ses mœurs et de sa doctrine.

Comme il n'est plus présentement dans mon diocèse et qu'il est allé à Paris dès le mois de mai, il m'est impossible de le faire arrêter. Si les informations que j'ai faites sur ce sujet sont de quelque usage, je les enverrai à Mgr le cardinal d'Estrées, en cas qu'il le juge à propos.

C'est tout ce que je puis dire sur le fait du P. Vincent qui a demeuré près de trois ans dans ce diocèse, où il a d'ailleurs prêché avec beaucoup de zèle et vécu d'une manière très sainte et très pénitente.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

LXXIV.

Collection Morrison. — Original.

A MONSIEUR DIROIS.

A Grenoble, 28 novembre 1674.

Je me suis donné l'honneur d'écrire à Mgr le cardinal d'Estrées touchant le bref que vous m'avez envoyé touchant les réguliers et qui m'est tout à fait inutile parce qu'on n'y marque point que les religieux *approuvés par mon prédécesseur* doivent encore être approuvés de moi, si je le désire ainsi. L'autre chose qui est dans le bref et qui est équivoque, c'est ce qu'on a mis : *Sacerdotem vero regularem, qui absque prævia archiepiscopi vel episcopi approbatione confessiones personarum sæcularium audit, puniendum esse*, ce mot *archiepiscopi* semblerait marquer que l'archevêque peut approuver à notre

refus, ce qui serait une entreprise manifeste. Je sais que l'on dira que cela est tiré des décisions où l'on règle pour les archevêques et évêques respectivement chacun dans leurs diocèses. Mais comme le bref qui m'est adressé ne regarde que le mien, il n'y fallait point mettre ce mot, et si l'on ne le réforme il me sera tout à fait inutile. Voilà la dernière fois que j'aurai recours en vos quartiers pour de semblables affaires. Je ferai le bien que je pourrai chez moi. Je ne sais si vous avez rendu la lettre que j'ai écrite à M. Slusius, car je n'en ai reçu aucune réponse. J'espère, Monsieur, que si jamais vous retournez en France, vous me donnerez la consolation de me venir voir. Personne n'a plus d'estime et plus de tendresse pour vous que je n'en ai. Le temps et l'éloignement ne feront jamais changer de sentiments.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

LXXV.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

Le 2 décembre 1674[1].

J'ai lu avec un grand empressement le récit que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer les derniers jours de la vie de M. de Sens ; ce sont de grandes leçons pour ceux qui vivent et il faut tâcher d'en faire son profit et de vivre dans les mêmes dispositions dans lesquelles il est mort. Les religieux ont fait courir tant de bruits ridicules sur son sujet que cela fait la plus grande compassion du monde. Si l'on cherchait des

---

[1] Cette lettre, publiée dans les *Lettres d'Arnauld* (IX, p. 220), y est faussement datée du 1er novembre. Sainte-Beuve, qui en cite un court fragment (IV, 393) d'après l'original, est d'accord avec notre copie.

avantages temporels ou de la réputation dans l'épiscopat, il y aurait, au temps où nous sommes, de grandes mesures à garder avec eux. Mais qui ne cherche que Jésus-Christ et le salut des peuples ne se met pas beaucoup en peine de prendre des devants là-dessus.

Je crois que je vais avoir une affaire en Savoie, au moins le nuage se grossit et je crois qu'il sera assez malaisé d'y remédier sans éclat ; l'origine vient de M. de la Pérouse, qui faisait l'évêque dans la Savoie avant mon arrivée en ces quartiers, et faisait déclamations sur déclamations contre des jansénistes qui n'avaient jamais été dans son pays. J'ai tâché de le réduire dans la règle ; il en a eu de la peine, son père le premier Président pareillement, et bien qu'il ait toute la confiance de son souverain en cette province, néanmoins il a pris un détour pour me faire de la peine, sans paraître ma partie. Il a soulevé les religieux sous prétexte de quelques ordonnances que j'avais faites pour des processions, expositions du Saint-Sacrement, et pour défendre aux confesseurs, qui n'étaient pas approuvés de moi, de ne plus confesser. Il y a un an que cela est fait. Aujourd'hui j'apprends qu'ils ont appelé comme d'abus à leur Sénat, que je ne reconnaîtrai point, comme vous pouvez croire, sur cette matière ; et s'ils confessent malgré mes défenses, je serai obligé de procéder contre eux par censures ; et ce qui est à craindre, c'est que comme toute la ville de Chambéry est gouvernée par les religieux, on ne déférera pas beaucoup à nos censures.

L'autre moyen c'est que j'ai un official dans la Savoie, dont les appellations ressortissaient originairement à mon official de Grenoble ; mais par la négligence de mon prédécesseur, ces appellations vont à présent à l'official métropolitain. J'ai cru devoir réduire ses pouvoirs aux choses qui sont purement de son contentieux et lui ôter le pouvoir de dispenser des proclamations de mariage parce qu'on en abusait et que, depuis cinquante ans, on n'en faisait plus et qu'il en arrivait de très grands inconvénients. L'on m'a fort pressé de lui donner ce pouvoir. Je n'y ai jamais voulu consentir. On

a laissé agir mon official trois ans entiers sans cette permission. Il est mort et quand j'en ai nommé un autre, on a réveillé la même querelle qu'on m'avait faite il y a trois ans. J'ai résisté; on m'a fait écrire par M. le duc de Savoie. J'ai déclaré que je n'en ferais rien et comme ils prétendaient que cela était nuisible à la foule des sujets du prince, je déclarai qu'ils allassent trouver mon official et que dans les vingt-quatre heures je leur répondrais sur leurs demandes et sans frais. Ils en ont fait une affaire d'État en ces quartiers et prétendent pousser l'affaire jusqu'à la saisie du temporel que j'ai en Savoie. Cela m'a fort peu ému. D'ailleurs j'ai un vieux privilège, il y a plus de cent ans, par lettres-patentes vérifiées du consentement des ducs, par lesquelles il paraît que si l'on me saisit mon revenu en Savoie, j'ai droit de représaille sur les Savoyards qui ont du revenu en France. La question est de savoir si je serais appuyé en cour. Si c'est une chose faisable de faire montrer ce mémoire à M. de Pomponne et de savoir ses sentiments là dessus, vous m'obligerez beaucoup de le savoir, afin que je puisse prendre des mesures certaines; car, peut-être, si l'on n'était point soutenu, il faudrait s'accommoder sur cet article. Peut-être sera-t-il nécessaire que j'aille dans la cour de Piémont pour négocier cette affaire; car avec les Savoyards il n'y a aucune négociation à entreprendre. Ce qui est le plus désagréable en ces sortes d'affaires, c'est que comme cela regarde des étrangers, on a toutes les peines du monde à se faire obéir, et les princes ont toujours de la jalousie que des étrangers viennent dominer chez eux, car voilà comme ils en parlent. D'ailleurs la manière forte dont M. de Pomponne parle de mes affaires à l'envoyé de Piémont les a aigris, et le duc a moins de pente à m'obliger depuis ce temps-là qu'il n'avait auparavant. Je vous prie aussi de savoir de M. Arnauld son sentiment sur l'un et sur l'autre de ces articles des religieux et de l'official car je trouve de grands embarras, quelque parti que je prenne; j'en prends un par avance qui est de traîner la chose en longueur tant que je pourrai, jusqu'à ce que je voie jour à me déterminer positivement à quelque chose. Nous

avons reçu ici une grande liste de nouveaux archevêques et évêques ; je prie Dieu qu'il leur donne l'esprit des premiers évêques pour gouverner leurs églises. Demandez-le pour moi, et priez vos frères et sœurs de se joindre à vous pour cela, car depuis quelque temps je me trouve plus pressé que jamais de mener une vie tout à fait pénitente et plus séparée du monde que je n'ai encore fait.

LXXVI.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

(Décembre 1674)[1].

J'ai reçu une lettre de M. Arnauld[2] qui contient en substance la même chose que la vôtre, c'est tout ce qu'on peut dire sur cette matière ; mais dans la pratique je n'en peux tirer un grand secours. J'ai prié mon frère de me renvoyer la vie de saint Basile et le livre du Père Lallemand dont vous me parlez ; nous sommes ici dans un coin de pays où, de peur d'apprendre des nouvelles du monde, j'ignore souvent celles qui regardent l'Église, comme sont le choix des personnes pour les évêchés et les livres qui se font ; je n'ai point vu la lettre de M. de Tournay[3], j'ai seulement appris que M. d'Amiens[4] ne l'approuvait pas ; ce n'est pas d'aujourd'hui que les gens de bien ne sont pas d'accord. Je prierai Dieu de tout mon cœur pour vos morts et pour vos vivants ; il n'y a pas de jour que je ne le fasse, rendez-moi le même

---

[1] Non datée, mais postérieure, on va le voir, à la lettre d'Arnauld qui est du 14 décembre.

[2] *Lettres*, éd. cit., IX, 225.

[3] Sans doute la lettre au sujet de l'*Avis salutaire*. Cf., p. 165.

[4] François Faure. Cfr., p. 84.

service, je vous en conjure; je chercherai la théologie de M. Haslé et la renverrai à M. Nicole. La lettre de M. le cardinal Bona[1] me paraît d'un bon homme et qui ne manque pas de sincérité. C'est une étrange affaire que la conduite des religieuses, il faut être bien délié pour ne s'y pas laisser tromper, je me suis contenté d'écarter le monde dans leur parloir; quand j'aurai plus de loisir je réglerai leur solitude.

Adieu, mon cher frère, aimez-moi toujours, on ne pourra pas dire à l'avenir de notre amitié : *liniosus (sic,* pour *litigiosus ?) limes amicitiæ.* Celle que vous avez pour moi m'a beaucoup servi et me servirait encore beaucoup si je vous pouvais voir, mais je ne crois pas que cela soit sitôt à moins que vous n'alliez à la Chartreuse. Je presse M. Arnauld sur M. Varret : il serait grand vicaire et demeurerait à Grenoble, dont le séjour n'est ni désagréable, ni malsain ; en vérité vous devriez avoir pitié des évêques éloignés et les secourir.

LXXVII.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

A Barraux[2], 22 décembre 1674.

J'apprends avec bien de la peine, mon très cher frère, la mort subite de madame votre sœur[3]. Tendre comme je vous connais pour vos proches, surtout pour ce qui regarde leur salut, je ne doute pas que cet accident ne vous ait sensible-

---

[1] Probablement la lettre écrite par le cardinal Bona, qui venait de mourir (27 octobre 1674), à propos du *Thomistarum triumphus,* du dominicain Jér. Henneguier, dénoncé, mais non condamné à Rome et dont Bona avait pris la défense. (Reusch, op. laud., II, p. 520.)

[2] Canton du Touvet, arrondissement de Grenoble.

[3] La comtesse d'Harcourt qui avait pris soin de lui dès son enfance, et mourut le 9 décembre 1674.

ment touché. J'y ai pris la part que je dois et l'ai recommandée à Dieu, et vous aussi, au saint autel. J'en écris à M. d'Orléans et je lui mande l'effet que l'impression de ces nouvelles forment dans mon cœur, qui est de rompre encore plus nettement avec toutes les créatures que je n'ai fait, pour me consacrer à Dieu plus purement. Demandez-lui pour moi que ces mouvements produisent des effets solides dans mon cœur pour ma conversion pleine et entière. Cela n'empêchera pas que je ne vous aime toute ma vie uniquement, puisque notre liaison n'est uniquement qu'en Jésus-Christ seul. Adieu, mon très cher, *consolamini in verbis istis*[1].

LXXVIII.

Œuvres d'Arnauld, éd. cit., IX, 406.

A ARNAULD.

28 décembre 1674.

Si je puis aller à Turin l'année prochaine, j'espère que ce voyage ne me sera pas inutile, et pour ranger les religieux à leur devoir, et pour régler les affaires de l'officialité. C'est précisément parce qu'ils vendaient toutes sortes de grâces que j'ai limité leur pouvoir, et je l'ai fait sans que les Savoyards soient obligés d'aller en France, l'official me rendant compte de leurs demandes et des causes, et lui renvoyant le lendemain ou les refus, ou l'expédition *gratis*.

Tant que M. de Pianesse a été à la cour, il a fait entendre mes raisons, et tout allait bien ; mais à présent qu'il n'y est plus et qu'il est retiré à Saint-Pancrace, je n'ai personne à qui je puisse m'adresser. Je vous suis très obligé, Monsieur, de la bonté que vous avez d'en vouloir bien parler à M. de

---

[1] Saint Paul, *aux Thess.*, IV, 17.

Pomponne ; qu'il propose que Mgr de Savoie commette MM. de Tarentaise et de Genève pour juger toutes les difficultés que j'ai en Savoie, je les en croirai ; sinon qu'il empêche le Sénat de se mêler d'affaires ecclésiastiques.

C'est une chose étrange que je vais vous dire, mais que je tiens indubitable ; bien que j'aie deux parlements, deux gouverneurs sur les bras, et deux États différents, sans aucun secours des prêtres du diocèse, avant qu'il fût un an, il n'y a personne qui n'entrât dans tous mes sentiments et ma conduite sur la pénitence, sur l'usure et sur toutes les autres matières, si les religieux qui gouvernent les consciences depuis longtemps à Grenoble et à Chambéry, ne les rassuraient et par leurs discours et par leur absolution : ainsi, ceux dont on devrait attendre du secours, ce sont ceux qui donnent les coups les plus cruels à l'Église ; ce sont des maux sur lesquels il faut d'autant plus gémir que je ne vois pas qu'on y puisse apporter aucun remède.

LXXIX.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

Crolles[1], 28 décembre 1674.

Je vous ai écrit sur Mme la comtesse d'Harcourt, et je l'ai recommandée à Dieu si tôt que j'en ai eu la nouvelle.

Quand je serai de retour de cette visite, je vous enverrai une copie des choses dont on accuse le père Vincent, et qui ne sont pas tout à fait sans fondement. J'ai écrit de telle sorte à Rome que je ne crois pas qu'on parle davantage de cette

[1] Canton du Touvet, arrondissement de Grenoble.

affaire; dans le temps présent, il serait capable d'attirer de grands embarras et de citer des personnes qu'on ne doit point commettre.

Pour la communion ecclésiastique, un évêque zélé dans chaque province peut se charger d'avertir les douze autres de chaque province et s'entr'aider ; M. de Meaux[1] est zélé, a du sens, et est souvent à Paris, c'est le seul que je connaisse dans ces quartiers.

Je persiste toujours dans le dessein que j'ai d'aller à Alet, et j'espère que ce voyage me sera très utile et pour ma personne et pour la conduite que j'ai à tenir dans mon diocèse. M. Arnauld est de mon sentiment, qui serait d'aller à Turin pour tâcher de prendre quelques mesures avec le souverain. La seule peine que j'y ai, c'est qu'on dira que j'ai du loisir pour aller hors du royaume, et que je n'en ai pas pour venir à l'assemblée du clergé.

Je n'eusse jamais cru que Charamande[2] eût été d'église avec une épée au côté, je le plains, car c'est se damner sûrement. Je ne ferai point de clercs que des gens mûrs et qui aient longtemps porté la soutane, et en cas qu'ils la quittent, je les dégraderai de l'état ecclésiastique qu'ils ont quitté, et les déclarerai incapables de posséder des bénéfices.

C'est un saint religieux que M. l'abbé de la Trappe, et j'en juge encore à présent par les médisances qui courent contre lui dans Paris. Il ne saurait parler trop fortement aux gens du monde, il faut des coups de tonnerre pour les réveiller ; l'expérience que j'ai depuis que je suis dans l'emploi me fait beaucoup appréhender les conversions des gens du monde qui n'en sortent pas tout à fait, et surtout des femmes comme Mme La Palatine[3] : il faut beaucoup prier pour ceux qui en ont le désir.

---

[1] Mgr de Ligny (1659 à 1681).
[2] Je ne sais quel est ce personnage.
[3] La seconde femme du duc d'Orléans et la mère du Régent.

Je vous ai mandé mon sentiment sur M. de Paris[1], je ne doute pas que votre maison ne soit incessamment en butte, mais pourvu qu'on se conduise comme on a fait, sans bruit et sans éclat, et qu'on ne laisse pas vaquer l'abbaye, pour qu'on ne donne pas au roi envie d'y nommer, on vous laissera en repos. Je vous placerais tous dans mon cœur, s'il arrivait qu'on vous fît de la peine, mais je crois que Dieu ne le permettra pas. Je serai toujours d'avis qu'on n'affaiblisse jamais la vérité, surtout celle qui regarde la nécessité de l'amour de Dieu. M. d'Embrun[2] eut une affaire, ce carême dernier, avec un Jésuite qui prêchait le carême chez lui; mais il y a des temps où il ne faut pas s'exposer sans avoir prévenu les évêques par quelque écrit sur cette matière. Ils sont tous très éclairés, mais ils sont tout à fait occupés au détail du gouvernement de leurs églises ; ces écrits les fortifient et démêlent des vérités qu'ils n'ont qu'en gros dans l'esprit. On m'a suscité une partie de mon chapitre pour s'opposer à l'établissement des Pères de l'Oratoire; je trouve plus de secours de M. Le Tellier que de qui que ce soit en France. Souvenez-vous de moi devant Dieu cette année, que je vous souhaite sainte et heureuse, et à tous vos frères et sœurs. Adieu, mon très cher frère.

Les Pères de l'Oratoire m'ont assuré que M. Chéras[3] était libre depuis la mort de son prélat. Si vous lui pouviez faire parler pour venir en ce diocèse, puisque nous ne pouvons avoir M. Varret, ce serait une bonne chose. M. Arnauld m'a proposé un prêtre pour ma maison, qui a servi des religieuses; j'en ai principalement besoin pour l'instruction de ma famille, qui est bien réglée, mais qui n'est pas assez touchée de Dieu, faute d'un prêtre qui en prenne soin et qui leur

---

[1] Fr. de Harlay, dont il a déjà été question. Son antijansénisme remédiait à toutes sortes de défauts.

[2] Brulart de Genlis (1668-1714).

[3] Personnage qui m'est inconnu.

inspire la piété, et qui veille sur leurs mœurs. Ce serait son principal emploi. Je vous prie de me mander s'il y serait propre, car vous savez mon esprit et quels gens me conviennent.

LXXX.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

10 janvier 1675.

Je ne sais ce que la cour doit dire du projet d'une communion ecclésiastique, mais je vois clairement que si les évêques ne se servent de ce moyen, si saint et si autorisé dans l'Église, ils seront bientôt sans crédit, sans autorité, sans appui, sans secours et sans connaissance de ce qui se passe dans le royaume. Car enfin un évêque est d'ordinaire un homme tombé des nues au milieu d'une province, où il ne trouve ni appui, ni secours; les religieux, les chapitres, les parlements lui font des affaires à tous moments, les agents ne se mettent nullement en peine de les assister, les prélats qui sont à la cour ont leurs affaires ; les gens de lettres n'écrivent ni ne parlent que rarement pour eux ; les bonnes maximes sont entièrement ignorées dans les provinces. Quelle grâce faut-il pour ne pas entrer dans le découragement; et dix ou douze personnes dispersées parmi les évêques peuvent en un mois instruire le royaume de tout le bien qui s'y fait, et secourir les opprimés par cette correspondance. Si M. de Châlons[1] ne la fait pas réussir, personne n'en est capable. Pour moi, dans l'état que je me figure les choses, je ne vois que ce moyen pour soutenir les vérités de l'Évangile et l'honneur de l'Église.

---

[1] C'était toujours Vialart de Herse.

Il faut que la dignité de cardinal soit bien augmentée depuis quelques années. J'ai été chez M. le cardinal Antoine[1] avec des évêques, je ne l'étais pas ; je ne sais si c'est parce que j'avais grande envie de l'être, mais ce cardinal, quand nous entendions la messe avec lui, nous faisait donner des carreaux, sans qu'on lui en demandât, et le cérémonial romain en donne aux évêques en présence des cardinaux. La contestation paraît peu considérable en elle-même ; mais si les évêques doivent éviter d'accepter les honneurs qu'on fait à leur personne, quand il s'agit des honneurs qu'on rend à leur caractère, et surtout dans l'église, ils doivent être fort délicats, parce qu'on prend avantage contre eux de leur trop grande facilité. M. de Saint-Pons[2] est noté à la cour pour être lié d'amitié avec le P. R.[3], et il s'est expliqué en province que M. de Paris lui avait dit que c'était la raison pourquoi on ne le voulait point pour député de l'Assemblée prochaine, et qu'il n'aurait jamais aucune grâce qu'il n'eût changé de parti.

Les empêchements qu'ont vos parents de se donner à Dieu ne peuvent être surmontés sans miracle ; en vérité, plus j'y pense et plus je suis convaincu qu'après leur avoir parlé une fois à fond et sérieusement de leurs obligations, il faut se retirer et se contenter de prier beaucoup pour eux, et ne jamais rien faire, ni rien dire qui leur puisse faire croire qu'on approuve leur conduite. Je n'ai encore rien reçu de tous les papiers que vous m'avez envoyés. S'ils viennent jusqu'à moi, je tâcherai d'en faire bon usage. Je vous recommanderai au prélat[4] que je veux voir, et j'espère que cette visite ne me sera pas inutile dans la suite, bien que tous les

---

[1] Vraisemblablement le cardinal Antoine Barberini, qui, comme l'on sait, passa la plus grande partie de sa vie en France.

[2] Percin de Montgaillard, évêque de Saint-Pons, de 1664 à 1713. Les archives d'Amersfoort (boîte P.) contenaient à lui adressée une lettre de Le Camus, relative à cette disgrâce.

[3] Le Port-Royal.

[4] Pavillon d'Alet.

prudents appréhendent beaucoup pour moi de ce pèlerinage.

Quand je vous ai parlé de l'amour de Dieu, c'est que j'ai cru que c'était une des choses qu'il importait autant d'éclaircir et que presque personne n'entendait l'état de la question, et si dans le temps présent on n'y travaille, peut-être n'y aura-t-il jamais une occasion plus favorable pour l'entreprendre. On aime encore la vérité. Cet esprit commence à s'affaiblir et l'on reprend l'esprit de cour. Si l'on prend encore du temps sans y travailler, on ne trouvera plus d'évêques qui veuillent se rendre garants de la chose, et sans cela je ne voudrais pas entreprendre d'en écrire. Y a-t-il une matière plus importante et plus ignorée? Y en a-t-il une plus avantageuse? Mais à vous parler franchement cela ne doit point être traité faiblement, les meilleures plumes ne seraient point trop bonnes pour un sujet si relevé. Que fait M. Arnauld présentement? Comment est-ce que vous ne le persuadez pas de s'appliquer à cette matière? Pourrait-il finir plus heureusement et plus glorieusement ses jours que par ce traité? Si j'étais à Paris, je ne lui donnerais point de quartier qu'il ne m'eût promis d'y travailler. Vous devriez lui en parler tout de bon; et après les grands services qu'il a rendus à l'Église par son traité de la pénitence, il faut, pour finir saintement sa carrière, qu'il apprenne aux justes à aimer Dieu, comme il a appris aux pécheurs à détester leurs crimes.

J'ai reçu une lettre de M. Varret qui ne m'exclut pas entièrement de la prétention que j'avais sur lui. Je suis tout à fait en peine de trouver un prêtre fidèle et zélé qui ne s'applique qu'à gouverner ma maison saintement. Je vais la réduire aux portions et manger avec mes domestiques pour empêcher mille impertinences que les gens font pendant les repas. Je tâche à régler le dehors, mais en vérité c'est un état pitoyable que le nôtre. On nous peut dire bien souvent : *Alios salvos fecit, se ipsum non potest salvum facere* [1]. Que

---

[1] S. Mathieu, XXVII, 42.

j'ai besoin de prières de vos frères et de vos sœurs. Mais que j'aurais besoin de me cacher en quelque coin inconnu au monde, comme a fait le supérieur du séminaire de Grenoble[1] qui s'est fait chartreux depuis un mois. Je lui envie sa place toutes les fois que je le vois.

Je vous envoie l'original des accusations contre le Père Vincent; vous ne me marquez pas ce qu'a fait M. de Pomponne sur le sujet des religieux de Chambéry qui veulent confesser sans approbation.

LXXXI.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

25 janvier 1675.

Vous me demandez, mon très cher frère, une lettre de recommandation d'une manière qui semble marquer que vous ne connaissez pas le pouvoir que vous avez sur moi. Il est vrai que j'appréhende extrêmement de solliciter mes frères, parce que je sais l'impression que peut faire ma recommandation sur leur esprit; mais quand vous vous en mêlez il n'y a rien à craindre de ce côté-là.

Il faudrait faire avertir mon frère de me faire acheter le livre du *discernement des esprits*, du cardinal Bona[2], et de saint Chrysostome sur l'Épître aux Romains[3], et qu'il les envoyât

---

[1] Je ne sais de qui veut parler Le Camus. Le premier supérieur du séminaire de Grenoble fut le P. de la Mirande (Cf. CLOYSEAULT, III, p. 277), qui eut pour successeur, comme nous le verrons, le P. Guillaume Quesnel.

[2] *De discretione spirituum,* un des meilleurs traités de spiritualité de ce pieux cardinal.

[3] Il y a plusieurs homélies de ce saint sur l'épître aux Romains.

au petit M. le Curé de Saint-Jacques, qui m'a dit qu'il m'envoyait les papiers et livres que vous avez la bonté de me donner, mais il y a deux mois qu'ils sont en chemin. J'enverrai la théologie de M. Haslé par la première voie sûre; elle est retrouvée. J'ai les feuilles de M. le cardinal Grimaldi et ses statuts synodaux. Je crois que M. de Pomponne a écrit à M. de Servien, à Turin. Nous verrons le succès de cette négociation. Le sénat et les religieux m'y traitent avec une grande inhumanité; *sed nihil horum vereor*[1]. Si je puis faire mon voyage[2] sans que je me rende inutile à l'Église, fortifié des conseils et de la vue de ce saint prélat, je prendrai mon parti pour le reste de mes jours. Priez Dieu qu'il me fasse connaître sa volonté, et que mes péchés ne retardent pas son œuvre en ce diocèse.

Adieu, mon très cher, je vous ai tous les jours présent devant Dieu, et toute votre sainte famille.

LXXXII.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

A Rives[3], 13 février 1675.

Mes visites m'ont empêché de recevoir vos lettres aussi promptement qu'à l'ordinaire; que vous êtes bon de songer à moi et de me proposer un ecclésiastique. Son écriture me paraît bonne et ses dispositions très saintes, et s'il peut venir en ces quartiers, on tâchera de se sauver avec lui. Il faut qu'il apporte ses dimissoires, et au surplus je prie Dieu qu'il

---

[1] Actes, XX, 24.
[2] Le voyage d'Alet.
[3] Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Marcellin.

s'accommode aussi aisément de moi que je pourrais faire de lui. J'ai besoin de régler ma famille, quoique fort peu nombreuse, et d'avoir un ecclésiastique pour cela qui s'en fasse une affaire de religion et qui ne croie que moi sur cela. Car c'est une chose pitoyable : l'honneur qu'on rend en ces quartiers aux personnes qui nous approchent et la mollesse de la vie les relâche en un point que je ne puis vous l'exprimer. Je partirai le 15 de mars pour le voyage que vous m'avez conseillé, et je ne serai de retour en mon église que vers le temps de Pâques. Il faut au moins trois semaines pour ce voyage. S'il peut se faire sans éclat ce sera le mieux. Car on fait passer les évêques casaniers pour des personnes d'intrigue qui ont ensemble des liaisons secrètes. Si je ne puis couvrir ma marche, il faudra s'en consoler par le grand fruit que je prétends retirer de cette entrevue. Si M. Chéras peut se résoudre à venir servir dans ce diocèse, il a beaucoup de piété, de savoir et d'expérience, ainsi cela suppléera au reste. Je l'ai fait tenter par un Père de l'Oratoire de ses amis, je n'en ai pas encore reçu de réponse. On a retrouvé vos cahiers de M. Haslé, on vous les renverra par la première voie sûre qu'on trouvera.

Je vous prie de remercier M. Arnauld pour moi des soins qu'il a pris de mes affaires auprès de M. de Pomponne; je vous envoie une lettre pour ce ministre avec un détail de mes affaires de Savoie, afin que l'ayant instruit à fond je puisse savoir ce que je dois attendre de la protection de la cour et ce que j'ai à faire dans une affaire aussi délicate que celle-là. Le cardinal de Grimaldi me conseille de donner le pouvoir à mon official que le prince désire, afin d'avoir plus facilement raison des religieux; mais je vois tant de désordres retranchés depuis que j'ai retranché les pouvoirs de l'official que je ne puis me résoudre à changer de conduite, d'autant plus que je viendrai tôt ou tard à bout de l'affaire des réguliers, et soit que je les approuve, ou que je ne les approuve pas, ils ne gardent aucune règle de l'Église dans l'administration du sacrement de pénitence. Les curés de Chambéry ne donnent point

le viatique à ceux que les réguliers non approuvés confessent; cela fait entrer le monde en considération et les rangera à la fin. Vous aurez la bonté, mon très cher frère, de me faire savoir ce qu'on aura dit sur mon mémoire. J'ai mis les revenus à couvert pour un an et ainsi je n'aurai pas besoin de ce droit de représailles dont je ne parle que pour faire voir comme les rois maintenaient autrefois les évêques de leur royaume quand ils avaient des affaires hors de l'État.

Voyant que tous mes paquets se perdent, j'ai cru que le plus court était de prier le Père Quesnel[1], de l'Oratoire de Saint-Honoré, de les recevoir et de les adresser à Lyon, à ses Pères.

Je ne crois pas que ce que vous écrivez à M. d'Orléans lui serve beaucoup, et je regarde en vous ces bons mouvements comme des saintes inquiétudes, aussi bien que les pensées de la Trappe ou de la Chartreuse. N'êtes-vous pas très bien, et si vous vous êtes choisi, comme je n'en doute pas, une personne à qui vous rendiez une obéissance entière, que vous manque-t-il? J'envie votre condition tous les jours, et plus je vais avant et plus je trouve la difficulté qu'il y a de se sauver dans le monde, quelque saints que soient les emplois qui nous y retiennent. Je fais tous les jours de nouveaux projets pour y conserver la pureté de cœur et la fidélité que je dois à Dieu, mais je suis si misérable dans la pratique qu'après tout, si mes amis ne s'y opposaient, je me déterminerais à tout quitter. Il n'y a que le silence et la solitude qui puissent maintenir des personnes qui ont eu l'esprit du monde et qui s'y sont perdues pendant beaucoup d'années, et je vérifie tous les jours, par expérience, ces grandes maximes dont on instruit les ordinands, et qu'ils écoutent comme

[1] Pasquier Quesnel, né à Paris en 1634, était entré à l'Oratoire en 1657. Jusqu'à l'époque où il fut obligé d'en sortir, 1687, il ne donna guère lieu de soupçonner l'orthodoxie de ses sentiments. On sait quel rôle il joua dans la seconde période du jansénisme, celle que l'on appelle de son nom le *Quesnellisme*. Il mourut à Amsterdam en 1719.



les exagérations d'une imagination échauffée, qu'on ne conserve la grâce du sacerdoce que par une totale séparation du monde, et que ceux qui y ont été corrompus ont encore plus de besoin de séparation que les autres; et le moyen de le faire dans un emploi où il faut toujours parler et être à toute heure accessible à toutes sortes de personnes?

Je prendrai des mesures pour l'ouverture que vous me donnez de M. Roullant[1]. J'ai vu ici le P. de Sainte-Marthe[2], que j'ai trouvé très zélé pour le service de l'Église. Je lui ai conseillé d'arrêter la démangeaison de ses jeunes professeurs sur les questions de la grâce. Il est entré dans mon sens et songe à former des sujets pour servir les séminaires; les évêques lui en offrent de tous côtés[3]. Priez Dieu pour moi, mon très cher, il ne se passe pas de jour que je ne vous offre, et toute notre maison, à N. S. J.-C.

J'ai rouvert mon paquet, ayant reçu une lettre de M. le duc de Savoie, qui me presse de donner un pouvoir plus ample à mon official et ne me parle point de maintenir ma juridiction, ni de me rétablir dans mes droits. Je le prierai de nommer des commissaires pour examiner mes prétentions ou de permettre que j'aille à Turin lui faire entendre la justice de mes plaintes. Ce que je vous prie de faire dire par M. de Pomponne à l'ambassadeur de Savoie, c'est que le roi désire que l'on traite les évêques de France en Savoie, et qu'ils y aient la liberté de leurs fonctions, comme M. de Genève les a dans la France.

---

[1] Docteur de Sorbonne assez célèbre de l'époque.

[2] Le général de l'Oratoire.

[3] Cf. le *Prétendu jansénisme du P. de Sainte-Marthe*, p. 99 et seq.

LXXXIII.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

A Quaix[1], le 28 février 1675.

Je crois qu'il est toujours fête pour vous et que votre piété vous fait trouver des expédients pour renouveler votre ferveur. Je me suis engagé dans une visite d'un canton de mon diocèse sur l'apparence d'un beau temps qui n'a guère duré, et l'éloignement où j'étais des grands chemins aura peut-être été cause que vous n'avez pas reçu mes lettres sitôt qu'à l'ordinaire. Je vous ai même envoyé un grand mémoire des affaires que j'ai en Savoie, afin qu'on les présente à M. de Pomponne. Vous m'en direz, s'il vous plaît, votre sentiment. Les religieux de Chambéry m'ont donné quelque quartier et parlent d'accommodement, mais je ne sais si cela aura de la suite, car ils agissent comme des désespérés : *Habent animum gladiatorium.*

Quant à votre jeune homme, je vous ai écrit deux fois que je le recevrai avec joie et que très volontiers on payera les frais de son voyage. Vous savez mieux que personne s'il m'est propre. Il me faut de la piété et séparation des compagnies séculières, car les choses sont tournées de manière, dans ces villes de parlement, que nos ecclésiastiques s'y relâchent en un point qui n'est pas concevable, et nous n'avons pas le loisir de veiller sur eux. Le pauvre M. Lions, nonobstant mes remontrances, est tellement affaibli et sécularisé que, s'il ne se remet, je crois qu'il faudra que nous nous séparions. Pour les gages, ils sont très petits en ces quartiers et proportionnés à nos revenus et dépenses. Je

[1] Canton de Grenoble-Nord.

donne 50 écus et la table à chaque ecclésiastique ; avec cela beaucoup de peine et peu d'espérance d'avoir des bénéfices. Il est bon de l'en avertir auparavant, de peur que le dégoût que les ecclésiastiques se donnent les uns aux autres ne lui prenne quand il sera à cent cinquante lieues de sa patrie. S'il part, il sera bon qu'il prenne aussi chez mon frère le premier Président et chez M. le Curé de Saint-Jacques beaucoup de choses qu'il y a pour moi et dont je n'entends point parler.

J'avais déjà ouï dire quelque chose de la détention de ce M. Lefèvre que je ne connais point, mais on ne m'avait point marqué les circonstances du *prima mensis*. On m'avait dit simplement que le Père Recteur des Jésuites en avait dit la nouvelle avec grande joie, que c'était pour être auteur de l'*Abbé commendataire*[1], et qu'un Chartreux et trois Bénédictins étaient relégués pour le même sujet ; d'autres disaient que c'était pour l'*Évêque de cour*[2] ; je n'en sais pas davantage, mais ce que je remarque dans le récit que vous me faites, c'est que nous nous plaignons à tort quand les laïques se mêlent des affaires de l'Église auprès des rois, car je trouve qu'ils ont plus d'équité, de droiture et de sincérité dans leur procédé que les ecclésiastiques. L'état présent des choses vous le doit assez faire connaître. Quant à moi, j'ai trouvé de l'opposition ou de la difficulté dans les affaires que j'ai fait passer par ce canal, et au contraire je n'ai trouvé qu'appui, honnêteté et justice quand j'ai eu recours aux ministres.

Il faut que je parle à M. de la Vergne pour m'aider de ce que M. de Châlons m'a écrit. Ce sera bientôt s'il plaît à Dieu. Il y a quelques religieux à Chambéry qui crient fort

---

[1] Cf., p. 89.

[2] *L'evesque de cour opposé à l'evesque apostolique*, œuvre de Le Noir, chanoine et théologal de Séez, parut en 1674 et fut presqu'aussitôt mis à l'index. La seconde partie (où Mgr de Harlay est qualifié de *comédien*, de *filou mitré*) ne parut qu'en 1682.

contre le livre de l'*Usage des sacrements* dont tous mes curés se servent ; ils prétendent qu'il y a des hérésies ; entre autres un P. Marchant, jacobin, docteur de Paris, qui a de l'esprit, mais que la subtilité de l'École et la province a porté dans de grands relâchements de morale. Je vais présentement travailler à la sanctification de mon diocèse ; j'en connais l'esprit et les péchés par les deux visites que j'ai faites, et je ne désespérerais pas d'y remédier efficacement, sans les troupes de méchants confesseurs et de religieux à la ville et à la campagne ; tout le monde entrerait dans la vérité de l'Évangile sans eux, mais leur facilité fait qu'on a recours à eux, et ils gâtent tout ; ils servent à vérifier la maxime *Pauci electi*[1]. J'aimerais mieux avoir des païens à combattre, je les pourrais persuader ; avec eux, il n'y a rien à faire : ils promettent tout et ne font rien ; si quelque chose me déterminait à quitter ce diocèse, ce serait cela[2], mais il n'est pas temps. Je ne peux y songer sans douleur et sans émotion ; ce pauvre diocèse est à plaindre en l'état que les choses y sont. Priez Dieu qu'en tâchant de sauver les autres, je ne m'y perde pas.

J'oubliais de vous parler d'une difficulté qui s'est élevée dans les Prêtres de la compagnie de Saint-Joseph de Lyon ; ces Messieurs travaillent avec un très grand zèle et un succès admirable à la campagne. Ils sont en différend entre eux sur quelques chefs ; ils ne veulent point donner d'absolution aux cabaretiers, sur ce qu'ils donnent, ou sont en état de ne pouvoir s'empêcher de donner du vin à ceux qui abusent ; les autres veulent qu'on les reçoive pourvu qu'ils fassent leurs efforts pour éviter les péchés de leur condition ; les uns veulent qu'au bout de deux mois que les missions durent communément,

---

[1] S. Mathieu, XX, 16.

[2] Cette phrase (depuis *Tout le monde*) a été citée dans la *Lettre à M**** déjà citée (p. 120). Seulement, l'auteur janséniste de cette brochure fait retomber sur les jésuites seuls les plaintes de Le Camus qui, on le voit, ne nomme qu'un dominicain.

s'ils ont été fidèles à ces exercices, sans retomber dans leurs désordres, et qu'ils se soumettent à ce qu'on leur prescrira, il faut les absoudre; qu'autrement on ne les reverra jamais, ils n'oseront jamais dire à d'autres ce que la mission les a forcés de dire; que si l'on s'en tient là, il se trouvera plus de personnes excommuniées et privées des sacrements à Pâques qu'il ne s'en trouvera d'admis; ce qu'ils prétendent contre la maxime de saint Augustin. Les autres prétendent que l'expérience leur faisant connaître qu'après toutes ces démonstrations de repentir, au retour on les trouvait dans les mêmes péchés, et ils en attribuent la cause à la trop grande facilité qu'on a eue de les absoudre, et qu'il vaut mieux quitter les missions que de tomber dans le relâchement. Les missions font trop de bien pour consentir qu'ils les quittent; faites part à M. Arnauld de cette querelle. En récompense j'ai deux ou trois cents religieux qui sont d'accord de ne pas différer l'absolution d'un instant et qui font même scrupule de les entendre jusqu'au bout de peur qu'ils meurent dans l'entre-temps avec l'attrition sans ce sacrement. Les autres ont proposé un tempérament qui serait de différer d'absoudre les scandaleux et pécheurs notés dans une paroisse, et à ces autres en qui l'on verrait un amendement considérable et abandonnement à la conduite du directeur, de l'absoudre au bout de deux ou trois mois et le mettre néanmoins en pénitence et lui retarder la communion pendant un plus long temps, et prétendent appuyer leur sentiment sur un passage de saint Augustin. Mandez-moi la pensée de vos Messieurs sur toutes ces choses, car la discipline est tellement mêlée d'anciennes et de nouvelles pratiques, qu'il est malaisé de se déterminer, surtout quand il s'agit de la conduite générale de tout un peuple qu'on n'a pas quand on veut, et qui échappe si l'on ne profite de l'occasion. Il me semble que la meilleure règle est de faire servir les sacrements à ce qui est de plus utile au commun du monde pour les sanctifier. Je finis par vous dire encore un mot de votre clerc: les provinces sont si différentes de Paris; la conduite des évêques si différente de l'idée qu'on se forme dans sa

chambre, qu'il est bon qu'il y pense plus d'une fois avant que de faire ce voyage. Vous connaissez mes défauts et mes misères, et vous l'en pouvez avertir pour l'y préparer; d'ailleurs dans nos maisons, afin que tout le monde vive de règle, on y dit la messe le matin avant qu'aucun sorte ; il y a deux ecclésiastiques, ce qu'un ne fait pas, l'autre le fait, et il faut tâcher de vivre dans une sainteté à pouvoir la dire souvent. Vous voyez que je prévois de loin ; mais, de bonne foi, quand il faut tirer un homme de son pays où il serait plus commodément, il ne le faut pas tromper, et l'avertir simplement de ce qui se passe. J'ai eu des docteurs et des prêtres qui se sont retirés d'ici pour des sujets bas et qui me paraissaient pitoyables, mais qui leur faisaient tellement de la peine que j'aurais fait scrupule de les retenir, bien que je regardasse leurs peines comme des niaiseries qui faisaient compassion. Ainsi dans la règle de saint Benoît, on proposait des difficultés afin de ne point surprendre les novices.

LXXXIV.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

10 mars 1675.

Je n'ai point reçu les *Règles chrétiennes*[1], je vous prie de les envoyer à M. le Curé de Saint-Jacques, il me les fera tenir par la voie des Chartreux. J'ai des contradictions et j'en aurai encore de plus grandes, et plus on va au fond de

---

[1] Probablement la traduction, parue cette année (Paris, 1675, in-12), de l'ouvrage du cardinal Bona, *De principiis vitæ christianæ*, dont il a déjà été question.

ce métier-là, et qu'on travaille de bonne foi à sauver les âmes, il est nécessaire d'avoir affaire avec tous ceux qui ne veulent pas se sauver, et qui ne les veulent pas sauver; je m'y attends, et bien que je sois en ces quartiers seul de mon train, je me confie en Dieu, et suis convaincu qu'il vaut mieux avoir affaire aux païens qu'à ces personnes qui devraient concourir avec nous pour la conversion des âmes. Cela n'est pas particulier à ce diocèse, si ce n'est parce qu'on m'appréhende un peu plus qu'un autre. Ils font courir des contes fabuleux de ville en ville, et le badaud avide prend tout cela pour argent comptant; mais *per infamiam et bonam famam* [1]. J'avais prié M. le Curé de Saint-Jacques de m'envoyer ce nouveau livre imprimé à Sens, je n'en entends point parler. Les bonnes ordonnances en ces quartiers, c'est dans chaque paroisse en faisant la visite, et d'y courir comme au feu, quand il y a du désordre, et prêcher hautement contre les scandales et péchés connus; personne n'aime à être tympanisé de la bouche de son évêque. Je me suis attaché ce carême à expliquer en homélies les Évangiles; Dieu a donné bénédiction à cette manière de prêcher, qui donne incomparablement moins de peine que les sermons à trois points, et est de plus grand fruit. Je suis fâché de la requête présentée contre ces évêques; rien ne sape tant la religion dans nos jours que le mépris de ses ministres. Je n'ai point intérêt à la requête, car je ne pense pas que vous entendiez dire que je sois bientôt à Saint-Germain. Quant à M. de Valence [2], il veut bien faire, il veut régler son diocèse, il veut se régler lui-même. Il fit une amende honorable en plein synode sur sa vie passée. Qu'il faut être converti ou extravagant pour pouvoir faire un pareil aveu! J'aime mieux croire le premier; il a de grands obstacles à vaincre que je ne puis (*sic*); mais quand Dieu veut sauver les hommes, qu'est-ce que tous

[1] Saint Paul aux Corinth., 2e épit., VI, 8.

[2] Mgr de Cosnac.

ces obstacles? Il désire une entrevue avec moi ; aussitôt après Pâques, je l'irai voir jusqu'à Valence, trop heureux si je pouvais lui rendre quelque service ; mais, en vérité, je suis si misérable pour ce qui me regarde, que je ne puis que gâter toutes les choses dont je me mêlerai. Je vous recommande le pauvre M. Le Camus, des Carmélites[1] : c'était un très bon prêtre et grand aumônier, priez Dieu pour lui.

Nous avons ici un Père Jésuite qui fait comme le Père Bourdaloue, en laid : il se nomme Bresson ; il lui prend des envies de prêcher des sermons généraux plus sévères que les miens, et, après cela, il en fait cinq où il entre dans le détail, plus relâchés que le Père Bauny[2] ; il faut aller son chemin, faire tout le bien qu'on peut, ne rien craindre au monde et ne rien espérer, et, avec cela, Dieu nous ouvre des chemins et nous donne des consolations qu'on n'aurait osé attendre. On en a peu dans la charge que j'exerce, et jamais je n'ai si bien compris la sainteté que demandent les Pères pour entrer dans l'épiscopat, puisqu'il ne faut tenir à rien et ne compter sur rien. Du moment qu'on est dans cet état, il n'y a plus moyen de reculer, au moins de quelque temps. Demandez à Dieu que j'avance un peu plus que je ne fais ; une amitié à toute votre famille chrétienne, et surtout à notre chef médecin, que j'honore et que je chéris de tout mon cœur.

---

[1] Oncle de notre évêque. Il avait été conseiller au Parlement de Grenoble, ensuite de Paris, puis avait quitté cette charge pour embrasser l'état ecclésiastique et vivre dans la retraite chez les Carmélites du faubourg Saint-Jacques, où il était mort le 24 février.

[2] Celui que les *Provinciales* et le *Lutrin* de Boileau ont attaqué, et que la Sorbonne a condamné après sa mise à l'Index.

LXXXV.

Archives du séminaire d'Amersfoort. — Autographe.

AU PÈRE QUESNEL.

18 mars 1675.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Parmi les obligations que j'ai au Révérend Père Général[1], je compte comme une des plus considérables de ce qu'il s'est bien voulu charger de vous prier de trouver bon que de temps en temps nous ayons commerce ensemble touchant les choses qui regardent l'Église et les nouveaux livres qui s'impriment et qui regardent nos emplois et notre état. Je lui en aurais eu une plus grande, s'il m'avait tenu la parole qu'il m'avait donnée[2]; mais il a tout rejeté sur vous, disant que vous vous étiez excusé de venir dans nos rochers sur quelque ouvrage que vous faites achever d'imprimer[3]. Je ne désespère pas que Dieu ne m'accorde cet avantage dans la suite; il faut tâcher de s'en rendre digne. J'ai vu M. de Paris[4] en passant à Vienne et je l'ai envoyé à Grenoble, pendant quelques jours que je devais m'absenter. Nous aurons un très grand soin de lui et nous tâcherons de le retenir en ces quartiers, ayant un témoignage et une approbation comme la

---

[1] Le P. de Sainte-Marthe.

[2] De lui envoyer le P. Quesnel à Grenoble.

[3] L'édition des *Œuvres complètes de saint Léon* donnée par le P. Quesnel (2 vol. in-4°) parut cette année-là à Paris, chez Coignard.

[4] Il a déjà été question de ce personnage sur lequel la lettre suivante donne de curieux renseignements.

vôtre. Conservez-moi toujours un peu de part en vos saints sacrifices et dans votre affection. Je vous supplie de croire que je suis très cordialement, mon Révérend Père, votre très affectionné serviteur.

† Étienne, évêque de Grenoble.

LXXXVI.

Collection Gazier, *ibid.*, — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

Grenoble, 2 avril 1675.

Vous serez sans doute surpris de l'aventure de M. Paris[1] et elle est si extraordinaire que je n'aurais osé vous l'écrire si la chose n'était sue d'ailleurs, par la connaissance qu'il en a donnée aux Pères de l'Oratoire de cette ville. Il arriva à Vienne le 15 de mars, comme nous tenions notre assemblée, pour choisir des députés; il se présenta à moi dans la cour, devant un très grand nombre d'ecclésiastiques qui m'accompagnaient à l'église Saint-Pierre où j'allais prier Dieu. J'eus peine à le reconnaître parce que je ne l'avais jamais vu qu'en habit gris et avec de longs cheveux. Ainsi je le reçus assez froidement et civilement. Au retour de l'église, je lui parlai en particulier, autant que je le pus parce que notre archevêque et M. de Viviers ne m'abandonnèrent qu'un peu de temps. Je lui dis ce que je pus de plus obligeant pour l'engager dans mon diocèse, et pour lui faire agréer de n'aller point à Alet, tant parce que je n'avais pas de chevaux pour lui, que parce que j'appréhendais l'éclat. Il reçut ce dernier compliment assez mal. Néanmoins il se résolut de venir m'attendre à Grenoble, et jusque-là voir mes livres et les ranger. Je lui

[1] Celui dont il est question dans la page précédente.

donnai donc un cheval pour son voyage. Mon maître d'hôtel que j'avais laissé au logis, le reçut le plus civilement qu'il pût. Au bout de trois jours, il s'ennuya tellement que quatre Pères de l'Oratoire eurent toutes les peines du monde à le retenir. Ils lui dirent tant de raisons pour m'attendre jusqu'au 30 que je devais être de retour, qu'enfin il s'y résolut. Mais enfin le 26, bien qu'il plût à verse, sans m'avoir vu, ni parlé à mon maître d'hôtel, il partit à quatre heures du matin, et m'a renvoyé de Lyon trois livres, sans me rien écrire. Il a dit pour ses raisons au Père Lelièvre[1] qu'il ne pourrait pas me résister s'il me voyait, qu'il ne me serait bon à rien, qu'il n'aurait pas loisir d'étudier, qu'il n'avait pas songé à ce qu'il faisait quand il s'était engagé, qu'on lui avait promis de le mener à Alet avec moi et qu'il s'allait retirer avec un ami, près de Troyes; qu'il ferait savoir à M. Varret seul sa destinée[2]. Il s'est plaint aussi du vin du pays, des montagnes, des neiges et de l'humidité de l'air; je crois qu'il ne s'est pas autrement plaint de moi, parce qu'il ne m'a point parlé; mais peut-être qu'il s'est représenté que j'étais encore plus rude que l'air, plus dur que mes rochers et plus inaccessible que mes montagnes. Cela m'a d'autant plus affligé qu'il a paru à ces Pères et vertueux et assez éclairé, qu'il a bien fait de la dépense; que cela écartera les ecclésiastiques étrangers de venir dans mon diocèse, car quand un homme se retire, bien ou mal, il veut avoir raison, et il n'en peut dire pour sa justification qui ne retombe sur moi ou sur mon pays, et qui ne nous décrie. J'ai cru devoir vous rendre compte de ce détail qui m'a un peu affligé à mon arrivée; mais j'avais fait une si bonne provision dans les quatre jours que j'ai eus avec M. d'Alet, qu'un plus fâcheux accident ne

---

[1] Le P. Toussaint Lelièvre, vraisemblablement, oratorien qui occupa plusieurs supériorités et mourut à Saint-Magloire en 1704.

[2] Cet ecclésiastique finit par venir se fixer à Paris où il mourut très âgé, en 1718, sous-vicaire de Saint-Étienne-du-Mont.

m'aurait pas abattu. On ne peut être plus content que je le suis de mon voyage : j'ai vu un véritable évêque, plein de zèle, de charité, de piété et de prudence; il m'a parlé avec une ouverture de cœur tout à fait grande sur toutes choses, et je rendrai un grand compte à Dieu, si je ne profite de cette entrevue, pour la réformation de ma personne, de ma maison et de mon diocèse. Je n'ai arrêté nulle part ailleurs. Quelques gens ont cru me connaître par les chemins et l'ont dit à Grenoble. Le peu de temps que j'ai mis à mon voyage leur en fait douter. Je les laisse dans cette incertitude ; apparemment il ne sera pas plus connu à Paris. Si vos amis n'y avaient été plusieurs fois, je vous en ferais une relation plus exacte.

Pour répondre en même temps à vos deux dernières lettres, après vous avoir rendu grâces de tous vos présents, je vous dirai que M. Quéras (Chéras?) est engagé avec M. d'Auxerre. Il faut que je me contente de ma pauvreté sans plus songer à attirer des ecclésiastiques vieux ou jeunes en ces quartiers. M. Le Tellier trouve que j'ai raison en tout contre mes Savoyards, et s'est offert de presser M. de Pomponne de m'y rendre office.

Voilà donc M. d'Orléans, député de l'Assemblée, ce n'est qu'un petit fardeau par dessus sa charge ordinaire, qu'il ressent comme il doit. Il n'y a que Dieu seul qui puisse déterminer les gens comme nous à quitter honneurs, biens et cour, quand on est dans les emplois ; du moment que je vis que le dégoût de n'être point admis à la charge de grand aumônier ne lui faisait prendre aucun parti extraordinaire, je jugeai qu'il finirait sa vie comme il l'avait commencée, partie à Orléans, partie à la cour, et dans les voyages qu'il ferait bonne chère à ses courtisans, qu'il ne penserait pas plus à l'avenir, à son temporel et spirituel que par le passé, et que peut-être avec 80,000 fr. de rente il mourrait sans avoir payé 200,000 fr. qu'il doit. Priez pour lui et pour moi, et plaignez-nous d'être dans des emplois que nous ne devrions pas accepter et qui sont au-dessus de nos forces.

Je suis assez de votre avis touchant le pauvre chevalier[1]; mais s'il vient jamais à vous, dites-lui de ma part, que quiconque s'est perdu dans le grand monde ne peut plus voir le monde innocemment, et qu'immanquablement on retombe dans tous les désordres passés, quand on revoit ou qu'on parle aux gens avec qui l'on a vécu dans le siècle. Je ne devrais point être évêque, mais je regarde comme une miséricorde de Dieu toute singulière de ce qu'il m'a envoyé comme un Jonas dans un lieu où je ne connaissais personne. Les huguenots convertis gardent tous quelques teintes de leurs erreurs, et les gentilshommes convertis se souviennent toujours avec une sensualité imperceptible de leurs amusements passés. N'en jamais parler est le seul remède; et le moyen, c'est de ne voir jamais ceux avec qui on pourrait en parler; cet avis peut aussi servir à Mme votre sœur[2].

Vous avez trop de prudence pour juger qu'il n'est pas à propos de renouveler quant à présent les contestations sur les matières de la grâce et qu'on doit surtout empêcher de jeunes professeurs de philosophie de soutenir des thèses où l'on affecte de mettre des propositions extraordinaires, et de ces mots que saint Chrysostome appelle *verba pereclitantia;* car pour les vérités solides et incontestables, il ne faut jamais s'en départir, si l'on ne les doit pas dire en tout temps, on ne les doit jamais désavouer : ce serait rougir de Jésus-Christ et de son Évangile.

Ce que vous me marquez du chagrin de votre prélat[3] contre les imprimeurs ne me surprend point, et quelque mine qu'il fasse, il ne vous aime point et vous donnera votre fait en temps et lieu, parce qu'il est convaincu que vous ne l'aimez point et que vous n'avez jamais approuvé sa conduite : j'entends vos amis.

---

[1] Cf. p. 4, note 3.

[2] La duchesse d'Épernon, qui s'était retirée au Val-de-Grâce l'année précédente.

[3] L'équivoque Mgr de Harlay.

Je vais après Pâques continuer ma visite en Savoie *quæ mihi ventura sunt ignorans*[1]; apparemment j'y aurai beaucoup à souffrir, nous sommes faits évêques pour cela ; mais obtenez pour moi que je souffre en chrétien et que mon diocèse ne souffre pas de ma méchante conduite. Adieu, mon très cher frère, je suis plus à vous qu'à moi-même.

LXXXVII.

Archives du séminaire d'Amersfoort. — Autographe.

AU PÈRE QUESNEL.

A Grenoble, 7 avril 1675.

Mon Révérend Père,

J'ai reçu le tableau que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer. Je crois vous avoir déjà mandé, quand vous aurez eu la bonté de m'acheter quelques livres, d'envoyer chez mon frère, le premier Président, qui a mon argent pour vous rembourser. On nous parle fort ici des ordonnances de M. d'Agen[2]; je vous prie, si elles se vendent à Paris, de nous les faire envoyer; et s'il s'est imprimé quelque chose de M. de Marca ou de Baluze[3] depuis octobre 1671, que je partis de Paris, de me le faire savoir. Le P. Chartier[4] qui a

---

[1] Actes XX, 22.

[2] L'évêque d'Agen était à ce moment Claude Joly (1665-78), autrefois curé de Saint-Nicolas-des-Champs, célèbre prédicateur. C'est lui qui assista Mazarin à son lit de mort. Cf. Sainte-Beuve, op. cit., IV, 585.

[3] Marca et Baluze n'ont, ni l'un ni l'autre, besoin d'être présentés à nos lecteurs.

[4] Il y eut deux Oratoriens de ce nom, frères. Il est question ici de l'aîné, Pierre, à ce moment supérieur de l'Oratoire d'Orléans. C'était un grand prédicateur. Il mourut curé à Bayeux.

prêché à Marseille l'Avent et le Carême, veut s'en retourner à Orléans ; cependant l'octave du Saint-Sacrement est de la même obligation. Je vous prie d'en avertir le P. Général, afin qu'il y pourvoie et qu'il me mande, de bonne heure, s'il nous en peut donner un pour cet Avent et Carême prochains. On m'a parlé d'un boiteux[1] dont j'ai oublié le nom et qu'on m'a assuré être plein d'onction. J'ai cru, dans les commencements d'un établissement, qu'il était bon d'avoir des prédicateurs. Cela attire un grand respect pour les compagnies. Vos Pères qui sont ici ont besoin d'être encouragés de temps en temps. Priez pour moi, je vous en conjure, et faites-moi l'honneur de croire qu'on ne peut être plus sincèrement que je suis, mon Révérend Père, votre très humble et affectionné serviteur.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

LXXXVIII.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

A Aix-en-Savoie, le 10 mai 1675.

Après avoir parlé à M. d'Alet, je suis très aise que M. Paris ait pris un établissement en son pays. La manière m'a un peu surpris, j'ai cru néanmoins qu'il avait eu quelque raison secrète pour en user de la sorte, et que ne me la voulant pas dire, et ne voulant pas mentir, il avait mieux aimé tenir une conduite irrégulière. Il faudrait savoir ce que son voyage lui a coûté, que je lui fasse payer, car il est parti de bonne foi pour servir mon diocèse, et soit que ce soient mes défauts ou ceux de mon Épouse qui l'aient dégoûté, il n'est pas juste

---

[1] Je ne sais de quel oratorien Le Camus veut parler.

qu'il ait pris tant de peine à ses dépens. Je vous prie de le savoir, et je le ferai payer à Paris. Il change souvent de vocation, car il se croyait appelé à être moine auprès de Troyes, en partant de Grenoble.

J'ai été un peu en peine sur le bâtiment[1] que j'ai fait rajuster par le dedans, sans changer aucun gros mur. J'en ai même consulté et prélats et docteurs avant que de l'entreprendre, et peut-être si j'avais consulté M. Paris, il me l'aurait conseillé. Je suis entré dans un évêché pourri, délabré, où depuis cent ans on n'avait pas mis un clou, où il n'y a ni cour ni jardin, et où il n'y en peut avoir. Il n'y avait pas une chambre logeable. Il a fallu reprendre tous les toits, et sans toucher aux gros murs, ou rien rebâtir de nouveau, et sans aucune dorure, en rompant des cloisons, j'ai fait deux appartements, et je n'ai fait peindre autre chose que la vie de saint Hugues. Cela ne laisse pas de me coûter de l'argent, mais je n'avais reçu mon économat qu'à la condition de l'employer aux réparations de l'évêché, et cela montait assez haut, à cause que ce siége a vaqué trois ans, si bien que par nécessité et pour obéir au roi, il a fallu rajuster ce logis. J'ai un peu de goût pour les bâtiments. Ainsi j'ai rendu le plus triste et le plus vilain lieu du monde assez agréable. Voilà le fait sur lequel il ne tiendra qu'à vous de me condamner : je me suis condamné le premier. Je suis assuré que mon successeur me le pardonnera, et comme je n'ai point bâti par vanité, ou pour être plus à mon aise, et que cela ne m'a pas occupé l'esprit un quart d'heure, j'espère que Dieu me le pardonnera aussi. Je fais ce que je peux pour faire bâtir une cure : j'en cherche et la place et les moyens, et à moins que le roi me secoure, je ne vois pas par quelle voie je pourrai en établir.

Pour ce qui est des communautés, j'en connais le fort et le faible ; mais l'expérience m'a fait connaître que, dans les

---

[1] De l'évêché. Aujourd'hui encore les successeurs de Le Camus habitent ces mêmes bâtiments.

diocèses éloignés, il est impossible de trouver deux personnes capables de conduire un séminaire ; encore moins de les attirer de Paris, où l'on sert Dieu un peu plus à son aise, avec plus d'honneur et moins de contradiction qu'en ces quartiers. Entre les communautés j'ai choisi celles que je croyais plus saintes, plus savantes et plus soumises à l'autorité épiscopale. Ils commençaient quand M. Paris les a vus en besogne, et il faut beaucoup excuser dans les nouveaux établissements.

Je suis tellement accablé d'affaires, que je ne sais comment j'ai le loisir de vous écrire. M. de Pomponne ne m'a rien fait savoir touchant les affaires que j'ai en Savoie. Cependant me voilà à l'extrémité de mon diocèse, n'ayant pour moi que la justice de mes prétentions. Les religieux qui s'étaient ligués contre moi ont pris une telle peur de mon arrivée, qu'ils ont résolu, à ce qu'on m'écrit de Chambéry, de revenir à leur devoir. Je leur laisse un mois ou deux pour y penser, et pendant ce temps-là je visiterai les pauvres des villages, où il n'y a que des sujets de consolation.

Plus je pense à vous devant Dieu et plus je trouve que l'état religieux ne vous convient point. J'ai toujours trouvé dans votre esprit une rectitude inflexible pour le bien, une vue pénétrante sur les défauts du prochain et un chagrin naturel pour les condamner. Vous en trouverez beaucoup dans les maisons religieuses les plus parfaites et ainsi je crois que vous aurez beaucoup moins de peine à vous supporter vous-même dans l'état où vous êtes. Je tranche un peu sur ce chapitre ; mais vous connaissant comme je fais, je crois qu'il n'y a rien à ajouter à votre état que de ne s'en point lasser. Je l'honore et je rends grâces tous les jours à Dieu des mouvements qu'il vous en a donnés. J'ai reçu ces jours passés une lettre du Père abbé de la Trappe, sur la perte de son procès[1], si sainte, si soumise aux ordres de

[1] Le Camus fait allusion à l'arrêt rendu par le conseil du Roi contre la réforme de l'abbé de Rancé.



Dieu, qu'il ne s'y peut rien ajouter. Saint Bernard ne m'aurait pas écrit plus hautement qu'il m'écrit. La persécution qu'il souffre m'est une grande leçon pour me consoler de toutes celles qui vont fondre sur moi en même temps. Le nuage s'épaissit, on se contraint moins; on me traite sans scrupule de novateur; cela ne m'étonne point, par la miséricorde de Dieu.

M. d'Orléans est trop heureux que M. Formentin ne soit pas député avec lui; il serait responsable devant Dieu et les hommes des avis qu'on prendra dans sa province, au lieu qu'étant seul de son train, il y a une infinité de choses qui passeront à la pluralité sans qu'il s'en mêle. Le Roi m'a fait une grande grâce de trouver bon que je m'en dispensasse.

Le chevalier est le meilleur enfant du monde; mais, ou je me trompe, ou il y a plus de mélancolie et d'inutilité dans ses retraites que de dévotion, et il ne se donnera à Dieu que quand il ne trouvera aucun parti honnête dans le monde. Cependant il faut se servir de cela; conservez toujours correspondance avec lui; vous lui pouvez être utile; écrivez-lui pendant qu'il sera à la campagne; engagez-le à vous venir voir à son retour; retenez-le chez vous le plus que vous pourrez. Il gardera fort bien vos bois : voilà à quoi je le destine. Je ne sais si vos frères et sœurs y consentiront, mais ils ne peuvent confier leurs intérêts à personne qui les honore et chérisse plus que je fais.

M. de Boulogne[1] est un des meilleurs et des plus sincères prélats que j'ai vus en France et qui aille à Dieu plus purement. S'il avait pensé que ces permutations de bénéfices pour un tiers sont simoniaques, je suis très certain qu'il ne l'aurait pas fait. Je tâcherai un jour de mettre comme lui un temps entre les affaires et la mort; mais, ou j'aurai un saint pour successeur[2], ou je laisserai le soin de choisir à ceux

---

[1] François Perrochel (1643-1675).
[2] Le Camus eut pour successeur E.-A. de Montmartin (1707-1719).

qui en ont le pouvoir et de n'en rien prendre ni pour moi, ni pour les autres, si ce n'est une pension alimentaire, en cas que Dieu m'ait fait la grâce de me dépouiller de mon patrimoine entre ci et ce temps-là.

Que vous dirais-je de M. d'Alet? c'est un saint sur terre; c'est une humilité, une présence de Dieu et une charité qui me ravit. Il est inflexible quand il croit voir ses obligations clairement et il a une condescendance surprenante quand la loi n'est pas claire. Je ne voudrais pas imiter la conduite qu'il tient dans son diocèse; elle est sèche et peu propre à convertir le monde et il n'a aucune ouverture pour les expédients et les tempéraments nécessaires. Il y a dans sa discipline quelque chose de rude, et des conciles d'Espagne du temps des Goths. Je ne doute pas qu'il l'ait proportionnée aux besoins de son diocèse: aussi lui a-t-elle très bien réussi. Dans le mien elle serait tout à fait impraticable, ainsi je l'honore en lui et ne songe pas à l'imiter. Les hommes ont des faibles, quelque vertueux qu'ils soient; je n'en ai reconnu aucune en lui. C'est une piété mâle, ferme, uniforme, charitable, toujours en règle. Si l'on avait de la vanité du peu que l'on fait, elle serait bien rabattue quand on a vu ce père des évêques. Dieu lui donne une paix admirable, bien qu'il ne soit pas sans contradiction. J'ai mis par écrit les avis qu'il m'a donnés pendant les quatre jours que j'ai été avec lui. Je ne prends point de précaution quand je vous écris comme je fais, étant amis au point que nous sommes. Je vous écris sans déguisement et je compte que mes lettres ne font point de chemin et qu'il n'y a que vous qui les lisez.

LXXXIX.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

A Chambéry, 31 mai 1675.

Il faut que mes lettres aient été perdues si vous n'avez reçu réponse de toutes celles que vous avez pris la peine de m'écrire. Vous êtes l'apôtre de votre famille, et tôt ou tard quelqu'un profitera de vos remontrances ou de vos prières. Il ne m'appartient pas de juger votre neveu[1]: il m'a consacré; ainsi je dois le révérer comme mon père et ne porter jamais les yeux sur ses manquements quand il en aurait quelqu'un d'incontestable. Cette règle va jusqu'à ce Père Bouchard[2] qui m'a confessé pendant plus de cinq ans; et comme la conduite qu'il tient à l'égard du chevalier dépend de la connaissance qu'il a de ses dispositions intérieures, laissons-le faire jusqu'à ce qu'il nous demande notre avis.

Nous connaissons, vous et moi, le bonhomme de Launoi[3]: il est d'un très bon usage pour débourrer un jeune théologien et pour le mettre dans la route; mais si ses écoliers ne se tiennent bien, le libertinage est fort à craindre. Croiriez-vous que la plus grande peine qu'ait aujourd'hui M. d'Alet, avec ses curés, est qu'ils se sont fait des principes de théologie trop hardis et trop libres sur lesquels ils prétendent

---

[1] L'évêque d'Orléans.

[2] Cf., p. 19.

[3] Le célèbre critique, dont les hardiesses sont connues. Lorsque Le Camus craint que l'enseignement de Launoi ne porte ses élèves au *libertinage*, ce mot est pris dans son sens du XVII[e] siècle.

régler leur conduite. Je crois que c'est une des choses qui tient autant le bonhomme Formentin dans l'état où vous me marquez qu'il est. Quelles actions de grâces ne devons-nous pas rendre à Dieu, mon très cher frère, qui nous a tirés de ces périls, et d'une infinité d'autres où nous étions à deux doigts de notre perte, et quel soin ne devons-nous pas avoir d'éviter tout ce qui nous y pourrait jamais rengager !

L'on m'a fait une relation du curé qui a eu la même affaire à Poitiers que cet autre a eue à Coutances, touchant la signature du formulaire. Le chapitre de Genève, voulant faire déplaisir à son évêque, a ordonné pareille chose depuis. Le prélat, croyant son autorité blessée dans cette ordonnance capitulaire, et craignant d'ailleurs de passer pour suspect, a eu recours au prince et a demandé qu'on renvoyât l'affaire à Rome pour savoir la volonté du Pape là-dessus, attendu que la signature n'a point été ordonnée en ces quartiers. Le Prince l'a trouvé bon ; nous saurons ce qu'on dira à Rome là-dessus.

M. de Pomponne m'a mandé qu'il avait recommandé mes intérêts à M. l'ambassadeur de Savoie. Je n'en ai pas encore ressenti les effets en ces quartiers. Ce n'est pas que je n'ai trouvé les religieux très disposés à faire tout ce que je désire, à ce qu'ils m'ont dit ; mais en vérité quand on en vient à l'application, je pense qu'ils ne feront rien de ce que je leur demande uniquement, qui est d'observer quelques règles dans l'administration du sacrement de pénitence. Ils sont absolus en cette ville et ils y font tout ce qui leur plaît, sans contredit ; cependant on y écoute la parole de Dieu et elle émeut ; quand j'y arrive tout plie, quand j'en sors, la plupart crient. Les Théologiens Jésuites donnent des cahiers contre le livre de *l'usage des sacrements ;* on l'a fort décrié dans cette ville et le Père Marchant, Jacobin, docteur de Paris, dit qu'il y a trouvé quatorze hérésies. Je n'ai rien à y faire, quant à présent, qu'à lever le scandale que les réguliers causaient par la désobéissance à mes ordres, ce que j'espère qui se fera ; et, dans un autre temps, j'espère qu'on y pourra faire du bien

par la prédication qu'ils écoutent avec empressement. Me voilà, mon très cher frère, au bout de mes courses extraordinaires. Mais je remarque visiblement que je n'ai rien fait encore de considérable, et qu'après avoir remis quelque ordre et remédié aux scandales, il faut maintenir, chercher les moyens de remédier aux vices et aux péchés secrets, et travailler à la sanctification des âmes. Plus je considère les grandes obligations de l'emploi dont je suis chargé, et le peu de personnes qu'il y a qui veulent marcher dans les voies de l'Évangile, et plus je regrette ma liberté et ma solitude. L'on a tellement mêlé les dignités ecclésiastiques de bienséances et d'engagements temporels, qu'il est presque impossible d'avoir les égards que le monde demande de nous, et de ne pas s'affaiblir dans la piété chrétienne. Je me sens une pressante envie de me tirer de ces fâcheuses nécessités ; mais il faudrait pour cela que ma vie répondît à mon ministère, et si vous me voyiez d'aussi près que M. d'Orléans et son frère, il vous faudrait une main de papier pour marquer tous mes défauts. Si M. Paris vous donne quelques bons mémoires, faites-les moi savoir en charité, afin que j'en profite ; je crois vous avoir éclairci sur ce chapitre ; avez-vous reçu ma lettre ? Si ce qu'on mande ici de M. Pinteville et de la Sorbonne, se trouve vrai, on n'y aura pas respect pour l'ombre de l'infaillibilité du Pape. Je crois que quand les Évêques parlent sur ces matières, ils doivent parler juste ; les compliments, depuis neuf cents ans ont changé la doctrine de l'École, et font les meilleurs arguments de Bellarmin. Priez pour moi ; mon frère le lieutenant civil me mande que l'affaire de M. Varret s'est trouvée bonne, j'en ai bien de la joie.

XC.

Collection Chaper. — Autogr. signé.

A L'ABBÉ DIROIS.

A Chambéry, 6 juin 1675.

J'écris à M. le cardinal d'Estrées pour le prier de m'accorder sa protection dans une affaire qui m'est de la dernière conséquence pour la correction des prêtres vicieux, et je vous en écris aussi, Monsieur, afin que vous ayez la bonté de m'y aider. Un prêtre, nommé Claude Meyer, curé de Saint-Sulpice, diocèse de Grenoble, protonotaire apostolique, chargé de mille impuretés qu'il a continuées depuis trente ans jusqu'à présent, a été arrêté prisonnier en vertu d'un décret de prise de corps émané par l'autorité de mon official, et, comme il ne peut se justifier, il a interjeté un appel à Rome et récuse mon official. Vous savez que, sans parler du Concordat qui ordonne que l'on ne peut appeler à Rome *omisso medio*, c'est le droit général de tous les évêques qu'en fait de correction des mœurs on n'appelle qu'après la sentence définitive, et qu'on ne peut appeler à Rome qu'après avoir appelé à l'official métropolitain et avoir essuyé son jugement. Cependant, si à Rome on donnait un pareil rescrit, cela anéantirait entièrement notre justice et nous mettrait hors d'état de pouvoir punir un ecclésiastique. D'ailleurs, il choisirait quelque juge délégué qui s'accommoderait avec lui pour de l'argent, ou l'on commettrait M. l'évêque de Maurienne, avec qui j'ai un procès pour le sujet de nos limites et confins. C'est pourquoi je vous prie, Monsieur, de vouloir bien vous donner la peine de savoir si l'on a demandé une pareille commission appellatoire et délégatoire, et, en cas

qu'il n'y en ait pas encore, de faire former une opposition, afin qu'on n'en expédie pas avant le jugement du métropolitain, et en cas qu'on en ait expédié, de la faire révoquer par les raisons que je vous marque. Si vous avez quelque réponse à me faire, je vous prie que ce soit au plus tôt. J'en use, comme vous voyez, avec bien de la liberté, étant persuadé que vous me conservez toujours quelque part en vos bonnes grâces.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

XCI.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

A Chambéry, 12 juin 1675.

J'ai été ravi d'apprendre de toutes parts ce qu'a fait M. le cardinal de Retz[1]. Voilà ce qu'on appelle des coups de grâce! Qu'avons-nous fait et que pouvons-nous quitter, qui approche de cela?

Quant à moi, ce ne serait pas une grande vertu que de quitter un évêché où je souffre tant d'oppositions de toutes parts. J'ai ici les religieux qui me contestent tout ce que M. d'Agen a emporté contre les réguliers de son diocèse, et me le contestent d'une manière terrible, car ils avaient soulevé tous les peuples contre moi; ils confessaient, au préjudice de mes défenses, sur les approbations de mes prédécesseurs révoquées. Le Sénat s'est joint à eux. A Grenoble, ce

---

[1] Qui voulut, à ce moment, donner sa démission de cardinal et se retirer, pour y passer le reste de ses jours, dans l'abbaye de Saint-Mihiel. (Cf. PORT-ROYAL, éd. cit., IV, p. 584 et suiv.)

bruit est plus sourd, mais la volonté n'est pas meilleure. Jugez si on ne se tiendrait pas bienheureux d'être débarrassé de tout cela et pouvoir à loisir se préparer à la mort!

Ce qui est surprenant, c'est qu'il y a un an que l'on s'est servi de toutes sortes de voies pour me décrier dans l'esprit de M. le duc et de Mme la duchesse de Savoie, et (ils) y ont si bien réussi, qu'on ne peut raccommoder ce qu'ils ont gâté. Ainsi, me voilà réduit à rompre tout commerce avec cette cour dont j'ai souvent besoin, pour être autorisé dans ces quartiers, ou il faut que j'aille à Turin pour m'éclaircir et me faire connaître à ce prince. Si M. de Pompone m'envoyait quelque commission à y porter de la part du roi, avec une lettre, cela autoriserait beaucoup mon voyage et l'obligerait à me bien recevoir : l'on ne me traiterait plus de janséniste.

Si le pauvre M. de Lionne[1] était encore en vie, ce ne serait pas une affaire. Je ne sais si c'en serait une pour M. de Pompone. Je vous prie de le faire pressentir, si vous avez quelque commodité pour cela ; sinon je lui en écrirai sans prendre tant de précautions. Ce n'est pas que depuis que je suis en ces quartiers les choses n'aient entièrement changé de face, mais si elles ne se terminent en ma présence, on recommencera quand j'aurai le dos tourné. Les choses sont en voie d'accommodement. J'ai fait [venir] chez moi tous les supérieurs d'ordres, qui sont convenus, tous d'une voix, que j'avais raison, mais qu'il en fallait parler à leurs confrères. Je n'ai pas laissé de déclarer en ma visite que ceux qui n'étaient pas approuvés de moi ne pouvaient absoudre, et que ceux qui s'y confessaient n'obtenaient point d'absolution. Cela a mis tout le monde en scrupule, et dorénavant je ferai imprimer le nom des confesseurs approuvés.

J'ai reçu depuis peu une lettre de M. d'Orléans, par laquelle il me paraît n'être pas trop content de lui-même,

---

[1] Il était mort en 1671.

ni d'être de l'assemblée ; cela me donnera lieu, en gardant le respect que je lui dois, de lui dire une partie de ce que vous pensez sur son sujet.

J'apprends que, depuis que l'ambassadeur de France est brouillé à Rome, vous triomphez à Rouen, Coutances, Poitiers, et en Sorbonne. Quelque acte public du roi et de M. de Paris ne vous sera pas inutile pour l'avenir. Quant à moi, je suis à jamais, en Dieu et pour Dieu, plus à vous qu'à moi-même.

Depuis ma lettre écrite, un courrier est venu exprès nous apprendre que le prince[1] est à l'extrémité ; il est dans le huit (jour?) d'une fièvre continue violente, avec des rêveries et transports au cerveau.

XCII.

Archives du séminaire d'Amersfoort. — Autographe.

AU PÈRE QUESNEL.

A Grenoble, 6 juillet 1675.

Mon révérend Père,

Les affaires que j'ai eues en Savoie, et qui m'y ont arrêté plus de deux mois, m'ont empêché de vous remercier plus tôt de toutes vos bontés et du présent que vous voulez bien me faire de votre *Saint-Léon*, que j'ai impatience de recevoir pour y lire vos doctes et exactes observations, et pour voir comment vous traitez l'affaire d'Hilaire d'Arles[2], qui n'a pas

---

[1] Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel II. On trouvera plus bas quelques détails sur sa mort, arrivée le 12 juin 1675.

[2] Saint Hilaire d'Arles ayant fait déposer, dans un concile qu'il présidait, l'évêque de Besançon, Chélidonius, il s'éleva à cette occasion « la fameuse controverse entre le pape Léon le Grand et saint Hilaire dans laquelle tous deux agirent trop humainement, mais plus encore Hilaire que le pape. » Schrœdl, dans *Wetzer et Welte*, X, 520.

été bien éclaircie jusqu'à présent, parce qu'il y a très peu d'anciens auteurs où il en soit parlé. Saint Léon se plaint en un endroit qu'il lui a dit des choses que les ennemis du Saint-Siège n'auraient jamais osé dire. Et j'ai été autrefois fort en peine de démêler ce qu'il avait pu dire, car ce qui est dans les conciles de France du P. Sirmond ne me contentait pas. Je vous prie de me faire envoyer un livre des Conférences de la Rochelle sur le sacrifice et sur le sacerdoce, les trois livres de M. de Launai sur le mariage et la simonie, et ce premier tome du P. Mabillon, et ce volume in-4° d'Origène. Pour les Spicilegium, je reverrai mes livres pour voir ce qui me manque. Je vous prie d'envoyer chez mon frère le mémoire, afin qu'il paie ce que vous avez la bonté de m'acheter, et jusqu'à ce que je puisse vous avoir ici, je n'en désespérerai jamais ; conservez-moi toujours un peu de part dans vos amitiés. Je suis, mon Révérend Père, votre très humble et affectionné serviteur.

† Étienne, évêque de Grenoble.

XCIII.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

A Grenoble, 6 juillet 1675.

Je vous envoie la réponse par M. Paris à la lettre de M. l'abbé de la Trappe, dont vous avez témoigné vouloir avoir la copie. J'ai lu l'arrêt du conseil qu'on a donné contre eux : il confirme la dernière bulle et permet au général de nommer un prieur claustral de la réforme aux lieux où les abbés sont commendataires, et ainsi cela ne regarde la Trappe qu'après la mort de l'abbé.

Je vous rends grâces du nouveau livre que vous m'avez

envoyé sur les Évangiles[1] : ce que j'ai lu m'a tout à fait touché, et j'ai trouvé cet ouvrage très utile et très édifiant. Je voudrais avoir quelque chose en ces quartiers qu'on vous pût envoyer, mais nous ne faisons ici que contrefaire vos livres, quand la première édition a été débitée à Paris. Il y a un livre de Fra Paolo, en Italie, sur l'origine des bénéfices[2] : si vous avez curiosité de le voir, comme il a été imprimé en ces quartiers, on vous l'enverra.

J'écris à M. de la Vergne le détail de la mort de M. le duc de Savoie. Comme il date ses lettres de votre retraite, je crois que je vous y peux renvoyer, afin que vous trouviez moyen de vous en édifier, comme vous faites de tout ce que vous apprenez. L'on admettait souvent dans l'ancienne Église, sans exercice d'une longue pénitence, bien plus facilement ceux qui revenaient de l'hérésie, que ceux qui avaient commis des péchés contre la loi de Dieu, et vous savez qu'on ne les admettait point ainsi que je vous dis, sans leur donner les sacrements. Cela peut justifier la conduite de M. d'Évreux[3] à ce regard, pourvu qu'il n'y eut point d'autres crimes dans la vie de ce nouveau converti. Je trouve M. de Condom[4] bien heureux d'avoir pu enlever M. Métayer[5]. Pour moi, je me trouve si abandonné pour les fonctions hiérarchiques, que je ne sais comment ma tête peut fournir à ce que j'entends et que je fais. J'espère que Dieu m'en

---

[1] Peut-être la 2e édition, parue en 1674 sous le titre : *Abrégé de la morale de l'Évangile ou considérations chrétiennes sur le texte des quatre évangélistes,* de l'ouvrage du P. Quesnel, qui devait devenir plus tard si fameux sous le titre de *Réflexions morales*.

[2] D'après Richard Simon (*Lettres,* III, 115), cet ouvrage, mis à l'index l'année suivante, ne serait pas de Fra Paoli Sarpi, mais de Fra Fulgenzio Manfredi, mais qui était, dit-il, « un autre Fra Paolo ».

[3] Cauchon de Maupas du Tour (1661-80).

[4] Jacques de Matignon (1671-93) qui avait succédé à Bossuet et mourut abbé de Saint-Victor de Marseille.

[5] Ecclésiastique du diocèse d'Évreux, qui accompagna M. de Pontchâteau à Rome.

enverra quand il jugera que j'en aurai besoin. Je vous ai tous les jours, et toute ma famille, présent devant Dieu; j'attends la même grâce de vous et j'en espère de très grands secours.

J'ai parlé à des magistrats qui étaient à Turin lorsque le prince mourut, et qui m'ont dit qu'il y avait deux ans qu'il se confessait tous les mois; on ajoute même qu'un curé de Saint-Jean, homme de savoir et de mérite, l'avait obligé de quitter tous ses attachements criminels, et que tous les soirs il l'entretenait une heure de ses obligations dans un lieu qu'il avait fait autrefois bâtir pour ses plaisirs; c'était un prince vif, prompt, inégal et mal élevé, mais qui avait de la bonté pour son peuple, et un fonds de justice. Pour les derniers jours de sa vie, il a envisagé la mort avec une grande fermeté. Il prenait trois heures tous les matins pour régler les affaires de son état, le reste du temps il l'employait à penser à Dieu et à la mort. Il a fait quelques satisfactions pour des violences qu'il avait faites à la prière de ses courtisanes. Il voulut que tout le monde entrât dans sa chambre, afin que l'état où il était fît connaître le néant des grandeurs, et enfin il est mort avec des sentiments de piété apparente, gémissant de ses dérèglements passés et témoignant avoir une très grande douleur de n'avoir pas eu le loisir de réparer le scandale public que ses dérèglements avaient causés dans ses états.

XCIV.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR MARCEL[1].

A Grenoble, 6 de juillet 1675.

Le Sénat de Savoie ayant pris ses féries des moissons, je

[1] Curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, à Paris. C'était un ancien ami

me suis retiré de Chambéry, après avoir terminé toutes les affaires que j'y avais, soit avec les séculiers et le Sénat, soit avec les réguliers. Il semble néanmoins par la conduite que Dieu a tenue sur moi, depuis que je suis en place, que je ne dois pas attendre une longue paix, et que je ne l'aurai pas d'un côté qu'elle ne soit troublée de l'autre. Puisque vous désirez, Monsieur, savoir quelle a été la conclusion de la grande affaire que j'ai eue avec les réguliers, et qui paraissait insurmontable, je vous dirai que comme ils n'ont aucune personne qui les règle et qui ait été autorisée pour eux en ces quartiers, ils prétendaient même confesser sans avoir été approuvés par mes prédécesseurs, pourvu qu'ils se fussent présentés devant moi, et je ne voyais pas le moyen de sortir de cet embarras sans en causer un plus grand en me servant des armes que Dieu m'a mises en main pour punir leur désobéissance. M. le Président de la Pérouse, commandant en Savoie, craignant les suites de cette affaire, envoya quérir les supérieurs des ordres les plus emportés et les menaça de la part de la Régente de les faire sortir de l'État, s'ils ne la terminaient à l'amiable, et s'ils ne me donnaient contentement. Le Père Recteur des Jésuites, nommé Père Masière, qui s'est conduit dans cette affaire avec une prudence et une soumission tout à fait extraordinaires, les alla chercher, leur représenta les conséquences de cette affaire, et les porta à me présenter une requête par laquelle ils me demandaient mon amitié et protection, renonçaient à leur appel comme d'abus et me satisfaisant sur les articles de mes ordonnances pour processions, expositions du Saint-Sacrement, bénédictions et confessions, me priaient de n'en point interdire que pour fautes concernant la confession ou péchés griefs, et d'en avertir les supérieurs qui me feraient raison de ces religieux, sans que je fusse obligé d'en venir aux extrémités. Je les ai reçus avec

---

de Le Camus. Il est surtout connu par ses relations avec Nicole qu'il ramena à des sentiments orthodoxes. Il mourut le 4 novembre 1704.

toute la cordialité et la tendresse possibles et je crois que l'on n'entendra plus parler de ces contestations, leur ayant donné les permissions de quêter, et des examinateurs des confesseurs sur les lieux, qui est ce qu'ils désiraient avec plus d'empressement pour n'être point obligés de sortir de leur État, qui est ce qu'ils ont le plus à cœur. Mme Royale m'a écrit deux lettres très honnêtes et bien différentes de ce qu'elle a dit de moi, et j'ai lieu de croire qu'elle me priera d'être son correspondant pour les affaires qu'elle pourra avoir en Dauphiné. Je vais présentement chercher les moyens d'établir solidement mes séminaires et mon hôpital général et les retraites des curés, car pour le détail des visites en voilà deux qui me mettent en quelque repos pourvu qu'à l'avenir je visite cent paroisses tous les ans.

XCV.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

Grenoble, 14 juillet 1675.

Je suis très obligé au frère de M. Pompone[1] des bontés qu'il a pour moi et de la charité avec laquelle il veut bien s'intéresser dans les choses qui me regardent. Je ne saurais tant profiter dans la cour de Piémont, comme je nuirais à mon diocèse, en le perdant de vue; ainsi j'ai regretté tous ces expédients de prudence humaine comme des tentations.

Je ne crois pas qu'ils s'expliquent à Rome sur l'affaire de M. de Genève touchant la signature; la mort du Duc change entièrement la face des affaires. J'ai écrit à M. de Vienne pour demander l'appui du clergé sur une coutume qu'on tâche

---

[1] M. de Luzanci, solitaire de Port-Royal.

d'introduire à Rome depuis le pontificat de Clément X, voulant que nous rendions compte de notre conduite en toute rencontre et même sur le fait des ordinations des clercs que nous avons rejetés de nos diocèses pour quelque empêchement canonique: ils veulent que nous leur disions les causes de notre refus, et prétendent avoir droit de les ordonner. Mgr l'Archevêque de Tarentaise en a interdit un de cette nature depuis un an et l'a envoyé dire la messe dans le diocèse de celui qui l'a ordonné. J'en ai écrit fortement à M. le cardinal Carpegna, dataire, et assurément s'il leur arrive d'en ordonner de mon diocèse, je ne laisserai pas la chose sans en tirer la raison qui m'est marquée par les saints canons. C'est la seule chose qui nous reste et si elle devient dévolue au Pape, il ne faut plus prétendre établir aucune règle dans les diocèses. Il n'y a personne qui n'aime mieux aller à Rome que de demeurer deux ans dans un séminaire. Vous voyez, mon très cher frère, où nous sommes réduits.

J'ai écrit à M. d'Orléans comme je devais, en gardant le respect que je dois à celui qui m'a imposé les mains et en rendant honneur aux canons en les lui mettant devant les yeux. Il ne m'a point récrit depuis ce temps-là. J'irais volontiers chez lui, si je pouvais lui rendre le moindre service du monde, mais il a eu le plus grand dégoût dans l'affaire de la Grande-Aumônerie[1] qu'un prélat puisse jamais avoir selon le monde et cela ne l'a point rebuté. Que lui peut-il arriver d'extérieur qui le touche?

J'ai ordonné la même chose pour la prière que ce que vous me marquez de M. d'Autun[2], mais il n'y a que le dimanche qu'on l'a fait. Je l'avais introduit tous les jours dans la cathédrale, mais au bout de l'année nos chanoines s'en sont rebutés pendant mes visites. Il faudrait avoir tous les ans

[1] Mgr de Coislin, premier aumônier du roi depuis 1653, n'eut la grande aumônerie qu'en 1700 à la destitution du cardinal de Bouillon.

[2] Gabriel de la Roquette (1666-1702). Il en sera question plus bas.

quelque dévotion nouvelle, car elles ne durent pas davantage en ces quartiers.

Rien n'est plus utile que les sermons par demandes et par réponses : on (n')y dit rien d'inutile et rien que d'intelligible ; le prédicateur n'a point besoin de grande préparation ; on ne s'y ennuie jamais ; je voudrais qu'après les exhortations on finît toujours par là ; c'est ce qui a fait le plus de bien dans ce diocèse et qui a touché le plus le monde.

Je vous ai marqué et à M. de la Vergne les circonstances principales de la mort de M. de Savoie ; il y en a une que j'ai oubliée qui est, qu'il parut huit jours devant sa mort un arc-en-ciel sur les onze heures du soir, comme il avait paru à la mort de son père et de sa mère, et le marquis de Saint-Maurice qui l'observa avec quantité de gentilshommes qui se promenaient la nuit dans Turin, en avertit le Duc, qui dit qu'il était mort et que c'en était une marque assurée comme à ses père et mère.

Je me trouve tellement trompé tous les jours aux ouvriers que j'emploie pour servir l'Église qu'en vérité j'en ai un tel dégoût que connaissant l'impuissance où je suis de travailler avec fruit au salut des âmes, je ne pense qu'à me retirer pour travailler avec plus de sûreté ou pour mon propre salut. Que vous êtes heureux et que Dieu vous a fait de grâces de vous avoir conduit au port. Je ne sais si vous le voyez aussi bien que nous au milieu de la mer dans un danger continuel de faire naufrage.

XCVI.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

Grenoble, 18 juillet 1675.

Je commencerai, mon très cher frère, par une rude réprimande de ce que vous avez pris plaisir à la répartie qu'on a

faite à M. de Noyon [1]. Si l'on y mettait l'Évangile au milieu des Pères comme on faisait autrefois, le *qui dixerit fratri suo fatue* [2] aurait arrêté la démangeaison du bon mot et vous aurait empêché de me le mander. Voilà comme les gens de bien ne font point de scrupules des médisances les plus offensantes, pourvu qu'elles soient bien préparées, et qui font d'autant plus d'impression, qu'on s'en défend moins.

Quant aux cahiers de M. Justel, je ne les ai jamais eus et j'ai peine à croire que vous les ayez emportés ; j'ai déjà touché deux fois tous mes papiers, ceux-là ne s'y sont pas encore trouvés.

J'ai reçu une lettre fort honnête de M. de Pompone qui me fait beaucoup d'offres de service, quand on parlera d'affaires à Mme Royale; cela apparemment sera vague et général. Néanmoins comme une lueur de protection sert beaucoup dans ces petits états, je n'en puis que tirer de grands avantages pour la suite; le reste est entre les mains de Dieu, il s'y faut abandonner.

Mgr d'Aulonne avait 1.000 écus de Mgr le cardinal d'Estrées, et si ce cardinal a de l'argent de reste il lui donnera sans peine, s'il m'en voulait entretenir autant dans ce diocèse pour le même prix, je les paierais avec joie. L'avis de M. d'Alet pour faire donner aux pauvres et pour les réparations me paraît sûr, j'en userai dans la suite. Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai remarqué que les laïques étaient plus zélés pour la réforme de l'Église que les prêtres, parce qu'il ne leur en coûte rien ; en Sorbonne on décide très exactement sur l'usure, et au grand Conseil sur la simonie; dans le concile de Chalcédoine les interlocutions des juges me paraissaient plus solides et plus justes que celles des évêques. C'est une chose étonnante de voir combien la préoccupation et part qu'on prend aux affaires nous obscurcit l'esprit et nous empêche de juger sainement les choses.

---

[1] Fr. de Clermont-Tonnerre (1666-1701).

[2] Saint Mathieu, V, 22.

Pour ce qui est des Chartrusines, j'en ai un couvent à Prémol, au haut des Alpes[1]; on les consacre comme le Pontifical le prescrit, jamais devant vingt-cinq ans, et elles viennent au pied de l'autel faire cette cérémonie, qui me toucha sensiblement quand je la fis il y a deux ans. Ces bonnes filles vivent dans une grande simplicité, et rien ne m'a tant prouvé que la séparation totale du commerce du monde est le meilleur moyen pour se sanctifier, que de voir ces bonnes filles sans directeur, sans livres, par leurs prières et par leur retraite, s'être conservées cinq cents ans dans la pureté de leur règle. Vos chères sœurs me sont tous les jours présentes devant Dieu; ce commerce me serait bien avantageux si elles avaient la même charité pour moi, dites-leur une partie de mes misères; *sufficit ut noveris, non amas et deseris.* Adieu, mon très cher frère, aimons Jésus-Christ et son avènement, ne craignons point la mort, mais de lui déplaire.

XCVII.

Archives de l'évêché de Luçon. - Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

A Grenoble, 4 août 1675.

Quelle joie et quelle consolation pour moi, mon très cher seigneur que de recevoir une de vos lettres avec toutes les marques d'affection et de tendresse que vous me témoignez. Elle aurait été entière si j'avais pu vous embrasser et vous entretenir chez le saint prélat que vous aviez dessein de visiter dans le temps que j'étais avec lui[2], mais il faut se re-

---

[1] Cf. Pilot, *La Chartreuse de Prémol.*

[2] L'évêque d'Alet. Barrillon ne réalisa jamais son projet de visiter Pavillon.

retrouver au pied de la croix, car il est malaisé que nous puissions jamais nous revoir.

Rien ne m'a tant fait connaître mes misères et mon peu de vertu que la vie de M. d'Alet et les entretiens que j'ai eus avec lui. Je n'avais pas encore vu d'évêque ; mais en vérité quand nous tâchons dans nos diocèses de suivre quelques-unes de ses pratiques, nous y trouvons tant d'oppositions, de contradictions, que nous sommes souvent obligés de gémir de ne pas passer plus avant pour éviter des scandales publics et des schismes. M. Gaberel vous aura pu expliquer toutes les difficultés que j'ai eu dans ce diocèse depuis quatre ans. Mais il ne vous aura pas dit, parce qu'il ne le sait pas, la peine secrète que nous avons de voir le peu de fruit et de succès de nos prédications et de nos peines. Je sais que nous ne devons pas nous étonner que les choses ne réussissent pas selon nos désirs ; mais rien n'est si digne des larmes et des gémissements des évêques, que le peu de personnes qui marchent dans la voie de l'Évangile, et personne ne le voit mieux que nous. Si nous nous contentions de faire de belles ordonnances et quelque règlement extérieur, nous aurions peut-être sujet d'être content que nos soins ne sont pas tout à fait inutiles. Mais quand nous pensons que nous ne sommes évêques que pour sanctifier les peuples et que nous voyons si peu de sanctification et si peu de piété solide, nous ne pouvons nous empêcher de regretter notre solitude que nous avions quittée avec peine, et que nous reprendrions avec plaisir ; *qüis det mihi ut vivam secundum dies pristinos?* Vous êtes, Monseigneur, du nombre de ces amis avec qui on peut décharger son cœur : *Amicus medicina cordis,* et puisqu'au moins vous me faites espérer une de vos lettres tous les ans, permettez-moi aussi tous les ans de vous faire part de mes misères et de mes peines, afin que je puisse avoir part à vos prières : *Sufficit ut noveris, non enim amas et deseris.*

† Étienne, évêque de Grenoble.

XCVIII.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU PÈRE QUESNEL.

A Grenoble, 8 août 1675.

Mon révérend Père,

J'ai déjà vu une partie des dissertations que vous avez faites sur votre nouveau Saint-Léon, et la force et la solidité avec laquelle vous traitez les choses sont pour vous de très puissantes raisons pour continuer à Paris vos travaux pour le bien de toute l'Église. Mais, permettez-moi de vous dire que ces mêmes raisons font souhaiter aux évêques d'attirer auprès d'eux des personnes de votre mérite pour le soutien de leurs églises. Si vous croyez que les livres de M. de Valois et du P. Garnier[1] me soient bons, je vous prierai de me les envoyer en leur temps.

Il est vrai que j'ai écrit à M. de Vienne pour donner avis à l'Assemblée d'une entreprise qu'on faisait à Rome touchant les clercs que nous refusons aux ordres. On nous veut demander les causes de nos refus et en juger. Je ne crains pas pour moi d'événement de ces affaires, mais comme les suites en sont très dangereuses pour l'Église, si les évêques en corps ne vont au devant du mal, j'ai cru que je ne pouvais en conscience me dispenser de leur représenter afin qu'ils y missent l'ordre nécessaire. L'on m'a demandé les lettres que les cardinaux m'ont écrites sur ce sujet ; je les ai envoyées

[1] Plusieurs ouvrages des deux frères Henri et Adrien de Valois, et du jésuite Garnier, parurent vers cette époque, notamment l'édition de Libérat de ce dernier. Il est difficile de deviner desquels Le Camus veut parler.



à l'Assemblée. Je vous rends grâce de l'écrit que vous m'avez envoyé sur ce sujet.

Je suis, mon Révérend Père, votre très humble et très affectionné serviteur.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

XCIX.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

A Grenoble, 8 août 1675.

Il est vrai qu'il y a quelque chose à redire en plusieurs endroits du livre qu'on a fait sur le Nouveau Testament[1], mais il y en a de très bonnes et de très utiles. On en a imprimé un à Lyon, par l'autorité des magistrats, le *Nouveau Testament* de Mons, avec le latin à côté. Il y a aussi un méchant livre qui court en ces quartiers, intitulé le *Moine sécularisé*[2], où l'on allègue d'étranges faits. Le Parlement gronde de ce que j'ai fait imprimer les ordonnances de M. le cardinal Grimaldi sur les cas auxquels on doit refuser l'absolution, parce que celui des intérêts qu'on tire d'une obligation y est marqué ; je ne sais néanmoins s'ils pousseront la chose, ou s'ils se contenteront d'en écrire à la Cour.

Ce que je vous ai mandé de M. de Genève est positivement comme je vous l'ai marqué : c'est son chapitre qui a voulu établir la signature du formulaire, c'est lui qui l'a voulu empêcher, et le feu prince a renvoyé le tout au jugement du Pape ; s'il s'explique je vous le ferai savoir.

---

[1] Probablement l'ouvrage du P. Quesnel, dont il a déjà été question, page 214, note 1.

[2] Cologne, chez Pierre Marteau, 1675. En réalité imprimé en Hollande, ce pamphlet aurait pour auteur un ecclésiastique de Lyon, nommé Dupré, d'après une lettre de Bayle (*Œuvres*, III, 553) à Minutoli.

Nous verrons comme Messieurs de l'Assemblée se comporteront à l'égard des clercs qu'on veut ordonner à Rome, sur nos refus, j'ai cru devoir leur en donner avis, afin qu'étant unis on pût remédier à un mal dont les suites ne peuvent être que très funestes à l'Église.

Je vous prie de faire savoir au Père Quesnel, de Saint-Honoré, où l'on vend les Conférences de la Rochelle, car c'est lui qui m'achète des livres, et il m'assure n'avoir pu trouver celui-là ; je serais assez aisé de voir cette histoire des Croisades.

J'aurais mille fois plus de raisons que vous de craindre la mort, mais je ne sais comme je suis entraîné par les affaires et par les réponses qu'il me faut faire. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas quasi le loisir d'y penser, et encore moins de m'y préparer comme il faut. Cela me fait résoudre, suivant le conseil de M. d'Alet, à rompre tout commerce, hors celui qui est nécessaire pour le bien du diocèse, et de prendre depuis cinq heures du soir jusqu'à neuf heures du matin pour mon repos et pour traiter avec Dieu. Car, en vérité, s'il fallait être longtemps comme j'ai été depuis un an, je crois qu'en ne songeant qu'à servir Dieu et le prochain, je me trouverais tellement vide de Dieu et sec pour le prochain que je vous ferais compassion. J'espère dans quelque temps aller faire une retraite pour prendre mon parti plus solidement et plus nettement que je n'ai pas fait jusqu'à présent; j'ai besoin de vos prières pour en obtenir la grâce.

C.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

A Grenoble, 25 août 1675.

Monsieur, il y a plus de deux mois que sur la prière que me fit M. votre père, j'écrivis à M. d'Orléans qui m'a fait

réponse qu'il servira M. votre frère de son mieux. Mais comme il ne se donne pas beaucoup de mouvement, il est bon qu'on lui marque précisément ce qu'on désire de lui et il le fera de bonne grâce, je vous en réponds.

Vous ne sauriez assez comprendre à quel point l'on s'est soulevé contre moi, et si Dieu n'eût permis que toutes leurs calomnies et oppositions eussent été détruites l'une après l'autre, il m'eut été impossible de résister tout à la fois à tant de monde. Présentement, les Jésuites se sont servis de M. Lesdiguières[1] et tous leurs amis pour m'empêcher de bâtir un séminaire où j'établis les Pères de l'Oratoire. J'ai uni il y a trois ans un prieuré[2] en communauté avec onze places canoniales qui étaient à des religieux de Saint-Augustin, qui depuis cent ans ne l'étaient point, n'ayant ni habit, ni noviciat, ni profession. Et cette fondation est d'un évêque de Grenoble ; j'en suis l'abbé ; on prétend qu'il faut que cela passe à Rome, aussi bien que l'union du prieuré commendataire de Saint-Laurent de Grenoble, ordre de Saint-Benoît. J'ai les consentements des patrons et collateurs. Je vous prie de me mander ce que pourraient coûter les bulles de l'un et de l'autre, car ces titres *24 duc. summa ò excedunt*[3] et en attendant mettez-nous, s'il vous plaît, un *nihil transeat* pour les prébendes de Saint-Martin-de-Miséré, si quelqu'un en demande, vacantes par mort ou autrement. Je ne suis nullement surpris de ce que vous me mandez des Pères Jésuites ; je souhaite qu'ils soient aussi grands saints que leur fondateur.

Je suis pour toute ma vie, Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur,

† Étienne, évêque de Grenoble.

---

[1] François de Créqui de Bonne, duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné.

[2] Celui de Saint-Martin-de-Miséré.

[3] Mots illisibles.

CI.

Collection Chaper. — Autographe.

AU MÊME.

A Grenoble, 28 septembre 1675.

Monsieur, je connais le mérite de M. l'abbé Carolles et je serais ravi de pouvoir faire quelque chose qui lui pût être agréable. Vous pouvez croire que je ne refuserais jamais le jugement de MM. de Genève et de Tarentaise ; ce sont des prélats éclairés, zélés et dont l'entremise ne me peut être suspecte. Il faut néanmoins que je vous le dise, avec la simplicité chrétienne que, comme cette affaire a fait un grand éclat, qu'on m'accusait et mon official d'avoir traité cet homme avec trop de rigueur et sans sujet, il importe pour ma réputation qu'on sache que ce n'est pas moi qui veut d'accommodement en cette affaire, mais que je ne refuserai jamais ceux qu'on me proposera quand ma conscience n'y sera point intéressée.

M. le président Costa, dont vous m'écrivez, a pris l'affirmative d'une manière si éclatante pour ce prêtre[1], contre moi, qu'il l'a gardé un mois dans sa maison à Chambéry, moi présent, nonobstant un décret de prise de corps lancé par mon official contre ce curé, qui commet depuis trente ans des impuretés continuelles et scandaleuses dans la ville et dans la campagne. Il y a plus de vingt ans que le Sénat de Savoie en fut tellement irrité qu'il en voulut prendre connaissance sur ce que mon prédécesseur avait négligé de le corriger. C'est un loup dans un bercail. Jugez combien il a fait de maux par ceux que Dieu a permis qui fussent découverts.

---

[1] Cfr. p. 209.

Il y a trois cents témoins qui ont déposé des choses horribles contre lui. Et avant toute négociation, parce que M. le président Costa et quelques autres personnes puissantes l'appuient, il est absolument nécessaire qu'on laisse faire la confrontation de peur qu'on n'intimide ou qu'on corrompe les témoins. Au moins s'il y a quelque tempérament à prendre, il se pourra prendre plus commodément quant le procès sera en état et que les arbitres le pourront juger. De vous à moi, c'est le plus vicieux prêtre de l'Église de Dieu et à qui on ne peut laisser pour un jour le soin des âmes. Cela posé, le reste ne me fera pas de peine. J'ai remercié Mgr le Cardinal et vous des brefs que vous m'avez procurés. Je ne sais si l'on m'a rendu auprès de Mme Royale quelques bons offices. Je vous prie de me le faire savoir. Mon frère le premier Président a chargé Dulhaisne, le banquier, de vous faire rendre ce que vous avez eu la bonté d'avancer pour moi. Si M. votre père a besoin de moi en quelque chose auprès de M. d'Orléans, il n'a qu'à me le mander, je le ferai avec tout l'empressement et toute la chaleur possible, étant très cordialement, Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CII.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

3 octobre 1675.

J'adressai à M. Arnauld, pendant votre absence, sous votre enveloppe, un mémoire[1] d'une affaire que les Jésuites me font

---

[1] M. BELLET (op. cit., p. 36) a publié ce Mémoire d'après une copie de la Bibliothèque Nationale. Notre manuscrit le reproduit également, sans variantes, fos 322 à 327.

pour empêcher l'établissement d'une paroisse et d'un séminaire dans cette ville, et encore plus empêcher l'établissement des Pères de l'Oratoire. Le confesseur du roi [1] a pris l'affirmative contre moi, et comme M. Lesdiguières est en cause, ses parents et ses amis ont été de la partie. J'ai prié le Père de Sainte-Marthe de communiquer les deux mémoires à M. Arnauld ; il vous en dira le détail. Tout le monde trouve que j'ai toutes les raisons du monde, mais je prévois que cette affaire m'en attirera bien d'autres ; l'importance est d'en faire l'usage que Dieu demande de moi.

J'aurais eu une très grande joie de vous voir en ces quartiers et je ne désespère pas que cela n'arrive quelque jour. Vous savez qu'on veut établir dans ce diocèse une Trappe séculière pour pouvoir faire pénitence sans être enchaîné dans les formalités du monachisme présent ; je ne sais quel en sera le succès, mais je suis en un pays où j'ai bien de la peine à faire goûter la pénitence, c'est tout ce qu'on peut faire de souffrir qu'on en parle.

Je plains extraordinairement le pauvre Chevalier : il a pris un parti qui me paraît bien de travers et à contre-temps, et les lieux où vous me marquez qu'il chasse me font beaucoup appréhender qu'il ne tombe dans un libertinage déclaré et sans remède.

Que l'homme est faible, qu'il est petit et misérable et qu'il faut peu de chose pour le faire déchoir et pour le perdre ! Il me semble que je vois cette vérité plus clairement que je ne l'ai jamais vue. Je ne sais si c'est parce que mon emploi qui m'élève me fait voir plus aisément les précipices, mais il me paraît qu'il faut si peu de chose pour vous faire tomber, que je suis résolu de prendre des précautions continuelles contre une infinité de légèretés et d'infidélités auxquelles on s'accoutume sans scrupule et qui nous réduisent dans la dernière misère, pendant que le monde qui ne voit que le dehors nous

---

[1] A ce moment, le P. de Lachaize.

croit dans l'abondance. *Sufficit ut noveris, non enim amas et deseris.* Adieu, mon très cher frère, comptons pour rien tout ce que nous avons fait jusqu'à présent et travaillons à nous purifier aux yeux de Dieu et préparons-nous tous les jours à paraître devant lui.

CIII.

Œuvres d'Arnauld, éd. citée, IX, 408.

A MONSIEUR ARNAULD.

20 octobre 1675.

J'avais prié le Révérend Père de Sainte-Marthe de vous communiquer des mémoires que j'avais adressés au roi, touchant la violence que les Jésuites veulent me faire par l'entremise du Père de la Chaise en m'ôtant une place que j'ai acquise pour mon séminaire, et je crois, Monsieur, que vous aurez trouvé ma cause très juste. J'ai deux questions à vous proposer présentement :

1° Si les Jésuites prévalent, et que le roi m'oblige de leur donner ma place malgré moi, je serai sans séminaire et hors d'état d'avoir un lieu pour l'établir dans la ville ; je serai sans crédit et sans considération, et cela rendra les Jésuites si fiers, qu'il n'y a pas d'insultes qu'ils ne me fassent ; vous savez comme ils en usent avec ceux qu'ils n'aiment pas, quand ils ont quelques avantages sur eux ; ils sont puissants à Grenoble, et encore plus à Chambéry : ainsi je serai inutile dans mon diocèse et y aurai des dégoûts continuels. J'ai fait ce que j'ai pu pour remédier aux désordres. Dieu a béni mes soins, à l'égard des prêtres, j'ai ôté beaucoup de scandales, mais il n'y a aucun moyen de régler les confesseurs et de faire changer les religieux de maxime sur l'usure et sur les absolutions précipitées.

Comme ils ont de l'éloignement de ma conduite et qu'ils m'appréhendent, il y a une infinité de choses dont ils se défendent avec moi, crainte de surprise, dont ils ne se défendraient pas avec un autre ; le Parlement même aurait plus d'égards pour un évêque qui ne serait pas si exact à garder les règles ; toutes ces raisons me font croire, qu'attendu ce qui s'est passé avant ma consécration, et dont je vous ai donné part, je devrais, en cas que le roi me demandât la place que j'ai acquise pour mon séminaire, lui envoyer en même temps la démission de mon évêché, et prendre cette occasion pour m'aller retirer en quelque monastère, pour pleurer à loisir les fautes de ma vie passée.

2° Comme j'en dois user avec les Jésuites qui se présenteront de nouveau dans mon diocèse, pour être admis à confesser, dois-je les refuser et dire que je suis satisfait du nombre des confesseurs, et ne paraîtra-t-il pas en cela un peu d'animosité qui n'édifierait pas le public ; ou dois-je les examiner sur l'usure, et s'ils ne veulent pas entrer dans les bonnes maximes, les refuser, ou dois-je dissimuler, afin qu'il ne paraisse aucune aigreur dans ma conduite après les choses qui se sont passées ? J'attends, Monsieur, votre résolution sur ces deux chefs. Les évêques sont fort à plaindre dans les villes de Parlement lorsqu'il y a de toutes sortes de religieux qui se révoltent incessamment, et qu'on ne trouve point à la cour la protection qu'on y espérait, au contraire qu'on est exposé aux méchants offices du confesseur du roi : mais j'espère que je surmonterai toutes ces peines quand Dieu m'aura fait connaître sa volonté ; aidez-moi, je vous prie, à la découvrir. Si vous avez quelque commerce avec M. de Pompone, je vous prie de lui recommander mes intérêts ; le Père de Sainte-Marthe le doit aller voir au premier jour, et l'affaire presse.

CIV.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

Voreppe, 8 octobre 1675.

Mon voyage de l'automne a mis quelque cessation ou interruption à notre commerce, mais depuis votre retour j'ai été tellement accablé d'affaires que j'ai bien de la peine à trouver du temps pour écrire tous les mémoires qu'il faut envoyer en cour, pour défendre le terrain du séminaire et de la paroisse que je désire établir à Grenoble et que les Pères Jésuites veulent m'ôter pour en faire un jardin ; et j'ai même souvent envoyé mes projets au Père de Sainte-Marthe et je l'ai prié de les faire copier pour les communiquer à notre ami[1]. Il me semble que voilà une très bonne raison pour justifier mon silence, et d'ailleurs, depuis votre gronderie, vous aurez reçu une de mes lettres et je ne doute pas qu'en la recevant vous n'ayez frappé votre poitrine et que vous n'ayez fait excuse de vous être plaint de moi à tort et sans cause.

Je vais présentement de canton en canton tenir toutes les conférences de mon diocèse et voir en détail les besoins de chaque paroisse et la capacité des curés. Dieu donne une très grande bénédiction à ces sortes d'entretien et cela me fait résoudre à les faire loger dix jours chez moi l'année prochaine pour leur faire faire la retraite. Cela fera, comme j'espère, de grands fruits dans ce diocèse.

Le livre de M. l'abbé Le Roi[2], dont vous me parlez, n'est

---

[1] M. Arnauld.

[2] Sans doute M. Le Roi, abbé commendataire de Haute-Fontaine et

pas venu jusqu'à moi. Je vous prie de lui faire par avance mes très humbles remercîments. Si je n'ai pas l'honneur d'être connu de lui, ses œuvres et nos amis communs m'en ont tant dít de merveilles, surtout M. l'abbé de la Trappe, que j'ai pour lui beaucoup d'estime et de vénération. Je n'approuve point de livre, comme vous le savez, sans le lire, et quant à présent je n'ai aucun loisir. Si néanmoins dans un mois je puis lire celui que M. l'abbé de la Vergne m'a donné de votre part, je l'approuverai très volontiers. J'apprends qu'il y a un minime à Lyon[1] qui a fait un livre en faveur de l'usure, il me sera malaisé de ne le pas lire par préférence, et censurer même, si le cas y échet, attendu que je trouve ici plus d'usuriers qu'il n'y en avait dans la synagogue. Je suis accablé d'affaires pénibles et fâcheuses et j'ai besoin d'une grande force pour en soutenir le poids. Vos prières, mon très cher frère, ne m'aideront pas peu. Je vous supplie de les redoubler et d'aimer toujours la personne du monde qui est le plus absolument à vous.

J'écrirai à Genève pour avoir le *Fra Paolo* sur l'origine des bénéfices ; il a fait aussi un petit volume de lettres[2], je ne l'ai point encore vu. On imprimait à Lyon avec une licence des supérieurs un Nouveau Testament latin et français de la traduction de Mons.

---

que nous retrouverons encore. Mais sa *Lettre sur les fictions*, dont il est peut-être ici question, ne fut pas imprimée. — Sur cette curieuse controverse, agitée à ce moment, on trouvera dans le manuscrit Gazier, d'où nous avons extrait la correspondance de Le Camus à Pontchâteau, de bien curieux documents.

[1] Le P. Colonia. Il en sera question plus bas, p. 241.

[2] Qui parut en 1673 sous la rubrique *Vérone*, mais imprimé en réalité à Genève. On a contesté l'authenticité de ces lettres.

CV.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU PÈRE QUESNEL.

A Grenoble, 12 novembre 1675.

Mon révérend Père,

Je vous rends très humbles grâces des livres que vous m'avez envoyés et de l'observation que vous avez faite sur la décision de la congrégation touchant le refus que les évêques font de donner les ordres aux clercs qu'ils en jugent indignes. J'avais écrit à M. de Vienne pour tâcher d'engager l'assemblée à faire quelques pas avantageux à l'Église, mais ma lettre n'a pas eu le succès que j'avais espéré. C'est la seule chose qui nous reste des ordinations, et s'il ne fallait qu'aller à Rome pour éluder la discipline des diocèses, il n'y aurait aucun moyen de régler le clergé, et ce serait inutilement qu'on songerait à établir des séminaires. Je vous avais prié de me faire avoir les Conférences de la Rochelle sur le sacrifice et la vie du P. de Condren[1] ; je ne sais si le P. de la Mirande[2] les aura apportées. Je suis très cordialement, mon révérend Père, votre très humble et affectionné serviteur.

† Étienne, évêque de Grenoble.

---

[1] Celle d'Amelote, la seule parue à ce moment (2e édition de 1657). On sait que le P. Quesnel donna plusieurs éditions de l'*Idée du Sacerdoce* du P. de Condren, qu'il dédia à Le Camus.

[2] Le Supérieur du séminaire de Grenoble, dont il a déjà été question.

CVI.

Collection Chaper.

A MONSIEUR DIROIS.

A Grenoble, 29 novembre 1675.

M. le cardinal d'Estrées est mon patron et a tout pouvoir sur moi. Il n'a qu'à vous témoigner ce qu'il désire que je fasse à l'égard du sieur Meyer. C'est un prêtre qui a trente ans d'impuretés scandaleuses et d'adultères bien prouvés. Quel moyen de laisser un loup dans cette paroisse? M. le président Costa a violé les droits ecclésiastiques en gardant publiquement dans sa maison un prisonnier, au préjudice du décret de prise de corps émané de mon official. Ainsi, ayant blessé publiquement l'Église et avec outrage, il ne mérite pas qu'on fasse des passe-droits en sa considération. Il y a cent quarante témoins contre ce prêtre à confronter. Cela ne se peut faire qu'à Chambéry par mon official, qui a fait toute la procédure et qui en a la clef.

Si, après cela, S. É. juge que je dois remettre le tout entre les mains de M. l'archevêque de Tarentaise, je le ferai très volontiers; mais qu'*omisso medio*, et avant la sentence définitive, on obtienne à Rome des juges *in partibus*, cela est contre le droit, et on doit craindre à Rome de se commettre à cela, parce qu'il est indubitable que le procureur général en appellerait comme d'abus au Sénat, qui n'a aucun égard à ce qui vient de Rome. C'est, selon mon sens, ce que vous pouvez représenter aux officiers de cette cour, afin de les tenir en quelque considération.

Vous aurez su, sans doute, Monsieur, les persécutions qu'on m'a fait pour m'empêcher d'établir les Pères de l'Ora-

toire dans Grenoble, et comme, nonobstant M. Lesdiguières et toute sa famille, le roi m'a été favorable. Cela n'est pas pourtant encore terminé, et si vous pouviez en conférer avec le général des Jésuites[1], et lui témoigner l'envie que j'aurais de bien vivre avec leurs Pères, combien il leur serait avantageux de bien vivre avec moi, à cause de la considération et de l'appui que j'ai à la cour de France, peut-être que vous le porteriez à en écrire au Provincial, autant pour ôter le P. Bras d'ici, qui n'y a autre emploi que me décrier et tous mes prêtres, qui n'a ni savoir ni mérite, qui est très emporté et qui mettra toujours la division dans ce diocèse où il est tout à fait inutile. J'en aurais écrit à ce R. P. général si je n'avais voulu pressentir auparavant, par votre moyen, quelles sont ses dispositions. Les miennes sont toujours de vous honorer, chérir et estimer comme un des meilleurs amis que j'aie au monde.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CVII.

Collection Chaper.

AU MÊME.

A Grenoble, 15 décembre 1675.

Monsieur, je vous avoue que j'ai été extrêmement surpris d'apprendre que M. le président Costa avait obtenu un *committimus* de Rome pour faire ôter le sieur Meyer des prisons ducales, où il est par emprunt, pour le faire mettre dans un monastère avant la confrontation des témoins. Je ne sais encore ce qu'il peut y avoir dans ce rescrit, mais il me semble

---

[1] Qui était à ce moment le P. Oliva.

que c'est manquer de respect à M. le Cardinal, que, dans le temps qu'on le rend le maître absolu d'une affaire, on obtient par surprise des brefs de cette qualité pour éluder la justice. Je vous prie d'en faire mes plaintes à S. É., et de me marquer ce qu'il veut que je fasse en cette affaire.

Je crois que vous pouvez m'adresser *recta* vos lettres à Grenoble ; elles me seront rendues exactement. L'on continue à persécuter ici les Pères de l'Oratoire, mais le roi a jugé toutes choses en leur faveur. Je vous demande toujours un peu de part en vos prières.

Je suis votre très humble et affectionné serviteur.

† Étienne, évêque de Grenoble.

CVIII.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU PÈRE QUESNEL.

A Grenoble, 4 janvier 1676.

Mon révérend Père,

Un petit voyage que j'ai fait à Lyon m'a fait différer de vous répondre aussitôt que je l'aurais souhaité. J'y ai trouvé le P. Lamy[1], que j'ai reçu avec toute la cordialité possible,

[1] Le P. Bernard Lamy, un des plus illustres savants de l'Oratoire, accusé de cartésianisme, et ce qui était encore plus grave à cette époque, de sentiments contraires à la royauté absolue, avait, par arrêt du Conseil d'État, du 4 septembre 1675, reçu ordre de quitter Angers où il enseignait la philosophie, et « inhibition de prêcher et d'enseigner dans toute l'étendue du royaume ». Le conseil de l'Oratoire l'envoya résider à Saint-Martin-de-Miséré. L'évêque d'Angers, Henri Arnauld (le frère du grand Arnault), avait le P. Lamy en haute estime, et il lui remit pour Le Camus la lettre suivante, que Batterel nous a conservée (*Mémoires*,

et parce qu'il souffre et parce que vous me le recommandez. Je ne sais pas bien ce qu'on veut en faire à Saint-Martin, puisque vos Pères Assistants ont résolu de ne s'en pas charger; car, cela étant, il faut mettre ailleurs les Pères qui y sont le plus tôt qu'on pourra pour y établir quelqu'autre communauté, et ces bons ouvriers pourraient servir ailleurs[1]. Je vous prie, mon Révérend Père, de le dire aux Pères Assistants, afin qu'on retire de Saint-Martin les vôtres. Pour le P. Lamy, il pourra y demeurer s'il veut, ou au séminaire de Grenoble, ou dans ma maison. Nous avons ici tant imprimé de catéchismes, qu'il n'y a plus lieu d'en donner si tôt un nouveau. Celui du P. Bouchard[2] portera bénédiction à ceux qui s'en serviront, et j'aurai bien de la joie de le lire. J'ai reçu les trois livres des *Essais de morale*[3], le livre des *Conférences de la Rochelle* viendra en son temps. Conservez-moi, cette année, un peu de part en votre affection et dans votre souvenir devant Dieu.

Je suis toujours, mon Révérend Père, votre très humble et très affectionné serviteur.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

II, 2, p. 235) : « Je trouve, Monseigneur, le P. Lamy très heureux de ce que la tempête l'a porté dans votre diocèse et proche de vous, et cela me console dans la douleur que j'ai de l'avoir perdu. Son mérite extraordinaire est le fondement de l'estime et de l'amitié que j'ai pour lui ; et vous avouerez, je m'assure, Monseigneur, qu'il ne fallait pas une moindre vertu que la sienne pour porter avec autant de soumission qu'il a fait, les effets d'une des plus injustes persécutions qui se soient guère vues. Mais il n'est plus guère à plaindre, puisqu'il trouve en vous un père et un protecteur ; et en mon particulier j'en tire cet avantage de vous pouvoir renouveler les assurances de mes respects et de la véritable passion avec laquelle je suis....... 18 janvier 1676. »

[1] L'union du prieuré de Saint-Martin-de-Miséré à l'Oratoire ne fut définitive qu'assez longtemps après, en 1681.

[2] Le P. Bouchard ne fit imprimer aucun livre, et c'est sans sa participation, qu'on donna au public, en 1679, ses *Méditations sur le baptême*.

[3] De Nicole.

CIX.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

A Grenoble, 6 janvier 1676.

Il n'y a pas moyen, mon très cher frère, de vous laisser plus longtemps dans votre solitude, sans vous faire souvenir de moi et sans vous demander de vos nouvelles. Pour moi, il y a quatre mois que je suis aux mains avec M. Lesdiguières et les Jésuites, pour une place, et enfin le roi s'est déclaré pour moi, mais cela ne m'a pas donné tant de joie que j'ai ressenti de peines de toutes ces contradictions opiniâtrées, et du soin que l'on prend de décrier partout et la doctrine et la conduite des pasteurs. J'ai appris même que ces messieurs de Saint-Joseph, de Lyon, pour se remettre bien avec leur archevêque, ont éloigné un M. Trollet et ont signé quelque nouveau formulaire qu'on leur a présenté. Je sais qu'ils ne s'en vantent pas, mais ce sont Messieurs de Saint-Sulpice qui les ont poussés jusque-là. Nous avons dans nos diocèses des sujets continuels de gémir devant Dieu et de désirer une retraite comme la vôtre pour finir ses jours en repos et pour penser un peu à soi. Ce sera quand il plaira à Dieu nous en ouvrir le chemin, et cependant, puisqu'on a mis la main sur la charrue, il faut labourer sans regarder derrière. J'ai présentement entre les mains un troisième tome des *Essais de morale*, que je trouve bien solide. Je vous prie de bien remercier l'auteur du présent qu'il m'en a voulu faire. Il est doux d'être toujours dans le souvenir des gens qu'on estime. Pour vous, mon très cher frère, je vous ai toujours présent devant Dieu, et j'attends de vous la même amitié. Mes compliments à M. Arnauld et à tous vos frères et sœurs.

CX.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

A Grenoble, 15 janvier 1676.

Vous aurez reçu une lettre au commencement de cette année, mon très cher frère, qui vous fait assez connaître que je ne vous oublie pas, et que si je ne vous écris que pour vous répondre, c'est que je suis accablé de lettres et d'affaires, surtout depuis celle que j'ai avec M. Lesdiguières, au sujet de cette place contestée entre les Pères de l'Oratoire et les Jésuites, mais il ne se passe pas un jour que je ne vous aie présent devant Dieu et vos chères sœurs.

Je ne suis nullement surpris de toutes les propositions extraordinaires que l'on soutient en Flandres ; c'est ici la même chose, et tout ce qu'il y a de fatras dans les casuistes et autres livres de rebut est soutenu dans les provinces avec une audace qui vous surprendrait. On se contient dans ce diocèse et dans celui d'Embrun, au moins au dehors, mais c'est la même chose au fond, et vous serez surpris d'apprendre que le P. Recteur du collège des Jésuites, nommé le Père Bras, dit, il y a six mois, à M. Duquet, notre intendant, au sujet de la conversion de M. Bailliès, que, pourvu qu'on crut en J.-C., qu'on se sauvait partout. C'est ce Père là que je veux qui sorte de mon diocèse, ou je n'en approuverai aucun des leurs. Voilà où nous en sommes, et M. Lesdiguières veut qu'il demeure, et on lui a écrit de la cour qu'il ne s'y devait pas opiniâtrer. Nous avons un confesseur du roi qui entre dans les intérêts de sa compagnie d'une manière très forte, et parle au roi contre les évêques dont il n'est pas ami d'une manière un peu véhémente. Je ne sais si à la longue cela lui réussira.

Ses prédécesseurs en usaient avec plus de modération et s'en trouvaient bien. Quant à moi, je n'espère ni translation ni bénéfice; mais il ne doit pas croire que j'appréhende ses méchants offices. Notre maison des pénitents n'est encore qu'en idée, et les fondateurs travaillent à rétablir leur santé pour la venir détruire en ces quartiers. Mon sentiment serait d'ôter tout plaisir et toute communication du monde, mais de ne pas rendre la vie trop austère, parce que, ces deux points établis, le reste se peut mesurer par le zèle, les besoins et les forces des particuliers. Adieu, mon cher frère, je suis tout à vous et à jamais.

CXI.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

Grenoble, le 12 février 1676.

Nous avons censuré ici le livre du Père Colonia, minime, sur l'usure. M. le cardinal Grimaldi a fait la même chose. Mais cela n'arrêtera pas le cours de l'usure, bien qu'il arrête un peu celui de ce méchant livre. Je connais plus que jamais l'obligation qu'ont les évêques de soutenir hautement la vérité, et s'opposer sans ménagement à toutes les nouvelles doctrines qu'on sème dans leurs diocèses, car on ne peut comprendre à quel point la négligence porte les choses.

Le roi fonde une paroisse dans Grenoble, à ma prière; voilà le plus grand bien qui se pouvait faire. Il lui en coûtera plus de 40,000 écus; mais vous ne sauriez croire quelle bénédiction cet établissement apportera à cette ville. C'est le seul moyen qu'il y a d'en détruire l'ignorance et le désordre, et de rétablir la discipline de la pénitence. Vous voyez bien que nonobstant le P. de la Chaise, on ne laisse pas d'avoir quelque égard pour les évêques éloignés. Je regarde cela comme

une protection visible de Dieu sur ce diocèse. Je vous prie de l'en remercier pour moi, car si la chose s'exécute, je suis consolé de toutes les peines et de toutes les contradictions qu'on me fait souffrir. Je ne suis nullement surpris de ce que vous me mandez de Rouen et de Sens; c'est une des grandes tentations des évêques de voir que quelques soins qu'ils prennent de régler leurs diocèses, les compagnies, qui ne meurent point, renversent en deux heures tout ce qu'un prélat a établi avec beaucoup de peine en trente ans. Mais, après tout, Dieu soutiendra sa vérité et son Église, et il se trouvera toujours des évêques qui les défendront avec courage. Je voudrais qu'on fît tant dire d'offices *de Beata* et des Morts aux chanoines, qu'ils n'eussent pas le loisir de plaider contre leurs évêques. J'ai reçu un troisième tome d'*Essais de morale* que m'a envoyé M. le curé de Saint-Jacques, dont je vous prie de remercier M. Nicole de ma part. Le *Traité de la Comédie* et qu'*Il ne faut pas tenter Dieu* m'a paru fort beau. Il y a de bonnes choses en divers endroits des autres traités. Je ne sais si je suis dur, mais je trouve quelque chose de sec dans ce genre d'écrire, et cela ne me porte point à Dieu. Peut-être que c'est ma faute. Je n'ai point reçu le second volume des *Traités de piété* dont vous me parlez. Vous aurez le livre de Fra Paolo et son *Traité de l'Eucharistie*, et les livres de M. Haslé que j'ai retrouvés.

J'introduis en Savoie un appel comme d'abus d'une bulle que le Pape a donnée pour faire juger un prêtre par un délégué, *omisso medio;* j'espère que j'en viendrai à bout au Sénat, où, jusqu'à présent, on avait reconnu la souveraineté du Pape, sans limites. Il s'agit d'un prêtre qui a quarante ans d'impureté, bien prouvée, et qu'on voulait laisser dans une cure par ce rescrit apostolique. J'aurais bien besoin de vos mémoires dans une pareille affaire; mais c'est assez que vous la recommandiez à Dieu, avec toute votre sainte famille. N'oubliez pas un misérable pécheur, pour qui vous devez avoir quelque compassion, car il vous aime tendrement et toute votre église domestique.

CXII.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

A Grenoble, 16 février 1676.

Je n'ai rien fait dans mon diocèse qu'ordonner à tous les confesseurs de suivre les règlements de saint Charles pour l'administration de la pénitence, et je n'ai donné d'approbation à aucun religieux ou prêtre du clergé qui ne me l'ait promis solennellement. J'ai fait publier les ordonnances sur les cas auxquels on devait refuser l'absolution conformément à ce qu'a fait M. le cardinal Grimaldi. J'ordonne aux curés de lire en français ce qu'a réglé le Concile de Trente sur la satisfaction. Je suis en peine comment je dois me conduire en deux rencontres : l'une regarde les enfants que les pères et mères mettent dans leur lit avant l'an et jour, et qu'ils étouffent assez souvent. Tout ce que j'ai ordonné là-dessus n'empêche pas ce désordre. On les met en pénitence publique en quelques diocèses le visage couvert, hommes et femmes, surtout dans la province de Narbonne. Comme ce péché est secret, je ne sais si je dois user de cette discipline dans un diocèse où il y a trente couvents de religieux et pas un prêtre qui sache et qui aime les règles. L'autre regarde les impuretés secrètes ou publiques, parce qu'en cette province le Parlement veut que les filles et les veuves fassent déclaration devant notaire de qui elles ont leurs enfants, quand elles sont enceintes, et ce sous peine de la vie. Le Parlement a fait cela pour empêcher les avortements qui arrivent tous les jours en ces quartiers. Ces filles se marient ensuite sans avoir fait pénitence, ni réparé le scandale; d'autres sont notoire-

ment dans le désordre, mais il serait malaisé d'en avoir des preuves. Doit-on aussi faire faire réparation publique aux unes et aux autres, et aux garçons qui les ont corrompues? Je l'ai fait faire très souvent, mais je suis en peine si j'en ferai une ordonnance par les oppositions que les religieux y feront, ou si j'y engagerai les prêtres doucement, sans ordonnance générale. Je vous prie, mon très cher frère, de consulter M. Arnauld là-dessus et de me faire savoir son sentiment. Il y a aussi une ordonnance de Beauvais contre ceux qui se marient malgré les curés, et sans annonce; je vous prie de la donner au Père Quesnel pour me la faire tenir, car j'aurai besoin d'un tel remède.

L'affaire du Chapitre de Genève pour la signature du formulaire s'est évanouie et on n'en parle plus.

Quant à ce qui est du Rituel d'Alet[1] et de l'approbation que vous m'envoyez, je vous dirai qu'il y a plus de cinq ans qu'on nous assembla à plusieurs reprises chez M. de Châlons[2]; M. de Tournay[3], M. de La Rochelle[4], Arnauld, Lalane[5], Boileau[6] et Ragot[7] y étaient. Je portai les remarques que j'y avais faites et certainement il y a bien des choses qui ne sont pas dans mon sens, et que je ne pourrais pas approuver, surtout touchant le secret de la confession. Je ne

---

[1] Le Rituel d'Alet, paru en 1667, avait été condamné par un bref de Clément IX, d'avril 1668; mais ce bref n'avait pas été publié en France. En 1669, avec l'agrément du roi, eurent lieu les réunions dont va parler Le Camus, où l'on proposa diverses corrections à ce livre : elles furent insérées dans l'édition de 1677, qu'approuvèrent vingt-neuf évêques, mais pas Le Camus. Le Rituel resta à l'index.

[2] Vialard.

[3] Mgr de Choiseul.

[4] Mgr de Laval.

[5] Noël Lalane, docteur de Sorbonne et abbé du Valcroissant, théologien célèbre de l'époque et ardent défenseur du jansénisme. Il mourut en 1673.

[6] M. Boileau *de l'archevêché*.

[7] Archidiacre d'Alet.

sais si ces choses ont été changées. M. Ragot, promoteur, me proposa pour lors cette même approbation, et j'y trouvai trois difficultés qui m'empêchèrent alors de la signer : la première, que le Pape avait censuré ce livre, et, bien qu'il y ait beaucoup à redire à cette censure, qu'il me paraissait un manque de respect au Saint-Siège d'approuver publiquement un livre censuré. Je sais ce qu'on peut dire touchant l'Inquisition et l'injustice de ces censures, mais c'est à M. d'Alet à s'en plaindre au Pape, ou à ses confrères, et en ce cas ce serait aux évêques, après avoir lu son livre, d'entrer dans ses intérêts et de se joindre à lui s'ils trouvaient qu'il eût raison, ou lui marquer ce qu'ils trouveraient à redire dans son livre. D'ailleurs ce n'est pas l'usage qu'on approuve les livres des évêques, surtout les rituels autorisés dans un diocèse par une ordonnance ecclésiastique, ni même de les examiner, à moins qu'ils ne nous en prient ou que cela se passe *conciliariter ;* car quelle autorité avons-nous pour cela? et n'accuserait-on pas ce procédé de cabale, d'avoir signé une approbation commune d'un livre sur lequel nous n'avons aucune inspection et qu'un prélat ne nous prie point d'examiner?

La seconde difficulté, c'est que si les choses sont comme elles étaient il y a quatre ans, il y en a beaucoup que je ne crois pas véritables, et bien que ce soit un des meilleurs livres et des plus solides que j'ai jamais vus, néanmoins je crois qu'on a laissé beaucoup de choses par complaisance pour M. le Promoteur, qu'il faudrait en retrancher ou corriger ; si on les a changées, il faudrait que cela fût marqué expressément dans l'approbation, car autrement on pourrait autoriser la première édition de nos signatures, sur cette équivoque.

La troisième, ce sont les paroles de saint Célestin Ier qu'on y applique à M. d'Alet : *Hunc nunquam sinistræ suspicionis saltem rumor aspersit.* Comme il a été accusé d'hérésie, que le roi lui a écrit et fait écrire plusieurs lettres, que le Pape a nommé des commissaires contre lui, qu'il a condamné son mandement, peut-on dire que *illum nunquam sinistræ,* etc.? Personne ne l'honore plus sincèrement que moi

et n'est plus convaincu que je le suis, par moi-même, et de la sainteté de sa vie et de la pureté de sa doctrine, et il n'y a pas de témoignage public que je ne sois prêt d'en rendre, si le témoignage d'une personne aussi misérable que je suis était bon à quelque chose. Mais de signer une approbation de cette manière, je vous avoue franchement que les mêmes raisons qui me touchaient alors font encore aujourd'hui la même impression sur mon esprit. Vous me ferez la grâce de les faire voir à M. Arnauld, ne pouvant lui répondre en particulier par cet ordinaire. La plupart des évêques ne vous feront pas ces difficultés; aussi viennent-elles peut-être d'un scrupule mal fondé; mais, je vous avoue que je n'ai pu. me vaincre là-dessus [1]. Vous aurez sans doute appris comme Mgr l'archevêque de Lyon a fait signer une nouvelle déclaration à ces MM. de Saint-Joseph et leur a défendu d'avoir aucun livre du Port-Royal, pas même les traductions, ce qu'ils ont exécuté avec une très grande fidélité, craignant l'interdit de leur église dont on les menaçait.

CXIII.

Batterel, Mémoires II, 2, 330.

AU RÉVÉREND PÈRE DE SAINTE-MARTHE.

5 mars 1676.

..... Le P. Lamy est un trésor. C'est un homme sage, réglé, exact et très capable pour les séminaires. Il ne faut

---

[1] Je n'ai pas besoin de faire remarquer l'importance de cette lettre en faveur de l'orthodoxie de Le Camus.

pas le laisser inutile. Tout le monde en est édifié en ces quartiers. Quand vous voudrez, j'en écrirai à M. Le Tellier[1].

CXIV.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

Grenoble, 9 mars 1676.

Vous aurez la censure du Minime[2] puisque vous le voulez. Elle a fait grand bruit en ces quartiers : le Parlement voulait qu'on en appelât comme d'abus. Elle m'a attiré des placards où l'on dit entre autres choses que je veux renouveler une hérésie, que le peuple se doit prendre garde de mes prédications, que je suis cause que le roi envoie des gens de guerre en Dauphiné. Le Parlement a témoigné un grand empressement pour faire arracher ces placards et pour informer contre les auteurs. Je les ai fait prier de n'en rien faire. On en accuse les religieux.

En vérité, je vous ai déjà dit que ce que j'ai ordonné sur

---

[1] La disgrâce du P. Lamy ne fut pas, en effet, de longue durée. Grâce aux bons témoignages que rendit de lui Le Camus, dès le mois d'août suivant, il était autorisé à quitter Saint-Martin-de-Miséré et à venir se fixer au séminaire de Grenoble.

Comme le rapporte Desmolets, « charmé d'être le coopérateur d'un si grand prélat, et soutenu de si grands exemples, il se livra à lui pleinement ; il le suivit dans les visites de son diocèse, il y prêcha et catéchisa avec bien du zèle, et de retour dans le séminaire, s'appliqua, de tous ses soins, à former des ecclésiastiques, s'attachant surtout à les mettre sur les voies de bonnes études. » C'est le P. Lamy qui, plus tard, fut le principal instrument de la conversion du ministre huguenot Vignes. Le P. Lamy revint, en 1687, à Paris où il mourut en 1715, âgé de 74 ans.

[2] Du P. Colonia dont il a été question plus haut.

la pénitence a été, en synode, d'exécuter les règles de saint Charles, de donner les pénitences suivant ce que le Concile de Trente prescrit sur la satisfaction ; j'ai accepté les cas où M. le cardinal Grimaldi veut qu'on refuse l'absolution et j'ai ordonné qu'on se confessât au commencement du carême afin que les curés puissent éprouver les pénitents au moins jusqu'à Pâques, et que la quinzaine ne serait que pour les malades et les enfants et pour les réconciliations. Le reste regarde les limitations des religieux, cas réservés et défense de confesser hors les églises, si ce n'est les malades.

Si quelqu'un de MM. de Saint-Joseph a signé quelque chose, comme M. de Lyon m'a donné à entendre, c'est le supérieur et le secrétaire. Ce qui est public c'est que toutes les traductions nouvelles et livres du Port-Royal en ont été ôtés, et que M. Morange, grand-vicaire, leur a déclaré que si l'on en trouvait un, l'on interdirait leur église.

Je ne crois pas qu'il faille toujours avoir égard aux décrets qui viennent de l'Indice[1], mais il serait bon de voir le biais que l'on prendrait pour l'infirmer ou pour s'y opposer, car d'approuver un livre sans en parler, c'est s'exposer à un nouveau décret que les religieux et sulpiciens feront valoir pour décrier le livre et les approbateurs.

Si M. d'Alet nous demandait notre avis sur son Rituel, je crois que nous le lui devons donner et, en cas que nous n'y trouvassions rien à changer, l'approuver et nous joindre à lui pour demander justice au Pape contre ces examinateurs prétendus qui maltraitent ainsi les évêques sous le nom de Sa Sainteté, et quand les évêques s'écriront les uns aux autres et se soutiendont, cela ne se peut appeler du nom de cabale que par des gens qui ignorent la conduite que les plus saints évêques ont tenue depuis la naissance de l'Église ; mais de s'envoyer une lettre-circulaire à signer, j'y trouverais un peu

---

[1] On sait que, jusqu'à ces derniers temps, on a légitimement pu croire que l'Index n'obligeait pas en France.

à redire, M. d'Alet ne nous ayant rien demandé. M. Arnauld ne m'en a rien écrit. Je crois M. d'Alet très innocent de toutes les choses dont on l'accuse, mais vous conviendrez qu'il a eu tant d'ennemis sur les bras et des commissaires nommés pour le déposer, que cela ne peut faire que *sinistræ suspicionis rumor*, et avec votre licence, il n'en est pas de même de saint Augustin qui n'a jamais été soupçonné, ni même accusé que par des hérétiques déclarés, comme Michel de Montagne. Je donne ce sentiment, non pour bon, mais pour mien, prêt à me rendre à la raison quand elle me paraîtra : d'un autre côté vos prières et votre amitié, je vous en conjure de tout mon cœur.

J'ai vu l'ordonnance de M. d'Angers[1] et j'ai ici un Père Lamy, de l'Oratoire[2], qui est exilé en sa considération. MM. de Saint-Sulpice veulent temporiser, espérant, après la mort de M. d'Angers, de se rendre maître du séminaire. Ils avaient les mêmes vues pour ce diocèse. Je ne sais d'où vient ce déchaînement, mais depuis le nouveau confesseur du Roi[3], on reprend nouvelles forces et on fait plus de bruit que jamais, les évêques ne manquent pas d'occasions de souffrir et de marquer leur zèle pour l'Église quand ils en ont un peu.

CXV.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

28 mars 1676.

Il y a sujet de gémir sur la conduite que vous me mandez que l'on a au pays où vous êtes ; nous en avons quelquefois

---

[1] Henri Arnauld.
[2] Voir plus haut, p. 237.
[3] Toujours le P. de La Chaise.

des échantillons par les prêtres qu'on fait à Rome de nos diocèses, sans exeat, dimissoires, titre patrimonial, attestation de vie et mœurs, et cela nous obligera d'en interdire autant qu'il y en aura d'ordonnés de la sorte.

Il est vrai qu'il y a eu une bulle expédiée en faveur du sieur Meyer, curé de Saint-Sulpice, pour commettre MM. de Tarentaise et de Maurienne, sur mille faux exposés, au préjudice de la juridiction ordinaire et du Métropolitain, n'y ayant pas eu de sentence rendue. Comme cela s'est fait contre la parole qu'on avait donnée à M. le cardinal d'Estrées, je vous prie de me mander s'il n'y aurait pas moyen de réformer cette bulle et d'en avoir une qui renvoyât au Métropolitain pour connaître des griefs proposés. Le correspondant du banquier de Grenoble vous en parlera. Je vous prie, Monsieur, si cela se peut, de me les faire expédier promptement. M. le cardinal Grimaldi a eu le jubilé et il est le seul de France qui l'ait eu. Si c'est qu'il le faille demander pour l'avoir, je prie de le faire demander pour moi et de me l'envoyer en bonne forme. Cela sert à réveiller la dévotion des peuples à la campagne et dans nos visites.

Vous ne sauriez croire les contradictions et les oppositions qu'on nous fait soit de la part des Parlements et des religieux sitôt que nous voulons faire quelque chose pour le bien de nos diocèses; mais cela ne m'empêche pas d'aller mon chemin et si l'on ne fait tout le bien qu'on désirerait on en fait toujours un peu quand on est ferme et qu'on ne cherche que Dieu. Je vous envoie la lettre pour M. d'Orléans que m'a demandée M. votre père. Il faut que celles que je lui ai écrites ne lui aient pas été rendues. Je me suis donné l'honneur d'écrire à M. le cardinal d'Estrées pour avoir un mot de recommandation pour l'inquisiteur d'Avignon, afin qu'il traite favorablement le docteur Genet[1], qui a fait un *Traité*

---

[1] François Genet, plus tard évêque de Vaison (1685-1702), composa une *Théologie morale* ou *Résolution des cas de conscience*.... souvent rééditée en français et en latin. Cet ouvrage a été parfois, mais à tort,

de cas de conscience en français, qui sera très utile aux curés. Je vous demande toujours un peu de part en vos saintes prières.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CXVI.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU PÈRE QUESNEL.

A Grenoble, 31 mars 1676.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Je n'ai point encore reçu des nouvelles des deux livres que vous me marquez avoir envoyés à Lyon. Je ne sais si vous avez donné avis aux Pères qui sont à Lyon de les retirer, car sans cela ils seront en danger d'être perdus ; j'en ferai écrire au P. Leblanc[1]. M. de Pontchâteau m'a envoyé le livre de Mgr l'Évêque de Hollande[2], *de Cultu Sanctorum*. Il faut que quelqu'une des lettres que je me suis donné l'honneur de vous écrire ait été perdue. J'ai une ordonnance de M. de Beauvais[3] sur les mariages de ses diocésains faits hors

---

rangé parmi les livres jansénistes ; au contraire les *Remarques critiques* faites contre ce livre, par Jacques de Rémonde (pseudonyme) furent condamnées à Rome en 1679. D'après les *N. Ecclés.* (1750, p. 152), l'assertion que Le Camus aurait renoncé plus tard à ce livre pour son séminaire (Bellet, p. 179) serait inexacte.

[1] Il y eut trois frères de ce nom à l'Oratoire. Celui dont il est ici question doit être le P. Gabriel Marseille, fameux prédicateur, qui résidait habituellement à Lyon, où il fit bâtir l'église de l'Oratoire.

[2] Jean de Neercassel, oratorien. Son ouvrage sur *le culte des saints et principalement de la sainte Vierge* avait paru en 1675.

[3] Buzanval.

du diocèse, mais je voudrais fort en avoir une qu'il a faite au sujet des mariages qui se font par sommation de notaire au curé, sans prendre sa bénédiction, comme aussi les divers sujets de conférences du diocèse de Sens qui sont en feuilles volantes; cela me servirait pour dresser celles que j'envoie tous les ans à nos curés. Je ne suis fait que vous donner de la peine. Je suis, mon Révérend Père, votre très humble et très affectionné serviteur.

† Étienne, évêque de Grenoble.

CXVII.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU MÊME.

A Grenoble, 18 avril 1876.

Mon Révérend Père,

Je n'ai ouï parler ni des livres, ni de la caisse que vous m'avez adressés; à Lyon on ouvre et prend tout, à moins que le correspondant prévienne et qu'il soit averti par la poste. Je ferai écrire au P. Leblanc sur cela. Je ne suis nullement surpris de ce que vous me mandez du P. Choran; il est connu en ces quartiers; je le suis un peu de ce que les évêques souffrent qu'on déchire les prêtres dans les chaires chrétiennes. Vous me ferez un très grand plaisir de m'envoyer les ordonnances du diocèse de Beauvais; il y en avait une ici qui a fait quelque bruit sur l'usure mais nos con(seillers), tout bien considéré, ont pris le parti d'obéir à l'Église ou au moins de ne rien dire contre ce qu'elle fait. J'ai reçu depuis peu une lettre de M. l'évêque d'Arras qui me demande une copie de mon bref contre les réguliers, il ne me mande rien de l'*index;* j'ai peine à croire qu'on traite ainsi les lettres des

évêques. Si cela était, je crois qu'il ne le faudrait pas dissimuler; les suites en sont trop dangereuses. Nous avons ici le Père visiteur[1] depuis deux jours ; mais je n'ai pas encore pu l'entretenir à fond.

Je suis, mon Révérend Père, votre très humble et très affectionné serviteur,

† Étienne, évêque de Grenoble.

CXVIII.

Collection Gazier. — *Ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

(Commencement de mai 1676[2].)

Je vais, mon très cher frère, faire un voyage jusqu'à Turin pour régler les affaires de mon diocèse en Savoie, que les religieux traversent de temps en temps par de méchants conseils qu'ils donnent aux laïques; je suis tellement affligé de voir que ces bonnes gens emploient tout ce qu'ils ont de science et d'esprit pour flatter la cupidité des hommes, et qu'au lieu de les porter à Dieu, toute leur application ne va qu'à leur suggérer des raisons pour autoriser leurs relâchements. Je n'ai rien oublié pour les faire revenir, et je n'ai plus d'autre moyen que de demander instamment à Dieu qu'il les convertisse. J'ai fait porter votre livre *De cultu sanctorum*, que je tâcherai de lire dans le voyage, car c'est le seul temps que j'aie libre pour cela. Nous avons eu ici un Jésuite qui a prêché contre les délais d'absolution, mais, comme il n'y avait que des servantes à son sermon, je n'ai pu savoir précisément ce qu'il a dit et il a fallu s'en tenir à son désa-

[1] De l'Oratoire.

[2] Cette lettre n'est pas datée, mais comme on le voit elle est antérieure au voyage à Turin que fit Le Camus en mai 1676.

veu ; le Provincial me vint voir ces jours passés, et comme j'ai su qu'il y a trois ans un Père Chapuis, jésuite, alla à Turin et dit au feu duc de Savoie que j'étais janséniste et que j'avais infecté tout mon diocèse, je lui demandai en quelle conscience il avait pu faire un pareil discours d'un évêque, sans le connaître, et comment ses supérieurs pouvaient le laisser dans cette cour sans l'obliger de se dédire ou de prouver ce qu'il a avancé contre moi ; que j'allais sur les lieux et que je prierais Mme Royale de le confronter avec moi. Vous ne sauriez comprendre l'embarras où se trouva ce bon Père ; il sortit de chez moi, disant qu'il était dans une telle confusion qu'il n'avait rien à me dire ; elle paraissait en effet sur son visage, mais cela ne les corrige pas. Un jeune homme qui a dévotion d'avoir un prieuré m'a fait sommer par-devant notaire que j'eusse à le tonsurer et à examiner sa vocation, je n'ai rien répondu. J'ai dessein de déclarer excommuniés *ipso facto* ceux qui voudraient entrer à l'avenir dans l'Église par cette voie, comme aussi ceux qui se marient de la sorte en sommant les curés de les épouser sans publier de bans. Demandez, je vous prie, le sentiment de votre ami, et priez pour moi qui suis plus à vous qu'à moi-même.

CXIX.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

A Grenoble, 1er mai 1676.

J'ai toujours recours à vous, Monsieur, dans tous mes besoins. M. le cardinal Grimaldi a obtenu un bref pour ses diocésains, afin de gagner le jubilé. Je vous ai déjà prié, par mes précédentes, de me l'obtenir. Je voudrais bien qu'il me fût permis de le donner successivement de paroisse en pa-

roisse; car, quand on le donne en même temps et pour un même lieu, cela cause beaucoup de confusion et peu de fruit.

Je vais faire un voyage à Turin pour tâcher de prendre des mesures pour la partie de mon diocèse qui est en Savoie. J'ai reçu mille marques de protection de Mme Royale depuis peu. J'en ai toute l'obligation à M. le cardinal d'Estrées; je vous prie de l'assurer de mes très humbles respects. Je n'ose presque lui écrire, de peur de lui être à charge. D'ailleurs, j'ai un diocèse si étendu et où il y a toujours tant d'affaires, qu'en vérité j'ai besoin d'y être incessamment appliqué.

Je vous prie de me donner toujours quelque part dans votre souvenir et dans vos saints sacrifices et prières.

Je suis très cordialement tout vôtre.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CXX.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

A la Grave[1], 22 mai 1676.

Il me semble, mon très cher frère, que je vous avais écrit avant d'aller à Turin, où l'on ne peut mieux recevoir un évêque que je l'ai été dans cette cour. Toutes les marques d'honneur et de distinction que je ne désirais pas m'ont été offertes sans mesure; on m'y a fait prêcher, et, comme on n'est pas accoutumé à y entendre prêcher l'Évangile, la cour m'a paru émue. Mme Royale s'est voulu confesser à moi et voulait me retenir pour cela; vous jugez bien si j'ai accepté cette proposition. On m'a accordé toute la protection que je

[1] Chef-lieu de canton du département des Hautes-Alpes.

demandais pour la Savoie. J'y ai trouvé les évêques résidant continuellement dans leurs diocèses, méprisés au dernier point par le peu de zèle qu'ils témoignent pour leur troupeau. Les nonces les traitent comme des vicaires; le clergé y vit d'une manière fort libertine; on y est ignorant au dernier point; on ne sait pas le prix de la Bible et de saint Augustin chez les libraires, mais, en récompense, les plus méchants casuistes s'y vendent bien cher et s'y lisent de tout le monde; on ne peut y entendre le nom de séminaire. Enfin, j'ai eu la plus grande compassion pour la pauvre église d'Italie, et bien que celle de France soit en un état déplorable, quand on regarde de près ses misères, néanmoins il y a incomparablement plus de pureté et de sainteté dans les mœurs du clergé et des laïques de France; et si l'on n'y pratique pas toutes les vérités exactement, au moins on les connaît et on les publie hautement, malgré la contradiction de quelques particuliers.

Pendant mon séjour à Turin on y a assassiné sept personnes, et l'on m'a assuré que cela était fort fréquent à cause des immunités des églises. Il y en a quantité. L'on n'oserait les en faire sortir : le Pape excommunierait le duc. Je vous avoue que quelque inclination que j'aie pour pardonner aux pécheurs, je me puis m'accommoder d'un privilège qui autorise les crimes, en leur en donnant l'impunité. Madame voudrait bien abolir ou diminuer cela, si elle pouvait. Consultez, je vous prie, M. Arnauld là-dessus, car je ne crois pas que saint Augustin eût autorisé un pareil privilège, et dont les suites sont si funestes[1].

Les brefs touchant les réguliers viennent ou de M. d'Arras[2], qui me les a demandés en forme, ou de M. d'Agde[3], par le moyen de M. de la Vergne, qui les emporta le dernier voyage

---

[1] On sait d'où vint, sous Innocent IX, l'opposition à l'abolition de ce privilège.

[2] De Rochechouart.

[3] Louis Fouquet (1658-1702).

qu'il fit à Grenoble. Si les religieux gardaient quelques règles dans l'administration du sacrement de pénitence, le reste me ferait peu de peine; mais si vous saviez comme cela se passe, vous auriez pitié d'un pauvre peuple qui se soumettrait à toutes les règles qu'on lui prescrirait. Le premier homme qui partira de Grenoble pour Paris vous portera les écrits de M. Haslé. La Grande-Chartreuse est brûlée, comme on vous l'a marqué, et Dieu permet, de soixante ans en soixante ans, de pareils incendies quand ils commencent à devenir riches et à y prendre plaisir. On dit que le général[1] déclame fort contre M. de Tournay[2]. Je ne l'ai pas encore vu et, s'il est capable des emportements que vous me marquez, je n'aurai pas tant de commerce avec lui qu'avec son prédécesseur.

Le défunt abbé de Prières[3], qui, au fond, était très bon et très sage religieux, m'a dit autrefois qu'il n'y a rien de plus opposé que la conduite de MM. de Port-Royal et celle de feu M. de Saint-Cyran, et que ses lettres n'ont aucun rapport avec ses manières de s'expliquer. Pour moi, qui ne l'ai point connu, je n'en peux pas porter de jugement; mais, pour ses lettres, jamais livre ne m'a plus porté à Dieu que celui-là: c'est l'abrégé de tout ce qu'il y a de plus touchant dans les Pères de l'Église.

Je ne puis m'empêcher, en vous disant adieu, de vous dire que j'ai passé par Embrun, dont le prélat[4] est très sage et très réglé, et dont la morale est très pure. Il ne s'est voulu expliquer encore sur rien dans son diocèse; mais en me montrant

---

[1] Innocent Le Masson fut en effet ardent adversaire des jansénistes. Ce qui ne l'empêcha pas, comme nous le verrons, de se lier étroitement avec Le Camus. Cfr. Dom Boutrais, *La Grande-Chartreuse*, par un Chartreux, p. 140.

[2] Choiseul.

[3] Qui déposa sévèrement contre Saint-Cyran, lors de l'interrogatoire de ce dernier.

[4] Charles Brulart de Genlis.

l'église des Jésuites, il me dit : « Je voudrais que ce fût un temple d'hérétiques, j'espérerais un jour de le faire abattre; mais j'ai lieu de craindre que cette maison ne renverse un jour mon église. » Je vous avoue que cette parole, dite par une personne très modérée et qui parle peu, me surprit[1]. Je n'aurais osé dire ni penser pareille chose, et je ne sais même si cela se peut dire en conscience; et ainsi n'en parlez point et demandez à Dieu qu'il me convertisse; jamais je ne me suis senti si touché et si pénétré du désir de faire pénitence. Aidez-moi dans ces bons desseins que je mets si mal en pratique. Adieu, mon cher frère.

CXXI.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU PÈRE QUESNEL.

A la Grave, 23 mai 1676.

MON RÉVÉREND PÈRE,

J'ai reçu un paquet où était le Fromond[2] et le Théodoret[3] dont je vous rends grâces; pour la boîte, je n'en ai appris encore aucune nouvelle. Je n'ai point le Synodicon de Paris, ni les statuts de 1674; vous me ferez plaisir de vouloir me les envoyer. M. d'Arras[4] m'a écrit au sujet de ses lettres pastorales et de sa censure; je vais la lire dans mes heures de loisir pendant ma visite. La deuxième lettre avec

---

[1] Cité dans la *Lettre à M****, mais le pamphlétaire janséniste se garde bien d'ajouter que Le Camus fut scandalisé de cette parole de son confrère d'Embrun.

[2] Célèbre professeur de Louvain, qui joua un rôle important dans les affaires du Jansénisme. Je ne sais duquel de ces ouvrages il est ici question.

[3] Probablement l'édition de Henri de Valois, qui avait paru en 1673.

[4] De Sève de Rochechouart. Voir page 260, note.

ses maximes ne me paraît pas du style de lettre pastorale, bien qu'il y ait des choses très utiles. Si l'on continue à Rome de maltraiter ainsi les évêques, sans les écouter, je crois qu'il n'y en a pas un qui ne s'intéresse pour défendre l'honneur du caractère et de l'autorité épiscopale qui est notablement blessée par ces sortes d'entreprises; quoique le moindre de tous, je ne demeurerai point dans le silence. Je vous prie de dire au Père du Juanet [1], de l'Oratoire, que si le Père Chappuis [2] veut prêcher le carême et l'avent prochain que j'en serai très aise; M. de la Vergne l'a vu à Marseille; il croit qu'il en sera d'accord; je viens de Turin où je n'ai pu trouver ni Bible, ni Pères de l'Église chez les libraires, tant ils sont peu connus en ces pays-là. Mais il y a en récompense un grand nombre de casuistes que vous ne lirez jamais. L'état de ces églises italiennes m'a fait compassion. Heureux qui est si bien caché qu'il n'entend parler que de Dieu. Je voudrais bien être en cet état. En tout lieu et en tout temps, je serai sans aucune réserve, mon Révérend Père, votre très humble et très affectionné serviteur,

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CXXII.

Œuvres d'Arnauld, éd. citée, IX, p. 412 [3].

A ARNAULD.

A Marcieux, 10 juin 1676.

Votre lettre, Monsieur, m'a été rendue un peu tard;

---

[1] Le P. Honoré Colin du Juanet, assistant de l'Oratoire.

[2] Le P. Jean Chappuis, de Marseille, grand prédicateur, vint en effet à Grenoble et y mourut, comme nous le verrons, en prêchant le carême.

[3] Il y a, entre l'imprimé et notre copie faite sur l'original, quelques légères différences que nous avons introduites dans le texte.

mais un voyage que j'ai fait en Piémont et les visites que j'ai faites à mon retour dans les Alpes en ont été la cause. Il ne se peut rien de plus fort et de plus solide que les lettres pastorales de M. d'Arras, je lui en écris dans ce sens[1] et je lui mande que j'ai établi les mêmes règles dans mon diocèse, bien que d'une manière moins éclatante, et qu'ainsi étant convaincu de toutes ces vérités, et tâchant de les faire pratiquer depuis cinq ans dans mon diocèse, je les soutiendrai et les autoriserai dans ses lettres en la manière qu'il me les prescrira. Je vous dirai même que j'ai reçu des avis de Rome, qui me marquent expressément que les consulteurs et toute cette cour prétendent empêcher à l'avenir les évêques de censurer des livres où il y avait des erreurs. Dieu leur en a donné le pouvoir, et ils s'en sont servis depuis la naissance de l'Église, et ils s'en serviront toujours. Le roi a un très grand intérêt de maintenir les évêques de France et les Universités dans ce droit, car, sans cela, on pourrait aisément donner cours à de méchantes doctrines qui ne seraient pas moins contraires au bien de l'État qu'à l'autorité de l'Église. Il semble qu'il serait de la charge de M. de Pomponne d'en avertir Sa Majesté et MM. les gens du roi du Parlement d'y pourvoir; j'en écrirai quand on voudra en mon particulier à MM. les Ministres, et si les évêques écrivaient conjointement une lettre au Pape là-dessus, je la signerais de très bon cœur, et peut-être que cela arrêterait à Rome la censure que j'apprends qu'ils sont prêts de faire paraître contre M. d'Arras; si cela ne les arrête pas, il faudra agir dans nos diocèses, comme si ces consulteurs n'avaient point parlé; les conséquences m'en paraissent trop dangereuses pour pouvoir dissimuler une entreprise si surprenante; et je

---

[1] Dans l'ouvrage intitulé *Censure et lettres pastorales de Mgr l'Évêque d'Arras... touchant l'administration du sacrement de Pénitence* (s. l. n. d., Arras, in-12), il y a une approbation de Le Camus, qui est datée précisément de ce jour, 10 juin 1676.

vous avoue que j'en ai conçu une si grande indignation que je ne puis vous l'exprimer.

M. de Pontchâteau vous aura sans doute dit le détail de mon voyage de Turin. Dieu y a donné un succès plus favorable que je n'aurais osé l'espérer : un P. Chappuis, jésuite, qui avait soutenu en cette cour que j'étais hérétique, et qui m'avait fait perdre créance par là dans l'esprit du feu duc de Savoie, y a reçu toute la confusion qu'il méritait, bien que je l'aie épargné autant que j'ai pu. Voyez jusqu'où va la malice d'un religieux et d'un prêtre! Si je ne l'avais découvert, quels obstacles n'aurais-je pas trouvés dans cette cour ? Il faut lui pardonner et à ses confrères. Dieu qui permet les tentations, nous en tire quand il lui plaît, et sans beaucoup de peine; je suis entièrement à vous, et sans aucune réserve.

CXXIII.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

Marcieux, 10 juin 1676.

Je vous envoie, mon très cher frère, les réponses pour M. d'Arras et M. Arnauld, ne sachant pas l'adresse de ce dernier. Il s'agit de lettres pastorales qu'on veut censurer à Rome, prétendant que les évêques n'ont pas droit de censurer les livres et que ce sont des causes majeures réservées au Saint-Siège par le Concordat et par le droit moderne. Je verserais mon sang et donnerais ma vie, s'il était nécessaire, pour m'opposer à une pareille entreprise qui ruinerait l'Église dans la suite.

Je plains notre ami M. d'Orléans sur ses nouveaux béné-

fices, et je prie Dieu qu'il me délivre de toutes ces tentations délicates : *facilius non habere quod spernas, quam spernere quod habeas,* il mérite qu'on prie Dieu pour lui.

Ma maison de pénitence est bâtie, et l'église et l'enclos, revenu fixe, il ne me manque plus qu'une personne pour gouverner et des pénitents pour conduire. Celui qui était venu de Paris pour cela a des vues d'intérêt peu conformes à ce dessein. Les Pères de l'Oratoire veulent prendre cette maison pour faire un petit collège. Je suis en des quartiers où l'on trouve tant d'obstacles à tous les biens qu'on veut établir, qu'il semble qu'il faille se retrancher à prier, instruire et consoler les pauvres, en attendant que Dieu nous retire de cette misérable vie, où l'on ne fait qu'augmenter les péchés secrets quand on diminue ceux qui paraissent aux yeux des hommes. Adieu.

CXXIV.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

A Grenoble, 26 juin 1676.

MONSIEUR,

J'ai reçu les deux lettres que vous avez pris la peine de m'écrire avec le bref pour le jubilé qui me sera de peu d'usage, s'il faut que tous les peuples des villages aillent à Grenoble. Aussi, je ne crois pas que ce soit l'intention de Sa Sainteté. J'aurais besoin d'un nouveau bref d'indulgence plénière pour les sept premières visites que je ferai dans mon diocèse, si je ne peux en avoir une pour toujours, ce qu'ont néanmoins tous les missionnaires du monde. Il n'y a rien qui presse encore pour faire casser le *committimus* du Père Maier. Nos correspondants de Grenoble sont deux en nombre

et soit que vous adressiez vos lettres à Lyon ou à Grenoble, elles me sont rendues fidèlement.

J'ai mandé à Son Éminence le succès de mon voyage de Turin; il est au delà de ce que je puis vous écrire, mais cela n'empêche pas les religieux de Chambéry de me faire toujours beaucoup de peine. En vérité, Monsieur, de quelque sorte qu'on tourne les yeux, l'Église est dans un état bien déplorable. Vos lettres me font connaître celui de l'Église R(omaine). J'ai vu à Turin des choses qui m'ont percé le cœur. Il y a en France des évêques qui ont de bonnes intentions, mais les évêques qui sont à la cour, au lieu de les secourir, condamnent souvent la conduite de leurs confrères. Le confesseur du roi a plus d'autorité que jamais dans les provinces. Les Parlements et les religieux, chacun en leurs manières, nous traversent. *Fluctuat sed non mergitur Petri navicula.*

Il ne faut pas se rebuter pour cela, ni quitter le timon, quoi qu'il puisse arriver. J'ai offert à M. d'Arras de me joindre à lui en la manière qu'il lui plaira, car sa cause est juste et dans le fond et dans la forme, mais les évêques qui ne veulent faire leur devoir sont dispersés et n'ont aucun ralliement.

J'ai prié Son Éminence d'empêcher qu'un nommé Louis Darce, qui m'a sommé par notaire de lui donner la tonsure, ne surprenne votre cour, en obtenant quelque dimissoire *ad omnes*. Je vous supplie, Monsieur, d'y faire prendre garde et de bien remercier de ma part M. Slus.[1] des soins qu'il a eu de me procurer le bref du jubilé. Je ne sais ce que le P. de Saint-Antoine[2] vous a pu dire de moi, si ce n'est bien des misères et des pauvretés, s'il a voulu dire la vérité; vous me connaissez, et l'emploi, au lieu de me perfectionner, m'a beaucoup affaibli. J'espère qu'un jour vous verrez cela de

---

[1] Mgr Slusius, le secrétaire des brefs (Cfr. page 139).

[2] Probablement le P. Guillot, religieux du couvent de Saint-Antoine, à Rome, et qui, chassé de cette ville par ordre de Louis XIV, aux prétentions duquel il était opposé, fut accueilli par Le Camus dans son diocèse.

plus près, car vous n'aurez pas la dureté à votre retour de passer si près de Grenoble sans venir voir la personne du monde qui vous honore le plus.

J'ai une très grande confiance en vos prières. Ne me les refusez pas, je vous en conjure.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CXXV.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

5 juillet 1676.

Il aurait été à souhaiter que M. d'Angers[1] n'eût pas fait l'ordonnance que vous m'avez envoyée et par le fond et par la forme : 1° le fond est assez éclairci, et il ne faut pas mettre les gens en tentation de faire des pas en arrière ; 2° c'est exposer l'Église à de nouveaux troubles, et sous prétexte de ces sortes d'affaires, l'on prend prétexte de nous refuser toutes choses dans nos diocèses ; 3° ceux qui gouvernent présentement les affaires de l'Église ne sont nullement favorables : l'un d'eux veut être cardinal[2] et vous savez ce que je vous ai mandé de lui depuis qu'il est en place ; 4° les ministres ne se mêlent plus de ces choses et ne veulent plus d'affaires.

---

[1] H. Arnauld. Cet évêque s'était remis à refuser la signature pure et simple du Formulaire et à exiger de nouveau la distinction du droit et du fait. Sainte-Beuve, qui a cité cette lettre de Le Camus (V, p. 151), appelle avec raison l'attention des lecteurs sur l'appréciation très juste (de Le Camus) de la faute d'obstination ou de maladresse commise en cette circonstance par l'évêque d'Angers.

[2] L'archevêque de Paris, Fr. de Harlay.

Pour la forme, on empêche de signer simplement ceux qui le voudront; l'on dit que le roi a été surpris, et on ordonne le contraire de ce que le roi écrit. Pouvait-on attendre un autre succès en s'opposant aux ordres de Sa Majesté? Ainsi le meilleur parti est de se taire, de ne point faire d'éclat, pas même de se plaindre, peut-être en peut-on traiter en particulier avec M. Le Tellier; les autres moyens ne sont plus de saison, et la prudence demande qu'on parle peu et qu'on laisse mourir toutes les contestations, surtout à Angers, parce que cela a relation à M. de Châteauneuf qui garde de grandes mesures avec le Père de la Chaise. On ne vous craint plus, Messieurs, et ainsi on ne trouvera pas une seconde fois la même facilité pour terminer les affaires qu'on a eue la première. Pour peu qu'on sache les dispositions du gouvernement, on comprendra aisément ce que j'en dis; je n'ai aucun commerce à la cour, mais je ne crois pas me tromper dans mes vues et il serait à souhaiter qu'on ne hasardât point ces choses sans consulter à Paris les personnes qui peuvent prévoir les suites de ces entreprises.

Votre neveu [1] n'est pas assez méchant pour changer; il faut pourtant prier Dieu pour lui, il demeure à la cour sous prétexte qu'il veut avoir l'ordre; pour demeurer à la cour avec honneur, il faut faire beaucoup de dépenses, et pour y fournir il faut beaucoup de bénéfices, faire peu d'aumônes, aller rarement à son diocèse, n'avoir guère soin de règler ses affaires et de payer ses dettes.

Votre sainte famille m'est souvent présente devant Dieu, rien ne la pourra tirer d'affaires qu'un grand silence et oubli du monde. Si l'on pouvait vivre à présent comme on vivait du temps qu'on était poussé, n'y point attirer de visites d'évêques, ni de personnes du monde qui disent et redisent mille choses; si l'on ne pouvait voir que ses véritables amis, et écrire fortement comme de coutume contre les abus qui

---

[1] L'évêque d'Orléans.

s'élèvent, sans paraître et sans parler au dehors, on conserverait l'estime qu'on a acquise, on ne découvrirait pas son faible, on ne réveillerait pas ses ennemis, et on ne leur donnerait pas d'ouverture pour penser à faire du mal. Vous me trouverez sans doute bien politique aujourd'hui, mais ç'a toujours été ma pensée, que plus on se cache, plus on est redouté et honoré, et moins donne-t-on d'expédients à ses ennemis de persécuter.

La Trappe séculière est commencée dans ce diocèse : la maison bâtie et la chapelle avec l'enclos en état. Quand vous, ou M. de la Trappe, aurez des gens qui voudront travailler, l'on est en état de leur donner le moyen de gagner leur vie, et de faire bonne pénitence ; j'en aurais plus besoin que personne, demandez-en pour moi l'esprit, si je n'en peux avoir toutes les pratiques extérieures.

Je vous prie de remercier M. Arnauld de la charité qu'il a eue pour M. Genet[1]; il achève le second traité de sa morale; il aurait dessein de la lui envoyer à Port-Royal, afin qu'elle pût être en état avant que personne l'examinât ; ce livre sera très utile aux prêtres.

CXXVI.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

A Grenoble, 8 juillet 1676.

Vous apprenez, Monseigneur, nos combats continuels et qui me font désirer incessamment de me cacher, puisque ce sont mes péchés qui m'attirent ces contradictions, et moi

---

[1] Voir plus haut, p. 250, note.

j'apprends avec joie les grandes bénédictions que Dieu répand sur vos travaux et je les regarde comme le fruit de vos vertus et de votre prudence. Je prends toute la part qu'on y peut prendre et je vous puis protester avec sincérité que je sens aussi vivement tout ce qui vous touche et que mon cœur est autant à vous qu'il y était quand nous étions tous les jours ensemble. Il y a apparence que ce sera dans le ciel que nous nous verrons, car nous ne sommes pas ni l'un ni l'autre dans la disposition d'aller faire des promenades à Paris ou de changer de diocèse. La face de votre clergé et du mien sont tout à fait semblables, et après cette déroute générale des méchants prêtres que je fis en entrant dans ce diocèse, je n'ai point trouvé d'autre moyen pour redresser ceux qui restent que de leur faire faire des retraites annuelles dans mon évêché, où MM. de la Vergne, de la Pérouse et moi leur disons tout ce qu'il y a de plus fort pour les obliger à se convertir. Mais après tout il est plus aisé de faire de bons prêtres que de convertir les méchants, et l'expédient que vous me proposez pour cela me paraît très beau [1]. Mais comment l'exécuter? Avez-vous des ouvriers capables de cela et de quels fonds pouvez-vous faire subsister tous ces enfants? J'ai eu la même vue que vous, Monseigneur, mais je vous avoue ingénuement que ces deux difficultés ont suspendu jusqu'à présent l'effet de mes bonnes résolutions [2], outre qu'il faut un grand temps pour faire venir ce fruit à maturité et nous serons morts avant que ces jeunes plants puissent être utiles à l'Église.

Pour moi ma plus grande peine vient des confesseurs réguliers qui promettent tout et ne font rien, qui ont l'abord de toutes les personnes de qualité de deux capitales de pro-

---

[1] Cet expédient était l'établissement d'un petit séminaire, où, dès leur bas âge, les futurs élèves du sanctuaire seraient formés à la piété et aux bonnes mœurs. Barrillon s'occupa avec un zèle admirable de cet établissement.

[2] Le Camus avait cependant essayé une fondation du même genre à Saint-Martin-de-Miséré. (Cfr. Bellet, op. cit., p. 29.)



vince et qui les flattent dans leurs désordres. J'ai deux parlements qui sont toujours en garde contre moi, si tant que je veux faire quelque chose pour la réforme de ce diocèse ; mais comme les cours de France et de Piémont protègent jusqu'à présent d'une manière très forte et très éclatante, cela ne m'a pas empêché d'agir. La peine et la contradiction sont attachées à nos emplois et si je n'en ai que de médiocres c'est que je ne suis pas digne d'en avoir de plus fortes. Vous avez perdu M. de Saintes [1] et nous M. de Montpellier [2] : ce dernier est mort subitement, assisté seulement de deux laquais, dont le plus âgé n'avait que douze ans. Voilà de belles leçons et qui nous apprennent à prévoir ce moment redoutable. Si vous ne m'écrivez pas souvent, Monseigneur, je vous conjure de vous souvenir souvent devant Dieu du plus fidèle de tous vos serviteurs.

† Étienne, évêque de Grenoble.

CXXVII.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

A la Chartreuse, 6 août 1676.

Nous avons ici M. Nicole qui m'a beaucoup consolé par les choses qu'il m'a dites de vous et de vos amis. J'ai été très édifié de ses entretiens et des dispositions où il est ; il revenait d'Alet et m'a dit des nouvelles de ce prélat et de la fermeté avec laquelle il a reçu la dernière touche que Dieu lui a fait

---

[1] Louis de Bassompierre (1648-1676).

[2] Le célèbre François Bosquet (1605-1676). Il avait 71 ans lorsqu'il mourut, le 24 juin, frappé d'apoplexie.

sentir au sujet de la régale[1]. J'ai fait ce que j'ai pu pour le retenir quelque temps, comptant comme un très grand avantage de pouvoir conférer avec une personne aussi éclairée, et dont les lumières sont si pures ; mais j'appréhende que la pénitence que je lui ai fait faire ne l'ait obligé de décamper quelques jours plus tôt qu'il n'avait projeté. Si c'est un bon auteur, c'est un des plus méchants cavaliers qui soient au monde, et à voir la peine qu'il a de monter à cheval et d'aller par nos rochers, je me crois, tout indigne que je suis, plus propre à être en ce poste ici que lui. Je vous ai écrit plusieurs lettres, je ne sais si elles sont parvenues jusqu'à vous. Je vous marquais mon sentiment sur l'ordonnance de M. d'Angers qui me fait beaucoup de peine ; quelque respect que j'aie pour ce grand prélat, il me semble que le temps ne comporte point pareilles choses, et d'ailleurs je trouve qu'elle va trop loin en défendant de signer le formulaire purement et simplement. L'affaire du jansénisme est finie, il ne faut donner aucun prétexte pour la remettre sur le tapis ; car vos ennemis détruiraient en détail ce qu'on établit en gros. Il faut, mon cher frère, se préparer aux jours éternels, et éviter toutes ces contestations et toutes ces aigreurs qui ont toujours quelque chose de charnel et d'humain. Si vous me connaissiez bien, vous trouveriez que j'ai beaucoup à retrancher de mon côté. Vous me manderez en particulier ce que M. Nicole vous en a dit, afin que je puisse m'en corriger. *Egemus enim monitore.*

---

[1] On sait la courageuse attitude que prirent, en face des prétentions de Louis XIV, Pavillon et Caulet qui soutinrent « un siège à extinction contre tout l'arsenal gallican et parlementaire du grand roi ». SAINTE-BEUVE, V. 153.

CXXVIII.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU PÈRE QUESNEL.

A Grenoble, 10 août 1676.

Mon Révérend Père,

J'ai différé de faire réponse à votre lettre du 17 juillet jusqu'à ce que j'eusse reçu les paquets que vous m'avez envoyés. Cette voie est plus sûre que toutes les autres. Je vous prie de m'envoyer ce Pénitentiaire de Théodore où il y a des cartulaires de mon Église. Les nouvelles de ce pays portent que M. l'Abbé de la Trappe est mort ; je n'en ai voulu rien croire que je n'en eusse la confirmation[1]. Je vous prie de me mander ce qui en est, et, si l'on persécutait ces bons religieux, nous leur trouverions peut-être quelque asile dans ce diocèse.

M. l'abbé de la Vergne a écrit au Père Général pour vous demander pour être vicaire général de ce diocèse et supérieur du séminaire : il y a consenti si vous le vouliez. M. Nicole, qui vient d'Alet, m'a dit que vous aviez des occupations si saintes et si générales pour votre congrégation qu'il serait mal aisé de vous en retirer. Ainsi ce n'est qu'en tremblant que je vous le propose, bien que ce soit la chose du monde que je souhaite le plus et qui fût plus avantageuse pour ce diocèse. Vous verrez devant Dieu ce qui est plus utile à son Église ; car c'est sur cette règle que vous composez toutes vos actions. Il est bon que vous sachiez que M. Le Tellier, pour le bien de la paix, avait fait proposer à M. Lesdiguières que vos Pères achèteraient une place au faubourg et qu'ils abandonneraient ces remparts si contestés. M. Lesdiguières

---

[1] La nouvelle était fausse en effet : Rancé ne mourut que quatorze ans plus tard.

a dit fièrement qu'il ne voulait aucun accommodement ; que les remparts lui appartenaient par un don que le roi lui avait fait en conséquence de l'agrandissement ; qu'il les avait achetés 3,000 fr.; que la disposition lui en appartenait comme gouverneur ; que la place que voulaient acheter les Pères de l'Oratoire était trop près des remparts ; que dans une affaire il faudrait abattre leur église ; qu'il y avait assez de communautés dans Grenoble sans eux, etc. C'est le P. Bras, jésuite qui lui met cela dans la tête, et vous voyez que cela tend non seulement à vous ôter votre place, mais à vous ôter de la ville. Il est bon que le Père Général sache cela, afin qu'il le dise à M. Le Tellier, et que M. Lesdiguières a dit que c'était son affaire et non celle des Jésuites. Peut-être serait-il bon que M. le duc de Sault [1] en fût averti par M. de Tréville. Je n'eusse jamais cru qu'on eût poussé si loin son ressentiment entre les prêtres et je vous avoue que rien ne me dégoûte tant de l'emploi et ne me fait tant désirer la retraite que ces sortes d'aigreurs entre les gens de bien.

Je suis, mon Révérend Père, votre très humble et très affectionné serviteur,

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CXXIX.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

Le 18 août 1676.

J'ai reçu la nouvelle de la mort de M. Varret [2] le jour du

---

[1] Le comte de Sault-Lesdiguières, ainsi que M. de Tréville avaient été élevés avec Louis XIV. Le Camus fondait quelque espoir en leur appui.

[2] Arrivé le 1er août à Port-Royal, où il faisait de fréquents voyages. Voir plus haut, p. 137.

départ de M. Nicole, et ainsi je n'ai pu lui en faire part; j'en ai une très sensible affection. C'était un ecclésiastique d'une grande vertu et d'un très grand mérite, et d'une douceur d'esprit extraordinaire. Je l'ai recommandé à Dieu depuis ce temps-là étant à l'autel, et l'amitié que vous aviez pour lui augmente encore l'affliction que j'ai ressentie. Peut-être que si vous me l'eussiez donné, je l'aurais conservé plus longtemps, moi qui ai réputation de tuer le monde. Il faut, mon cher frère, apprendre à se détacher de tout et vivre ici-bas comme si l'on était seul avec Dieu. Si vous étiez transplanté comme moi, vous vous y accoutumeriez aisément. J'ai rendu à M. Nicole tous les papiers qu'il m'avait prêtés quand je partis de Paris. Ma maison de pénitence est encore fort naissante; c'est un couvent que j'ai fait ôter aux Augustins, par arrêt du conseil, et dont je suis le maître. J'y ai déjà mis deux personnes; la séparation du monde, le silence et le travail, joints à la prière, feront la principale partie de la pénitence, et l'on ne peut rien régler là-dessus, que l'on ne voie quelques gens assemblés dans un même esprit. Voyez votre neveu [1]; parlez-lui fortement sur ce grand nombre de bénéfices, sur l'usage du bien d'Église à nourrir les courtisans, sur sa résidence à la cour, sur son inaction dans son diocèse, sur le peu de soin qu'il a de régler sa famille. Enfin, montrez-lui, afin de ne pas le désespérer, le chemin qu'il peut suivre, et consultez-en votre bon ami [2], afin de vous tenir en règle. Je lui ai écrit déjà pour l'exhorter à travailler sur l'amour de Dieu, mais il me dit qu'il avait tant d'autres affaires qu'il ne pouvait s'y appliquer; pour l'y déterminer, il faudrait lui donner quelque livre à réfuter sur cette matière; cela l'amuserait davantage.

L'on a dit tout ce qui se peut dire, et tout ce qu'on dira dorénavant sur le fait ne servira qu'à s'attirer de mauvaises

---

[1] L'évêque d'Orléans.

[2] M. Arnauld.

affaires. Rien n'est si beau et si difficile que la jonction des prélats pour défendre leur juridiction contre les entreprises de la cour de Rome, mais quand ce serait ce motif qui aurait engagé M. d'Angers, ce qui ne paraît pas, il aurait mieux réussi en écrivant au roi, en faisant écarter pour quelque temps ceux à qui on pouvait faire de la peine, en écrivant des lettres aux évêques qui pourraient être désintéressés en cette affaire, et dont les avis eussent pu servir à le fortifier ; car de faire des ordonnances qui seront sûrement cassées par le roi, c'est affaiblir son autorité, et éloigner le roi de protéger l'Église en d'autres affaires. Il ne m'appartient pas de juger un prélat si sage, mais il me semble que l'ordonnance pouvait être couchée d'une autre manière. Quand vous voudrez nous venir voir, on vous en dira davantage. Priez pour moi et aimez-moi toujours ; personne ne vous aime plus tendrement.

CXXX.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

1er septembre 1676.

Il est vrai que le Père de Sainte-Marthe m'écrivit, il y a environ un mois, sur ce que l'on voulait à la cour, qu'ils[1] appelassent à Tours de l'ordonnance de M. d'Angers, et qu'il était en peine quelle conduite il avait à tenir dans cette affaire, et sur la signature qu'on exigeait dans cette université. Je lui mandai que je ne croyais pas qu'il dût souffrir qu'aucun des siens appelât de l'ordonnance d'un évêque ; qu'au

[1] Les Oratoriens d'Angers.

surplus, pour ce qui était de la signature, que ceux de ses Pères qui n'auraient ni répugnance ni scrupule sur la signature, qu'il les laissât signer, et que ceux à qui cela ferait de la peine, qu'il les envoyât dans un autre diocèse, afin de ne les pas exposer ; et j'apprends que M. d'Angers a témoigné aux Pères de l'Oratoire qu'il ne désapprouvait aucunement la conduite qu'ils ont tenue ; j'ai bien ouï dire jusqu'à présent qu'il ne fallait pas forcer les gens à signer, qui ne croyaient pas le pouvoir faire en conscience ; mais de laisser signer des prêtres qui croient le pouvoir faire, et qui ont même pour exemple M. d'Angers qui a signé ce même formulaire purement et simplement à Tours, dans l'assemblée provinciale, je ne vois pas comment on peut trouver à redire à cela. Voilà le fait précisément comme il est, et permettez-moi de vous dire que quand cette ordonnance n'eût point été faite, et qu'on eût pris d'autres mesures, il n'en eût été que mieux ; les affaires ont été terminées de la manière la plus avantageuse que vous le pouviez souhaiter ; pourquoi faire des querelles dans un temps où tous ceux qui ont les affaires ecclésiastiques en main ne cherchent qu'à vous inquiéter, et d'ailleurs quel bien revient-il à l'Église de toutes ces contestations à contre-temps ? Ou il ne fallait pas faire l'accommodement qu'on a fait, ou il fallait demeurer dans le silence et ne jamais parler de cette contestation. N'a-t-on pas jugé à propos de ne rien demander de nouveau en Sorbonne, bien qu'il parût plus juste de rétablir les docteurs dans leurs droits après une paix que le Pape avait autorisée ? Si vous saviez combien ces choses nuisent dans l'esprit du roi et lui font concevoir de l'opposition contre les évêques qu'on appelle dévots, et combien dans nos diocèses cela nous empêche de faire du bien, on se contenterait de ce qu'on a obtenu et on demeurerait en repos. M. Nicole est tout à fait de cet avis [1], et je suis assuré

---

[1] Nicole, en effet, fut toujours, à Port-Royal, le modérateur, l'homme de la paix.

que si vous en voulez consulter M. Arnauld, qu'il ne s'en éloignera pas.

Je n'ai pas ouï dire que M. le cardinal Grimaldi[1] eût donné une pension à M. Genet : il le nourrit dans son séminaire, où il continue sa morale. Priez, je vous prie, M. Arnauld de se donner la peine de voir et de corriger le second tome comme il a fait du premier.

J'ai bien su d'autres nouvelles de Rome que je puis vous mander par cet ordinaire. Il faut un peu vous remettre, mon cher frère, vous avez le cœur si bien fait et si sensible, que la mort de vos amis[2] ne peut qu'elle ne vous touche beaucoup; mais vous avez tant de foi que vous savez surmonter vos peines. Je vous demande toujours un peu de part en votre amitié et en vos prières.

CXXXI.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

Claix, le 16 septembre 1676.

L'on travaille encore à Paris au bréviaire de Vienne[3]. C'est M. de Sainte-Beuve qui le revoit. S'il s'imprime en ces quartiers, je vous en enverrai une couple d'exemplaires. Quelques-uns de nos chanoines avaient eu dessein de reprendre l'ancien bréviaire de ce diocèse qu'on a quitté depuis cent ans. Il était très bien fait. L'on disait le psautier dans la semaine,

---

[1] L'archevêque d'Aix.

[2] On se rappelle que M. Varret était mort le 1er août.

[3] C'est en 1678 que H. de Villars, archevêque de Vienne, publia un bréviaire à l'usage de son église. D'après Dom Guéranger (*Inst. liturg.*, éd. de 1851, p. 73), c'est « le bréviaire qui ouvrit la voie la plus large aux novateurs » en liturgie.

et l'on était moins chargé de psaumes qu'on n'est aujourd'hui. Il n'y avait aucune légende fabuleuse, et toutes les leçons n'étaient que de petits chapitres de l'Écriture sainte. J'ai trouvé aussi un de nos anciens missels. Tout ce que les Chartreux ont de particulier dans le leur est tiré de là. Je vous aurais cru plus aisé à ébranler que M. Nicole; mais, à vous entendre parler, il faut se résoudre de ne vous jamais voir, quelque forte passion que j'en aie.

Je vous prie de remercier M. l'abbé Le Roy[1] du livre qu'il m'a fait la grâce de m'envoyer par votre canal et que je n'ai pas encore reçu.

Ce que je trouvai de plus admirable en M. d'Alet, aussi bien que vous, c'est son uniformité de vie et cette grande application à Dieu où il paraît continuellement. Il est vrai qu'il n'a ni visites, ni grand monde, ni affaires dans son diocèse qui l'en détournent. Je voudrais seulement l'avoir vu, pour trois semaines, dans ces villes de parlement, où il faut, en trois heures, parler à trois ou quatre cents personnes, et résister en face aux puissants de la terre qui ne peuvent souffrir qu'on les refuse ni qu'on les reprenne. Je crois qu'il garderait son même sang-froid, et c'est ce qui me met dans la confusion, voyant combien la multiplicité des affaires me dissipe, et combien la contradiction des hommes m'agite. C'est la grande peine des évêchés qui sont à la tête des provinces comme le mien. Je vous recommande M. d'Auxerre[2] : c'était un saint et vertueux prélat. Vous vous souvenez qu'il y a près de trente ans que nous étions avec lui en Sorbonne; cela mérite bien que vous demandiez à Dieu qu'il lui fasse miséricorde.

J'avais un maître d'hôtel qui avait réglé mes affaires tem-

---

[1] Voir p. 232, note 2.

[2] Nicolas Colbert, le frère du grand ministre, et précédemment évêque de Luçon, était mort le 5 septembre, âgé seulement de quarante-huit ans.

porelles à la perfection et qui me débarrassait entièrement de ces soins ; il veut aller en son pays, le Poitou, et se retirer. Cela me met dans une grande peine ; s'il se trouvait sous votre main quelque ecclésiastique ou prosélite qui eût du sens et qui voulût s'embarquer dans mon vaisseau, vous me feriez une grande charité de me l'adresser pendant que l'autre est encore ici ; il le pourrait instruire.

CXXXII.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

AU MÊME.

Barraux, 22 octobre 1676.

M. Nicole m'a envoyé une dernière ordonnance de M. d'Angers, qui explique la première et qui est tout à fait dans le sens que j'ai eu en répondant au P. de Sainte-Marthe[1].

Il y a lieu d'espérer quelque chose du nouveau Pape[2], et M. le cardinal de Grimaldi fait ses efforts pour lui inspirer de bons sentiments pour l'Église ; mais les choses sont en un état qu'il faudrait qu'un Pape bien intentionné fût très éclairé et au-dessus des intérêts de grandeur et d'autorité pour abolir une infinité de choses qui ruinent entièrement la discipline de l'Église, et encore faudrait-il qu'il vécût quarante ans. Ainsi il faut prier Dieu qu'il lui fasse faire le bien qui nous est le plus convenable, et, de son côté, faire ce qu'on peut sans attendre beaucoup de secours des hommes ; peut-être même, s'il est si bien avec nous, qu'il accordera des choses, soit pour

---

[1] Voir la lettre du 1er septembre 1676.

[2] B. Odescalchi, élu pape le 20 septembre, avait pris le nom d'Innocent XI.

nomination des bénéfices ou aliénations, qui ne seront pas bonnes pour l'Église.

Il y a longtemps que je n'ai entendu parler de l'affaire[1] de M. d'Alet, ce prélat est à plaindre d'avoir un pareil dégoût sur la fin de ses jours. J'ai reçu une lettre de lui sur cet événement, la plus sage et la plus touchante du monde. Ce n'est pas qu'à vous parler franchement, s'il y avait de la difficulté, ce devrait être à prêter le serment de fidélité qu'assurément beaucoup d'évêques ne doivent point au roi, mais pour faire registrer gratis à la chambre des comptes le droit de régale que le roi accorde et qu'il prétend avoir, je ne vois pas qu'il y ait grand inconvénient, et je ne sais si saint Thomas de Cantorbéry eût voulu mourir pour cela. Au moins vous savez bien que saint Augustin ne l'eût pas fait. Je sais que c'est en quelque façon que le roi a le droit de régale sur son évêché, mais comme ce droit-là n'a d'autre effet à présent que de nommer les prébendes pendant la vacance du siège, et que le roi accorde les revenus au futur successeur, et le roi jouissant de ce droit malgré notre résistance, et tous les évêques faisant le serment de fidélité qui en est la principale marque, peut-être serait-il aussi bon de plier, qu'en résistant de souffrir un renversement dans son église, parce que des régalistes avides ôteront par ce moyen quantité de bons prêtres de leurs emplois et de leurs bénéfices, qui est un plus grand mal que la vérification à la chambre des comptes du droit de régale. Il y a tant de choses importantes pour le spirituel et essentielles à notre ordre qu'on nous ôte, et nous avons tant de ménagements à garder avec les puissances qui nous protègent, qu'en vérité, dans les choses temporelles et qui n'asservissent pas l'Église, peut-être serait-il aussi bon de dissimuler. Ce n'est pas, qu'après tout, peut-être que Dieu demande cela de lui, et que cet exemple de fermeté animera les évêques à en avoir dans des occasions aussi importantes.

---

[1] Au sujet de la régale.

L'Église est si peu unie aujourd'hui, et il y a si peu de moyens de se maintenir, d'ailleurs il y a tant de jalousie entre les évêques, que l'on ne voit rien à faire aujourd'hui qu'à empêcher chez soi tous les maux que l'on peut, et à tolérer les autres jusqu'à ce que Dieu change la face des choses. Pour moi, je soupire après la retraite et le repos, n'étant nullement propre à ce que je fais. Je me recommande là-dessus à vos prières.

CXXXIII.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU PÈRE QUESNEL.

Chambéry, 25 octobre 1676.

Mon Révérend Père,

Le P. du Juanet m'avait appris votre départ de Paris ; j'ai bien de la joie que vous soyez de retour en parfaite santé. Jusques à présent toutes les lettres qui m'ont été adressées directement m'ont été rendues avec fidélité et les cachets fort entiers. Ainsi, ne mettant ni votre nom ni celui de l'évêque dont vous me parlez, je ne vois aucune difficulté que vous me mandiez le secret que vous voulez me faire savoir sans aucun détour. Il y a mille affaires où la meilleure finesse est de n'en point avoir. Je suis ici arrêté sur une contestation de juridiction avec la Chambre des comptes et des Pénitents noirs. Cela m'a fait manquer M. le cardinal de Retz qui a demeuré huit jours à Grenoble; nos autres trois cardinaux ont passé par Avignon, et M. le cardinal de Retz espère aussi avoir bientôt son congé. Nous apprenons du Languedoc les interdits et les excommunications contre les régalistes d'Alet ; mais nous ne savons comment la Cour prendra cette affaire.

M. Dirois m'écrit que M. de la Trappe, ensuite de ce que M. le cardinal de Retz a fait à Rome en faveur de sa réforme, devrait s'adresser au Pape, qui a goûté ce qu'on lui a représenté là-dessus, et que la conjoncture est très favorable. Il me marque aussi que l'affaire de M. d'Arras s'accommode, en déclarant qu'il n'a pas prétendu que son ordonnance réglât toute l'Église ou pût empêcher le jugement du Pape. Il dit que si l'on profitait du séjour de M. le cardinal de Retz à Rome, quelques évêques de France écrivant une lettre latine au Pape pour le prier qu'en ce qui regarde leurs ordinations et les ordonnances et les règlements de leurs diocèses, on ne jugeât rien sans leur faire savoir que cela pourrait être d'un bon usage pour arrêter les entreprises de cette cour. Vous en pourrez faire part à M. de Châlons et à nos amis.

Je suis, mon Révérend Père, votre très humble et très affectionné serviteur.

† Étienne, évêque de Grenoble.

J'apprends que le roi nomme aux abbayes de Sainte-Claire et qu'il les soumet à la juridiction des Ordinaires. Il y en a une à Chambéry qui aurait besoin de cette réforme aussi bien qu'une des Jacobines du Montfleury. Je vous prie d'en parler au P. de Mouchy ; il sait ce que c'est et pourrait m'y aider.

CXXXIV.

Archives du séminaire d'Amersfoort. — Autographe.

A MONSEIGNEUR PAVILLON [1].

Au Bourget, 8 novembre 1676.

Ne sachant comment faire tenir une lettre que j'écris à

---

[1] L'évêque d'Alet.

M. de Pamiers[1], au sujet des bâtiments magnifiques des Chartreux dont il m'avait écrit, je prends la liberté, Monseigneur, de me servir de votre moyen pour la lui faire tenir avec une répartie du Père Général de cet ordre, sur la même matière.

Vous voulez bien que je profite de cette occasion pour vous demander comme va votre affaire avec vos régalistes et si M. Ragot est de retour près de vous. Je ne suis pas en peine comment vous aurez reçu ce nouveau choc, étant convaincu de la grandeur de votre âme et de la force que Dieu vous donne, surtout dans les occasions importantes.

Celle que j'avais avec M. de Lesdiguières est finie ; la Providence m'a présenté une place pour mettre mon séminaire loin des Jésuites, et je ferai bâtir une paroisse à la place qui est dans leur voisinage et où je voulais mettre les Pères de l'Oratoire. Ce tempérament et une visite que j'ai rendue le premier, suivant votre avis, à M. de Lesdiguières, a accommodé toutes choses : les Jésuites me sont venus demander pardon ; je les ai reçus le plus charitablement que j'ai pu. J'ai néanmoins quelque peine sur un de leurs Pères qui m'a dénoncé auprès du défunt duc de Savoie, comme hérétique. Il est dans mon diocèse et on ne m'en fait aucune satisfaction, quoique je l'aie demandé au Provincial et au Recteur. Il est vrai qu'il ne prêche, ni ne confesse ; mais croyez-vous, Monseigneur, que ce soit assez, car en ces quartiers les religieux un peu déréglés ou dissolus ne font aucun scrupule d'aller de porte en porte décrier un évêque comme janséniste. Comment croyez-vous, Monseigneur, que j'en doive user à cet égard ?

Je vous demande toujours un peu de part en votre amitié et en vos saints sacrifices.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

---

[1] Caulet.



CXXXV.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

Grenoble, 14 décembre 1676.

Je suis venu à temps pour voir ici le cardinal de Retz, dont je suis content au delà de ce que je vous puis écrire ; il a une grandeur d'âme extraordinaire, mais elle est accompagnée d'une humilité profonde à la vue de sa vie passée, d'une sincérité merveilleuse et d'un grand désir de faire pénitence et de se séparer du monde. Je ne parle point de son désintéressement : il l'a eu très grand avant la foi. Je vous avoue, mon très cher frère, que cet exemple me servira beaucoup pour me redresser.

Le Pape, à ce qu'il m'a dit, est très convaincu que l'affaire du jansénisme n'est présentement qu'un fantôme dont on se sert en France pour décrier des gens de bien qui n'ont jamais été dans aucun parti, et il est résolu d'agir sur ce pied-là ; peut-être qu'à l'heure qu'il est, il y a plus de mesures à prendre avec Rome qu'avec la cour de France où M. de Paris et le Père de la Chaise gouvernent les affaires ecclésiastiques d'une manière opposée à celle dont les ministres les gouvernaient, qui était incomparablement plus juste et plus chrétienne. Il serait bon d'en avertir vos amis; car, après tout, en se rapprochant un peu de Rome et du Pape par le nonce, on lèverait bien des impressions qu'ils conçoivent souvent contre des gens de bien faute d'éclaircissement.

J'offrirai à Dieu de tout mon cœur mes faibles prières

pour Mme votre sœur[1] afin qu'il lui inspire l'esprit de retraite et de silence sans lequel les dames de sa qualité se sauvent malaisément. Pour notre évêque[2] je ne crois pas qu'il y ait rien à faire sur ses bénéfices et après lui en avoir écrit ou parlé une fois, je crois qu'il faut se taire et laisser dans le cœur la bonne semence que vous y aurez versée; c'est à Dieu à faire le reste : nos grands discours ne convertissent personne.

Vous savez ce que saint François de Sales dit sur le *Monseigneur ;* le mot *Grandeur* est fort en usage dans les provinces. Je ne conseillerais pas à un ecclésiastique de le donner à un évêque, mais comme il se donne aux grands du monde, et que depuis neuf cents ans notre dignité a été élevée selon le siècle, je ne croirais que nous dussions entièrement refuser ce titre, ni aussi le désirer, ou être fâché quand on ne nous le donne pas. La règle de saint Augustin à Aurélius est très belle : ne pas recevoir tout l'honneur qu'on veut rendre à l'épiscopat pour donner l'exemple de l'humilité, et ne le pas refuser entièrement. *ne nimiâ defectione vilescat.* Pour moi j'ai un très grand éloignement de tous ces titres séculiers ; mais je crois qu'un évêque en doit user comme font les grands seigneurs du monde qui ont du sens : ils laissent faire le peuple sans estimer ou désirer ces marques d'honneur.

M. le cardinal de Retz a fait encore instance pour quitter son chapeau ; le Pape a rejeté cela comme une tentation et voulait l'engager à demeurer à Rome pour servir l'Église. Il n'a pas cru se pouvoir sauver en se mêlant d'affaires, et il retourne à Commercy avec dessein de ne plus paraître dans le monde. Il est bien heureux d'être libre. Nous avons fort philosophé, lui et moi ; je voulais qu'il me conseillât de me retirer. Il faut qu'il me croie encore attaché au monde ou trop faible, puisqu'il n'a pas cru me devoir conseiller un état qui me con-

---

[1] La duchesse d'Épernon, retirée à ce moment au Val-de-Grâce.
[2] Coislin, l'évêque d'Orléans.



vient si bien. Je prie tous les jours pour vous, et pour toute votre famille ; j'espère que vous vous souviendrez toujours de moi.

CXXXVI.

Archives du séminaire d'Amersfoort. — Autographe.

AU PÈRE DU JUANET.

A Grenoble, 29 décembre 1676.

Mon Révérend Père,

Je ne puis demeurer plus longtemps sans vous remercier de ce que vous nous avez trouvé un si bon prédicateur[1]. Il ne se peut prêcher ni plus solidement, ni plus chrétiennement et au gré de tout le monde qu'il a prêché. Mais je puis vous dire que sa vie et sa piété m'ont encore plus touché que ses prédications, de sorte que j'espère que Dieu donnera une très grande bénédiction à ses travaux. Il n'a rien à craindre que le prédicateur du Parlement qui a été tellement abandonné qu'à moins qu'il soit très vertueux, il aura peine à lui pardonner.

On dit qu'il y a une vie de saint Thomas de Cantorbéry[2] très bien faite et imprimée depuis un an. Si cela est, je vous prie de dire à mon correspondant, le P. Quesnel, qu'il me l'envoie. J'oubliai de lui en écrire la dernière fois. Je vous demande part en vos saints sacrifices et suis à jamais, mon Révérend Père, votre très humble et affectionné serviteur,

† Étienne, évêque de Grenoble.

---

[1] C'était le P. Chappuis. Il en sera question plus en détail dans les lettres suivantes.

[2] Cette vie, par Camboust de Pontchâteau, parut en 1674 sous le pseudonyme de Beaulieu.

CXXXVII.

Collection Chaper.

A MONSIEUR DIROIS.

30 décembre 1676.

MONSIEUR,

On ne peut être plus consolé que je l'ai été du récit que vous me faites de l'entretien que vous avez eu avec le Pape. Il faut prier Dieu qu'il nous le conserve longtemps pour le bien de son Église. Ce que vous me mandez m'a engagé à lui écrire une lettre de compliment sur sa promotion où je lui rends compte des soins que j'ai eus d'abolir l'usure dans ce diocèse et de faire suivre aux confesseurs les règlements de saint Charles. Si vous me pouvez procurer une réponse précise, cela sera d'usage en ce diocèse. Puisque la Providence vous a attiré à Rome, peut-être que c'est pour m'aider en cette cour et pour y trouver des facilités en ce qui regarde mon ministère. Les choses ne sont pas de même en France et l'on me mande de Paris qu'on y pousse et décrie quantité de bons évêques et de bons prêtres sous prétexte de jansénisme, à quoi ils n'ont jamais songé. On en accuse M. de Paris. Pour moi, vous savez comme j'en suis éloigné et quels sont mes sentiments sur ces matières et aussi n'ai-je pas ouï dire depuis peu qu'on m'ait rendu de méchants offices de ce côté-là. Je me renferme dans mon diocèse et si j'étais bien à Dieu, j'y gagnerais bien des âmes; mais je suis si misérable et si indigne de la place que je tiens, qu'en vérité je vous dis, comme à mon bon ami, que je ne respire qu'après une retraite où je puisse finir mes jours en paix et me préparer aux jours éternels.

Je vous recommande mes affaires des pénitents et du curé de Saint-Sulpice. Je suis honteux des peines que je vous donne. Je vous prie de me conserver toujours un peu de part en votre amitié et dans vos saints sacrifices.

Je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très affectionné serviteur,

✝ Étienne, évêque de Grenoble.

CXXXVIII.

Collection Gazier, *ibid.*, — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

18 janvier 1677.

M. le cardinal de Retz a besoin de quelqu'un qui le pousse, et qui l'empêche de s'éparpiller dans le monde et dans les conversations séculières. Ces voyages à Rome lui sont très sensibles. C'est un grand homme, et à qui Dieu demande de grandes choses.

Autrefois, on confiait à un homme de bien les affaires de l'Église de France ; M. de Larochefoucauld[1] en a été chargé très longtemps et un vaurien[2] avait soin des dons gratuits, décimes et autres affaires temporelles du clergé ; feu M. de Reims Vallencé[3] en a été longtemps chargé ; M. de Paris porte les deux aujourd'hui et s'est établi un tribunal avec le confesseur très préjudiciable à l'Église ; et qui pis est, je n'y vois

---

[1] Le cardinal (1558-1645) qui fut successivement évêque de Clermont, puis de Senlis.

[2] Dans le sens probablement d'homme de plus basse condition.

[3] Léonor d'Étampes de Valencé fut archevêque de Reims, de 1641 à 1651.

aucun remède, si ce n'est de ne se point commettre, et chacun dans son diocèse d'appuyer la vérité et de condamner nettement les erreurs qu'on voudra y introduire. Si j'étais en cour, j'en dirais mon sentiment au roi, d'une manière qui ferait impression sur son esprit; mais cela ne se peut écrire et ne servirait à rien ; car ce sont des choses qu'il faut insinuer adroitement et dont on ne peut se plaindre. Plus j'y pense, et plus je trouve que ceux qui servent Dieu en sont cause, et qu'ils attirent ce châtiment visible à cause de mille infidélités et moyens politiques dont on se sert et qu'on ne s'abandonne pas assez aux moyens que l'Évangile nous marque, et moi tout le premier; nous faisons un mélange de religion et de prudence humaine qui corrompt nos voies, et qui n'est point du tout agréable à Dieu; quand nous serons purs et que nous servirons Dieu sans partage et sans ménagement, il nous protégera hautement : *cum placuerint domino viæ ejus inimicos convertet in pacem* [1]. Je me sens pressé intérieurement sur ce chapitre depuis plus de six mois et je souhaiterais avoir seulement pour trois semaines un homme de piété et de sens qui pût m'aider à achever sur moi, sur ma maison et sur mon diocèse une infinité de choses qui ne sont qu'ébauchées. J'avais chargé un prêtre d'en conférer à Paris avec MM. Arnauld, Nicole, de Sainte-Beuve et le curé de Saint-Nicolas : on ne m'a fait aucune réponse de leur part, si ce n'est que tout allait bien. Vous voyez, mon très cher frère, que je vous parle avec ouverture de cœur.

Par les nouvelles que je reçois de Rome, le Pape a les meilleures intentions du monde; s'il continue à réformer le clergé et les religieux, et proscrire les courtisanes et les comédiens, à faire de grandes aumônes, et à louer les évêques de France qui autorisent les avis de saint Charles aux confesseurs dans son diocèse, il sera jansémiste; au moins j'en connais beaucoup qui ne le sont pas plus que lui, et qu'on en accuse.

---

[1] *Proverbes*, XVI, 7.

Pour votre neveu [1], il y a plus d'un an que je n'en ai entendu parler, je crois qu'il a pris son parti, et qu'il s'est mis la conscience en repos, à l'abri de quelque opinion probable. Je l'aime et l'honore de tout mon cœur; comme il a grand respect pour vous, ce que vous lui direz fera toujours beaucoup d'impression sur son esprit; pour moi je vous demande toujours un peu de part dans votre amitié, et dans votre souvenir devant Dieu. Personne n'est plus à vous.

CXXXIX.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU PÈRE QUESNEL.

Poliénas, 15 février 1677.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Par l'avis que je viens de recevoir (j'apprends) que M. de Sautereau a dessein de faire casser l'arrêt du Parlement donné en faveur du vice-légat d'Avignon pour vous faire perdre vos bénéfices. Vous verrez que je n'ai pas grand tort de vous conseiller de ne pas traiter avec lui. Comme j'apprends que M. de Paris et le P. de la Chaise sont commis pour examiner la chose, il vous importe de demander au roi des commissaires qui ne soient pas suspects. J'ai cru vous devoir donner avis de la chose, afin qu'on y donne remède promptement.

Je ne sais ce qu'on peut trouver à redire dans la thèse que vous m'avez envoyée, si ce n'est qu'elle n'est pas à temps : *est ratio verum tacendi*. Les lettres de M. d'Alet et de Pamiers

---

[1] Toujours l'évêque d'Orléans.

ont été très bien reçues à Rome : on se dispose de leur envoyer un bref fort honnête. Je vous rends mille grâces de toutes les peines que vous voulez bien prendre de m'envoyer des livres. Je suis présentement en visite où je n'ai que le temps de vous assurer que je suis sans réserve, mon Révérend Père, votre très humble et très affectionné serviteur.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CXL.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU MÊME.

A Grenoble, 13 mars 1677.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Je viens de recevoir la caisse des livres que vous m'avez adressée, et j'en ai fait donner trois aux Pères de l'Oratoire que vous m'avez marqués. Je n'ai point de termes pour vous exprimer combien je suis sensible aux marques de tendresse et d'amitié que vous m'y donnez, et bien qu'elles me soient très avantageuses d'une part, c'est pour moi un sujet de très grande confusion, de l'autre, de connaître que je réponds si peu à la bonne opinion que vous avez de moi. Il faut que vos prières m'obtiennent la grâce de devenir tel que vous me représentez et à vous le pardon d'avoir excédé dans vos expressions.

Le P. Chartier est ici pour suppléer au P. Chapuis[1] qui est en très grand danger : c'est un homme d'un tempérament délicat et malsain, et après avoir sué deux jours au delà de

---

[1] Il a été question précédemment de ces deux Oratoriens.

l'imagination, il vient de tomber le septième dans une très grande rêverie. C'est un saint prêtre et capable de servir très utilement l'Église, ce sera une perte très considérable s'il meurt; j'en suis tout à fait touché[1].

Je vous prie de vous souvenir du Rituel de Paris; on m'a mandé que le P. de Monchy en a un de Reims pour moi; on pourrait les envoyer par la même commodité.

Nos Jacobins verront la thèse que vous m'avez envoyée; mais il n'est pas temps de traiter de pareilles questions, bien qu'elles soient très orthodoxes. Je suis très sincèrement, mon Révérend Père, votre très humble et affectionné serviteur.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CXLI.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

27 avril 1677.

Je ne vous ai point écrit, mon très cher frère, depuis ce carême parce que je sais qu'en ce temps-là, plus qu'en tout autre, vous n'aimez pas à être détourné de vos saintes occupations, et que je n'avais rien à vous mander qui le méritât. Vous avez eu bien de la joie du bref qu'on dit que le Pape a écrit à M. Arnauld et à M. d'Alet; je vous prie, si vous en êtes le maître, de m'en faire envoyer une copie; je n'en ferai que l'usage qu'il vous plaira, mais ce me sera une très grande consolation de le pouvoir lire. J'ai tenu ici M. Dirois qui m'a dit bien des nouvelles de cette cour; il vous en

---

[1] Le P. Chapuis mourut le 17 mars.

entretiendra sans doute, et ainsi je m'abstiendrai de vous en faire une relation aussi ample que la chose le mériterait. Il m'a apporté aussi un bref très obligeant. Je crois que c'est M. le cardinal d'Estrées qui m'a procuré cet honneur, car la lettre que je m'étais donné l'honneur d'écrire à Sa Sainteté ne le méritait pas.

J'ai ici un peu moins de bruit et d'agitations extérieures que les dernières années, mais j'éprouve les mêmes contradictions de la part des religieux qui décrient sourdement la doctrine de la pénitence et qui font passer pour des nouveautés les règles les plus saintes et les plus pures qui soient dans l'Église. Ils gouvernent toutes les consciences et les flattent dans leurs dérèglements. L'impossibilité qu'il y a d'y apporter aucun remède et les suites fâcheuses me donnent de très grandes envies de sortir d'ici, car enfin, si vous exceptiez les pauvres, les paysans et quelques âmes choisies, on ne peut faire aucun bien dans les diocèses éloignés; on n'a point de prêtres séculiers, ni savants, ni vertueux, dont on se puisse aider; le monde est ébranlé au sermon, il se rassure à la confession; on redresse un peu le clergé par les retraites et par les conférences, mais on court tant de risques en cette profession, et par ce qu'on fait et par ce qu'on ne fait pas, qu'en vérité je ne désire rien tant que d'en sortir, me croyant inutile pour les autres, et me trouvant en très grand danger pour mon salut. Je vous prie d'en consulter sans qu'ils s'en aperçoivent MM. Arnauld et de Sacy. M. de la Vergne m'écrit d'Aix que M. le cardinal Grimaldi veut faire de nouveaux efforts auprès du roi pour me faire son successeur: jugez si je serais tenté d'une translation, n'ayant que des pensées d'abdication et de retraite. J'ai grand besoin de vos prières; je me flatte que vous avez toujours un peu d'amitié pour moi et que vous ne m'oubliez pas devant Dieu.

CXLII.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU PÈRE QUESNEL.

14 juin 1677.

Mon Révérend Père,

J'ai reçu vos lettres dans mes montagnes; c'est ce qui m'a empêché de vous faire réponse plus promptement. J'ai mandé mes raisons à M. Arnauld touchant l'approbation pour le Rituel[1]; je crois qu'il faudrait qu'on l'eût fait savoir à Rome puisqu'on est bien avec le Pape; il ne trouverait pas mauvais qu'on le publiât, au lieu qu'on empoisonnera la nouvelle édition dans son esprit, si l'on ne le prévient avant que de la faire paraître, et on ne doit pas approuver l'ouvrage d'un évêque sans le voir et sans qu'il le désire. A cela près vous jugez bien quelle joie j'aurais de donner des marques à ce prélat du profond respect que j'ai pour lui. M. de la Vergne s'est chargé de parler au Père général touchant l'examen de ces propositions qu'il m'a envoyées; en vérité, cela n'est n'est point de saison, et il y en a qui pouvaient être mieux conçues qu'elles ne le sont. Le P. de la Mirande[2] demande le P. de Saligny[3] pour gouverner les prieurés qu'il a dans le diocèse: il a grande envie d'y aller lui-même. Le P. Fourré[4]

---

[1] Le Rituel d'Alet. Voir p. 244.

[2] C'était le supérieur du séminaire de Grenoble. Malgré le désir de l'évêque il y resta jusqu'en 1678, et fut remplacé par le P. Guillaume Quesnel, frère du correspondant de Le Camus.

[3] On sait peu de chose de cet oratorien qui résidait à ce moment à Clermont et mourut à Rome le 17 août 1702.

[4] Le P. François Fourré était un saint prêtre, mais qui n'exerça jamais la charge de supérieur, et mourut en 1689, assistant du général.

en ce cas-là serait un très bon supérieur pour mon séminaire et dont je m'accommoderais mieux que du premier. Je n'ai point vu le P. du Juanet; je ne sais pas où il a passé. Me voilà présentement à Grenoble pour quelque temps ; je vous entretiendrai plus à loisir; je crois qu'à présent il faut se tenir en repos et ne se pas mêler de beaucoup d'affaires. Pour moi, je ne me crois nullement propre pour toutes celles dont vous m'écrivez et je me renferme dans mes montagnes, persuadé que Dieu ne demande autre chose de moi.

Je suis toujours absolument à vous.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CXLIII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

A Grenoble, 19 août 1677

Il est vrai, Monseigneur, que j'ai un peu murmuré de n'avoir point eu de réponse à deux lettres que je m'étais donné l'honneur de vous écrire; il est vrai que je croyais que mon frère les enverrait chez vous, et apparemment elles se sont perdues à la poste.

Pour vous rendre compte de ce qui se passe en ces quartiers, je vous dirai que les choses sont un peu calmées depuis la mort de M. Lesdiguières[1] et l'absence de M. de la Berchère[2]. Ce n'est pas que les religieux, surtout de Savoie, ne murmurent et ne me fassent passer pour janséniste, car ce mot est

---

[1] Le duc de Lesdiguières était mort le 1er janvier 1677. — Cf. A. Prudhomme, *Histoire de Grenoble*, p. 474.

[2] Denis Le Goux de la Berchère, premier président du Parlement de Dauphiné.

plus à la mode que jamais. Mon clergé se règle tout à fait, et les retraites qu'on fit l'année passée dans mon diocèse y ont beaucoup servi, mais je manque de clercs et je suis convaincu qu'il n'y a pas de meilleur moyen de régler le clergé que celui que vous avez pris[1]. Je vous supplie de me satisfaire sur deux difficultés que je vous proposai dans mes dernières lettres : l'une, savoir ce que vous en faites depuis leurs études jusqu'à ce qu'ils aient l'âge de prendre les ordres; car, les prenant à douze ans, à dix-sept ans ils sont capables d'entrer au grand séminaire, et c'est depuis cet âge-là jusqu'à vingt-cinq ans qu'ils se corrompent dans le monde. Si vous les gardez, cela va à une terrible dépense, et ces diocèses sont si pauvres que j'ai peine à imposer 1,000 fr. sur le clergé. D'ailleurs, on a peine à trouver des maîtres qui les sachent bien conduire, car les Pères de l'Oratoire ont assez du grand séminaire et ne pourraient pas servir à cela. Ainsi, Monseigneur, il vous en coûtera la peine de me mander comme il faut faire pour la subsistance, pour l'instruction et pour le temps qu'ils doivent être au séminaire.

Nous avons en ces quartiers M. du Puy[2], qui s'est mis dans une très grande réforme : on dit qu'il casse tout son équipage, qu'il ne s'occupe que des visites de son diocèse, qu'il sert tous les jours vingt-deux pauvres à sa table et qu'il donne tous ses biens aux pauvres. Voilà de beaux et grands exemples! Quand vous verrez M. de la Rochelle[3], faites-lui des reproches de ce qu'il m'a oublié.

Je vous prie de vous souvenir devant Dieu de la personne du monde qui est à vous avec le plus de respect et de vénération.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

---

[1] Le Camus veut parler de la fondation d'un petit séminaire, comme on va le voir.

[2] Arnaud de Béthune, évêque du Puy de 1665 à 1703, fut en effet un des plus saints et des plus zélés prélats de son époque.

[3] Mgr de Laval, dont il a déjà été question plusieurs fois.

CXLIV.

Archives de l'hôpital de Grenoble, H. 648. — Autographe.

A MONSIEUR DUFOUR DE LA RÉPARA.

A Voreppe, 13 septembre 1677.

MONSIEUR,

Bien que j'espère être à Grenoble dans peu de jours, je ne peux néanmoins différer un moment à vous remercier pour tout le clergé de ce diocèse de l'heureux succès de votre négociation. L'acte des Jacobins n'a pas dû empêcher l'exécution du décret et de la patente[1]. M. l'abbé de Valbelle[2] m'a écrit en conformité de ce que vous me mandez. Il y a plaisir de confier des affaires à des personnes aussi intelligentes et aussi zélées que vous êtes. Je m'en ferai toujours un très grand de vous pouvoir témoigner à quel point je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très affectionné serviteur.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

---

[1] Il est sans doute question dans cette lettre de l'affaire dont M. BELLET (p. 140) parle en ces termes : « Les Dominicains établis à Grenoble, à Chambéry et à Montmélian possédaient des terres et des revenus assez considérables. Le Camus aurait voulu les obliger à se dépouiller davantage en faveur des pauvres, afin d'être plus véritablement pauvres eux-mêmes. » Cfr. la lettre CXLVIII, p. 300.

[2] Un des agents généraux du clergé.

CXLV.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU PÈRE QUESNEL.

Cornillon, 16 septembre 1677.

Mon Révérend Père,

Je fais le même jugement que j'ai fait autrefois sur M. Dirois et, la dernière fois que je le vis, je trouvai que Rome ne l'avait pas changé. Il m'a écrit que M. Boileau enseignait que la contrition parfaite était nécessaire avec le sacrement, et que c'était un mystère impénétrable comment le sacrement de pénitence opérait la rémission des péchés. J'ai peine à croire cela, et cela redouble l'envie que j'ai de revoir cet ouvrage que vous avez oublié d'envoyer avec les œuvres du cardinal Bona, que j'ai reçues depuis peu. J'avais déjà appris, mon Révérend Père, une partie de ce que vous me mandez, qui se passa à Rome et à Paris, au sujet de la morale relâchée qu'on veut faire condamner; comme aussi qu'on faisait des plaintes contre moi de ce que j'avais écrit touchant la *Lettre-circulaire* [1]. Je me suis expliqué si nettement que je m'étonne qu'on ait pu mal interpréter mes pensées. J'ai écrit à M. Le Tellier que je ne pouvais croire que le roi voulût empêcher les évêques de condamner et de poursuivre à Rome la condamnation de la morale corrompue et contraire aux règles de l'Évangile; que je me souvenais comme il m'avait commandé autrefois d'aller en Sorbonne,

---

[1] Probablement la Circulaire des dix-neuf évêques.

pour donner mon suffrage dans la censure d'Amedeus Guimenius[1].

En deuxième lieu, j'ai distingué entre écrire au Pape et la manière de lui écrire ; que je ne croyais pas que l'intention de Sa Majesté fût d'ôter aux évêques la liberté de recourir au Pape, qui est notre chef, et que cette union et liaison avec le Saint-Siège étaient de droit divin et de tradition apostolique. Pour ce qui regardait la manière d'écrire, que personne ne m'avait proposé de souscrire cette lettre-circulaire, et qu'elle n'était pas parvenue jusqu'à moi et que, si on me l'avait présentée, je ne l'aurais pas signée, parce que je connaissais assez le monde pour savoir qu'on donnerait un air de cabale à ces signatures, bien qu'il y ait dans l'antiquité des exemples de pareilles souscriptions, et que, d'ailleurs, il ne m'appartenait pas de juger des intentions de ceux qui avaient signé cette lettre ; mais que je ne ferais jamais difficulté d'écrire au Pape quand le bien de l'Église ou le besoin de mon diocèse le requerrait.

Voilà précisément ce que j'ai écrit à M. Le Teillier et à M. Dugué, intendant du Dauphiné, et à M. l'abbé de Valbelle, agent du clergé, et j'ai appris que la manière dont j'avais pris la chose avait agréé au roi et avait remis l'Église de France dans une liberté qu'on lui voulait ôter. Je ne suis pas assez téméraire pour accuser de cabale des évêques pour qui je n'aurai jamais que des sentiments de respect et de vénération ; je m'accuserais plutôt de lâcheté ; mais, à vous dire le vrai, comme j'ai été nourri à la cour et que je sais à peu près comme on y prend les choses, je tâche d'éviter certains pièges où l'on tombe ordinairement. Ces lettres-circulaires,

---

[1] Sous ce pseudonyme, le P. de Moya, jésuite espagnol, avait publié, en 1657, un ouvrage de morale, réédité à Lyon en 1664, et que la Sorbonne avait, à ce moment, sévèrement censuré. Il fut mis à l'index en 1666, et en 1675 condamné spécialement par un bref d'Innocent X. (Duplessis d'Argentré, *Collect. judiciorum*, III, 353.)



ces plaintes concertées entre plusieurs prélats en sont un, et j'en ai un très grand éloignement, comme aussi de toutes les choses d'éclat et qui ne sont d'aucun fruit, et qui, au contraire, ne servent qu'à nous décrier dans l'esprit du roi et à nous rendre inutiles et suspects dans nos diocèses. Un homme de cabinet prend les choses plus métaphysiquement, mais nous avons besoin de les prendre un peu plus moralement et de regarder en tout ce qui est plus avantageux à notre Église. Je vous dis avec simplicité mes rêves sur ces sortes d'affaires, et bien que par inclination j'aime mieux faire ces choses de mon chef qu'avec les autres, je n'ai jamais condamné, même dans mon cœur, ceux qui ont une conduite différente. Je ne puis croire que M. Arnauld et ses amis se soient plaints de moi sur ce fait, comme on me l'a mandé; ils auraient très grand tort, et vous me ferez plaisir de vous en éclaircir avec lui, sans publier néanmoins les choses que je vous redis plutôt pour satisfaire vos demandes que pour songer à me justifier d'une faute que je n'ai pas commise.

CXLVI.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

A Grenoble, 4 novembre 1677.

Je remets, Monseigneur, M. votre doyen à vous faire un long récit de toutes les conversations que nous avons eues sur votre sujet. Les choses qu'il m'a dites de votre conduite m'ont charmé et m'ont inspiré l'envie d'imiter de si grands exemples. Rien n'est si bien entendu que votre petit séminaire. Je souhaite pouvoir en faire un semblable en ces quartiers, mais je trouve l'entreprise bien difficile.

Il n'y a rien d'extraordinaire dans les retraites des curés.

Je les ai assemblés cinquante à la fois; on les a nourris et logés à l'évêché; on leur a donné une grande liberté pour les confessions. Il y a eu demi-heure d'oraison le matin, avant le dîner, et, avant le souper, une demi-heure de lecture spirituelle. M. de Lapérouse et moi avons chacun fait une conférence d'une heure par jour sur les obligations des ecclésiastiques. On s'est exercé aux cérémonies, aux cas de conscience. Ils n'ont point dit la messe pendant ce temps-là. Cela a fait de grands changements en la plupart de ces MM. les curés et nos chanoines et prébendiers. On n'a obligé personne à y venir, et tout le monde y est venu et même des diocèses voisins. Je n'eusse jamais cru que cela pût produire de si grands fruits que cela fait, et je suis résolu d'en faire toutes les années, bien que la dépense et la peine soient assez considérables. Si vous voulez, je vous enverrai une copie du règlement que je faisais observer. Ma grande règle est de ne les laisser guère seuls, afin qu'ils ne s'ennuient point, et de leur donner quelque méthode pour les accoutumer à faire oraison. J'ai été accablé d'une fluxion qui ne me permet pas encore de vous écrire plus au long. On ne peut, Monseigneur, être à vous plus absolument que j'y suis.

CXLVII.

Archives de l'hospice de Grenoble, H. 648. — Autographe[1].

A MONSIEUR DUFOUR DE LA RÉPARA.

A Chambéry, 7 décembre 1677.

MONSIEUR,

L'on vous envoie la clef de M. Lions, les deux lettres que vous demandez. J'ai vu les papiers des Jacobins, je crois qu'ils

[1] Publiée en partie dans l'inventaire des Archives de l'Hôpital de Grenoble, par A. Prudhomme, p. 226, col. 2, H. 648.

n'ont pas fait copier fidèlement leurs actes, car ils ont mis *don gratuit*, et ce sont mots dont on ne se servait pas du temps de François Ier. Il serait bon qu'on examinât avec eux les originaux; 2° ils veulent passer pour pauvres et ils ont plus de huit mille livres de rentes; 3° ils ne disent rien de la requête rapportée au conseil par M. Boullanger, qui a été rejetée, ni de l'ordre exprès que M. Colbert a donné de la part du roi pour y mettre toutes les communautés. Quand vous aurez pris la peine d'aller à Lyon, de dire ces raisons à ces MM. de la Chambre ecclésiastique, je crois qu'ils ouvriront les yeux. Il faudrait tout d'un temps poursuivre la rébellion en justice pour la violence qu'ils ont faite au sequestre fermier de M. de Lauberivière, et demander les dommages et intérêts, etc., de la rébellion aux premières exécutions de Barde. Mais je crois que vous devez prendre la peine d'y aller pour informer les juges et représenter les choses comme elles sont.

Je suis toujours,

Monsieur,

Votre très humble et très affectionné serviteur.

† Étienne, évêque de Grenoble.

CXLVIII.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU PÈRE QUESNEL.

A Grenoble, ce 20 janvier 1678.

Ce m'est une joie et une consolation très particulière, mon Révérend Père, d'avoir votre cher frère pour supérieur

de mon séminaire[1]. Il s'en acquitte très bien, et je fus, il y a huit jours, à une conférence qu'il fit sur la discipline ecclésiastique, qui me parut très forte et dont toute la compagnie fut édifiée. Il ne serait pas votre frère, s'il ne marchait sur vos pas. Parmi les livres que vous me marquez celui du P. Thomassin[2] me convient fort avec les livres des Croisades et autres historiques qu'a faits le P. Maimbourg depuis six ans[3]; je vous prie de me les faire avoir. On ne peut pas être plus touché que je l'ai été de la mort de M. Sainte-Beuve[4], c'est une très grande perte pour l'Église de France; en mon particulier j'y perds un bon ami et qui m'était d'un très grand secours, aussi bien que M. d'Alet, dans les difficultés qui se présentaient dans mon diocèse. Il faut que nos péchés soient grands puisque Dieu nous enlève ce qu'il y a de meilleur dans le clergé. Demandez-lui pour moi, je vous en conjure, les grâces et le secours dont j'ai si grand besoin pour ne me pas perdre dans la charge dont je me sens toujours de plus en plus très indigne.

† Étienne, évêque de Grenoble.

---

[1] Le P. Guillaume Quesnel, frère cadet du P. Pasquier, était entré à l'Oratoire en 1663. Successivement professeur à Langres et à Lyon, il fut de 1678 à 1684 supérieur du séminaire de Grenoble. Il était supérieur de la maison d'Orléans lorsque, à la nouvelle de l'arrestation de son frère en 1703, il partit pour la Flandre pour essayer de le secourir. A partir de ce moment j'en perds la trace et ne sais s'il rentra à l'Oratoire.

[2] On connait assez ce célèbre oratorien. Il est ici question du premier volume de son *Ancienne et nouvelle discipline* qui venait de paraître.

[3] Depuis six ans le docte et fécond jésuite avait publié une *Histoire de l'arianisme*, une *Histoire de l'hérésie des Iconoclastes*; son *Histoire des Croisades*, et enfin, tout récemment, l'*Histoire du schisme des Grecs* (1677).

[4] Ce célèbre docteur était mort d'apoplexie le 15 décembre 1677, à l'âge de soixante-quatre ans.

CXLIX.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU MÊME.

Ce 14 février 1678.

J'ai reçu, mon Révérend Père, le livre que vous m'avez envoyé touchant la sainte Vierge. Je ne sais quand je pourrai le voir parce que cela s'accorde mal avec un carême que je vais prêcher à Chambéry. Les évêques des montagnes n'ont ni le loisir, ni la capacité nécessaire pour approuver des livres. C'est tout ce que nous pouvons faire que de les lire.

M. le cardinal Grimaldi en a censuré un appelé le *Miroir de la piété* [1]. Le Parlement d'Aix l'a fait brûler et cela a porté le Parlement [2] à me prier de le censurer, afin qu'il puisse faire la même chose que celui d'Aix. Il y a six mois que j'avais dit au libraire de n'en pas débiter, voyant le bruit qu'il pourrait causer. En effet, il n'y en a eu qu'une douzaine, et depuis quatre mois on n'en parle plus. Cependant voyant la chaleur de ce corps et la sollicitation des Pères Jésuites, j'ai nommé des commissaires Jacobins, docteurs de Paris, pour m'en faire le rapport, parce qu'ils ont refusé d'attendre après Pâques, à mon retour de Chambéry. Si vous voyez M. A. [3],

---

[1] *Le miroir de la piété chrétienne où l'on considère avec des réflexions morales l'enchaînement des vérités catholiques de la prédestination et de la grâce de Dieu et de leur alliance avec la liberté de la création*, par Flore de Sainte-Foy, est l'ouvrage du bénédictin Dom Gerberon. Nous verrons plus loin que Le Camus se décida à condamner ce livre.

[2] De Grenoble.

[3] M. Arnauld.

je vous prie de savoir comme il croit qu'il se faut conduire en cette affaire. Pour moi, mon sentiment serait de ne rien faire n'ayant point d'exemplaire de ce livre dans Grenoble et ne s'en faisant aucun débit. Votre cher frère nous fait ses conférences avec un grand zèle et j'espère que nos ecclésiastiques en retireront beaucoup de fruit. Je vous demande toujours un peu de part en votre amitié et en vos saintes prières.

CL.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU MÊME.

(Vers le mois de mars 1678)[1].

Je conviens avec vous, mon Révérend Père, qu'il valait mieux que le P. Begat[2] ne montât pas en chaire pour faire le désaveu qu'il avait signé. M. de La Vergne s'y opiniâtrait tellement que je me rends à son avis[3]; son provincial l'a ôté d'ici. Je trouve comme vous qu'il ne faut pas beaucoup ménager les particuliers pour ce qui regarde le désaveu en lui-même, il me parait qu'on ne recourt point au mensonge en leur communiquant les plaintes qu'on fait contre eux et demandant qu'ils y répondent. Saint Augustin semble autoriser cette conduite en parlant de ce que Célestin fit à Rome pour se justifier auprès du Pape. On soutient par là la doctrine et on épargne la personne, surtout quand on est prédi-

[1] Date ajoutée.

[2] Ce jésuite avait, le jour de saint Mathias, prêché un sermon qui fut critiqué. Le religieux incriminé fournit des explications satisfaisantes (BELLET, op. cit., p. 151).

[3] Comme l'on voit, ce n'est pas Le Camus qui avait désiré cette rétractation publique.



cateur de parlement, qu'on ne peut interdire sans faire d'information ; et pour tous les biens du monde vous ne trouveriez pas un homme qui voulût déposer contre un Jésuite. Le crédit du P. de la Chaise, les consciences qu'ils gouvernent par les confessions, l'éducation des enfants par les collèges et le soin qu'ils ont de cultiver le monde par leurs fréquentes visites; l'opposition que les parlements font aux évêques, la liaison de tous les religieux les mettent en état que, quelque raison que nous ayons de les corriger, nous avons tout le monde contre nous ; l'on condamne hautement notre conduite, on nous décrie comme hérétiques et nous nous rendons inutiles dans nos diocèses, c'est ce qui nous oblige à prendre des tempéraments pour ne pas laisser les excès impunis et pour ne se pas attirer tout le monde sur les bras ; il faudrait avoir été dans l'exercice de nos fonctions pour voir les embarras où l'on se trouve, soit que l'on prenne celui de la douceur ou de la sévérité. Ce n'est pas que je ne reconnaisse bien que la douceur les rende plus fiers qu'ils n'étaient. A Chambéry, il sera difficile de toucher au P. de Challes, recteur du collège et auteur de tous ces examens : il est frère de M. de Tarentaise, qui réside à Chambéry et qui gouverne tout l'État. On ne peut noter son frère, sans se l'attirer sur les bras et toutes les personnes de qualité qui sont ses parents. C'est un pays sans mesures et on n'agit que par emportement et par caprice surtout contre un évêque étranger et qu'ils croient n'approuver pas leur morale.

Vous savez le piège qu'on continue de me tendre au sujet du *Miroir de la piété:* le Parlement me fait presser continuellement de l'examiner et l'on s'attend, qu'en le refusant, on me rendra un méchant office auprès du roi et de M. le Chancelier, et qu'on me rendra suspect dans mon diocèse. Celui que j'ai commis pour l'examiner trouve qu'on ne peut le censurer et m'a donné ses raisons par écrit. Je vois bien que voilà le commencement d'une guerre qu'on me fera pendant toute ma vie; je m'y prépare et j'espère par le secours de vos prières que ces contradictions et ces calomnies ne me

feront perdre ni la charité, ni la patience que je leur dois et avec laquelle on en vient plus aisément à bout que par la force ouverte. Je n'ai du *Nilus* que ce qui est imprimé au Louvre [1]. Faites-moi la grâce de me faire avoir celui que vous me marquez.

CLI.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

A MONSIEUR ARNAULD.

(Ce 19 mars 1678) [2].

Je vous suis très obligé, Monsieur, de la peine que vous avez prise d'écrire. On a informé M. le Chancelier du procédé des SS (?) [3]. Je conviens avec vous qu'il serait à souhaiter qu'on pût faire connaître au roi ce que vous me marquez; mais il faudrait pour cela une personne qui eût créance et peut-être que celui que vous jugez propre pour cela est décrié lui-même auprès du roi et son témoignage serait suspect, parce que le P. de la Chaise ne cesse de parler contre lui, et peut-être M. de Paris; et bien que ses amis le justifient, peut-être ne peuvent-ils pas lever toutes les impressions qu'on donne contre lui. A cela près, il parlerait hardiment et fortement si l'occasion s'en présentait; mais il craint les assemblées et appréhenderait de s'y affaiblir.

Le procédé du prélat qui refuse un dimissoire est très

---

[1] C'est-à-dire les Lettres éditées en 1657, in-4°, par Poussine. Le P. Quesnel proposait sans doute à Le Camus l'édition bien plus complète donnée par Allatius en 1668, ou celle de Suarez de 1673, l'une et l'autre publiées à Rome.

[2] Date ajoutée.

[3] Des jésuites probablement.

injuste, et l'on peut, suivant la décrétale, l'ordonner sur son titre de bénéfice; mais le clergé de France a réglé de n'ordonner que sur le titre de la naissance à cause des inconvénients; c'est à quoi il faut prendre garde, car il y aura très peu de clercs que les évêques refuseront injustement; et s'il était établi de les ordonner malgré leur diocésain, il y en a quantité d'indignes qui prendraient des cures dans des diocèses où les évêques ordonnent facilement, et viendraient ensuite s'établir dans le diocèse d'un évêque malgré lui. C'est un si grand mal et qui arriverait si souvent qu'il ne faut rien faire qui y puisse donner lieu. On dit que M. de Châlons, interrogé par M. d'Aulonne du même cas, est du même avis. C'est ce que je vous supplie de considérer, la chose étant de la dernière importance. Je vous avoue que les suites m'en font peur, quelque envie que j'aie d'ailleurs de servir cet ecclésiastique qui est fort sage.

CLII.

Archives de l'Isère, Série G, Fonds de l'évêché de Grenoble.

A LOUIS XIV.

A Champagnier, le 18 juin 1678.

Sire,

Si je ne réponds pas plus tôt à la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire, c'est qu'étant dans le cours de mes visites il ne m'était pas possible de joindre M. le président de Chevrières pour le porter, suivant les intentions de Votre Majesté, à ratifier le mariage de M. de Saint-Vallier[1].

[1] Ancien capitaine de la porte, qui avait vendu cette charge à un neveu du P. de la Chaise, et s'était retiré à Grenoble son pays natal.

Étant, il n'y a que deux jours, dans la visite d'une paroisse assez proche de chez lui, je l'allai voir et je n'oubliai rien pour lui persuader de faire ce que Votre Majesté désirait de lui.

Je n'eus pas de peine, ayant une soumission et un respect très profond pour tous ses ordres. Il me témoigna même que la lettre qu'il s'était donné d'écrire sur ce mariage à Votre Majesté, il y a près de trois ans, était une ratification plus que suffisante, sans parler de ce qu'il loge son fils et sa belle-fille, avec leurs enfants et leur équipage, depuis plus de huit mois dans sa maison, et que, d'ailleurs, il a avantagé depuis de plus de 200,000 livres qu'il lui devait, et qu'il travaillait à présent à faire son testament, par lequel il prétendait le faire héritier universel de tous ses biens, ce qui faisait assez voir qu'il avait oublié le passé et que ce mariage ne lui était pas désagréable ; qu'au superflu, avant que de faire cette ratification dans les formes du droit écrit, il y avait certains préalables à faire, et qu'il espérait de la bonté de Votre Majesté, et que voyant la sincérité de ses intentions et la manière honnête dont il traite son fils et sa belle-fille, elle ne trouvera pas mauvais qu'il prenne le temps nécessaire pour régler les affaires de sa maison, pour faire le partage de son second fils, qui a de grandes prétentions dans ses biens, à cause d'une substitution, pour émanciper son aîné et pour faire son testament en sa faveur, et pour régler les droits de sa femme qui sont très considérables, ce qui ne se peut faire aussi promptement qu'il le désirerait, pour ratifier ensuite par un acte public le mariage de son fils, qu'il a déjà ratifié solennellement par toute sa conduite et par les grands avantages qu'il vient de lui faire et qu'il prétend continuer dans la suite.

La protection dont Votre Majesté honore M. et Mme de Saint-Vallier est un puissant motif pour l'engager à leur donner toutes les marques de tendresse et de libéralité qu'il pourra.

Si Votre Majesté a quelque chose de plus précis à me commander sur cela, je tâcherai de l'exécuter avec toute l'application et toute la fidélité que je dois.

Oserai-je, Sire, me servir de cette occasion pour vous porter mes plaintes de la conduite peu respectueuse et peu charitable que les Jésuites tiennent avec moi depuis plus de huit ans. Il n'y a point de persécution qu'ils ne m'aient suscitée à Rome, à Turin, à Chambéry et à Grenoble. Je ne parle point des méchants offices qu'on dit qu'ils ont tâché de me rendre auprès de Votre Majesté, parce que je suis assuré qu'ayant affaire à un maître aussi équitable et aussi éclairé qu'est Votre Majesté, je n'ai rien à craindre de ces mauvais offices et des faux rapports de mes ennemis ; quant au fond, il n'y aura rien à redire de ma conduite.

Mais le fait dont il s'agit présentement et dont j'ai prié M. de Louvois de faire ce rapport à Votre Majesté, c'est qu'il y a un Jésuite en ce diocèse, nommé le Père de Saint-Just[1], qui a commis tant de fautes dont je ne me suis expliqué à personne pour ne point blesser la charité, qui font que je n'ai pas cru pouvoir, en conscience, lui permettre plus longtemps de prêcher et de confesser. J'ai prié plusieurs fois ses supérieurs de l'établir en quelque autre de leurs maisons, et ils me l'avaient promis l'année dernière, mais le provincial m'ayant manqué de parole, j'ai attendu encore huit mois entiers, et je l'ai souvent pressé par lettres d'accomplir ce qu'il m'avait promis ; enfin, après avoir tenté inutilement toutes

---

[1] Sur l'affaire du P. de Saint-Just, saint religieux du reste, comme on peut le croire d'après l'éloge que font de lui les *Mémoires des morts des Jésuites*, il faut consulter la *Relation de ce qui s'est passé au sujet du P. de Saint-Just* (Collection Chaper), et qui émane, comme on le verra plus bas, de Le Camus. En outre, il faut lire la *Réponse des Jésuites*, que M. Bellet n'a pu retrouver, et dont un exemplaire est conservé à Aix, à la bibliothèque Méjanes (D. 2062). Cette rarissime plaquette (in-4° de 44 pages, s. l. n. d., ni n. d'imp.), intitulée : *Réponse à un livre qui a pour titre Relation de ce qui s'est passé, etc.*, comprend deux parties. La première contient *ce qui regarde l'affaire du P. de Saint-Just ;* la seconde, la *Réponse aux choses qui n'ont nul rapport au sujet de la Relation*. Puis, page 37, sont reproduites deux lettres adressées à Le Camus, par le provincial des Jésuites.

les voies de douceur, j'ai été obligé de révoquer le pouvoir qu'avait le Père Saint-Just de prêcher et de confesser en ce diocèse, sans en marquer les causes. Comme je n'ai rien fait en cela qui excède mon pouvoir et qui ne soit conforme au règlement qui fut fait autrefois par l'entremise de Mgr le cardinal de Richelieu, au sujet des réguliers, et à celui qu'a fait Votre Majesté, à l'occasion de Mgr d'Agen, sans parler de la bulle de Clément X, qui les a réglés de la même manière, je croyais que ce Jésuite déférait à mon ordonnance ; mais après avoir fait signifier plusieurs actes peu respectueux à mon égard et à mon caractère pour me demander les causes de ma révocation, il a interjeté un appel comme d'abus de mon ordonnance, et il se vante partout que le grand crédit que le Père de la Chaise a sur Votre Majesté l'emportera sur la justice de ma cause.

Comme il ne s'agit que de l'exécution de l'arrêt d'Agen, qui est registré dans mon officialité il y a plus de huit ans, et que Votre Majesté a voulu qu'il servît de règlement pour tous les diocèses de son royaume, j'espère qu'elle aura la bonté de casser ces actes de sommation et cet appel comme d'abus, puisqu'ils sont si ouvertement opposés à ce que Votre Majesté a si sagement ordonné sur cette matière.

Je ne lui représenterai pas que s'il fallait qu'un évêque procédât juridiquement contre tous les religieux qui font des fautes dans le confessionnal, il y aurait beaucoup de crimes impunis, parce qu'on ne pourrait pas convaincre les coupables dans les formes faute de témoins, et qu'ainsi on serait obligé de souffrir dans l'administration du sacrement de pénitence des personnes qui sont tout à fait indignes de ce sacré ministère, et qu'en des crimes secrets on déshonorerait les ordres religieux et on scandaliserait le public, et qu'on rendrait la confession odieuse, surtout en un diocèse où il y a un aussi grand nombre d'hérétiques qu'en celui-ci. Ce sont sans doute les motifs qui ont porté Votre Majesté à faire ce règlement si avantageux à l'Église et si propre à maintenir la paix entre les évêques et les religieux. Je prendrai seule-

ment la liberté de lui présenter que, quelque soin que j'aie pris de bien traiter les Jésuites en ce diocèse, et de leur donner toutes les marques d'amitié et de considération que les religieux peuvent désirer d'un évêque, jusqu'à approuver pour les confessions plus de trente de leurs Pères, il n'y a pas d'opposition ni de traverses qu'ils ne m'aient faites, non seulement en me décriant partout, en me contestant une place pour l'établissement d'une paroisse dans laquelle Votre Majesté m'a fait l'honneur de me maintenir, mais en m'envoyant tous les ans les esprits les plus inquiets qui soient dans cette province, et surtout celui qu'ils donnèrent l'année dernière pour prédicateur de ce parlement, qui avait déjà été interdit à Avignon, et que MMgrs les archevêques d'Agen et d'Embrun avaient fait sortir de leurs diocèses. Ce Père affecta de prêcher publiquement le contraire de ce que je prêchais, et d'une manière si scandaleuse, que son provincial fut contraint de le faire rétracter en pleine chaire et de m'apporter sa rétractation par écrit et signée de sa main, et la seule raison qu'ils allèguent pour s'opposer si ouvertement à ma conduite (car, par la miséricorde de Dieu, ils ne peuvent m'accuser avec fondement ni de jansénisme ni de cabale), c'est que je suis, disent-ils, trop opposé à de nouveaux casuistes et que je me déclare trop hautement contre la morale relâchée.

C'est ce qui m'oblige, Sire, d'avoir recours à la protection de Votre Majesté, que je n'ai jamais réclamée inutilement, et la supplie très humblement de me faire justice sur l'appel comme d'abus et les autres actes du Père de Saint-Just, et d'ordonner à M. de Louvois de lui en faire le rapport, ou, en son absence, de s'en faire rendre compte par M. le Chancelier.

Si Votre Majesté, après avoir entendu cet appel comme d'abus, voulait, pour comble de bonté, dire au Père de la Chaise qu'il écrivît aux Jésuites de Grenoble de bien vivre avec moi et de garder à l'avenir plus de mesures qu'ils n'ont fait par le passé, j'espère que j'aurai la paix pour le reste de mes jours en ce diocèse, au lieu que si l'on dissimulait ces excès,

cela donnerait occasion à tous les religieux qui sont sous mes ordres de se révolter contre moi.

C'est la grâce que je supplie très humblement de m'accorder et de croire que, de mon côté, je traiterais les Jésuites avec autant d'égards et de charité qu'aucun évêque de son royaume, pourvu qu'ils veuillent vivre avec moi dans la subordination et la bonne correspondance qu'ils gardent avec la plupart des évêques. Ce me sera un nouvel engagement de lever les mains au ciel pour la prospérité et pour la conservation de votre sacrée personne, étant avec un très profond respect, une fidélité inviolable, Sire, de Votre Majesté, le très humble, très obéissant et très fidèle sujet et serviteur.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CLIII.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU PÈRE QUESNEL.

18 juillet 1678.

On a écarté d'ici le P. Bégat, mon Révérend Père, avec bien de la peine, et il n'y a pas de maison où ils n'aient été pour le justifier et pour crier au janséniste. L'on m'a tendu un piège assez délicat en m'envoyant M. le Pr(ocureur) général pour me prier de la part du Parlement de censurer le *Miroir de la piété*. Vous en voyez les suites, quelque parti que l'on prenne. J'ai cru que le meilleur en cette occasion était de ne rien faire : ce livre n'a pas ici grand cours, il ne s'y vend point, c'est une vieille affaire qui réveillerait la curiosité de beaucoup de monde, et quelques démarches que je fisse, elles ne les empêcheraient pas de tenir le même langage. Le P. de la Chaise m'a écrit une longue lettre, mais

il ne s'explique point sur ce qu'on a dit de lui et de sa doctrine en un sermon. Si j'avais un projet d'ordonnance et de lettre au Pape, je verrais s'il serait à propos de la lui envoyer, et en cas qu'il l'eût autorisée, je la ferais publier dans mon diocèse, mais de le faire auparavant, le monde est trop ignorant en ces quartiers et le clergé si peu en état de nous soutenir qu'il ne faut pas entreprendre pareille chose.

Quant à la théologie de M. Genet, vous me ferez un plaisir de dire à Pralart qu'il ne la mette pas sous mon nom. L'auteur vous prie de lui envoyer ce qu'on y trouve à redire, afin qu'il le corrige. Peut-être que M. de Condom[1] et M. Dirois n'ont pas l'idée qu'il faut avoir de cet ouvrage. C'est un livre pour les curés de la campagne; s'il était plus fort et plus savant, il serait inutile; pourvu que la doctrine en soit bonne et qu'elle explique les choses nettement et un peu (plus) solidement que Bonal[2], cela suffit, et il est bon que l'on écrive de plus d'un endroit sur cette matière. Vous m'enverrez, s'il vous plait, la vie de saint Ambroise[3] quand elle sera en vente. Je vous demande toujours part en vos saints sacrifices. Conservez-nous le P. Fourré; il est très nécessaire à cette maison dans son commencement, d'autant plus qu'il est fort estimé dans cette ville.

---

[1] Bossuet, vraisemblablement, quoiqu'il ne fût plus à ce moment qu'*ancien* évêque de Condom.

[2] Auteur d'un *Cours de Théologie morale dans lequel les cas de conscience sont amplement enseignés et la pratique nécessaire aux Pasteurs des âmes*, etc.... Le dominicain Lafon publia, en 1708, à Toulouse, des *Remarques* sur cette théologie.

[3] Celle de G. Hermant, qui parut cette année.

CLIV.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU MÊME.

A la Motte, 9 août 1678.

Vous verrez mieux, mon Révérend Père, par la copie de ce décret[1], que par tout ce que je pourrais vous dire, le piège qui m'est tendu et la nécessité où je suis de porter mon jugement sur ce livre que je ne croyais pas devoir noter, parce qu'il n'a été ni imprimé, ni débité dans ce diocèse. Mais je dois, étant exhorté par le Parlement, dire nettement mon sentiment, et pour ne pas donner lieu à mes ennemis de me calomnier et pour ne pas donner lieu à des emportés de nommer sur mon refus des examinateurs d'office et de prononcer ensuite. J'avais bien prévu qu'ils en viendraient là, et je vous en écrivis il y a trois semaines pour savoir votre sentiment par avance et celui de M. A.[2].

Ma pensée serait de faire une ordonnance où je marquerai que ce livre n'ayant été ni publié, ni débité ouvertement dans mon diocèse, j'avais cru que le meilleur parti était d'en faire supprimer quelques exemplaires qui avaient paru[3] de peur d'exciter la curiosité par une censure, mais que dans la suite ayant paru un écrit contraire à ce livre dans lequel sous prétexte de le condamner comme contenant les cinq propositions,

---

[1] Le décret du Parlement de Grenoble, du 5 août, demandant à Le Camus de censurer l'ouvrage de D. Gerberon.

[2] Arnauld.

[3] Le libraire Provensal en avait reçu douze exemplaires, dont cinq avaient été vendus et les autres remis à l'évêque (Bellet, p. 174).

l'on note des opinions reçues dans l'Église et soutenues dans l'École comme hérétiques; que le bruit et l'éclat qu'a causés cette contestation m'ont obligé d'examiner avec soin le livre du *Miroir*, où l'auteur condamne les cinq propositions, ainsi que contenait le jugement qu'en avait déjà fait par mon ordre un docteur et professeur en théologie. Mais comme il ne suffit pas d'étabir la doctrine orthodoxe, si l'on n'évite tous les termes ambigus et qui peuvent induire les peuples dans l'erreur; qu'ayant trouvé par la lecture de cet ouvrage quantité d'expressions dures et des manières de parler qui peuveut scandaliser les faibles, etc.; j'en défends la lecture aux fidèles de mon diocèse, comme d'un livre suspect et dangereux. Je vous marque les choses comme elles me viennent parce que je suis pressé par l'ordinaire et que j'ai besoin d'avoir le plus promptement que vous pourrez votre réponse sur ce sujet. J'avais dessein de condamner en même temps le libelle contraire et de défendre de se traiter de noms de secte, de janséniste et de moliniste. J'espère par le premier ordinaire répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par le P. Lamy. Vous ne sauriez croire les bruits et les vacarmes qu'ils font à Chambéry et à Grenoble contre moi. En vérité, si cela dure, il faudra déserter.

CLV.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU MÊME.

Ce 14 août (1678).

M. des Ecluses est très obligé à votre ami de l'intérêt qu'il prend à ce qui le touche. Il m'a chargé de vous écrire qu'il a fait ce qu'il a pu pour se défendre de s'expliquer, mais que le Père (général), à qui il ne pouvait rien refuser, l'en

ayant pressé, il l'avait fait, mais avec des paroles si mesurées et si respectueuses qu'on n'y peut rien ajouter. Il y en a une copie qu'on vous fera voir un jour. C'était une occasion que Dieu présentait et on aurait été infidèle de n'y pas correspondre. Les événements sont entre ses mains, mais soyez persuadé que les choses sont traitées dans toute leur force et avec toute la modération que vous pouviez désirer. Il est bon que vous sachiez que c'est au père qu'on a écrit et nullement à son fils, comme on vous l'avait dit; et depuis ce temps-là on a reçu des lettres de l'un et de l'autre pleines de cordialité et d'amitié. Ainsi il ne faut pas croire que cela soit; et quand cela serait, il n'y a aucun remède qu'à continuer à faire son devoir, comme par le passé. C'est Dieu qui avait donné ces amis, si on les perd pour sa cause, il s'en faudra consoler. Mais il n'y a rien de la part de votre ami qui puisse attirer leur indignation, ou altérer leur bonne volonté; quand il était dans le monde, il n'a jamais pu être esclave; il n'a garde de l'être à présent qu'il en est détaché; il ne peut oublier les obligations qu'il a à ces Messieurs. Mais ces faveurs lui coûteraient bien cher s'il les achetait aux dépens de sa conscience et de sa liberté [1].

CLVI.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU PÈRE QUESNEL.

17 août 1678.

J'ai dit au Père mon sentiment touchant le voyage du

[1] Évidemment on fut mécontent à Port-Royal d'apprendre que Le Camus se décidait à censurer D. Gerberon. Mais la crainte de déplaire à ses amis, et même de les perdre, n'entrait pas un seul instant en balance avec l'accomplissement de son devoir.

prélat ; on lui fera honneur et civilité, et son voyage ne produira rien. Ce n'est pas que je le désapprouve ; au contraire, je vois qu'il est à propos que de temps en temps quelque prélat autorisé parle au roi et aux ministres en faveur de l'Église ; cela ouvre les yeux et tient les choses en état. Celui à qui vous écrivez le ferait très volontiers, s'il allait à Paris ; mais il ne croit pas devoir sortir de son diocèse ; et, d'ailleurs, il croit que le P. de la Chaise lui a rendu des mauvais offices auprès du roi, qui font toujours quelque impression quand on n'est pas en état de se disculper. Il trouve que M. de Condom[1], s'il voulait parler, le pourrait faire plus utilement qu'aucun autre. Tout cela servira de peu à l'heure qu'il est, si la relation qu'on m'a faite de l'état présent des choses est véritable.

Écrire à Rome secrètement est un bon moyen et on le peut aisément. Il n'est pas à propos d'écrire au sujet de la paix de l'Église : cela est consommé, et apparemment ils ne s'expliqueront pas davantage sur cette matière, mais sur la morale et sur les oppressions qu'on fait aux gens de bien sous prétexte d'hérésie sans les écouter et les juger. Je crois qu'il serait bon qu'on le fît et qu'on dressât quelques projets de lettres pour cela qu'on enverrait à chaque évêque qui aurait intention de s'en servir. Celui à qui vous avez écrit s'en servira, si on lui en envoie. Vous pourrez voir chez M. A...[2] un projet d'ordonnance sur le *Miroir*, en cas qu'on ne puisse s'empêcher de prononcer. On attend votre sentiment là-dessus. J'ai eu de Rome l'in-folio du P. Noris[3] sur l'hérésie pélagienne.

M. le cardinal Grimaldi peut écrire au Pape tout ce que le prélat croit qu'on lui doive écrire. M. Genet lui pourrait porter.

---

[1] Bossuet.

[2] Arnauld.

[3] Célèbre théologien et archéologue italien de l'ordre des Augustins. Il mourut cardinal en 1704.

Le prélat ne croit pas devoir prévenir le roi sur le fait des Jésuites ; cela ne servirait de rien par écrit et cette conduite est trop humaine.

Ce que je crois le plus important, c'est que les prélats aient des nouvelles des uns des autres et qu'on sache ce qui se passe dans leurs diocèses de plus important, afin de se soutenir les uns les autres et d'agir avec uniformité. Il faut que Paris soit le centre de cette relation ecclésiastique ; cela n'a point l'air de cabale et est d'un très grand secours pour se fortifier. Les moyens sont un peu difficiles et il ne faut se confier qu'à des personnes qui n'ont point de prétention au monde et il y en a bien peu.

CLVII.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU MÊME.

A Grenoble, 8 septembre 1678.

Je crois que vous aurez su que le roi a cassé, par son arrêt du conseil[1], le décret du Parlement qui m'avait été signifié ; ainsi, je peux prendre mes mesures à loisir et voilà l'intérêt de l'Église à couvert. En vérité, j'ai grande obligation à M. le Chancelier de la manière dont il entre dans les affaires de l'Église et surtout celles qui me regardent. Je crois qu'il ne faut pas tant de justification de conduite en cette ordonnance, ni alléguer ce qui se passe à l'Indice et à

---

[1] Du 30 août. L'intérêt de l'Église à couvert, comme dit Le Camus, contre cette intrusion du parlement de Grenoble dans une matière de foi, l'évêque condamna l'ouvrage de Dom Gerberon le jour même où il écrivait cette lettre au P. Quesnel.

l'Inquisition, puisque nous ne reconnaissons pas ces tribunaux. Plus j'examine ce livre[1] et plus je le trouve mauvais, et les notes que m'a envoyées notre ami[2] pour prouver que tout ce qu'il dit sont des conséquences du mystère de la prédestination, ne me persuadent pas entièrement ; je vous en enverrai mon sentiment au premier jour, quand je serai un peu débarrassé. J'ai bien cru que celui que vous appelez le *chevalier* Bourdaloue[3] viendra ici avec de bonnes intentions, mais il y a encore quinze mois et il ne faut pas s'inquiéter par avance ; vous pourriez m'en fournir un pour ma cathédrale, qui soutiendrait la bonne et saine morale. Je vous prie, si votre ballot n'est pas envoyé, d'y mettre un second volume de divers traités de morale[4] imprimés chez Desprès. Il commence à parler de la foi.

Le P. Fourré est résolu de s'en aller[5] et j'en suis tout à fait affligé, parce qu'il servait très utilement dans le séminaire et avec l'estime du public. On dit qu'il y a un Père Brun[6] qui a désiré venir ici et que vos Pères y désirent et estiment. Je vous prie, en cas qu'il nous convienne, de nous le faire avoir, sinon de nous en donner quelque autre. Les séminaires naissants ont besoin d'ouvriers appliqués et qui travaillent avec grande correspondance.

Je suis toujours absolument à vous.

† Étienne, évêque de Grenoble.

---

[1] *Le Miroir de la piété.*

[2] Arnauld.

[3] Comme qui dirait un petit Bourdaloue. Cette manière de s'exprimer était fréquente au XVIIe siècle. Cfr. Sévigné *(Grands écrivains)*, III, 58.

[4] De Nicole, sans doute.

[5] Il quitta Grenoble en effet cette année-là même.

[6] C'est en effet le P. Hugues Le Brun qui remplaça à Grenoble le P. Fourré. Il y mourut peu d'années après, le 10 mai 1684 « dans l'estime d'une grande vertu » disent nos *Listes mortuaires*.

CLVIII.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU MÊME.

19 septembre 1678.

Je ne crois pas que les Libelles diffamatoires qu'on écrit contre les évêques doivent les détourner de faire leur devoir, et pour moi je les essuierai sans peine, soit à l'occasion du *Miroir de la piété* ou de tout autre. Je ne suis nullement de l'avis de celui dont vous me parlez et je trouve des expressions que jamais on n'a dites ni dans l'école ni dans l'Église ; et il dit positivement que dans l'état où nous sommes, pour mériter et démériter, il suffit qu'on ait une volonté exempte de contrainte et de la seule nécessité de nature, ce qui est directement contraire à la Bulle; que Dieu n'a pas eu le dessein de sauver chacun des hommes sans exception; plusieurs se perdent et ce n'est pas parce qu'ils ne veulent pas, mais parce que Dieu ne les veut pas sauver ; sans un secours efficace, l'on ne peut en cet état de nature corrompre ni éviter aucun mal, ni faire aucun bien véritable. Sans un secours efficace qui prévienne notre volonté, nous ne pouvons rien. On a beau chercher des explications à ces manières de parler, en vérité je ne peux me convaincre qu'elles soient soutenables[1].

On a mandé à mon frère que le projet de censure que votre ami a vu avec vous s'est communiqué; vous voyez de quelle importance il est qu'on jette tout cela au feu et

---

[1] Tout cela est en effet le pur jansénisme.

qu'on n'en entende point parler. J'ai du temps pour me déterminer et pour voir à loisir ce que j'ai à faire. En vérité j'ai de très grandes obligations au P. de Monchy, il sert les amis avec une chaleur et un zèle admirables ; je vous (prie) de lui faire comprendre combien je suis sensible à tous ses soins.

CLIX.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON[1].

Si jamais j'ai été tenté d'aller à Paris, c'est pour vous y pouvoir entretenir et conférer avec vous sur une infinité de choses qu'il est malaisé d'écrire. Ce n'est pas que quelque soin qu'on prenne de lire les lettres, on ne peut jamais trouver mauvais que deux personnes liées aussi étroitement que nous le sommes, vous et moi, aient une sainte correspondance ensemble. C'est à vous à me marquer où je pourrai vous adresser mes lettres quand vous serez retourné chez vous, car entre une infinité de choses que le P. de Monchy remarque, il me mande l'éloignement que vous avez de Paris et le désir de retourner à Luçon comme une marque de votre prédestination. Votre affaire[2] est de la dernière justice. En

---

[1] Cette lettre n'est point datée, mais elle ne peut être antérieure au 2 juillet 1678, ni postérieure au 3 mai 1679, date du départ de Barrillon pour Paris et de son retour à Luçon.

[2] Il est question de la disposition des cures qui dépendaient de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, près Luçon. Le titre abbatial ayant été supprimé, depuis la mort de Mazarin, les évêques de la Rochelle et de Luçon avaient réclamé la collation des cures qui en dépendaient. Louis XIV leur donna gain de cause.

l'état que sont les choses aujourd'hui. Autrefois le chapitre de l'abbaye aurait eu droit de nommer aux cures ; mais je ne vois pas comment le roi peut avoir ce droit, et d'ailleurs il est si pieux et aime tant l'Église, qu'il vous confierait le choix des pasteurs quand il lui appartiendrait. Je vous aurais souhaité M. le Chancelier pour juge, car j'apprends de terribles choses de celui où vous êtes renvoyé, et je ne crois pas que vous ayez des liaisons fort étroites avec vos commissaires.

Vous aurez sans doute appris par le P. Quesnel les affaires que j'ai eues cette année avec les Jésuites, et, en vérité, ces bons Pères ne m'ont guère donné de relâche depuis sept ans. J'en avais une plus incommode avec le parlement de Grenoble et le sénat de Chambéry pour m'obliger à censurer le *Miroir de piété*, mais on y a donné ordre à Fontainebleau et à Turin. Je prévois que je n'aurai jamais de paix, quelque douceur et quelque patience que j'aie. Cependant, tous ceux que je consulte croient qu'il faut tenir bon et se confier en Dieu. J'ai grand sujet de le faire, car, depuis sept ans, il m'est arrivé des affaires tout à fait fâcheuses, et Dieu m'a suscité des amis qui m'en ont tiré comme par miracle. Je voudrais bien assister autrement qu'en esprit aux conférences que vous aurez avec notre saint abbé[1] ; mais la Providence, qui nous a séparés si étrangement, nous oblige de porter ces éloignements et ces privations en patience. Je me flatte que cela ne diminue rien de l'amitié et de la tendresse que vous avez pour moi. Personne au monde n'est à vous plus absolument et avec plus de respect que j'y suis,

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

Me permettrez-vous d'assurer M. de La Rochelle de mes très humbles respects, et qu'il faudrait ici un évêque aussi ferme qu'il est pour résister à toutes les insultes que ses bons amis me font de temps en temps.

---

[1] Rancé.

CLXI.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU PÈRE QUESNEL.

27 septembre 1678.

L'arrêt du conseil que j'ai eu change les dispositions de ma censure[1]. Mais M. de Reims[2] m'écrit qu'après avoir eu les marques de la protection de Sa Majesté, je dois faire une censure sur le *Miroir de la piété*, si j'y trouve à redire. Mme Royale m'écrit de Turin la même chose. L'auteur du factum[3] m'a récusé, et ainsi je ne puis mettre la censure du factum avec celle du *Miroir*. Tout cela m'a obligé à commencer par faire celle du *Miroir*. Je vous en envoie un projet conforme à la précédente. Je vous prie que personne ne la voie que M.[4], à qui vous avez montré l'autre, et m'en marquer vos sentiments le plus tôt que vous pourrez, car la chose presse. J'ai reçu une lettre sans suscription de l'auteur de ce livre, qui m'en dit assez pour se faire connaître, qui me fait entendre honnêtement qu'on écrira contre moi, comme contre les autres. Cela ne m'étonne pas et ne m'em-

---

[1] Il est question du livre de Dom Gerberon et de la censure que venait d'en faire Le Camus.

[2] Maurice Le Tellier. Il condamna aussi, cette année-là même, le *Miroir de la piété*.

[3] Un chanoine de Saint-André de Grenoble, A. Sanguin, avait publié le *Factum circa propositiones libri cui titulus Le Miroir de la piété...* Le Camus, après avoir censuré Dom Gerberon, condamna aussi le libelle de son adversaire comme *scandaleux, injurieux, téméraire et calomnieux*. (Cfr. Maignien, *l'Imprimerie à Grenoble du XVe au XVIIIe siècle*, pp. 281 et ss.)

[4] *Sic*, sans nom ni initiale. C'est sans doute Arnauld.

pêchera jamais de faire les choses comme je crois les devoir faire en conscience. Ce religieux devrait être plus retenu qu'il n'est ; il prétend que les évêques devraient faire chacun une ordonnance pour approuver son livre.

Le P. Fourré est parti d'ici aujourd'hui pour Paris ; il est fort regretté en ce pays et on ne l'a laissé partir qu'à regret. Mandez-moi si vous avez envoyé mes livres, et comment.

Je suis tout à vous.

CLXII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autogr.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

A la Buissière, le 27 novembre 1678.

J'ai reçu, Monseigneur, une lettre de notre illustre abbé, qui est si charmé de vos entretiens et des sentiments apostoliques qu'il a remarqués dans votre conversation, qu'en vérité on ne peut pas plus souffrir que je fais de voir qu'apparemment je ne pourrai jouir de ma vie d'un si grand bien ; et comme les communications par lettres ne sont ni sûres ni commodes, comme vous savez très bien, il faut s'entretenir dans le cœur de J.-C. et se retrancher de prendre part aux grands biens qu'il opère en vous et par vous dans votre diocèse, et nous humilier en sa présence de ce que nous ne pouvons suivre que de loin les grands exemples que vous nous donnez. Je sais ce que vous avez à faire et ce que vous en devez attendre. Le P. de Monchy est homme de bon conseil et qui connaît bien le terrain. Vous ne pouvez vous mécompter en suivant ses vues ; mais, à mon sens, il n'est pas encore temps de vous rebuter.

Vous ne sauriez comprendre à quel point l'on pousse la persécution, sous prétexte de jansénisme, en Savoie. Mme Royale a déjà envoyé un commissaire laïque et en veut

envoyer un second pour informer secrètement de cette hérésie imaginaire dans ce diocèse. On ne m'a point épargné dans ces accusations; mais, comme il n'y a point de fondement, je n'ai que la douleur de voir que jamais je ne pourrai châtier un coupable ou établir quelque règle dans mon diocèse, que je ne sois exposé à ces insultes, surtout dans un pays étranger, où l'on trouve tout le monde ameuté contre soi et où les Jésuites ne ménagent rien pour se venger d'un évêque qu'ils n'aiment pas, bien qu'il ne leur ait jamais donné de sujet d'en user mal avec lui. Ainsi, Monseigneur, il faut s'attendre à de grandes tribulations et ne se pas rebuter. Pour cela, j'ai besoin du secours de vos prières, en cette occasion qui me jetterait dans le dernier découragement, si je n'espérais que Dieu n'abandonnera pas ceux qui ne cherchent que lui et qui n'ont de confiance qu'en lui.

† Étienne, évêque de Grenoble.

Je vous prie de faire mes compliments à M. de La Rochelle.

CLXIII.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU PÈRE QUESNEL.

A Grenoble, 8 janvier 1679.

J'avais chargé, mon Révérend Père, mon neveu de vous aller saluer de ma part et de vous prier de me faire une liste triée des auteurs que vous croyez les plus propres pour l'intelligence du sens littéral et moral de l'Écriture Sainte, parce que je m'y veux appliquer entre temps, et pour moi et pour mon peuple. Les hérétiques ont mieux réussi communément que les nôtres pour l'explication de la lettre; ainsi il faut, s'il vous plaît, me marquer ceux-là comme les autres; n'en

pas trop mettre, mais les plus excellents sur chaque partie de l'Écriture Sainte. Il y en a beaucoup que j'ai déjà, et j'en pourrai avoir quelques-uns par Francfort et par Genève, qui ne se vendent pas communément à Paris.

Vous aurez sans doute su une partie des affaires que l'on m'a faites depuis peu en Savoie; elles prennent, Dieu merci, un bon train, et le P. de Monchy n'y a pas peu contribué; ie m'attends à de pareilles affaires toute ma vie; l'importance est de ne se les pas attirer par sa faute.

J'ai besoin de la première partie du manuel de feu M. de Rouen[1], car on ne m'a envoyé que la deuxième, qui est la moins considérable. Je me dispose à travailler à dresser un rituel, nonobstant les contradictions que je prévois que j'aurai. Je vous prie de me faire avoir ceux de Périgueux, de Châlons-sur-Marne, et le manuel d'Arras avec le rituel, au cas que ce dernier me soit bon à quelque chose; j'ai fait amas des autres qui me pourront aider, cela presse un peu. Au reste, j'ai tout sujet d'être satisfait de mon séminaire, et le P. Brun, qu'on m'a envoyé, m'empêche de regretter la perte que j'ai faite du P. Fourré. Je vous souhaite une heureuse année et je suis à vous sans aucune réserve.

† Étienne, évêque de Grenoble.

CLXIV.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU MÊME.

A Grenoble, 19 février 1679.

J'ai répondu à Rome avant que le projet de lettre fût arrivé. Pour les réponses, je les ai corrigées de mon chef, et

---

[1] Fr. de Harlay, l'oncle de l'archevêque de Paris, qui avait commencé par être son successeur.

les avis qui me sont venus depuis tendaient à peu près au même. Je vous rends mille grâces de votre amitié et des peines que vous avez voulu prendre. Mais comme mes lettres de Rome me pressaient extraordinairement, j'ai été obligé d'envoyer la lettre que j'ai composée et les réponses que j'ai corrigées le mieux que j'ai pu. J'ai répondu dans votre sens touchant le *Sedis apostolicæ gratia,* et j'y ai ajouté que M. le cardinal Grimaldi et les autres cardinaux-évêques ne le mettaient point, ni le vice-légat d'Avignon. M. le cardinal Barberin[1] et Cibo[2] se sont déclarés si hautement pour moi que j'espère une bonne issue de toute cette affaire. Excusez, je vous prie, la liberté avec laquelle j'en ai usé; mais vous êtes si généreux et si obligeant qu'on s'adresse à vous avec confiance; usez en de même, je vous prie, pour tout ce qui peut dépendre de moi, personne n'étant avec plus d'attachement à vous que j'y suis.

† Étienne, évêque de Grenoble.

CLXV.

Relation de ce qui s'est passé au sujet de l'affaire du P. de Saint-Just.— Collection Chaper.

AU PÈRE DE CAMARET[3].

7 mars 1679.

Mon révérend Père,

Si j'avais su que l'éloignement du P. Saint-Just de Grenoble, où il y a plus de quinze ans qu'il réside, eût été un

---

[1] Cfr. pages 164 et 165.

[2] Cardinal depuis 1645, il était secrétaire d'État du pape et mourut en 1700, âgé de 88 ans, doyen du Sacré-Collège. Ce cardinal rendit plusieurs bons offices à Le Camus.

[3] C'était le provincial des jésuites de Lyon. — Né à Avignon, en 1626,

exil ou un bannissement, je n'aurais eu garde de vous le proposer. Mais je croyais qu'il était bon pour la paix de ce diocèse que vous le fissiez retirer pour d'autres raisons qui regardent les jeunes gens et que la charité m'a fait taire jusqu'à présent. Mais si vous croyez, pour de bonnes raisons, le laisser dans votre collège de Grenoble, je n'ai rien à dire ; mais j'en ai de meilleures pour désirer qu'il ne confesse ni ne prêche dans mon diocèse, et des raisons qui regardent l'administration du sacrement de pénitence et la prédication, et je ne crois pas, en conscience, pouvoir lui en permettre davantage. Cependant, la considération que j'ai pour vous et pour votre Compagnie m'a fait désirer que cela se fît sans éclat et sans signification. Ce fut la raison pourquoi je vous le dis il y a six mois; cependant il y en a trois qu'il confesse depuis son retour en cette ville et depuis ma défense. A mon retour de ma visite, j'en parlai au Père recteur du collège, qui me demanda une défense par écrit et me fit dire par mon official qu'il en voulait appeler comme abus, et c'est ce qui m'obligea de vous en écrire pour garder la bonne correspondance que vous aviez désiré qu'on eût ensemble. Le Père recteur ne s'est pas contenté de cela, mais il m'a écrit qu'il ne pouvait faire cesser le P. Saint-Just de la prédication et des confessions, et qu'il ne lui est pas libre de recevoir aucune sorte d'interdit contre ce Père que par écrit et avec les raisons, selon les saints canons. C'est ce qui

---

il entra en 1642 dans la Compagnie de Jésus, où il remplit d'importantes fonctions. Il mourut à Avignon en 1693. On a de lui plusieurs ouvrages de spiritualité.

Avant cette lettre du 7 mars, Le Camus avait écrit au même P. de Camaret, une lettre que je n'ai pu retrouver. (Cfr. *la Réponse à la Relation*, p. 37.)

La réponse à cette lettre-ci se trouve dans la même brochure (p. 40). Le P. de Camaret crut comprendre que Le Camus accusait les mœurs du P. de Saint-Just. On verra (p. 333) qu'il ne s'agissait pas de griefs de cette nature, et que l'évêque avait d'autres raisons pour maintenir l'interdit de ce jésuite.

m'oblige de vous écrire encore et de vous envoyer la copie de la lettre de ce Père recteur. Il paraît qu'il est peu instruit des canons, puisqu'il croit qu'il y en a qui obligent les évêques de n'interdire personne sans le mettre par écrit et sans en dire les raisons. Comme vous en êtes plus instruit que lui et que vous savez ce que les Papes ont décidé, que les évêques n'étaient pas obligés de rendre raison, ni de mettre par écrit les causes de leur interdit, je crois que vous n'approuverez pas la conduite du P. Saint-Just et que vous ordonnerez à ce Père de ne plus confesser ni prêcher dans mon diocèse, après la défense que je lui en ai faite et que je lui en fais encore par cette lettre, et que je ne fais que parce que ma conscience ne me permet pas de lui permettre davantage.

La manière pleine de charité et de confiance dont j'ai admis vos Pères nouvellement venus à Chambéry vous fait connaître que, bien loin d'avoir de l'éloignement que vos Pères travaillent dans mon diocèse, j'en ai eu de la joie, pourvu qu'ils promettent de travailler selon les règles de l'Église, qui sont marquées dans saint Charles, comme ils me l'ont promis et que j'espère qu'ils feront, étant sous la règle d'un recteur qui m'a paru fort zélé et fort pieux dans le peu de temps que je l'ai vu à Chambéry.

Il y a peu d'évêques qui gardassent tant de mesure que j'en garde après un procédé si irrégulier qu'on a avec moi, et dans le temps que j'apprends qu'un de vos Pères se déclare ouvertement à la cour contre moi, et qu'il s'en est expliqué à des gentilhommes de qualité qui me l'ont redit, j'ai cru que c'était un temps où je devais garder plus de mesures de charité et d'honnêteté en vous donnant part de toutes choses et aimant mieux que ce soit vous qui y apportiez le remède. Vous me trouverez toujours dans les mêmes dispositions et je tâcherai toujours de distinguer les particuliers qui font des fautes d'une Compagnie pour qui j'ai toute l'estime qui lui est due. Enfin, avant de me servir du pouvoir que Dieu m'a donné, mon esprit et mon inclination

me portent à donner avis aux supérieurs majeurs de ce qui se passe, afin qu'ils y mettent ordre.

L'estime particulière que j'ai pour vous m'y engage d'une manière spéciale, et je crois que la modération avec laquelle j'en use vous engagera à porter vos confesseurs à se comporter dans l'administration de la pénitence avec la correspondance qu'ils doivent avoir avec un évêque diocésain, et à me faire connaître, en déférant à mon interdit au sujet du P. Saint-Just, que vous n'êtes pas dans les sentiments du recteur de Grenoble et que vous ne les approuverez pas. J'attends cela de votre piété et de votre amour pour l'Église, vous assurant qu'on ne peut être plus sincèrement que je suis,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très affectionné serviteur.

CLXVI.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU PÈRE QUESNEL.

13 mars 1679.

Comme les avis et remarques sont venus un peu tard et qu'on me pressait étrangement du côté de Rome, je n'ai pu ranger les choses comme je l'aurais désiré si j'avais eu plus de loisir, je me suis contenté de corriger ce que j'ai pu et qui était mal, et j'ai ajouté à la fin ce qui regardait mes sentiments sur la pénitence et sur la vocation à l'état ecclésiastique; ainsi, à la réserve de votre lettre, le Pape pourra tout voir. Je remettrai le tout en ordre quand j'aurai un peu de loisir. Mais j'apprends que le cardinal Cibo, qui avait entrepris fortement ma défense, est très dangereusement malade.

Ainsi, il y a lieu de craindre que mes affaires n'en demeurent là ou que la chose traîne en grandes longueurs.

Je n'entrerai dans aucune négociation sur le *Sedis apost. gratia*. Les cardinaux-évêques, en Italie, et le vice-légat d'Avignon ne la mettant pas, je ne vois pas quelle raison on peut avoir pour y vouloir obliger un évêque de France. M. de Sainte-Beuve m'avait conseillé de mettre : *patientia divina*, à l'exemple de Durand, évêque de Mende, et Sugger, abbé de Saint-Denis. Si j'avais à changer ce titre, ce serait pour mettre comme saint Hugues et quelques-uns de mes prédécesseurs : *Stephanus indignus episcopus Grat*. Ce titre est plus simple, et je l'aimerais mieux que tous les autres parce qu'il me convient mieux.

J'écris à M. de Châlons[1] pour le remercier de son rituel. Je vous prie de faire écrire à M. de Périgueux[2], pour qu'il m'en envoie un composé par le P. Amelote[3], dont on fait grand cas. Je me retirerai à la campagne, après ma visite, pour y travailler ces mois de juillet et d'août. Si vous voyez ce saint prélat, je vous prie de me bien recommander à ses saints sacrifices et de lui faire entendre l'état de mon diocèse, pour avoir ensuite de lui la conduite qu'il faut tenir à l'égard des confesseurs, car c'est ce qui me fait plus de peine et où je trouve moins de remède. Voici le fait : Grenoble est composé de trente mille hommes, dont il y a plus de vingt mille catholiques, Chambéry de treize mille. Les religieux y ont toujours été les maîtres, et le peu de bénéfices qu'il y a dans ces deux villes, aussi bien que des cures, est cause qu'il n'y a que très peu d'ecclésiastiques en état de confesser, et la plupart très peu capables. Les Jésuites gouvernent toutes les personnes de condition de l'un et de l'autre sexe et sont au-

---

[1] Vialart.

[2] Mgr Le Boux.

[3] Oratorien célèbre surtout par son antijansénisme. C'est par cette lettre de Le Camus seulement que j'apprends qu'il avait fait le rituel de Périgueux pour son confrère Mgr Le Boux. Cfr. p. 111, note.

torisés par les magistrats de ces deux Parlements, qui sont de leurs congrégations. Le P. de la Chaise, qui est de la province de Lyon, les appuie contre moi, et la différence des états fait qu'à Turin, ou par le nonce ou par les ministres, on croit ce qu'ils disent et l'on est prévenu en leur faveur. Ces deux villes sont dans l'impureté, dans la crapule, dans le libertinage, et, en outre, l'usure y est autorisée, les gorges découvertes, les bals, la comédie, la coquetterie, la vanité dans les habits y est à son comble ; quelque soin que j'aie pris, par autorité, par amitié, par examen, par débit des livres qui traitent de ces matières, je n'ai pu porter les religieux à garder aucune règle dans l'administration du sacrement de pénitence; ils me promettent tout quand il s'agit d'être approuvés, et ils ne tiennent rien. Ils voient bien qu'on ne se peut passer d'eux et que le peuple murmure aussi bien que les grands quand on n'approuve pas assez de confesseurs. Les curés, ou par scrupule, ou par paresse, renvoient leurs gens aux religieux. Les Jésuites sont plus réglés dans leurs mœurs et plus capables que les autres, mais, dans la pratique, ils s'acquittent tous également mal de leur ministère. Les Jésuites se soumettent à l'examen, mais ils regardent cela comme une injure, parce que les autres évêques ne le font pas ; ils décrient hautement partout la bonne morale, jusque dans les maisons des religieuses qu'ils confessent à l'extraordinaire. Ils prétendent même qu'on ne les peut interdire que par écrit et sans mettre la cause. Le recteur des Jésuites de cette ville me l'a écrit depuis huit jours, au sujet d'un P. de Saint-Just[1] que j'avais dit à ce recteur d'empêcher de prêcher et de confesser dans mon diocèse ; j'en ai fait mes plaintes au Provincial et j'attends sa réponse avant de prendre mon parti. Si j'interdis quelqu'un, il me faut avoir un procès, et ces bons Pères vont dans toutes les maisons pour me décrier adroitement. Je n'ai ni le moyen, ni le loisir, ni la volonté

---

[1] Voir p. 326.

de me justifier. Que dois-je faire pour la décharge de ma conscience et pour le bien de mon diocèse? J'avoue de bonne foi que quelque parti que je prenne, je trouve de grands inconvénients. Aujourd'hui, toute la dévotion se réduit à la confession, et nous n'en sommes point les maîtres; et dans la vérité, ôtez cinq ou six personnes, toute la conduite intérieure et spirituelle se traite sans que j'y aie pris part ou qu'on ait même relation avec moi. J'ai consulté M. d'Alet[1], qui fut surpris de cela, mais qui n'y trouva aucun remède.

On dit que M. de Châlons[2] est celui qui a tenu la meilleure et la plus judicieuse conduite là dessus, et qui lui a réussi sans faire d'éclat. Je vous prie de vous informer exactement de ce qu'il a fait là dessus et de ce qu'il croit que je dois faire, eu égard au lieu où je suis; car les grandes villes, où il y a des parlements, des Jésuites qui tiennent tout le monde par les collèges, les directions et les congrégations, la moitié dans un pays étranger où l'on a un éloignement et une jalousie prodigieuse pour un évêque français, ne se gouvernent pas comme les autres lieux. J'ai lu une lettre qu'il a adressée à ses confesseurs, il y a longtemps; elle m'a fait naître un autre scrupule au sujet des satisfactions que je trouve très légères et très peu proportionnées aux péchés, même celles qu'imposent les confesseurs les plus exacts. Notre clergé défère à nos maximes, mais les religieux absolvent tous ceux que les prêtres renvoient; et j'ai tant de monastères dans les villes et dans la campagne, que les peuples en trouvent aisément pour se mettre à couvert de la juste censure de leurs pasteurs. Je vous envie l'avantage de voir ce saint prélat; si j'étais à portée, j'aurais cette consolation; mais, en vérité, l'éloignement est si grand qu'il n'y faut pas penser. Conservez-moi toujours, je vous prie, un peu de part en votre amitié et en votre souvenir devant N. S.

---

[1] Pavillon.

[2] Vialart.

CLXVII.

Relation de ce qui s'est passé au sujet de l'affaire du P. de Saint-Just. — Collection Chaper.

AU PÈRE DE CAMARET.

Grenoble, 17 avril 1679.

Mon Révérend Père,

J'ai été surpris quand j'ai vu dans votre lettre que vous croyez qu'on avait accusé auprès de moi le P. de Saint-Just d'un crime honteux, car jamais personne ne m'a rien dit de pareil, et je ne vous ai rien écrit qui puisse vous faire soupçonner cela d'un religieux dont on n'a jamais rien dit de pareil, et je serais très fâché que cette impression vous eût le moins du monde frappé; c'est ce qui m'oblige de vous en écrire présentement. J'ai eu des raisons toutes différentes de celles-là, et très fortes, qui m'ont obligé de lui défendre de prêcher et de confesser dans mon diocèse. Je l'ai fait en forme[1], voyant que vous et le Père recteur de Grenoble le désiriez. — Ainsi, je vous prie de croire que les fautes personnelles ne sont pas capables de diminuer la considération que j'ai pour votre Compagnie, et l'estime très sincère avec laquelle je suis, mon Révérend Père, votre très humble et très affectionné serviteur.

---

[1] La veille du jour où il écrivait cette lettre (Cf. Bellet, p. 146).

CLXVIII.

Archives de l'évêché de Luçon.—Autogr.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

20 avril 1679.

J'ai une joie, Monseigneur, du bon succès des cures dépendantes de Saint-Michel[1], qui était si important au bien de votre église, et je bénis Dieu de ce qu'il vous a donné des personnes pour appuyer la justice de vos prétentions, en même temps qu'il s'en est trouvé d'assez lâches pour tâcher de les combattre.

La situation de votre diocèse fait que vous n'êtes pas si agité que les autres évêques qui ont des parlements et trente ou quarante sortes de couvents dans leur étendue. Ce n'est pas que votre prudence et votre bonne conduite ne servent beaucoup et ne vous évitent beaucoup d'affaires. Pour moi, je fais ce que je peux pour ne me les point attirer, mais il m'en arrive de tant de façons que si Dieu ne me soutenait par sa miséricorde, étant sans secours dans ce diocèse, je serais tombé dans le découragement. Présentement un Jésuite, nommé Père de Saint-Just, que j'ai enfin été obligé d'interdire, après en avoir souffert plus de huit ans, et que le Provincial m'avait promis de faire sortir de ce diocèse, prétend appeler comme d'abus de mon interdit, et confesser et prêcher, parce que je ne veux pas dire les causes. Bien que le succès de cette affaire soit sans difficulté, je ne laisserai pas d'avoir beaucoup à souffrir par les calomnies que ces bons Pères répandent dans mon diocèse, et qu'ils envoient de province en province, de

---

[1] Voir p. 320.

royaume en royaume, contre ceux qu'ils n'aiment pas. Au milieu de ces peines, ce me serait une grande consolation si l'on était à portée pour en conférer avec vous et vous demander vos avis. Mais la distance des lieux est si prodigieuse, qu'il faut se retrancher à vous demander la continuation de votre amitié et un peu de part en vos saints sacrifices.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CLXIX.

Archives du département de l'Isère. — Série G. Fonds de l'Évêché de Grenoble. — Minute avec corrections autographes.

A LE TELLIER.

A Noyarey[1], 10 mai 1679.

Monseigneur, comme je n'ai jamais pu me persuader que les Jésuites dussent résister ouvertement ou s'opposer à la défense que j'avais faite au Père de Saint-Just, préfet des classes de leur collège de Grenoble, de prêcher et de confesser en ce diocèse, j'avais évité de vous entretenir du détail d'une affaire particulière, pour ne pas abuser d'un temps que vous employez si utilement pour le bien de l'État et pour la conservation des biens de l'Église. Mais après les insultes que ce religieux m'a faites par l'aveu de ses supérieurs, à qui je m'en suis plaint et qui ne l'ont pas arrêté, j'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais que je prisse la liberté de m'adresser à vous, Monseigneur, pour vous en demander justice.

S'il s'agissait d'une injure qui ne touchât que ma personne, je tâcherais de la supporter patiemment, comme j'ai fait jusqu'à présent de toutes les médisances dont quelques-uns de

---

[1] Canton de Sassenage, arrondissement de Grenoble.

ces Pères ont tâché de me noircir en une infinité de lieux; mais comme il s'agit ici de l'autorité de l'Église, qui est attaquée en ma personne, et de la juridiction la plus importante à mon ministère à laquelle on veut donner atteinte, je ne puis, sans prévarication, demeurer dans le silence et dissimuler une rébellion ouverte qui ôterait aux évêques la liberté de leurs fonctions dans le point le plus essentiel de la discipline ecclésiastique, si elle demeurait impunie.

Il y a près d'un an que le provincial des Jésuites convint avec moi, par bien des raisons, qu'il était à propos d'ôter le Père de Saint-Just de ce diocèse où il est depuis quinze ans, il me le promit et me demanda deux mois pour s'acquitter de sa parole, et je l'assurai même que, outre ce qui regardait son collège, j'avais des raisons que je ne pouvais dire qui ne me permettaient pas, en conscience, de le laisser davantage prêcher et confesser.

J'ai envoyé souvent mon official à leur collège pour les porter à faire les choses sans éclat et à me donner satisfaction dans une matière où j'avais droit de commander; mais, au lieu d'avoir quelques égards à ce que je leur demandais, ils me firent dire et m'écrivirent tous deux qu'ils n'en feraient rien et que je ne pouvais révoquer les pouvoirs donnés à un de leurs religieux sans mettre cette révocation par écrit et à en marquer les causes. Tout autre que moi aurait peut-être, après une déclaration si nette et si précise, usé d'abord de son pouvoir, mais j'ai encore patienté deux mois entiers. Je leur ai écrit plus d'une fois pour leur faire comprendre, et qu'à Rome la bulle de Clément X, et qu'en France l'arrêt donné en faveur de M[gr] d'Agen, et qui est régistré dans mon officialité depuis huit ans, décidaient entièrement la question et que le clergé, en 1670, l'avait inséré dans ses registres pour servir de loi à tous les diocèses du royaume, mais enfin voyant que ma douceur et ma patience ne les ramenaient point à leur devoir, et que les raisons que je leur alléguais ne les touchaient pas, j'ai révoqué les pouvoirs donnés au P. de Saint-Just de prêcher et de confesser

dans ce diocèse sans en marquer les causes en particulier, je lui ai fait signifier et au recteur du collège cette révocation ; mais ce père, au lieu d'obéir, a prêché depuis la congrégation des artisans, à ce que j'apprends, et a été menacer mon promoteur de me poursuivre au parlement comme un calomniateur et il ne s'en est pas tenu là, mais il m'a fait signifier trois actes pour lui dire les causes de ma révocation, allant, avec ses confrères, déclamer contre moi dans toutes les maisons de Grenoble, pour tâcher de me rendre odieux à mes diocésains.

J'avais toujours espéré que l'arrivée du père provincial calmerait leurs esprits et qu'il désapprouverait cette conduite de son inférieur, si indigne d'un religieux et si injurieuse à l'épiscopat ; je tâchai même de lui faire comprendre la nécessité qu'il avait, et pour l'honneur de leur ordre et pour éviter le scandale, de n'obliger pas un évêque à dire les causes de ces sortes de révocation ; il m'avoua même que la manière pleine de confiance dont j'avais approuvé douze de leurs pères à Chambéry, depuis trois mois, sans les examiner, et sur la parole du recteur qui m'assurait qu'ils s'en acquitteraient suivant mes règlements, faisait assez connaître le ménagement que j'avais pour ceux de sa compagnie et la facilité que j'avais de les employer à la confession et à la prédication, mais bien loin de me faire une excuse de ce qu'il a communiqué au P. de Saint-Just une lettre que je lui avais écrite en secret, bien loin de me faire satisfaction par le P. de Saint-Just des menaces qu'il avait faites à mon promoteur, bien loin de l'écarter de ce diocèse comme il me l'avait promis, bien loin de lui faire révoquer les sommations qu'il m'a fait faire et de convenir qu'on en userait d'une autre manière à l'avenir, il a continué à aller de maison en maison défendre la cause de son religieux, et lui a donné pouvoir de se défendre par procès le mieux qu'il pourrait, comme leur avocat nommé Verdessy m'en a assuré.

Les suites que cette affaire peut avoir si les Jésuites et les autres religieux, à leur exemple, faisaient de pareils actes,

quand on leur défend de prêcher et de confesser, m'obligent de vous supplier très humblement, par l'amour que vous avez pour l'Église et par l'affection dont vous m'avez toujours honoré, d'y vouloir porter le remède que vous jugerez convenable; d'employer pour cela l'autorité que sa Majesté vous a confiée et qui est si glorieusement entre vos mains. Car enfin, quel scandale ne sera-ce pas, dans une ville mi-partie d'huguenots, si l'on voit les religieux avoir si peu de respect et de soumission pour les ordres de leur prélat, quelle confusion dans un diocèse et quel murmure parmi les peuples, si un évêque, quand il défend à un religieux de prêcher et de confesser, s'est exposé à être déchiré par les plus noires calomnies, à être traité de calomniateur.

Si chaque religieux a la liberté de se révolter de la sorte par des actes peu respectueux contre les ordres d'un évêque, ou il faudra laisser les crimes et les prévarications à leurs ministères impunis, ou il faudra découvrir des choses qu'on ne peut pas toujours prouver juridiquement, et qui sont capables, quand elles sont sues, de scandaliser les peuples et de déshonorer les ordres les plus saints. Je n'avance rien dont je n'ai les pièces en main ; pour le prouver, je vous envoie, Monseigneur, les plus importantes, et je prends la liberté d'y joindre une relation de toutes les choses comme elles se sont passées, et dont le provincial lui-même convient. Je ne l'ai fait que pour me souvenir des faits qui y sont contenus. Je n'oserais vous supplier de porter les yeux sur cet avis pour voir plus au long ce que je me donne l'honneur de vous écrire succinctement en cette lettre. Je crois que quand on examinera ma conduite en cette occasion, on trouvera que je n'ai rien fait ni par humeur ni par précipitation et que j'ai gardé toutes les mesures d'honnêteté, de patience et de douceur, avec ces Pères, que la charité peut exiger d'un évêque ; mais l'amour que j'ai pour l'Église ne me permettant pas de dissimuler un pareil excès, je m'adresse à vous, Monseigneur, comme à celui qui en avez toujours porté les intérêts avec tant de zèle, espérant ressentir en cette

cause qui est celle de Dieu, les effets de votre protection que j'ai toujours trouvée si favorable, et qui m'engage à être avec autant de reconnaissance que de respect,

Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

CLXX.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU PÈRE QUESNEL.

10 juin 1679.

J'ai vu M. Mercier [1] à la campagne et à la ville, et il m'a expliqué fort au long l'état des choses ; je lui en ai dit mon sentiment ; le sien est que votre ami ne doit point aller à Paris et que les avenues sont tellement bouchées qu'il y ferait aussi peu de fruit que le grand Félix [2] y en a fait la dernière fois. Il n'y a que M. de Condom [3], à présent, en état de pouvoir parler utilement, mais il ne croit pas qu'il soit d'humeur de le faire ; et ainsi il faut se tenir en paix et en silence, éclaircir à Rome les choses exactement, et quand quelque prélat fera quelque injustice ou violence, la faire connaître et surtout éviter la voie des postes, car on lit et transcrit les lettres. Le P. de la Chaise paraît fort aigri contre M. de Grenoble sur l'interdit du P. de Saint-Just. Il voudrait que ce prélat vînt à Paris et qu'il y vît comme les choses s'y passent, espérant que cela le ferait changer de conduite et de sentiment, voyant le grand crédit qu'il a à la cour. Il a ajouté que sans M. le Chancelier il aurait déjà eu beaucoup de mortifications. Le

---

[1] C'est-à-dire son ami M. de Pontchâteau qui, parti pour Rome le 23 mai de cette année, avait fait étape à Grenoble.

[2] Vialart de Châlons.

[3] Bossuet.

P. de Saint-Just a appelé comme d'abus de son interdit et l'a fait appeler dans deux mois au grand Conseil. M. le Chancelier croit l'affaire de ce prélat indubitable. Le prélat de Champagne[1] n'a pas répondu positivement sur la conduite du confessionnal que dans un chef. Sur tout le reste, des confesseurs et de leur approbation, il s'en est remis à ce qu'en dirait celui qui l'a été voir. Mre Antoine[2] ne m'a rien répondu à trois lettres que je lui ai écrites. Les a-t-il reçues avec le paquet qui y était ? Qu'est-il devenu ? Le paquet et les ordonnances contre les danses ont été reçus.

Je suis etc.

CLXXI.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU MÊME.

Herbeys[3], 31 août 1679.

Il y a mille ans, mon Révérend Père, que je n'ai eu de vos nouvelles ni des paquets de livres qu'on dit que vous m'avez envoyés ; et même on m'avait fait quelque peur, mais votre frère m'a entièrement rassuré.

Vous savez que les Jésuites veulent établir une université à Chambéry, sous prétexte que tout est janséniste en France. M. de la Pérouse en doit être le chancelier, comme doyen de de la Sainte-Chapelle, et les Jésuites professeurs en théologie et en droit canon. J'en ai donné avis à M. de Pomponne, pour savoir les intentions de sa Majesté là-dessus ; cependant j'en ai écrit au marquis de Saint-Tomas, secrétaire d'État de

---

[1] Le Tellier de Reims.

[2] Arnault.

[3] Village du canton de Grenoble.

Madame Royale. Je lui ai représenté que l'université serait mieux à Thonon, où saint François de Sales l'avait voulu établir et où il y avait cinquante mille livres de rente de bénéfices unis pour fonder des collèges. Cela étant à trois lieues de Genève. Enfin, ces raisons ne l'ayant pas touché, j'ai demandé d'en être le supérieur, visiteur avec droit de visite et correction, tant sur les régents que sur la doctrine, et même d'en être le chancelier, ou quelqu'un de ma cathédrale. Ils m'ont répondu que ce n'était pas l'usage d'Italie où les universités étaient toutes indépendantes des ordinaires, à la réserve des points de foi, etc. ; que cela avait été jugé à la Rote en faveur de l'université de Cracovie contre l'évêque du lieu. J'avoue que je suis très peu instruit de ce qui se passe en Pologne et en Italie au sujet des universités. Mais comme cette affaire m'est de la dernière conséquence, si vous en savez quelque chose et si par le moyen de M. Roullant[1], vous me pouvez aider à soutenir mes droits sur cette université, vous m'obligerez infiniment et rendrez un grand service à l'Église. Car si M. de la Pérouse, comme doyen de la Sainte-Chapelle, est chancelier, et les Jésuites régents en théologie et en droit canon de cette université, il y aura tous les jours des censures des meilleurs livres, et des formulaires nouveaux qu'on fera signer, et ils me feront et à mes successeurs des procès et contestations continuelles auxquels je ne pourrai remédier dans un pays étranger, indépendant et aussi opiniâtre qu'est celui-là. M. du Menai[2] se porte bien ; il me mande que les docteurs de Louvain se sont retirés ; que le supérieur des Minimes français[3] a ordre de M. l'Ambassadeur de sortir de Rome, sur ce qu'il a noté comme *qualifi-*

---

[1] Célèbre docteur de Sorbonne de l'époque.

[2] Un des noms de guerre de M. de Pontchâteau.

[3] Le P. Ant. Gilles. Sur cette curieuse affaire, cf. MICHAUD, *Louis XIV et Innocent XI*, t. IV, p. 194 et seq., — ouvrage qui contient beaucoup de documents intéressants, mais qui tous ont besoin d'un sévère contrôle. Cf. *Bulletin crit.*, 1885, p. 337.

cateur du Saint-Office, un livre du P. Maimbourg sur le schisme d'Occident[1].

Je suis tout à vous sans aucune réserve.

CLXXII.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU MÊME.

Septembre 1679.

Je ne puis me figurer que dans l'Assemblée on entreprenne de faire quelque nouveau règlement pour embarrasser les communautés. Quand il n'y aurait point d'autre raison, M. de Paris est trop jaloux de son autorité pour vouloir la partager avec une assemblée. Il n'y a rien à craindre de ce côté-là pour qu'on n'en donne pas l'ouverture. Pour Rome, on y va lentement et il sera malaisé de les faire expliquer là-dessus surtout en l'état présent des choses. J'ai reçu les actes de l'assemblée dernière et les censures du doyen de Louvain. Votre frère vous mandera quelque chose qui vous regarde et que le P. Visiteur a dit à M. du Passage. Je vous ai déjà écrit.

J'ai écrit à M. de Pomponne sur mon université, mais n'en ayant reçu aucune réponse, je m'adresserai à Rome où je tâcherai d'arrêter cette affaire qui serait très préjudiciable à l'Église. Je vous prie de remercier M. de Sacy, de ma part, du présent[1] qu'il a la bonté de me faire. Il sera malaisé de persuader Rome sur les versions de l'Écriture sainte, et

---

[1] Cet ouvrage du P. Maimbourg, ainsi que son *Histoire du schisme des Grecs* et un peu plus tard l'*Histoire du luthéranisme*, fut condamné, après bien des difficultés suscitées par la France, par un décret de l'Inquisition du 23 mai 1680, et le P. Maimbourg fut obligé de sortir de la compagnie, mais fut pensionné par Louis XIV.

[2] Sans doute quelque volume de sa traduction de la Bible.

néanmoins il est constant que rien ne serait plus avantageux aux fidèles qu'un pareil ouvrage, s'il était fait avec exactitude et comme M. de Sacy est capable de le faire. Mais le déchaînement qu'on a contre ces Messieurs[1] fera que bien des gens s'opposeront à cet ouvrage quand on saura qu'il vient de lui. Je continuerais mes versions sous prétexte d'explication, etc., de commentaire, et, sans qu'on y prît garde, toute la Bible se trouverait tournée et imprimée. Il n'y a à mon sens, quant à présent, que ce moyen, ou une simple correction de la version de Louvain ; et, sous ce prétexte de correction et de nouvelle édition, on en ferait une toute nouvelle et meilleure que la première.

Je vous envoie la lettre que vous me demandez pour M. Baudoin dont j'honore la vertu depuis fort longtemps.

Je vous enverrai la requête du P. de Saint-Just et le décret du Parlement [2]. Il y faudra ajouter le bref que vous avez et peut-être le dernier qui approuve ma conduite et ma doctrine et que mon neveu vous doit avoir rendu [3]. J'avais fait imprimer deux cents *Relations* [4] ; j'en avais envoyé cent à mon frère et je lui avais écrit de vous en donner ou à M. l'abbé de Lescot [5] pour en envoyer à tous les évêques. Je ne sais pas pourquoi cela ne s'est pas exécuté ; mais il serait bon que cela se fît ou qu'on en imprimât en vos quartiers. M. de

---

[1] De Port-Royal.

[2] Après avoir lu la réponse des Jésuites à Le Camus, on est assez disposé à trouver le P. de Saint-Just moins coupable que ne le disait l'évêque. Malheureusement le P. de Saint-Just en appela au Grand Conseil, ce qui évidemment fut une démarche incorrecte. Aussi verrons-nous plus bas Le Camus se plaindre au général des Jésuites et celui-ci lui donner raison.

[3] C'est le 9 août que le Pape avait, par un bref, félicité Le Camus de son « zèle pour le salut des âmes et la conservation de l'immunité de l'Église. »

[4] La *Relation de ce qui s'est passé au sujet du P. de Saint-Just...*, que nous avons déjà citée.

[5] Grand vicaire de Le Camus. C'était un prêtre d'une vertu éminente et d'une grande charité pour les pauvres. Il mourut en 1697.

Reims m'a envoyé un projet d'accommodement, collationné en bonne forme, signé de lui et du P. de la Chaise, autorisé du P. Camaret, provincial des Jésuites de Lyon, par lequel le P. de Saint-Just devait me venir trouver et me présenter un acte signé devant notaires, autorisé du recteur, par lequel il me demandait pardon des actes et appels comme d'abus qu'il m'a fait signifier, déclarant qu'il les révoque comme contraires à l'esprit et aux règles de l'Église. Mais il n'a rien fait de tout cela et s'est contenté de faire signifier par un sergent, un acte au concierge de mes prisons, par lequel, attendu que M. de Reims l'appelle à son diocèse pour prêcher et confesser sans examen, il se départ de ses actes et appels comme d'abus. Il ne m'a point vu, ni ses pères. J'ai envoyé cet acte à M. de Reims qui, apparemment, ne sera pas content qu'on lui ait manqué de parole. Je vous enverrai ces actes ; ils seraient bons à imprimer après le bref dans la Relation dont on dit que M. de Paris est fâché. Ces messieurs voudraient qu'on se laissât égorger sans dire ses raisons, pour moi je ne puis tâter de cette conduite. J'ai reçu la plupart des livres que vous m'avez envoyés.

CLXXIII.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU MÊME.

7 septembre 1679.

Je n'ai reçu, mon Révérend Père, aucun des livres que vous me marquez m'avoir envoyés. Ainsi, je vous prie de voir ce qu'ils sont devenus et de me faire avoir aussi le *Théodore*, ceux du P. Maimbourg qui me manquent, et celui du P. Bours. de Saint-Ignace[1]. Je vous prie d'envoyer au logis

[1] Il a été question précédemment de ces divers auteurs.

afin que mon frère vous envoie une copie du bref que le Pape m'a écrit contre le P. de Saint-Just. Il a de plus donné ordre à M. le cardinal Cibo de témoigner son mécontentement au P. Général des Jésuites et de châtier ce P. de Saint-Just. En Flandre, M. de Malines[1] a fait en même temps une pareille plainte d'un semblable appel au gouvernement de Flandre sur la même matière, et aux Indes même plainte des vicaires apostoliques que les Jésuites ne veulent pas reconnaître. Cela ne les humilie pas à Grenoble ni à Chambéry, où ils vont de porte en porte déclamer contre moi. Il n'y a à cela qu'à souffrir en patience et ne pas aller à Fontainebleau assister M. le cardinal de Bouillon.

Je suis toujours, mon Révérend Père, absolument à vous.

CLXXIV

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU MÊME.

6 octobre 1679.

Je suis très persuadé qu'il n'y a rien à faire auprès du diocésain de M. du Menai[2]. Je lui ai écrit et à M. le cardinal Grimaldi, très fortement sur le même fait que M. de Corbie, et je le ferai encore puisque vous le jugez nécessaire; moi, je le crois fort inutile ; et comme en ce diocèse, on réduit tout à élever son autorité, quand on voudrait faire du bien, on y mêlera toujours quelque chose qui gâtera tout, et il ne sera plus temps d'y remédier quand les choses sont faites, parce qu'on ne recule point en ces quartiers-là. Après tout, que peut faire le directeur de l'assemblée des créanciers

---

[1] A. de Berghes (1669-89).

[2] Sur l'autographe on a ajouté cette explication : « C'est le nom de guerre de M. l'abbé de Pontchâteau. Le diocésain, c'est le Pape. M. de Pontchâteau était pour lors à Rome. »

plus que ce qu'il a fait ? C'est une terreur panique qu'on prend mal à propos.

Si j'en étais cru, on ne se donnerait aucun mouvement en aucun lieu du monde, car, où est M. du Menai, on ne songe qu'à embarquer les gens à reconnaître la juridiction et ensuite on frappe où l'on veut. J'en suis tellement rebuté et la dernière note m'a tellement choqué que je n'aurai de commerce que le nécessaire, quelque considération qu'on témoigne avoir. L'évêque est bon, bien intentionné, mais peu peu éclairé. Il a son principal confident[1] qui a tourné casaque et qui est ami intime des Jésuites. Son secrétaire[2] ne les aime ni ne les estime, et ainsi il balance la chose et ou frappera sur les uns et sur les autres, et si le secrétaire changeait ou d'humeur ou de crédit, vous verriez les choses en pire état qu'elles n'ont été en 1638, lorsque les Jésuites gouvernaient l'évêque défunt. D'ailleurs le secrétaire *in multis mecum;* mais dans les affaires dont s'agit, il n'oserait entièrement se déclarer, de peur d'être suspect. Voilà mes vues ; il est bon d'avertir M. du Menai de n'aller pas si avant. On vous enverra le détail de la paix[3], mais il n'en faut rien faire imprimer, s'il vous plaît, car on a écrit que M. de Reims le désirait ainsi.

CLXXV.

Archives de l'Isère. — G. Évêché de Grenoble. — Copie.

AU RÉVÉREND PÈRE OLIVA.

Général de la Compagnie de Jésus.

Grésy, 13 octobre 1679.

Mon très Révérend Père,

C'est pour la seconde fois que je me donne l'honneur

---

[1] Du même annotateur : « Le cardinal Cibo ».

[2] « Favoriti », Id. — C'était un ami de Le Camus.

[3] Avec les Jésuites.

d'écrire à votre Révérence, touchant les affaires que les Jésuites de la province de Lyon me suscitent depuis plus de sept ans et qui n'ont éclaté que depuis un an. J'avais adressé ma première lettre à M. l'abbé de Servient, mais la crainte qu'il a eue de déplaire au Père de la Chaise, confesseur du Roi, l'a empêché sans doute de vous la rendre. Si je n'étais aussi convaincu que je le suis et de votre équité et de votre rare mérite, je ne m'adresserais pas à vous pour vous porter les plaintes de vos inférieurs, après tous les mauvais traitements que j'en ai reçus, et j'appréhenderais qu'ils n'eussent prévenu votre esprit par les déguisements dont ils se servent pour couvrir leurs conséquences et justifier leur mauvaise conduite. Mais sachant, et par la réputation que vous avez dans tout le monde et par ce que m'en a dit M. le cardinal Grimaldi, que votre Révérence a un fonds de probité et de vertu inaltérable, je prends la liberté de lui écrire à cœur ouvert, croyant même que Dieu demande de moi que je ne néglige aucune voie pour tâcher d'avoir la paix avec ceux de votre compagnie qui sont dans ce diocèse et qui, depuis un an, semblent me vouloir déclarer une guerre ouverte, sans que je leur aie donné aucun sujet.

Je ne vous dirai point les excès du Père Bégat, dans le temps qu'il a prêché à Grenoble ; il en a fait de pareils à Arles, à Avignon et à Embrun, comme les archevêques m'en ont assuré ; il faut qu'ils aient été grands en ce diocèse puisque son provincial l'a obligé de se rétracter de la proposition qu'il avait avancée, que Jésus-Christ était mort efficacement pour tout le monde, que c'était un article de foi, que ceux qui disent le contraire étaient hérétiques et qu'il avait appris cette doctrine du P. de la Chaise, lorsqu'il était professeur de théologie à Lyon.

Le reste de ses excès vous paraîtra dans la relation imprimée qu'on a faite pour défendre ma cause dans le procès que le P. de Saint-Just m'a intenté devant des juges laïques, au sujet d'une révocation d'approbation de prêcher et de confesser. Je vous proteste qu'il n'y a rien, dans cette relation,

qui ne soit vrai, et vous y verrez la patience que j'ai eue, pendant un an, avant que d'éclater contre le P. de Saint-Just ; vous y verrez comme le P. de Chales a été mon dénonciateur et de M. de Genève, à Turin, nous traitant d'hérétiques, le tout pour des intérêts de famille de son frère, M. de Tarentaise ; vous y verrez comme le P. de la Chaise, confesseur du Roi, se déclare hautement mon ennemi, qu'il fait ce qu'il peut pour me décrier auprès du Roi ; comme il engage l'ambassadeur du Roi à Turin d'agir contre moi, et comme il parle même à mes amis contre moi et contre ma conduite, sans que je ne lui en ai jamais donné aucun sujet. Vous y verrez comme le Père provincial, au lieu de faire un usage secret des avis secrets que je lui avais donnés de la mauvaise conduite du P. de Saint-Just avec la jeunesse lui a confié ma lettre, et non-seulement a trahi en cela le secret, mais lui a donné occasion de faire cet appel comme d'abus devant des juges laïques, qui a scandalisé tous les gens de bien aussi bien en France qu'à Rome. Vous y verrez la manière agreste dont en a usé le P. Maire, recteur du collège de Grenoble. Je ne vous dis rien maintenant de ce que ces pères me font passer, à Turin, à Paris, à Grenoble et dans toutes les villes du royaume, pour un hérétique : ils le dénient ; mais cela m'est revenu de tant d'endroits et m'a été certifié par tant de personnes dignes de foi que je n'en puis pas douter. Ils se rallient avec les magistrats laïques de ce diocèse quand ils savent qu'il y a quelqu'un qui m'est contraire. En un mot j'ai fait de mon côté tout ce que j'ai pu pour bien vivre avec eux, mais je puis dire avec vérité que *viam pacis non cognoverunt*.

Pour en revenir aux affaires présentes, l'on dit que votre Révérence a ordonné que le P. de Saint-Just me ferait satisfaction et me demanderait pardon, qu'il révoquerait les actes de sommation et d'appel comme d'abus qu'il avait portés aux tribunaux laïques de mon ordonnance qui lui défend de prêcher et de confesser, et qu'on le mettrait en pénitence en le retirant de Grenoble ; que le P. Maire serait interdit pour

avoir autorisé les excès du P. de Saint-Just. M. l'Archevêque de Reims avait projeté un accommodement pareil à peu près à ce que vous aviez ordonné par votre lettre écrite au provincial, en latin, et que le P. de la Chaise a fait voir à M. de Reims, savoir que le P. de Saint-Just autorisé par le P. Maire, recteur, ferait un acte devant notaire portant révocation des appels comme d'abus et autres actes qu'il m'a fait signifier comme contraires aux ordres de l'Église et au respect que ceux de votre compagnie ont coutume de rendre aux évêques. Mais au lieu d'exécuter de bonne foi les conventions signées par M. de Reims et par le P. de la Chaise et que j'avais acceptées, le P. de Saint-Just est sorti de Grenoble sans me venir voir et sans me faire aucune excuse, bien que je fusse de retour à Grenoble deux jours avant que ce père en partît, et il a fait signifier une révocation ou désistement de l'appel comme d'abus, pleine d'orgueil et de fierté, par un sergent à un sergent-concierge de l'évêché qui n'était pas partie capable de recevoir cet acte qui est tout à fait incivil, malhonnête et contraire à ce qui avait été résolu ; je puis vous dire aussi que M. de Reims a été tout à fait irrité. A l'égard du P. Maire, le provincial lui a permis de sortir de Grenoble et de s'aller promener dans toute la province en attendant qu'il eût reçu de votre Révérence le rétablissement de ce recteur. C'est ainsi qu'ils éludent vos jugements et votre autorité. Le provincial allègue que la raison pour laquelle le P. de Saint-Just ne m'est pas venu demander pardon, c'est que j'étais en Provence auprès de M. le cardinal Grimaldi lorsqu'il a reçu vos ordres. Cela peut être vrai, mais ce n'est qu'une équivoque, puisqu'il suffit que je fusse à Grenoble deux jours avant le départ du P. de Saint-Just et qu'ainsi il pouvait bien exécuter vos ordres, s'il avait voulu. Mais il n'est que trop vrai que le P. provincial a autorisé, aussi bien que le recteur, tout ce qu'a fait le P. de Saint-Just, et c'est ce qui me surprend le plus, car, l'année passée, il me parut, dans sa visite, tout à fait modéré et raisonnable, et depuis qu'il a passé à Chambéry, il a changé tout à fait de conduite et a appuyé,

à ce qu'il m'a paru, ses Pères dans tout ce qu'ils ont entrepris contre moi. Enfin, le P. Martin que j'ai traité avec toutes les marques d'honneur, d'estime et d'amitié possibles, m'a écrit que si je n'approuvais le P. Chapuis, qui a fait à Grenoble et à Chambéry une information secrète contre moi, qu'il a présentée au duc de Savoie, qu'il en appellerait comme d'abus au Sénat, et a dit aux religieuses de la Visitation et à mon official, que si je reculais quatre pas, il en reculerait cent contre moi, ce qui me surprend d'autant plus, qu'au commencement de son rectorat de Chambéry, il paraissait vouloir vivre en bonne correspondance avec moi et que, de mon côté, je n'avais rien oublié pour lui donner des marques de considération et d'amitié, jusqu'à approuver douze de ses religieux pour la prédication et pour la confession, sur sa parole, sans les examiner et sans limitation.

Voilà, mon très Révérend Père, la disposition des pères de votre compagnie, à Grenoble et à Chambéry, et dans toute la province de Lyon, sans que je croie leur avoir jamais donné aucun sujet légitime de se plaindre de moi. Et il ne faut pas une équité et une autorité moindres que la vôtre pour les réduire et pour leur faire changer de conduite. Si le P. Platière est encore à Rome, je vous prie de lui commander de vous rendre compte sincèrement de toutes choses, car il a été recteur à Chambéry et c'est un homme fort sage et fort vertueux, et avec qui j'ai toujours vécu en très bonne intelligence. Il vous dira sans doute comme les choses se passent.

Si je n'avais autant d'estime et de vénération que j'en ai pour votre Révérence, si je n'avais un désir sincère de vivre en paix avec ceux de votre compagnie pour laquelle j'ai toujours une estime et une considération toute particulière, je ne me serais pas donné l'honneur de vous écrire ce détail, et au lieu de vous porter mes plaintes, je me serais servi de l'autorité que Dieu m'a donnée pour réprimer les excès et les entreprises des particuliers contre ma dignité et contre ma personne; mais j'ai passé par-dessus toute sorte de considérations pour tâcher de ménager par votre moyen une réconciliation sincère

avec vos pères, vous assurant que j'ai tout à fait dessein de bien vivre avec eux et que pourvu qu'ils vivent avec moi comme avec le moindre des évêques de France, je vivrais avec eux mieux que le meilleur ami qu'ils aient parmi les évêques de France, vit avec eux.

S'ils ont des sujets de se plaindre de moi, qu'ils vous le mandent, et si vous me faites la grâce de m'en donner part, ou je satisferai par de bonnes raisons, ou si leurs plaintes sont justes, je réparerai leurs griefs.

Je ne vous dis rien de ce que vous pouvez écrire au P. de la Chaise, au provincial et aux autres pour changer de conduite à mon égard, mais ce qui est important pour l'avenir, c'est que dans l'administration du sacrement de pénitence ils suivent les statuts synodaux de ce diocèse et les règles de saint Charles et de Mgr le cardinal Grimaldy qui y sont au-autorisés et qu'ils n'affectent plus de prêcher et de faire dans le tribunal le contraire de ce que j'ai prescrit aux confesseurs de ce diocèse.

En second lieu, qu'ils ne s'ingèrent pas, comme ils le font à Grenoble et à Chambéry, de gouverner les couvents de religieuses, qui sont sous ma conduite et ma juridiction ; qu'ils n'aient pas des entretiens si familiers avec elles, cela étant fort dangereux, qu'ils n'y aillent confesser que quatre ou cinq fois l'année pour y confesser extraordinairement, et ceux-là seulement que j'aurai approuvés pour cet effet, et qu'ils ne les portent pas au relâchement mais à l'observance exacte de leur règle et de leurs institutions.

En troisième lieu, que je sois assuré que quand un confesseur ou prédicateur aura prévariqué dans son ministère et que j'en serai certain, que les supérieurs-majeurs les fassent obéir à ma révocation de prêcher et de confesser, en cas qu'après avoir averti le supérieur, il juge cela nécessaire ; car, autrement il me serait impossible de me résoudre d'approuver des vôtres s'il fallait essuyer un appel comme d'abus aux juges séculiers, touchant des matières purement spirituelles ; bien que je ne veuille pas me servir de ce pouvoir que très

rarement et par pure nécessité, il m'est néanmoins important d'être certain qu'on ne me fera plus de procès sur ces matières.

Enfin, que vos pères s'abstiennent d'aller chez les magistrats et les veuves décrier ma personne et ma conduite; la charité les en doit empêcher, mais votre autorité n'y sera pas inutile si vous la voulez interposer sur cela.

Voilà, mon Très Révérend Père, ce que j'ai cru vous devoir mander pour ne rien oublier de ce qui pût procurer à nous rendre la paix si nécessaire dans un diocèse plein de magistrats et mêlé d'hérétiques qui se scandalisent des divisions et des démêlés qui éclatent entre les religieux et les évêques. Je puis vous protester que de mon côté je n'omettrai rien de ce qui pourra contribuer à une sincère et solide réconciliation, et qu'en toute rencontre, j'embrasserai avec joie tous les moyens qu'on me présentera pour faire voir l'estime singulière que j'ai pour votre compagnie et pour donner aux particuliers toutes les marques de considération et de cordialité qu'ils peuvent désirer d'un évêque qui désire la paix, qui aime les religieux, qui considère votre ordre, qui n'a en vue que de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes dans son diocèse.

Permettez-moi, avant que de finir cette longue lettre, que je vous demande part à votre amitié et à vos saints sacrifices, vous priant de croire que je suis avec toute l'estime et la vénération qui vous est due, mon Très Révérend Père, de votre révérence le très humble et très obéissant serviteur[1].

---

[1] A la suite de cette lettre le P. Oliva donna pleine satisfaction à Le Camus et infligea une peine au P. Saint-Just et au P. Recteur de la maison de Grenoble. Pour les détails de cette affaire, cfr. BELLET, pp. 143 et seq.

CLXXVI.

Archives d'Amersfoort.— Autographe.

AU PÈRE QUESNEL.

14 octobre 1679.

Je n'ai pas reçu les Prophètes de M. de Saci. Le prélat[1] témoigne désirer qu'on lui tienne parole. Le général[2] a ordonné la même chose et y a ajouté qu'on le mette ensuite en pénitence hors du diocèse. Le recteur est interdit pour avoir adhéré ; mais le provincial élude tout et lui a permis de s'aller promener en attendant qu'il soit rétabli. Je prévois qu'ils veulent une guerre ouverte ; je n'en vois pas la raison.

Rome est entrée aussi fortement qu'on le peut souhaiter dans l'université, et la veut empêcher *in ogni modo*. On m'a écrit dans ce sens ; je n'attends que très peu de secours de celui à qui la sœur a écrit. Son oncle se porte-t-il bien ? je vous prie de lui faire mes compliments.

Je ne vois pas qu'il y eût rien à répondre à la lettre du prélat que vous devez voir, on fera ce qu'il désire quand M. du Menai croira que cela pourra être utile. M. le cardinal Grimaldi l'a fait à l'avance ; mais de vous à moi, j'ai peine à croire qu'on puisse si bien mesurer ce qu'on écrira là-dessus, qu'il n'y ait toujours un prétexte de faire la guerre aux innocents.

Je suis toujours tout à vous[3].

---

[1] M. de Rheins (Note ancienne).

[2] Des Jésuites. Cf. la lettre précédente.

[3] Dans le recueil *Dauphiné, 126*, des Archives du Ministère des Affaires étrangères, est mentionnée, folio 273, une lettre de Le Camus, du 28 novembre de cette année, dont on donne le résumé suivant :

CLXXVII.

Archives du ministère des affaires étrangères. — Dauphiné, 126, f. 251.

A**[1].

A Grenoble, 27 octobre 1679.

Monsieur,

Il y a quelque temps que M. de Chateauneuf m'écrivit de de la part du roi, pour lui envoyer les listes des nouveaux convertis, depuis que Sa Majesté m'a ordonné de leur distribuer ses libéralités en ce diocèse et en Pragelas[2]. Je lui ai envoyé quelques mémoires; mais depuis ce temps là, j'en ai fait tirer un état en forme[3] que je prends la liberté de vous envoyer, comme cela regarde votre département. Je vous supplie très humblement, Monsieur, de me continuer votre protection et votre bienveillance; vous ne la pouvez accorder à personne qui soit avec plus de respect que je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† Étienne, évêque de Grenoble.

« Il envoie deux listes de ceux qui se sont nouvellement convertis dans son diocèse et en la vallée de Pragelas. — Ceux qui ont fait l'abjuration entre les mains de M. l'Évêque de Grenoble pendant les années 1678-1679 sont au nombre de 97. — Ceux qui se sont convertis en la vallée de Pragelas, depuis le 4 février 1679 jusqu'au 4 octobre 1679, sont au nombre de 340 ou environ. »

[1] Le destinataire de cette lettre, publiée par Bellet, op. c. 348, n'est pas indiqué.

[2] « On appelait ainsi une âpre vallée du Piémont, située sur le versant italien des Alpes, entre Bardonnèche, Oulx et Pignerol. Les habitants s'appelaient *Vaudois* et avaient embrassé avec empressement la prétendue réforme. » Bellet, p. 347.

[3] Probablement l'*État en règle des nouveaux convertis du diocèse de Grenoble* que contient le même volume, folios 255 et seq.

CLXXVIII.

Mémoires de Batterel, Seconde partie, 2e volume, p. 152.

AU PÈRE DE SAINTE-MARTHE.

23 février 1680.

..... J'apprends de temps en temps les affaires[1] qu'on veut susciter à votre congrégation. Mais, comme elles sont sans fondement, Dieu les dissipera, quand cet exercice ne vous sera plus nécessaire. L'estime que tous les évêques de France font de votre corps est d'un plus grand poids que toutes les calomnies dont on tâche de le noircir. J'apprends que les cardinaux et les évêques n'en sont pas plus exempts que vous. *Si hæc in viridi, in arido quid fiet*[2]*?* La vue que Dieu vous donne de rétablir les missions chez vous sera d'un grand avantage pour l'Église et pour votre congrégation. J'admire votre zèle infatigable à procurer la gloire de Dieu et le salut des peuples d'une infinité de manières différentes. On ne peut être plus satisfait que je le suis de vos pères.

---

[1] A propos du jansénisme.— Je n'ai jamais eu le ridicule de prétendre, comme on me l'a reproché avec peu de bonne foi, qu'il n'y avait jamais eu de jansénistes à l'Oratoire. Mais ce que je crois fermement être la vérité, et ce dont j'ai donné et je donnerai encore des preuves, c'est que l'accusation de jansénisme, très souvent, n'avait aucun fondement et n'était qu'une arme entre les mains de nos ennemis. Cf., à propos précisément de celui à qui est adressée cette lettre, le *Prétendu jansénisme du P. de Sainte-Marthe,* Poussielgue, 1882.

[2] Saint Luc, XXIII, 31.



CLXXIX.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU PÈRE QUESNEL.

15 avril 1680.

Je n'aurais eu garde, mon Révérend Père, qu'on emprisonnât un ecclésiastique; mais aimant l'Église et mon diocèse comme je l'aime, je n'ai pu m'empêcher de faire savoir au Roi la méchante conduite que je ne pouvais corriger. Il est allé aux Bons-Enfants. Je prie Dieu de tout mon cœur que cette retraite lui profite. Si M. de Tréville n'a point parlé de ce que je vous ai demandé, je vous prie de faire qu'il n'en dise rien, car c'est une affaire morte et dont il ne faut plus parler.

On m'a adressé un écrit sur la Régale imprimé à Avignon [1] qui est très bien fait. Si vous voulez, on vous l'enverra; il se vend publiquement à Lyon comme le *Traité du jeûne* du P. Thomassin [2] que je n'ai pas acheté, sur ce que vous m'avez mandé que vous me l'envoyez; il n'est pas encore venu. Le Pape va condamner un livre de doctrine publié dans les Indes par les Jésuites [3]; cela fera du bruit dans quelque temps. Il a refusé d'apporter des modifications aux règles de Saint-Charles sur la pénitence, quelque instance qu'on ait pu faire pour l'y engager. Il demande qu'on lui propose les biens qu'il pourrait faire en France à présent pour l'Église. Cependant

---

[1] Probablement le *Traité général de la Régale*, par de Caulet, paru cette année.

[2] Paru également cette année.

[3] A propos des rites chinois et malabares. On sait combien fut longue et difficile à résoudre la question de ces rites.

on mande qu'il est fort irrésolu et qu'il ne peut se déterminer sur aucune affaire, mais qu'il persiste à avoir de très bonnes intentions. J'avais déjà su qu'on avait rendu de mauvais offices depuis peu à votre congrégation. J'ai bien de la joie du rétablissement de la santé de M. de Chalons. Je vous prie de m'envoyer un petit recueil de toutes ses ordonnances qu'on m'a pris ici, et de me conserver toujours un peu de part en votre amitié.

CLXXX.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU MÊME.

Saint-Muri, 9 juin 1680.

M. de Lescot, mon Révérend Père, m'est venu voir et ne m'a donné aucun livre. J'ai reçu celui de M. Gerbais[1], et l'en ai remercié; je ne sais si ma lettre est parvenue jusqu'à lui. Je n'ai point reçu *Jésus-Christ pénitent*[2]; je ne sais si le P. Lami l'a gardé. On me mande que cette assemblée ne sera remarquable que par sa brièveté et qu'il ne s'y fera rien. Mandez moi ce que les trois cardinaux ont fait par la lettre en forme de bref au Roi, touchant la régale, car on dit qu'ils ont été appelés au conseil. M. du Menai est bien avec son évêque[3]; il le soutient, il inspire de bons sentiments; mais je ne vois pas qu'il ait rien obtenu de ce qu'il prétendait. Il a embarqué son ami et le vôtre à écrire, on ne lui a pas encore fait de réponse. L'état

[1] Probablement la *Dissertatio de causis majoribus*, parue en 1679.

[2] Ou *Exercice de piété pour le temps du carême*. La première édition de cet ouvrage du P. Quesnel est en effet de cette année.

[3] Pontchâteau et son neveu d'Orléans.

de M. de Chalons[1] m'afflige ; j'adore la providence de Dieu, qui retire tous les bons et saints évêques et qui ne laisse que ceux qui n'en ont que le nom et le caractère, sans en avoir l'esprit, demandez-le pour une personne qui vous estime et vous chérit tendrement, et pour qui j'ai raison de m'intéresser.

CLXXXI.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

AU MÊME.

Le 12 août 1680.

Il est vrai que j'attends le P. de Dracmont[2] et que j'en suis en peine, parce qu'il devrait être ici. Je n'avais écrit à votre frère que dans la crainte que j'avais que vous ne fussiez absent. Votre frère[3] est fâché de ce que je trouve qu'il est trop avec les séculiers, qu'il se mêle trop de leurs affaires séculières, qu'il ne se donne pas le temps pour travailler à faire des conférences utiles au séminaire, et que j'y remarque beaucoup d'affaiblissement dans la piété des jeunes clercs, faute d'attention et d'application sérieuse à leurs besoins. Cela est pourtant vrai. Mais, puisque cela le fâche, il n'en entendra plus parler. Faites-lui pourtant entendre ces choses sans le peiner et sans qu'il croie que je vous en aie écrit. Mais certainement le dehors le dissipe trop et lui fait perdre tout son temps.

On a fait le même jugement de la lettre du clergé au

---

[1] Vialart. Il devait mourir deux jours après.

[2] Mot presque illisible, ce qui n'a pas permis d'identifier le personnage dont il est question.

[3] Le supérieur du séminaire de Grenoble.

Roi[1] en ces quartiers que vous en avez fait au vôtre. Quasi tous les évêques disent que si l'affaire avait des suites, qu'on les désavouerait. Je ne suis nullement surpris de ce que vous me mandez de M. de Beauvais[2] ; je suis seulement surpris de ce que vous étiez attendu à autre chose. On me disait l'autre jour la manière dont il a vécu, étant coadjuteur de Digne ; il n'y a rien de pareil au zèle et à la piété de ce prélat.

M. d'Alet me disait il y a cinq ans que les évêques ne pouvaient pas mieux témoigner leur fidélité à Dieu, qu'en travaillant à leurs diocèses avec une application et une fermeté inébranlables, bien qu'ils eussent lieu de croire qu'après leur mort, on renverserait tout ce qu'ils auraient fait pendant leur vie. Heureux qui n'a pas un pareil fardeau sur ses épaules, ou qui peut s'en décharger sans déplaire à Dieu[3].

CLXXXII.

Archives d'Amersfoort. — Aut aphe.

AU MÊME.

A Herbeys, 12 octobre 1680.

Je vous prie, mon Révérend Père, de me faire avoir cette *Histoire du Luthéranisme*[4] du P. Maimbourg. Il faudra voir

---

[1] Faite par l'assemblée générale du clergé de cette année, cette lettre regrettable permettait à Louis XIV de le soutenir contre *les vaines entreprises du Saint-Siège*.

[2] Toussaint de Forbin-Janson. Il a déjà été question de ce prélat.

[3] Dans les mêmes archives *d'Amersfoort*, boîte P, se trouvent plusieurs chemises de lettres qui ont disparu. Il y en a une qui porte la date du 27 août 1680 et ce résumé :

« Il lui marque que M. l'Évêque de Valence a porté à l'Assemblée qui s'est tenue à Vienne, *une lettre de M. de Paris qui marquait que le Roi voulait que M. Gerbais fût député, quoiqu'il ne fût ni bénéficier, ni originaire de la province.* »

[4] Parue cette année.

les leçons qu'il nous fait et tâcher d'en profiter, et de *l'Incarnation* du P. Thomassin[1].

Notre ami n'a pas été avec moi plus de sept ou huit jours[2] ; je ne sais si vous le verrez ; au moins a-t-il un prodigieux éloignement pour le grand monde. J'ai fait ce que j'ai pu pour le retenir, je n'en ai pas été digne. Je l'ai fort pressé de s'appliquer à l'étude et de relâcher un peu des occupations manuelles en cas qu'il se retirât, mais je l'ai trouvé inflexible sur ce chapitre ; peut-être que ceux en qui il a créance le feraient changer de sentiment, s'ils lui en parlaient.

Je crois que vous conviendrez qu'un supérieur de séminaire doit préférablement aux négociations de mariage et autres affaires du siècle, et même des confessions des dames, faire les conférences et assister aux exercices dont il est chargé et dont les autres n'étant pas chargés ne prennent pas le soin. En un mot, le principal doit aller devant l'accessoire ; quand cela sera, tout ira bien, et c'est la seule chose que je demande à votre frère.

Je suis toujours absolument à vous.

CLXXXIII.

Archives d'Amersfoort. — Copie[3].

A MONSIEUR L'ABBÉ DE LA TRAPPE.

A Grenoble, 12 novembre 1680.

Vous pouvez juger, Monsieur, de la consolation que je ressens quand je reçois de vos lettres et que j'apprends que

---

[1] C'est le premier volume des *Dogmatum theologicorum*, publié cette année, et qui est le chef-d'œuvre du grand théologien de l'Oratoire.

[2] Pontchâteau, vraisemblablement, à son retour de Rome.

[3] Cette lettre, comme on l'a dit, est une des plus importantes de la

j'ai quelque part dans votre souvenir devant Dieu. M. de Pamiers m'écrivit il y a quelque temps que vos religieux étaient présentement en paix et qu'ils ne songeaient plus à se retirer; ce sont des nuages qui passent par l'esprit des solitaires et ne durent pas longtemps.

Vous me faites trop de grâces de vouloir bien vous intéresser à ce qui regarde mon diocèse; je suis présentement assez en paix, au moins je ne vois personne qui s'oppose ouvertement à moi. Dieu connaît mes faiblesses et me soutient visiblement parce que je serais incapable de supporter une tentation violente. Je vous dirai cependant avec ouverture de cœur, que voyant le peu de fruit que je fais dans Grenoble et dans Chambéry, je ressens une telle amertume dans mon cœur, que je souhaiterais d'être retiré dans un désert pour y pleurer mes péchés, au pied de la croix. Il faut un si grand fond de lumière et de sainteté, pour remplir la place que j'occupe indignement, que j'attribue à ce défaut tout ce qui ne réussit pas dans mon diocèse. Enfin, je me trouve incomparablement plus faible, plus misérable et plus dissipé que je n'étais, quand je partis de chez vous pour venir ici. Mais ma plus grande douleur et qui me perce le cœur, c'est de voir l'Église dans l'état où elle se trouve aujourd'hui ; elle peut bien dire : *Vide domine quoniam facta sum vilis* [1]. Tout ce que j'en apprends m'afflige à un point que je ne puis exprimer, et je regarde comme une grande grâce celle que Dieu a faite depuis deux ou trois ans de retirer de ce siècle corrompu et de cette terre de captivité tant de saints évêques dont le monde n'était pas digne, et je m'écrie souvent : *Bone Deus, in quæ tempora me reservasti.*

Pour ce qui est des affaires du temps, je suis dans les

---

correspondance de Le Camus qui y découvre ses vrais sentiments sur les disputes qui troublaient l'Église. A elle seule cette lettre suffirait pour son apologie et pour prouver la parfaite orthodoxie de ses sentiments.

[1] *Lamentat.*, I, II.

mêmes sentiments où j'ai été, et j'y serai Dieu aidant jusqu'à la mort. Je condamnerai toujours, non seulement la mauvaise doctrine, mais les livres et les personnes que l'Église condamne, et si j'étais persuadé qu'on eût condamné quelqu'un injustement, je le représenterais au Pape et j'en dirais mon avis avec sincérité et j'acquiescerais après au jugement de l'Église. Car après tout il faut que les affaires finissent, et jamais Dieu ne punira une personne pour s'être soumise aux décisions de son Épouse ; et si la conscience nous dicte le contraire, il faut la rectifier, et la soumettre à ses supérieurs, comme on fait dans l'interdit ou dans la déposition d'un évêque. Je vous avoue que j'ai toujours regardé ce qu'on a apporté de distinction là-dessus, comme des occasions ou comme des moyens de se retirer honnêtement d'un mauvais pas, sans pouvoir convenir d'avoir failli. Ce n'est pas que je ne convienne qu'on se peut tromper dans la condamnation d'un livre ou d'une personne, et que les jugements de l'Église n'ont pas même plus de certitude dans cette manière qu'en celle de la foi ; mais jamais l'Église n'a admis ces distinctions et ces interprétations, et si en cette affaire le Pape par condescendance les a tolérées, il le faut faire et avoir la paix avec tout le monde. Je n'ai jamais eu de peine à condamner, comme le Pape, le livre de Jansénius, parce que j'ai cru qu'il allait trop loin dans l'explication de la grâce des justes lorsqu'ils péchent et dans la définition du franc-arbitre. Mais j'ai trouvé une inhumanité épouvantable à ne vouloir pas recevoir des gens qui offrent de faire et qui font tout ce que l'on exige d'eux ; si ce n'est pas sincèrement, Dieu les jugera. Mais nous ne pouvons que les approuver et nous réjouir du retour de nos frères. Car après tout, si les Jansénistes manquent d'humilité et de soumission, disons que les Molinistes manquent beaucoup de charité et de compassion. Il faut dire ce qu'écrivait autrefois Sévère Sulpice au sujet des Ithaciens et des Priscilianistes : *quorum studium et diligentiam in extirpandis hæresibus non reprehenderem, si non studio vincendi plus quam oportuit certassent ; et*

mea quidem sententia est, tam reos quam accusatores non placere.

On dit qu'il y a une cabale, et n'y en a-t-il pas une de l'autre côté ? Quoi, tous ceux qui voudraient vivre dans la règle et observer les canons, tous ceux qui voudraient maintenir la pureté de la morale de l'évangile, la hiérarchie de l'Église et la bonne discipline dans l'administration des sacrements, seront traités d'hérétiques et de novateurs ? C'est une plaie qui saignera longtemps dans l'Église et qui nous va jeter dans un relâchement pire qu'il n'était du temps de Luther et que l'Église déplore si fort dans le concile de Trente. Voilà ce qui doit faire gémir tous les gens de bien qui tâchent de servir Dieu. Pour moi j'estimerai le bien et la vertu partout où elle sera, et je ne soupçonnerai jamais personne d'erreur ou de nouveauté que je ne voie un fondement suffisant. J'abaisserai toujours le pont de la miséricorde pour faire rentrer dans le sein de l'Église tous ceux qui y voudront rentrer. Prendra parti qui vaudra. *Ego autem Christi*[1], je ne prendrai jamais que celui de la vérité et de l'Église ; et quand les deux partis me devraient opprimer, je ne changerai point de sentiment. Je m'en suis expliqué de la sorte avec le Pape, et il m'a témoigné qu'il approuvait ma conduite. J'en parle comme cela à des personnes qui, comme vous, Monsieur, désirent savoir mes sentiments ; je ne m'en cache pas, mais je ne veux point qu'on imprime ce que j'en écris ou ce que j'en dis, parce que cela est bien sujet à des interprétations et ne sert de rien, car comme dit Théodoret, vous avez beau faire et beau dire, ceux qui veulent vous faire passer pour suspects ou hérétiques ne changent point de langage. Il n'y a que quatre jours que M. le cardinal d'Estrées, à moi parlant sur cette matière, convint que j'avais raison et m'avoua qu'il était du même avis. Vous pouvez, Monsieur, le dire à qui vous plaira, en cas que vous approuviez mes

---

[1] Saint Paul, *Prem., ép. aux Corinth.*, I, 12.

sentiments; car vous me ferez un plaisir singulier de me marquer ce que vous y trouvez à redire, afin que je me redresse en cas que vous me fissiez connaître que je me suis mécompté. Mais évitons l'impression; cela n'est pas nécessaire au temps où nous sommes. Le Pape a approuvé si nettement ma foi et ma conduite, que je n'ai plus besoin d'apologie. Mais j'ai cru devoir vous répondre précisément, vous ouvrir mon cœur où vous avez bonne place. Personne n'étant avec des sentiments plus tendres et avec plus de vénération que je suis, Monsieur, votre etc.....

CLXXXIV.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

30 décembre 1680.

En vérité, Monsieur, rien ne m'étonne tant que ce que m'écrit son Éminence sur l'indolence et l'inaction où l'on est à Rome, pendant que l'on écrit à M. le cardinal Grimaldi et à moi qu'on est prêt d'entrer en conférence, de nommer M. le cardinal Cricchi[1] pour cela, que M. le cardinal d'Estrées devrait faire des propositions, qu'en substance on convient d'accorder la régale, qu'il n'est question que des manières. Ils se plaignent fort de la hauteur que Son Éminence a avec eux. J'ai pris la liberté de le lui mander; il m'a paru fâché de ce que j'avais écrit à M. le Chancelier sur ces affaires. Je

---

[1] Le Camus paraît avoir écrit Cricchi. C'est probablement du cardinal Flavio Chigi qu'il veut parler. Ce cardinal, qui avait été nonce en France, s'entremit en effet utilement entre Louis XIV et le Souverain Pontife.

l'avais fait comme à un ami particulier, mais puisqu'en tâchant de bien faire on est en danger de déplaire à ses amis ou de gâter les affaires, je ne m'en mêlerai plus que pour faire avancer la négociation sans entrer en matière sur rien. Je n'ai jamais cru qu'il fallait arrêter l'assemblée, mais j'ai cru qu'il ne fallait pas les laisser agir à leur fantaisie, car s'ils continuent avec leurs bureaux je crains qu'ils ne rendent les choses inaccommodables. Comme Son Éminence n'est pas d'avis qu'on rétablisse les autres chanoines de Pamiers, apparemment le Pape ne se portera pas non plus à donner des bulles que l'affaire générale ne soit terminée, et celle d'Alet et de Carcassonne n'était pas de même, parce que le chapitre et les vicaires généraux ne s'y opposaient pas comme font ceux de Pamiers qui demandent que *spoliatus ante omnia restituatur*, et ils croient que si ce pas était fait on les laisserait là à Rome, n'ayant plus besoin d'eux pour s'accommoder.

Je n'ai point vu le livre dont vous me parlez adressé à un évêque de l'assemblée. Je vous demande toujours, Monsieur, un peu de part en votre amitié et à vos prières.

CLXXXV.

Archives des affaires étrangères, Dauphiné, 126, folio 330. — Copie résumée.

A***.

10 janvier 1681.

M. l'évêque de Grenoble écrit qu'il a reçu une lettre de M. le marquis de Saint-Maurice, commandant en Savoie, qui lui offre de le faire chancelier de l'université de Chambéry, dont Sa Majesté a empêché jusqu'à présent l'établissement, et de lui donner et à ses successeurs la supériorité et l'ins-

pection dont on conviendra. Il croit que pour l'intérêt de son évêché cela suffirait, mais que pour celui de Sa Majesté, il y a quelque réflexion à y faire; par cet établissement l'université de Valence et de Cahors seront entièrement abandonnées, et que la facilité que l'on aura à Chambéry de faire des docteurs y attirera bien du monde et y fera porter beaucoup d'argent ; n'a répondu qu'en termes généraux jusqu'à qu'il ait su les intentions de Sa Majesté; donne encore avis que dans toutes les montagnes les huguenots font provision d'armes et de poudres, et en a averti M. l'Intendant.

CLXXXVI.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

A Grenoble, le 8 mars 1681.

Une des plus grandes consolations, Monseigneur, que je puisse avoir en cette vie c'est de savoir que vous avez toujours un peu d'amitié pour moi et que vous ne m'oubliez pas dans vos prières. Ce n'en a pas été une moindre d'apprendre par M. Allemant tous les biens que vous faites dans votre diocèse, j'y prends une fort grande part, et si ce m'est un sujet de confusion d'apprendre ce que vous faites et le peu que je fais, ce m'est aussi une puissante exhortation de mieux faire et de suivre les grands exemples que vous nous donnez, par l'uniformité de votre conduite toute sainte, et par votre vigilance infatigable sur les troupeaux et sur la bergerie qui vous est tombée en partage.

Je conviendrai avec vous aisément que j'avais entrepris cet été une chose au-dessus de mes forces, et qu'elle aurait

mieux réussi si j'avais pris du secours, mais vous saurez aussi que j'en avais cherché de tous côtés et que je n'en avais pu trouver chez les hommes; je me confiai en Dieu, qui me donna des forces pendant les deux mois que j'employai à cet exercice, le plus utile pour les prêtres qu'on puisse pratiquer. Je vous ai souvent présenté à Dieu, étant à l'autel et je continuerai ; j'espère de vous la même grâce. Je ne vous dis rien des affaires de l'Église; nous sommes trop éloignés les uns des autres. Mais il la faut aimer et maintenir sa discipline et sa doctrine hautement et fortement, et avec d'autant plus de courage que ceux qui le pourraient et qui le devraient mieux faire trahissent les intérêts de l'épouse de Jésus-Christ, au lieu de la servir. C'est en lui, Monseigneur, que je suis à vous sans réserve.

† Étienne, évêque de Grenoble.

CLXXXVII.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

10 mars 1681.

L'empressement avec lequel je fus obligé de répondre à Son Éminence, pour ne pas laisser aller le courrier, m'empêcha, Monsieur, de vous écrire. Je vous suis très obligé de l'écrit italien que vous m'avez envoyé pour soutenir le droit de la régale, et je vous dirai franchement qu'il ne m'a point convaincu de la régale universelle, comme on la prétend établir aujourd'hui. Quiconque sait un peu comment les choses se sont passées en France, depuis six cents ans, voit bien que cela ne se peut soutenir, et qu'il n'y a même de probabilité là-dessus. J'ai une grande confiance dans le savoir faire de M. le cardinal d'Estrées, et j'espère qu'il accommodera toutes

choses en faisant un peu approcher les parties intéressées, car je suis convaincu comme vous que ces matières ne regardent point la foi, et qu'elles peuvent souffrir des tempéraments ; mais je ne suis pas d'avis pour cela que les évêques doivent négliger les droits de leurs églises, et je suis même persuadé qu'un jour cela peut avoir d'autres suites en la manière dont on étend aujourd'hui les droits du Roi.

Pour ce qui regarde le diocèse de Pamiers, il est sans doute que la conduite qu'on a tenue avec les chanoines réguliers[1] est bien forte, et je ne crois pas que vous sachiez tout ce qui s'est passé à ce regard ; vous en auriez pitié. *Circuierunt in melotis*[2] etc,.. et Son Éminence devrait tâcher de faire adoucir ces choses qui rendent l'accommodement plus difficile. Le P. Cerles[3] a fait, le 15 février, une ordonnance et une publication du bref qui maintient les vicaires généraux du chapître. J'appréhende qu'il ne procède par la voie des censures. Vous ne devriez pas dire, à mon sens, que le livre qu'on a fait sur la régale pour M. de Pamiers, est plein *d'ignorance, de mauvaise foi et de supercherie*, car après tout, s'il assure un peu trop dogmatiquement ses conjectures, ce livre d'ailleurs est bien fait et avec beaucoup de modération et de jugement. Les cardinaux que le Pape a commis dégrossiront les matières, mais il y a le coup de maître que Son Éminence ménagera avec le Pape, quand les choses seront digérées et qu'on s'entendra un peu mieux qu'on ne fait. On n'a pas manqué de faire réprésenter au Pape les inconvénients qu'il y aurait si l'on poussait les choses à l'extrémité, et j'ai toujours espéré que Dieu détournerait ce mal de son Église.

---

[1] Les chanoines de Pamiers vivaient en commun dans une étroite réforme établie par Caulet.

[2] Saint Paul aux Hébreux, XI, 37.

[3] L'évêque de Pamiers était mort en août 1680. Les chanoines légitimes nommèrent pour vicaire général le P. Cerles qui risqua sa tête pour la défense de l'Église.



Pour ce qui regarde le livre de M. Gerbais[1], je ne l'ai pas lu et je ne crois pas que cela vaille la peine d'exciter tous les évêques contre le Pape, bien que je sois plus fortement convaincu que personne du droit qu'ont les évêques de juger et de prononcer sur des questions qui regardent la foi et qui ont pris naissance ou fait un grand progrès dans leurs diocèses, surtout pour le jugement des personnes, et sur cela rien ne serait capable de me faire relâcher d'un droit qui nous appartient de droit divin et qui nous est si nécessaire pour le bien de l'Église.

Pour ce qui est de cabale, M. de Pamiers, ou je ne le connaissais pas, ou il n'était pas capable d'en faire ni d'y entrer. Il a envoyé son cachet et a donné des blancs-seings à un homme qu'il a envoyé à Rome, pour solliciter ses affaires. Qu'y a-t-il en cela contre les bonnes mœurs? Je ne sais si depuis que je suis dans les montagnes je vois les choses autrement que les autres, mais en vérité, j'entends tous les jours faire des plaintes sur des faits qui ne peuvent être blâmés. On dit qu'on trouve mauvais à la cour que des évêques aient assisté M. de Pamiers dans sa nécessité[2]. Je ne vois pas où est le crime. Vous savez qu'on m'en avait voulu faire pour de pareilles bagatelles. M. le Chancelier et M. de Chateauneuf ont éclairé la chose, et le Roi en est demeuré content, à ce qu'on me mande de Paris[3].

Vous renouerez sans doute, Monsieur, commerce avec M. Favoriti, et cela pourra servir à l'Église. Pour moi, je lui

---

[1] Sans doute l'ouvrage dont il a été question, p. 357.

[2] Le temporel de Caulet avait été saisi. « Le Camus ne fut probablement pas étranger à un don de 6,000 livres que reçut alors le courageux prélat.» Bellet, p. 216.

[3] Comme on avait sollicité Louis XIV de faire mettre un homme de qualité à la Bastille pour avoir envoyé à Pamiers une aumône de deux mille écus : « Il ne sera pas dit, répliqua le roi, que j'ai fait mettre quelqu'un à la Bastille pour avoir donné l'aumône. » Gérin, *Recherches sur l'assemblée de 1682*, p. 45.

ai obligation, car dans les affaires qu'on voulut me faire, il y a deux ans, c'est celui dont je tirai plus de secours pour faire valoir mes raisons auprès du Pape. J'espère qu'il ira saluer Son Éminence et qu'on sera content de lui. En la place où il est, il doit entrer dans les vues du Pape et tâcher d'adoucir toutes choses.

Ce n'est point un esprit de curiosité qui m'a porté à vous prier de me mander ce qui se passe, mais le désir de servir l'Église et contribuer autant que je le pourrais à faire réussir la négociation de M. le Cardinal. Je n'ai point grand crédit en la cour (où) vous êtes, mais cela ne m'empêchera pas de faire tous mes efforts pour seconder les bonnes intentions de votre patron. Assurez-le bien, je vous prie, Monsieur, et M. l'Ambassadeur, de mes très humbles respects, et conservez-moi toujours un peu de part en votre souvenir devant Dieu.

CLXXXVIII.

Archives des affaires étrangères (?)[1]

AU CHANCELIER LE TELLIER.

Grenoble, le 22 mars 1681.

Monseigneur, après vous avoir remercié très humblement des bons offices que vous m'avez rendus au sujet du commerce que j'ai eu avec feu M. de Pamiers, en faisant connaître à Sa Majesté que je ne lui ai écrit que pour répondre à ses lettres et pour le porter à prendre des tempéraments qui pussent contenter Sa Majesté et maintenir en même temps

[1] Publiée, sans indication de source, par Gérin, *Recherches historiques sur l'Assemblée de 1682*, 2e édition, p. 129.

la paix dans son diocèse, je vous supplie de me permettre de vous rendre compte d'une affaire qui me paraît de quelque importance pour le service du Roi.

Je ne doute pas que vous ne sachiez que les accusations que quelques religieux savoyards firent au Pape, il y a trois ans, touchant ma doctrine et ma conduite, et que les plaintes que je fis ensuite des entreprises du Sénat de Chambéry sur ma juridiction, m'obligèrent d'écrire pour ma justification plusieurs lettres au Pape, au cardinal Cibo et aux autres officiers de cette cour. Ce commerce de lettres et les informations secrètes que le Pape fit faire alors dans mon diocèse, de ma vie et de mes mœurs, lui ont fait concevoir plus d'estime pour moi que je n'en mérite.

M. le cardinal d'Estrées, qui a eu connaissance de ce détail, me pria de le voir à Lyon, à son passage, et il m'engagea d'écrire en cette cour, ce qu'il me marquait qui pourrait être utile pour le service du Roi[1]. Je l'ai fait comme il l'a désiré, et je puis dire que c'est avec quelque succès. Mais depuis ce temps-là, le Pape m'a pressé extrêmement d'aller trouver le Roi de sa part pour lui expliquer l'estime et l'affection paternelle qu'il a pour ce grand monarque et le désir sincère qu'il aurait de chercher des moyens pour rétablir la bonne intelligence entre le Saint-Siège et le Roi, et que, si je voulais entreprendre ce voyage, il aurait une entière confiance en moi. Je m'en suis toujours défendu sur mon incapacité à traiter des affaires aussi délicates ; sur le besoin que j'avais de résider dans mon diocèse; sur la peine que j'avais de paraître dans le monde après l'avoir quitté ; que je ne pouvais même me mêler d'aucune négociation que par la permission et l'agrément du Roi, et qu'enfin Sa Sainteté devait considérer qu'ayant accepté l'entreprise de M. le cardinal d'Estrées, personne ne pouvait entrer dans cette affaire, que la confiance que le Roi avait en lui, que son esprit pénétrant était capable

[1] Passage souligné dans Gérin.

d'aplanir toutes les difficultés qui pourraient survenir ; et en même temps, je donnais part à ce cardinal des instances qu'on me faisait, et comme je ne croyais pas que cela pût avoir de suite, je ne crus pas aussi qu'il fût nécessaire de le faire savoir à Sa Majesté; et je me contentais de rejeter cette proposition et d'en informer M. le cardinal d'Estrées, qui était chargé de cette affaire. Mais ayant reçu par le dernier ordinaire une nouvelle dépêche par laquelle, nonobstant toutes mes résistances, on m'apprend que le Pape persiste à désirer que j'aille trouver le Roi, et qu'il me veut envoyer une lettre de sa main pour rendre en main propre à Sa Majesté, en même temps me donner une instruction pour représenter tous les moyens par lesquels il estime pouvoir procurer cette paix tant désirée, j'ai appréhendé que mon silence ne fût criminel et que le Roi ne trouvàt mauvais si je ne lui donnais avis de ce que le Pape m'a fait dire pour recevoir là-dessus les ordres de Sa Majesté. Et, comme le Pape demande un très grand secret, j'ai pris la liberté, Monseigneur, de vous en faire part et de vous prier de vouloir l'exposer à Sa Majesté, si vous jugez que la chose le mérite, et de me faire savoir sa volonté avant que cette lettre et ces instructions viennent de Rome, afin que j'exécute ponctuellement ce qu'il plaira au Roi me commander, et que, s'il n'agrée pas la chose, on fasse en sorte, sans me commettre avec le Pape, que M. le cardinal d'Estrées arrête le cours de cette négociation; que si, de l'autre côté, sa Majesté veut que la chose soit secrète et que je lui porte cette lettre, je prenne le prétexte d'aller en cour pour la démolition du temple de Grenoble.

Le grand secret que le Pape exige de moi a fait que je n'en ai pas écrit à M. de Croissy, et j'espère qu'il ne le trouvera pas mauvais. Comme je n'ai en cela autre dessein que de suivre exactement les ordres du Roi et de sacrifier toutes choses pour son service, si j'étais capable de lui en rendre quelqu'un, je vous supplie très humblement, Monseigneur, de me faire connaître ses intentions, afin que je m'y conforme avec tout

le zèle et la fidélité que lui dois, et qu'en cette occasion et en toute autre, je ne fasse rien qui me rende indigne des faveurs et des grâces dont Sa Majesté m'a honoré depuis tant d'années et de la protection que vous m'accordez si généreusement et qui m'engage à être toute ma vie avec toute la reconnaissance et le respect possible, Monseigneur,[1] etc...

CLXXXIX.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

22 mars 1681.

J'ai reçu votre lettre du 12, Monsieur, avec un mémoire de Son Éminence, dont je vous remercie. J'ai toujours bien cru que la manière dont le Roi se sert pour conférer les bénéfices vacants en régale ferait de la peine à Rome. Il est pourtant certain que le Roi, comme patron laïque, en use de même pour tous les bénéfices de saintes chapelles du royaume qu'il a fondées, et il est certain que les chapitres ne les pouvant refuser quand ils seraient indignes, il paraît qu'ils ne donnent aucun pouvoir spirituel, mais cela n'est pas un grand embarras.

Je ne doute pas que vous ne trouviez des titres pour prouver que le Roi avait des fiefs et en Provence et en Languedoc, et peut-être même en Dauphiné, ou ses auteurs, c'est-à-dire, les Dauphins ; mais qu'ils eussent ou prétendissent droit de régale en Dauphiné, depuis la renonciation de Frédéric[2], c'est ce que vous ne trouverez pas, et c'est une

---

[1] La réponse du chancelier Le Tellier, datée du 29 mars, se trouve dans le même ouvrage, p. 131.

[2] Cf. la lettre du 2 avril 1682, à Colbert de Croissy.

équivoque que de prétendre conclure du droit de régale par le droit de fief, quand ce droit n'est pas dans le titre et qu'il n'a jamais été en coutume. Je ne suis point du tout de votre avis sur le *Traité de la régale*, et bien qu'il ne soit pas concluant partout, il me paraît solide, modéré, respectueux, et il serait à souhaiter qu'on y eût répondu précisément.

M. Favoriti, s'il me croit et M. le cardinal Grimaldi, verra Son Éminence, cependant ce cardinal prétend que l'usage est que les officiers du Pape ne visitent point ainsi les cardinaux à leur arrivée, et que jamais il n'a été ainsi visité, à moins que le Pape leur donnât quelque commission de venir traiter avec un cardinal. Je vous prie de bien assurer Son Éminence de mes très humbles respects ; il a besoin de patience par ce qu'il me revient ; la négociation ne finira pas si tôt, mais j'espère qu'elle réussira par le puissant génie de celui qui s'en mêle.

(Au dos). Mandez-moi le nom des banquiers à qui il faut adresser vos lettres.

CXC.

Archives des affaires étrangères (?) [1]

A MONSIEUR LE TELLIER.

A Grenoble, le 26 mars 1681.

Monseigneur, je profite de l'avis qu'il vous a plu de me donner par la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et si dans la précédente j'ai cru être obligé, pour le service du Roi, de vous exposer ce qu'on m'a proposé de de la part du Pape, je n'ai pas moins de raison pour mon

[1] Publiée, sans indication de source, dans GÉRIN, op. cit., p. 131.

intérêt particulier, de vous supplier très humblement ou de ne rien dire de la chose à Sa Majesté, si cela peut faire des méchants effets pour moi, ou d'en détourner l'exécution et les suites, me sentant tout à fait incapable d'un pareil emploi, et ne pouvant me figurer que des Italiens prennent une entière confiance dans un évêque français. Il me suffit pour ma décharge que je me sois expliqué avec vous, Monseigneur, mais pour ne point donner lieu à mes ennemis de me faire passer pour un homme de cabale, et pour ne me point embarquer dans une négociation qui est au-dessus de mes forces, je vous supplie très humblement de m'en vouloir garantir par les voies que vous jugerez les plus convenables. Je remets, Monseigneur, mon honneur, mon repos et tous mes intérêts entre vos mains, et je vous demande en grâce, dans cette occasion qui est une des plus délicates et des plus importantes de ma vie, de ne me pas refuser de me conduire, et m'accorder votre protection qui m'a mis à couvert jusqu'à présent en toutes sortes de rencontres.

CXCI.

Archives des affaires étrangères (?)[1].

AU MÊME.

A Champs, le 28 avril 1681.

Monseigneur, comme le Pape m'a fait savoir que les choses étaient en termes d'accommodement et qu'il espérait que ce serait avec succès, je n'ai pas cru devoir vous mander ce que je croyais qui y pourrait contribuer, la chose étant peut-être consommée à l'heure que je me donne l'honneur de vous écrire.

---

[1] Gérin, op. cit., p. 132. — Même observation que pour les lettres précédentes.



Ce que je crois pourtant vous devoir dire, c'est que la conduite qu'on a tenue dans le diocèse de Pamiers et la procédure peu régulière de M. de Toulouse à cet égard a extrêmement touché le Pape. Je prends la liberté de vous envoyer la copie de la lettre qu'il m'a fait tenir de Rome, l'ordinaire passé, qui lui est écrite par le grand-vicaire de Pamiers. Les requêtes de M. le Procureur général du parlement de Paris, qu'il traite de schismatiques, et l'assemblée des évêques l'ont un peu aigri, mais pas tant que ce qu'on lui a représenté de l'état de l'église de Pamiers.

Je lui ai envoyé un long écrit pour lui montrer la nécessité où il était d'accommoder promptement cette affaire et je lui ai fait voir l'impossibilité où il était, de la pousser à la rigueur et suivant les règles du droit canon. J'y ai joint quelques preuves qui le doivent convaincre. Il a témoigné avoir agréable la liberté que j'avais prise de lui écrire avec tant de force, et qu'il y ferait attention pour les expédients d'accommodement. Je lui en ai proposé quelques-uns dont il paraît être content ; il ne s'en est pas néanmoins expliqué nettement, et l'on s'est réduit à me prier de lui en suggérer quelqu'autre, s'il m'en venait dans l'esprit, ce que je n'ai pas cru devoir faire, voyant que les choses étaient si avancées, et ne croyant me devoir mêler davantage de ces sortes d'affaires qu'autant que M. le cardinal d'Estrées m'en prierait.

Je ne vous dirai pas non plus, Monseigneur, que ce cardinal, voyant, il y a six semaines, beaucoup d'obstacles à l'accommodement, me pria d'écrire au Pape qu'il fallait qu'il envoyât un nonce en France, et de lui faire espérer qu'on lui rendrait les honneurs qu'on avait coutume de lui rendre avant que M. de Paris fût archevêque, et qu'on le laisserait jouir des droits et privilèges dont les nonces ont toujours joui en France. Le Pape témoigna alors qu'il n'enverrait point de nonce que l'affaire de la régale ne fût finie. Par le dernier ordinaire, sur le réponse que je lui avais faite que Sa Majesté désirerait qu'il s'adressât à M. le cardinal d'Estrées

et qu'elle n'aurait pas agréable que j'allasse en cour pour cela, suivant ce que vous aviez pris la peine de m'écrire, il propose de m'envoyer en nonce extraordinaire pour terminer les affaires présentes, en cas que la négociation où on est engagé présentement ne réussisse pas ; et dit que, *puisque M. le cardinal d'Estrées lui a fait proposer d'envoyer un nonce, il a cru que cela ne ferait point de tort à sa réputation, ni à l'emploi où il est engagé, et qu'envoyant un français qui a été si longtemps au service du Roi, il faisait assez voir l'intention sincère qu'il avait de sortir d'affaire*[1]. Il a ajouté à cela des lettres de change et la somme qu'il veut donner pour m'engager à commencer ce voyage. Comme vous m'aviez fait savoir, Monseigneur, les intentions du Roi, je me suis excusé le mieux que j'ai pu, et les lettres de change sont à présent à Rome.

J'avais écrit à l'abbé Favoriti, sur la conduite qu'il tenait dans l'affaire de la régale, et dont M. le cardinal d'Estrées m'avait prié de lui faire des plaintes ; il m'écrit une grande lettre pour se justifier sur tous les chefs dont je m'étais plaint et dit qu'il a proposé au Pape d'aller se jeter aux pieds du Roi, pour dissiper toutes les mauvaises impressions qu'on avait mises dans l'esprit de Sa Majesté à son désavantage. Je n'en ai rien mandé encore à M. le cardinal d'Estrées, parce que cet abbé m'a demandé le secret, mais je n'en dois avoir ni pour le Roi, ni pour vous, Monseigneur ; vous ferez l'usage qu'il vous plaira du contenu en cette lettre. J'ai fait savoir à Rome que j'étais engagé présentement dans une visite de quatre-vingt-dix paroisses de ce diocèse, qui m'occuperait plus de trois mois dans la Savoie ou dans les montagnes, et qu'outre l'incapacité que je reconnaissais en moi pour les emplois qu'il me proposait et les intentions de Sa Majesté qui m'étaient assez connues, le canon ancien ne nous permettant pas d'être plus de trois semaines hors de nos diocèses, à peine

---

[1] Souligné par M. Gérin.

de déposition, et le Concile de Trente ne nous donnant que deux mois tous les ans, il me serait plus aisé de quitter mon évêché que de faire quelque chose directement contre les règles et d'abandonner le soin du troupeau dont je suis chargé.

La permission que vous m'avez donnée de vous écrire en confiance m'a engagé à me donner l'honneur de vous écrire tout ce détail et de vous protester en même temps que je suis, etc[1]...

CXCII.

Collection Morrison. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

A la Ravoire, 24 mai 1681.

Il eût été à souhaiter, Monsieur, que vous eussiez pu avoir force conférences avec M. Favoriti. Cela aurait peut-être contribué à un accommodement que je trouve de jour en jour plus difficile, personne ne voulant s'approcher et chacun se tenant ferme de son côté. Pour moi, je me renferme dans mes rochers et me retranche à mon diocèse, n'étant pas en état de pouvoir servir l'Église universelle.

On dit qu'un M. Blanc, chanoine de Tarantaise, a été, de la part de M. son archevêque, à Rome. Il est parti avec vous. Ne pourriez-vous pas savoir ce qu'il y a fait ?

Il n'est pas aussi que vous n'ayez appris les motifs du voyage de M. l'abbé de Pérouse, et du sujet de sa négociation. Je vous prie de vous en informer et de me le mander. Son Éminence vous dira le démêlé que je suis près d'avoir avec

---

[1] On trouvera également la réponse de Le Tellier, à cette lettre, dans Gérin, p. 134.

les jésuites. Je vous prie de savoir de vos docteurs transalpins comme j'en dois user et de vous souvenir toujours de moi dans vos prières.

† Étienne, évêque de Grenoble.

CXCIII.

Collection Chaper. — Autographe.

AU MÊME.

A Aix, 29 mai 1681.

Je me suis donné l'honneur d'écrire à Son Éminence, sur deux affaires où je vous prie, Monsieur, de vouloir m'aider : la plus importante regarde la cure de la Ravoire, que le Pape, sur une démission en faveur, a conférée *pleno jure*, supposant (?) qu'il en a fait une réserve, bien qu'elle dépende de ma nomination et qu'elle vaque dans mon mois, ayant ce droit par la résidence sans interruption depuis que je suis évêque ; et d'ailleurs, tout mon diocèse, suivant les sentiments de la Rote même, jouissant des privilèges du lieu où ma cathédrale est située, jouissant des avantages du concordat, même en Savoie, on n'a pas dû conférer cette cure dont je suis patron, sans aucune attestation ni de moi ni de mon official, et sans me renvoyer l'examen de sa vie et mœurs. Il est arrivé que le Pape a pourvu d'une cure à la porte de Chambéry un prêtre indigne, noté d'impureté scandaleuse à une lieue de là, chassé du vicariat par ce sujet, un ivrogne, un violent qui a battu avec excès et grands coups de bâton des paysans et a été chassé du lieu pour cela.

Les habitants de la Ravoire ont déclaré qu'ils n'iraient jamais à la messe si on leur donnait ce curé. Cela m'obligera de ne le point recevoir, mais comme je veux éviter les suites de ce procès, si on peut avoir quelque écrit de Rome, pour suspendre l'exécution de la bulle donnée en faveur de Joseph

Jacquier, *indigne*, sur la désignation d'Humbert Vellat, qui n'a pas énoncé qu'il fût chanoine de la Sainte-Chapelle et qui a réservé une pension excessive sur ce bénéfice, ce sera une bonne chose. Si cela ne se peut, faites-leur au moins connaître l'abus qu'ils commettent dans ces sortes de provisions gracieuses et des attestations mendiées où les plus scélérats sont loués comme des saints.

Son Éminence vous dira l'autre affaire, qui regarde le collège d'Avignon. Je prévois que l'assemblée du clergé aigrira vos affaires à Rome, et j'en suis très fâché.

† Étienne, évêque de Grenoble.

CXCIV.

Archives nationales, G. 8[1].

A MONSIEUR LE TELLIER.

Bains dAix, 30 mai 1681.

Monseigneur, j'ai lu avec un très grand soin le procès-verbal de l'assemblée du clergé et j'ai trouvé le rapport de M. l'Archevêque de Reims plein de science, d'éloquence et de doctrine; enfin, il m'a paru digne de son auteur, surtout lorsqu'il maintient la juridiction des évêques et qu'il se plaint des procédures peu régulières qu'on a faites à Rome en différentes rencontres. Pour ce qui est de la régale, comme je ne suis pas tout à fait de l'avis de M. de Reims sur ce chef, je ne puis aussi approuver toutes ses vues, bien qu'il appuie ses sentiments avec toute la force et la délicatesse possible,

. . . . Si Pergama dextra
Defendi possent, etiam hàc defensa fuissent[2].

---

[1] Gérin, op. cit., p. 150.
[2] Virgile, *Enéïde*, II.

Et puisque vous désirez, Monseigneur, que je vous dise ma pensée et mon sentiment sur cette affaire, je n'ai jamais pu me convaincre que le Roi eût un droit de régale universelle attaché à sa couronne et sur tous les évêchés de son royaume; et j'ai des preuves démonstratives qu'il n'en a jamais eu ni exercé aucun sur le diocèse de Grenoble. Je ne puis non plus convenir que la déclaration de 1673 ait été donnée en suite d'un jugement contradictoire, puisque jamais nous n'avons été sommés de dire nos raisons, ni de produire nos titres, et que jamais je n'en ai produit aucun en faveur de ce diocèse, n'ayant pas su qu'on traitait de cette affaire au conseil qu'après que la déclaration du Roi a été imprimée.

Je ne puis non plus convenir que le Roi, quand il aurait un droit de régale aussi étendu que le prétendent les Parlements, pût conférer des doyennés, théologales, pénitenceries, non plus que les cures, puisque ces charges demandent une *juridiction spirituelle que le Roi ne leur peut conférer, et qu'ils ne reçoivent de personne, étant mis en possession sur le simple brevet du Roi sans aucune institution ecclésiastique;* c'est ce qui blesse le plus les droits essentiels de l'Église, et qui les touche le plus à Rome; comme aussi que le Roi nommât des chanoines dans des chapitres réguliers, qui doivent être choisis par les supérieurs réguliers et être éprouvés dans un noviciat pendant un an, avant que d'être admis au canonicat ; et cela est particulier au diocèse de Pamiers et à quelques autres.

D'ailleurs, bien que le Roi ne fasse aucun mauvais usage de la régale, il pourra arriver que ses successeurs différeront de trois et quatre ans à pourvoir aux églises vacantes, et pendant ce temps-là priveront les chanoines du droit qu'ils ont de nommer, jouiront des revenus pendant plusieurs années, bien que dans la règle et suivant les concordats, ils n'en doivent jouir qu'un an savoir : les six mois qu'ils ont pour nommer un sujet capable, et les six mois dans lesquels l'évêque nommé se doit faire pourvoir et consacrer, suivant le concordat et les canons.

Il me paraît aussi fâcheux que le Roi qui n'acquiert par la régale aucun droit que celui qu'aurait l'évêque s'il vivait, se serve de ce droit au de là du pouvoir des évêques. Je n'ai qu'une voix par exemple, avec vingt chanoines, et l'évêché étant en régale, le Roi aurait le droit de l'évêque et des chanoines, et priverait le chapitre de son droit ! Cela me paraît insoutenable, non plus que les paisibles possesseurs que l'on trouble après trois ans, ce qui est contre la disposition du droit et civil et canonique.

Il y a une infinité d'autres difficultés que je supprime pour répondre à ce que vous me faites l'honneur de me demander.

Mon sentiment a toujours été que le Roi, pour sortir *avec honneur* de cette affaire qu'on empoisonne tous les jours à Rome et du côté de la France et des pays étrangers, pourrait, par un arrêt de son conseil, déclarer qu'il ne prétend pas plus de droit, par sa déclaration de 1673 sur la régale, qu'en ont eu les rois ses prédécesseurs ; et que, sur ce qu'il a appris que quelques évêques des quatre provinces avaient des raisons particulières pour s'exempter de ce droit, il leur donne une surséance d'un an pour rapporter devant les commissaires du conseil les titres et documents en vertu desquels ils se prétendent exempts de ce droit de régale ; après lequel temps il serait passé outre au jugement de cette affaire.

J'aurais cru qu'il eût fallu nommer un évêque au diocèse de Pamiers, afin qu'il eût agi en son nom auprès du Pape, ou en obtenant des bulles suivant les concordats, ou un vicariat du chapitre, et qu'il eût tempéré par ses relations au Pape celles qui sont envoyées de ces quartiers-là, et qui l'aigrissent à un point que j'en appréhende les suites, s'il exécute ce qu'il mande par le dernier ordinaire qu'il est résolu de faire, et que j'ai prié M. de Reims de vous représenter. Il m'a paru aussi que les évêques, ayant tâché depuis près de quatre-vingts ans de se mettre à couvert de cette régale universelle et de représenter au Roi par des harangues

et des remontrances très solides les raisons qu'ils avaient, *ils ne devaient pas convenir si ouvertement qu'ils ont fait que le Roi eût ce droit de régale*, et appuyer les prétentions du Parlement de Paris, auxquelles nos prédécesseurs ont cru se devoir opposer de toutes leurs forces. Et j'ai peine à croire que les évêques pussent en conscience *donner des procurations pour céder dans une assemblée générale les droits de leurs églises, dont ils ne sont que les dépositaires*, à moins que cette cession ne se fît par échange et par forme de compensation, après avoir pris des mesures contre les abus qu'on pourrait faire du droit de régale dans la suite.

Je dirai plus: quand même les évêques auraient ce droit et ce dessein, je croirai que pour justifier leur conduite, ils devraient auparavant que de se déclarer, tâcher d'éclaircir le droit de régale, parce qu'après tout il faut examiner devant Dieu ce qui appartient au Roi et ce qui ne lui appartient pas légitimement ; et sur ce dernier article lui représenter les raisons des diocèses avec tout le respect possible ; et s'il ne veut pas les goûter, le supplier au moins de permettre que cette cession se fasse par échange de quelque autre chose que le Roi accorderait à ces églises exemptes de la régale, et qui mettrait les évêques en état de pouvoir céder en conscience et en honneur à Sa Majesté le droit de régale dans leurs diocèses.

Il y a toutes les apparences du monde que M. le cardinal d'Estrées ne viendra pas à bout de sa négociation pendant la vie du Pape. Il n'y a personne qui puisse dire si, étant aussi irrésolu qu'il est, il se portera aux extrémités. Cependant tout est à craindre, et aigri autant qu'il est, et de la dernière représentation de M. le Procureur général et de l'arrêt du parlement de Toulouse contre le P. Cerle, et qu'il le sera apparemment du procès-verbal du clergé, il pourra se porter promptement à des résolutions fortes et désagréables. Les dernières lettres de Rome tendent là, et il y est poussé d'une infinité d'endroits.

Le Roi, s'il veut prévenir cet éclat, peut en ordonner à M. le cardinal d'Estrées, de donner par écrit au Pape les

raisons qui appuient la prétention du Roi, protestant néanmoins qu'on ne le reconnaît pas pour juge, ou faire assembler promptement les évêques, afin qu'ils écrivent, aussitôt qu'ils seront assemblés, au Pape, avec beaucoup de respect et sans se déclarer, ni entrer en matière ; mais lui demander simplement sa bénédiction dans le dessein et l'espérance qu'ils ont de pacifier bientôt cette affaire au contentement de l'Église, du Saint-Siège, du Pape et de Sa Majesté ; le prier de s'en reposer sur eux, et sur le compte qu'ils lui rendront du succès de cette affaire ; faire en sorte que le Roi nomme des commissaires mi-partie de laïques et d'évêques pour examiner le droit et les prétentions des églises particulières qui pourraient avoir des raisons pour prouver leur exemption du droit de régale ; et en un mot, pour mettre à fin cette fâcheuse affaire, dont tous les gens de bien et les bons serviteurs du Roi appréhendent les suites. Et je vous supplie par avance, Monseigneur, si l'on fait une assemblée, de *m'accorder votre protection en cette occasion pour faire trouver bon à Sa Majesté que je n'y aille point,* et qu'on choisisse MM. de Vienne et de Valence pour cette députation, M. de Viviers n'étant plus en état d'aller à Paris, ni que notre province lui confie sa procuration pour une affaire de cette importance. On peut néanmoins compter que je donnerais mes biens et ma vie pour contenter le Roi, notre maître, et que je ne céderai jamais à personne, quand il s'agira de lui donner des marques de mon obéissance et de mon attachement inviolable à sa personne.

J'ai mandé à Rome les sentiments de piété et d'attachement pour le Saint-Siège qui vous portaient, Monseigneur, à contribuer en toutes sortes d'occasions à pacifier les choses et à rétablir la bonne correspondance entre l'Église et l'État, le Pape et le Roi ; que c'était principalement en vous que l'Église de France trouvait tout son appui et sa protection auprès du Roi ; que M. de Reims était dans les mêmes sentiments, et que le rapport qu'il a fait ne tendait qu'à cela. Ils ne s'en prennent, par leurs dernières lettres, qu'à M. de

Paris, et au P. de la Chaise; mais quand j'aurai quelque réponse plus positive, je me donnerai l'honneur de vous le faire savoir.

Je ne doute pas qu'on ne trouve extrêmement à redire à Rome à la conduite du clergé, et à la manière dont on a couché ce procès-verbal. J'aurai l'honneur de vous envoyer une copie, si vous le trouvez à propos, du mémoire que j'avais envoyé à Rome des raisons que le Pape avait de s'accommoder, que Mgr Favoriti n'a pas approuvées. Je ne sais s'il les a lues au Pape. Je joins à cette longue lettre quelques réflexions que j'ai faites dans mes visites, sur le procès-verbal du clergé et sur le rapport. Je n'ai en ces lieux ni les livres ni le loisir qu'il faudrait pour examiner à fond des matières aussi importantes, mais j'ai cru que, comme vous m'ordonniez de le faire bonnement et en confiance, vous excuseriez aussi les fautes que je pourrais faire en disant ma pensée avec une entière ouverture de cœur.

Il est inutile de vous demander le secret, puisque je suis en toute sûreté en m'abandonnant à votre sage conduite et à votre protection, que je vous supplie très humblement de me continuer comme à la personne du monde qui est avec un plus profond respect, etc[1]...

CXCV.

Archives d'Amersfoort. — Autographe.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU[2].

11 juin 1681.

Votre ami écrira de très bon cœur à M. le cardinal

---

[1] A la suite de cette lettre, M. Gérin a publié un long et important document de Le Camus intitulé : *Réflexions sur le procès-verbal de l'assemblée du clergé tenue en mars et en mai de l'année 1681.*

[2] L'autographe ne porte pas d'adresse. Mais la copie de cette lettre dans le mss. Gazier (p. 300), porte l'indication du destinataire.

d'Estrées sur ce que vous lui mandez ; mais dans la disposition où il a laissé la cour, et celle où on l'a vu par les chemins, et la liaison qu'il a avec un de nos bons amis, et les visites qu'il a débitées à Rome contre MM. d'Alet et de Pamiers et ces messieurs de Saint-Augustin, il y a apparence qu'il ne demandera pas cela au Pape ; et cependant il a dit à cet ami à Lyon, qu'il trouvait cela très juste. Votre ancien serviteur aimera toujours l'Église, et jamais il ne l'abandonnera quoi qu'il en pût coûter, quand il pourra servir utilement. Mais on ne croit pas les choses si avancées que vous dites, et il y a bien de l'apparence que l'accommodement ne se fera pas sitôt. Puisqu'on ne peut espérer de vous voir, au moins écrivez-nous de temps en temps. Les écrits peu mesurés, et j'ose dire peu chrétiens qu'on débite trop hardiment à Paris, et qu'on impute aux Jansénistes, leur font très grand tort dans l'esprit du Roi et des ministres [1] ; et peut-être les condamnent-ils aussi nettement que moi et y ont-ils aussi peu de part. Dieu a ses desseins en tout cela ; et peut-être ceux que les affaires obligent de s'écarter avaient besoin de retraite, car la nature se dilate facilement à Paris ; et il est si facile de se dissiper qu'à moins que Dieu en retire par quelques coups inopinés, on a peine à s'en tirer, *et ubi tædebat cadere libet jacere.* Je vous demande le secours de vos prières, mon très cher frère ; personne ne vous honore, et n'a plus de tendresse et d'attachement pour vous que, etc...

---

[1] Il s'agit des écrits de M. Le Noir, théologal de Séez, que M. Arnauld et ses amis ne lisaient qu'avec indignation, quoiqu'ils reconnussent dans l'auteur de fort bonnes qualités. Voyez les lettres de M. Arnauld, II, p. 286. *(Note ajoutée anciennement sur l'autographe.)*

CXCVI.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

Saint-Jean-de-Vaux[1], 7 juillet 1681.

Je vous rends mille grâces, Monsieur, des soins que vous prenez pour le curé de la Ravoire. J'ai retenu ses bulles, et de ma vie il n'en aura de provision. Je suis trop obligé à M. de la Pérouse de s'intéresser à ce qui me touche. Il connaît mieux que personne ce curé prétendu.

L'on avance ici étrangement[2]..... sur les brefs envoyés aux jésuites, convocation d'assemblée pour le 1er octobre[3]. C'est se tromper que de croire que le Pape en demeure là-dessus, et peut-être prendra-t-il son parti dans le temps qu'on y pensera le moins.

Vos saintes prières et un peu de part dans votre amitié, je vous en prie.

CXCVII.

Collection Chaper. — Autographe.

AU MÊME.

(1681[4])

Je vous rends mille grâces très humbles, Monsieur, des peines que vous prenez pour les choses qui me regardent et

---

[1] Canton de Vizille, arrondissement de Grenoble.

[2] Mot illisible.

[3] La fameuse assemblée, dite de 1682, fut convoquée par le Roi pour le 1er octobre 1681.

[4] Ce billet ne porte point de date, mais il est évidemment de la même époque que le précédent.

de l'avis que vous me donnez des bonnes dispositions de M. de la Pérouse en ma faveur. On dit que les affaires de Rome sont en termes d'accommodement ; mais je dois vous assurer que nos ministres sont plus favorables que vous ne paraissez le croire pour les droits spirituels de l'Église et passent condamnation pour les théologales, doyennés et pénitenceries. Vous parlez en ministre en cette occasion, ainsi je ne vous répondrai rien sur cela, si ce n'est que j'écris de mon mieux à Rome, et encore par cet ordinaire, et que s'ils m'en croient, ils s'accommoderont promptement.

Je suis à vous du meilleur de mon cœur.

CXCVIII.

Archives d'Amersfoort — Autographe.

AU PÈRE QUESNEL.

Chartreuse, 10 août 1681.

Ce m'est une consolation particulière, mon Révérend Père, quand je reçois de vos lettres; votre dernière m'a été d'un grand secours touchant le *Commentaire* de Duranti[1], que j'étais en peine de trouver.

Nous n'avons pas dans cette province les embarras qu'on a dans les autres[2], car M. l'Intendant a été trouver M. de Vienne, et lui a dit que le roi voulait qu'on nommât MM. de Viviers et de Valence, et qu'on leur donnât une procuration

---

[1] Le célèbre auteur du *Rational*. Il publia plusieurs ouvrages sous le titre de *Commentarium*.

[2] Il est question des députations à l'assemblée générale du clergé. « M. de Vienne n'était pas agréable ; M. de Grenoble s'était expliqué en quelque manière pour être dans le sentiment du Pape. Il ne restait que M. de Viviers et moi. » DANIEL DE COSNAC, *Mémoires*, II, 107.

semblable au projet envoyé par les agents. Ainsi, il n'y a point à esquiver la députation, puisqu'elle est faite. Pour la procuration de M. de Noyon, je vous prie de me marquer si lui et son grand vicaire ont été à l'assemblée diocésaine qui a nommé M. de la Haie pour aller à la provinciale. Si vous pouvez m'envoyer promptement une copie de cette procuration de Noyon, vous m'obligerez. Ce qu'on vous a dit de M. le cardinal Grimaldi est vrai; il en a écrit à M. le Chancelier et en attend la réponse. Je n'ai pas eu le dernier arrêt du Parlement, où est la remontrance de M. le Procureur général; faites-la moi envoyer. Je n'ai encore aucun tome du nouveau *Saint-Augustin*[1]. J'ai déjà (?) M. de Valois[2]. C'est à vous à voir si le nouveau m'est nécessaire. Pour le Marca[3], Lupus[4], les Conférences de Luçon[5] et le livre du P. Mabillon[6], cela est de mon usage. Je vous manderai si j'ai eu de Lyon les Sacramentaires. J'ai le Bollandus[7]. Quand je serai de retour, je verrai ce qui me manque, comme du P. le Cointe, dont j'ai quelques volumes[8], et du P. Thomassin. Y a-t-il quelque chose de nouveau dans le Bède du

---

[1] Les Bénédictins de Saint-Maur venaient de commencer la publication de leur célèbre édition.

[2] Probablement son édition des premiers historiens ecclésiastiques dont une seconde édition venait de paraître.

[3] Baluze, à qui Marca en mourant avait laissé tous ses manuscrits, venait de publier (1681) un recueil in-8° de divers traités historiques et canoniques du savant archevêque.

[4] Le même Baluze avait publié les œuvres de Loup de Ferrières, dont Le Camus veut probablement parler.

[5] Ces conférences, publiées sous la direction du grand Barrillon, sont surtout l'œuvre du Dr Louis, doyen du chapitre de Luçon.

[6] Son fameux ouvrage *De re diplomatica* qui venait de paraître (1681).

[7] Quelque volume des *Acta sanctorum*. Bollandus était mort en 1665; mais, comme l'on sait, son œuvre était continuée par Heuschen, Papebrock, etc.

[8] Des *Annales ecclesiastici Francorum*. Le savant oratorien était mort le 19 janvier de cette année. Le huitième et dernier volume de son grand ouvrage ne fut publié qu'en 1683, par les soins du P. Gér. Dubois.

P. Chifflet[1] ?. Je vous prie de me le mander. Le bruit court que l'affaire de la régale s'accommode. Je n'ai rien appris de semblable de Rome. Le Pape n'enverra personne en France pour cela. Ainsi il faudra, si elle s'accommode, que ce soit par l'entremise des cardinaux Cibo et d'Estrées. On peut dire de ce temps-ci ce que Génébrard disait du sien : *Tempus moribus nostris dignum*. Je suis toujours, mon Révérend Père, absolument à vous[2].

CXCIX.

Collection Chaper. — Autographe.

AU CARDINAL D'ESTRÉES.

En Chartreuse, 16 août 1681.

Je n'ai écrit à la cour sur le sujet de M. Favoriti que depuis environ dix semaines, et je mandais, Monseigneur, en même temps à votre Éminence le contenu de sa lettre, que je ne répéterai pas, puisqu'elle marque de l'avoir reçue. Il ne me parlait point d'accommoder les affaires sans la participation de Votre Éminence, et s'il m'en avait écrit je l'aurais mandé à Votre Éminence, ainsi je n'ai rien écrit de pareil à M. le Chancelier, qui est le seul à qui j'en ai écrit. Il suffit que Votre Éminence connaisse mon cœur et la netteté de mon procédé, pour me croire incapable de pareilles

---

[1] Ce savant jésuite venait de publier la *Bedæ presbyteri et Fredegari scholastici concordia*... Paris, in-4°, 1681.

[2] Cette lettre est la dernière adressée à Quesnel. Cependant, d'après le *Causa Quesnelliana* (p. 12), Le Camus lui écrivit encore en 1685 pour lui persuader de souscrire le Formulaire antijanséniste de 1678. Mais Quesnel refusa. Déclaré *ipso facto* exclu de l'Oratoire, il se retira à Bruxelles auprès d'Arnauld. Il est vraisemblable que Le Camus ne voulut plus désormais correspondre avec lui. Cfr. le *Prétendu jansénisme*, pp. 57 et seq.

tracasseries, et je suis sûr que M. le Chancelier ne dira rien de semblable. Je croyais que ce serait un moyen pour le ramener que de donner part à la cour de ce qu'il m'avait écrit, afin que recevant quelques ouvertures favorables pour sa personne, je les lui puisse faire savoir, l'engager par là à porter le Pape à l'accommodement où il me semblait incliner. La chose a réussi comme je l'avais projeté. M. le Chancelier m'écrivit une lettre à montrer à condition qu'il traitât avec Votre Éminence, et qu'il disposât les choses à la paix, le Roi lui promettant sa protection. J'envoyai la copie de cette lettre à M. le cardinal Grimaldi afin qu'il le fît savoir à cet abbé. Je lui ai écrit dans le même esprit et lui ai fait comprendre les embarras où il allait jeter et l'Église et le Pape, s'il ne le portait à sortir d'affaires, et à prévenir l'assemblée du clergé qui ne fait rien espérer de bon pour la cour de Rome. J'attends sa réponse. M. le cardinal Grimaldi ne veut point assembler sa province ; apparemment cela lui fera quelque affaire. Ainsi les choses ne s'accommodant pas, tel en souffrira qui n'a rien fait de mal, et puisqu'on a la hardiesse d'écrire à Votre Éminence que je suis capable d'écrire au préjudice de ses intérêts en faveur de M. Favoriti, de quoi n'est-on pas capable ?

Je la supplie d'écrire très humblement à M. le Chancelier, pour savoir précisément de lui en quels termes je lui ai écrit sur l'offre que faisait cet abbé de donner des marques de son respect pour le Roi. Je ne le connais point que par M. le cardinal Grimaldi, qui l'engagea à me servir auprès du Pape, dans l'affaire que les Savoyards m'avaient suscitée. Depuis ce temps-là, il m'a écrit cinq ou six fois. Il me paraît prévenu de la justice des prétentions du Pape, et d'agir selon les intentions de son maître. Le détail qui se passe à Rome je l'ignore, et n'ai aucune tentation de l'apprendre. J'avais compté que ce Laborde, ayant découvert ses confrères, était une espèce de canard privé dont on se servait pour faire donner les autres dans la tonnelle. On m'a envoyé un écrit de Rome contre lui, en réponse des lettres qu'il écrivit à un prêtre de

feu M. de Pamiers. Quand sa déclaration paraîtra, il sera plus facile de juger quel homme c'est.

Quoi qu'il en soit, Monseigneur, M. le cardinal Grimaldi est persuadé comme moi que l'extension de la régale sur tous les évêchés et en la manière qu'on prétend l'exécuter n'est pas fondée ; mais que le Pape est néanmoins obligé en conscience, eu égard aux circonstances des temps, de terminer l'affaire par accommodement. Nous avons écrit l'un et l'autre sur ce pied-là et à Rome et à Fontainebleau. C'est le moyen de n'être bien venu ni dans une cour ni dans l'autre, mais c'est le parti des gens sincères et désintéressés qui donneraient leur vie pour prévenir les maux qu'ils prévoient, si l'on en venait à une rupture ouverte, car si l'on fait à Rome des démarches trop avancées, j'appréhende bien que notre clergé de son côté n'aille bien vite.

Je ne sais qui est cet abbé de Saint-Martin, mais l'abbé Favoriti assure que si on l'eût laissé achever sa négociation, il aurait contribué à finir entièrement les affaires.

Pour moi, toutes les fois qu'il se présentera occasion de dire mes sentiments à Rome, je les dirai avec la même liberté que j'ai fait depuis un an. J'en ai usé de même avec M. le Chancelier quand il m'a demandé mon sentiment sur le procès-verbal de l'assemblée. Je pouvais appréhender que cela ne déplût à M. de Reims, parce que je n'entrais pas dans toutes ses vues, mais quand on aime l'Église, et qu'on ne craint et n'espère rien du monde, on croirait manquer à ce qu'on doit à Dieu si l'on dissimulait la vérité lorsqu'il nous présente une occasion favorable pour la dire.

Si vous ne voulez pas que j'écrive davantage à Favoriti, faites-moi la grâce de me le mander et sans qu'on en sache jamais rien au monde, c'est un commerce rompu. Je ne dis rien à Votre Éminence sur ce qu'on lui a mandé. Elle est trop juste, et elle me connaît trop attaché à sa personne et à ses intérêts pour en rien croire. Je noierais cent Favoriti pour le moindre de vos intérêts.

CC.

Archives nationales. (Agence du clergé, G [8],). — Copie[1].

A MONSIEUR LE TELLIER.

17 septembre 1681.

Depuis que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, j'ai reçu des lettres de M. le cardinal d'Estrées qui m'écrit d'écrire promptement à vous pour détourner cette cour, de condamner le procès-verbal du clergé, et pour ne pas différer davantage de donner des bulles de l'évêché de Pamiers à celui qui en est pourvu, et ensuite de prier M. le cardinal Grimaldi d'écrire aussi au Pape en conformité de ce que j'écrirais. Je me suis acquitté de l'une et de l'autre commission, et je leur ai fait connaître des bulles de Pamiers, et le tort qu'on faisait à cette église en la laissant dans la confusion. Et je leur ai fait craindre sur cette infraction au concordat la même chose qui arriva à Regnauld de Baulne, archevêque de Bourges, lorsqu'on lui refusa les bulles pour Sens, à cause qu'il avait donné l'absolution de l'hérésie à Henri IV, sans permission du Pape. Je leur ai représenté sur le procès-verbal que jamais les papes n'avaient noté ni censuré pour avoir été d'un sentiment contraire au leur, dans les choses qui ne touchaient ni la foi, ni la discipline générale de l'Église, dans l'administration des sacrements, et que le pape Innocent X avait dissimulé la protestation que les évêques avaient faite contre les brefs d'Urbain VIII, en l'assemblée de 1650, que le Pape devait en cette occasion tenir la conduite qu'eussent tenue ses prédécesseurs avec les églises de

---

[1] Une autre copie aux Arch. des aff. étrang., Rome, 277, f[os] 268-70.

France, d'Afrique et d'Orient, lorsqu'il n'a été question que de maintenir la juridiction et les privilèges. Enfin, je les ai exhortés à renouer la conférence entre MM. les cardinaux d'Estrées et Cibo, leur faisant connaître que l'affaire ne se peut accommoder que par l'entremise de ce cardinal, à qui le Roi en a confié la conduite. La dernière lettre que j'en ai reçue porte que le Pape désire plus ardemment que personne de s'accommoder avec le Roi, dont il admire les grandes qualités, mais qu'il ne peut se résoudre à rien faire qui blesse sa conscience ou la dignité du Saint-Siège, et qu'à cela près, il en embrassera toutes les occasions ; qu'il envisage toutes les suites fâcheuses de cette mésintelligence, mais qu'à moins qu'on ne révoque, ou qu'au moins on suspende l'effet des déclarations de 1673 et 1675 comme on a fait du Parlement de 1608, et qu'on ne rétablisse les chanoines de l'église de Pamiers, on ne voit pas le moyen de sortir de cette affaire, et que le Pape ne pouvait avec honneur donner une bulle pour le droit de régale, comme le Roi le prétend, puisque toute l'Église le blâmerait d'avoir contrevenu au décret du concile de Lyon, comme on blâma Paschal II de la condescendance qu'il eut pour les empereurs, au sujet des investitures.

Ensuite j'ai répondu qu'il ne fallait pas s'attendre que le Roi révoquât ses déclarations ; pour ce qui est d'en suspendre l'effet, notamment à l'égard des chanoines exilés, c'était une chose à négocier avec M. le cardinal d'Estrées. Je comprends qu'ils voudraient que le Roi prît le tempérament pour la régale que Martin V[1] prit au concile de Vienne sur la bulle *Unam Sanctam* de Boniface VIII[2], et qu'il déclarât qu'il n'a acquis et qu'il n'a plus de droit sur les évêchés vacants qu'il en avait avant ses déclarations, comme le Pape n'a pas plus de droit sur le temporel des rois, qu'il en avait avant

[1] Lisez Clément V (1305-1314), sous lequel se tint en 1311 le concile de Vienne.

[2] Datée de 1302.

cette bulle. Pour le deuxième chef, je lui représentais que le Roi n'avait pas besoin de bulle du Pape pour lui confirmer son droit de régale, quand on serait convenu jusqu'où elle doit s'étendre, et qu'il suffirait d'un bref qui réparerait ce qui paraît de plus rude dans les autres, où l'on fait passer le Roi pour un usurpateur. J'ai cru qu'il était de mon devoir de vous supplier de rendre compte de ce détail à Sa Majesté.

CCI.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

24 octobre 1681.

Je tâcherai, Monsieur, de profiter de vos mémoires et d'engager M. le cardinal Grimaldi. Si ce que (dit) M. Favoriti est vrai, les choses seront bientôt accommodées. J'ai toujours agi sur le même pied à Rome et en France, et je n'ai jamais rien fait ni dit en cette affaire que dans la vue de Son Éminence. Remerciez-le, je vous prie, de ses bons offices et priez pour le plus fidèle de vos serviteurs.

† Étienne, évêque de Grenoble.

CCII.

Archives des affaires étrangères, Rome, 280, f° 29.

AU CARDINAL D'ESTRÉES.

25 janvier 1682.

..... Cependant, ce que j'ai prévu pourra bien arriver; les démarches du clergé, des avertissements sur l'assemblée,

au lieu d'ébranler le Pape, l'ont affermi; il est résolu de demeurer immobile et de ne se relâcher de rien jusqu'à ce que Votre Éminence lui fasse des propositions dont il puisse s'accommoder. M. le cardinal Grimaldi vient de me le mander. Le clergé pourra bien plâtrer l'affaire, mais elle ne finira jamais bien que le Pape n'y entre. Quand Votre Éminence me croira bon à quelque chose, elle peut ordonner par le pouvoir qu'elle a sur moi .....

CCIII.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

29 janvier 1682.

Personne ne vous accusa jamais, Monsieur, d'être trop politique et vous pouvez comprendre que c'est une raillerie innocente que je vous faisais sur la trop grande attache que vous aviez à votre régale. Je n'ai pas à la vérité tant de loisir d'examiner ces questions, mais tant qu'on ne répondra pas à ces écrits qui sont publics et qui sont très forts, vous nous permettrez de ne pas changer de sentiment qui nous est commun avec presque tout ce qu'il y a d'habile et de vertueux dans tous les ordres du royaume.

J'ai mandé à Son Éminence ma peine sur tous ces bureaux qu'on a établis à l'assemblée et je crois que tout ce qu'on y fait et menace de faire, fait reculer le Pape au lieu d'avancer. J'ai mandé à Son Éminence qu'il serait immobile jusqu'à ce qu'il lui fît des propositions raisonnables pour l'accommodement. Il consentira de donner la régale au Roi, pourvu que le Roi la veuille tenir de la concession de l'Église ancienne et moderne. Trouvez-vous cela si déraisonnable, puisqu'on convient d'accorder au Roi ce qu'il demande ? Le seul amour

de l'Église et l'attachement à Son Éminence m'ont engagé contre mes inclinations plus avant dans ces affaires que je n'eusse désiré. Il m'a paru, dans ses dernières, peiné sur ce que j'aurais écrit à Rome et à Saint-Germain ; cela m'a fait arrêter tout court ; j'ai cessé tout commerce dans ces deux cours et me retranche dorénavant à lever les mains au ciel, ne pouvant que gâter sur la terre les affaires où j'entrerais.

Conservez-moi toujours un peu de part en votre amitié dont je fais un très grand cas.

CCIV.

Archives des affaires étrangères, Rome, 280, f° 79.

AU CARDINAL D'ESTRÉES.

7 février 1682.

Votre Éminence aura vu par les deux dernières que j'ai eu l'honneur de lui écrire les causes du retardement des deux derniers écrits que le Pape a vus et qu'il a fait traduire en italien. Tout touche fortement, cela joint à ce qu'on lui mande de Paris sur les bureaux de l'assemblée. En un mot, M. le cardinal Grimaldi me mande du 28 janvier que Favoriti, dans sa dernière lettre, dit qu'on ne peut rien ajouter aux démarches que Votre Éminence a faites pour entrer en matière, et pour procurer l'accommodement, que lui va de bonne foi avec Dieu pour émouvoir le Pape et l'engager à sortir d'affaire, mais qu'à présent il est autant fâché que surpris de ce que le Pape ne veut pas accepter les partis que Votre Éminence lui a proposés, et qu'il ne veuille point entendre à aucun arbitrage, mais qu'il ne faut pas pour cela se rebuter, qu'il n'oubliera rien pour procurer un si grand bien à l'Église. Voilà, Monseigneur, précisément ce que je sais, sur quoi Votre Éminence peut compter.

Si c'est une finesse italienne pour vous faire avancer, ou si c'est de bonne foi, elle en jugera. Pour moi, je crois de la manière dont il écrit à M. le cardinal Grimaldi et dont il m'en a fait, que c'est de bonne foi, et que le Pape est seul de son parti présentement. Je suis à Votre Éminence avec toute sorte de respect.

CCV.

Archives des affaires étrangères, Dauphiné 126, f° 355.

A COLBERT DE CROISSY.

Grenoble, le 2 avril 1682.

Monsieur, comme vous n'avez désiré que de savoir l'état des bénéfices de ce diocèse, je me suis contenté de vous envoyer un mémoire exact de la manière dont les choses se passent présentement. J'ai cru néanmoins qu'il existait à propos de vous dire que cette église a toujours été par le passé exempte du droit de régale et que pendant les trois années et demie que l'évêché a vaqué par la mort de mon prédécesseur immédiat le Roi n'a pourvu à aucun des bénéfices vacants, et que depuis la réconciliation de l'empereur Frédéric à l'Église dont il avait été séparé à cause des investitures, le pape Grégoire VII avait donné des privilèges spéciaux au chapitre de cette cathédrale pour administrer librement et sans contradiction d'aucune puissance séculière et ecclésiastique, le spirituel et temporel de l'évêché, et que les empereurs y avaient consenti, reconnaissant qu'ils n'y avaient aucun droit. Les bulles d'or sont expresses pour cela. Les dauphins n'y avaient aucune prétention parce qu'ils n'avaient ni autorité ni juridiction dans le territoire de Grenoble, et qu'ils faisaient foi et hommage aux évêques se reconnaissant leurs vassaux pour raisons des fiefs et des hommes qu'ils

tenaient dans le territoire de Grenoble, dont l'évêque est le prince et dont il était autrefois le souverain. Je ne doute pas qu'il n'y ait d'autres évêchés dans cette province qui avaient les mêmes avantages, et ainsi afin que le Roi pût avoir solidement le droit que vous me marquez qu'il prétend sur ces églises, il serait à souhaiter que ce nouveau droit fût autorisé par le Pape puisque ce sont ses prédécesseurs qui ont confirmé les privilèges de ces églises et qui ont défendu sous de très grandes peines, même aux empereurs, de ne rien entreprendre au préjudice de ces immunités. On continue d'écrire de Rome que la chose ne serait pas si difficile qu'on se le figure, pourvu qu'on s'adressât au Pape. J'ai cru que je devais marquer ces choses pour le service du Roi pour lequel je donnerais avec plaisir non seulement mon évêché, mais jusqu'à la dernière goutte de mon sang. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

† Étienne, évêque de Grenoble.

CCVI.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

17 juin 1682.

Je vois avec peine, Monsieur, que vos négociations n'avancent point et que ce qu'on fait en France ne fait qu'aigrir le Pape de plus en plus. De dire qu'on ne prétend rien au spirituel et néanmoins ne rien faire qui fasse connaître par les effets ce qu'on avance, ne touche pas le Pape et ce que font les évêques l'irrite à un point qu'on ne peut dire[1]. Il est

[1] Rappelons que les fameux *Quatre articles* avaient été adoptés par l'assemblée dès le 19 mars 1682.

vrai qu'il me paraît qu'on devrait garder plus de mesure, et agir avec des manières plus respectueuses pour le Saint-Siège. Nos pères en ont toujours usé de la sorte et les choses en réussiraient mieux si l'on prenait ce parti. Mais il faut que Dieu mette dans le cœur des uns et des autres l'esprit de paix que chacun désire et auquel on (ne) se porte pas assez de part et d'autre. Je suis, Monsieur, absolument à vous.

CCVII.

Collection Chaper. — Autographe[1].

AU MÊME.

Le Pape se plaint qu'on a cédé le droit de régale sans lui en parler, et il semble avoir raison ; le clergé s'étant établi médiateur juge la question et la termine sans rien concerter avec la principale partie.

Le Pape se plaint que quant à céder la régale les évêques n'ont fait aucune instance auprès du Roi pour remettre les choses en l'état qu'elles étaient avant 1653.

Le Pape se plaint que le lendemain qu'on lui écrit une lettre on fait des décisions choquantes sur son autorité, sans aucune nécessité et d'une manière dont les évêques n'ont jamais parlé, mais bien les universités.

En un mot, il me paraît que vous ne regardez pas ce qui se passe au clergé, ce qui serait nécessaire pour juger sainement de la contestation. A moins que Dieu n'y mette la main, je trouve l'affaire en mauvais état, bien que le Pape ne

[1] Sans date, cette lettre paraît postérieure aux décisions de juillet de l'assemblée de 1682.

songe pas à contester rien sur ce qui regarde son autorité; si Son Éminence n'accommode pas l'affaire, personne n'est en état de l'accommoder.

Je ferai auprès de M. le cardinal Grimaldi de mon mieux. Je me recommande à vos prières.

CCVIII.

Collection Chaper. — Autographe.

AU MÊME.

8 août 1682.

La peine que j'ai d'écrire depuis ma maladie m'a empêché, Monsieur, de répondre à votre dernière lettre. Comme M. Favoriti est de mes amis et qu'il m'a fait plaisir quand il a pu, je suis fâché qu'il soit aussi engagé qu'il paraît dans l'affaire de la régale. Quiconque aime l'Église voit bien que c'est une affaire à terminer par accommodement. Cependant par tout ce qui me revient on en est fort éloigné dans la cour de Rome.

A présent il faut avouer que l'on ne devait pas, à l'assemblée, aller si vite, ni décider ce qui était indécis et soutenu pour et contre jusque-là. C'est un contre-temps insoutenable et qui ne pouvait jamais contribuer à la paix pour laquelle seulement on avait député ces Messieurs à l'assemblée. D'ailleurs ces propositions[1] sont très mal conçues, et quand Du Val et Richer[2], tous deux Français, en seraient d'accord,

---

[1] Les quatre articles.

[2] Ces deux fameux sorbonnistes sont connus. Ils étaient loin, en effet, d'avoir les mêmes opinions : le premier était ultramontain et adversaire de l'ultra-gallican Richer.

ce qui n'est pas, les Italiens n'en ont jamais convenu, et le clergé ayant fait cette démarche qu'on a fait autoriser par le Roi, le Parlement, la Sorbonne, que peut faire le Pape? Il n'y a pas lieu d'espérer qu'on remette les choses en l'état qu'elles étaient avant l'assemblée. Elle a décidé ce qui était indécis. Le Pape veut noter leurs propositions afin qu'on ne puisse pas se servir de son silence pour les autoriser[1].

Voilà ce que coûtent des démarches précipitées et peu concertées et où l'on n'agît pas par principe de charité et de religion. Cependant je crois qu'il est de l'intérêt du Pape de ne point entrer dans le détail de la doctrine contenue dans ces propositions, ni de les noter avec des qualifications aigres et atroces.

J'en ai écrit il y a trois semaines très fortement à M. Favoriti. Je lui ai marqué les sentiments de la Sorbonne et des Français comme je l'ai compris. Je le détournerai encore cet ordinaire, et, après avoir écrit à M. le cardinal Grimaldi, j'écrirai à Rome de mon mieux et dans les intentions de Son Éminence. Vous êtes bien heureux de pouvoir vous consoler avec M. l'abbé de Tamiès[2]; faites-lui, je vous en prie, mes compliments, et faites-moi la grâce de croire qu'on ne peut être à vous avec plus d'estime et de cordialité que j'y suis.

† Étienne, évêque de Grenoble.

---

[1] Innocent XI protesta par un bref du 11 avril contre la déclaration de l'assemblée, mais ne la condamna pas.

[2] M. de Somont; d'abord adversaire de la réforme de l'abbé de Rancé, il s'y était rallié en 1677 et depuis marchait courageusement sur les traces du saint ami de Le Camus. En ce moment il visitait, par commission des chapitres généraux, les maisons cisterciennes de l'Italie.

CCIX.

Collection Chaper. — Autographe.

AU MÊME.

Chartreuse, 15 août (1682).

J'ai fait un refus, Monsieur, à ce Joseph Jacquier qui m'a présenté ses bulles pour la cure de la Ravoire. Il menace d'aller à Rome, je vous le recommande.

M. Favoriti avait écrit à M. le cardinal Grimaldi que le Pape me relâcherait mes bulles pour l'union de Saint-Martin à mon séminaire sans qu'on exigeât le *quindennium ;* mais le P. Leblanc, de l'Oratoire[1], n'ayant osé s'adresser à cet abbé, de peur de déplaire à son Éminence, mon affaire est enclouée. Je vous prie que les affaires de Dieu et de l'Église n'en souffrent pas et voyez les moyens de me tirer de cet embarras.

Je suis convaincu, comme vous, que le Pape devrait accommoder l'affaire de la régale, et il y aurait une infinité de moyens pour cela. Ceux que vous me marquez ne me paraissent pas suffisants, et pour faire que le Roi ne touchât pas au spirituel, je crois qu'il faudrait sur sa nomination une information de vie et mœurs et une institution canonique, surtout pour les théologales, pénitenceries, etc..., et les ministres en conviennent.

Si tous les cardinaux sont convaincus qu'il faut sortir d'affaire par un accommodement, pourquoi ne lui disent-ils pas secrètement et l'un après l'autre? Je suis exposé à mille

[1] C'était le supérieur des Oratoriens de France qui résidaient à Saint-Louis-des-Français.

mauvais offices par le parti que je prends ; mais j'aime l'Église et la vérité et c'est ce qui me fait passer sur toutes les considérations humaines.

Priez pour moi qui suis à vous, mon cher Monsieur, sans aucune réserve.

CCX.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

Grenoble, le 18 août 1682.

Vous pouvez juger, Monseigneur, à quel point j'ignore ce qui se passe à Paris, puisque je n'ai point su la mort de Madame votre mère[1], que par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. M. l'abbé de la Pérouse m'a écrit que vous avez toujours un peu d'amitié pour moi : je ne pouvais apprendre rien qui me donnât plus de joie et de consolation. Mais quand vous me marquez que vous pourriez vous donner la peine de venir en ces quartiers[2], vous me mettez hors de moi-même. Si l'on osait vous proposer un rendez-vous, je m'avancerais aussi de mon côté pour vous épargner la fatigue d'un aussi long voyage. Quoi qu'il en soit, il me semble que nous pourrions avoir un commerce de lettres plus réglé que nous n'avons, et s'il faut qu'elles passent par Paris cela ne

[1] Bonne de Fayet, demeurée veuve d'assez bonne heure, était morte le 20 avril précédent.

[2] Barrillon mit ce projet à exécution peu de temps après. Voici ce qu'il en dit dans ses *Confessions :* « J'ai demeuré dix jours avec lui (Le Camus). J'ai été très édifié de sa conduite, de sa vie pénitente et de ses autres vertus. Je prie Dieu de me faire la grâce d'en imiter quelques-unes. »

les retarde que de huit jours. Marquez-moi où je pourrai adresser celles que je vous écrirai soit que vous soyez à Paris ou à Luçon. J'ai grand besoin de profiter de vos lumières et de vos exemples. Pour ce qui est de mon genre de vie, l'on a voulu engager le Pape à me le faire changer, mais en m'ordonnant d'avoir plus de soin de ma santé. Il n'a pas jugé à propos de me rien marquer en particulier là-dessus. Vous savez mes misères passées, qui méritent une pénitence très rigoureuse jusqu'au dernier soupir; mais si vous saviez toutes mes infidélités et mes offenses depuis qu'on m'a mis dans une charge dont je suis tout à fait indigne, si vous saviez tous les désordres de ce diocèse, vous diriez que je n'en ai pas assez pour apaiser la colère de Dieu que j'offense tant tous les jours. J'ai grand besoin, Monseigneur, du secours de vos prières, j'y ai une très grande confiance, aussi bien que celle de notre cher ami, le P. de Monchy. C'est celui-là qu'il faut conserver chèrement et qui est si utile à l'Église! Je suis à vous, Monseigneur, avec tout le respect, toute la cordialité et toute la vénération possible.

† Étienne, évêque de Grenoble.

CCXI.

Archives nationales. — Contrôle général, Dauphiné, G, 7, 239. — Autogr.

A Grenoble, le 6 septembre 1682.

Monsieur,

Comme M. de Bardonnenche, ci-devant conseiller de la Chambre de l'édit, a fait aujourd'hui son abjuration entre mes mains après plus de dix ans de conférence et que c'est le gentilhomme le plus accrédité de la province, et le plus habile de son temps, j'ai cru qu'il était de mon devoir de vous prier d'en rendre compte à Sa Majesté. Il s'est converti avec un

désintéressement parfait, mais comme il donne l'exemple à tous les conseillers huguenots, il serait à souhaiter que Sa Majesté voulût faire quelque chose d'éclatant en sa faveur, comme de lui donner la charge du sieur Chalvet, conseiller huguenot, qui est vacante, et lui faire reprendre son rang du jour de sa première réception ou de lui assurer la charge du président huguenot, vacation avenant, ou de donner une dispense à son fils d'être conseiller quoiqu'il soit encore jeune. De pareilles grâces engageraient sans doute les autres à suivre son exemple; l'amour de l'Église et l'amitié dont vous m'honorez, Monsieur, me fait prendre la liberté de vous proposer ces choses, vous suppliant de croire que personne au monde n'est avec plus de respect que je suis, Monsieur,

Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

† Étienne, évêque de Grenoble[1].

CCXII.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

Grenoble, 9 septembre (1682).

Je suis, Monsieur, tellement pressé de renvoyer le courrier qui est venu trop tard, pour écrire en Provence, que je n'ai que le loisir de vous dire que je presserai M. le cardinal Grimaldi comme je dois, et sur Pamiers pour donner des bulles, et sur la juridiction des évêques et leur pouvoir de juger en matière de foi. Je suis persuadé sur cela comme

---

[1] La requête de Le Camus en faveur du sieur de Bardonnenche fut bien accueillie par Louis XIV. — Un petit-fils de ce huguenot converti devait plus tard entrer à l'Oratoire et y tenir un certain rang.

vous ; j'en écris à M. Favoriti dans les mesures que vous me marquez. Les sentiments de Son Éminence pour conserver le spirituel à l'Église sont dignes de lui et je n'ai jamais cru qu'il en pût avoir d'autres, ayant autant de lumières et de droiture qu'il en a. Cela étant à couvert, le reste est peu de chose et ne mérite pas le bruit qu'on en fait.

Portez Son Éminence à écrire au Roi la manière dont je me porte à ce qui peut regarder son service. Je suis, Monsieur, absolument à vous, sans aucune réserve.

CCXIII.

Collection Chaper. — Autographe.

AU MÊME.

Crolles[1], 22 septembre 1682.

Il faut, Monsieur, avoir autant d'esprit et d'adresse que vous en avez pour accorder les sentiments de M. Du Val avec celui des quatre propositions, soit que M. de Meaux[2] ou M. de Tournai[3] les ait dressées. Elles ont un sens naturel qui saute aux yeux, contraire absolument à la doctrine de Du Val. Tous ceux qui jugeront les choses équitablement et sans prévention en porteront le même jugement. Toutes les circonstances le font assez connaître. On ne devait pas, en cette conjoncture, et on ne pouvait faire une pareille décision. Si c'est une déclaration, on ne leur avait pas donné dans les provinces le pouvoir de la faire, et rien n'était plus contraire au dessein de l'assemblée qui ne se tenait que pour

---

[1] Canton du Touvet, arrondissement de Grenoble.

[2] Bossuet.

[3] De Choiseul.

trouver les moyens de pacifier les choses, comme il est marqué dans la lettre-circulaire et dans le sermon de M. de Condom[1]. Je vous dis les choses comme je les pense, et M. le cardinal d'Estrées en convient.

Il ne s'agit pas de quel sentiment nous sommes, vous et moi, nous conviendrions aisément de nos faits, raisonnant sur les mêmes principes. Mais à Rome, où ils sont persuadés depuis si longtemps du contraire de ces propositions, il sera malaisé de les en faire convenir ou de leur persuader de dissimuler une chose qu'ils regardent comme un outrage fait au Saint-Siège, et s'ils paraissent être d'accord avec vous, c'est pour ne se point engager en une dispute, ne se trouvant pas assez forts pour tenir tête à une personne de votre savoir.

Pour moi, je tâche de porter M. Favoriti et le Pape à des conseils de paix, comme étant des plus avantageux à l'Église et au Saint-Siège. Il faut recommander le succès au Seigneur, entre les mains de qui sont les cœurs des rois et des papes. Le mien est plein d'estime et de tendresse pour vous. Je vous prie, Monsieur, d'en être bien persuadé.

CCXIV.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

21 novembre 1682.

A présent que je vous crois de retour de vos voyages, Monseigneur, permettez-moi de vous témoigner encore combien je suis sensible aux marques d'amitié que vous m'avez

---

[1] C'est encore de Bossuet que Le Camus veut parler et de son fameux sermon sur l'unité de l'Église.

bien voulu donner. Ce m'est encore un nouveau lien qui m'attache à vous encore plus étroitement, s'il se peut, que par le passé. J'ai impatience de savoir par vous-même le succès de vos affaires de la religion[1] et comment se porte notre cher ami le P. de Monchy. Car on m'a extrêmement effrayé sur sa santé. Pour ce qui est du mémoire dont vous aviez eu la bonté de vous charger, je m'en repose sur vos charitables soins. Voilà la dernière fois que je signerai mes lettres et que j'y mettrai mon cachet. J'ai perdu votre adresse. Quand vous serez de retour à Luçon, prenez la peine de me l'envoyer et de vous souvenir de moi devant Dieu. J'espère un jour aller chez vous, apprendre comme il faut conduire un diocèse. Les entretiens que j'ai eus avec vous m'ont beaucoup fortifié et encouragé. Je serais plus coupable si vos exemples, vos saintes instructions ne me rendent meilleur. Je suis à vous, Monseigneur, avec toute sorte de respect.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CCXV.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

29 novembre 1682.

Je me donnai l'honneur de vous écrire, Monseigneur, l'ordinaire passé; mais quelque chose que je vous puisse écrire, mes expressions ne peuvent vous bien faire comprendre combien je suis sensible à la marque d'amitié que vous

---

[1] Barrillon était à Paris pour les affaires du protestantisme.

m'avez donnée[1]. Comme vous ne me mandez point qu'on ait mal pris votre voyage, j'en ai l'esprit en repos. Mon maître d'hôtel m'assure qu'en dix jours on peut vous aller voir de Grenoble ; vous comprenez qu'on ne s'informe pas de cela pour rien.

Vous me rendez la vie en m'assurant que la santé du P. de Monchy se rétablit. Il est trop bon de s'intéresser à mes affaires. Je n'en ai, Dieu merci, aucune qui presse, et vous êtes trop bon de vous en être voulu charger.

Le sieur Dezalliers[2] me fera un grand plaisir de m'envoyer son mémoire : j'y aurai toute la confiance qu'il mérite.

Je vous prie de me mander des nouvelles de vos affaires de la religion.

Pour ce qui est de Rome, M. Favoriti[3] a eu la fièvre continue. L'on parle d'envoyer un nonce porter les langes de M. le duc de Bourgogne. Il pourra entrer en négociation à Paris ; car, pour celles de Rome, je ne les trouve pas fort avancées.

Pour ce qui est de ma conduite dans mon diocèse, pourvu qu'elle vous agrée, je suis content. S'il vous revenait quelque chose où il faudrait mettre remède, mandez-le moi bonnement, car j'ai autant de docilité à suivre vos avis que j'ai de respect et de vénération pour votre personne.

---

[1] En venant le voir à Grenoble.

[2] Libraire de Paris.

[3] C'est le 13 novembre suivant qu'il mourut, à cinquante-six ans.

CCXVI.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

Le 8 décembre 1682.

Je reçois, Monseigneur, de nouvelles marques tous les jours de la bonté de M. le Chancelier, et je vous suis très obligé des bons offices que vous m'avez rendus. Pour ce qui est des affaires de Rome, quand M. le cardinal d'Estrées passa, elles étaient fort aisées à accommoder, mais alors il n'avait pas de pouvoir de donner aucune parole, et ainsi, de mon côté, je ne voulus faire aucune avance; c'est ce que M. de Lyon a pu dire. Il s'est passé depuis ce temps-là tant de choses à Paris, à Pamiers, à Toulouse et à Rome, qui rendent la chose plus difficile, et je ne désirerais nullement qu'on me choisît pour cela. Le pas est trop délicat et m'attirerait trop l'envie. Ainsi, ce qu'a dit là-dessus M. le Chancelier est un effet de sa bonne volonté pour moi et je le reçois de la sorte.

Au surplus, le Pape a compris que s'il donnait des bulles pour Pamiers avant l'ajustement de la régale, on se moquerait ensuite de lui n'ayant plus besoin de lui. Ce que vous a dit M. d'Autun, de la dépêche de M. le cardinal d'Estrées, est fort vrai.

Vous êtes bienheureux de pouvoir entretenir notre saint abbé[1]; dites-lui que je lis depuis deux jours son ouvrage[2] et

---

[1] Rancé.

[2] Le manuscrit de son fameux livre *De la Sainteté et des Devoirs de la vie monastique*, dont Bossuet avait envoyé à Grenoble une copie afin que Le Camus donnât son avis avant la publication.



que j'en suis charmé. Je l'expédierai le plus vite que je pourrai. J'explique les psaumes à notre clergé ; tous y viennent et même tous les religieux et beaucoup de magistrats. Priez Dieu qu'il bénisse cette entreprise et qu'il inspire à nos prêtres l'amour de la parole de Dieu.

J'écris au sieur Dezalliers, je suis très content de lui. Pour le prix des livres, faut-il se fier à ce qu'il en marque? Comment usez-vous avec lui? Embrassez pour moi le P. de Monchy. Me voilà engagé à prêcher avent et carême : le Parlement et la Chambre des comptes m'en ont prié. J'ai besoin du secours de vos prières, Monseigneur; vous ne les pouvez accorder à personne qui soit à vous et en respect en attachement plus sincère que j'y suis.

CCXVII.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR LE CARDINAL D'ESTRÉES.

Grenoble, le 29 décembre 1682.

Il est vrai, Monseigneur, que M. le cardinal Grimaldi m'a appris que M. le cardinal Cibo n'était pas de mes amis et il m'a envoyé une de ses lettres qui m'empêche d'en douter, voulant recueillir toutes les accusations qu'on fit contre moi et auxquelles j'ai satisfait, et le Pape m'en a écrit un bref. Il prétendait remettre cela à quelque tribunal ; cela ne m'accommode pas et il n'en sera pas cru ; mais le plus court est de n'en rien faire paraître et n'avoir guère de commerce avec lui. Si votre Éminence ne l'eût pas désiré, je ne lui aurais pas adressé ma lettre ; mais elle a tout pouvoir sur moi et je ne délibère plus quand elle désire quelque chose. Ainsi je ne crois pas qu'il soit nécessaire qu'elle en parle à ce cardinal.

Pour ce qui me revient de Rome, je ne crois pas que la mort de M. Favoriti apporte aucun changement aux affaires. Le parti est pris; si je puis savoir quel il est, je le manderai à votre Excellence.

Casoni[1] m'a écrit : on dit que c'est par ordre du Pape; il ne m'en écrit rien. Il ne s'agit que de compliments, offres de services; et il me demande la même correspondance que j'avais avec son cousin. Je me suis retranché à des honnêtetés et à des louanges de son parent. Il faudra voir quelle suite cela aura.

Favoriti est mort; mais je suis obligé de dire à Votre Éminence que toutes les lettres qu'il m'a écrites étaient pleines de sentiments de piété et de crainte de Dieu. Pour le tempérament on le porte partout, même jusqu'aux autels ; mais quand un homme agit par principe de religion, il faut excuser les faiblesses. Pour moi je lui avais obligation. Il était entré chaudement dans ces affaires qu'on m'avait suscitées de Savoie et il est malaisé de ne pas aimer les gens qui vous aiment.

Je suis à Votre Éminence avec un très profond respect.

CCXVIII.

Archives de l'évêché de Luçon, — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

A Grenoble, 30 décembre 1682.

Jamais le temps ne fut meilleur contre les hérétiques; je prierai Dieu et élèverai lès mains au ciel pendant que vous combattrez, Monseigneur. Les affaires sont à Rome au même

[1] Ce prélat était successeur de Favoriti.

état, et Casoni, cousin de Favoriti, qui lui succède, est dans tous ses sentiments, quoique avec moins d'éclat. Je n'écris que par force et quand on me presse, parce que, à moins que de parler, je ne vois pas que les lettres aient grand effet. Il est certain qu'un homme de confiance ferait beaucoup auprès du Pape ; mais je ne le connais pas. Je lis avec plaisir le livre de notre abbé. J'ai peine sur ce qu'en cas de danger évident de mort (du père d'un religieux), il ne veut pas qu'un moine puisse sortir de son cloître pour le secourir pendant quelque temps, n'ayant pas d'autre secours; cela me paraît contre la décrétale et le droit naturel. Qu'en pensez-vous? J'ai mandé au sieur Dezalliers les livres dont j'avais besoin. Je vous rends mille grâces du vôtre. Souvenez-vous de mon mémoire pour le P. de Monchy, mais souvenez-vous devant Dieu de la personne du monde qui est à vous avec plus de respect et de vénération.

CCXIX.

Bibliothèque du Vatican. Vat., vol. 750, fol. 1088. — Autographe.

A M***

A Grenoble, 4 janvier 1683.

MONSIEUR,

Si j'avais cru pouvoir être utile à l'Église en allant à la cour, j'y serais volé ; mais la connaissance que j'en ai me fait connaître qu'un voyage fait à contretemps peut faire plus de mal que de bien. J'en ai écrit à M. le Chancelier qui m'aime comme ses propres enfants, et il n'a pas cru que j'y dusse aller, qu'il n'y eût lieu d'espérer de réussir.

Voilà l'état de l'affaire. Le Roi est disposé à accepter la régale comme un présent du Pape, et outre les modifications que le clergé l'a prié d'y mettre, il en mettrait encore d'autres si elles étaient jugées raisonnables. Si cela n'accommode pas la cour de Rome, il est inutile de parler d'affaires.

En ce cas, on attendra un nouveau Pape, qui en accordera plus qu'on ne voudra à sa promotion.

Pour les propositions du clergé[1], M. le Chancelier, M. de Reims, son fils, et ses amis, étaient d'avis qu'on ne les fît pas. M. de Paris les appuyait, et M. Colbert, qui était lié intimement à lui, l'emportèrent et obtinrent du Roi qu'on les publia *(sic)* au clergé, et par une déclaration du Roi, qu'elles fussent autorisées. Que le Roi se dédise à présent, et qu'il révoque sa déclaration, cela ne se fera pas, mais tous les ajustements possibles pour faire reconnaître l'autorité du Pape comme elle était reconnue en France il y a vingt ans, on les fera. M. le cardinal d'Estrées a proposé que le Pape, en son nom, condamne les propositions de la morale relâchée, que le Roi donnera une déclaration pour les faire valoir en France, et qu'on y insérerait des choses avantageuses au Pape. C'est tout ce qu'on peut attendre à présent; la bonne correspondance fera faire le reste.

Si le Pape n'est pas content de cela, il peut établir la doctrine d'Italie, contre celle des quatre propositions; car, entre nous, ces condamnations de l'inquisition d'Espagne sont peu importantes; mais il doit craindre les contradictions des parlements et de l'assemblée qui recommencera l'année prochaine, où M. de Paris présidera, qui a été fâché que M. le cardinal d'Estrées, avec qui il n'est pas bien, a *(sic)* fait rompre la précédente. Il la pourra continuer longtemps, et personne ne peut prévoir jusqu'où elle ira. Il a su ce que le Pape disait et pensait de lui par des lettres interceptées de l'abbé de Servien[2].

On est surpris que M. le Nonce ait une liaison intime

---

[1] Les quatre articles de 1682.

[2] Le fils d'Abel dont il a été question précédemment. Est-ce son attitude, trop peu gallicane au gré de Louis XIV, qui l'empêcha de parvenir à la situation plus élevée à laquelle son mérite et sa naissance paraissaient lui donner droit? Il mourut obscurément en 1716, « reste de tous les Servien », dit Saint-Simon.

avec lui, et qu'il n'en ait aucune avec M. le Chancelier, qui a tout le crédit dans l'esprit du Roi et qui est porté à la paix, et à maintenir la bonne correspondance. On a été surpris qu'il se soit tant expliqué sur M. de Reims qui dit ouvertement ses sentiments, mais qui, dans le fond désirerait ardemment de pouvoir contribuer à l'accommodement. On croit à Paris que M. le Nonce n'a pas l'adresse et l'esprit capables de terminer cette affaire.

M. le cardinal d'Estrées n'a de liaison étroite qu'avec M. de Croissi, dont le crédit est médiocre, et avec le P. de la Chaise; mais il désire extrêmement de ne pas se retirer sans faire l'accommodement, et où je pourrais servir, ce serait après avoir été secrètement à Paris pour négocier avec M. le Chancelier sur les instructions que le Pape m'enverrait, d'aller aussi secrètement à Rome pour inspirer à M. le cardinal d'Estrées les choses qui pourraient contribuer à réunir les esprits,

Il ne faut croire qu'en parlant au Roi en particulier on peut le faire absolument changer de sentiment; car M. de Paris est bien chez le Roi : il a une audience secrète et réglée toutes les semaines, le P. de la Chaise la sienne, et M. le Chancelier tous les jours, et rien ne se fera en cela que par son avis, et si on est d'accord avec lui il fera tout réussir sûrement et secrètement.

Si sa Sainteté considère que, après sa mort, on ne refusera rien au Roi de ce qu'il demandera à un nouveau Pape, au lieu qu'à présent on peut mettre les choses en règle, et qu'une bonne correspondance le mettra en état de donner la paix aux princes chrétiens et de les unir contre les infidèles, il entrera dans des voies d'ajustement qui se peuvent prendre en conscience dans ces sortes d'affaires de discipline. Le Roi de bonne foi désire la paix. M. le Chancelier n'oubliera rien pour la procurer.

Il est présentement le seul en qui le Roi a une confiance entière, et je me pourrais promettre de le faire entrer dans toutes les propositions possibles; c'est une conjoncture qu'il

ne faut pas négliger. On ne parle point de Pamiers; c'est une suite indubitable de l'accommodement. L'on ne pourvoira point aux évêchés de France que la chose ne soit terminée. Cela fera de grands maux. Je donnerais mon sang pour le Pape et la paix de l'Église. *Da pacem, Domine, et omnia dedisti nobis,* comme disait saint Cyrille. L'usage du monde et de la cour de France me fait connaître ce qui est praticable : pour cela je n'ai rien à ménager; mais de quitter ma résidence pour entreprendre un voyage que je connais inutile et que M. le Chancelier ne conseille pas, je ne puis m'y résoudre. Quand on saura précisément ce que le Pape désire on lui gardera un secret inviolable, et je tâcherai d'en obtenir plus qu'il n'en espère, et personne n'en pourra jamais tirer avantage; mais sans cela je ne puis que gémir devant Dieu et lever les mains au ciel. Tout ce que je vous mande est juste et précis; il importe que le Pape le sache : faites-lui savoir en traduisant ma lettre, et faites-moi réponse par le paquet du prieur de la Chartreuse de Rome, comme le mien est venu. Il faut que M. Casoni lui donne en main propre.

Je suis ravi que cette occasion m'ait donné lieu de vous répondre et de vous assurer que je suis avec toute l'estime qui vous est due,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CCXX.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

24 janvier 1683.

Je bénis Dieu, Monseigneur, de l'heureux succès qu'il donna à vos saintes poursuites contre les religionnaires. J'espère

que ce ne sera pas le dernier des procès que vous gagnerez. Je m'y intéresse comme à mes propres affaires, et parce que cela vous regarde et parce que c'est l'intérêt de l'Église. J'écrirai à notre saint abbé sur son ouvrage que je trouve admirable. Je l'ai lu entièrement. S'il faut une approbation en forme, je vous l'enverrai. S'il n'en faut faire qu'une que nous signerons tous, envoyez-en moi une copie et je vous la renverrai signée. Je ne sais ce que Dezalliers a fait des livres qu'il m'a envoyés, je n'en entends point de nouvelles. Un conseiller de ce parlement va à Paris : vous lui pourrez donner l'écritoire que vous avez eu la bonté de commander pour moi, et envoyez l'ouvrier chez mon frère afin qu'il le fasse payer, je vous en prie sans façon. Autrement, vous m'ôteriez la liberté de vous prier de faire faire quelque chose pour moi pendant que vous serez à Paris.

Vous ne me répondez rien sur tous les chefs du mémoire dont vous vous chargeâtes ici; le P. de Monchy ne me répond rien non plus. Est-ce qu'il n'y a rien de faisable? Je vous en envoie un touchant Saint-Lazare. Faites-en écrire, je vous prie, les résolutions par M. Boucherat et assurez-le, je vous prie, de mes très humbles services. J'avais envoyé à M. de Reims cette décision de Hongrie que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer : elle n'est pas bien faite, à mon gré. Les affaires de Rome ne s'accommoderont jamais par le train qu'on prend, et Favoriti, qu'on croyait un obstacle à la paix, y pouvait plus contribuer qu'on ne le pense, et l'aurait faite si on s'y était confié.

J'écris, Monseigneur, à M. le Chancelier. M. de Lyon m'en a montré l'exemple. Il le désirait, je lui ai obligation, et sans cela le commerce eût été interrompu. Je n'écrivais pas à son prédécesseur, et il ne me répondit que par son fils l'abbé.

L'affaire de M. d'Herbigny[1] est fâcheuse, parce qu'on l'ac-

---

[1] Sur cette affaire voyez *Le Camus, l'abbé de Saint-Firmin et la disgrâce de l'intendant d'Herbigny*, par A. Prudhomme (*Petite Revue Dauphinoise*, Grenoble, 2e année, 1887-1888, pp. 1 et 17.)

cuse d'avoir profité des 25 sols que recevaient les troupes. C'est une noire calomnie. Il s'en justifiera aisément. Cependant il est révoqué d'une manière fâcheuse. Le premier président[1] et M. de la Baulme étaient ses parties. Il avait besoin de consolation, je ne l'ai point abandonné. J'ai écrit à tous les ministres pour sa justification. Cela m'a attiré la froideur de ses présidents; mais il faut servir ses amis, surtout quand on les calomnie et qu'ils sont dans l'oppression. Je suis à vous, Monseigneur, avec tout le respect et toute la vénération possible.

CCXXI.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

27 janvier 1683.

Je viens de recevoir présentement, Monsieur, deux lettres de M. le cardinal d'Estrées, en date des 18 et 20 novembre. Il faut qu'on les ait retenues longtemps à Turin ou à Montmeillan. On mande que les affaires empirent à Rome. La mort de M. de Favoriti et la maladie de M. le cardinal Grimaldi sont cause que je n'en ai eu depuis longtemps. Je n'écris point à son Éminence, n'ayant rien de particulier à lui montrer. Je vous envoie un acte que j'ai fait signifier aux Jésuites de Chambéry, qui vous fera connaître leur procédé à mon égard. Si c'est une affaire qui se doive juger à Rome, je vous prie d'en prendre soin et de me mander ce que j'ai à faire. Si l'on nomme des juges *in partibus*, faites-moi avoir une commission pour MM. de Genève[2], l'abbé de Tamiés[3] et

---

[1] Nicolas Prunier de Saint-André.

[2] Mgr d'Aranthon d'Alex.

[3] M. de Somont.

M. de la Pérouse, doyen de la Sainte-Chapelle, à Chambéry, conjointement ou séparément, et faites mettre une exclusion de MM. de Tarentaise[1] et de Maurienne[2] et de leurs officiers, à cause des démêlés et procès que j'ai eus avec eux et ai encore à présent avec le dernier. Je suis très honteux de vous donner toutes ces peines; mais à qui m'adresser, qu'à un homme aussi zélé et aussi bon ami que vous? Je suis, Monsieur, absolument à vous et sans aucune réserve.

† Étienne, évêque de Grenoble.

Je ferai acquitter les frais à celui que vous me marquerez ou je vous les ferai toucher à Rome.

CCXXII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

27 janvier 1683.

Je ne vous écris ce mot, Monseigneur, que pour vous prier d'envoyer ce paquet à notre saint abbé[3]; je lui envoie les endroits de son livre que je crois qu'il faut retoucher. On fait ici grand bruit d'un licenciement d'évêques. On fait aussi une histoire de M. d'Auch et de M. de Belley[4], cela a-t-il quelque fondement! Souvenez-vous, je vous prie, m'éclaircir sur les chefs de mon petit mémoire, et de prier pour moi qui suis à vous avec toute sorte de respect.

---

[1] H. Berzetti.
[2] Fr. A. Milliet.
[3] Rancé.
[4] De la Motte Houdancourt et de Laurens.

CCXXIII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

Le 7 février 1683.

Pour que ma joie soit entière, Monseigneur, il faut m'assurer qu'il y a une défense à vos gentilshommes de multiplier jusqu'à nouvel ordre les exercices personnels, car la déclaration générale pourra souffrir des retardements, et pendant ce temps-là ils feraient de nouveaux établissements[1]. On m'avait assuré qu'il y avait une négociation secrète entre M. le cardinal Cibo et d'Estrées; mais ce qui se fait au Parlement et en Sorbonne en fait juger autrement. Nous verrons ce que le P. de Monchy aura fait pour mes affaires. Je vous ai envoyé ma réponse à M. l'abbé de la Trappe : apparemment vous l'aurez reçue à présent. Puisque M. Boucherat veut bien que je m'adresse à lui, je le ferai en confiance comme à un ancien ami. Votre recommandation n'y nuira pas. Je vous souhaite un heureux succès et un prompt retour en votre diocèse. Votre impatience d'y aller me ravit. Vous m'aimeriez si vous saviez celle que j'ai de vous y aller[2] assurer que je suis à vous, Monseigneur, avec plus de respect que personne du monde.

On m'a envoyé une relation de la vie de M. l'abbé de Saint-Jacques[3], qui m'a charmé et surpris au delà de ce que je vous puis dire.

---

[1] Barrillon venait d'obtenir un arrêt du conseil contre les prêches des Huguenots dans son diocèse.

[2] Le Camus ne put jamais réaliser son projet d'aller à Luçon rendre visite à Barrillon.

[3] L'abbé de Saint-Jacques, à Provins, fils du chancelier d'Aligre, y avait vécu en pénitent des premiers siècles « croissant toujours en mérite,

CCXXIV.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

Le 18 de février 1683.

Quand le P. de Monchy vous aura dit, Monseigneur, ce que M. le Chancelier pourra faire et ce qu'il croit que je puis faire de moi-même, je serai en repos aussi bien que sur les affaires de Saint-Lazare[1].

Plus je lis le livre de notre saint abbé et plus je le trouve plein de l'esprit de Dieu. Il faut le mettre en état que les plus rudes censeurs ne puissent rien trouver à redire.

J'ai reçu les livres de Dezalliers : s'il n'a pas encore reçu son argent, je vous prie de lui faire dire qu'il aille le prendre chez mon frère.

Je remarque par les lettres de M. le cardinal d'Estrées et celles du parti contraire que les choses ne sont point en terme d'accommodement : Fachinetti, doyen du sacré collège, se meurt[2]; le Pape a eu un peu de goutte. Altieri[3] s'accommode avec M. d'Estrées par l'entremise de Colonna.

---

adoré dans sa maison, et en vénération singulière partout, sans se relâcher jusqu'à sa mort, âgé de quatre-vingt-seize ans, avec sa tête tout entière. » Saint-Simon.

[1] Louis XIV, par un édit d'avril 1673, avait supprimé l'ordre des Hospitaliers du Saint-Esprit et uni les biens qui en dépendaient et de toutes les maladreries de France à celui de Saint-Lazare. Innocent XI avait protesté avec raison contre cette nouvelle ingérence abusive du pouvoir civil dans une matière ecclésiastique. Il aurait fallu commencer par où l'on termina : faire la chose de commun accord.

[2] Il était mort le 31 janvier.

[3] Le cardinal Altieri s'entremit en effet pour accommoder l'affaire de Saint-Lazare (Cfr. Hanotaux, *Recueil des instructions données aux Ambassadeurs*. Rome, I, p. 330).

L'abbé de Gesvres[1] a pris le violet sans participation de M. l'Ambassadeur; voilà tout ce que nous apprenons ici.

Je vous supplie de croire, Monseigneur, que la tendresse et le respect que j'ai pour vous vont au delà de toutes mes expressions.

CCXXV.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

24 février 1683.

Je bénis Dieu de tout mon cœur, Monseigneur, que vos procès soient heureusement terminés : j'y prends la même part que si c'était pour mon diocèse. J'attendrai la réponse de M. Boucherat. Je ne lui ai point écrit de peur de le détourner de ses affaires. Je n'aurai jamais un mois de libre, que je n'aie la consolation d'aller apprendre chez vous comme il faut gouverner un diocèse. Souvenez-vous de moi dans vos saints sacrifices. Envoyez-moi le nom de votre correspondant à Paris, car, apparemment, voici la dernière que vous y recevrez de moi. Les affaires de Rome sont au même état : les Mémoriaux que M. le cardinal Cibo a donnés au Pape, de la part de M. le cardinal d'Estrées, étaient remplis de passages, mais ils n'ont pas eu d'effet. Apparemment les choses demeureront en cet état tout ce pontificat. J'ai dressé une approbation du livre de notre saint abbé[2]. Je vou-

---

[1] Léon Potier de Gesvres (1656-1744) qui devait devenir archevêque de Bourges et cardinal.

[2] *De la Sainteté et des Devoirs de la vie monastique*, de l'abbé de Rancé. Cet ouvrage parut le 20 mars de cette année, revêtu d'une approbation collective de Bossuet, de Barrillon et de l'archevêque de Reims. Celle de Le Camus, datée du 22 février, était à part. « Il n'y a rien dans ce livre,

drais bien que vous eussiez limité la proposition qu'il fait touchant les pères des religieux qui sont en extrême nécessité. Elle est contre saint Thomas et contre tous les théologiens, et contre l'esprit de l'Évangile : le précepte d'honorer son père étant incomparablement plus important que celui de garder les vœux de la religion. M. le Chancelier me témoigne toujours beaucoup d'affection dans toutes les lettres qu'il m'écrit. Je vous prie de me continuer la vôtre, puisque je suis à vous, Monseigneur, avec plus de respect et de vénération que personne du monde.

Vous pourrez ajouter ou retrancher ce que vous jugerez à propos dans mon approbation.

CCXXVI.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

6 mars 1683.

Je vous envoie, Monsieur, la bulle des Jésuites. Il y a à remarquer que la cure du Bourget, depuis ce temps-là, a toujours été servie par un curé en titre présenté par les Jésuites et institué par les évêques de Grenoble. J'en ai les preuves en main, et, s'il était nécessaire, je vous les enverrais. J'en écris à M. Casoni[1] ; si la bulle d'union lui est né-

---

disait-il, que d'édifiant et plein de l'esprit de Dieu. Les sentiments en sont nobles et relevés ; l'idée que l'auteur a de la vie religieuse est sublime.» On sait cependant à quelles controverses donna naissance l'ouvrage de l'abbé de la Trappe.

[1] Casoni, parent de Favoriti, lui avait succédé dans ses charges, comme nous l'avons vu.

cessaire, je vous prie de la lui envoyer et l'acte que j'ai fait signifier aux Jésuites ;

2° La cure de Bourdeaux est unie à celle du Bourget et il n'y a point de permission de la servir par un vicaire amovible ;

3° Il est aisé, représentant que j'ai procès avec MM. de Tarentaise et de Maurienne, au sujet de nos diocèses, d'avoir d'autres commissaires. Cagnast et Bardet feront donner ce qui sera nécessaire, et je le paierai à des Michels, leur correspondant à Grenoble ;

4° La voie d'accommodement est la meilleure. Si le général des Jésuites y pouvait porter le recteur de Chambéry, je conviendrai ou du premier président de Savoie ou du provincial des Jésuites.

Voilà un mémoire que les Récollets zélés de cette provincé m'ont donné; ils voudraient qu'on me nommât commissaire pour régler leurs maisons de Dauphiné. Le désordre y est grand, et si on n'y remédie promptement, il est sans remède. M. le cardinal d'Estrées a trouvé mauvais que j'eusse écrit, après la mort de M. Favoriti, à son avantage. Il pouvait accommoder les affaires, et je suis fort trompé si elles ne sont plus difficiles à accommoder présentement. Comme inutile à tout bien, je me retire de tout commerce qui ne regarde pas mon diocèse, et je suis, vous écrivant et ne vous écrivant, toujours à vous sans aucune réserve. J'ai eu la consolation de voir ici Mgr de Luçon ; on imprime des ouvrages spirituels de M. de la Trappe; cela est bien touchant en certains endroits. Assurez vos patrons, je vous prie, Monsieur, de mes très humbles respects.

CCXXVII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

10 mars 1683.

Pourvu que les pères soient assistés[1], ils le sont incomparablement mieux du monastère que d'un religieux vague, et tant qu'on y mettra cette modification, je n'y trouve rien à redire. Sans cela, je la trouve contraire à l'esprit de l'Évangile. Il y a une proposition que si la confession ne se fait à l'abbé, tout va mal dans un monastère, mais il[2] m'a promis d'adoucir celle-là.

Il suffit, Monseigneur, que le livre soit entre vos mains pour être assuré qu'il n'y restera rien qui puisse faire de la peine. Comme les maximes sont générales et qu'on y entre peu dans le détail, ces religieux crieront moins quand ils le verront qu'ils ne font à présent.

Pour ce qui regarde le sieur Grougnart, il a été religieux doctrinaire; il a bien étudié et sait assez les choses de pratique. Il m'a paru sans dévotion. Je ne savais à qui il se confessait. Il priait peu et était dur et sec, et avare et intéressé, d'une manière si sordide que je n'ai pas eu de peine à le laisser sortir de mon diocèse. Il est d'Embrun, des limites du Piémont. Peut-être qu'étant sous votre discipline, il réformera ses défauts. Il ne me reste qu'à vous souhaiter un heureux voyage[3] et vous prier de vous souvenir devant Dieu du plus misérable et du plus fidèle de tous vos serviteurs.

---

[1] Il est toujours question du livre de l'abbé de Rancé, et de la proposition qui avait déplu à Le Camus.

[2] Rancé.

[3] Barrillon, qui était à Paris, se mit en effet en route pour Luçon le 30 mars et y arriva le 12 avril.

CCXXVIII.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

Domène[1], 5 mai 1683.

Je crois, Monsieur, que M. Lambert[2] vous aura vu et vous aura dit en quel état sont mes affaires avec les Jésuites. Si vous saviez les avances que j'ai faites pour avoir la paix avec eux et comme ils y ont répondu, vous en seriez surpris. Cela ne m'a pas fait changer de conduite à leur égard. J'ai écrit à M. Casoni très fortement depuis peu, mais j'ai mandé à Son Excellence pourquoi tous nos efforts sont inutiles.

Je vous rends mille grâces, Monsieur, de toutes vos honnêtetés, et j'ai impatience de voir M. l'abbé de Tamié pour m'entretenir sur votre chapitre. Conservez-moi toujours un peu de part en vos prières et dans votre amitié.

CCXXIX.

Archives de l'évêché de Luçon.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

Le 18 juin 1683.

Je ne vous ai pas écrit, Monseigneur, parce que je comptais à toute heure de vous aller voir. Les Jésuites de Chambéry et de Grenoble m'en empêchent. A présent, les derniers veulent employer l'autorité du Roi pour rembourser la place

---

[1] Chef-lieu de canton, arrondissement de Grenoble.

[2] Cet abbé était l'official de Le Camus pour le décanat de Savoie.

que j'ai achetée pour bâtir ma paroisse ; les autres ont un prieuré en Savoie : il y a deux cures qui en dépendent. J'y ai fait la visite quatre fois, j'y ai pourvu deux curés et il y a cinq provisions de mes prédécesseurs. Ils prétendent m'empêcher de faire la visite dans ces paroisses, d'en ôter les curés et faire servir ces cures par des amovibles, sans mon examen et approbation. Ils ont pris M. de Tarentaise pour commissaire. Je l'ai récusé. Enfin, j'ai été obligé d'envoyer mon official de Savoie à Rome. J'ai pris mes précautions avec M. le cardinal d'Estrées et M. de Croissy. Le Pape l'a traité à merveille : des audiences de cinq heures entières ont donné de la jalousie. On en a écrit à la cour. J'ai trouvé cela si petit que, comme on ne m'en a rien dit, j'en ai ignoré ; et pour guérir la jalousie du cardinal, j'ai retiré mon official, mes affaires étant en bon chemin, mais pas encore achevées. Ce que je vous puis dire, c'est que le Pape est un vrai saint, et c'est un grand malheur qu'on soit en mésintelligence. Rien ne serait si aisé à accommoder que ces affaires. Mais j'ai résolu de ne m'en point mêler qu'on ne me l'ordonnât, et on ne me l'ordonnera pas. Voilà ce qui a fait courir le bruit que je ménageais quelque accommodement.

Pour ce qui est du livre de M. de la Trappe, il est plein de l'esprit de Dieu : *Videbit peccator et irascetur*[1]. Tous les gens de bien en seront charmés, et les Chartreux ne doivent point être fâchés qu'on leur remette devant les yeux la sainteté de leurs ancêtres. Je sais que leur général prend, autant qu'il peut, l'esprit des premières constitutions, n'en pouvant pas renouveler les pratiques[2]. Pour notre ami, le P. de Monchy, il s'affaiblit tous les jours. J'ai grand peur que nous

---

[1] Psaume CXI, 10.

[2] Dom Le Masson devait protester contre ce que disait Rancé dans son livre, que l'ordre des Chartreux avait éprouvé « presque à son origine les effets de l'inconstance ». Rancé défendit son sentiment dans une *Lettre à un évêque*, qui fut publiée en 1700.

ne le perdions bientôt[1]. On me mande aussi que la santé de M. le Chancelier est fort vacillante[2]. Il faut se détacher de tout petit à petit et ne tenir qu'à Jésus-Christ. *Transit mundus*[3], etc. Je n'ai rien plus à cœur que de m'aller entretenir avec vous et profiter de vos saints exemples : ce sera le plus tôt que je pourrai. Me voilà présentement engagé dans mes montagnes. Il ne se passe pas un soir que je ne vous présente à Dieu, tout misérable que je suis. J'ai grand besoin que vous ne m'oubliez pas et tout le troupeau dont je suis chargé. On ne peut être à vous avec un respect plus sincère.

CCXXX.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

Marcieu[4], 3 juillet 1683.

Je suis plus persuadé que vous, Monsieur, non seulement de la nécessité qu'il y a d'accommoder l'affaire de Rome, mais aussi de la facilité qu'il y a. Je mande à M. le cardinal d'Estrées les raisons que j'ai de me tenir à l'écart de peur des mauvais offices.

Je prie Dieu pour vous de tout mon cœur et je lui demande, non seulement l'amour de la vérité, mais aussi la charité, surtout en parlant et en écrivant du chef de l'Église. *Si quis putat se religiosum esse non refrænans linguam suam*, etc.[5]. Je ne vous dis pas cela sans sujet, et j'en use-

---

[1] Ce saint prêtre devait vivre encore jusqu'en 1686.
[2] Le Tellier aussi vécut encore quelques années.
[3] I° Jean, II, 17.
[4] Canton de la Mure.
[5] Jacques, I, 26.

rais avec moins de liberté si j'étais moins votre serviteur que je ne suis.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

Je n'ai point vu M. de Tamié; il est encore à son chapitre.

CCXXXI.

Archives d'Amersfoort.—Autographe[1].

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

16 juillet 1683.

Il n'y a encore rien de commencé pour la paix, aussi il est malaisé de dire si on l'aura; la résolution que vous voulez prendre est très grande; mais, après tout, je crois que c'est le meilleur parti pour vous. L'abbé de Tamié est revenu de Rome, je ne crois pas qu'il y retourne; ce voyage n'est pas contre les règles, et il était fort conforme à son humeur agissante. J'ai toujours beaucoup honoré M. le vicaire apostolique de Hollande[2]. Son livre me viendra plus aisément par Genève, à Chambéry, que par toute autre voie. Si vous vous souvenez aussi souvent de moi devant Dieu que je me souviens de vous, nous sommes souvent en commerce, bien que nous nous écrivions rarement. Rien n'est plus contraire que ce que vous me mandez de cette dame, et ce qu'elle m'écrivait il n'y a pas trois semaines; la naissance, la jeunesse, les grands biens et la vivacité sont de grands obstacles au salut. Je suis trop loin pour lui pouvoir rendre de grands services. Quand je serai de retour des montagnes, je

---

[1] Cette lettre se trouve aussi dans le mss Gazier, p. 300-1.

[2] Jean de Neercassel, dont il a déjà été question. Celui de ses ouvrages dont il est ici question est l'*Amor pænitens* qui venait de paraître.

vous rendrai compte des Chartreusines[1]. Il ne m'appartient pas d'approcher des souverains. Il n'y a rien aux Chartreux ni dans ce diocèse qui parle de la consécration de ces filles, et, à l'épître près, tout se fait suivant le pontifical romain. Je suis à vous, mon très cher frère, pour toute la vie.

CCXXXII.

Archives des affaires étrangères, Rome, 286, f° 321. — Copie.

AU CARDINAL D'ESTRÉES.

21 octobre 1683.

Il importe, Monseigneur, que Votre Éminence sache que, par les dernières lettres de M. Casoni, le Pape ne songe plus à demander aucune satisfaction sur les quatre propositions du clergé, et qu'il affecte de les négliger comme étant condamnées par toute la chrétienté et par beaucoup de docteurs de Paris ; voilà la plus grande difficulté levée, cela me fait croire que le Pape songe sérieusement à finir ses affaires avec la France, bien que la même lettre porte qu'il est plus ferme que jamais sur la régale, Votre Éminence démêlera aisément tout cela ; mais j'ai cru qu'avant de partir d'ici, je devais lui mander ce détail et l'assurer, etc.....

CCXXXIII.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie.

A MONSIEUR DE PONTCHATEAU.

1er février 1684.

Vous verrez, mon très cher frère, par la lettre ci-jointe,

---

[1] Leur couvent était à Prémol « au haut des Alpes » Cfr. la lettre du 18 juillet 1675.

qu'on ne vous oublie pas. On attend ici l'*Amor pænitens*[1]. Remerciez-en par avance celui qui me l'envoie. Je suis très aise que vous vous fixiez[2] : il est temps, et il ne faut pas tant prévoir pour se donner à Dieu. M. de Grenoble[3] a obtenu la permission de mettre la clôture au couvent de Montfleury[4] ; la coquetterie et l'esprit du monde est dans cette maison : elles se promènent seules avec des jeunes gens dans leurs cours, elles n'ont jamais ni clôture ni grille. Le Canon, la Décrétale, l'Ordonnance et leurs Constitutions les y obligent sous peine d'excommunication. Doit-on les y obliger de même, bien qu'on prévoie un appel comme d'abus qui durera toute la vie sans exécution? Ou doit-on entrer dans des tempéraments, qu'elles ne parlent aux hommes que dans une salle où il y a une assistante âgée, sans parler de grille? Si vous avez quelque commerce avec maître Antoine[5], je vous prie d'en savoir son sentiment et de le mander promptement. Souvenez-vous de moi devant Dieu : demandez-lui que je passe cette année avec des dispositions plus dignes de ma profession que je n'ai fait par le passé, et soyez persuadé que rien ne saurait égaler les sentiments de tendresse et d'estime que j'ai pour vous.

---

[1] De Mgr de Neercassel.

[2] M. de Pontchâteau, n'ayant plus la liberté de vivre à Port-Royal, s'arrêta, vers cette époque, au parti de se retirer à l'abbaye d'Orval. — Cette lettre est la dernière de Le Camus à lui adressée. M. de Pontchâteau cependant ne mourut que bien après, le 27 juin 1690.

[3] Le Camus parle de lui-même « à la tierce personne », comme on disait alors, à cause de la violation habituelle du secret des lettres, pratiquée à cette époque à l'égard de ceux qui étaient suspects. Cfr. BELLET, p. 285.

[4] Couvent de Dominicaines situé près de Grenoble. Les lettres suivantes vont nous donner beaucoup de détails sur cette grosse affaire, qui préoccupa beaucoup Le Camus.

[5] Maître Antoine Arnauld, sans doute.

CCXXXIV.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

Grenoble, le 6 février 1684.

Puisqu'il faut se dire, Monseigneur, ses infirmités les uns aux autres, j'ai fait cette année la visite de cent paroisses dans les montagnes. J'y ai été attaqué d'une fluxion très fâcheuse sur la poitrine, qui fut arrêtée par la goutte que je gagnai dans les Alpes, à force d'aller à pied dans les rochers. Voilà franchement la raison qui m'a empêché de vous aller voir au temps que je vous avais marqué. Je voudrais en avoir une autre à vous dire. Celle-là est recevable, mais elle ne convient guère à un évêque de montagne qui doit avoir, outre la grâce épiscopale, la légèreté des chamois. Je vous plains de vos coliques[1] : cela veut dire que la vie sédentaire ne vous vaut rien et qu'il n'y a que les visites et la prédication fréquente qui vous puissent soulager. Quand nous serons tous deux hors de combat, il faudra nous retirer chez notre saint abbé[2] pour y finir nos jours ; mais il n'est pas encore temps de sonner la retraite.

Il est vrai que les jansénistes n'approuvent pas le livre de M. de la Trappe, mais il n'en vaut pas moins pour cela. Ils lui veulent mal depuis qu'il a déclaré qu'il ne l'était pas[3]. Il faudrait être animé du même feu qui le fait écrire pour considérer et goûter les grandes vérités qui sont dans son

---

[1] Barrillon souffrait habituellement de coliques néphrétiques et mourut de la pierre en 1699.

[2] Rancé.

[3] Dans sa fameuse lettre au maréchal de Bellefonds (novembre 1678).

livre. Il percera les siècles, et ceux qui écriront contre lui sont plus dignes de mépris que de réponse[1].

Je donne des dispenses aux trois et quatrième degré, et on ne va ni à Rome ni à Avignon de ce diocèse pour en obtenir ; nous en avons le pouvoir, et je n'en userai jamais autrement. Les causes les plus ordinaires, c'est *arctitudo loci, dos supplenda, lis sedanda.* J'applique l'argent qu'ils donnent présentement à faire de beaux tabernacles dans toutes les églises où il y en a du besoin, car présentement nos calices et nos ciboires sont tous d'argent. Vous êtes, Monseigneur plus loin de Rome que moi, et ainsi plus en droit de vous servir de l'autorité que les canons n'ont pas limitée.

J'ai fait la visite de la clôture des Jacobines de Montfleury : elles avaient fait une cabale prodigieuse à la cour pour m'empêcher d'agir. Mais M. le Chancelier, à qui j'ai des obligations qu'on ne peut exprimer, m'a renvoyé la chose. Elles prétendent appeler comme d'abus et me lasser par les procès, en sorte que la clôture ne s'exécute jamais. Les uns me conseillent de laisser les choses en suspens : je ne puis m'y résoudre, le canon m'ordonnant, sous peine de malédiction éternelle, de procurer la clôture. D'autres, de l'ordonner simplement, sans aucune censure, de peur que les courtisans ne croient qu'il y a de l'aigreur et que les Jacobins n'interviennent, prétendant que cela regarde leur juridiction. D'autres, que je dois agir suivant le canon et les obliger, en les menaçant d'excommunication ou d'interdit de leur église. M. d'Alet croyait que je ne devais jamais entreprendre cette affaire, mais il ne songeait pas à ce que le canon ordonne. Quel serait votre sentiment là-dessus? la chose ayant éclaté et le Roi me l'ayant renvoyée.

---

[1] Ce dernier trait est exagéré. On verra du reste plus loin ce que fit Le Camus pour terminer la contestation qui allait s'élever au sujet du livre *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique,* entre Rancé et Mabillon, tous deux ses amis.

Je vous demande toujours, Monseigneur, un peu de part dans votre amitié et dans votre souvenir devant Dieu, et de croire que je suis à vous avec les sentiments de respect, de tendresse et de vénération que je ne puis vous exprimer.

† Étienne, évêque de Grenoble.

CCXXXV.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

8 avril 1684.

Je donne les dispenses pour les gentilshommes comme pour les autres, et leur fais payer 8 ou 10 pistoles pour les tabernacles, ornements d'église ou hôpitaux; pourvu qu'il y ait une cause pour la dispense, je la donne pour le noble comme pour le paysan. Vous le pouvez avec plus de raison : *difficilis recursus;* car d'ici on va à Avignon, mais il faut de gros argent.

Votre mal, Monseigneur, m'inquiète extrêmement. Il faudra prendre des bains, se faire prescrire un régime par votre médecin de Paris et n'être guère sédentaire. Je crois que vos vins du Poitou y contribuent : tâchez d'en avoir ailleurs.

J'ai été menacé de la goutte cet hiver, mais elle ne m'a pas attaqué : comme je ne la nourris que de racines, peut-être ne s'adonnera-t-elle pas longtemps en un lieu où on la traite si mal.

J'ai un curé qui a été fou il y a dix ans et a, en cette qualité, donné des coups de bâton au P. de Monchy. Il lui a pris une jalousie contre les PP. de l'Oratoire de mon séminaire. Il voulait tenir des écoles; cela a rejailli sur moi. Il

veut à toute force que je condamne Wendrokius[1]. Il entretient commerce avec les Jésuites et avec le P. de la Chaise. Il imprime des lettres contre moi où vous comprenez qu'il ne dit pas grand'chose. Il met pourtant Jansénius sur le tapis. C'est une espèce de schisme et un scandale qu'un curé écrive contre son évêque. Il a écrit contre moi en cour, disant que j'avais écrit à Rome contre la régale. J'ai cru qu'il fallait négliger tout cela, lui pardonner et ne s'en pas mettre en peine. Quel serait, Monseigneur, votre sentiment là-dessus? Je vous prie de me le dire.

Je vais en Savoie, où je dois donner la bénédiction nuptiale à Son Altesse Royale et à Mademoiselle[2]. Je suis plus à vous, Monseigneur, et avec plus de respect et de partialité que personne du monde. Priez pour moi.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CCXXXVI.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

Thoiry[3], 4 juin 1684.

Vous me faites trop de grâces, Monseigneur, de vous intéresser à ma goutte : elle ne m'a pas attaqué cette année. J'ai été à Chambéry et ai donné la bénédiction nuptiale à Son Altesse Royale de Savoie et à Madame Royale, et ensuite je me suis embarqué à trois mois de visite dans la Savoie. J'ai bien de la joie que votre mal diminue : pourvu

---

[1] La traduction latine des *Provinciales de Pascal*, par Nicole. Cologne (Amterdam ?) 1658. Elle ne fut pas mise à l'index.

[2] Victor Amédée II allait épouser Anne-Marie d'Orléans, nièce de Louis XIV.

[3] C^{on} et Arr. de Chambéry (Savoie).

que ce ne soit que du sable, il s'en faudra consoler et être peu assis. Notre saint abbé a été assez mal : on l'a fait mort en ces quartiers, mais il se porte un peu mieux. M. le cardinal Grimaldi a pensé mourir : il a perdu entièrement la mémoire.

Je donne très facilement des dispenses des vœux dont vous me faites l'honneur de m'écrire, et fais une commutation en autres œuvres pies de la portée de celles qui ont pris ces engagements, comme vous le marquez ; on ne sort pas de mon diocèse pour cela.

J'ai suivi par avance votre conseil au sujet de ce curé qui est fou ou peu s'en faut : M. le Chancelier a approuvé ce parti. Les religieuses de Montfleury ont appelé comme d'abus de mon ordonnance pour leur clôture. Je ne sais si ce sera à Paris ou à Toulouse que cette affaire sera renvoyée.

On nous loue pour des choses qui ne le méritent pas, on nous blâme aussi sans sujet ; bien heureux qui peut porter l'un et l'autre avec une entière indifférence et sans émotion. On ne peut être à vous, Monseigneur, avec un respect plus tendre et plus sincère que j'y suis.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CCXXXVII.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

Chambéry, 28 août 1684.

Je reçois toujours, Monsieur, avec une très grande joie les marques de votre amitié et de votre souvenir devant Dieu. Si je ne vous écris pas souvent, c'est qu'étant chargé de beaucoup d'affaires, je fais autant de scrupule d'une lettre sans nécessité que d'une conversation inutile.

Le zèle que le Pape déploie dans l'affaire du Turc est admirable, et l'argent qu'il emploie pour cela marque bien son désintéressement. Cela fait bien comprendre que s'il était bien secondé dans les affaires de l'Église, qu'il renouvellerait toutes choses; mais on marque qu'il y a peu de cardinaux qui entrent dans ses vues et qui aiment la réforme. C'est sans doute cela, Monsieur, qui vous fait gémir de voir que, sous un si bon Pape et si zélé pour la gloire de Dieu, on ne puisse rien faire. Qu'arrivera-t-il sous d'autres pontificats? C'est aussi ce qui m'a engagé à me renfermer dans mon diocèse pour ne me mêler d'autre chose que de mon emploi en attendant les jours éternels. Je vous prie de demander à Dieu ma conversion, d'assurer Son Éminence et M. l'Ambassadeur de mes très humbles respects. J'ai écrit à M. de Lesdiguières sur M. de Braviane (?). Je n'ai pas encore reçu de réponse. Je vous prie d'être persuadé, Monsieur, que j'ai autant d'estime et de tendresse pour vous que j'en ai jamais eu et que je suis à vous plus que personne du monde.

† Étienne, évêque de Grenoble.

CCXXXVIII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

A Grenoble, le 9 de novembre (1684.)

Je ne vous écris pas, Monseigneur, aussi souvent que je devrais et que je voudrais : je ne sais à qui en attribuer la cause, ou à ma paresse ou à mes occupations. Mais je sais bien que je vous vois tous les jours dans le cœur de Jésus-Christ, où nous nous devons unir, et d'ailleurs saint Bernard soutient que, sans s'écrire et se voir, on peut conserver une amitié et une tendresse cordiale et chrétienne. Voilà à peu

près où nous en sommes, et je puis vous assurer que je pense très souvent à prendre mon temps pour vous aller dérober quelque partie du vôtre. Ce sera quand il plaira à Dieu. M. de Châlons[1] et M. le maréchal de Bellefonds, qui sont venus ici séparément, m'en ont ôté le moyen cette année. Mes religieuses de Montfleury ont appelé comme d'abus de mon ordonnance de clôture, et elles ont obtenu leur renvoi à Dijon où elles ont beaucoup de parents, et entre autres l'intendant qui sollicite pour elles; elles ont des lettres de recommandation de toute la terre, et de la manière dont aujourd'hui les choses se traitent, il y a tout à craindre des juges que tout le monde sollicite, quelque bonne raison qu'on ait d'ailleurs. M. le Chancelier est persuadé que je ne dois pas quitter ma résidence pour un procès de cette nature, et que c'est assez que dans une affaire toute juste j'éclaircisse la chose et que je la laisse juger. Quel serait, Monseigneur, votre sentiment là-dessus, et M. votre beau-frère aurait-il quelques amis dans la grande chambre à qui il pût recommander cette affaire sur la prière que vous lui en feriez?

J'espère que tous ces embarras ne m'empêcheront pas d'avoir un jour la consolation de vous aller voir dans votre désert. Je suis tout à fait touché de vos incommodités, car ce sont des sortes de maux qu'on porte longtemps avec douleur. Je crois que les visites et le cheval vous sont meilleurs que la vie sédentaire. Mais, après tout, croyez-vous que ce soit l'air et les aliments qui contribuent à cela? Le vieux docteur Cornet m'a dit autrefois qu'étant grand vicaire de la Rochelle, il avait contracté de pareilles coliques qu'il attribuait à l'intempérie de l'air de la mer et aux vins provenus des vignes qui rampent contre terre et qui en reçoivent une impression très vestre (?), et qu'il s'en guérit en prenant quelque précaution là contre. N'en omettez aucune pour rétablir

[1] Louis-Antoine de Noailles, nommé évêque de Cahors en 1679, avait presque aussitôt été transféré à Châlons, d'où il passa plus tard, comme l'on sait, sur le siège de Paris.



votre santé, rien n'étant plus désagréable qu'une vie languissante. Cependant je crois qu'un homme aussi distingué que vous, dont les actions sont autant regardées par tout le royaume, ne doit faire aucune démarche pour descendre de sa croix, et j'aurais même de la peine à vous porter à consentir à une translation, si l'on vous l'offrait, bien que je ne croie point cela ni contre l'esprit ni contre la pratique de l'Église. Mais le public, en ce point, est prévenu, sans rien distinguer d'un sentiment plus sévère que celui de l'Église.

Je viens de recevoir des éclaircissements que notre saint abbé m'a envoyés pour ajouter à son livre. Les avez-vous et qu'en pensez-vous? Je ne les ai pas encore lus; mais, s'il m'en croit, il en ferait sans qu'il parût en faire. Cela autrement ne servira qu'à réveiller les gens qui auraient envie d'écrire contre lui et qui peut-être n'y penseraient point sans cela. Faites-moi la grâce de croire, Monseigneur, qu'à la mort et à la vie, personne n'est avec plus de respect, de vénération et d'attachement, que je suis à vous.

Étienne, évêque de Grenoble.

CCXXXIX.

Collection Ingold. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE NEERCASSEL[1].

A Grenoble, le 27 novembre 1684.

Monseigneur,

On ne peut lire avec plus de consolation et d'avidité un livre que j'ai lu celui que vous avez donné au public et que

[1] Cette lettre ne porte pas d'adresse ; d'après son contenu, il me semble évident qu'elle a été adressée à l'évêque de Castorie qui venait d'envoyer à Le Camus son *Amor pænitens*. Neercassel, dans les éditions postérieures de son livre, tint compte des observations qui lui furent adressées.

vous m'avez fait la grâce de m'envoyer, où j'ai remarqué un fonds de doctrine solide dont les vicieux et les confesseurs relâchés ne s'accommoderont point, mais que tous ceux qui ont quelque goût de l'antiquité et quelque amour pour l'Église trouveront admirable. Toute ma peine est que, confrontant les saintes règles que vous marquez pour faire un véritable pénitent, avec ce qui se pratique d'ordinaire, il ne se trouve presque personne qui fasse pénitence et presque aussi peu qui la sachent imposer à ceux qu'ils conduisent.

Il y a des endroits particuliers sur quoi quelques personnes de piété auraient désiré un peu d'éclaircissement :

1° Sur ce qu'il ne paraît pas précisément ce que vous donnez au sacrement de pénitence, et que supposant une contrition aussi parfaite que vous la désirez, il est malaisé, disent-ils, d'accorder cette doctrine avec celle du concile, qui suppose qu'il y a une contrition qui, seule, ne peut justifier le pécheur et qui opère et suffit avec le sacrement pour la rémission des péchés ;

2° Lorsque vous supposez que, dans l'usage de l'ancienne Église, tous les péchés mortels étaient sujets à la pénitence canonique et publique, bien qu'il paraissse que tous les péchés intérieurs d'orgueil, d'avarice, d'envie, les mauvais désirs d'impureté, les médisances et quantité d'autres qui excluent du royaume des cieux, n'étaient pas sujets à la pénitence publique, comme on le peut justifier par les anciens conciles ;

3° De ce que vous dites que l'Église, dans les premiers siècles, ne donnait jamais deux fois le sacrement de la pénitence aux grands pécheurs, car ils conviennent que la pénitence publique et la réconciliation publique ne se donnaient qu'une fois, mais pour les péchés secrets et qui se passent dans le cœur et qui sont constamment mortels, ils croient qu'on ne refusait pas plusieurs fois le sacrement de pénitence, puisqu'il n'y a point d'autre moyen d'en obtenir le pardon dans le christianisme ;

4° Ils prétendent que vous poussez trop loin cette proposition que la plupart des chrétiens des premiers temps gar-

daient leur innocence, puisqu'il paraît, par Tertullien et saint Cyprien, et par les témoignages des historiens et des anciens Pères de l'Église, qu'il y avait un grand nombre de chrétiens hypocrites qui approchaient de l'Eucharistie étant chargés de péchés, et qu'ainsi les Pères, pour se justifier des reproches des païens, disaient que les chrétiens gardaient leur innocence parce que ceux qui tombaient dans les désordres étaient chassés de l'Église et qu'on les désavouait, mais que, dans leurs homélies qu'ils faisaient aux chrétiens, ils leur reprochaient les mêmes crimes et de la même manière que nous faisons aujourd'hui dans nos prédications.

J'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais que je prisse la liberté de vous proposer ces difficultés et de vous supplier ensuite de me donner un peu de part en votre amitié et en votre souvenir devant Dieu. Ce me sera un très grand sujet de consolation que, dans un temps où il y a si peu d'évêques qui s'appliquent à leur devoir avec fidélité, celui qui se distingue par l'intégrité de ses mœurs, par la pureté de sa doctrine et par l'étendue de son zèle, m'honore de ses bonnes grâces. Vous ne les pouvez accorder à personne qui prenne plus de part à tous vos travaux apostoliques, qui ait plus d'estime et de vénération pour vous et qui soit avec plus d'attachement et de respect que je suis,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

† Étienne, évêque de Grenoble.

CCXL.

Collection Morrison. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

1er février 1685.

Quand je suis longtemps sans recevoir de vos lettres, Monsieur, je me console par les paroles de saint Bernard,

qui dit que, sans s'écrire et sans se voir, on se peut aimer aussi tendrement que si l'on était dans un commerce réglé.

Toutes nos nouvelles marquent que Sa Sainteté est menacée d'hydropisie, et, bien qu'il n'agisse pas beaucoup, c'est cependant une perte pour l'Église que de perdre un Pape qui a de la religion et de la crainte de Dieu. C'est un malheur qu'il ait été brouillé avec la France : cela l'a rendu inutile.

J'espère que nous verrons M. de Seville. On dit que c'est un prélat de grand mérite.

J'ai appris avec douleur que le cardinal Cibo avait tâché de traverser l'affaire des Chartreux. Elle est si juste et le Pape s'est si fort engagé de leur être favorable, que j'en espère une bonne issue.

La réflexion que vous faites est très juste. J'y ajoute que les gens de bien ne doivent avoir guère d'affaires en quelque cour que ce soit.

Je n'écris point à M. le cardinal d'Estrées, de crainte de lui être à charge par des lettres de compliment. Assurez-le, je vous prie, et M. l'Ambassadeur, de mes très humbles respects.

Faites-moi la justice de croire que je suis toujours à vous, Monsieur, avec la même estime et la même tendresse que par le passé.

ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CCXLI.

Collection Chaper. — Autographe.

AU MÊME.

Vatilieu[1], 24 mars 1685.

J'écris, Monsieur, à Son Éminence, au sujet du faux bruit que j'avais écrit à Rome touchant l'assemblée. Je n'écris

[1] Canton de Tullins, arrondissement de Saint-Marcellin.

plus d'aucune affaire à Rome depuis deux ans, ayant reconnu que c'était une chose inutile.

Ma santé ne m'empêche pas de faire mes visites pendant l'hiver et de prêcher cinquante jours de suite.

Faites mes compliments, je vous prie, à M. l'abbé de Tamié[1].

Vous n'avez point au monde qui soit à vous, Monsieur, plus absolument que j'y suis.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CCXLII.

Causa Quesnelliana[2] (In-4°, 1705) p. 13.

AU PÈRE QUESNEL.

(1685)[3].

Je ne vois rien en cela que de bon et de solide, et je crois même que par ces résolutions on peut remédier à toutes les peines qu'on pourrait avoir sur toutes les choses qui sont marquées dans la suite.....

Pour ce qui regarde la signature de ces résultats, il ne me paraît pas qu'elle doive faire de la peine.

---

[1] C'était toujours M. de Somont.

[2] Où il est dit qu'elle est imprimée d'après l'original. — C'est un fragment de la lettre dont il a été parlé page 390, note 2. Il est question dans cette lettre du formulaire anti-janséniste signé par les Oratoriens.

[3] C'est le 16 mars 1685 que Quesnel, ayant refusé de souscrire avec la communauté d'Orléans où il se trouvait à ce moment, fut déclaré « par le fait exclus de la congrégation. » Cfr. le *Prétendu jansénisme*.

CCXLIII.

Archives de la Haute-Savoie. — Autographe.

A MONSEIGNEUR D'ARANTHON D'ALEX.

18 avril 1685.

MONSEIGNEUR,

J'ai répondu à toutes les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je ne sais comment elles ne sont pas parvenues jusqu'à vous. Je n'ai rien à vous dire sur Mme de la Motte-Guyon [1] : vous avez plus de lumière et de discernement que moi et vous avez eu plus de commerce avec elle dans le temps qu'elle a demeuré dans votre diocèse [2]. Elle a été en Provence et est présentement au Piémont, où elle prétend que les dames de condition l'ont demandée. Elle a témoigné toujours de l'inclination pour votre diocèse, pourvu que ce ne soit pas à Gex, sous la direction d'une autre personne qui lui est opposée. Elle a écrit qu'elle avait un grand éloignement de la confession, jusqu'à croire pouvoir s'en passer quinze ans entiers. Elle a écrit à un autre qu'on venait à un tel état d'union avec Dieu qu'on ne sentait plus aucun mouvement de concupiscence. Quand on lui a fait entendre où ces maximes allaient, elle a paru se soumettre. Elle a voulu ici tenir une école de spiritualité et elle a instruit prêtres, religieux et femmes dans des conférences ; cela n'était pas de

---

[1] La célèbre fondatrice du *Quiétisme*. Elle était venue à Grenoble au printemps de cette année et y fit imprimer le *Moyen court et très facile de faire oraison*. Cfr. BELLET, pp. 192-93. — Cet auteur fait avec raison d'expresses réserves sur l'ouvrage de M. Guerrier qui est un panégyrique.

[2] A Thonon, où son directeur le P. Lacombe était supérieur des Barnabites.

mon goût, mais comme ce n'était qu'en passant, je l'ai dissimulé. Son directeur me paraît fort sage et fort posé, et je ne doute pas qu'il n'arrête cette attache sensible que cette dame a pour lui et à laquelle les dévotes sont sujettes si on ne les réprime. Elle a besoin d'être beaucoup humiliée et tenue dans le rabaissement, je ne sais si elle le pourrait supporter, cela lui serait très avantageux.

CCXLIV.

Archives de l'évêché de Luçon.— Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

A Grenoble, 21 avril 1685.

Je ne sais, Monseigneur, à quoi attribuer que mes lettres ne vous aient pas été rendues, car je les envoie à votre adresse. Je ne sais si celle-ci sera plus heureuse que les autres. Il est vrai que j'ai donné la confirmation au ministre de Grenoble[1] après son abjuration, et je suis persuadé que c'était l'ancien usage de l'Église, pour leur donner le Saint-Esprit, qu'on croyait que les hérétiques n'avaient pas pu recevoir, étant dans le schisme. Quoi qu'il en soit, c'est une très bonne acquisition; c'est un homme de mérite et d'une vertu distinguée, irréprochable dans son parti. Nous travaillons à faire abattre le temple de cette ville, et j'espère qu'avant qu'il soit peu nous en viendrons à bout. Je ne pourrai entreprendre

---

[1] Le pasteur Alexandre Vigne, qui était entré au Séminaire de Grenoble le 9 décembre 1684, et avait abjuré solennellement le 15 du même mois. Cfr. Bellet, op. cit., pp. 352 et seq., où il y a d'intéressants détails sur cette conversion qui fit grand bruit.

mon voyage pour Dijon[1] qu'après la Pentecôte. Jusque-là j'espère, après mon synode, continuer mes visites. Je suis tout à fait en peine de l'état de votre santé. Comme ces sortes de maux ont des suites très douloureuses et très pénibles, ne pourriez-vous pas aller faire un tour à Paris pour vous faire traiter à fond et prendre des mesures pour le régime que vous auriez à tenir dans la suite, car votre mal est de ceux qu'on ne guérit pas tout du coup. Votre santé est si utile à votre diocèse et à toute l'Église, par les bons exemples que vous nous donnez, qu'en vérité je sacrifierais de bon cœur la mienne pour conserver la vôtre qui m'est si précieuse et si chère. Je vous demande toujours, Monseigneur, un peu de part en votre amitié et en votre souvenir devant Dieu.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CCXLV.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

A Grenoble, 16 (?) juin 1685.

Je prends, Monseigneur, une très grande part à [la] démolition du dernier temple qui restait dans votre diocèse. Il y a un partage, pour celui de Grenoble, entre les mains de M. de Châteauneuf, dont j'espère une bonne issue. On ne peut assez louer le zèle qu'a le roi pour la destruction de l'hérésie, et j'espère que cela attirera sur lui les grâces de Dieu qui lui sont nécessaires.

Ayant toutes les puissances de la terre contre moi dans

[1] Où il allait se rendre à cause de son procès avec les Dominicaines de Montfleury.

une affaire qui, sans ces sollicitations, ne souffrirait aucune difficulté, tout le monde a cru que j'étais obligé d'aller à Dijon pour faire connaître la justice de l'ordonnance que j'ai faite. Je vous avoue que je ferai le voyage avec beaucoup de répugnance ; mais si le procès se juge cet été, me voilà en état de marcher pour maintenir la discipline de l'Église et l'autorité épiscopale.

J'ai une joie que je vous puis exprimer, Monseigneur, du rétablissement de votre santé; conservez-la, je vous en conjure, pour le bien de votre diocèse et de toute l'Église. Personne au monde ne s'y intéresse plus que moi, qui suis à vous avec un respect et une vénération qui passent toutes les expressions.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CCXLVI.

Bibliothèque nationale. Fonds français, 20966, f° 225. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE NOAILLES[1].

Grenoble, 27 juin 1685.

Je me suis donné l'honneur de vous écrire, Monseigneur, par l'adresse que vous m'avez donnée; comme elle n'a pas réussi, je hasarde celle-ci par une autre voie.

J'ai fort pressé et quasi déterminé M. l'abbé de la Pérouse à se rendre auprès de vous; il a copié une partie de nos conférences et il les fera très bien ; il est propre à tout. Il faudra m'en aller dans peu de jours à Dijon pour y passer une partie du mois de juillet; je ne sais quel sera le succès de mon voyage. Si les raisons touchent les juges, je suis assuré de gagner

[1] Cf. p. 463, note.

ma cause; si ce sont les sollicitations, je la tiens perdue; mais comme c'est la cause de Dieu, je la remets entre ses mains.

Pour ce qui est des visites, il les faut faire souvent à ses frais, que toute la troupe soit édifiante, faire des aumônes, accommoder les procès, envoyer des confesseurs à l'avance pour préparer les peuples, prêcher, écouter les peuples et se rendre accessible. Je voudrais être à portée pour profiter de vos rares exemples, mais au moins j'y prends toute la part possible, et vous demande, Monseigneur, la continuation de vos bontés et de vos prières.

Tuum est per laborem, meum est per amorem.

CCXLVII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

A Dijon, le 3 août 1685.

Vous avez exigé de moi, Monseigneur, que je vous rendisse compte du succès du procès[1] que j'avais à Dijon au sujet de l'appel comme d'abus interjeté par les religieuses de Montfleury et le provincial des Jacobins, de mon ordonnance de clôture. J'ai gagné ce procès, et on a déclaré qu'elles n'étaient pas recevables en leur appel comme d'abus. Dieu a protégé visiblement son Église en cette occasion. On avait des lettres de recommandation de M. le Dauphin, de Monsieur, de M. le Prince, de M. le Duc, qui avait sollicité lui-même les juges pendant les États. M. Detalaest (?) était venu ici solliciter. M. de Saint-Vallier[2], qui avait dix ou douze parents

---

[1] Cfr. *Recueil des pièces, factums, etc., employés au procès de l'Évêque de Grenoble contre les religieuses de Montfleury*, 1685, in-4°.

[2] Cfr. p. 306.

conseillers de ce parlement, y a sollicité avec une très grande ardeur et avait mis tout Dijon en campagne. On avait fait même entrer deux conseillers d'honneur qui, dans les règles, n'y devaient point entrer : l'un était parent de M. de Saint-Vallier, l'autre domestique de Monsieur, qui avait écrit en leur faveur. Cela n'a pas empêché que je n'aie gagné mon procès, et j'en ai la principale obligation à M. le premier Président, qui a soutenu l'intérêt de l'Église sans s'ébranler par toutes ces puissantes recommandations. Comme c'est un arrêt de règlement, sitôt que je l'aurai fait imprimer, je ne manquerai pas d'avoir l'honneur de vous l'envoyer. Faites-moi, je vous prie, savoir des nouvelles de votre santé, et de croire que je suis avec un respect qui ne se peut exprimer absolument à vous. Le temple de Grenoble est démoli.

† Étienne, évêque de Grenoble.

CCXLVIII.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

A Lyon, 10 août 1685.

M. l'abbé de Tamié vous aura sans doute donné avis, Monsieur, comme j'ai gagné mon procès contre les religieuses de Montfleury, qui avaient appelé comme d'abus de mon ordonnance. On aura sans doute recours à Rome, et comme le général[1] va être archevêque, le provincial de la province de France[2] ira à Rome et fera tous ses efforts pour rendre mes

[1] Alors le P. de Monroy.
[2] Le P. Laurent Vallier (1678-1706) qui fut plusieurs fois provincial et prieur des Dominicains de Grenoble.

soins inutiles. M. le cardinal d'Estrées pourrait en dire un mot à l'assistant français des Jacobins, auteur de cette affaire, et les engager à m'aider à mettre ce monastère dans la clôture qui en a un très grand besoin. Si cela ne peut réussir, voyez par vous-même ce que vous pourrez faire avec ces Jacobins, en leur faisant comprendre que ce n'est pas une affaire de l'ordre, mais une affaire particulière contre le P. Vallier, provincial, et qu'ils me doivent aider dans un dessein qui est avantageux à l'Église et à leur ordre. C'est une honte que le jour que le provincial a intimé à ces filles l'ordre de ce général d'avoir la clôture et les grilles, ce même jour le provincial a fait une ordonnance contraire pour les engager à n'avoir ni grilles ni clôture.

Enfin, Monsieur, voyez les moyens de finir heureusement cette affaire que j'ai emportée nonobstant les sollicitations qu'elles avaient de tous côtés. Marquez-moi quels moyens M. le cardinal d'Estrées et vous estimez que je dois prendre du côté de Rome. J'aurai l'honneur de lui rendre réponse au premier jour au sujet de M. l'abbé de Saint-Antoine[1].

Je me recommande à vos saints sacrifices et je vous supplie de croire, Monsieur, que je suis à vous plus que personne du monde.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CCXLIX.

Collection Chaper. — Autographe.

AU MÊME.

A Grenoble, le 16 d'août 1685.

Le commerce qu'on a avec vous est très avantageux par mille raisons, surtout parce que je ne doute pas, Monsieur,

---

[1] Cfr., p. 263, note 2.

que vous ne présentiez à Notre Seigneur ceux à qui vous témoignez tant d'amitié.

Je vous avoue qu'ayant obligation au Pape de l'amitié qu'il m'a témoignée, et estimant d'ailleurs que c'est un très homme de bien et détaché de tout intérêt, j'ai de la douleur quand j'apprends qu'on en dit du mal à Rome. On se plaint partout de son inaction. Je ne sais si c'est son âge avancé, ses indispositions ou l'opposition qu'il trouve à tout ce qu'il entreprend qui le réduit en cet état.

J'ai affaire, comme je vous l'ai mandé, aux Jacobins de Rome, et vous m'y pouvez aider. J'ai ordonné la clôture dans le couvent des filles de Montfleury, qui est de cet ordre. Le général donna, il y a deux ans, un pareil ordre par les mains de M. Lambert. Le provincial les en dispensa le même jour qu'il signifia l'ordre de son général. On a appelé comme d'abus de mon ordonnance. Le parlement de Dijon a déclaré n'y avoir abus. Ainsi, me voilà en état de remédier à un désordre public et scandaleux. Voyez en quoi vous me pouvez aider. Le Jacobin français qui est près du général[1] est ami du P. Vallier, provincial, et du P. Pêcheur, qui sont mes parties. On a même supposé que j'avais publié cette ordonnance avant que de la faire signifier aux parties, ce qui est faux : j'ai la preuve du contraire par écrit.

J'aurais donc besoin d'un ordre du général à ces filles, d'embrasser la clôture, aux termes de leurs constitutions, d'avoir un parloir grillé et de ne parler ni au séculiers ni aux réguliers qu'aux travers de la grille.

Je vous envoie, pour cet effet, une lettre de créance pour ce général. Je sais que vous ne vous mêlez pas trop d'affaires; mais, comme celle-ci regarde l'Église, je me flatte que vous voudrez bien en prendre tout le soin possible.

---

[1] C'était le P. Cloche, qui devait à son tour devenir général. Saint-Simon fait un bel éloge de ce religieux dont il va être plusieurs fois question dans les lettres suivantes.

Je prévois que ces filles appelleront de mon ordonnance à Vienne, et de Vienne à Rome. Faites en sorte que je n'aie pour juges que des évêques comme M. de Tournai, M. de Meaux, MM. de Châlons, de Saint-Pons, d'Autun, de Reims, d'Orléans, de Valence, et point de simples prêtres du Dauphiné, qui pourraient être gagnés par mes parties.

Vous avez su la disgrâce de M. le cardinal de Bouillon[1]. Peut-être est-ce un coup du ciel qui pourra contribuer à son salut.

Je suis avec ma sincérité et tendresse accoutumée, Monsieur, entièrement à vous et sans aucune réserve.

† Étienne, évêque de Grenoble.

Je vous prie d'assurer Son Éminence de la continuation de mes très humbles respects. J'aurai l'honneur de lui écrire aussitôt que j'aurai reçu réponse de M. l'abbé de Saint-Antoine.

CCL.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

25 août 1685.

Milord Howard[2], à ce qu'on mande de Rome, ne pourra pas réussir. Celui dont vous me parlez ne songe point à aller à Rome et se tient en repos chez lui. Il n'est pas vrai qu'il

[1] Ce neveu de Turenne était si fier de la noblesse de sa race, qu'il voulut que l'aîné des fils de son frère portât le titre de *Dauphin d'Auvergne*. « Ne finira-t-il pas sur sa maison ? » dit Louis XIV avec humeur, et dès lors le grand Roi lui retira sa faveur.

[2] Thomas Howard, neveu du célèbre cardinal de ce nom. Jacques II l'avait envoyé à Rome pour tâcher d'arranger les affaires de France.

soit revenu tant de convertis en Dauphiné qu'on vous l'a dit, ni qu'on leur laisse pratiquer leur religion : il en est revenu très peu. On ne les presse pas de prendre des sacrements, parce qu'ils ne sont pas dignes, et ils ne se pressent ni de s'instruire ni de venir à la messe. On les y exhorte, ils le promettent et n'en font rien. Je souhaite que votre santé se rétablisse entièrement. On prétend que les eaux de Vals, réitérées, font leur effet sûrement : je m'en suis informé à un conseiller de ce parlement qu'elles ont guéri la seconde fois, n'ayant fait aucun effet la première. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il conserve de longues années un prélat si utile à l'Église et que j'honore au delà de toutes les expressions. Je vous demande, Monsieur, la continuation de votre amitié et de vos prières.

CCLI.

Archives nationales, L. 730. — Autographe.

A DOM LE MASSON.

19 septembre 1685.

Mon très Révérend Père,

Je suis plus las que vous d'entendre parler ces apostats, et je ne comprends pas comme M. l'abbé de Septfons leur donne des éloges. Je ne puis vous le livrer, car il n'est pas chez moi, et que d'ailleurs il m'est venu trouver sur la foi publique. Il me demande de l'argent à emprunter; il ne faut que le voir pour en être mal édifié; il est léger et dissipé à un point que cela fait pitié. Prenez la peine de m'envoyer vos mulets dimanche au soir. J'irai du matin, le lundi, vous assurer de vive voix que je suis plus que personne au monde,

Mon très Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† Étienne, évêque de Grenoble.

M. le maréchal de Bellefonds me prie de vous recommander et à vos religieux la conversion de M. le maréchal de Schomberg[1] et de sa femme.

CCLII.

Collection Morrison. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

24 septembre 1685.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre du général des Jacobins aux religieuses de Montfleury, par laquelle il leur ordonne la clôture et les grilles. Je crois qu'elles n'obéiront pas. J'entrerai dans tous les accommodements praticables, mais il faut une fois qu'on mette les novices qui viendront aux termes de la clôture prescrite par leurs constitutions. Pour les anciennes, j'entrerai dans tous les tempéraments raisonnables.

J'ai fort prié M. Genet, évêque de Vaison, de vous voir. C'est un homme d'une piété et d'une simplicité évangéliques. Il a une grande estime du Pape. Le Roi a envoyé des troupes dans cette province pour convertir les huguenots. Toutes les communautés viennent en foule à l'Église. La ville de la Mure, de mon diocèse, s'est convertie en trois jours. Douze mille hommes se sont convertis en huit jours dans le Pragelas. M. de la Trousse commande ces troupes. Cela m'a occupé dans les montagnes. Car il faut pourvoir à l'instruction de ces pauvres gens qui se sont changés par la seule crainte des gens de guerre.

---

[1] Comme l'on sait, Schomberg préféra s'exiler. Après avoir séjourné d'abord en Portugal, puis en Brandebourg, il finit par s'attacher à Guillaume d'Orange et périt à la bataille de la Boyne.

Quel est le livre contre les libertés de l'Église gallicane, contre les quatre propositions du clergé, imprimé à Liège, qui n'a pas encore paru en France?

Souvenez-vous de moi dans vos prières. Personne n'est à vous, Monsieur, avec plus d'estime et de cordialité que j'y suis.

† Étienne, évêque de Grenoble.

CCLIII.

Collection Chaper. — Autographe.

AU MÊME.

Grenoble, 16 octobre 1685.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre de M. de Compostelle que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer. Il me paraît peu zélé pour la clôture de Montfleury; mais je crois que c'est le P. Cloche, qui est ami de ces religieuses, qui a fait cette lettre.

Vous aurez de la joie d'apprendre qu'il n'y a pas un seul prêche en Dauphiné et que, dans mon diocèse, il n'y a plus d'hérétiques. J'ai profité de l'occasion des dragons qui étaient dans le voisinage pour engager mes diocésains à rentrer dans le sein de l'Église par la voie de la douceur et de la persuasion, cela m'a réussi. De la manière dont j'entends parler de la Guienne et du Languedoc, il n'y en aura pas un à la fin de l'année.

Je vous prie de dire à Son Éminence que j'ai fait tout ce que j'ai pu pour persuader l'abbé de Saint-Antoine à lui satisfaire sur le fait de ce religieux dont vous m'avez envoyé l'information. J'irai vers le Pont-en-Royans à l'occasion des nouveaux convertis et je tâcherai de le faire revenir.

Je me recommande et tout mon diocèse à vos prières, et je suis, Monsieur, votre très humble et très fidèle serviteur.

† Étienne, évêque de Grenoble.

CCLIV.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

Novembre 1685.

Vous savez, Monseigneur, ce que j'ai perdu en la personne de feu M. le Chancelier[1], et je m'en viens consoler avec vous et vous faire en même temps mes compliments sur la promotion de M. Boucherat[2]. Il aime l'Église et la justice; c'est le magistrat qui pouvait mieux remplir cette dignité, et ce choix a été approuvé de tout le monde. Je vous en félicite, Monseigneur, et toute votre famille en votre personne.

Mandez-moi, je vous prie, comme vous en avez usé avec vos nouveaux convertis, Je les trouve indociles au dernier point. Ils ne veulent entendre parler ni de messes ni de sacrements. Je crois que les instructions courantes des bons curés avec l'établissement des maîtres et maîtresses d'école est ce qu'on peut faire de plus utile, car je ne vois pas grand fruit des missions.

Conservez-moi toujours un peu de part dans vos prières et dans votre affection. Personne n'est à vous avec plus de tendresse et d'affection que j'y suis.

† Étienne, évêque de Grenoble.

---

[1] Le Tellier était mort le 28 octobre de cette année.

[2] Ce magistrat, parent de Barrillon, avait, dans l'affaire de la régale, été d'avis de ne pas l'étendre au détriment des droits de l'Église. Il mourut, comblé d'honneurs, le 2 septembre 1699.

CCLV.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

Grenoble, 14 décembre 1685.

MONSIEUR,

J'ai pris la liberté d'envoyer à Son Éminence un mémoire au sujet d'une plainte que M. le Nonce[1] a faite à Rome et en France contre moi. Il vous la montrera sans doute et vous verrez que c'est à tort qu'on m'accuse, puisque je n'ai reçu aucun hérétique dans l'Église qu'il n'ait fait la profession de foi du concile de Trente.

Mandez-moi, je vous prie, ce que vous en savez et faites-moi la grâce de me croire toujours,

Monsieur,

Votre très humble et très fidèle serviteur.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CCLVI.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

Grenoble, le 16 décembre 1685.

Nous avons ici, Monseigneur, toutes les mêmes peines que vous avez dans votre diocèse au sujet des nouveaux con-

[1] Angelo Ranucci, qui devint cardinal en même temps que Le Camus.

vertis, et nous n'avons pas les mêmes secours : votre lumière, votre piété, votre zèle, votre charité et votre prudence. Les docteurs de Paris que vous avez avec vous seront des secours admirables et dont nous manquons ici, et nous avons quantité de personnes peu instruites de ces matières et qui, avec une teinture de théologie, condamnent tous les adoucissements raisonnables qu'ils n'entendent pas, et outrent tellement les choses, qu'au lieu d'instruire et d'édifier nos prosélytes, ils les rebutent à un point qui ne se peut exprimer. D'ailleurs, les magistrats, avocats et autres de cette classe, non seulement s'opposent aux vérités que l'Église enseigne, mais ils en détournent les petits, et par leur autorité et par leurs mauvais exemples. D'ailleurs, le voisinage de Genève et des Suisses, les lettres circulaires que leurs ministres leur écrivent pour les attirer, renversent en un jour ce que nous croyons avoir fait en un mois.

Cependant, à la réserve de dix ou douze personnes, tout est converti, et je crains bien qu'à la réserve de dix ou douze personnes, il n'y en ait pas un seul qui soit bien converti.

M. Lebret, intendant de cette province, avait eu dessein d'attaquer d'abord Grenoble, croyant que si la capitale était gagnée, tout le reste se rendrait aisément. Je l'en détournai par une raison contraire, lui faisant comprendre qu'il serait plus aisé de ranger la campagne que la capitale, et que si la capitale résistait tout le reste résisterait ; au lieu que toute la campagne étant changée, Grenoble ne demeurerait pas seule. Il déféra à mon avis et alla dans les vallées de Pragelas ; pendant ce temps-là je conférai avec les plus forts et les principaux de Grenoble, et, à la réserve d'une trentaine de femmes, tout se rendit. Ils firent une déclaration qui a bien fait du bruit à Paris et à Rome; mais, après tout, quand elle est examinée dans nos règles, je ne crois pas qu'on y puisse trouver à redire. Je ne me contentai pas néanmoins de cet écrit, mais je les fis jurer sur les saints évangiles qu'ils croyaient tout ce que l'Église C. A. R. proposait à croire et

qu'ils condamnaient toutes les hérésies qu'elle condamne.

La douceur et la patience que je témoignai les engagea[1] à venir à la messe et entendre souvent mes sermons dans la cathédrale et à lire nos livres.

Ceux de la campagne eurent plus de peine à se rendre : le voisinage de la noblesse, du diocèse de Die et la facilité de sortir du royaume les rendait plus intraitables, si bien que les dragons achevèrent ce que les missionnaires n'avaient pu faire.

Les choses prenaient un assez bon train quand l'édit portant la révocation de celui de Nantes changea entièrement les dispositions de leurs esprits. L'article qui permet de demeurer dans leur religion affligea ceux qui s'étaient convertis, enfla ceux qui ne l'étaient pas, de sorte qu'ils commencèrent à cesser d'aller à l'église, ne voulurent plus entendre parler de sacrements, ni en santé ni en maladie. Ils prirent le chemin de Genève, des Suisses et du Brandebourg, et, à l'exemple de ceux de Languedoc et de Montauban, ils passèrent au-dessus des Alpes et par des lieux qui paraissaient inaccessibles. Les femmes ont paru beaucoup plus attachées à leur religion que les hommes. Dans les lieux où les catholiques sont en plus grand nombre, ils viennent à l'église avec édification ; mais, dans les lieux où ils sont seuls ou les plus forts, ils ne font aucun exercice de catholique, et quand on croit les avoir calmés, les lettres qu'ils reçoivent de Genève les raniment. Ils espèrent ou qu'une guerre étrangère ou que la fuite dans le printemps les mettra en liberté. Leurs psaumes, les gloses de leurs bibles et les livres de leurs ministres les fortifient, et on ne voit pas le moyen de leur ôter. On nous en a promis ici, mais on ne nous en a point envoyé pour substituer en la place des leurs. Ils font de petites assem-

---

[1] C'est bien la vraie lecture de l'autographe et non « que je témoigne les engagent » comme j'avais lu une première fois. (*Archives de l'évêché de Luçon*, p. 5.)

blées secrètes où ils lisent quelque chapitre de leurs bibles, leurs prières, et ensuite le plus habile leur fait quelque entretien. En un mot, comme ils faisaient en la naissance de l'hérésie.

Ils ont un éloignement insurmontable du service en langue inconnue de nos cérémonies.

J'ai envoyé les missionnaires, ils ne peuvent goûter les religieux ; les autres ont fait très peu de fruit, et j'ai été obligé d'aller partout pour remettre leur esprit et les radoucir. Mais comme on ne peut pas être partout, ce qu'on croit fait est gâté en trois jours.

J'ai remarqué que faisant des prières françaises, des lectures des épîtres et évangiles, et des explications sur ces lectures, on les attire à l'église ; en parlant beaucoup de la conversion du cœur et des autres préparations nécessaires à la pénitence et à la communion, de la corruption et de la faiblesse de l'homme, de la puissance de la grâce, de l'efficace et de l'application des mérites de J.-C., on s'ouvre un chemin à leur faire goûter les autres vérités de la religion. La communion sous les deux espèces est le comble de leurs désirs ; mais on ne peut rien sur cela sans le secours de Rome.

J'ai résolu de faire des conférences pour eux dans ma salle, sans dispute, sans air de contention, mais d'exposition de la foi et d'éloignement des propositions qu'on nous impute injustement et dont ils ont de l'éloignement. Je ne sais quel en sera le succès. J'y joindrai des prières publiques de tout le diocèse pour leur conversion sincère. Faites-moi la grâce, Monseigneur, de me faire part de vos lumières et des choses qui arriveront en vos quartiers, et surtout de votre souvenir devant Dieu pour le plus fidèle de tous vos serviteurs.

† Étienne, évêque de Grenoble.

CCLVII.

Coll. Morrison. — De la main d'un secrétaire, sauf le dernier paragraphe qui est autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

(S. l., n. d.)

Un laïque nommé Orcet, de Savoie, vendit, à prix d'argent, le droit de nomination d'une chapelle, il y a environ douze ans. L'acheteur a cédé son droit prétendu à un gentilhomme, qui a nommé sur la mort du recteur. Mgr de Grenoble, ayant appris cette vente illicite, a donné des provisions à un autre qu'à celui qui était nommé, et il a pourvu de plein droit, n'étant pas assuré qu'il y eût d'autres patrons. Néanmoins, on a eu nouvelle qu'il y a un parent dudit Orcet qui demeurait, il y a environ douze ans, chez Mgr le cardinal Gineti, en qualité d'écuyer de cuisine. On ne sait présentement où il demeure. Si M. Dirois en pouvait apprendre des nouvelles, il est prié d'en obtenir une nomination pour M. Bernard Lions, prêtre du diocèse de Riez. Le titre de la chapelle, c'est Saint-Simon-et-Saint-Jude, située dans la paroisse de N.-D. de Theys. Elle vaque par la mort d'Enemont Bavard. Sinon en prendre une provision de Sa Sainteté par *jus juri addendo*.

J'avais oublié de vous recommander cette affaire par le dernier ordinaire que j'eus le bien de vous écrire. Le banquier de Rome, correspondant de celui du Dauphiné, aura ordre de s'adresser à vous et payer les frais, s'il y a quelque chose à faire dans la suite. Je suis, Monsieur, absolument à vous.

† Étienne, évêque de Grenoble.

CCLVIII.

Collection Morrison. — Autographe.

AU MÊME.

3 janvier 1686.

En vérité, Monsieur, *Amor pænitens* ne méritait pas une censure[1]. MM. les Cardinaux doivent appréhender qu'en censurant les bonnes doctrines, à la sollicitation des moines, sur de légers prétextes, ils rendront leurs censures méprisables.

Pour l'affaire de Montfleury, pourvu qu'on établisse la régularité pour la clôture et la grille des novices à l'avenir, je m'accommoderai aisément. M. de Tamié et le P. Cloche, si les religieuses le veulent, pourraient être nos arbitres, et Son Éminence règlera la chose comme il jugera à propos. Je souscrirai à tout ce qu'il lui plaira d'en ordonner. Je vous prie de lui dire et de suivre la chose comme si vous aviez ma procuration. Je n'ai point reçu de vos lettres par les religieux de Saint-Antoine.

Il n'y a rien de si pitoyable que ce qu'a écrit en dernier lieu le P. Malebranche[2]. Quand on veut se servir d'autres principes que de l'Écriture et de la Tradition pour régler des

---

[1] On a vu cependant, p. 441, que Le Camus n'était pas absolument satisfait de l'ouvrage de Nercassel. Il était du reste mal informé : l'*Amor pænitens*, bien qu'attaqué de tous côtés et dénoncé à Rome, ne fut censuré ni du vivant de l'auteur, ni du vivant d'Innocent XI, mais seulement le 20 juin 1690, sous Alexandre VII.

[2] Le grand philosophe publiait, en ce moment, une série de réponses à Arnauld à l'appui de son *Traité de la nature et de la grâce*. Cf. ma *Bibliogr. oratorienne*, p. 88.

questions de théologie, il n'y a point de faute où on ne soit en danger de tomber.

Comme tout est converti en ce diocèse, je me suis cru obligé de leur expliquer deux fois la semaine la doctrine de l'Église. Ils y viennent en foule. J'espère que cela pourra faire quelque bien. Je vous souhaite une sainte et heureuse année et je vous demande toujours, Monsieur, un peu de part en votre amitié. Assurez, je vous prie, Son Éminence et M. l'Ambassadeur de mes très humbles respects.

† Étienne, évêque de Grenoble.

CCLIX.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

Grenoble, le 16 de janvier 1686.

Après avoir tenté, Monseigneur, avec assez peu de succès, le moyen des missions, j'ai cru que le meilleur était d'envoyer des missionnaires dans chaque paroisse et que, peut-être, avec moins d'éclat, par des conférences familières et par les visites, on en ferait plus que par les missions nombreuses et éclatantes.

J'ai cru être obligé, dans Grenoble, de faire, deux fois la semaine, des conférences publiques sur les points controversés. Nos présidents et conseillers convertis avaient demandé cela avec grande instance. Il y vient une foule de monde incroyable. Les nouveaux convertis témoignent y prendre un très grand plaisir et en être contents. Il serait à souhaiter qu'un meilleur ouvrier eût entrepris cette manière de les enseigner. J'avais commencé dans ma salle, mais le concours de peuple m'a obligé de les faire dans ma cathédrale. Dans tous

les cantons de mon diocèse, ils témoignent n'avoir de créance qu'en moi et de faire ce que je leur dirai; mais comme je ne puis abandonner la ville pour aller à la campagne, il faudra remettre après Pâques la visite de ces petites villes. M. de Valence a fait courir le bruit que l'on disait à Poitiers la messe en français, par l'ordre de celui qui est nommé à Sens[1]. Comme cela m'a paru fort peu croyable, j'ai rejeté cette nouvelle comme fabuleuse. Mandez-moi, je vous prie, si elle avait quelque fondement. Je suis à vous, Monseigneur, avec toute la vénération et toute la cordialité possible.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

Vous savez qu'*Amor pænitens,* de M. de Castorie, a été censuré à Rome[2], et qu'on [a] même voulu attaquer votre catéchisme[3].

CCLX.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

Chartreuse, 15 avril 1686.

Deux Jacobins de cette ville vont à Rome : l'un s'appelle P. Vallier, qui est celui qui a plaidé contre moi à Dijon pour les religieuses de Montfleury; l'autre se nomme P. Pécheur, qui est dans la même intrigue. Ils ne manqueront pas de faire

---

[1] Mgr Fortin de la Hoguette, successivement évêque de Saint-Brieuc, de Poitiers, archevêque de Sens.

[2] Nous avons vu, p. 463, que Le Camus était mal informé.

[3] Le catéchisme appelé *des trois Henris* (les trois prélats qui l'avaient adopté : Arnauld d'Angers, de Laval de la Rochelle et Barrillon, portaien le prénom de Henri), dénoncé à Rome, n'y fut jamais censuré.

leurs efforts (afin) d'obtenir à ce chapitre quelque relâchement de clôture pour les religieuses de Montfleury. Je vous prie, Monsieur, de veiller à ce qu'il ne s'y fasse rien qui m'intéresse. Un mot qu'en dira M. le cardinal d'Estrées au P. Cloche l'obligera peut-être à ne rien entreprendre. Je me suis donné l'honneur de lui écrire, mais je vous prie de l'en faire souvenir dans l'occasion.

Nous avons ici beaucoup d'affaires avec nos nouveaux convertis; ils ne fréquentent ni sacrifices, ni sacrements. On aura beaucoup de peine à en faire de bons catholiques. Conservez-moi toujours, Monsieur, un peu de part en votre amitié et en vos saints sacrifices.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CCLXI.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

Monteynard[1], 2 mai 1686.

Je reçois, Monseigneur, votre lettre dans les montagnes où j'ai été chercher nos nouveaux convertis. Par le tableau que vous me faites des vôtres, je trouve qu'il en est de même partout; très peu se sont confessés et à la ville et à la campagne. Ils ont des zélés parmi eux, en chaque lieu, qui les observent et qui détournent ceux qui voudraient fréquenter les sacrements. Notre application principale a été de les instruire et de ne les point effaroucher, parce qu'ils se peuvent sauver de ce diocèse sans que les troupes du roi les en puissent empêcher.

Je ne leur ai pas permis d'être un dimanche sans aller à la messe, mais j'ai empêché qu'on ne les forçât à prendre des

[1] Canton de la Mure, arrondissement de Grenoble.

sacrements par des logements de gens de guerre. J'ai vu le mauvais effet que cela a fait en Languedoc et dans les diocèses voisins. Le roi a approuvé ma conduite. Le P. J. qui vient de Rome, est mal instruit : je n'ai jamais demandé la permission de communier les prétendus Réformés sous les deux espèces, et cette colère du Pape[1] n'est pas parvenue jusqu'à moi. M. de Vaison[2] et l'abbé de Tamié[3], qui en reviennent, et son secrétaire[4], avec qui je suis en commerce, ne m'en ont rien mandé. Avec le temps, l'instruction, la charité et la patience, on viendra à bout des nouveaux convertis; mais ce n'est pas une affaire ni d'une ni de deux années, et si on ne leur donne des prières publiques hors le service en français et force sermons, on n'en viendra point à bout. C'est un malheur que les évêques ne puissent s'assembler pour convenir d'une conduite uniforme qu'on devrait tenir avec eux. Je suis à vous, Monseigneur, avec tout le respect possible.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CCLXII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

Au Périer[5], 26 mai 1686.

Je viens d'apprendre, Monseigneur, la mort de M. de Morangis[6], avec une très grande surprise. Je ne doute pas que

---

[1] Innocent XI était si peu « en colère » contre Le Camus qu'il allait, dans quelques semaines, le nommer cardinal par un *motu proprio* qui irrita Louis XIV.

[2] F. Genet.

[3] M. de Somont.

[4] Le secrétaire du Pape, Casoni.

[5] Canton de Valbonnais, arrondissement de Grenoble.

[6] C'est le 18 de ce mois que mourut ce frère de l'évêque de Luçon (et non son oncle, l'ami de saint Vincent de Paul, mort dès 1672).

cet accident ne vous touche sensiblement. Je prends plus de part que personne du monde à tout ce qui vous touche. C'est au pied du crucifix que vous trouverez votre consolation. C'est à nous à prier pour le repos de l'âme du défunt. Je suis ici dans des visites de montagnes où je n'ai que le loisir de vous assurer, Monseigneur, que je suis à vous avec plus d'attachement et de respect que personne du monde.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CCLXIII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

9 juin 1686.

En vérité, Monseigneur, j'ai été sensiblement touché de toutes les pertes que vous avez faites si promptement. Celle de M. votre frère[1] vous aura sans doute beaucoup affligé et avec raison, et on ne peut trouver sa consolation dans ces coups surprenants que dans l'ordre de Dieu, qui nous veut détacher de tout ce qui nous attachait à la créature.

Pour ce qui est de la mort de vos archidiacres[2], je comprends aisément la peine que c'est de perdre toute la consolation et la confiance qu'on avait dans un diocèse, surtout dans la conjoncture présente. Peut-être que le bon revenu de vos prébendes engagera quelque docteur à prendre la place de ces bons ouvriers. Quoi qu'il en soit, vous êtes assez fort

---

[1] M. de Morangis, comme on l'a vu dans la lettre précédente.

[2] Coup sur coup Barrillon perdit son grand archidiacre, le directeur de son séminaire, le chanoine-précepteur, le curé de Luçon et son valet de chambre, emportés en moins de quinze jours par une maladie contagieuse qui enleva trente-six prêtres au diocèse de Luçon.

pour vous soutenir de vous-même sans les appuis humains, et Dieu, peut-être, veut vous faire marcher par cette voie de ne dépendre et de ne tenir tout que de lui seul.

Si l'on pouvait être assuré d'un bon successeur, ce ne serait pas une affaire que de songer à la retraite, mais vous savez qui fait avoir les bénéfices[1] et comme il s'y prend. Vous ne seriez pas le seul dans la pensée de l'abdication, sans cet inconvénient que l'expérience nous fait assez connaître.

Pour le changement[2], je ne doute pas que, dans les circonstances de l'état de votre santé, vous ne le puissiez faire. Mais peut-être que le public en serait mal édifié.

D'ailleurs le demanderez-vous et auriez-vous lieu de croire que le P. de la Chaise vous le procurât? et le demander sans l'obtenir, c'est se faire décrier par ses ennemis sans aucun fruit. Ainsi, à moins que vos parents ou amis[3] ménageassent cela sans votre participation apparente, je n'en serais point d'avis : ces démarches sont trop délicates.

Tout cela me fait croire qu'il ne faut pas descendre de la croix que Dieu ne vous en ôte. Votre évêché serait donné à un abbé qui n'aurait de bulles qu'après la mort du Pape[4], et,

---

[1] Le P. de La Chaise, dont Fénelon traçait à Louis XIV ce portrait : « Pour votre confesseur, il n'est pas vicieux ; mais il craint la solide vertu et il n'aime que les gens profanes et relâchés ; il est jaloux de son autorité que vous avez poussée au delà de toutes les bornes. Jamais confesseurs des rois n'avaient fait seuls les évêques et décidé de toutes les affaires de conscience. Vous êtes seul en France, Sire, à ignorer qu'il ne sait rien, que son esprit est court et grossier, et qu'il ne laisse pas d'avoir son artifice avec cette grossièreté d'esprit. »

[2] De siège. Barrillon s'en tint à l'avis de Le Camus, qui fut aussi celui de Rancé, et refusa les archevêchés de Tours, de Bordeaux et de Paris.

[3] C'est en effet un frère de Barrillon qui insistait le plus pour qu'on le tirât des marais dont l'air était si nuisible à sa santé.

[4] On sait qu'Innocent XI, justement irrité contre Louis XIV, refusa constamment les bulles aux évêques nommés par le roi. Son successeur, Alexandre VIII, tint la même conduite, ainsi qu'Innocent XII jusqu'à la soumission du roi en 1693.



dans cet entre-temps, que ferait votre diocèse et vos nouveaux convertis?

Quoi qu'il en soit, quand vous songerez à la retraite, vous voyez par l'état présent des choses qu'il n'est pas le temps d'exécuter ce dessein.

Les convertis de ces quartiers ne goûtent point du tout encore notre religion. Les gens de guerre qui sont dans la province et les ordres du roi les font aller à la messe et au catéchisme, mais ils ne seront de longtemps en état de recevoir les sacrements.

Je ne cesse de demander à Dieu qu'il soit votre lumière et votre force dans les tristes événements de votre vie. Personne au monde n'y prend plus de part que moi, comme personne n'est à vous avec plus de respect et de cordialité que j'y suis.

CCLXIV.

Collection Ingold. — *Batterel*, Mémoires, III, 2e vol., p. 274. — Copie.

AU PÈRE DE SAINTE-MARTHE.

1er août 1686.

J'attends vos missionnaires [1] avec impatience. Ils nous seront très nécessaires et feront de grands fruits, à présent que le roi, à ma prière, a fait déloger les gens de guerre de la ville.

---

[1] « Voici, dit Batterel, quels étaient ces ouvriers : le P. Gaspard de Venise, le P. François Boyer, le P. Pierre Faure, le P. Bernard Lamy, le confrère Jacques Pichard, pour les catéchismes, l'abbé Treuillet ecclésiastique de Paris, et un autre venu de Provence. C'était une mission des mieux étoffées, soit pour le nombre, soit par la qualité des sujets. » — L'Oratoire fournit à ce moment plus de cent missionnaires dans les divers diocèses de France.

CCLXV.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

A Grenoble, 7 août 1686.

J'apprends, Monseigneur, par mes frères, que vous êtes à Paris et que vous êtes toujours fort incommodé de votre néphrétique et de rhumatismes. Mandez-moi, je vous prie, l'état de votre santé, j'en suis tout à fait en peine. Dieu vous a envoyé en même temps bien des épreuves, mais il vous donne en même temps la force pour y résister.

Nous avons l'affaire des *portions congrues*[1] des curés à cent écus, qui ont ruiné tous les prieurés et le chapitre cathédral de ce diocèse. Ne pourriez-vous pas en parler à M. le Chancelier, non pas pour affaiblir sa déclaration : il ne le fera pas; mais pour pourvoir à la subsistance de l'église cathédrale, qui est nécessaire pour la majesté du service auprès des évêques. Ne pourrait-on pas, pour faire subsister les prieurs, leur affecter, par suppression, les places monacales de leurs prieurés, et pour entretenir, sans qu'il leur en coutât rien, des vicaires dans les grandes paroisses, au lieu que ces sacristains et ces moines sont pour l'ordinaire des scandaleux ?

Notre clergé [a] aussi une affaire pour les rentes qu'on prétend réduire et racheter quoiqu'elles soient d'église et que l'édit de Melun et quatre arrêts différents du conseil exemptent

---

[1] Une déclaration royale du 29 janvier de cette année fixait, dans toute l'étendue de la France, les portions congrues des curés et vicaires perpétuels à 300 livres; celles des vicaires à 150 livres. Sur une réclamation de l'assemblée générale de 1690, une nouvelle déclaration, du 30 juin, modifia la première suivant le désir des intéressés.



expressément de cette loi le clergé du Dauphiné. Sachez, je vous prie, ses intentions sur ces deux affaires.

On dit que M. de Valence[1], chagrin, ou de ce qu'il avait trop de troupes à Valence, ou de ce que je prétendais engager sans troupes les nouveaux convertis à faire leur devoir, avait engagé M. de Tessé et M. Bouchu, l'intendant, à faire mettre des troupes dans Grenoble. Quoi qu'il en soit, j'en ai obtenu le délogement et j'ai représenté qu'il fallait laisser aux évêques le soin de faire prendre les sacrements, sans y forcer par des logements de gens de guerre. L'exemple de Valence m'a fait peur : à Châteaudouble, on a craché l'hostie dans un chapeau après l'avoir prise par contrainte. Je trouve que les exhortations que je leur fais et que je fais faire en divers lieux les portent et les engagent doucement à approcher des sacrements et à fréquenter nos exercices, et j'espère que ce qu'on fera par ce moyen sera plus solide, bien qu'il ne soit ni si prompt ni si éclatant. Je vous prie de m'en écrire votre sentiment et quelles sont les idées de la cour sur ces sortes d'affaires.

Je suis toujours à vous, Monseigneur, avec l'attachement le plus sincère et le plus respectueux du monde.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CCLXVI.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

14 août 1686.

Je me donne l'honneur de vous écrire, Monseigneur, ayant appris que vous êtes à Paris, pour savoir des nouvelles de votre santé, dont je suis tout à fait en peine. Tâchez de la

[1] Cosnac.

rétablir dans l'air natal, et ensuite essayez encore si c'est l'air du Poitou ou votre tempérament qui vous cause votre mal.

Si vous allez voir Mme votre sœur et que je sache le temps, je ferai la moitié du chemin pour avoir la consolation de vous embrasser.

Les dragons de Grenoble sont sortis, et, depuis leur départ, les choses vont assez bien. Ils[1] fréquentent les exercices et s'approchent des sacrements. Ces MM. les gens de guerre veulent faire leur cour par ces sortes de violences, mais je suis persuadé que cela n'agrée point au roi et qu'au fond rien n'est plus contraire au dessein qu'on a de les affermir dans notre religion.

Je vous ai prié de savoir de M. le Chancelier si l'on ne ferait rien en faveur des chapitres cathédraux qui sont réduits à la misère par l'augmentation des portions congrues, et aussi sur les rentes du clergé. Le député de ce diocèse aura l'honneur de vous voir là-dessus.

Je suis, Monseigneur, absolument à vous avec tout le respect et la vénération possible.

† ÉTIENNE, évêque de Grenoble.

CCLXVII.

Collection Ingold. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE NOAILLES.

21 d'août 1686.

Je n'ai point reçu de lettre de vous, Monseigneur, que je n'y aie répondu le jour même. Il faut que votre adresse de Paris ne soit pas sûre.

---

[1] Les nouveaux convertis.

Nos nouveaux convertis font très bien. On leur avait envoyé des gens de guerre. On les a retirés à ma prière. Ils ont pris une très grande confiance en moi. Ils m'ont fait arrêter à Grenoble pour leur faire des conférences, où je tâche de leur expliquer nettement le dogme de l'Église, distingué et séparé de tous les préjugés des théologiens ; cela les contente fort. Avant qu'il soit trois mois, ils auront reçu tous les sacrements dans ce diocèse. Ils vont tous à la messe, mais il faut maintenir cela. J'ai fait un projet de directoire que je donne aux missionnaires, afin qu'on agisse partout dans mes vues ; mais je compte qu'il faut deux ou trois ans de bonnes et solides instructions, prières françaises, pour les accoutumer à venir agréablement à l'église.

L'on a toutes les peines du monde sur la question que vous me proposez sur les deniers pupillaires, parce qu'on suit ici le droit écrit, qui est très rigoureux contre les tuteurs : une assemblée de parents peut leur ordonner de mettre l'argent en constitution de rente. C'est après avoir cherché tous les expédients celui qu'on a trouvé le meilleur. Il est plus aisé à pratiquer en vos quartiers où ces constitutions sont en usage, au lieu qu'ici j'ai toutes les peines du monde à les introduire. Si les colonnes de l'Église tremblent à la vue du poids de nos charges, que dois-je faire, moi, qui en suis indigne par mille titres. J'attends que Dieu me donne un moyen pour en sortir. J'ai besoin du secours de vos prières.

CCLXVIII.

Archives du ministère des affaires étrangères. — Correspondance de Rome (vol. 301, f° 261). — Autographe.

A COLBERT DE CROISSY.

A Grenoble, 14 septembre 1686.

Je suis tellement persuadé, Monsieur, de votre amitié et de la part que vous prenez à tout ce qui me touche, que

j'espère que vous voudrez bien témoigner à Sa Majesté que jamais ma surprise n'a été pareille. Je n'avais jamais pensé ni désiré que le Pape songeât à m'élever au cardinalat, quand le courrier m'a apporté cette nouvelle. Le premier pas que j'ai fait, c'est d'en écrire à mon frère, le premier président, d'aller trouver Sa Majesté pour l'assurer que je n'ai rien su du dessein qu'avait le Pape de me faire cardinal, et que je ne l'accepterais point que par l'agrément du roi et qu'autant qu'il jugerait que cela fût utile à son service; que la manière dont le Pape témoignait vouloir se confier à moi me faisait espérer que, dans la suite, je pourrais n'être pas inutile à Sa Majesté. Cependant, je n'ai pas cru devoir remercier Sa Sainteté, ni prendre aucune marque de cardinal que je ne susse les intentions de Sa Majesté, auxquelles je me conformerai avec une fidélité inviolable. J'ai chanté le *Te Deum*, comme évêque, j'ai prêché nos convertis à mon ordinaire. Ils ont tous été à confesse, ils ont communié, ils ont tous reçu la confirmation de ma main, et je puis vous répondre, Monsieur, qu'ils feront exactement, dans mon diocèse, tout ce que Sa Majesté désirera. Comme j'ai l'avantage, Monsieur, de vous appartenir de si près, j'espère que vous continuerez vos bons offices auprès de Sa Majesté, et que vous lui répondrez de mon dévouement et de ma fidélité à toute épreuve, en ce qui regarde son service.

J'espère que Sa Majesté agréera que je ne reçoive le bonnet de cardinal que de sa main; c'est un honneur que j'espère obtenir par votre entremise, et que vous me ferez la grâce de croire que je suis à vous, Monsieur, avec une reconnaissance et un attachement qui va au delà de toutes les expressions.

† Le Cardinal Le Camus.

CCLXIX.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

Grenoble, 15 septembre 1686.

Ne trouvant rien en moi qui ait pu porter Sa Sainteté à jeter les yeux sur moi, pour m'élever à la dignité de cardinal, j'ai sujet de me confondre devant Dieu d'occuper une place qui serait mieux remplie par un autre. L'obéissance seule me l'a fait accepter, et Sa Majesté m'a témoigné qu'il acceptait ce choix. Je souhaite qu'il se trouve quelque ouverture pour aider un si grand et si saint Pape dans les soins qu'il prend pour l'Église.

Je vous rends grâces, Monsieur, de la part que vous y voulez bien prendre. Je me suis donné l'honneur d'en écrire à Sa Sainteté par un exprès qui porte une lettre à Son Éminence. Vous ne me mandez pas comme s'est faite cette promotion, avec qui le Pape l'a concertée, si M. l'Ambassadeur en avait averti le Roi auparavant; car je ne sais comment tout cela s'est fait et personne ne m'avait donné avis de la promotion. On dit qu'on doit envoyer un camérier secret pour porter le chapeau. Mandez-moi, je vous prie, qui sera choisi pour cet emploi et quand il viendra.

J'ai écrit à vos deux amis, les cardinaux Howard et Coloredo. Je suis accablé de tant de compliments et d'embarras que je ne puis vous en écrire davantage. Je vous prie d'assurer Son Éminence de mes très humbles respects.

CCLXX.

Bibliothèque nationale. — Clairamb. 1175, f° 83. — Autographe.

AU MARQUIS DE SEIGNELAY.

A Grenoble, le 22 septembre 1686.

Je ne puis assez vous exprimer, Monsieur, combien je suis touché de la manière obligeante dont vous me faites l'honneur de m'écrire au sujet de ma promotion au cardinalat; vos bontés pour moi sont héréditaires. Feu M. votre père[1] m'a autrefois tiré de l'exil[2] et a porté le Roi à me faire évêque de Grenoble. Ce sont des grâces dont le souvenir ne s'effacera jamais de mon cœur, non plus que l'amitié que vous me témoignez qui m'engage à vous, Monsieur, avec un attachement et une fidélité inviolable.

† Le cardinal Le Camus.

CCLXXI.

Archives de l'évêché de Luçon, — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

23 septembre 1686.

Je ne doute pas, Monsieur, que vous n'ayez appris avec autant de surprise que moi cette nouvelle de ma promotion

---

[1] Le grand Colbert.

[2] A la suite de l'équipée de Roissy (Bellet, p. 8), l'abbé Le Camus avait été exilé à Meaux par Mazarin.

au cardinalat, et que vous n'ayez fait les mêmes réflexions. J'espère que cela me donnera lieu de vous entretenir à Paris avant votre départ et vous ouvrir mon cœur là-dessus. Car, à vous dire le vrai, à moins que ce ne me soit un moyen de servir l'Église universelle, en contribuant à maintenir la pureté de la morale et à rétablir la discipline ecclésiastique, je m'estimerais très malheureux de me trouver dans un poste si élevé et si périlleux. J'espère de la miséricorde de Dieu que je ne m'y affaiblirai pas et que, par le secours de vos prières, je tâcherai de remplir les grandes obligations à quoi je me sens engagé par cette nouvelle dignité. Faites-moi la justice de croire, Monsieur, que personne au monde n'est à vous avec plus d'estime et de cordialité que j'y suis.

† Le cardinal LE CAMUS.

CCLXXII.

Bibliothèque de Grenoble. — Mss. 299.

A LOUVOIS.

Grenoble, 27 septembre 1686.

Si vous avez été surpris, Monsieur, de ma promotion au cardinalat, je puis vous dire que je l'ai été encore plus que vous, car c'est une dignité à laquelle je n'avais jamais pensé, bien loin de la désirer ou de la poursuivre. Aussi j'ai regardé en ce choix l'ordre de Dieu qui, pour mieux faire connaître sa puissance, se sert de ses plus faibles instruments pour accomplir son œuvre. Ma vue unique est de me servir de cette nouvelle dignité pour défendre la vérité, la pureté de la morale et la discipline de l'Église, et par mes paroles et par mon exemple. Si feu M. le Chancelier[1], d'heureuse mémoire, à

[1] On se rappelle que Michel Le Tellier, père de Louvois, était mort l'année précédente.

qui j'ai des obligations immortelles, vivait encore, qu'il aurait de joie de voir élever une personne qu'il avait si souvent soutenue contre ceux qui me voulaient accabler! Faites-moi la justice de croire, Monsieur, que les sentiments de ma reconnaissance passent du père au fils, et que vous n'avez pas un serviteur qui vous soit plus fidèle et qui désire plus la continuation de votre amitié et de votre commerce, et comptez, je vous prie, toujours sur moi comme sur la personne du monde, Monsieur, qui est le plus absolument à vous avec une estime et un attachement inviolable.

† Le cardinal Le Camus.

Le courrier extraordinaire que M. le cardinal Cibo m'avait dépêché de la part du Pape m'apporta la nouvelle à Grenoble, dimanche au soir, 8 septembre. J'étais profondément endormi, et il me mit la calotte sur la tête après m'avoir ôté mon bonnet; cela me réveilla en un terrible sursaut, comme vous pouvez croire.

CCLXXIII.

Bibliothèque nationale. — Cabinet de titres, dossier Le Camus, f° 111[1].

A BENSERADE[2].

Saint-Mury[3], 5 octobre 1686.

Je vous avoue, Monsieur, que je travaille de bonne foi à devenir saint et je m'en trouve fort éloigné. Je n'ai jamais

---

[1] Cette lettre se trouve aussi dans les Mss. Clairambault, 1069, f. 97, ainsi que la lettre de Benserade à laquelle Le Camus répond.

[2] Le célèbre poète.

[3] Cette indication de la localité est donnée dans les *Bigarrures curieuses* (p. 146), où cette lettre a été publié pour la première fois.

pensé au cardinalat et l'on m'en a apporté la nouvelle dans mon lit. Il faut adorer Dieu et se soumettre aux ordres de la Providence, et tâcher de justifier le choix du Pape en essayant de devenir un jour ce qu'il s'est figuré que j'étais; il aime tant la vertu, qu'il en aime même les apparences. S'il m'avait connu plus particulièrement, il en aurait sans doute porté un autre jugement et il aurait honoré de la pourpre quelque autre qui en aurait été plus digne que moi. Nous avons été autrefois ensemble dans les cours, et je vous avoue que rien ne m'a tant dégoûté et désabusé du monde, et engagé à penser à mon salut que d'en voir le néant et les misères. J'apprends, par ouï dire, que le monde est encore plus laid et plus méchant qu'il n'était il y a vingt ans quand je le quittais. Vous avez trop de lumière pour n'en pas faire le même jugement. Je souhaite que votre cœur soit d'accord avec votre esprit et que vous ne pensiez qu'à vous préparer aux jours éternels. Comme vous dites fort bien que les cardinaux ne peuvent rien donner, ils peuvent au moins souhaiter à leurs anciens amis les véritables biens. Personne, Monsieur, n'est plus à vous que je suis.

† Le cardinal LE CAMUS.

CCLXXIV.

Archives du ministère des affaires étrangères. — Correspondance de Rome, vol. 301, fol. 319.

A LOUIS XIV.

9 octobre 1686.

SIRE,

Votre Majesté ayant agréé ma nomination au cardinalat, j'ai cru que le premier et le plus indispensable de tous mes devoirs était de ne point recevoir le bonnet que je ne susse sur cela ses intentions.

C'est ce qui m'obligea d'engager mes frères[1] à supplier très humblement Votre Majesté de me vouloir faire l'honneur de me donner le bonnet.

J'avouerai à Votre Majesté que l'obligation étroite de la résidence, dont je suis convaincu et que j'ai gardée inviolablement depuis seize ans sans me vouloir servir du prétexte spécieux des députations du clergé, s'opposait dans mon esprit à ce voyage, bien que je prétendisse n'être que trois semaines à Paris, et uniquement pour lui rendre mes très humbles respects.

Mais Votre Majesté, en s'expliquant qu'elle trouvait à propos que je reçusse le bonnet dans mon diocèse, de la main du camérier du Pape, elle a levé mes doutes, et j'ai obéi en recevant le bonnet suivant ses ordres, pour m'en retourner dans la visite des montagnes de ce diocèse.

Il ne me reste qu'à supplier très humblement Votre Majesté de croire qu'aucun des cardinaux de sa nomination, et à qui elle donnera le bonnet, n'aura jamais un attachement plus sincère pour sa personne sacrée, et ne lui sera jamais plus fidèle et plus dévoué à son service que je serai toute ma vie.

C'est la protestation très sincère que je prends la liberté de faire à Votre Majesté, et que je suis avec un très profond respect et une fidélité inviolable,

Sire,

De Votre Majesté,

Très humble, très obéissant et très fidèle sujet et serviteur.

† Le cardinal Le Camus.

---

[1] « Sur un avis prompt et secret qu'ils eurent de sa promotion, ils coururent à Versailles et trouvèrent le moment de le faire agréer au roi. Heureusement pour eux, ni M. l'Archevêque, ni le P. de la Chaise n'y étaient ; s'ils y avaient été ou qu'ils fussent arrivés à temps, il y a bien de l'apparence qu'ils eussent fait donner ordre à ce nouveau cardinal ou de sortir du royaume, ou de renvoyer la barette. » Legendre, *Mémoires*, p. 73. Louis XIV avait tout d'abord accueilli favorablement la nomination

CCLXXV.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

Grenoble, 9 octobre 1686.

Je vous avoue, Monsieur, qu'il n'y a que la seule obéissance au Pape qui m'ait pu obliger à accepter une dignité qui est infiniment au-dessus de moi et dont je prévois que je ne ferai aucun usage pour le service de l'Église, par les contradictions qui suivront la manière dont j'ai été choisi.

Vous comprenez mieux que personne que je n'irai point à Rome, que M. le cardinal d'Estrées ne le désire dans la conjecture présente ; et quand j'y serais, je ne vois pas bien de loin ce que j'y pourrai faire de bien. Il faut écouter Dieu avec attention et le servir avec fidélité. Je sais qu'il me demande dans mon diocèse, et je tâcherai d'y travailler mieux qu'à mon ordinaire, sans en partir, qu'il ne me paraisse que Dieu me demande ailleurs. La retraite que je méditais il n'y a pas un mois me conviendrait mieux et serait plus de mon goût qu'une dignité si élevée au-dessus de moi en toute manière.

Demandez à Dieu, mon cher Monsieur, que j'en fasse un saint usage, et me croyez absolument à vous avec toute la sincérité et la cordialité possibles.

† Le cardinal Le Camus.

---

de Le Camus (Cfr. Bellet, 252) ; puis les mauvais offices de ses conseillers produisirent leur effet, et une véritable disgrâce s'annonça pour le nouveau cardinal.

CCLXXVI.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

13 octobre 1686.

Il y avait bien de l'apparence, Monsieur, que je ne pourrais pas me dispenser d'aller à Paris, ou pour recevoir le bonnet, ou pour rendre mes respects au Roi, ou pour prêter un nouveau serment. La Providence, apparemment, en dispose autrement et j'en bénis Dieu de tout mon cœur. On est en sûreté dans son diocèse, on est toujours en danger pour peu qu'on demeure à la cour. Les mages y perdirent de vue leur étoile. Je faisais un très grand plaisir de pouvoir vous entretenir à cœur ouvert avec notre saint abbé[1]. Il faudra nous réunir dans le cœur de Jésus-Christ. Je vais continuer mes visites et profiter du beau temps pour faire une course de six semaines dans les montagnes. Je suis en l'union à vos saints sacrifices, Monsieur, plus à vous, et avec plus d'estime et de cordialité que je puis vous exprimer.

† Le cardinal Le Camus.

---

[1] Rancé. Sur les sentiments du saint abbé de La Trappe lors de la promotion de Le Camus, cfr. Bellet, p. 257.

CCLXXVII.

Bibliothèque nationale, mss. français 9359, f° 25. — Autographe.

A MONSIEUR NICAISE[1].

Arvillard[2], le 19 octobre 1686.

Je vous remercie, Monsieur, de la bonté que vous avez eue de me vouloir envoyer les vers que M. Petit a faits à mon sujet; ce m'est un grand avantage d'être loué par une personne de ce mérite. Je vous prie de l'en vouloir remercier de ma part et de lui vouloir bien dire que je profiterai des avis qu'il me donne sur la fin. Je souhaite que Dieu vous fasse la grâce de vous servir si bien de guide, que vous ne fassiez rien au sujet de l'affaire que vous poursuivez que suivant son bon plaisir et sa sainte volonté, un vrai ami ne vous peut pas souhaiter autre chose. Je suis à vous plus absolument que personne du monde.

† Le cardinal Le Camus.

CCLXXVIII.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

Villard-Bonnot[3], 23 octobre 1686.

Je vous écris, Monsieur, de mes visites des montagnes, pleines de huguenots, où je suis retourné après avoir reçu le

---

[1] M. Nicaise, chanoine de la Sainte-Chapelle, à Dijon, le célèbre *facteur du Parnasse*.

[2] Canton de la Rochette, arrondissement de Chambéry (Savoie).

[3] Canton de Domène, arrondissement de Grenoble (Isère).

bonnet de M. de Servien, qui m'avait dit à peu près les mêmes choses qui sont marquées dans votre lettre. Il faut espérer que tant de bons sujets pourront rendre de bons services à l'Église et à son Pape, dont les intentions paraissent si pures et si désintéressées. On avait fait courir le bruit, à Paris, que M. le cardinal d'Estrées ne désirait pas que j'allasse à Rome; il m'a écrit le contraire et M. Lambert[1] m'en a assuré. Depuis ce temps-là, on a dit qu'il était d'accord avec moi et toute ma famille, et que c'était la raison pour laquelle il ne m'avait pas nommé. Vous comprenez par là comme le monde est fait et comme on est heureux quand on en est bien désabusé et bien séparé.

En quelque lieu que ce soit, soyez bien persuadé, Monsieur, que personne n'est plus absolument à vous et avec plus de tendresse que j'y suis.

† Le cardinal Le Camus.

CCLXXIX.

Archives du ministère des affaires étrangères. — Correspondance de Rome, vol. 301, f° 383.

A COLBERT DE CROISSY.

A Grignon[2], 25 octobre 1686.

J'ai, Monsieur, de nouvelles actions de grâces à vous rendre de ce que vous avez eu la bonté de rendre ma lettre au Roi et de l'accompagner de vos bons offices : je ne vous répéterai pas ce qu'elle contient. Mes frères m'ayant marqué expressément que le Roi leur avait dit qu'il désirait que je reçusse le bonnet de la main du camérier, j'écrivis à M. de Servien, à Turin, pour l'engager à passer par Grenoble et

---

[1] Son official.
[2] Commune de Pontcharra, arrondissement de Grenoble (Isère).

que cela importait au service du Roi. Sa Majesté avait témoigné à mes frères qu'il désirait que je travaillasse à affermir les nouveaux convertis, et comme vous savez, Monsieur, qu'il est défendu à un cardinal de faire aucune fonction publique qu'il n'ait reçu le bonnet, j'ai cru que, pour obéir à Sa Majesté et pour pouvoir aller dans ces montagnes avant que la neige les ait rendues inaccessibles, et recevoir le bonnet de celui que le Roi avait indiqué, je devais presser le camérier de me le donner, afin que je fusse en liberté d'aller dans les Alpes. M. le cardinal de Vendôme[1] ayant eu ordre du Roi de recevoir le bonnet à Aix, arrêta le camérier qui le portait en cour, et reçut le bref du Pape et le bonnet de cardinal de la main de M. le cardinal Grimaldi. J'ai suivi ponctuellement cet exemple qui est le plus récent, et je vous avoue, Monsieur, que c'est uniquement pour donner des marques de mon obéissance aux ordres de Sa Majesté; car, si j'eusse suivi mon inclination, j'aurais attendu vingt ans avec plaisir pour avoir l'honneur de le recevoir de la main de sa Majesté; mais, ne pouvant espérer cette grâce et étant obligé d'aller visiter les convertis, ce que je ne pouvais faire sans avoir reçu le bonnet, je l'ai reçu en la manière que Sa Majesté a dit à mes frères qu'il voulait que je le reçusse.

Il ne me reste, Monsieur, qu'à vous conjurer, par les liens du sang qui me donnent l'avantage de vous appartenir de si près, et par toutes les marques d'amitié que vous m'avez données par le passé, de vouloir bien faire valoir auprès du Roi la violence que je me suis faite de recevoir le bonnet d'une autre main que de la sienne, pour obéir à ses ordres, et de l'assurer qu'il trouvera en toutes rencontres qu'il n'a point de sujet qui lui soit plus fidèle. Ajoutez-y la grâce de croire que je suis absolument à vous, Monsieur, avec toute la reconnaissance et la sincérité possibles.

† Le cardinal Le Camus.

---

[1] Le duc de Mercœur qui, entré dans les ordres à la mort de sa femme, fut nommé cardinal, en 1667, par Alexandre VII.

CCLXXX.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

Venon[1], 31 octobre 1686.

Vous me faites, Monsieur, un très grand plaisir de me mander de vos nouvelles. Je serais fort du parti de M. le cardinal Coloredo, de ne point faire tant de visites; mais apparemment la Providence y a pourvu, et mes visites se retrancheront aux paroisses de mon diocèse, et je vous assure que j'en ai beaucoup de joie.

M. de Servien parle de vous avec estime ; mais il est aussi aigri contre M. le cardinal d'Estrées que M. le Cardinal l'est contre lui. Il m'a fort promis de ne rien dire en cour de tout ce qu'il m'a dit. Je souhaite qu'il me tienne parole.

Au surplus, Dieu m'a fait la grâce de ne le point perdre de vue dans le changement d'état, et j'espère que je lui serai fidèle et que, dans les lieux où la Providence me mènera, la vérité et la charité seront mon unique règle. Tout ce qu'on m'a écrit, et de Rome et de Versailles, n'a en rien altéré le respect et l'estime et l'amitié que j'ai depuis vingt ans pour M. le cardinal d'Estrées. J'aurais une grande consolation de l'entretenir, surtout sachant mieux que lui l'état où il est en cour de Rome. Mais il faut renoncer à toutes les consolations sensibles pour se conformer aux ordres de Dieu. Ils me sont connus, étant évêque j'y dois demeurer et y servir jusqu'à ce qu'il m'appelle ailleurs. On est bien quand on est où Dieu nous met; on est toujours mal quand on n'est pas au lieu où l'architecte nous a destinés. Ainsi, à l'égard de la paix[2],

---

[1] Canton de Domène, arrondissement de Grenoble (Isère).

[2] Entre Louis XIV et le Saint-Siège.

je n'y contribuerai que par mes vœux, tant que je serai dans mon diocèse, et, en quelque lieu que je sois, je serai toujours, Monsieur, entièrement à vous.

† Le cardinal Le Camus.

CCLXXXI.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

Grenoble, 20 novembre 1686.

Vous savez, Monsieur, l'étroite amitié qui est entre nous depuis si longtemps. Je vous prie que le cardinalat ne change rien dans notre manière d'écrire, car je compte sur vous comme sur le meilleur ami que j'aie au monde, et je me joins tous les jours à vous dans le cœur de Jésus-Christ.

Je vous écrivis il y a un mois : je ne sais si ma lettre vous a été rendue. Ne sortez pas de Paris que vos incommodités ne prennent une fin, car on est très mal secouru, dans les provinces, de ces sortes de maux.

Nous avons perdu, vous et moi, un bon et saint ami[1] : je m'y préparais depuis longtemps. Cependant sa mort m'a touché sensiblement. Il priera Dieu pour nous dans le ciel. C'est lui qui m'avait mis les armes à la main, et, sans ses instances, je ne me serais jamais pu résoudre de prêcher dans mon diocèse. Je viens présentement de visiter tous mes nouveaux convertis des montagnes : je les ai prêchés, j'ai répondu à leurs doutes, j'y ai mené des missionnaires. Ils vont à la

---

[1] Le P. de Mouchy. Ce saint prêtre mourut le 8, à l'âge de soixante-seize ans, « dont il en avait passé cinquante-huit dans la congrégation de l'Oratoire ». Cfr. sa vie, dans Cloyseault, III, p. 75.

messe, ils mènent leurs familles aux catéchismes, et la plupart se sont présentés au confessionnal. Ils paraissent tranquilles et n'avoir plus d'envie de se sauver. Avec des maîtres et des maîtresses d'écoles, des missions, et de la douceur, et beaucoup de patience, j'espère qu'on en viendra à bout. Est-il vrai qu'on travaille à un code pour l'Église et qu'on y parle d'une chambre pour les appels comme d'abus où M. de Paris présidera? Conservez-moi, je vous prie, Monsieur, un peu de part en vos prières et en l'honneur de vos bonnes grâces. Personne n'est avec plus de vénération et de cordialité que je suis, Monsieur, absolument à vous.

† Le cardinal LE CAMUS.

CCLXXXII.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

Grenoble, 4 décembre 1686.

J'ai reçu, Monsieur, deux de vos lettres, dont l'une était de fort vieille date et l'autre fort fraîche. Je ne crois pas qu'on ait dit au Pape que M. le cardinal d'Estrées m'ait empêché d'aller à Rome, au moins il ne m'en est rien revenu. Il est vrai, comme je vous l'ai mandé, qu'on a dit à la cour que M. le Cardinal a d'abord écrit une lettre fort obligeante pour moi[1], et qu'ensuite, à la persuasion de ses parents et sur ce qu'il avait appris que j'étais mal à la cour, il en avait écrit une pour m'empêcher d'aller à Rome.

Je ne sais si M. le cardinal Ranucci[2] a ramassé cela et s'il

---

[1] C'est vraisemblablement la lettre du 5 octobre (BELLET, p. 268), où la conduite de Le Camus est en effet jugée avec beaucoup d'équité.

[2] Le nonce du Pape, à Paris, qui avait reçu le chapeau en même temps que le Camus.

l'a écrit au palais. Pour moi, je n'ai fait aucun cas de tous ces avis. Je suis convaincu de la probité de M. le cardinal d'Estrées, et je le crois incapable de duplicité avec ses amis; et d'ailleurs j'ai une si grande sincérité et si opposée aux manières d'agir de votre cour, que je crois que je n'y réussirais pas; le Pape, d'ailleurs, ayant, à ce que je pense, pris son parti dont il sera malaisé de le faire revenir. D'ailleurs, je n'ai pas le moyen de faire toute la dépense qu'il convient de faire à Rome et dans les voyages. Ces raisons, jointes aux périls qu'il y a dans les cours et à l'amour que j'ai pour la résidence, bien loin de trouver mauvais qu'on m'empêche d'aller à Rome, j'en ai de la joie. En un mot, il faut tâcher de servir l'Église en la manière que Dieu le demande de nous. Je sais qu'il me veut ici et je ne ferai aucune démarche pour en sortir, que je ne voie vraiment la volonté de Dieu. En quelque lieu que je suis, personne n'est plus absolument à vous que

† Le cardinal LE CAMUS.

CCLXXXIII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

Sans date[1].

L'occasion favorable, Monsieur, d'un de mes (ecclésiastiques)[2] qui va en Poitou me donne lieu de vous écrire et de vous demander la continuation de votre amitié et des nou-

---

[1] Une déchirure a fait disparaître, avec plusieurs mots, la date de cette lettre, qui est probablement de la fin de 1686.

[2] Mots déchirés suppléés.

velles de votre santé. L'infidélité des postes m'empêche de vous écrire aussi souvent que je le désirerais. On ne dit rien encore de notre armée d'Italie ; mais la disette d'argent, les taxes continuelles, les passages des gens de guerre, la mortalité et la famine fait toute notre occupation, et ce qui est étonnant, c'est que cela ne fait revenir personne à Dieu, et qu'on est plus dur dans l'affliction qu'on était dans la prospérité.

Pour moi, je suis toujours dans le même état : mes amis de Rome voulaient m'y attirer, voyant qu'il n'y a aucune espérance de rentrer dans les bonnes grâces du Roi, et voulaient, pour faciliter ma retraite, que je lui remisse mon évêché. Mes amis de France veulent que je demeure ferme jusqu'à la mort, à Grenoble, sans demander d'aller à la cour et sans se soucier même d'aller au premier conclave. Pour moi, ma pente irait à quitter mon évêché et, au lieu d'aller à Rome, de me retirer, ou dans une maison religieuse à la campagne, ou dans ma terre, pour penser uniquement à mon salut et à me préparer à la mort. J'aurais bien besoin (de vos bons)[1] conseils; je ne vous dis point les raisons de chacun de ces avis, mais si vous me mandez le vôtre par d'autres voies que par celle-ci, marquez-moi simplement que vous êtes du sentiment du premier avis, du deuxième ou du troisième, suivant que Dieu vous l'inspirera. Je vous prie de vous souvenir de moi dans vos prières et de compter que vous n'avez pas au monde un serviteur qui vous soit plus dévoué et qui soit à vous, Monsieur, avec plus d'estime et de distinction que j'y suis.

† Le cardinal Le Camus.

---

[1] Mots déchirés suppléés.

CCLXXXIV.

Biblioth. nation. — Portef. Vallant, F. Fr. 17044, f° 27.

A UNE RELIGIEUSE.

Sans date[1].

Si l'amitié dont vous m'avez honoré depuis si longtemps vous a porté à ressentir quelque joie de ma promotion au cardinalat, je suis persuadé que votre foi et votre charité sincère a tempéré bientôt ces sentiments de joie, et que la vue des obligations et des périls de cette dignité vous a fait trembler pour moi. Jésus-Christ n'a pris la pourpre qu'en prenant la couronne d'épines et en se disposant à son sacrifice, et la pourpre chrétienne ne doit revêtir les cardinaux que pour les disposer aux sacrifices de pénitence et à leur état de victime pour la vérité de Dieu et pour la sanctification de son Église qu'il a lavée et empourprée de son sang[2]. Ces vues vous ont porté sans doute à craindre que je n'en fisse pas un si saint usage, et j'espère qu'elles vous porteront à demander à Dieu qu'il me fortifie de plus en plus dans l'amour de sa vérité, de son Église, de la pénitence et de l'humiliation, sans quoi cette dignité est encore plus nuisible qu'elle n'est éclatante, puisqu'on ne peut en un état si relevé faire des chutes qu'elles ne soient mortelles. Priez donc, je vous en conjure, pour mes périls et pour mes besoins, et faites-moi la justice de croire que je suis, etc.

---

[1] Cette lettre ne porte pas de date, mais est évidemment postérieure de peu de temps à la promotion de Le Camus au cardinalat, c'est-à-dire des derniers mois de l'année 1686.

[2] Sentiments analogues à ceux qu'exprima en pareille circonstance le vénérable P. de Bérulle.

CCLXXXV.

Biblioth. nation. Ms. Clairambault, 1069, fol. 100[1]. — Copie.

A MONSIEUR DESLIONS[2].

Sans date[3].

Rien n'est si ingénieux ni si instructif que la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Je l'ai lue et relue avec plaisir et consolation, et j'espère que j'en ferai mon profit ; vous me donnez une idée si sainte et si chrétienne du cardinalat, et vous remarquez si adroitement les périls qui environnent cette dignité, qu'il n'y a qu'à suivre la voie que vous m'en donnez pour en remplir les devoirs avec fidélité. Plus je considère cet emploi et de la manière dont on en use dans le monde, et de la manière que Dieu veut qu'on en use, et moins je me trouve en état de satisfaire le monde et de suivre les règles que Dieu nous prescrit. Ma confiance est en Dieu, il m'a fait cardinal sans que j'y pensasse et contre mon inclination, j'espère qu'il me soutiendra et me fera connaître ce qu'il demande de moi. Le secours de vos prières ne m'est pas moins nécessaire que celui de vos grandes lumières ; je vous conjure, Monsieur, par notre ancienne amitié, de ne me les pas refuser et de croire que je suis vôtre.

† Le cardinal Le Camus.

---

[1] Le même Mss (folio 98) contient la lettre à laquelle Le Camus répond.

[2] Jean Deslions, docteur de Sorbonne et doyen du chapitre de Senlis (1701), est l'auteur de plusieurs curieux ouvrages, entre autres d'un *Traité contre le paganisme du Roy-Boit* (le roi de la fève), Paris, 1670.

[3] Même observation que pour la lettre précédente.

CCLXXXVI.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

Grenoble, 8 janvier 1687.

Je vous souhaite, Monsieur, une heureuse et sainte année, comblée de toutes bénédictions, et je vous conjure de croire qu'à la mort et à la vie je suis à vous, avec une fidélité et un attachement inviolables.

Nos missions réussissent très bien dans ce diocèse, surtout celles des prêtres, du clergé. J'en entretiens deux cette année, nonobstant les nouvelles et impérieuses dépenses qu'il m'a fallu faire. Mais l'argent qu'on m'avait fait espérer m'a manqué, comme vous aurez pu le savoir.

Je comprends bien l'impatience que vous avez d'aller en votre diocèse, mais pendant que vous êtes à Paris, au nom de Dieu, songez à bien établir votre santé, afin de pouvoir travailler plus utilement pour le bien de l'Église. Personne ne s'y intéresse plus cordialement que moi.

Les mouvements de nos religionnaires sont inégaux : la maladie du Roi, les lettres des ministres, les nouveaux livres de Jurieu[1] les avaient ébranlés; ils se rassurent. Je trouve que les prédications suivies, les prières du soir en français, la douceur, ne les point forcer aux sacrements, sont les seuls moyens pour les accoutumer, et je m'en sers de mon mieux. Ils m'ont obligé de les prêcher jusqu'à Pâques : je le fais avec plaisir. Je vous demande, Monsieur, le secours de vos prières et la continuation de votre amitié que j'estime plus que tous les biens du monde.

† Le cardinal Le Camus.

---

[1] Le célèbre ministre huguenot.

CCLXXXVII.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

Grenoble, 10 janvier 1687.

Je suis persuadé comme vous, Monsieur, que rien n'est plus important pour l'Église de France, surtout dans la conjoncture présente des prétendus convertis, que d'avoir des évêques[1]. J'en ai déjà écrit et j'en écrirai encore dans la manière que vous me marquez et qui me paraît fort à propos.

J'ai déjà écrit sur ce sujet, mais la réponse qu'on fait sur ce sujet c'est que ce sont des schismatiques ; qu'on ne refuse point à ceux qui n'ont pas été de l'assemblée des quatre propositions, qu'on ne donne aucune satisfaction au Saint-Siège là-dessus ; qu'on fait gouverner les diocèses par des évêques intrus qui abandonnent leurs diocèses pour servir des églises sous l'ombre d'un vicariat du chapitre.

Pour ce qui est d'aller à Rome, j'y vois tant d'obstacles de (tous)[2] côtés, que je n'ai pas lieu de croire y pouvoir aller (présentement)[3], et à vous parler à cœur ouvert, je ne penserai jamais à sortir de mon diocèse que je ne voie manifestement l'ordre de Dieu pour aller ailleurs. Je n'ai ni ambition ni démangeaison de me mêler d'affaires, et je vous assure que je supporte avec une grande peine et le poids de l'épis-

---

[1] Le Pape continuait d'exiger que ceux des évêques nommés qui avaient assisté à l'assemblée de 1682 fissent une rétractation authentique du décret qu'elle avait fait sur la puissance ecclésiastique ; sinon il refusait les bulles.

[2] et [3] Mots disparus par une déchirure et suppléés.

copat et celui de cette nouvelle dignité qui ne me convenait nullement et que la seule crainte de déplaire à Dieu m'a obligé d'accepter, et je n'en prétends faire aucun usage que pour le service de l'Église.

Je suis très convaincu de l'amitié constante de M. le cardinal d'Estrées pour moi, et j'en ai trop de preuves pour en pouvoir douter. Je crois aussi agir de manière à ne lui pas faire douter de mon respect et de ma reconnaissance; quelque chose qu'on lui puisse mander du contraire, il me trouvera toujours le même, et je suis à vous, Monsieur, jusqu'à la mort, sans aucune réserve.

† Le cardinal Le Camus.

CCLXXXVIII.

Collection Chaper. — Autographe.

AU MÊME.

Grenoble, 25 janvier 1687.

Je vous rends mille grâces, Monsieur, des bons avis que vous me donnez. Si j'avais cru que mandant simplement les choses à M. le cardinal d'Estrées, comme on me les avait écrites, je l'eusse fâché, je me serais abstenu de lui en rien écrire, ni à vous. Je croyais que cette ouverture de cœur lui plairait; cela a fait un effet tout contraire. Je lui ai écrit par cet ordinaire et par le passé le plus honnêtement et le plus sincèrement que j'ai pu. Je prie Dieu que cela fasse tout l'effet qu'il devait faire.

J'ai écrit plus d'une fois mes sentiments au Pape sur les matières qui ont été le fondement de la mésintelligence. Je lui ai écrit les choses devant Dieu, comme je les crois et selon mes lumières que je ne trahirai jamais. Il faut, pour rapprocher deux personnes fort éloignées, que chacun fasse des pas

de son côté. Ne croyez-vous pas, pour cela, qu'il serait pour le moins aussi nécessaire d'écrire à la cour de France qu'à celle de Rome? Vous savez qu'en l'état[1] où je suis, je ne serais pas écouté en France; ainsi je crois que, laissant à M. le cardinal d'Estrées le soin de faire approcher les parties (et il le peut par la créance que le Roi a en lui et par la grandeur de son génie), je me dois renfermer dans les bornes de mon diocèse jusqu'à ce que Dieu m'appelle à quelque autre chose. Il faut une vocation spéciale pour entrer dans les grandes affaires, et j'ai tout lieu de croire, par les obstacles qui me viennent de toutes parts, que Dieu ne demande point cela de moi. Voilà les dispositions de mon cœur.

Il ne me reste qu'à vous demander la continuation de votre amitié et de vos prières, et de croire, Monsieur, que personne au monde n'est plus absolument à vous que j'y suis.

† Le cardinal Le Camus.

CCLXXXIX.

Correspondance de Fénelon, VI, 7, p. 3[2].

A MADAME GUYON[3].

Grenoble, 28 janvier 1687[4].

Madame,

Je souhaiterais d'avoir plus souvent que je n'ai des occasions de vous faire connaître combien vos intérêts temporels et spirituels me sont chers. Je bénis Dieu que vous vous

[1] Le Camus était en disgrâce, comme l'on sait.
[2] Où elle est publiée sans indication de source.
[3] Cfr. p. 421.
[4] Une ancienne copie mss. de ma collection porte la date de 1688.

soyez bien trouvée des avis que je vous avais donnés pour ceux-ci, et je n'oublie rien pour engager M. le Lieutenant civil[1] à vous rendre la justice qui vous est due pour les premiers, vous priant de croire que vous me trouverez toujours disposé à vous marquer partout que je suis véritablement, Madame, votre très affectionné serviteur.

† Le cardinal Le Camus.

CCXC.

Correspondance de Fénelon, *ibid.*, p. 4[2].

A JEAN LE CAMUS.

Grenoble, 28 janvier 1687.

Je ne saurais refuser à la vertu et à la piété de Mme de la Motte-Guyon la recommandation qu'elle exige que je vous fasse, Monsieur, en faveur de sa famille, dans une affaire qui est par-devant vous. J'en ferais quelque scrupule si je ne connaissais la droiture de ses intentions et votre intégrité. Ainsi, trouvez bon que je vous sollicite de lui faire toute la justice qui lui est due. Je vous la demande avec toute la cordialité avec laquelle je suis, Monsieur, à vous.

† Le cardinal Le Camus.

---

[1] Jean Le Camus, le plus jeune frère du cardinal. Il mourut en 1710 à l'âge de 73 ans.

[2] Même observation que pour la lettre précédente.

CCXCI.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

29 janvier 1687.

J'ai répondu, Monsieur, à toutes les lettres que vous avez pris la peine de m'écrire : j'y trouve toujours vos armes, c'est ce qui me surprend[1]. M. l'Intendant a ordre de payer des missions, de la part du Roi, dans tous les diocèses de cette province. Celui-ci a reçu cette grâce comme tous les autres. On ne laisse pas d'y entretenir de ces missions toute l'année, aux dépens du prélat, en attendant que M. l'Intendant en fasse payer. Nonobstant les ordres du Roi, il se fait dans les provinces certaines choses qui aigrissent furieusement les huguenots ou nouveaux convertis, mais je n'ai pas cru en devoir avertir, pour ne se point trop faire de fête. Vous me feriez une grâce singulière de me mander les choses importantes que vous n'avez osé écrire : une autre main, ni signature, ni cachet, mettra les curieux hors d'état de savoir qui a écrit ; ou envoyez votre lettre chez mes frères. Le premier parti est le meilleur. Faites-moi la justice de croire, Monsieur, que, jusqu'au tombeau, je suis absolument à vous sans aucune réserve.

J'ai reçu les lettres de décembre, janvier, et du 24, et y ai répondu.

---

[1] Le Camus était sans doute surpris de voir que Barrillon n'avait pas pris, contre la violation possible du secret des lettres (Voir p. 432, note 2), les précautions qu'il indique plus loin.

CCXCII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

19 février 1687[1].

Je vous suis très obligé, Monsieur, des nouvelles marques d'amitié que vous me donnez. C'est une liaison jusqu'à la mort entre vous et moi, bien qu'il y ait bien de l'apparence que nous ne nous verrons jamais. J'ai su tout ce qu'on a fait contre moi, et comme je ne crois pas y avoir donné lieu, je n'en ai aucune peine; et même je vous dirai bonnement que ceux qui ont cru me nuire m'ont mis dans la situation la plus heureuse où je pouvais être, et qu'ils m'ont fait trouver un port en me procurant un naufrage. Pour les nouveaux convertis, jusqu'à ce que l'on prenne un parti uniforme dans le royaume de la manière dont on les doit traiter, il y aura toujours du flux et reflux. Les miens viennent à mes sermons et y viendront tout le Carême. Ils vont à la messe. Pour les sacrements, je ne les en crois pas dignes encore. Faites tous les remèdes avant que de vous en retourner chez vous, et surtout ne buvez point de vin cru en votre diocèse, ni de racines; tout ce qui touche la terre est mortel pour la colique et la gravelle. Personne ne s'intéresse plus à tout ce qui vous touche et n'est à vous avec plus d'estime et cordialité, Monsieur, que j'y serai toute ma vie.

---

[1] La collection Chaper renferme un billet insignifiant du 3 février 1687, en langue italienne, adressé par Le Camus au cardinal Chigi. Ce sont des remerciments à des vœux de bonne année et l'assurance de la réciprocité de bons sentiments.



CCXCIII.

Bibliothèque de Grenoble, mss. n° 924.

A.....

De Grenoble, le 23 février 1687.

Je vous envoie, Monsieur, le certificat que vous m'avez témoigné vous pouvoir être utile dans un procès. Le droit que j'ai d'assister à tous les chapitres, d'y présider, d'avoir voix à la nomination du doyenné et des prébendes vacantes, est si constant que j'en ai des preuves littérales depuis plus de trois cents ans; et par les dernières transactions faites par l'arbitrage d'un confesseur du Roi, en 1616, le chapitre est obligé de donner part à l'évêque dans deux mois, s'il est dans son diocèse, et dans quatre mois, s'il est dehors, de toutes les délibérations qu'ils auront prises, sinon elles seront nulles et de nul effet. L'évêque a, comme chanoine, double prébende, et, comme il va toujours dans son église en rochet et en camail, un de ses aumôniers porte son aumusse devant lui et le met sur son drap de pied. Si vous avez besoin de quelque autre éclaircissement, prenez la (peine)? de me le faire savoir. Je vous conjure de croire, Monsieur, qu'on ne peut être à vous avec plus d'estime et de distinction que je suis.

† Le cardinal Le Camus.

CCXCIV.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

19 mars 1687.

On avait mandé de la cour en ces quartiers qu'on songeait à vous donner l'archevêché de Tours[1], mais comme vous ne m'en écrivez rien, Monsieur, je doute que la nouvelle soit vraie. Nos nouveaux convertis font assez bien : ils viennent tous les jours à mes sermons en foule depuis le Carême. Je n'hésiterais pas de les recevoir pour parrains : cela les accoutume à l'église. Pour le sacrement de mariage, j'aurais plus de peine, à moins qu'ils fussent disposés. M. de Sainte-Beuve croyait qu'il suffisait de les avertir de leur devoir et que le curé n'étant pas ministre, mais témoin nécessaire, pouvait, sans concourir au péché, administrer les cérémonies. Je vous conjure de croire, Monsieur, que personne au monde ne vous honore plus et n'est à vous avec plus d'estime et de sincérité que j'y suis.

CCXCV.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

3 avril 1687.

J'aurais fort souhaité qu'on eût pensé à vous pour l'archevêché de Tours; mais, comme vous dites très bien, c'est un

[1] Vacant par la mort de Michel Amelot.

miracle qu'on songe à une personne qui s'éloigne[1] bien loin de s'approcher.

J'ai su la proposition de mariage de Mlle votre nièce. J'en ai eu de la joie; c'est une maison illustre que celle de MM. de Janson, et M. de Beauvais[2] fera toujours une grande figure. Je suis ancien serviteur de M. de Beauvais, et si mon sort eût été d'aller à Rome, ce n'aurait pas été, comme je pense, inutilement pour lui. Il a été vendu et trompé d'une manière terrible : je n'ai pu ni dire ni écrire la moitié de ce que j'en ai su[3]. Vous lui pouvez répondre du désir très sincère de le pouvoir servir. Mon inutilité est assez connue. Je crois qu'on ne viendra jamais à bout des religionnaires que par la douceur. Le carême que je viens de leur prêcher les a tout à fait calmés; mais le diocèse de Die gâte nos villages voisins. Personne au monde, Monsieur, n'est avec plus de vénération et de sincérité que je suis absolument à vous.

CCXCVI.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

17 avril 1687.

J'ai envoyé, Monsieur, à M. de Saint-Vallier[4] la commission qu'il désirait et dont il ne m'avait point écrit. L'alliance

---

[1] De la cour et des personnes influentes qui disposaient des bénéfices.

[2] Toussaint de Forbin-Janson.

[3] Allusion à ce fait que l'évêque de Beauvais, présenté par Louis XIV pour le chapeau au consistoire où Le Camus fut créé cardinal, avait été écarté par Innocent XI. Il n'eut le chapeau qu'en 1690.

[4] Le même personnage probablement que celui dont il a été question précédemment.

que M. de Beauvais aura avec vous me sera un nouvel engagement de le servir si j'y trouve quelque ouverture; car il y a moins qu'on ne pense à présent et les affaires sont plus gâtées depuis deux mois à Rome qu'elles n'étaient auparavant. On dit que M. de Lavardin[1] a eu ordre du Roi de n'écrire à aucuns cardinaux français qu'à M. le cardinal d'Estrées. Je vous prie de savoir ce que c'est et à l'occasion de qui cela s'est fait. M. le cardinal de Bouillon m'a fort pressé de lui donner un rendez-vous, mais j'ai cru que ni ses affaires ni les miennes ne demandaient pas cela, bien que fort innocent. Le mauvais temps m'a servi d'une bonne excuse, car il n'y a pas huit jours qu'on était encore dans la neige. En quelque lieu que vous soyez, je vous conjure de croire, Monsieur, que personne n'est plus absolument à vous et avec plus de cordialité que j'y suis.

CCXCVII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Lettre signée.

AU MÊME.

A Grésy[2], le 9 mai 1687.

Vous faites bien, Monsieur, de ne point partir que vous n'ayez entièrement réglé les affaires de votre famille. Je n'ai rien à ajouter sur le fait de M. de Beauvais. Tous nos nouveaux convertis paraissent avoir assez bonne volonté. Vous verrez par la lettre dont je vous envoie l'épreuve[3], le parti

---

[1] Le duc d'Estrées était mort le 30 janvier et avait été remplacé par H. Ch. de Beaumanoir, marquis de Lavardin. Son ambassade marque le point culminant de la lutte engagée entre les deux pouvoirs, sous le règne de Louis XIV. (HANOTEAUX, Rome, p. 283).

[2] Grésy-sur-Aix, arrondissement de Chambéry (Savoie).

[3] C'est la *Lettre de M. le Cardinal Le Camus aux curés de son diocèse, touchant la conduite qu'ils doivent tenir à l'égard des nouveaux convertis.* Grenoble, chez A. Giroud... 1687. In-4° de 4 pages.



que j'ai pris pour les adoucir. Les courtisans m'ont mandé que c'était M. de Beauvais qui avait animé le P. de la Chaise contre moi, mais il a pu voir par ma conduite que je n'en ai rien cru. Je vous demande, Monsieur, la continuation de votre amitié, qui m'est plus chère que tous les biens du monde, et de votre souvenir devant Dieu. Personne n'est à vous avec plus d'estime et de cordialité que j'y suis.

Mes visites m'ont empêché de vous écrire de ma main[1].

CCXCVIII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

Chambéry, 14 juin 1687.

Rien n'est plus digne de vous, Monsieur, que les soins que vous avez pris pour ajuster les affaires de votre famille. Les eaux de Vals[2] sont souveraines pour votre mal : votre ami, M. le comte de Tessé[3], s'en trouve admirablement bien. La joie et la consolation que j'aurais de vous embrasser encore une fois en ma vie ne me fait rien dire que ce que tout le monde sait. Il y a trois mois que je suis en Savoie : j'achève ma visite et ensuite je retournerai à Grenoble, où je vous prie de croire que vous avez le serviteur le plus fidèle et le plus attaché à tout ce qui vous touche.

† Le cardinal LE CAMUS.

---

[1] Cette phrase seule est de la main de Le Camus.

[2] Vals, en Ardèche, probablement. Barrillon s'y rendit, y éprouva en effet du soulagement (*Confessions*, p. 141), et nous l'allons voir profiter de la proximité pour aller visiter Le Camus.

[3] Le célèbre maréchal. A l'époque de la révocation de l'Édit de Nantes, il fut chargé de la direction des Dragonnades (il était maître-de-camp général des dragons) dans diverses parties de la France, notamment en Dauphiné et en Poitou. Il en sera encore question dans ces Lettres.



CCXCIX.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

2 octobre 1687[1].

Vous avez désiré, Monsieur, que je vous donnasse des nouvelles de l'affaire qu'on voulut faire à Rome[2]. Je vous envoie le bref qui a tout fini honorablement et à la confusion des calomniateurs. Vous ne sauriez croire le déchaînement qu'on a fait à Rome et le tort que cela a fait ensuite à ceux qui avaient décrié cette lettre. Vous êtes un ami si fidèle et si solide, que je ne doute pas que vous m'aidiez à remercier Dieu d'une protection si visible. Faites-moi la justice de croire, Monsieur, que personne au monde n'est plus sensible que je le suis à tous les témoignages d'amitié que vous me donnez, et qu'on ne peut être plus absolument à vous que j'y suis.

† Le cardinal Le Camus.

---

[1] Dans l'intervalle qui sépare cette lettre de la précédente, et vers le mois d'août, Le Camus avait reçu à Grenoble la visite de Barrillon, lequel écrivit dans son journal : « J'ai demeuré huit jours auprès de ce saint cardinal. Ç'a été pour moi une consolation et joie particulière. Je regarde comme une grâce singulière la liaison que je conserve avec lui. Son exemple m'a beaucoup profité. »

[2] On y avait dénoncé la *Lettre aux curés*, dont il a été question dans la lettre précédente, comme affaiblissant la doctrine catholique. Mais le Pape savait à quoi s'en tenir sur les sentiments de Le Camus et il allait témoigner publiquement par un bref, *qu'il ne faisait aucun cas des vaines accusations portées contre l'évêque de Grenoble*. (Cfr. Bellet, p. 376.)

CCC.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

15 octobre 1687.

J'ai appris, Monsieur, par M. de la Martilière[1], les peines que vous avez prises de défendre ma lettre pastorale; je n'en suis point surpris, connaissant comme je fais et l'amitié que vous avez pour moi et l'amour que vous avez pour la vérité. Je vous en rends mille grâces et m'en sens tout à fait votre obligé.

M. le cardinal d'Estrées m'a donné des marques d'un généreux et d'un constant ami en cette occasion. Je sens redoubler en moi, par reconnaissance de ce bienfait, tous les sentiments de tendresse et de respect que j'ai jamais eus pour lui. Je me suis donné l'honneur de lui écrire; je vous prie de m'aider à lui en faire mes remerciements.

Mais quittez un peu la qualité de romain pour prendre celle de théologien que vous possédez à si juste titre. Comment ose-t-on blâmer, à l'Inquisition, ces trois propositions qui ont un enchaînement l'une vers l'autre pour réfuter des calomnies des hérétiques?

1° C'est à Dieu seul qu'on rend la véritable adoration. Le contraire n'est-il pas hérétique?

2° C'est dans les mérites de J.-C. seul que l'on met sa confiance, et non dans les reliques et les images. Y a-t-il un autre nom sous le ciel qui soit donné aux hommes pour leur

---

[1] Agent de Le Camus à Rome. (Michaud, op. cit., p. 551.)

salut[1] ? Saint Thomas ne dit-il pas que ce n'est point dans les reliques pendues au cou, mais en Dieu et dans les saints à qui sont ces reliques qu'on met sa confiance, pour ne pas tomber dans la superstition ?

3° Les images et les reliques n'ont point de vertu qui leur soit attachée. Y a-t-il un seul théologien qui ait jamais dit le contraire? Tous les théologiens ne disent-ils pas qu'il n'y a qu'un rapport de l'image et de la relique avec le saint? et qu'il n'y a ni vertu ni excellence, ni dans l'un ni dans l'autre? N'ont-ils jamais lu Durand, Corduba, Vasquez, Grégoire de Valence et une infinité de théologiens scolastiques?

Je dis que l'Église ne l'a jamais cru; la preuve, c'est que l'Écriture, les Saints Pères, les conciles, les Papes et les théologiens n'en ont jamais parlé. L'Église croit-elle une chose sans en parler? D'où vient donc ce déchaînement si général dans Rome? Est-ce contre ma personne? je n'y suis pas connu. Y pourrais-je avoir des ennemis? Est-ce ignorance et prévention des opinions populaires? Peut-elle être si grossière et si universelle?

Sont-ce les Jésuites venus de France? Sont-ce les Jacobins, à cause que j'ai fait condamner les religieuses de Montfleury à la clôture?

Je vous avoue que je n'y comprends rien et que cela achève bien de me dégoûter d'aller à Rome, quand il m'en serait resté quelque envie.

Je vous prie de m'éclaircir là-dessus et de veiller à ce que cette affaire finisse entièrement. J'en aurai une obligation très sensible.

† Le cardinal Le Camus.

---

[1] Actes, IV, 12.

CCCI.

Collection Morrison. — Autographe.

AU MÊME.

Grenoble, 16 octobre 1687.

Je vous écrivis hier, Monsieur, amplement sur l'affaire qu'on m'avait suscitée à Rome, fort injustement, puisque je n'ai rien avancé sur les reliques que tous les théologiens, même les Jésuites, n'enseignent. Qui doute que Dieu se serve des reliques comme d'instrument pour faire des miracles? C'est ainsi qu'en parle Bellarmin, et Calvin ne le nie pas. Mais qui a jamais dit qu'il y eût une *vertu attachée* aux reliques? Tous les théologiens disent le contraire. Il faut regarder cela dans l'ordre de Dieu et comme un sujet d'humiliation qu'il m'envoie. On[1] m'avait trop loué sur cette lettre. Il était juste que l'on s'élevât à Rome contre moi sur le même sujet. J'en bénis Dieu, puisque cela m'a fait connaître le fonds du cœur de Son Éminence pour moi et le fonds d'amitié que vous me conservez toujours. Il ne tiendra jamais à moi de vivre avec le même attachement et la même confiance que par le passé et il n'y a pas de démarches que je ne fisse pour cela, si je savais le chemin qu'il faut tenir. Je vous prie de l'en bien assurer. Je ne prétends rien au monde que servir l'Église, si l'occasion s'en présentait, et je puis vous dire en confiance que rien ne m'a été plus onéreux que la dignité dont on m'a revêtu et que j'appréhendais autant que les autres le désirent. Priez pour moi, je vous en conjure, et faites-moi la justice de croire, Monsieur, que personne n'est à vous plus absolument que j'y suis.

Le Cardinal Le Camus.

---

[1] Entre autres Bossuet. Bellet, p. 374.

CCCII.

Collection Morrison. — Autographe.

AU MÊME.

Grenoble, 12 novembre 1687.

Je suis surpris, Monsieur, que M. le cardinal d'Estrées ait pu croire un moment que j'eusse été capable d'envoyer M. Lambert à Rome, sans lui écrire et sans charger cet envoyé de le voir. Cependant il a écrit cela à la cour et cela ne peut tourner que contre moi, M. Lambert n'étant pas Français. Mais quoi qu'il en puisse arriver, l'innocence de mon procédé paraît si clairement que je ne crois pas qu'il mande cette aventure à la cour sans marquer que je n'y ai point de part. Il me doit cette justice, et ne pas entrer si facilement en défiance de ses anciens serviteurs, qui ne sont pas capables de lui manquer.

Je ne sais pas ce que contiennent les livres de M. le cardinal Petrucci, car je ne les ai pas pu avoir. Mais s'il y a quelque chose contre la doctrine de l'Église il n'aurait point de honte de le retrancher, de le corriger ou de l'expliquer. Nous avons appris ici l'exil de M. de Servien[1]. Comme il est domestique du Pape, je vous prie de mander, s'il est vrai, qu'on n'en a point fait de civilité au Pape avant que de lui donner cet ordre. Je vous prie de croire, Monsieur, que personne au monde n'est plus absolument à vous que j'y suis.

Le Cardinal Le Camus.

---

[1] L'abbé de Servien, fils du surintendant des finances, fut exilé, s'il faut en croire Saint-Simon, pour « avoir lâché, au parterre, à l'Opéra, un mot sanglant, mais fort juste », contre Louis XIV. Il était peu recommandable, quoique camérier du Pape. Cfr. p. 415, note 2.

CCCIII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

Le 14 janvier 1688.

Je vous suis très obligé, Monsieur, de l'honneur de votre souvenir et de la continuation de votre amitié qui m'est plus chère que tous les biens du monde.

C'est une chose admirable qu'on trouve mauvais que deux amis d'une aussi vieille date que nous sommes aient la consolation de se voir quand il s'en présente une occasion favorable. Cependant la même pensée me vint qu'à vos amis de cour quand vous me fîtes part de votre voyage. Mais, à vous parler nettement, j'ai toujours cru que vous ne risquiez rien, et que ce galant homme qui vous faisait tant de protestations vous trompait. Vous avez trop de mérite et trop de générosité pour être de ses favoris. Combien en a-t-il fait de protestations depuis six mois, et combien de perfidie ne m'a-t-il pas faite depuis ce temps-là ! Ainsi, comme je savais que vous ne désiriez rien de lui et que vous ne comptiez point sur lui, je ne crus pas vous le devoir écrire.

Ce qui m'afflige le plus, c'est que les eaux que vous avez prises et les remèdes que vous avez faits, vous ont servi de peu. Je crois que le régime régulier et continuel est le meilleur remède pour ces sortes de maux habituels. Personne au monde ne s'intéresse plus que moi à tout ce qui vous touche.

Je ne vois aucune apparence de changement à la situation de mes affaires et pour n'en être plus distrait, je les ai abandonnées entièrement à Dieu sans faire aucun pas pour les rectifier ; il faut travailler pour l'éternité : le peu qu'on a à vivre ne mérite pas les peines qu'on se donnerait pour chan-

ger son état, et souvent celui où Dieu nous met vaut mieux que celui que nous désirerions.

Vous savez que les affaires de Rome s'aigrissent [1], et que l'église de Saint-Louis, interdite pour y avoir donné les sacrements à M. de Lavardin qu'on énonce être notoirement excommunié, produira de nouveaux mouvements. Cette mésintelligence doit affliger tous ceux qui aiment véritablement l'Église, car toutes les suites de ces démêlés ne peuvent être que très fâcheuses.

Les nouveaux convertis paraissent calmés en ces quartiers. Peut-être que ce calme finira avec les neiges et le froid. Ils ne font que le moins d'exercices qu'ils peuvent de notre religion, mais, comme vous dites très bien, tant qu'ils seront en France il y a toujours lieu d'espérer une sincère conversion.

Ceux qui trouvent mauvais que nous nous soyons unis ne trouveront pas peut-être mauvais que nous nous réunissions tous les jours dans le cœur de Jésus-Christ d'où les bons évêques tirent leur lumière et leur force. C'est là où je vous prie de recommander tous mes besoins au Seigneur, vous conjurant de croire, Monsieur, que rien ne peut égaler l'estime, la vénération et la cordialité tendre et sincère avec laquelle je suis et je serai toute ma vie, plus absolument à vous que personne du monde.

CCCIV.

Archives de l'évêché de Luçon.— Autographe.

AU MÊME.

Le 1er avril 1688.

Je reçois, Monsieur, dans toutes les lettres que vous prenez la peine de m'écrire de nouvelles marques de votre

---

[1] Par suite de la scandaleuse conduite inspirée par Louis XIV à Lavardin à l'égard du Saint-Siège.

amitié dont je vous suis sensiblement obligé. L'affaire que M. Bouchu[1] m'a voulu faire n'a fait que trop d'éclat. Comme son procédé était insoutenable et dans le fond et dans la forme, il a été condamné de tous les honnêtes gens. Pour moi, je lui ai pardonné de bon cœur,. mais je prendrai toutes les mesures possibles pour qu'il ne me joue pas de pareils tours à l'avenir.

Le concordat et la pragmatique disent qu'on encourt les censures lorsqu'on communique *in divinis* avec des personnes notoirement excommuniées. Cependant comme les meilleurs auteurs soutiennent le contraire, entre autres Tolet et Fugnani, qui ont écrit sous les yeux du Pape, j'ai soutenu hautement à Rome qu'il[2] devait tenir l'interdit de Saint-Louis. L'on croyait, il y a six semaines, toutes les affaires accommodées, mais l'affaire des quartiers[3] a tout arrêté. Je me suis abstenu d'écrire et de recevoir des lettres de Rome sur ces matières ; n'y pouvant servir, ce commerce ne pourrait que m'être préjudiciable.

Nos convertis ne songent point à s'enfuir, mais ils ne font aucune pratique de catholiques et n'approchent point des sacrements. J'ai résolu de leur donner du temps pour les laisser prendre leur parti ; après quoi j'essaierai de les porter vivement à fréquenter nos exercices.

Je ne doute point que ce ne soit l'air de Luçon qui cause tous vos maux, et c'est une rude épreuve que Dieu vous envoie. De se retirer pour n'avoir plus d'emploi, c'est une chose bien triste et bien ennuyeuse. De changer d'évêché

---

[1] Cet intendant du Dauphiné était venu faire une perquisition chez Le Camus pour y saisir les papiers et les livres de F. Genet, évêque de Vaison, que Louis XIV avait indignement maltraité et qu'il détint prisonnier pendant deux ans.

Cette odieuse et arbitraire démarche de Bouchu n'eut aucun succès, car on ne trouva rien chez le Le Camus.

[2] Le Pape.

[3] Des ambassadeurs, dont Innocent XI avait aboli les franchises.

n'est pas en votre pouvoir, et quand il y serait, j'y penserais beaucoup devant Dieu, votre vertu et votre mérite vous faisant regarder de tout le monde comme elle vous élève au-dessus de la plupart des évêques. De demeurer dans un lieu où on souffre un martyre continuel, c'est une chose dure à la longue[1]. Je persiste à vous dire, Monsieur, qu'en attendant que Dieu vous fasse connaître plus clairement sa volonté, je choisirais pour ma demeure le lieu le plus sain de mon diocèse, et j'irais de temps en temps voir le Séminaire qui est, je crois, la seule chose qui mérite une attention particulière. Personne au monde ne s'intéresse plus tendrement et de meilleure foi que je fais à tout ce qui vous touche et n'est à vous avec plus d'estime, de distinction et fidélité que j'y suis. Je vous demande, Monsieur, la grâce de vous souvenir de moi devant Dieu.

CCCV.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

21 juillet 1688.

Je reçois, Monsieur, votre lettre du 23 juin par laquelle j'apprends que vos convertis font aussi mal que les nôtres, c'est-à-dire qu'ils viennent au sermon, rarement à la messe et très peu approchent des sacrements.

---

[1] Voilà ce qu'écrivait Barrillon lui-même au milieu des souffrances que lui occasionnait le climat de Luçon, à cette époque très malsain : « Je dois regarder comme une grâce particulière de Dieu sur moi de ce qu'il me donne de temps en temps des occasions de souffrir, et que ces maux qu'il m'envoie servent à me détacher du monde, à me faire songer à la mort. Je le prie de tout mon cœur de me faire la grâce de profiter de tous ces avertissements qu'il me donne. » *Confessions*, p. 141.

Cela est réduit à un point que pas un ne se convertira comme il faut, tant que la cabale qu'ils ont entre eux durera. Je voudrais seulement qu'on pût élever leurs enfants dans notre religion, mais leurs pères détruisent à la maison ce que nous établissons dans l'église.

Mylord Howard va à Rome pour terminer nos différends avec le pape. Je souhaite de tout mon cœur qu'il réussisse. Si l'entremise du roi d'Angleterre ne peut rien, je ne crois pas que personne ose présumer d'y pouvoir réussir.

Pour moi, je me renferme entièrement et uniquement au soin de mon diocèse, croyant que c'est ce que Dieu demande de moi. Cet état où je suis est peut-être un peu humiliant, mais il est très bon pour le salut, et même pour le repos de la vie présente, et avons-nous autre chose à prétendre? Je vous conjure, Monsieur, de prier pour moi et de compter que personne au monde ne vous honore plus que moi, et n'est à vous avec plus de fidélité et d'affection que j'y suis.

CCCVI.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSEIGNEUR LE TELLIER[1].

La Plaine[2], 4 août 1688.

Je dois, Monsieur, par mille raisons, m'intéresser à ce qui vous touche. On a mandé au Pape que, votre grand-vicaire ayant reçu une dispense au deuxième degré, pour un bourgeois qui avait abusé de sa parente, vous auriez fortement grondé votre grand-vicaire et qu'ayant envoyé quérir ce bourgeois, vous lui aviez dit que vous ne reconnaissiez point ces dispenses et que vous les aviez déchirées devant

---

[1] Archevêque de Reims.

[2] Commune de Saint-Martin-d'Hères, près Grenoble.

lui. On a ajouté que vous aviez été toujours ennemi du Pape et du Saint-Siège et que ceci en était la preuve.

J'ai répondu que je ne croyais pas qu'il y eût rien de vrai dans cette relation et que vous aviez eu toujours un très grand respect pour le Saint-Siège. Je vous prie de me mander ce que vous voulez que je réponde sur ce fait, car j'ai marqué que je vous en donnerais avis. Je voudrais, Monsieur, être en état de vous faire connaître à quel point je vous honore et combien je m'intéresse à ce qui vous touche.

† Le Cardinal Le Camus.

CCCVII.

Collection Chaper. — Autographe.

A INNOCENT XI.

Beatissime Pater,

Hoc unum semper in votis fuit ut genibus Beatitudinis vestræ advolutus gratitudinem meam et fidele obsequium testificarer; verum quoniam, ut optime novit Sanctitas vestra, per me non stat ut hoc officium impleam, ea qua possum via, significabo quid circà nos agatur per vicarium nostrum Alexandrum Lambert operarium inconfutabilem cui ut in omnibus fidem adhibeat Beatitudo vestra humillime deprecor, cui interim ex animo multos et prosperos annos pro bono totius Ecclesiæ expecto.

Beatissime Pater

Post devotissima et humillima pedum oscula

Humillimus, devotissimus, obsequentissimus et fidelissimus servus et perpetua creatura

Cartusiæ, 1° idus octobris[1].

S. Card. Le Camus.

[1] 14 octobre (1688).

CCCVIII.

Archives du ministère des affaires étrangères, France 256.

A LOUIS XIV.

A Chambéry, 25 novembre 1688.

Je supplie très humblement Votre Majesté, d'agréer que je lui rende de très humbles actions de grâces de ce qu'elle a écouté si favorablement et avec tant de bonté ma justification sur les calomnies dont on m'avait voulu noircir auprès d'elle, à l'occasion de certains papiers de M. de Vaison[1], dont je n'avais jamais entendu parler. L'attachement très respectueux et qui va jusqu'au dévouement que j'ai toujours eu pour la personne de Votre Majesté et pour tout ce qui la regarde, est tellement grand dans mon cœur, que j'aurais été inconsolable si Votre Majesté m'avait pu croire capable d'une si lâche et si méchante et si indigne (conduite) d'une personne que Votre Majesté a honorée de ses faveurs et de ses bienfaits avec tant de bonté.

Il ne me reste, après avoir très humblement remercié Votre Majesté de la justice qu'elle m'a faite en cette occasion, que de la conjurer, si mes ennemis continuent de me noircir à l'avenir, de me faire la grâce de me les faire communiquer, afin que je la puisse éclaircir pleinement de la droiture et de la sincérité de ma conduite, qui sera toujours pleine d'une fidélité inviolable à son service. C'est la grâce que je la supplie très humblement de m'accorder et de me permettre de lui protester que je serai jusqu'au dernier soupir de ma

---

[1] Cfr. p. 481, note 1.

vie, avec une parfaite soumission et avec un très profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

le très humble, très obéissant, très obligé et très fidèle serviteur et sujet.

† Le Cardinal Le Camus.

CCCIX.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

Chambéry, 20 janvier 1689.

Je vous suis trop obligé, Monsieur, de l'honneur de votre souvenir. C'est une des plus grandes consolations que je puisse avoir au monde d'apprendre que vous me conservez toujours un peu de part en l'honneur de votre amitié et de vos saints sacrifices.

On m'a voulu mêler dans certains papiers qu'on disait que M. de Vaison[1] m'avait envoyés et que j'avais fait imprimer en Hollande. Comme cela était fabuleux et sans fondement, le roi a eu la bonté de dire à mon frère qu'il n'en croyait rien. Je n'ai jamais eu de commerce avec ce prélat qui pût être suspect, mais Dieu permet que je sois exercé de temps en temps par semblables calomnies.

Je suis très aise que M. votre frère soit de retour d'Angleterre[2] en bonne santé. Il faut adorer les jugements de Dieu sur ce royaume et sur tous nos nouveaux convertis qui

---

[1] François Genet. Cfr. la lettre CCCIV.

[2] Où il était ambassadeur.

sont plus endurcis qu'ils n'étaient avant leur abjuration. Il serait à souhaiter pour l'Église que les affaires de Rome s'accommodassent. Cela serait bon aussi pour l'État. Mais les négociateurs n'ayant pas de créance, les choses ont peine à prendre un bon train. Je suis incapable de ces grandes affaires, ainsi je me retranche dans les fonctions de mon évêché sans me mêler de rien. Je vous conjure de croire, Monsieur, que personne n'est plus absolument à vous et avec plus de vénération et de cordialité que j'y suis.

† Le Cardinal LE CAMUS.

CCCX.

Archives du ministère des Affaires étrangères, Rome, Vol. 326, fº 304.

A COLBERT DE CROISSY.

A Voiron, le 24 août 1689.

MONSIEUR,

J'ai différé d'écrire à Sa Majesté pour recevoir ses ordres et apprendre ses volontés sur le conclave[1], mais l'ordre qui m'est venu du Sacré-Collège de me rendre incessamment pour l'élection d'un nouveau Pape, m'oblige de me donner l'honneur d'en écrire à Sa Majesté pour lui en demander la permission. Je vous supplie, Monsieur, de me faire savoir ses intentions sur ce sujet et de vouloir bien assurer Sa Majesté de mon parfait attachement et ma fidélité à son service ; vous ne vous repentirez jamais d'avoir répondu pour moi. C'est la grâce que je vous demande très instamment et

[1] Innocent XI était mort le 12 de ce mois. Comme on le verra, Le Camus n'obtint pas l'autorisation de se rendre au conclave.

celle de me croire avec toute la sincérité et la distinction possible,

Monsieur,

De Votre Excellence,

le très humble et très affectionné serviteur.

† Le Cardinal Le Camus.

CCCXI.

Archives du ministère des Affaires étrangères, Rome, vol. 326, f° 302.

A LOUIS XIV.

A Voiron, 24 août 1689.

Sire,

Le Sacré-Collège m'ayant écrit par le ministère des trois chefs d'ordre des Cardinaux de me rendre incessamment à Rome pour concourir à l'élection d'un nouveau Pape, le premier de tous mes devoirs est de me donner l'honneur d'en écrire à Votre Majesté pour la supplier très humblement de m'en accorder la permission et recevoir sur cela ses ordres et son agrément. L'honneur que j'ai eu d'être plus de quinze ans son domestique et d'avoir été choisi par Sa Majesté pour évêque sont des gages de la fidélité inviolable que j'aurai toute ma vie à son service et de ma soumission parfaite à sa volonté; en attendant qu'elle me la fasse savoir en cette occasion, je la supplie d'agréer la protestation que je lui fais que personne au monde n'est avec un dévoûment plus parfait et avec un plus profond respect que j'ai l'honneur d'être

Sire,

De Votre Majesté,

le très humble, très obéissant, très obligé et très fidèle sujet et serviteur,

† Le Cardinal Le Camus.

CCCXII.

Bibliothèque de Grenoble. — Man. R. 5651. — Copie.

AUX CARDINAUX [1].

Grenoble, 3 septembre 1689.

MESSEIGNEURS,

Il m'est impossible d'exprimer la très sensible douleur que je ressens de la perte que toute l'Église a faite d'un des plus grands papes qui l'aient gouvernée depuis plusieurs siècles. Vos Éminences qui savent, Messeigneurs, par combien de grands bienfaits et de protection je suis attaché à ce saint Pape, me feront, s'il leur plaît, la justice de juger de la grandeur de ma douleur par celle de mes devoirs qui m'obligeant de le pleurer m'engagent de lui désirer un successeur digne de la première et souveraine dignité de l'Église, et de contribuer à ce choix important par mes vœux et par mon suffrage. C'est à quoi, Messeigneurs, je me suis préparé dès le moment que j'ai reçu la lettre dont vos Éminences m'ont honoré et je serais déjà en chemin pour satisfaire à cette obligation et pour obéir à vos ordres si je n'avais été surpris d'une incommodité [2] qui m'en empêche. Je vous supplie, Messeigneurs, d'agréer cette excuse et que je me remette en toute confiance au très digne choix que vos Éminences et Messeigneurs les Cardinaux assemblés avec elles feront d'un Souverain Pontife, parce que je sais très bien que, quel que soit celui du Sacré-Collège qui sera élu, il en sera très digne, n'y

[1] Les trois chefs d'ordre, à qui il appartenait de convoquer le conclave. Le Camus avait eu défense d'aller à Rome.

[2] Dans le sens latin d'*obstacle*.

en ayant point d'éligible qui n'ait toutes les qualités nécessaires. Cependant si je ne puis, Messeigneurs, être uni en personne à vos Éminences, je le serai en esprit et par mes ardentes prières que je redoublerai pour cette très importante affaire et pour la conservation des Éminences à qui je baise très humblement les mains. Je suis avec une très respectueuse vénération,

Messeigneurs,

le très humble, très obéissant et très affectionné serviteur.

CCCXIII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

7 septembre 1689.

Il faut, Monsieur, qu'on prenne plaisir à prendre nos lettres puisque vous n'avez pas reçu les miennes et touchant le retour de M. votre frère et touchant la mort du pape[1]. Vous aurez su par les nouvelles publiques que Sa Majesté n'a pas jugé à propos que j'allasse à Rome. J'ai obéi sans aucune répugnance et avec la soumission que je lui dois. J'aurai plus de temps pour travailler à rétablir ma santé qui a été fort altérée et à pourvoir aux besoins de mon diocèse.

Le nombre des véritables convertis est si petit en ces quartiers que cela réduit presque à rien. Les uns s'en vont et vendent tout ce qu'ils ont, les autres reviennent armés, comme ceux de Lucerne et de Pragelas; ils ont été armés par

---

[1] Cette lettre ne se trouve pas en effet dans la correspondance de Le Camus gardée dans les archives de Luçon.

les protestants suisses. On me mande qu'on les arrête au Mont-Cenis. Je vous souhaite le rétablissement de votre santé pour le bien et l'édification de toute l'Église. Je vous prie d'assurer votre illustre voisin que je conserve toujours pour lui les sentiments d'estime et d'attachement que je lui ai voués depuis si longtemps.

Je vous demande, Monsieur, toujours un peu de part en votre amitié et votre souvenir devant Dieu. On ne peut être à vous avec plus de vénération et de fidélité que j'y suis.

CCCXIV.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

14 octobre 1689.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 18 de septembre dont je vous rends mille actions de grâce. Je conviens avec vous qu'une disgrâce éclatante et la défiance qui parait qu'on a eue de moi dans l'élection du pape est une chose très désagréable à un homme qui a toujours aimé le roi comme j'ai fait.

Mais je vous avoue que cet événement ne m'a ni ému, ni troublé, ni affligé, parce que je l'ai regardé avec les yeux de la foi et que j'ai trouvé que c'était un grand moyen pour ma sanctification, puisque cela me détachait entièrement de deux cours où les gens de mon rang ne sont que trop attachés, que cela me préservait d'une occasion fort périlleuse, et où l'on est fort exposé et aux mauvais offices de ses envieux et à la tentation de trop regarder les inclinations des rois dans le choix d'un souverain pontife. Après tout, on ne se sauve que par l'humilité et les humiliations et en voilà une des meilleures ; Jésus-Christ n'a jamais porté la couronne

d'épines que quand il fut vêtu d'écarlate, *portans coronam spineam et purpureum vestimentum*. Il m'a fait la grâce de me faire marcher par la même voie. L'importance est de lui être fidèle.

Vous voyez, Monsieur, que bien loin de tâcher de me consoler, il faut me féliciter de ce que Dieu m'assure un chemin sûr pour aller à lui. Feu M. de Bernières[1] disait qu'il n'y avait pas de meilleures reliques que celles de la vraie croix. Dieu m'a envoyé de ces reliques. Demandez-lui pour moi, Monsieur, que j'en fasse l'usage qu'il désire de moi, et faites-moi la justice de croire que personne au monde ne vous honore plus que moi et n'est à vous avec plus d'estime et de distinction que j'y suis.

† Le Cardinal Le Camus.

CCCXV.

Archives du Ministère des Affaires étrangères. — Rome. Vol. 323, f° 337.

AU CARDINAL BONZI[2].

Grenoble, le 28 octobre 1689.

Puisque je n'ai pas été assez heureux, Monsieur, pour accompagner Votre Éminence à Rome, permettez-moi de vous écrire sur l'état de mes afflaires. On me mande de la Cour que, encore que je sois bien gâté, si dans la conjoncture présente le Pape[3] témoigne à M. de Chaulnes[4] que le roi

---

[1] Jean de Bernières-Louvigny (1602-1659), théologien mystique, dont quelques œuvres, entachées de quiétisme, ont été mises à l'index.

[2] A ce moment archevêque de Narbonne.

[3] Le cardinal Ottoboni avait été élu le 6 octobre et avait pris le nom d'Alexandre VIII.

[4] C'était le nouvel ambassadeur de Louis XIV à Rome.

lui fera chose agréable de me rendre ses bonnes grâces et de souffrir que je le salue, le roi l'accordera sans difficulté. On ajoute que comme le fondement des mauvais offices vient de ce qu'on a écrit de Rome que j'avais eu force intrigues en cette cour contre le service du roi le moyen le plus convenable pour détruire les mauvais offices, ce serait que vous prissiez la peine de vous informer de la vérité du fait, et de vouloir bien en rendre témoignage au roi et à ceux qui l'approchent et qui peuvent lui en rendre compte. M. de Chaulnes m'a toujours témoigné être de mes amis ; ainsi je crois qu'il rendra un pareil témoignage quand je l'en prierai. J'expose le fait à Votre Éminence ; c'est à elle à voir ce qui est pratiquable et ce qu'elle peut faire. J'ai reçu en toutes rencontres tant de marques de son amitié et que j'ai recours à elle avec confiance ; j'ai envoyé mon grand vicaire à Rome, avec une lettre au Pape, mais comme il faut profiter de la conjoncture présente, j'ai cru Votre Éminence ne trouver pas mauvais que je me donnasse l'honneur de lui en écrire, la conjurant de me donner toujours un peu part en son affection, et de croire que personne au monde n'est avec plus de fidélité et de respect que je suis, Monsieur, de Votre Éminence, le très humble et très obéissant serviteur.

† Le Cardinal Le Camus.

CCCXVI.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

2 novembre 1689.

Nous avons, Monsieur, un nouveau pape de quatre-vingts ans, bel esprit, vif, expéditif, qui apparemment s'accommodera avec la France, et n'oubliera rien pour procurer la paix

entre les princes catholiques. Il a permis les comédies dans Rome. Il a un neveu de vingt-deux ans qui sera bientôt le cardinal régnant.

Pour les Lucernois, ils ont été repoussés de ces quartiers. Ils espèrent cependant passer par la Valteline, et, à vous parler franchement, ils sont sages et politiques en ces quartiers ; mais ils ne font aucun acte de catholique et très peu de leur ancienne religion. Je ne sais s'ils sont de même en vos quartiers. On ne doute pas que les affaires de Rome avec la France ne se terminent, dans peu et que tous nos évêques n'aient des bulles[1]. Ce sera un grand bien pour ce royaume. Je vous demande toujours, Monsieur, un peu de part en votre amitié. Vous ne pourriez en avoir pour personne qui vous honore plus sincèrement et qui soit plus absolument à vous et avec plus d'estime et de fidélité que j'y suis, mais n'appréhendez-vous pas de vous gâter[2] en m'écrivant ? On voit bien que vous n'êtes pas courtisan.

CCCXVII.

Archives du Ministère des Affaires étrangères. — Rome, vol. 327, f[os] 168-173, — Copie.

A MONSIEUR LAMBERT [3].

5 novembre 1689.

Je vous envoie, Monseigneur, une lettre pour le Pape, croyant que rien n'est meilleur que de se servir de sa recommandation pour rentrer dans les bonnes grâces du Roi. Ce

---

[1] Comme l'on sait, l'accommodement ne devait se faire que sous le successeur d'Alexandre VIII.

[2] De vous compromettre.

[3] C'était, on se rappelle, l'official de Le Camus.

sera à vous à voir s'il convient le mieux ou de rendre la lettre par vous-même, ou de prier Dom Pietro[1], à qui j'en ai écrit, de la remettre au Pape, ou par quelque autre voie que vous jugerez plus efficace.

Je crois que vous êtes présentement arrivé ; je souhaite que ce soit avec une parfaite santé, et j'ai impatience d'en avoir des nouvelles certaines.

Vous me manderez si vous rendrez des lettres aux cardinaux, ou s'il faudra que nous les écrivions d'ici ; on nous mande que vous êtes sur les lieux ; informez-vous, je vous prie, du train le plus modeste qu'aient les cardinaux hors de Rome et dans leurs diocèses, et s'il est contre la dignité de rendre visite aux conseillers du Parlement qui me viennent voir.

On ne dit ici rien de nouveau, si ce n'est que M. le Cardinal d'Estrées est aussi mal à la Cour que M. de Chaulnes y est bien ; et que M. le Cardinal de Bouillon y est sur un très bon pied. Je suis à vous, Monsieur, absolument et sans aucune réserve ; je n'ai écrit à aucun parent du Pape qu'à Dom Pietro qui m'avait écrit[2]. Je lui ai écrit en français [3] de ma main, et l'ai prié de parler au Pape en ma faveur.

---

[1] Le neveu du nouveau Pape.

[2] Voici cette lettre :

ILLUSTRISSIMO ET EXCELLENTISSIMO SIGNORE MIO CONTENDISSIMO.

La generosita con cui vostra Excellenza mi ha promesso di favorir me appresso nostro Signore mi da l'ardire di supplicarla di consegnar questa lettera in mani di sua Santità, dalle qualle non dubito di poter ottener la grazia d'andarle a bacciar i santissimi piedi, se vostra Excellenza vorra appoggiare con la sua solita bontà cosi giusta pretentione, è di vostra Excellenza bacio divotemente le mani.

Grenobles, alle cinque novembri.

Di vostra Excellenza,

Umilissimo, devotissimo et obligatissimo servitore,

Il cardinale LE CAMUS.

(Arch. des Aff. Étr., *ibid.*).

[3] Elle est bien en italien, comme on vient de le voir.



CCCXVIII.

Archives du Ministère des Affaires étrangères. — Rome, 327. *Ibid.* — Copie.

AU MÊME.

Vous savez, Monseigneur, le demêlé qui est entre M. de Chaulnes et les cardinaux français contre M. le Cardinal d'Estrées qu'on dit s'en vouloir retourner en France ; il faut s'adresser aux premiers comme amis, et si le dernier y est, il faut lui donner la lettre que je vous ai envoyée.

Bien que le Pape n'approuve pas la conduite de son prédécesseur, il ne faut pas laisser de lui rendre la lettre que vous avez. Il faut commencer par le prier de dire un mot à M. de Chaulnes et de charger son Nonce de demander au Roi qu'il me rende les bonnes grâces, qu'il souffre que je le salue, et qu'ensuite je puisse aller à Rome recevoir le chapeau.

J'ai écrit à MM. les Cardinaux Coloredo et Howard et à Dom Pietro Ottoboni, pour les prier d'en parler au Pape. J'ai écrit dans le même sens à M. de Chaulnes, de Bouillon et Bonzi, pour les prier de demander à la Cour de France que je ne me suis mêlé à Rome, du temps d'Innocent XI, d'aucune intrigue contre le service du Roi, et les ai priés de l'en informer, et ensuite de rendre témoignage à la vérité.

On écrira de Paris à M. de Chaulnes ; on croit cet expédient sûr. Dom Berger dit qu'il y a des monts[1] et communautés religieuses où on prend de l'argent à vie. M. d'Estrées étant hors de Rome, et calmé par la lettre que vous lui rendrez, peut-être me laissera-t-il en repos.

---

[1] De piété.

Voilà l'avis de mes frères ; leurs affaires ne sont point mêlées avec les miennes. On ne m'accuse de rien de positif; néanmoins on dit que je suis fort maltraité et que le séjour de Rome me sera bon. M. de Bonzi vous parlera franchement, M. de Bouillon se piquera de rendre service s'il le peut ; je ne suis en peine que de votre santé. Mandez m'en des nouvelles. On dit que vous devez voir rarement et secrètement l'Éminence[1] à qui je vous prie de faire mes compliments. Je suis, Monsieur, à vous sans réserve et je prie Dieu qu'il soit votre récompense.

Le Cardinal Le Camus.

CCCXIX.

Archives du Ministère des affaires étrangères. Rome, 327, f° 166-7[2].

A ALEXANDRE VIII[3].

Beatissime Pater,

Plurimum, Deo volente, multiplicata sunt gaudia, nimirum ubi ad apicem summi Pontificatus sanctitatem vestram fuisse assumptam fama percrebuit lœtari omnes, gestire gaudio acclamare omnes Deo optimo Maximo eum nobis datum esse Pontificem qui futurus sit angelus pacis, qui dissidentes christianos principes ad concordiam sit revocaturus, qui facturus sit ut brevi nusquam nisi apud Dei et Ecclesiæ hostes audiatur armorum strepitus. Indè verò, Beatissime Pater, Christianis

---

[1] Howard ou Casoni, a ajouté le copiste.

[2] Au même endroit se trouve un double en français qu'a publié Bellet, p. 29.

[3] Cette belle lettre ne fut pas remise au Pape. Cfr. Bellet, pp. 299-300.

omnibus spes illa illuxit, quod norunt miram ingenii in te esse magnitudinem, eximiam rerum tractandarum peritiam, negotiorum omnium, tum civilium, tum ecclesiasticorum, firmatam longo usu trituram, mores ad suavitatem pacemque conciliandam compositos huic certe amplissima et justissima gaudendi seges; ad me vero quod attinet, maximam omnium ex Beatitudinis vestræ exaltatione sensi lœtitiam, eà videlicet spe delinitus fore ut per eam apud Regem Christianissimum gratiam inveniam mihi quippe ex illà maximas apud quem olim inter primos gratiosus eram, jampridem, quod dolens dico, infensus evasit aditus omnis apud eum mihi interclusus est. Per eum stetit quominùs cum cœteris cardinalibus ad conclave proficiscirer; quid autem tanti Regis abalienavit animum, quodnam crimen, quidnam facinus novum certè et ante hanc diem inauditum? Scilicet cardinalis fui, qui addictior viderer sedi apostolicæ et suopte nutu, nullo ambitu, a nullo Principum favente suffragio, cardinalitia purpura insignem fecerat hæc mea culpa, hoc meum facinus; propter quod infesti homines apud tantum regem mihi concitarunt odium. Hanc verò offensam quà vix unquam erubuerim, potest Sanctitas Vestra vel uno verbo diluere causam innocentiæ meæ; agent, si jusserit, apud christianissimum Regem, Legatus quem ad te misit ac Responsalis quam Sanctitas vestra ad eum vicissim delegabit, uno, ut ita dicam, oris tui flatu tenebrosa discutietur nebula, unde mihi jam per triennium procellæ multæ ac molestæ ingruerunt, quæ Beatitudini vestræ ingenita est generositas poterit hæc pro me gratià suà apud Regem facere, eumque vivendi et alloquendi, quod in votis habeo maximè, obtinere licentiam, poterit itidem esse ut, Romam profectus, humillima pedibus vestris oscula infigam, quamquam enim Romanæ Ecclesiæ membrum sim vel nihilominus tamen a bonitate vestrà animique fortitudine confidenter spero Sanctitatem vestram nullatenus passuram in me cardinalitium ordinem non eà quà par est dignitate haberi. Demùm id a Beatitudine vestrâ certò speraverim ut pace per eam regnum inter et sacerdotium conciliatà, mihi quoque per

Sanctitatem vestram pax eadem obventura sit; hoc ab eâ flagito quam enixissimè ne mihi quæso, bonum tamdiù optatum deneget, cum præsertim nihil magis in votis habeam quam ut Ecclesiæ et Sanctitatis vestræ omnia mea obsequia, memet et vitam possim impendere optatissimam in longævâ vitâ felicitatem adprecatur, qui est cum eâ quâ par est reverentiâ et veneratione post humillima pedum oscula,

Beatissime Pater,

Sanctitatis vestræ humillimus, devotissimus, obsequentissimus et addictissimus, simul filius et servus, et perpetua creatura cardinalis.

Gratianopoli, nonis novembris[1].

CCCXX.

Archives du Ministère des Affaires étrangères. Rome, 327, f° 228.

A MONSIEUR DE CHAULNES.

Grenoble, 30 novembre 1689.

Il ne sera pas difficile à Votre Éminence de juger de la confiance que j'ai de son amitié par l'obligation que j'avais imposée à mon official de ne voir personne avant son Excellence et de ne rien faire que par ses ordres. Si j'avais prévu qu'elle n'eût pas trouvé bon qu'il eût présenté de ma part une lettre au pape qui ne contenait qu'un simple compliment sur son exaltation, je l'aurais chargé de vous le remettre, et si j'avais su que la personne du sieur Lambert eût été suspecte à la Cour ou que je l'eusse prévu, j'en aurais envoyé un autre que lui. Pourvu que le Pape sache que je n'ai pas négligé de lui rendre mes devoirs et que Votre Excellence veuille bien rendre compte au Roi de la bonne foi avec laquelle j'en ai agi, et de la docilité qu'a eu mon official à suivre ses

---

[1] 5 novembre 1689.

ordres. Je ne vois pas qu'il y ait rien de fâcheux dans le prompt retour dudit official. Il ne me reste plus qu'à rendre mille actions de grâces à Votre Excellence des offres obligeantes qu'elle veut bien me faire. Elle sait mieux que je ne lui pourrais suggérer les moyens de me tirer de l'embarras où je suis. Ce que je lui puis protester, c'est qu'elle ne peut obliger personne qui soit à Votre Excellence avec plus de distinction et de reconnaissance que je suis.

CCCXXI.

Archives du Ministère des Affaires étrangères. Rome, 327, f° 229.

AU CARDINAL COLOREDO.

Grenoble, 30 novembre 1689.

Monseigneur, il y a trois semaines que je me donnais l'honneur d'écrire à votre Éminence, prévoyant ce qui pourrait arriver au sieur Lambert, mon official, que M. de Chaulnes a empêché de voir aucun de MM. les Cardinaux ni de rendre mes lettres à Sa Sainteté par lesquelles je le félicitais sur son exaltation. Il y avait lieu de croire qu'après m'avoir empêché d'aller au conclave, on me laisserait au moins la liberté d'envoyer un homme à moi pour saluer le Pape et MM. les Cardinaux; mais puisque cela m'est interdit, il faut se soumettre aux ordres de la Providence. Je ne doute pas que votre Éminence ne compatisse à mon état, et qu'elle me fasse savoir ce détail à Sa Sainteté, afin qu'il ne croît pas que je sois en demeure de lui rendre mes devoirs, et la supplier en même temps de ma part de témoigner à M. de Chaulnes que le Roi ferait plaisir à Sa Sainteté de me rendre ses bonnes grâces, et de me permettre de le pouvoir saluer, et aller à Rome pour recevoir le chapeau de cardinal. Je ne sais ce que Votre Éminence dira de la liberté

que je prends, j'en userais avec plus de réserve si j'étais moins persuadé de sa générosité, et de l'amitié dont elle m'honore. Elle ne peut en avoir pour personne qui soit avec plus de respect et de reconnaissance, que je suis, Monseigneur, de Votre Éminence, le très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

CCCXXII.

Archives du Ministère des Affaires étrangères. Rome, 327, f° 231. — Copie.

AU CARDINAL HOWARD.

Grenoble, 30 novembre 1689.

Monseigneur, je me suis donné l'honneur d'écrire à Votre Éminence, il y a près de trois semaines, pour la prier d'engager, ou par elle-même ou par quelqu'un de ses amis, Sa Sainteté à témoigner à M. de Chaulnes que le Roi lui ferait plaisir s'il me voulait remettre dans ses bonnes grâces, et me permettre de le saluer et ensuite d'aller à Rome recevoir le chapeau dans l'assurance qu'on m'a donnée de la Cour de France que cette demande aurait infailliblement son effet, et que le Roi ne lui refuserait pas. J'avais chargé mon official, le sieur Lambert, d'expliquer toutes choses à Votre Éminence; mais comme M. de Chaulnes l'a empêché de présenter ma lettre au Pape sur son exaltation, et de saluer aucun de MMgrs les Cardinaux, et l'a obligé de se retourner sans voir personne, je suis obligé d'être encore importun à Votre Éminence pour la prier de la même chose dont je l'avais prié, et de faire savoir à Sa Sainteté que je ne suis pas en demeure, et qu'il n'a pas tenu à moi que mon official ne lui ait baisé les pieds, et ne lui ait présenté mes respects avec ma lettre; je crois que M. de Chaulnes a eu ordre de faire ce qu'il a fait et qu'il a cru même de me faire plaisir, et d'empêcher

que mes ennemis ne tirassent de là occasion de me nuire. Quoi qu'il en soit, la persuasion que j'ai des bontés de Votre Éminence pour moi, et de sa générosité à secourir ceux qui sont dans le pressoir, m'engage à avoir recours à elle en cette occasion. Je la supplie de croire qu'elle ne peut obliger personne qui ait plus de vénération pour elle, et qui soit avec plus de respect et de soumission que je suis,

Monseigneur,

de Votre Éminence,

le très obéissant et très obligé serviteur.

CCCXXIII.

Archives du Ministère des Affaires étrangères. Vol. 327, f° 227. — Copie, avec chiffres expliqués.

A M. MAILLE[1].

30 novembre 1689.

Cirus [Le Camus] a reçu la lettre de M. de Sainte-Foy [Maille] du 15. Il est fâcheux que Baptiste [Lambert] ait été traité de la manière ; il est à souhaiter que les ouvriers [cardinaux] et que le Maître [le Pape] le sachent afin que l'on ne croit pas que M. de Sainte-Colombe [Le Camus] soit en demeure. On ne doute pas qu'il n'y ait des dégoûts à Sainte-Anne [à Rome], mais combien pensez-vous qu'il y en a à Saint-Hiérosme [à Grenoble], étant tous les jours exposé aux violences de l'amertume [du Père de la Chaise]; cela est dans l'ordre de Dieu; il faut s'y soumettre et se confier en lui en

[1] Cet ami de Le Camus était un prêtre provençal, fixé à Rome depuis quelques années et à ce moment auditeur du cardinal Howard.



demeurant dans son lieu jusqu'à ce qu'il nous en retire. L'on a envoyé du cidre [une lettre] à Vincent [à Coloredo]; on le prie de parler au Pape pour l'or [Le Camus], qu'il témoigne à l'aigle [M. de Chaulnes], que le malade [le Roi] lui fera plaisir s'il veut voir Le Camus, et lui permettre de voir le Pape. Le nouveau fruit [ministre] a reçu le même cidre [une lettre] et deux fruits nés et venus depuis peu de Saint-Georges [de Grenoble], et une au Pape sur le même sujet; si Lambert ne les a pas rendus et qu'elles soient chez Paul [Casoni], il faut s'il vous plaît les faire toutes rendre à leurs adresses. Je n'écris point à Vincent [Coloredo] cet ordinaire de peur qu'on n'ouvre la lettre; quand on saura le moyen de vous écrire sûrement et à Paul [Casoni], on le fera. Pintoni [l'archevêque de Paris] est mieux que jamais près de l'amertume [du Père de la Chaise] et l'un et l'autre auprès du Duc [du Roy]. Il n'y a rien ici de nouveau ni en France, si ce n'est que deux mille Lucernois ont encore passé par les Grisons. La taxe des amortissements sur toutes les communautés ira à 15 millions, à ce qu'on croit; mille amitiés, je vous prie, à tous nos amis.

CCCXXIV.

Archives du Ministère des Affaires étrangères. Rome. Vol. 327, f° 231. — Copie.

AU CARDINAL PETRONE.

Grenoble, le 3 décembre 1689.

Em^mo^ e Rev^mo^ Sig^re^ mio Col^mo^,

Già con una mia lettera, hò reso infinita grazie a V. E. della bontà colla quale Ella mi prometteva di procurarmi la protezione di Nrô Signore, e l'hò supplicata si degnasse passare un benigno uffiziò per me col sig^re^ Ambasciatore di

Francia, e con un'altra mi son rallegrato con V. E. dell' honore che nieve il sagro Collegio d'alla di lei promotione alla porpora. Vengo adesso in occasione del S^mo^ Natale ad augurare a V. E. tutte le contentezze che sono dorute alle sublime di lei qualità, e congiurarla di nuovo di far in maniera che S. Santita mi conceda l'honore d'andarlea bacciare i.SS^mi^ Pedi, ed a V. E. far palese la mia riverentissima servitù ed aspettando cosi signalata grazia dalla generosita di V. E. e pregandola di consegnare la qui annessa a Nrò Sig^re^ le baccio per fine umilissimamente le mani.

D. V. E.

humilis^mo^. devot^mo^, et oblig^mo^ servitore.

CCCXXV.

Archives du Ministère des Affaires Étrangères. — Correspondance de Rome. Vol. 327. Fol. 239. — Copie.

A ALEXANDRE VIII.

Grenoble, 3 décembre 1689.

BEATISSIMO PADRE,

Subito che io intesi la tanto da me bravata nuova dell' elettione di V. Sta feci partire il mio vicario Lambert, con ordine di potarsi alli SS^mi^ Piedi suoi per parte mia, gia che non m'era lecito di farlo in persona, per far palese a V. B^ne^ il vero giubilo che ne sentivo, l'incaricai di più di supplicarla si degnasse protegermi appresso suà Majestà Christianiss^ma^ col dirne una parola al sig^r^ Ambasciatore di Francia; m'à per mia disgrazia, detto vicario benche portatosi in Roma con la dovuta diligenza non hà potuto havere quest' honore, non restandomi dunque altro ampo mi vaglio, B^mo^ Padre, di quello del S^mo^ Natale, in cui porta l'obligo commune, non

solo di tutti li Cardinali, m'a etiam dio di tutti li fedeli, di pregare dal cielo à V. B^{ne} una longhissima e feliciss^{ma} vita, per supplicarla con un profondissi^{mo} rispetto d' honorarmi della sua paterna benevolenza e gloriosa protettione in questo tempo di grazie, principalinente in ordine al Ré christianissimo, il quale con la sua solità bontà restarà persuaso della mia innocenza, se la Sta haverà la carità di passarme un benignissimo ufficio col sudetto sig^{re} Ambasciatore. Non ardirei ricorrece, B^{mo} Padre, a V. Sta, per non haver mai meritato l'honore della protettione sua, se non fussi persuasissimo ch'Ellà in qualità di Vicario di Christo, si compiace di protegere gl' innocenti opprej mi condoni per tanto il mio ardire, e col gradire il tributo della mia reverentissimà servitù, e col concedermi un tanto favore mentre a V. Sta baccio umilissimamente i santissimi piedi.

D. V. Sta,

humilis^{mo}. devot^{mo}, et oblig^{mo} servitore e creatura obbedientissima,

CCCXXVI.

Archives du Ministère des Affaires Étrangères. — Rome. — Vol. 327. F° 223. — Copie, avec chiffres expliqués.

A MONSIEUR MAILLE.

8 décembre 1689.

J'ai reçu votre lettre du 22 du passé, mais je suis fort en peine de n'avoir aucune nouvelle de Baptiste [Lambert]. Il n'y a qu'à jetter au feu le cidre [la lettre] qu'on lui adresse ; il faut donner à l'ami [le cardinal d'Estrées] ce qui le regarde ; cela ne peut nuire ; il en est de même de tout le cidre que l'or a envoyé au maître [de toutes les lettres que Le Camus a envoyées au Pape]. Il faudra de temps en temps le faire sou-

venir d'exécuter ce qu'il promet de faire. Remerciez l'abbesse [Howard] et Vincent [Coloredo]. Cyrus [Le Camus] se sent fort leur obligé, et le jeune fruit de Saint-George [ministre de Grenoble] a toujours été ami de l'or [Le Camus] et l'aigle [M. de Chaulnes] pareillement. On en jugera présentement par leurs œuvres. La colombe [Le Camus] est en paix sur ce qui la regarde, mais elle ne peut penser sans indignation au traitement qu'on fait à Paul [Casoni]. On croit ici la transaction [l'accommodement] faite, à fort bon marché. Porter va à Rome. M. de Beauvais espère le chapeau au premier jour, et les évêques leurs bulles. Le droit d'amortissement sur les communautés religieuses se lève à la rigueur ; cela vaudra plus de quinze millions. Je ne crois pas que personne ne parle pour le courrier. Cela est consommé de ma part. Je vous prie de faire rendre cette lettre à son adresse. On déniche tous les jours des protestants de Lucerne. Les neiges empêchent de les prendre tous dans leurs roches. mais il n'y a pas apparence que ces malheureux puissent être là longtemps. Je vous demande la continuation de votre amitié. Mes compliments, je vous prie, à tous nos amis.

CCCXXVII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

Le 10 de décembre 1689.

J'ai eu bien de la joie, Monsieur, d'avoir appris par votre lettre du 21 du passé que vous êtes arrivé à Paris avec une parfaite santé et que vous conservez toujours un peu d'amitié pour moi. Il n'y a guère de bien sur la terre dont je fasse plus de cas ; je vous en demande la continuation. Mon frère vous comptera toutes mes aventures. Je vous dirai seu-

lement qu'elles n'ont point troublé la paix et la tranquillité de mon âme, et quand j'ai considéré et le conclave et ses suites j'ai regardé comme un effet de la miséricorde de Dieu sur moi de m'avoir tiré de tous ces embarras. Je ne présume pas de pouvoir en quelque lieu que je sois rendre de grands services à l'Église, mais peut-être en peux-je plus rendre résidant au lieu où sa providence m'a placé que partout ailleurs. Ainsi, j'espère de continuer ici jusqu'à la fin de mes jours à remplir le moins mal que je pourrai mes devoirs d'évêque, sans désirer d'aller dans aucune cour, *novos cœlos et novam teram expectamus in quibus justitia habitat*[1]. Je suis à vous, Monsieur, avec toute l'estime et toute la tendresse possible jusqu'au dernier soupir de ma vie.

CCCXXVIII.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR DIROIS.

Grenoble, 26 décembre 1689.

J'ai mandé de bonne foi à Monsieur le Cardinal d'Estrées la vérité du fait touchant le voyage de M. Lambert et son séjour à Rome et on m'écrit que la lettre que je lui ai écrite l'a encore fâché. En vérité je suis surpris de cela, car il n'y a rien dans ma lettre que d'honnête et de respectueux et même d'une manière ingénue et pleine de confiance. S'il prend ainsi les choses, il vaut mieux ne plus s'écrire que de le fâcher quand on tâche de lui plaire. Il ne faut pas si aisément prendre des ombrages et des défiances contre ses

---

[1] 2 Petr., III, 13.

anciens amis, surtout quand ils sont chrétiens et qu'on a lieu de croire qu'ils ne prétendent rien en ce monde. Je n'ai rien à me reprocher sur son chapitre, et plût à Dieu qu'il eût écrit, où il est écouté, sur mon compte, comme j'ai écrit sur le sien; mais je ne me plains jamais, bien, qu'entre nous, je n'ignore pas ce qui s'est écrit en différents temps.

Pour ce qui est des affaires publiques, j'ai écrit quand je les ai crues accommodables; présentement la nouvelle affaire des quartiers empêche de parler des autres. Ainsi le temps présent ne doit être employé qu'en prières secrètes devant Dieu, qui seul est capable de toucher les cœurs. Je serai serviteur fidèle de Monsieur le Cardinal d'Estrées jusqu'au bout; et s'il m'avait fait aller à Rome au temps que cela se pouvait, il l'aurait connu par ma conduite. Il me trouvera toujours le même, bien que fort éloigné de lui. Je vous prie de l'en assurer et de me croire, Monsieur, absolument à vous avec toute la cordialité possible.

Le Cardinal Le Camus.

Je n'ai point reçu la lettre de M. le Cardinal d'Estrées dont vous m'écrivez. J'ai prié, il y a un mois, mes frères de le remercier pour moi de toutes ses amitiés.

CCCXXIX.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

11 janvier 1690.

Je vous rends mille actions de grâces, Monsieur, de l'honneur de votre souvenir. Je vous souhaite toutes les grâces et les bénédictions du ciel qui vous sont nécessaires et que vous

désirez, sachant que celles de la terre ne vous touchent point. Trouvez bon que je vous demande la continuation de votre amitié et de vos prières. Je vous écris rarement parce que j'appréhende que mon commerce ne vous soit contagieux[1], sans cela vous auriez plus souvent de mes lettres. Mais c'est une consolation dont il se faut priver pour ne pas nuire à ses amis. J'avais eu, étant dans le monde, (commerce) avec M. de Tournai[2], mais je connaissais et sa vertu et son mérite ; et bien qu'il soit mort plein d'années et qu'il fût mûr pour l'éternité, je n'ai pas laissé de le regretter comme un des meilleurs prélats du royaume. Conservez-vous, Monsieur, pour le bien de l'Église et faites-moi la justice de croire que vous n'avez point de serviteur au monde qui soit à vous avec plus de vénération et de cordialité que j'y suis. Si vous voyez l'abbé de la Trappe, embrassez-le pour l'amour de moi, je vous en prie.

Le cardinal Le Camus.

CCCXXX.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

Grenoble, 27 janvier 1690.

Si l'on écoutait, Monsieur, la pensée qu'on a de vous écrire vous seriez souvent fatigué de mes lettres, mais je vous avoue que comme il n'y a rien en ce pays-ci qui mérite de vous être mandé et que je respecte vos saintes occupations, je demeure dans le silence, lorsque j'aurais le plus

---

[1] Ne vous compromette.

[2] Gilbert de Choiseul, qui venait de mourir, le 31 décembre 1689.

d'envie de parler. Ma consolation est de vous présenter tous les jours à Notre-Seigneur, avec toute la ferveur qui m'est possible. J'espère que vous (me) ferez la même grâce et que la distance insurmontable qui est entre nous ne vous fera diminuer en rien votre tendre amitié, dont je me tiens très honoré. On ne peut être à vous, Monsieur, avec plus d'estime et de distinction que j'y suis.

Le Cardinal Le Camus.

CCCXXXI.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

2 novembre 1690.

J'ai répondu, Monsieur, à toutes les lettres que vous avez pris la peine de m'écrire par la voie de M. le curé de Saint-Jacques, surtout celle où vous me marquez ce que M. de Vaison disait contre moi. Il faut qu'on ait pris mes lettres, où il n'y avait rien qui dût obliger de les retenir.

Il est vrai que Sa Majesté a témoigné à mes frères quelque bonté pour moi ; ce n'est une grande consolation dans mon diocèse dont je ne songe pas de sortir un moment. C'est où Dieu me place et je n'en dois pas sortir que par ses ordres qui me soient connus. La guerre[1] a apporté en ces quartiers tout ce qu'elle a coutume d'y apporter : la misère, les mala-

[1] La guerre qui fut la suite de la chute des Stuarts et ne devait se terminer qu'en 1697 par le traité de Ryswick. Le Dauphiné fut très éprouvé à ce moment, non seulement par les maux de la guerre, mais encore par une « terrible famine, suivie d'une non moins terrible mortalité ». Bellet, p. 311.

dies contagieuses, les crimes et l'oubli de Dieu. Les curés ne peuvent presque plus instruire les peuples, les sacrements ne sont plus si fréquentés et le pis que j'y trouve c'est que tant que cette guerre durera, nous serons exposés aux mêmes malheurs.

J'ai fait ce que j'ai pu, au siège de Chambéry[1], pour servir le Roi et mes diocésains. La prompte reddition de cette place servait à Sa Majesté et au peuple. Dieu y a donné sa bénédiction et on dit que le Roi ne l'a pas désagréé. Il faut songer à donner l'aumône à dix mille pauvres dans Grenoble ou dans Chambéry. Il y en a ici quatre mille de l'armée d'Italie. Toutes les troupes descendent ici en Provence et en Languedoc. On parle encore d'assiéger Suse[2]. La saison est bien avancée pour un siège.

Je vous demande tout court, Monsieur, la continuation de votre amitié qui m'est plus chère que tous les biens du monde et de votre souvenir devant Dieu. Vous n'avez pas de serviteur qui honore plus sincèrement et qui soit à vous avec plus de fidélité et de distinction que j'y suis.

Le cardinal LE CAMUS.

CCCXXXII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

22 janvier 1691.

Il n'y avait rien, Monsieur, dans mes lettres qu'un renouvellement d'amitié et le récit de l'état de cette église. Ceux

---

[1] Par le marquis de Saint-Ruth.

[2] Catinat, en effet, allait s'en emparer (13 novembre) après avoir remporté une victoire sous les murs de cette place.

qui les ont interceptées n'ont pas eu moyen de contenter leur curiosité.

Les maladies fréquentes et les fièvres pourprées ont pensé mettre la peste dans cette ville. Le grand froid en a arrêté la malignité, mais cela recommence à Chambéry, et la misère est si grande en tous ces quartiers et le blé si rare et si cher, que j'appréhende une famine générale. Vous comprenez bien que dans un temps comme celui-ci le spirituel s'affaiblit beaucoup. Les instructions sont plus rares, les sacrements et les églises moins fréquentées et très peu supportent leurs disgrâces comme ils devraient. Cependant il y a un grand nombre de gens de bien qui secourent les pauvres. Nos prêtres sont plus appliqués à la prière pour apaiser la colère de Dieu dont la main s'appesantit visiblement sur nous. Priez, Monsieur, pour le plus misérable et le plus grand pécheur de ce diocèse, mais le plus fidèle de tous vos serviteurs.

Le cardinal Le Camus.

CCCXXXIII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

Rome, 21 avril 1691.

Je reçois présentement, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire du 19 mars et je ne peux assez vous remercier des marques sensibles de la continuation de votre amitié qui m'est plus chère que tous les biens du monde.

Il y a près d'un mois que nous sommes dans le conclave[1]

[1] Pour l'élection du successeur d'Alexandre VIII, lequel était mort le 1er février, après avoir condamné la déclaration de 1682. Le Camus avait eu cette fois l'autorisation de se rendre à Rome.

sans pouvoir convenir d'aucun sujet. Il est vrai, comme vous le marquez fort bien, que M. le cardinal Barbadigo[1] est un grand homme de bien et d'un mérite fort distingué : ses plus grands ennemis lui rendent ce témoignage. Mais quand il s'agit de se donner un maître et que soixante-quatre personnes qui ont des intérêts fort différents y doivent concourir, on trouve des obstacles à tous les pas, jusqu'à ce qu'une affaire soit consommée il est très difficile de décider sûrement. Tout le monde veut un bon pape, désintéressé, pieux et zélé pour la paix de l'Église et de la chrétienté. mais on ne convient pas si aisément du sujet qui ait ces qualités que de la maxime générale. Il y a apparence que celui qui sera élu terminera les affaires de France touchant les bulles et la régale ; les cardinaux français s'y appliquent également. M. le cardinal Fourbin[2] a le secret et témoigne beaucoup d'estime et d'affection pour vous. M. le Cardinal d'Estrées n'en a pas moins. Nous sommes tous deux fort en peine de la santé de M. votre frère[3]; on dit qu'il est dangereusement malade, cela m'inquiète beaucoup et par l'attachement que j'ai pour lui et par l'intérêt que je prends à tout ce qui vous touche. Faites-moi la justice de croire, Monsieur, que vous n'avez pas de serviteur au monde qui vous honore plus sincèrement et qui soit à vous avec plus d'estime et de sincérité que j'y suis.

Le cardinal Le Camus.

On espère que l'élection ne tardera pas[4]. Il faut un mois

[1] Grégoire-Louis, évêque de Padoue. C'était un saint. Il fut béatifié en 1761 par Clément XIII. La faction française empêcha son élevation à la tiare, dit Gérin, (*Revue de quest. hist.* XXII, p. 191) qui l'appelle *Georges Barbarigo*.

[2] Forbin-Janson, l'évêque de Beauvais.

[3] L'ancien ambassadeur d'Angleterre. Il allait mourir peu de temps après.

[4] Elle eut lieu seulement le 12 juillet, comme nous le verrons plus bas.

pour les cérémonies publiques, après quoi, quand j'aurai reçu le chapeau, et qu'on m'aura fermé et ouvert la bouche[1], je pourrai prendre le chemin de Grenoble qui mène plus sûrement au ciel que celui où je suis à présent.

CCCXXXIV.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

Rome, 1er juin 1691.

Il y a trois semaines, Monsieur, que nous sommes en peine, MM. d'Estrées et Fourbin et moi, sur la santé de M. votre frère, et la nouvelle que nous avons reçue aujourd'hui nous a causé la plus grande joie du monde. Il se trouve si peu de personnes du mérite et de la probité de M. votre frère qu'on ne saurait trop demander à Dieu une parfaite santé ; je m'y intéresse plus que personne du monde et par l'estime que j'ai pour lui et par la part que je prends à tout ce qui vous touche. Nous avons tous fort loué votre tendresse pour un si bon frère ; votre exactitude à la résidence n'est pas violée par ce voyage[2], puisqu'au terme du Concile de Sardique *pro necessitatibus carorum* ces sortes de voyages sont regardés comme des œuvres de charité. Nous sommes ici soixante-un cardinaux qui ont tous, comme je crois, une envie sincère de choisir un bon pape. Mais comme les vues sont différentes et qu'il y a un grand nombre de très bons sujets sur lesquels on peut jeter la vue, cela fait que le conclave durera selon toutes les apparences un peu plus qu'il ne serait à désirer. Une fluxion que j'ai sur les dents depuis

---

[1] Partie du cérémonial de l'intronisation des cardinaux.

[2] Barrillon était venu à Paris pour assister son frère.

quelques jours m'empêche de vous écrire de ma main[1], mais rien au monde ne me peut empêcher d'être toute ma vie le plus absolument à vous, Monsieur, que personne du monde.

Le cardinal Le Camus.

CCCXXXV.

Archives de l'hôpital de Grenoble[2]. — H. 648. — Autographe.

A MONSIEUR DUFOUR DE LA RÉPARA.

Rome, 26 juin 1691.

Je crois, Monsieur, qu'en l'absence de M. le doyen, vous aurez vu la lettre que je lui écrivais. Vous m'avez autrefois appris que l'élection de M. de Saint-Marcel d'Avançon[3], à l'évêché de Grenoble, était tout entière dans les registres du chapitre et peut-être celle du dernier Laurent Allemant[4].

Le Roi, pour le bien de son service, désire que Messieurs du chapitre m'envoient ici un extrait en forme de toute cette procédure et de tout ce qui s'en est ensuivi. Aussi, je vous en écris de sa part, comme à un syndic capable et un gentilhomme zélé pour le service du Roi. Je vous prie de m'envoyer le tout le plus exactement et le plus promptement qu'il sera possible, prenez la peine de l'adresser à M. Pajot, à Lyon, qui me l'enverra sûrement à Rome. Je suis absolument à vous, Monsieur, avec toute la sincérité et la cordialité possibles.

Le cardinal Le Camus.

---

[1] La signature seule de cette lettre est autographe.

[2] Les mêmes archives contiennent un billet de Le Camus du lendemain, annonçant à Répara qu'il avait trouvé à Rome même les pièces qu'il lui demandait.

[3] Évêque de Grenoble de 1562 à 1574.

[4] Ce prélat occupa le siège de Grenoble vers 1530 jusqu'en 1561.

CCCXXXVI.

Archives de l'hôpital de Grenoble. — H. 648. — Autographe.

AU MÊME.

Rome, 13 juillet 1691.

Vous aurez sans doute reçu à présent la lettre que je vous écrivis, il y a quelque temps, Monsieur, par laquelle je vous priais de ne vous donner pas la peine de m'envoyer la nomination de M. d'Avançon, parce que nous l'avons trouvée ici.

Le cardinal Pignatelly[1] fut élu pape hier matin d'un consentement universel. Il était créature d'Innocent XI et s'est fait appeler Innocent XII. Il se fera couronner après-demain; après quoi je vais travailler à recevoir mon chapeau pour m'en retourner incessamment, pour vous pouvoir dire de plus près que je suis à vous, Monsieur, sans réserve.

Le cardinal Le Camus.

CCCXXXVII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

Rome, 24 juillet 1691.

Vous ne pouviez, Monsieur, me donner une plus agréable nouvelle que celle que vous avez pris la peine de m'écrire sur

---

[1] Antoine, de Naples (1615-1700). Il avait été légat de Bologne et archevêque de sa ville natale.

l'entier rétablissement de la santé de M. votre frère[1] : j'en ai une joie que je ne peux vous exprimer. Tenez-lui bonne compagnie et ne le quittez point que sa guérison ne soit parfaite.

Vous savez le Pape que les Français ont fait, il y a apparence qu'il finira nos affaires. MM. d'Estrées et Bonzy demeureront quelques mois pour aider M. le cardinal de Forbin. Pour moi j'attends mon congé et ensuite je me retirerai le plus promptement que je pourrai. En quelque lieu que je sois, je vous prie de croire, Monsieur, que vous n'avez pas de serviteur qui vous honore plus parfaitement et qui soit à vous avec plus d'estime et de cordialité, que j'y serai toute ma vie.

Le cardinal LE CAMUS.

CCCXXXVIII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

Rome, 14 août 1691.

J'avais espéré, Monsieur, par ce que vous mandiez le mois passé, que la santé de M. votre frère se rétablirait. Dieu en a disposé autrement : il faut adorer ses jugements et s'y soumettre, comme c'est en Dieu que nous devons chercher notre consolation. C'en doit être une grande pour vous que M. votre frère, qui avait toujours eu de grands sentiments de religion, est mort dans de si saintes dispositions[2], et que vous l'avez

---

[1] Hélas ! la veille même du jour où Le Camus écrivait cette lettre, le frère de son ami l'évêque de Luçon était mort.

[2] Voici ce que Mme de Sévigné en écrivait à Coulanges : « Dieu a fait à M. de Barrillon de grandes grâces ; c'est ce qui doit consoler ses amis. »

aidé dans ce grand et terrible passage de l'éternité. Ce sont des leçons que Dieu nous donne pour nous préparer au même voyage et pour nous détacher de toutes les créatures.

Je partirai d'ici dans dix jours[1], pour m'en retourner à mon diocèse. Je vous conjure de croire, Monsieur, que personne n'a pris plus de part que moi à votre affliction, comme personne au monde ne vous honore plus sincèrement que je fais, et n'est à vous, Monsieur, avec plus de vénération et de cordialité que j'y serai toute ma vie.

Le cardinal Le Camus.

CCCXXXIX.

Bibliothèque nationale. F. Français 17680, f° 89. — Autographe.

A DOM MABILLON.

10 novembre 1691.

Ç'aurait été pour moi, mon Révérend Père, une très grande consolation de vous pouvoir entretenir et de pouvoir admirer de près ce fonds de science et d'érudition qui éclate dans tous vos ouvrages et qui vous fait autant estimer à Rome qu'en France. Je vous rends mille grâces du beau livre que vous voulez bien m'envoyer, et bien que vous ne soyez pas du sentiment de M. l'abbé de La Trappe, pour qui j'ai tant d'estime et de considération, je ne laisserai pas de le lire sans prévention et sans partialité. Ce combat de personnes de votre savoir et de votre piété n'est pas dangereux, et il n'y a pas à craindre qu'on y blesse la charité; ainsi on se peut trouver à la mêlée et même être parrain comme on était

[1] Le Camus resta à Rome jusque vers la fin de septembre.

autrefois sans courir aucun risque. *Ite pares animis ambo et virtutibus ambo, et certare pares et respondere parati.* On ne peut avoir plus d'estime et plus de vénération que j'en ai pour votre personne et pour votre grande érudition, trop heureux si j'avais un peu de part en votre amitié et en vos prières. Je suis, mon Révérend Père, absolument à vous avec toute l'estime et toute la distinction possible.

Le cardinal Le Camus.

CCCXL.

Archives départementales de l'Isère. — Autographe.

AU PÈRE DAUGIÈRES[1].

11 novembre 1691.

J'ai rendu témoignage à la vérité, mon Révérend Père, et j'ai suivi les mouvements de mon cœur quand j'ai rendu à vos Pères du collège de Grenoble le témoignage qu'ils méritent[2]. Il en faudrait bien d'autres pour acquitter ce que je dois au Révérend Père de la Chaise pour les témoignages d'amitié qu'il me donne. Je souhaite que votre voyage soit heureux et que vous obteniez la décharge de vos amortissements et la continuation de la pension, pour achever le bâtiment de votre église. Je vous conjure de croire que je ne perdrai jamais d'occasion de faire connaître l'estime que j'ai pour votre compagnie.

---

[1] Recteur du collège de Grenoble.

[2] Par une attestation datée du 15 octobre où Le Camus dit que « les jésuites gouvernent le collège de Grenoble avec tout le soin et l'édification possible... » M. Prudhomme, (*Histoire de Grenoble*, p. 520) qui a publié le premier cette lettre, fait observer qu'à ce moment les relations de Le Camus avec les jésuites « paraissent avoir été assez cordiales ».

CCCXLI.

Archives du ministère des affaires étrangères. — Rome. Vol. 327, f° 213-220. — Copie.

A MONSIEUR MAILLE.

22 novembre 1691.

Je n'ai jamais douté que le Pape n'accordât toutes les bulles et je n'ai jamais cru que le Roi suspendît l'effet de la régale en France, ni que cette affaire s'accommodât ; ces deux messieurs s'étaient expliqués de l'idée qu'on a du cardinal Coloredo. Comme vous le marquez, M. Driot est accusé de s'être ingéré dans les affaires de Pamiers, et du jansénisme ; ainsi, son général lui permettra simplement de chercher *benevolos receptores* et de sortir ainsi de l'ordre.

M. le cardinal d'Estrées fait état de s'en retourner bientôt, mais je ne crois pas qu'il parte avant l'expédition de toutes les bulles. On croit que le fort de la guerre sera en Allemagne et sur le Rhin, et sur le Danube ; je vous prie de faire mes compliments à nos amis et à M. le Cardinal, qui doit demeurer cet hiver à Rome[1]. La stérilité des nouvelles ne permet pas de tourner la feuille. Le Père Mabillon a fait une réponse au livre de M. de La Trappe[2] ; elle est modeste, et, de la manière dont il s'explique, ils sont d'accord. On divise l'évêché de Chartres ; on en fait un à Blois de l'abbaye de Saint-Lomer[3].

---

[1] Je pense qu'il veut dire le cardinal Negroni (note manuscrite du copiste).

[2] Les *Réflexions sur la réponse de M. l'abbé de la Trappe au Traité des études monastiques*. Paris, 1691, in-4°. Cfr. la lettre CCCXXXIX.

[3] Ce n'est qu'en 1697 que ce projet fut réalisé.

CCCXLII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

25 novembre 1691.

J'aurais eu, Monsieur, la plus grande consolation que je pusse avoir en ce monde, si j'avais pu avoir lieu de vous entretenir; mais la Providence ne l'a pas permis, et nos diocèses sont si éloignés qu'il n'y a pas lieu d'espérer de se pouvoir jamais voir. Mais on se peut écrire de temps en temps et on se peut réunir tous les jours dans le cœur de Jésus-Christ. Je vous conjure de croire, Monsieur, que l'absence et le temps ne diminueront jamais rien de la vénération et de la tendresse très sincère que j'ai pour vous.

CCCXLIII.

Archives du ministère des affaires étrangères. — Rome, vol. 327. — Copie.

A MONSIEUR MAILLE.

7 décembre 1691.

J'ai été, Monsieur, deux ordinaires sans recevoir de lettres; j'ai écrit tous les ordinaires, dont une lettre a été adressée recta à M. Jean-Baptiste Marinis; j'ai toujours dit que le Pape avait une grande disposition à donner des bulles à nos évêques, parce qu'il a toujours cru ce retardement nuisible aux églises. Pour l'affaire de la régale, il aura grande peine à y entrer; l'expédient que propose M. Maille, sur les quatre propositions et sur l'assemblée de 1682, ne sera agréé ni d'une part ni de l'autre. L'affaire de la réception des convertis dans mon diocèse a été traitée sous Innocent XI, et il fut con-

vaincu de la vérité du fait, qui est que ces convertis ayant fait une déclaration qui est orthodoxe, cumulativement, je fis ajouter la profession de foi du concile de Trente. Le Pape a été satisfait de cela et vit que c'étaient mes ennemis qui me voulaient noircir auprès de lui. J'ai le registre original, et, s'il était nécessaire, je l'enverrais à Rome.

J'ai fait si peu de figure dans le conclave, que je ne crois pas que mon nom y doive être, et je vous prie de dire à l'auditeur qu'il me fera plaisir de m'oublier en cette occasion. Je vous ai mandé qu'on divisait l'évêché de Chartres et qu'on en faisait un à Blois, qu'on prend pour cela l'abbaye de Saint-Lomer, qu'on met des chanoines à la place des moines de Saint-Benoît, et qu'on leur donnera en échange Saint-Maur, possédé par des chanoines, et dont l'abbaye est unie à l'archevêché de Paris.

Le pauvre P. Augustin a trouvé un port favorable ; je souhaite qu'il n'y soit pas troublé *perieram nisi periissem*. Je suis trop obligé à M. le cardinal Norfolk de l'honneur de son souvenir ; je souhaiterais que ceux dont vous me parlez eussent autant d'attachement et de respect pour lui que j'en ai. Je vous prie de l'assurer de mes respects, et MM. les cardinaux Casanata, et Coloredo, et Casoni. Je vous souhaite toutes sortes de prospérités pendant cette année.

On dit que M. le duc de Savoie veut obtenir de l'empereur la permission d'établir la neutralité ; que Caprara s'y oppose et lui propose d'aller à Vienne. L'autre s'en excuse sur sa maladie ; j'ai peine à croire tout cela.

Le clergé est chargé de taxes comme les autres corps, mais les ennemis se trompent s'ils croient réduire le Roi à leur demander la paix ; le bon cardinal Negroni n'est pas dans les bonnes grâces de Sa Sainteté, à ce que j'ai su ; je vous demande un peu de part en vos prières et en votre amitié. Le général des Jésuites aura peine à réussir dans son dessein[1].

---

[1] Thyrs. Gonzalès qui avait succédé à Oliva en 1687. Il recommanda

Le projet du renfermement des pauvres, du séminaire des nobles, et de ne plus mettre des pensions sur des évêchés, est saint et digne du Pape; mais il durera pendant sa vie tout au plus.

CCCXLIV.

Archives du ministère des affaires étrangères.— Rome, vol. 327.—Copie.

AU MÊME.

13 décembre 1691.

J'ai reçu la lettre du 11, huit jours après celle du 18, ce qui m'a fait conjecturer qu'on les arrête à Lyon. Ainsi, je vous prie de les faire adresser à M. Phelippe, à Chambéry. M. Delvesi ne m'a point écrit depuis trois mois, je souhaite que Dieu bénisse sa résolution et qu'il trouve à Sainte-Sadane le port qu'il cherche. J'ai toujours cru qu'on ne traiterait point l'affaire de la régale qu'après celle des bulles, et encore.....

On a fort parlé d'une neutralité du duc de Savoie; Caprara s'y oppose. Le prince Eugène est allé de sa part à Vienne, cela fait croire qu'il n'y aura point d'ajustement.

On parle toujours de démembrer Chartres et faire un évêché à Blois. M. de La Trappe a eu aussi ses ennemis à Paris. Je crois qu'il n'écrira plus, et il fera bien; tous les éloges des vivants dont il a farci son livre ne sont pas d'un archimandrite des premiers siècles, mais les saints ne veulent pas les moyens humains.

On fortifie Grenoble; on envoie force troupes. M. de Catinat est allé en cour conférer sur les opérations de la campagne.

---

aussitôt qu'on enseignât dans le collége de sa compagnie la doctrine « majoris probabilitatis in quam sedes Apostolica propendet », puis prépara contre le Probabilisme un ouvrage dont il sera question plus loin.

On ne parle ici que de taxes sur les gens de robe et sur le clergé, et de nouvelles créations d'offices. Je vous prie de faire mes compliments à nos amis et de me croire, Monsieur, absolument à vous.

CCCXLV.

Archives du département de l'Isère. — Autographe.

AU PÈRE DAUGIÈRES.

12 janvier 1692.

Je voudrais, mon Révérend Père, avoir pu exprimer tout ce que je pense dans la prédication que j'ai faite chez vous le premier jour de ce mois. Je l'ai fait dans le certificat dont vous me parlez[1]. J'aurais souhaité qu'il vous eût été utile; mais vous avez de meilleures ressources que celles-là pour vous tirer d'affaire. J'ai une grande joie d'apprendre que vous terminiez heureusement des affaires aussi désagréables. Cela nous donnera lieu de vous avoir bientôt en ces quartiers et de vous pouvoir assurer, mon Révérend Père, que je suis à vous avec toute la sincérité possible.

Le cardinal Le Camus.

Pourriez-vous savoir du Révérend Père de la Chaise si le Roi agréerait d'ordonner à M. Bouchu de faire bâtir une paroisse pour réunir les habitants de Montmélian, d'Arbin et d'autres églises, qu'on a mis en poudre[2]. Je la ferai faire pour 200 pistoles, et c'est une (œuvre) de charité.

---

[1] Cfr. la lettre du 11 novembre précédent.

[2] Montmélian avait été pris par Catinat, le 21 décembre précédent.

CCCXLVI.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

Le 17 janvier 1692.

La marque de votre souvenir, Monsieur, et de la continuation de votre amitié, est une des plus grandes consolations que je puisse avoir en cette vie. Je vous prie de croire que j'y réponds par un fonds de reconnaissance et de tendresse qui est au delà de toutes les expressions.

Nos religionnaires sont dans un état pitoyable, puisqu'ils sont presque sans religion ; ils ne tiennent à la nôtre que par grimace et ne tiennent plus à la leur que par cabale et par hypocrisie. Comme ils ont pris en ces quartiers beaucoup de confiance en moi, je les ménage, espérant que si Dieu nous donne la paix un jour, ils seront en état de recevoir les instructions qu'on leur donnera et dont ils sont incapables présentement. Ainsi, sans parler de controverse, je tâche de les édifier.

La prise de Montmélian écarte un peu les ennemis et nous donne lieu de respirer; mais comme la guerre ne sera plus en Piémont, mais sur nos frontières, nous serons toujours en crainte. Je n'aurais jamais cru que la guerre causât de si grands maux pour le spirituel. Les curés n'ont le courage ni de prêcher, ni d'instruire ; les peuples ne songent qu'à se défendre des vols et des violences que les gens de guerre leur font, et ont peine à entendre la messe le dimanche, ne songent ni à entendre la parole de Dieu, ni à recevoir les sacrements; voilà l'état où sont les paroisses qui sont sur la route d'Italie et de la Savoie, et où des gens de guerre ont leurs quartiers. Tout est pauvre, la famine causée par les troupes et par les petites récoltes, les incendies mettent ces pauvres gens au désespoir.

Les grands songent à eux et ne font presque plus d'aumônes. Voilà bien des sujets de gémissement. Les affaires de Rome, au lieu de s'ajuster, se rendent plus difficiles : les scrupules du Pape, le voisinage des Allemands y contribuent. Il ne veut plus donner de bulles que l'affaire de la régale ne soit accommodée, et quand cela sera-t-il? et ce qui est le plus fâcheux, c'est qu'il y a six mois que cette affaire pouvait se terminer très aisément. Voilà, Monsieur, ce qui cause mes gémissements, et sur les maux généraux de l'Église, et sur les particuliers de ce diocèse, qui me ferait choisir le parti de la retraite si l'on était en état d'espérer des bulles pour un successeur qui réparerait mes négligences et mes manquements. Je vous parle, Monsieur, avec une entière ouverture de cœur, et j'espère que vous m'accorderez le secours de vos prières. J'y ai une entière confiance. Je vous conjure de croire, Monsieur, que personne au monde n'est à vous avec plus d'estime et de vénération, et, permettez-moi cette expression, avec plus de cordialité que j'y suis.

Le cardinal LE CAMUS.

CCCLVII.

Collection Dissart. — Autographe.

A MONSIEUR MOYRET,

Curé et chanoine d'Annonay.

Grenoble, 26 mai 1692.

MONSIEUR,

J'ai reçu dans le cours de mes visites la lettre que vous m'avez écrite touchant le différend que vous avez avec Messieurs de votre chapitre. Il me semble qu'on ne peut pas disputer à ce corps le droit de faire des règlements pour établir un ordre dans leur église et que ces règlements doivent être gardés par vous et par tous les autres chanoines qui le composent; celui dont il s'agit qui défend la célébration

de plusieurs messes le Jeudi-Saint est de la même nature que les autres, il est conforme au cérémonial et aux rubriques de l'Église qui ne veulent pas qu'en aucun cas on dise des messes ce jour-là. Ainsi, je crois que votre chapitre l'a pu faire et que vous, ni aucun autre chanoine, n'avez pas raison d'y contrevenir et de vous y opposer. Le prétexte de la dévotion du peuple qui veut communier ce jour-là ne me paraît pas suffisant pour cela, parce qu'on peut communier ce peuple sans dire la messe, mais simplement avec l'étole dans un lieu destiné pour cet effet, comme cela se pratique dans les paroisses de Paris et dans plusieurs autres églises. Je ne crois pas aussi que la permission que vous avez eue de M. l'Archevêque de Vienne de dire une messe basse ce jour-là soit un titre suffisant pour vous mettre en droit de contrevenir à l'ordre établi dans votre église par ce règlement, à cause de l'exemption dont jouit ce chapitre; ainsi, Monsieur, je ne saurais vous conseiller d'entreprendre un procès de cette nature qui ne tend qu'à faire casser un règlement qui me paraît conforme aux règles de l'Église, d'autant plus que je ne vois pas qu'il en doive revenir de grands avantages au peuple.

Voilà, Monsieur, ce que je pense sur le sujet que vous m'avez proposé.

Je me recommande cependant à vos prières, et suis toujours, Monsieur, votre très affectionné

Le Cardinal Le Camus.

CCCXLVIII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

Grenoble, 9 septembre 1692.

Je me contente, Monsieur, de m'informer de temps en temps de l'état de votre santé à M. le curé de Saint-Jacques,

faisant scrupule de vous détourner de vos saintes occupations, quand je n'ai rien de particulier à vous mander. Nous avons été cette année le théâtre de la guerre. Le duc de Savoie a pris Embrun ; il demande des contributions non seulement aux habitants, mais à l'archevêque, à qui il demande 8,000 écus. Gap et tout le pays a été pillé et brûlé. Nous n'avons pas de troupes pour leur résister. On a prêché publiquement à la calviniste dans Embrun. C'est le ministre de M. de Schomberg. On avait porté des armes pour les nouveaux convertis, mais aucun n'a voulu se révolter. On craignait ici le siège ; l'on se prépare encore à la défense de cette méchante place. Mais, outre qu'il est trop tard, et que les ennemis songent à se retirer, M. de Savoie a la petite vérole à Embrun depuis quinze jours[1].

Rien n'est plus utile pour les vieux prêtres que la première retraite qu'ils font sous un si bon maître que vous ; on en doit attendre toutes sortes de bons succès.

Il y a toutes les apparences que les affaires que la France a avec Rome se termineront heureusement. On croit que le roi d'Angleterre[2] se dispose à y aller finir ses jours. Cela fait espérer la paix cet hiver par l'entremise du roi de Suède[3].

M. de Tessé est un très galant homme et un très délié courtisan qui a fait et fera bien du chemin en peu de temps. J'en ai reçu mille honnêtetés pendant son séjour en cette province, et il m'a toujours parlé de vous avec des sentiments d'estime et de tendresse. Je vois que vous êtes convenus ensemble que je ne sortirais jamais de mon diocèse ; je le crois comme vous, à moins que j'en sorte avec les ailes

---

[1] Cette maladie conduisit aux portes du tombeau Victor-Amédée, qui ne songea plus qu'à battre en retraite, après avoir vu échouer son plan d'invasion.

[2] Jacques II.

[3] La paix ne devait se conclure que bien plus tard, en 1697, comme nous l'avons dit.

de la colombe. Vous entendez ce langage. La guerre a tellement détruit tout ce qu'on a tâché de faire depuis plus de vingt ans, que cela dégoûte et porte un sexagénaire *petere missionem*[1], comme faisaient les soldats romains qui étaient parvenus à cet âge. En quelque lieu et quelque situation que je me trouve, je vous conjure de croire, Monsieur, que vous n'avez pas de serviteur au monde qui vous honore plus sincèrement et qui soit à vous avec plus d'estime et de vénération que j'y suis.

Le cardinal Le Camus.

CCCXLIX.

Bibliothèque nationale. F. Français 19654, f° 133.

A DOM J. MABILLON.

Grenoble, 14 septembre 1692.

Il serait à souhaiter, mon Révérend Père, que la guerre que nous avons en Dauphiné ne fût pas plus fâcheuse que celle qui est entre vous et M. l'abbé de la Trappe, où la charité sera toujours conservée et où il n'y aura ni fiel, ni aigreur, ni amertume. Cependant, bien qu'il y ait un très grand plaisir à voir vos ouvrages de part et d'autre, et qu'on puisse beaucoup profiter de vos contestations, il est temps qu'elles finissent pour l'édification du public, et peut-être aurait-il été à souhaiter qu'elles n'eussent jamais commencé. J'en ai écrit dans ce sens à M. l'abbé de la Trappe. Il m'a promis qu'il n'écrirait plus, à moins qu'il n'y eût des raisons de conscience qui l'y engageassent, ce que je puis croire. J'attends avec impatience le livre que vous m'avez envoyé[2]; je le lirai avec plaisir, et je vous conjure de croire que rien ne peut diminuer l'estime et la considération que j'ai pour

[1] A demander son congé.

[2] Le *Traité des études monastiques*.

votre personne et pour votre mérite, et qu'on ne peut être à vous, mon Révérend Père, avec plus de sincérité et de distinction que je le suis.

Le cardinal Le Camus.

CCCL.

Archives de l'hôpital de Grenoble. — H. 804. — Autographe.

A MADEMOISELLE LE CAMUS[1].

Grenoble, 28 octobre 1692.

Vous avez bien de l'obligation, ma chère nièce, à M. votre frère de vous avoir retirée chez lui et de faciliter votre accommodement avec Mme votre sœur. Vous ne sauriez vous mécompter de suivre les conseils d'un si bon frère, et de ne point faire de démarches précipitées et dont vous puissiez vous repentir dans la suite. Il ne me reste qu'à vous assurer que j'embrasserai toujours avec joie les occasions de vous servir et de vous faire connaître que je suis absolument à vous.

Le cardinal Le Camus.

---

[1] Anne Le Camus, fille de Charles, frère de notre évêque, et de sa troisième femme Madeleine Bousonier (ou Bozonnier), avait été, contre son gré, mise à seize ans, dans un couvent de Sisteron (probablement celui de Sainte-Ursule où se trouvait sa belle-sœur Jeanne Le Camus). Elle en était sortie au bout de quelque temps, et s'était retirée auprès de son frère, à Aix-en-Provence.

CCCLI.

Batterel, *Mémoires*, III, 2, p. 329.

AU PÈRE DE SAINTE-MARTHE.

15 novembre 1692.

Pour moi, si j'étais à votre place, j'écrirais au Roi et lui ferais connaître mon innocence[1]. Le Roi est juste et entendrait vos raisons. Quand même vous n'obtiendriez pas votre retour[2], vous auriez la consolation de l'avoir désabusé des mauvaises impressions qu'on lui a données à votre désavantage[3]....

CCCLII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

A Grenoble, le 23 janvier 1693.

Une des plus grandes consolations, Monsieur, que j'aie en ce monde, c'est d'apprendre que j'ai toujours quelque part

---

[1] Accusé injustement de jansénisme, le sixième Général de l'Oratoire fut odieusement persécuté pendant les dernières années de sa vie. Cfr. le *Prétendu jansénisme du P. de Sainte-Marthe*, Poussielgue, 1882.

[2] Il avait été exilé à Saint-Paul-aux-Bois.

[3] Le P. de Sainte-Marthe suivit le conseil de Le Camus (Cfr. le *Prétendu jansénisme du P. de Sainte-Marthe*, p. 85), mais rien ne devait faire fléchir la cour dans ses injustes rigueurs à l'égard de ce vénérable vieillard.

en votre amitié. Vous ne semez point en terre ingrate, car je puis vous assurer que personne ne vous honore avec plus de sincérité et de cordialité que je fais.

Nous sommes ici le théâtre de la guerre ; il y a une disette de blé et de vin prodigieuse. Nous ne serons apparemment cette année que sur la défensive et les ennemis seront plus forts que l'année dernière[1]. La question est s'ils tomberont sur le Dauphiné ou sur la Provence. Mais ce qui est de plus fâcheux et qui m'obligera de quitter ce diocèse, si cela continue, c'est que les troupes et tout ce qui vient avec elles portent dans les villes et les campagnes toutes sortes de crimes. On n'entend parler que d'assassins, de vols de grands chemins, d'incendies dans les villages, sans que personne y mette ordre ; il n'y a qu'adultères, sodomies, jurements. Les peuples ne fréquentent plus les sacrements, ne vont ni aux prières ni aux instructions ; la religion se perd insensiblement ; plus de fêtes, plus de jeûnes. Ainsi, un diocèse qui paraissait assez bien réglé, est entièrement changé depuis quatre ans, sans que j'y puisse, avec le secours de tous les bons prêtres, y apporter aucun remède. Cela me touche plus que tous les autres fléaux que la guerre amène avec elle, et c'est, si cela continue, comme il y a bien de l'apparence, ce qui m'obligera à abandonner mon diocèse, où je ne peux faire aucun bien. En quelque lieu que je sois, je vous conjure de croire, Monsieur, que personne au monde n'est à vous avec plus de sincérité et de vénération que j'y suis.

Le cardinal Le Camus.

---

[1] C'est au contraire cette année que Catinat, après avoir reçu des renforts, allait reprendre l'offensive et battre complètement le duc de Savoie à Marsaille.

CCCLIII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

Grenoble, 4 août 1693.

Vous me faites, Monsieur, une grâce singulière, de me donner de temps en temps de vos nouvelles. Si j'avais à souhaiter quelque chose en cette vie, ce serait d'être plus à portée pour vous entretenir ou du moins de vous pouvoir écrire commodément, mais il y a un prodigieux chaos entre nous.

J'ai une joie que je ne vous peux exprimer d'apprendre que votre santé est entièrement rétablie et que vous pouvez rendre à votre église tous les services qu'elle peut attendre d'un des plus grands prélats de ce siècle ; j'en bénis Dieu de tout mon cœur. Je vous ai mandé que, selon toutes les apparences, mon sort sera toujours le même. Mais, à dire la vérité, la guerre et la misère ont fait un si terrible changement dans ce diocèse, que je ne le reconnais plus; et ces maux sont d'autant plus déplorables qu'ils paraissent incurables à toute autre main que celle de Dieu. Pignerol est assiégé[1] ; il y a quatre jours que la tranchée est ouverte au fort de Sainte-Brigitte qui commande la ville et la citadelle. M. le maréchal de Catinat est à portée avec son armée[2]. On ne sait encore quel parti il prendra. Si cette place est prise, tout le Dauphiné est ouvert aux ennemis jusqu'à Grenoble, qui n'a encore que des commencements de fortifications. On dit que de là ils veulent aller à Suse, qui est plus aisé à prendre que Pi-

---

[1] Par le duc de Savoie.

[2] Avec laquelle il allait remporter la victoire de Marsaille, comme nous l'avons vu.

gnerol et qui ouvre le chemin dans la Maurienne, et par là à toute la Savoie, la Bresse et le Bas-Dauphiné. Voilà l'état de cette province, où le blé est d'une cherté effroyable.

Les affaires de Rome sont toujours au même état, à ce que me mande M. le cardinal de Janson. Peu de chose les accommoderait, mais on ne prend pas de confiance les uns aux autres. M. le cardinal d'Estrées, après avoir pris congé, s'y est arrêté; mais j'ai peur que cette affaire ne traîne longtemps[1]. Je vous demande toujours un peu de part en votre amitié, et faites-moi la justice de croire, Monsieur, que vous n'avez pas de serviteur au monde qui soit à vous avec plus d'estime, de fidélité et de sincérité que j'y suis.

Le cardinal LE CAMUS.

CCCLIV.

Archives départementales de Saône-et-Loire. — Évêché d'Autun. — Autographe[2].

A. G. DE ROQUETTE[3].

20 septembre 1693.

J'aurais fort souhaité avoir pu aller à Lyon[4] dans le temps que vous y étiez. Agréez que je vous félicite de tous

---

[1] Cependant tout était sur le point de s'arranger. Dès le commencement de 1692, Louis XIV avait promis à Innocent XII de tenir pour non avenue la déclaration de 1682, et le 14 septembre de cette année (1693) il en prenait l'engagement définitif dans une lettre adressée au Pape.

[2] Publiée par PIGNOT, Gabriel de Roquette, Autun, 1876, 2 in-8°, t. II, p. 473.

[3] Le célèbre évêque d'Autun. Quelle qu'ait été sa conduite privée, l'épiscopat de ce personnage n'a laissé que de bons souvenirs, et, comme le dit avec raison son historien, « l'estime que professait Le Camus pour lui tenait moins au crédit que Roquette possédait, qu'aux réformes qu'il avait effectuées dans son diocèse ».

[4] L'archevêché de Lyon était vacant par la mort de Mgr de Villeroi, et G. de Roquette convoitait ce siège.

les biens que vous y avez faits et de l'estime que vous vous êtes acquise et qui va au delà de toutes les expressions. J'aurais souhaité qu'on eût jeté les yeux sur vous, et pour le bien de cette église, et pour ma propre consolation d'avoir un voisin si distingué et pour qui j'ai toute l'estime imaginable.

CCCLV.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

16 janvier 1694.

Rien ne m'est plus consolant, Monsieur, que l'honneur de votre souvenir. La difficulté qu'il y a à faire passer des lettres d'ici chez vous, la facilité qu'on a de les ouvrir, et le peu de nouvelles que j'ai à vous mander, sont cause que je ne vous écris pas aussi souvent que je le désirerais. Nous avons perdu un bon et ancien ami[1]; on dit que son successeur[2] est un très homme de bien, je m'en réjouis, et pour l'amour de l'Église et pour l'amour de vous, car c'est une grande consolation dans nos exils d'avoir quelqu'un avec qui l'on puisse vivre et parler à cœur ouvert. Je ne sais encore qui nous aurons pour archevêque de Vienne[3]. Nous sommes ici aussi frontière que l'année passée, et on parle fort peu de paix. Je vous demande la continuation de votre amitié, et je vous conjure de croire que je suis à vous, Monsieur, avec toute l'estime et toute la cordialité possible.

Le cardinal Le Camus.

---

[1] L'évêque de La Rochelle, Henri de Laval, mort le 22 novembre 1693.

[2] Charles-Madeleine Frezeau de la Frezelière (24 décembre 1693-1702).

[3] H. de Villars était mort en décembre 1693 et devait avoir pour successeur l'évêque de Die, A. de Montmorin.

CCCLVI.

Archives de l'hôpital de Grenoble. Liasse H. 804. — Autographe.

A MADAME LE CAMUS DE MONTAUDIER[1].

A Cognin[2], le 2 mai 1694.

J'ai reçu dans le cours de ma visite, ma très chère nièce, la lettre que vous m'avez écrite, avec la copie de votre sentence, touchant laquelle je dois vous dire qu'il me paraît qu'elle est faite dans les formes et que le juge a bien jugé[3]. Ainsi vous voilà libre présentement et en état de choisir tel parti que Dieu vous inspirera, ou pour le monde[4] ou pour la religion. Sur quoi vous devez beaucoup consulter Dieu et prendre les avis de quelque homme de bien capable et intelligent, auquel vous fassiez connaître, non seulement l'état de votre conscience, mais encore celui de vos affaires, afin qu'étant bien instruit de l'un et de l'autre, il puisse vous dire plus précisément ce que Dieu demande de vous dans l'état présent où vous êtes. Il faudrait pour cela, avant toutes choses, compter et régler tout ce qui vous reste de biens pour prendre des mesures justes. M. votre frère peut beau-

---

[1] La lettre est adressée « à Aix ou à Sisteron ». — Son père était seigneur de *Montaudier* et de Puipin en Provence.

[2] Canton de Vinay, arrondissement de Saint-Marcellin (Isère).

[3] La nièce de Le Camus avait demandé à l'official de Sisteron d'être libérée des vœux « faits par violence avant d'avoir atteint l'âge de 16 ans ». La même liasse, H, 804, contient toutes les pièces de cette curieuse affaire.

[4] Il paraît bien qu'elle était « faite pour le monde », car elle se maria, comme son père, trois fois : 1° avec Mathieu de Ricou ; 2° avec Balthasard-Silvestre de Marignan; 3° avec Antoine-Joseph de Mialet de l'Estrade, capitaine au régiment de Limousin.



coup vous servir en cela, c'est un homme de bon conseil, sage et prudent, qui ne vous donnera pas de méchants avis. Je suis toujours, ma très chère nièce, parfaitement à vous.

Le Cardinal Le Camus.

CCCLVII.

Archives de l'hôpital de Grenoble. H. 648. — Autographe

A MONSIEUR DUFOUR DE LA RÉPARA.

Chambéry, 8 mai 1694.

Comme j'apprends par une lettre-circulaire que les curés ont reçue que le sieur Raymond, avocat, derrière Notre-Dame, doit présenter une requête contre les prieurs et chapitre, j'ai cru, Monsieur, vous en devoir donner avis, afin que, secrètement, vous puissiez vous informer qui est l'auteur de cette cabale. Le secret est nécessaire. Je vous le demande. Faites (?) cela le mieux que vous pourrez. Je n'ai pas cru pouvoir le confier à personne qui soit plus capable que vous de le découvrir et à qui je sois plus absolument, Monsieur, que je suis à vous.

Le cardinal Le Camus.

CCCLVIII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

Grenoble, 20 août 1694.

Je viens de recevoir, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, du 4 juillet; j'ai bien de la joie que

votre santé soit entièrement rétablie et qu'elle vous donne le moyen de travailler aussi utilement dans votre diocèse que vous avez fait par le passé. J'ai vu le Père visiteur de l'Oratoire[1], et ç'a été pour moi une très grande consolation d'apprendre de lui les grands biens que vous faites dans votre diocèse et la bénédiction que Dieu donne à vos travaux apostoliques.

Rien n'est si solide que ce que vous me marquez dans votre lettre, et j'étais dans le même sentiment; le Pape a grand désir de procurer la paix à l'Europe, mais le roi d'Espagne n'en veut point entendre parler, bien que tous les grands le pressent de la faire. L'incendie de Dieppe[2] relève le cœur des alliés, et pour peu qu'ils en fassent autant sur les côtes de Provence, cela les engagera à continuer la guerre. On doit juger au premier jour, à Rome, la question entre le général des Jésuites et sa compagnie[3] : *An cogenda sit con-*

---

[1] Le P. Pierre Boillot (1637-94), à ce moment visiteur du 2e *département oratorien* dans lequel se trouvait Grenoble.

[2] Bombardée et presque entièrement détruite par une flotte anglaise.

[3] Comme nous l'avons vu, le 13e général des Jésuites, Th. Gonzalès, avait en 1691, voulu faire paraître un ouvrage *contre* le Probabilisme. (Il y eut peut-être, cette année même, une édition clandestine de l'ouvrage). Ses assistants lui ayant demandé d'attendre, il y consentit en annonçant toutefois qu'il allait le remanier pour le publier plus tard. Innocent XII, à son tour, pria Gonzalès de ne rien faire jusqu'au moment de la réunion de l'assemblée des délégués provinciaux qui devait se tenir en 1693, laquelle déciderait ou non la convocation d'une congrégation générale des profès pour statuer sur le cas. Mais les délégués ne purent s'entendre, et le Pape chargea de la décision une commission de cinq cardinaux. Ceux-ci, le 3 août 1694, décidèrent que *non esse congendam congregationem*. Gonzalès, resté vainqueur, publia aussitôt son ouvrage sous le titre de *Fundamentum theologiæ moralis*. Ce fut un scandale parmi les jésuites : Segneri écrivait que quelques pages de ce livre leur faisaient plus de tort que la *Morale pratique* d'Arnauld et tous les autres livres de ce genre ; d'autres jésuites allèrent jusqu'à qualifier leur général de janséniste et à demander, du reste inutilement, sa déposition. On se rappelle que déjà lors de la *Déclaration de 1682*, à laquelle adhérèrent les jésuites

gregatio necne; on croit que le général l'emportera, l'empereur et le roi d'Espagne s'étant déclarés pour lui. J'ai reçu depuis peu son livre contre la probabilité, qui lui a attiré cette tempête. Je vous demande toujours la continuation de votre amitié et de votre souvenir devant Dieu. On ne peut être à vous, Monsieur, avec plus d'estime et de cordialité que j'y suis.

Le cardinal LE CAMUS.

CCCLIX.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

Grenoble, 26 octobre 1694.

Je viens d'apprendre, Monsieur, que vous veniez de perdre Mme l'Ambassadrice, votre belle-sœur[1]. Je vous suis attaché par tant et de si forts liens, que je ne peux laisser passer aucune occasion qui vous touche sans vous témoigner combien je m'y intéresse. Pour peu qu'on vive, on se trouve privé de ses parents et de ses anciens amis, et on n'est plus en état d'en faire de nouveaux. La mortalité est très grande en ces quartiers ; je viens de perdre quarante curés. Si cela durait, je ne sais bonnement comme je pourrais remplir leurs places. Bien qu'il soit difficile, dans l'éloignement où nous

---

français, le P. de La Chaise avait écrit qu'il était obligé « d'avouer que le général était très indigne de la place qu'il occupait ».

Toute cette affaire du livre de Gonzalès forme un des épisodes les plus curieux des controverses théologiques du XVIIe siècle : peut-être en écrirai-je un jour l'histoire.

[1] Elle était morte le 16 octobre.

sommes, de cultiver notre ancienne amitié, je vous en demande toujours la continuation et je vous conjure de croire, Monsieur, qu'on ne peut être à vous avec plus d'estime et de cordialité que j'y suis.

Le cardinal LE CAMUS.

CCCLX.

Œuvres de Bossuet. Lettres.

A MONSIEUR MARCEL[1].

Sans date (1694)[2].

M. l'évêque de Genève avait mis Mme Guyon chez les nouvelles catholiques de Gex, espérant qu'elle leur ferait du bien dans leurs affaires temporelles. Mais ayant appris qu'elle et son P. La Combe dogmatisaient, il les obligea de quitter son diocèse. Ils vinrent à Grenoble, où ils ne furent pas plutôt arrivés, que le P. La Combe employa tous mes amis pour obtenir la permission de confesser, de diriger et de faire des conférences; mais cela lui fut refusé.

En ce temps j'allai faire ma visite, qui dura quatre mois. Mme Guyon profita de mon absence; elle dogmatisa, elle fit des conférences de jour et de nuit, où bien des gens de piété se trouvaient, et surtout les novices des Capucins, à qui elle faisait des aumônes, y assistaient conduits par un frère quêteur. Par son éloquence naturelle et par le talent qu'elle a de parler de la piété d'une manière à gagner les cœurs, elle avait

---

[1] Le curé de Saint-Jacques du Haut-Pas. Cette lettre, publiée pour la première fois par Dom Déforis, l'a été également par BELLET (p. 196), qui en établit l'authenticité.

[2] Cette lettre est, d'après la lettre qui va suivre, au duc de Chevreuse, du mois de décembre 1694.

effectivement fait beaucoup de progrès, elle s'était attiré beaucoup de gens de distinction, des ecclésiastiques, des religieux, des conseillers du parlement; elle fit même imprimer sa méthode d'oraison. A mon retour, ce progrès me surprit, et je m'appliquai à y remédier. La dame me demanda la permission de continuer ses conférences; je la lui refusai et lui fis dire qu'il lui serait avantageux de se retirer du diocèse. De là elle s'en alla dans des monastères de Chartreuses, où elle se fit des disciples.

Elle était toujours accompagnée d'une jeune fille qu'elle avait gagnée, et qu'elle faisait coucher avec elle ; cette fille est très bien faite et pleine d'esprit. Elle l'a menée à Turin, à Gênes, à Marseille et ailleurs. Ses parents s'étant venus plaindre à moi de l'enlèvement de leur fille, j'écrivis qu'on la renvoyât, et cela fut exécuté. Par cette fille on a découvert d'affreux mystères; on s'est convaincu que Mme Guyon a deux manières de s'expliquer. Aux uns, elle ne débite que des maximes d'une piété solide; mais, aux autres, elle dit tout ce qu'il y a de plus pernicieux dans son livre *Des torrents*, ainsi qu'elle en a usé à l'égard de Cateau-Barbe ; c'est le nom de cette fille, dont l'esprit et l'agrément lui plaisaient.

Repassant par Grenoble, elle me fit tant solliciter, que je ne pus lui refuser une lettre de recommandation qu'elle me demandait pour M. le Lieutenant civil, sous prétexte d'un procès par-devant ce magistrat. Il n'y avait rien que de commun dans cette lettre; je disais seulement que c'était une dame qui faisait profession de piété[1]. J'ai su depuis qu'elle n'avait aucun procès et qu'elle n'avait pas rendu la lettre à M. le Lieutenant civil ; mais elle prit grand soin de la montrer, croyant que cela pourrait lui donner quelque réputation et quelque appui....

---

[1] C'est la lettre CCLXXXIX.

Si le P. Bénédictin[1] ne s'était pas rétracté, c'eût été une nouvelle preuve contre cette dame ; mais ce Père se trouva engagé à se dédire par une personne de grande qualité, dont il faut taire le nom. Il y avait déjà de quoi se convaincre assez des erreurs et de la conduite de cette femme, qu'on voyait courir de province en province avec son directeur, au lieu de s'appliquer à sa famille et à ses devoirs. L'inquisition de Verceil voulait faire des informations contre elle et le P. La Combe; mais son Altesse Royale les fit sortir de ses états, sans beaucoup de cérémonie.

Le général des Chartreux a écrit une très grande lettre à M....., sur tout ce qu'il a découvert de la conduite de cette dame et de Cateau-Barbe. Ce général, homme très savant et très sage, a été obligé de sortir de sa solitude, pour réparer les désordres que cette dame avait faits dans quelques couvents de Chartreuses, où elle avait fait la prophétesse comme partout ailleurs.

CCCLXI.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

Grenoble, 16 janvier 1695.

J'avais déjà appris, Monsieur, par M. le Curé de Saint-Jacques la nécessité où vous étiez de faire un voyage à Paris[2], et je l'avais prié de vous faire mes compliments. Il y a long-

---

[1] Dom Richebraque qui avait été prieur de Saint-Robert de Cornillon, près Grenoble.

[2] Pour des affaires de famille. Barrillon, parti de Luçon le 17 janvier, arriva à Paris le 29.

temps que je ne songe plus à faire de pareils voyages et que je romps même les mesures que mes amis voulaient prendre là-dessus. J'aurais une joie extrême de vous embrasser et de vous entretenir, mais puisque Dieu en ordonne autrement, il faut se soumettre à ses ordres. Ne m'oubliez pas quand vous êtes en sa présence, et conservez-moi toujours un peu de part en votre amitié. On ne peut être à vous, Monsieur, avec plus d'estime et de cordialité que j'y suis.

Le Cardinal LE CAMUS.

CCCLXII.

Correspondance de Fénelon, VII, 141.

AU DUC DE CHEVREUSE.

Grenoble, 18 janvier 1695.

Il y a plus de quinze jours, Monsieur, que j'ai envoyé à mon frère les éclaircissements que vous lui aviez demandés sur ce qui s'était passé à Grenoble touchant Mme Guyon. Ainsi, je crois qu'il vous les a communiqués et que pour ne pas vous fatiguer je n'userai point de redites. J'ai écrit, il y a plus d'un mois, deux lettres à M. le Curé de Saint-Jacques sur le même sujet[1], je vois à peu près qu'il a été engagé de m'écrire pour avoir ces éclaircissements, mais je le crois trop sage pour avoir divulgué cela par le monde. Mais je m'en remets à celle que j'ai écrite à mon frère, qui marque nettement et sincèrement ce qui s'est passé en ce diocèse à l'égard de Mme Guyon. J'y ai omis exprès une déposition très fâcheuse d'une Cateau-Barbe qu'elle avait emmenée à Gênes,

[1] Cfr. page 571.

contre le gré de sa mère parce que cela aurait été trop injurieux à Mme Guyon.

Pour les lettres qu'elle a publiées dans Paris, elles n'affaiblissent point les faits que j'assure qui se sont passés à Grenoble.

Autant que ma mémoire me le peut fournir, je lui ai écrit pour retirer cette jeune fille de ses mains, que son frère alla chercher à Gênes ou à Verceil, mais cela ne lui est pas fort avantageux. Il y a environ six ans qu'elle m'écrivit qu'elle s'était bien trouvée de mes bons avis, qu'elle avait réussi pour le temporel et le spirituel et qu'elle avait été jugée avoir des sentiments orthodoxes. Cela m'a fait croire que je lui avais donné des avis sur sa conduite, et ces avis étaient : 1° de quitter cette attache éclatante qu'elle avait pour un barnabite et d'avoir soin de ses enfants et de ses affaires domestiques; 2° de ne point se mêler de dogmatiser comme elle le faisait; 3° de prendre garde à la manière dont elle expliquerait son oraison de quiétude dont un prieur de la réforme de Saint-Benoît m'avait fait un rapport très désavantageux pour elle. Elle me demandait alors une lettre de recommandation pour mon frère le Lieutenant civil, j'y peux bien avoir mis ce que vous me mandez que c'était une dame de vertu et de pitié. C'est le moins que je pouvais mettre avec l'assurance qu'elle me donnait qu'elle s'était bien trouvée de suivre mes avis et qu'on avait jugé à Paris ses sentiments orthodoxes. Ainsi, comme dit saint Augustin des louanges que le concile de Palestine donna à Pélage : *Voluntas emendationis non falsitas dogmatis approbata est.*

Enfin, si je l'ai trop louée en la recommandant, cela n'empêche point que tout ce que j'ai mandé qui s'est passé à Grenoble ne soit vrai.

CCCLXIII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

Grenoble, 17 mai 1695.

Je crois, Monsieur, que M. le Curé de Saint-Jacques vous aura rendu la lettre que je me donnai l'honneur de vous écrire, avant que de commencer ma visite.

Vous avez tant de prudence et d'habileté, que je ne doute pas que vous ne mettiez la paix dans votre maison, c'est une si bonne œuvre que, quelque impatience que vous ayez de retourner en votre diocèse, il faut vous faire violence pour quelques mois afin de venir à bout de ce que vous avez entrepris.

Tout ce qui sort de votre plume est si solide et si juste que j'ai impatience de recevoir vos Conférences sur les épîtres de Saint-Paul[1]. J'ai commencé, à votre exemple, à expliquer l'évangile de Saint-Mathieu au clergé et aux réguliers de la ville. Cela a été interrompu par ma visite. Je vais les reprendre au premier jour. Je vous demande toujours la continuation de votre amitié. On ne peut être à vous, Monsieur, avec plus d'estime et de vénération que j'y suis.

Le cardinal Le Camus.

---

[1] Les *Conférences de Luçon*, sur Saint-Paul, parurent en effet cette année.

CCCLXIV.

Bibliothèque nationale. — Fonds fr. 17680, f° 91. — Autographe.

A DOM FALGERAT[1].

Grenoble, 31 mai 1695.

Il court, mon Révérend Père, une lettre sous votre nom, dans Paris, touchant M[me] Guyon que vous avez vue autrefois dans mon diocèse ; comme cette lettre est entièrement contraire à ce que vous me dites alors, j'ai cru que c'était une lettre supposée. Je vous écris pour en savoir la vérité et pour vous prier de me mander si vous ne vous souvenez pas que vous me dites par deux fois différentes, après avoir conféré avec elle, qu'elle disait qu'on pouvait être tellement uni avec Dieu qu'on pourrait tomber dans des pollutions, même avec un autre étant éveillé, sans que Dieu y fût offensé. Comme je me souviens très bien que vous m'aviez dit cela, je vous prie de me marquer si vous vous en souvenez et de faire mes compliments à M. l'abbé Bonneau, mon ancien ami, et de me croire à vous avec toute la cordialité possible.

Le cardinal Le Camus.

CCCLXV.

Archives de la Haute-Savoie. — Autographe.

A MONSEIGNEUR D'ARANTHON D'ALEX.

(Avant le 4 juillet 1695.)

L'établissement de MM. de Saint-Lazare, à Chambéry, n'est pas si avancé qu'on vous l'a voulu faire croire. On ne

---

[1] Bénédictin, prieur de Saint-Martin à Autun

souffrira pas que M. de La Pérouse donne son prieuré de Saint-Badolph à ces Messieurs, et ainsi n'y ayant point d'argent ni pour leur subsistance, ni pour l'achat d'une maison et des meubles, il ne s'agit pas encore de savoir à quelles conditions je les recevrais dans mon diocèse. Je les estime autant qu'un évêque de France ; je ne prétendrais pas à leur discipline économique, mais je prétendrais avoir le droit de visiter leur église, saint-sacrement et confessionnaux, et en cas qu'il y eût des crimes qui méritassent censure ecclésiastique, en pouvoir connaître et pouvoir au moins écarter de mon diocèse un sujet qui serait tombé dans le désordre, et que les communautés les plus réglées sont capables de déchoir et il faut qu'un évêque soit toujours en état de remédier aux désordres qui peuvent arriver dans la suite.

CCCLXVI.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

Grenoble, 23 août 1695.

Si j'étais capable, Monsieur, de vous porter envie, ce serait de la facilité que vous avez de voir notre saint abbé[1]. C'est une peine et quasi la seule que j'ai au lieu où je suis, c'est de n'être point à portée pour s'entretenir avec ses proches et avec ses amis ; mais il faut supporter cette privation, puisqu'elle est dans l'ordre de Dieu.

Je commence à lire vos *Conférences sur l'épître à Timothée*, et je les trouve très solides et d'un très grand fruit. J'attends

---

[1] Rancé. La Trappe était en effet presque sur le chemin de Luçon à Paris, et Barrillon faisait souvent ce petit détour.

le second tome dont vous me parlez, et c'est assez qu'il porte votre nom pour m'engager à le lire avec plaisir et avec édification. Je vous demande la continuation de votre amitié. Personne n'est à vous, Monsieur, avec plus d'estime et de cordialité que j'y suis.

Le cardinal Le Camus.

CCCLXVII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME

Grenoble, le 20 juin 1696.

La grâce que vous me faites, Monsieur, de vouloir bien prendre part à la perte que j'ai faite de Mme Nicolaï [1], est capable de tempérer la douleur qu'elle m'a causée et qui a été très grande, eu égard à son mérite particulier, dont tout le monde me parlait avantageusement, car j'étais en ce diocèse avant qu'elle fût née, et je ne l'ai jamais vue. La grande affliction qu'en ressent encore M. le lieutenant civil me touche sensiblement, car il me parait inconsolable. Il faut espérer que le temps fera ce que ses amis n'ont pas obtenu de lui. Je vous rends, Monsieur, mille actions de grâce de cette nouvelle marque de votre amitié constante, dont je suis pénétré.

Les dérèglements que les gens de guerre ont causés dans mon diocèse ne se corrigeront que par la paix. On nous l'a fait espérer avec M. le duc de Savoie, mais je ne crois pas

[1] Marie-Catherine Le Camus, fille du plus jeune frère du Cardinal, le lieutenant civil, avait épousé Jean-Aymart Nicolaï, premier président de la Cour des Comptes. Elle était morte le 11 mai, âgée seulement de 25 ans.

que cette négociation de notre ami M. de Tessé, réussisse[1].

Comme j'ai connu que les nouveaux convertis n'avaient point profité de mes instructions et de la charité que j'ai eue pour eux, j'ai cru devoir prendre d'autres mesures. Ils ne vont ni à la messe, ni au sermon ; ils ne fréquentent point les sacrements, et à la mort ils les refusent, disant qu'ils sont calvinistes. J'ai chargé les curés de les voir souvent, de les instruire en particulier s'ils le veulent, et en cas qu'après ce délai et ces exhortations ils persistent à ne faire aucun acte de catholique, de les regarder comme étant des hérétiques et de ne leur point administrer le sacrement de mariage, qui est le seul endroit qui les oblige de venir à l'église. Car, après tout, ayant eu pour eux toute la douceur et toute la condescendance possible, il n'est pas juste qu'ils abusent de cette douceur, et que l'Église nourrisse des hypocrites dans son sein. Je vous prie, Monsieur, de me mander quel est votre sentiment et votre conduite en cette affaire, car je ne doute pas que vous ne soyez dans la même peine. Je vous demande toujours un peu de part en votre amitié. On ne peut être en vous, Monsieur, avec plus d'estime et de cordialité que j'y suis.

Le Cardinal Le Camus.

CCCLXVIII.

Collection Ingold, *Mémoires de Batterel*, 2e partie, II, p. 160.

AU PÈRE DE SAINTE-MARTHE.

9 juillet 1696.

J'avais déjà appris la résolution que vous aviez prise de vous démettre de votre charge, pour vous déférer aux volontés

---

[1] Le Camus se trompait : après une trêve signée à Vigevano, la paix allait être conclue avec la Savoie le 29 août.

du Roi et pour donner la paix à votre congrégation[1]. Comme vous suivez en cela les lumières et les conseils de M. l'Archevêque de Paris[2], qui est très éclairé et très zélé pour vos intérêts, je n'ai rien à vous dire, si ce n'est que j'admire le courage et le désintéressement avec lequel vous vous déposez de votre emploi, comme un saint Grégoire de Naziance, qui veut jouir sur la fin de ses jours d'un commerce secret avec Dieu. J'espère que comme un autre Jonas, en vous précipitant pour donner le calme à vos frères, vous trouverez le port et le repos pour le reste de vos jours[3]. Rien ne fait mieux connaître combien vous étiez digne d'être général que la générosité avec laquelle vous quittez cette qualité.

CCCLXIX.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

Grenoble, 12 juillet 1696.

Je suis ravi, Monsieur, que la conduite que je fais observer dans mon diocèse à l'égard des mal convertis ait beaucoup de rapport à celle de votre diocèse. Ceux qui ne vont point à la messe, aux sermons et doctrines, et qui n'y envoient pas leurs enfants, après avoir été souvent exhortés par leurs curés d'en user autrement, ne sont point admis au sacrement de mariage qu'après une épreuve de six mois de fréquenta-

---

[1] Sur les circonstances qui amenèrent le sixième général de l'Oratoire à donner sa démission et auxquelles fait allusion Le Camus, cfr. *le Prétendu Jansénisme du P. de Sainte-Marthe, passim.*

[2] A François de Harlay, mort en août 1695, avait succédé Mgr de Noailles.

[3] Le P. de Sainte-Marthe ne survécut que six mois à sa démission, étant mort le 8 avril 1697.

tion de la messe et au catéchisme, la confession et une nouvelle abjuration par écrit. Il y a lieu d'espérer que la paix les disposera à faire mieux qu'ils n'ont fait par le passé. Nous l'avons, la paix avec le duc de Savoie. C'est notre ami, M. de Tessé, qui l'a négociée avec succès. On rase Pignerol, on le dédommage des frais de la guerre, et M. le duc de Bourgogne épouse la princesse de Piémont. On a pris un mois de suspension d'armes pour en donner avis aux alliés. Il y a des otages de part et d'autre. M. de Tessé en est un. Si le roi d'Espagne n'entre pas dans la paix d'Italie, M. de Savoie joindra ses troupes aux nôtres pour entrer dans le Milanais. Voilà ce que M. Bouchu nous en a appris à son retour. Il y a lieu d'espérer que cela acheminera à la paix générale, et que cela obligera les nouveaux convertis à vivre conformément à notre profession de foi qu'ils ont jurée.

Je suis, Monsieur, absolument à vous, avec toute l'estime et tout l'attachement possible.

Le cardinal LE CAMUS.

CCCLXX.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

AU MÊME.

Grenoble, 26 juillet 1696.

Si j'étais capable, Monsieur, de vous porter envie ce serait de n'avoir pas, comme vous, la facilité d'aller voir M. l'Abbé de la Trappe. Je l'ai félicité sur la démission de son abbaye et sur le successeur que le roi a agréé [1].

---

[1] Les infirmités de Rancé s'aggravant, il avait donné sa démission le 30 mai 1695. Dom Zozime, qu'il avait désigné pour son successeur, avait été béni le 22 janvier 1696.

Je n'ai point reçu les livres dont vous avez chargé Dezalliers, et ainsi je ne peux vous en dire autre chose, si ce n'est que j'ai un grand désir de les voir. Si je savais qui est son correspondant à Lyon, je le presserais de me les envoyer, mais apparemment il m'a oublié.

J'ai achevé ma visite avant les chaleurs et présentement je m'occupe au travail, aussi pénible que désagréable, dont MM. de l'Assemblée nous ont chargé pour régler la capitation[1].

J'ai bien de joie que vous ayez réglé toutes les affaires de votre famille. Je suis à vous, Monsieur, sans réserve et au-delà de toutes les expressions.

Le Cardinal Le Camus.

CCCLXXI.

Archives de l'Hôpital de Grenoble. — Série H. — Autographe.

A MADAME DE RICOU[2].

A Grenoble, 25 novembre 1696.

J'ai bien de la joie, Madame, que votre mariage soit consommé à votre contentement et que vous soyez dans une famille où il y a de fort honnêtes gens et qui vivront bien avec vous; ainsi, c'est votre bonne conduite que vous aurez avec eux, qui

---

[1] L'édit de capitation de 1695 portait que les ecclésiastiques y seraient soumis à partir de 1696. Mais l'assemblée générale du clergé avait obtenu de Louis XIV de remplacer cet impôt par un don volontaire de 4 millions à lui payer annuellement, tant que la guerre durerait, et des députés furent nommés pour le recouvrement de cette somme. Le Camus fut sans doute chargé de fixer la taxe du Dauphiné.

[2] A Gap. C'est la nièce de Le Camus. Cfr. page 576, notes.

doit faire votre repos. C'est uniquement à M. votre frère que vous avez obligation de votre établissement, je n'y ai rien contribué que de bons désirs que vous fussiez heureuse. J'embrasserai toujours avec joie les occasions qui se présenteront de vous assurer que je suis, Monsieur *(sic)*, entièrement à vous.

Le Cardinal Le Camus.

CCCLXXII.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON.

Grenoble, 8 janvier 1697.

Je vous souhaite, Monsieur, une sainte et heureuse année, et je vous demande la continuation de votre amitié.

La paix d'Italie m'a donné lieu de faire une mission à Grenoble et à Chambéry, qui a fait beaucoup de bien. J'en fais faire pendant deux ans dans toutes les paroisses de ce diocèse, pour remettre les choses en l'état qu'elles étaient avant la guerre. J'ai ramassé tout ce que j'ai pû de bons ouvriers pour une œuvre que je crois très utile à ce diocèse. Je vous demande le secours de vos prières pour obtenir de Dieu l'heureux succès de cette entreprise, et la grâce de me croire à vous, Monsieur, avec une tendresse et une fidélité inviolable.

Le cardinal Le Camus.

CCCLXXIII.

Bibliothèque de Grenoble, mss. 796. — Autographe.

A DOM LE MASSON.

10 février 1697.

Je vous rends mille actions de grâces, mon très Révérend Père, de vos deux montres ; sans être Hercule, on en viendra à bout dans la semaine.

Vous savez peut-être que M. le cardinal Caraffa est mort subitement[1], que M. le cardinal de Janson se retire, et que M. le cardinal de Bouillon va à Rome, chargé des affaires de France[2]. Ainsi, le voilà rentré en grâces. Mon frère le lieutenant civil a toujours la fièvre; son mal est dans le sang, il a le pouls intermittent.

Si vous voulez des vies d'évêques pour régler le plan de celle de M. de Genève[3], je vous enverrai celle de M. de Cahors, Solminiac[4] ; le style est commun, mais la description est bonne. Celui de D. Barthélemy des Martyrs[5] est très beau et très relevé; mais comme il est de Port-Royal, peut-être vous ne voudrez pas le lire.

M. de Genève a eu tous les caractères d'un grand, l'uniformité de la vie cléricale pendant trente-cinq ans d'épiscopat, un zèle pour la discipline ecclésiastique et pour la juste admi-

---

[1] Il était mort au mois de janvier, âgé de 72 ans.

[2] Cfr. Saint-Simon (édit. Boislisle), IV, p. 74, note.

[3] De Jean d'Aranthon d'Alex, que le général des chartreux publia en 1697, Lyon, in-8°, après en avoir communiqué le manuscrit à Le Camus, comme on va le voir.

[4] Alain de Solminihac (1593-1659). Sa vie a été écrite par le P. Chastenet.

[5] Par M. de Saci.

nistration des sacrements, très ardent, *fervidus, non præceps;* un travail infatigable et une application continuelle d'agir et écrire pour son diocèse, une grandeur d'âme et une grande dignité, avec beaucoup de civilité, de douceur et de modestie, un grand amour et tendre pour Jésus-Christ, un éloignement prodigieux jusqu'au scrupule de toute nouveauté en fait de doctrine, une agréable facilité de parler dans le commerce ordinaire, et une suite de persécutions continuelles jusqu'aux dernières années de la vie. Les religieux de Chambéry et d'Annecy l'ont accusé, avec moi, auprès du duc de Savoie défunt et du pape Innocent XI, comme, sans être novateur, ennemi des sacrements qu'il voulait abolir. Il a été pendu en effigie dans la ville, avec des vers injurieux sous son portrait, par des libertins. Le Sénat l'a persécuté jusqu'à la mort, en traversant sa juridiction et ses bonnes intentions pour la réforme de son clergé, par des appels comme d'abus reçus sans discernement. Qu'est-ce que les bons Capucins n'ont pas fait contre lui pour empêcher la construction de son séminaire dans une hauteur, au-dessus de sa maison? Voilà à peu près l'idée que je me suis formée de ce prélat depuis vingt-cinq ans que je le connaissais; votre plume est bien taillée, et ce style gaulois dont vous faites gloire n'est votre style que quand il vous plaît de vous trop presser et d'être paresseux, et ne vouloir pas vous appliquer. Je suis à vous, mon très Révérend Père, *ad vivendum et commoriendum in Christo.*

Le cardinal Le Camus.

CCCLXXIV.

Bibliothèque de Grenoble, mss. 796. — Autographe.

AU MÊME.

Grenoble, le 2 mars 1697.

J'ai toujours, mon très Révérend Père, des remerciements à vous faire de vos présents continuels. Ne craignez-vous

pas de nous empêcher de faire pénitence? Le portrait que vous faites de feu M. de Genève me plaît et me touche plus que celui du graveur. J'ai mis des lignes dans le cahier que vous m'avez envoyé, aux endroits que je juge qu'on doit retoucher. J'ai impatience de voir cette œuvre achevée par une si bonne main, pour en tirer du profit. On ne dit point de nouvelles ; la paix passe pour certaine. Le général des Jacobins me mande qu'il sera bientôt en ces quartiers. Dieu veuille qu'il puisse remédier aux maux de son ordre, dont nous avons eu un triste échantillon ces jours passés! Le cardinal Altieri s'en va : Fransoni[1] (est) à l'extrémité, et moi toujours à vous plus que jamais.

Le cardinal Le Camus.

CCCLXXV.

Bibliothèque de Grenoble, mss. 796. — Autographe.

AU MÊME.

Grenoble, 12 mars 1697.

Je vous renvoie, mon très Révérend Père, votre second cahier, toujours plus beau et plus édifiant. En faisant l'éloge d'un évêque, vous faites un reproche secret à tant de prélats qui n'imitent pas sa conduite. Je lirai avec plaisir le reste d'une si sainte vie. Je souhaite qu'elle me serve pour réformer la mienne.

Je crois vous avoir mandé que M. d'Aoste ne sera point évêque de Genève. Il n'y a point de nouvelles de la paix depuis le départ de nos plénipotentiaires. On parle de nou-

---

[1] Le Cardinal Altieri Franzoni ne devait mourir que l'année suivante.

velle taxe sur les fiefs, mais cela ne paraît pas encore. Votre bateau est parti d'Avignon ; j'y prends part pour mes charges. Souvenez-vous, s'il vous plaît, d'ordonner au courrier qu'il se souvienne d'une mule, car je partirai le lendemain de Pâques, pour être hors de Savoie avant que sa R. y vienne. Je suis à vous, mon très Révérend Père, sans aucune réserve.

Le cardinal Le Camus.

CCCLXXVI.

Bibliothèque de Grenoble, mss. 796. — Autographe.

AU MÊME.

Grenoble, 17 mars 1697.

Je vous renvoie, mon très Révérend Père, le troisième livre. Il y a de très belles choses dans ses avis aux religieuses. Je crois que vous devez lire et mesurer tout ce que vous marquez sur Mme Guyon et ses consorts, afin que cela soit dans la dernière exactitude; car c'est ce qui sera le plus critiqué à Paris, où l'on m'écrit que cette secte augmente. Il est bon de parler ferme et qu'on ne puisse rien reprendre[1]. Avez-vous vu l'écrit de M. de Cambrai, sur le quiétisme[2]? Je ne

---

[1] Dom Le Masson consacre tout un chapitre (le 4e du IIIe livre) *au zèle de Mgr d'Aranthon contre le quiétisme.*

[2] C'est à la fin de janvier de cette année qu'avait paru l'*Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure,* de Fénelon, et un mois après l'*Instruction sur les états d'oraison,* de Bossuet. Nous avons vu que Le Camus s'était élevé nettement, et dès le début, contre les subtilités dangereuses du quiétisme. Fénelon en garda quelque ressentiment : ce qui explique peut-être, sans le justifier, qu'il ait plus tard si légèrement accusé l'évêque de Grenoble de jansénisme.

l'ai pas. On me mande qu'il le combat, mais qu'il n'est pas d'accord avec M. de Meaux sur les principes. Il n'y a rien de nouveau que la vérification au Parlement de Paris du contrat de mariage entre M. le duc de Bourgogne et la princesse de Savoie. Je tâcherai de me passer de la mule dans ma première course qui sera dans la vallée; mais pour la pêche, si l'on en sait le temps, on s'y trouvera avec plaisir, car il est très grand quand on jouit de vos aimables entretiens. On ne peut être à vous, mon très Révérend Père, plus absolument que j'y suis.

Le cardinal Le Camus.

CCCLXXVII.

Dumas, *Défense de l'histoire des cinq propos.*, p. 396.

A RANCÉ.

17 mars 1697.

Je n'ai jamais pu me contenter du *silence respectueux*[1] dans les affaires où l'Église a droit d'exiger de ses sujets une souscription à ses jugements, surtout quand il s'agit des livres et des auteurs sur lesquels est fondée la condamnation d'une hérésie. Le mot de M. de Marca[2] : *Pertinet ad partem dogmatis,* cela fait partie du dogme, est très vrai. L'Église a toujours cru avoir droit de juger des livres, et d'en exiger la condamnation quand elle les a condamnés.... Elle a intérêt à punir les auteurs d'hérésie, et, dans le temps que les hérésies subsistent, elle a lieu de croire que ceux qui refusent de

[1] A propos du célèbre *Cas de conscience* (Cfr. Jager, 17, 432). — Le silence respectueux fut condamné en 1705 par la bulle *Vineam Domini*, que Le Camus s'empressa de publier dans son diocèse.

[2] Le célèbre archevêque de Paris.

souscrire à la condamnation des livres et des auteurs, sont infectés dans le cœur de l'hérésie qu'ils semblent condamner extérieurement. Il y a un jugement dernier qui doit terminer les controverses ; après quoi l'Église a toujours traité de rebelles ceux qui ont refusé de lui obéir. On sait bien qu'il n'y a que les choses révélées de Dieu qui soient matières de foi, mais tout ce qui a connexité et relation avec la foi est soumis au jugement de l'Église. Ç'a toujours été mon sentiment, et j'en ai convaincu M. de Sainte-Beuve[1], il y a vingt-huit ans. Quiconque sait l'histoire de l'Église n'ignore pas qu'elle a toujours tenu cette conduite.

CCCLXXVIII.

Dumas, *Défense de l'histoire des cinq propositions*, p. 396.

A DOM LE MASSON.

(Mars 1697[2].)

Sans entrer dans la question de savoir si un fait peut faire un article de foi, on suppose que l'Église a droit d'examiner et de juger de la doctrine des personnes et de celle qui est contenue dans les livres. Ses décisions doivent passer pour une loi parmi les chrétiens, et ceux qui ne se soumettent pas sont censés fauteurs d'hérétiques qui, sous l'ombre de défendre un fait, ont en vue de soutenir la doctrine condamnée. L'Église a toujours usé de la sorte dans les jugements ecclésiastiques, et quand les prélats voudront tenir une autre conduite, ils affaibliront beaucoup l'autorité de l'Église.

---

[1] Le célèbre casuiste dont il a déjà été question.

[2] Non datée, mais elle paraît être de la même époque que la précédente.

CCCLXXIX.

Collection Ingold. — Autographe.

A MONSIEUR MARCEL.

Grenoble, 1er avril 1697.

Je vous rends grâces, Monsieur, du soin que vous avez pris d'envoyer pour moi, chez mon frère, les ordonnances de M. l'(archevêque) de Paris. Je vous serai obligé, si vous voulez bien y joindre celle qui regarde la retraite des ordinants.

Je lis présentement le livre de M. de Cambrai[1]. Je n'ai pas encore celui de M. de Meaux[2]. Je trouve qu'on subtilise beaucoup et qu'on met au jour quantité de cas métaphysiques qui scandalisent les faibles, dont les théologiens méthodiques et exacts ne peuvent s'accommoder, et dont les libertins se raillent, et si un mot a échappé à quelque pieux auteur, on prétend autoriser par là un langage fort différent de celui dont les SS. Pères se sont servis communément dans l'Église. Mais comme ces nouveautés de langage et de sentiments sont entièrement bannis de ce diocèse[3], je n'ai rien à dire là-dessus. On ne peut être à vous, Monsieur, avec plus d'estime et de cordialité que j'y suis.

Le cardinal Le Camus.

---

[1] Les *Maximes des Saints.*

[2] Les *Instructions sur les états d'oraison.*

[3] On se rappelle qu'en 1687, quand Mme Guyon, revenant d'Italie, voulut s'arrêter à Grenoble où elle croyait avoir des disciples, Le Camus l'obligea « honnêtement » à se retirer.

CCCLXXX.

Œuvres complètes de Bossuet, éd. Lachat, XXIX, 98.

A BOSSUET.

A Grenoble, ce 17 juin 1697[1].

Je fais, Monsieur, depuis si longtemps une profession si ouverte de vous honorer et de m'intéresser à tout ce qui vous touche, que je ne peux différer d'un moment de vous témoigner la joie que je ressens de la place du conseil, que le Roi vient de vous donner. Il n'y a point de place, pour élevée qu'elle paraisse, qui ne soit au-dessous de votre mérite et des grands services que vous rendez à l'Église. Le dernier de vos ouvrages sur l'oraison[2], que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer, est un ouvrage très solide, et, pour tout dire en un mot, digne de son auteur. On l'a si fort approuvé à Rome, que j'ai su, par M. le cardinal Casanate, qu'on souhaitait qu'il fût tourné en latin et en italien pour l'instruction des pays étrangers. Il ne vous arrivera jamais, Monsieur, tant d'honneur et d'élévation que vous en méritez, et que je vous souhaite.

---

[1] Du même jour, billet insignifiant à Mme de Ricou (Archives de l'Hôpital de Grenoble).

[2] V. page précédente, note 2.

CCCLXXXI.

Archives de l'hôpital de Grenoble, 804. — Autographe.

A MADAME DE RICOU.

Grenoble, 26 juillet 1697.

J'ai dit, Madame, à M. du Soie et à M. Paviot, théologal, ce que je croyais qu'il y a à faire dans le trouble qu'on cause à M. Ricou. Le brevetaire m'est venu faire compliment et offre de s'accommoder; mais, comme il ne m'a fait aucune proposition, j'en suis demeuré là. Je crois qu'il faut aller à Paris, avoir la recommandation de quelque jésuite auprès du P. de la Chaise, et faire tout cela promptement, avant que M. Bouchu aille à Gap, et former opposition à une élection, car je ne crois pas vos chanoines assez courageux pour persévérer dans la nomination de M. Ricou, en présence de M. l'Intendant et de M. de Gap. Je servirai votre beau-frère en tout ce qui dépendra de moi. Je suis, Madame, absolument à vous.

Le cardinal Le Camus.

CCCLXXXII.

Œuvres de Bossuet (éd. Lachat), XXIX, p. 98.

A BOSSUET.

A Grenoble, ce 27 novembre 1697.

Rien n'est si grand, Monsieur, et si digne de vous que le zèle que vous faites paraître en toutes rencontres contre les nouveautés; on ne peut assez admirer la force avec laquelle vous avez attaqué le quiétisme pour le détruire entièrement. Le dernier ouvrage que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer

est digne de son auteur, et s'il y avait quelque chose à désirer, c'est que les textes du livre que vous combattez pussent être mis, dans toute leur étendue, à côté des censures que vous en avez faites. Il eût été à souhaiter que M. l'archevêque de Cambrai eût donné, de concert avec vous, des explications et des éclaircissements aux endroits de son livre où l'on peut trouver à redire. Trouvez bon, Monsieur, que je profite de cette occurence pour vous demander la continuation de votre amitié. Vous ne pouvez l'accorder à personne qui vous honore et qui vous estime plus que moi, et qui soit à vous avec plus d'attachement et de vénération que j'y suis.

CCCLXXXIII.

Bibliothèque de Grenoble, mss. 796. — Autographe.

A DOM INNOCENT LE MASSON.

Fin de 1697.

Mon très Révérend Père,

J'ai fait le même jugement que vous sur l'imprimé que je vous ai envoyé; il est très délicat et très respectueux, mais il emporte la pièce. En lisant l'ordre de M. de Reims, j'avais bien compris qu'il avait pu exhorter son université à suivre la doctrine des Thomistes, mais je ne voyais pas comme il pourrait condamner une thèse, avec des notes infamantes, qui soutient la doctrine de Molina, que les papes n'ont pas voulu censurer[1]. Les docteurs qui sont auprès des prélats ne devraient pas les commettre, en débitant sur leurs noms des écrits où ils satisfont leurs passions[2].

---

[1] Dans une Ordonnance datée du 15 juillet 1697. (Paris, Anisson.)

[2] Réflexion très sage. C'est le docteur Targni qui fut l'inspirateur de la maladroite censure parue sous le couvert de Le Tellier.

M. le prince de Conti[1] est de retour à Paris; on ne parle que des divertissements à l'occasion du mariage[2].

A Rome, le général des Jésuites a écrit une lettre-circulaire à toutes les maisons de l'ordre, de faire des prières pour détourner une persécution qui tend à déraciner la compagnie *usque ad fondamentum :* je ne sais ce qu'il veut dire par là. Le Pape se déclare à présent beaucoup pour les Napolitains.

Je ne peux assez vous remercier de tous vos présents. Je vous en demande un qui m'est plus cher que tous les autres, c'est la continuation de vos prières et de votre amitié. Vous ne sèmerez point en terre ingrate, car personne n'éprouve plus d'estime et de vénération que je suis et que je serai toute ma vie

Mon très Révérend Père, de votre R^me^ paternité,
le très affectionné serviteur

Le cardinal LE CAMUS.

CCCLXXXIV.

Archives de l'évêché de Luçon. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE BARRILLON[3].

Grenoble, 14 janvier 1698[4].

Puisque la Providence n'a pas permis, Monsieur, que nous eussions la consolation d'être voisins, c'en est une pour moi

---

[1] Élu roi de Pologne, il avait été obligé de revenir en France bientôt après.

[2] Du duc de Bourgogne avec Marie Adélaïde de Savoie, qui fut célébré le 7 décembre 1697.

[3] C'est la dernière lettre de la correspondance de Le Camus adressée à Barrillon. Le saint évêque de Luçon, de plus en plus malade, se décida à aller à Paris se faire tailler. Mais il mourut le lendemain de l'opération, le 6 mai 1699, à l'âge de 61 ans.

[4] Du commencement de cette année (3 janvier), billet sans importance à Madame de Ricou, de huit lignes. (Arch. de l'hôp., *loc. cit.*)

très grande de recevoir au moins une fois l'an de vos lettres, et d'être assuré que vous priez pour moi et que vous me conservez toujours un peu de part en votre amitié. Je peux vous assurer, Monsieur, que vous ne semez point en terre ingrate, que je conserve toujours pour vous les sentiments d'estime et de vénération qui vous sont dus, et que vous n'avez point de serviteur au monde qui soit à vous, Monsieur, avec plus d'attachement et de fidélité que j'y suis.

Le cardinal Le Camus.

CCCLXXXV.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR FLOCCARD.

A Grenoble, ce 24 août 1698.

Je vous suis très obligé, Monsieur, des marques de votre souvenir, elles me sont très chères, et ayant autant d'estime que j'en ai pour vous, je m'estimerais très heureux de vous en pouvoir donner des preuves par des services effectifs. Nous travaillons ici avec M. de Serrières à finir l'affaire des ....[1] de votre terre, dont je me suis chargé, cela sera terminé dans peu de jours. Si l'on ne vous a pas donné à Paris toutes les quittances dont vous avez besoin, je vous les donnerai ici, cela sera plus court que d'en demander à Paris. Employez-moi en toutes les occasions où vous me jugerez utile à votre service, et je n'oublierai rien pour vous faire connaître que je suis à vous, Monsieur, avec autant d'estime que de vérité.

Le cardinal Le Camus.

[1] Mot illisible.

CCCLXXXVI.

Archives de l'hôpital de Grenoble, H. 804. — Autographe.

A MADAME DE RICOU.

A Grenoble, le 14 août 1699.

J'espère, Madame, être bientôt en état de pouvoir marcher et je souhaite que vous soyez quitte aussitôt de votre maladie. Je vous rends mille grâces de la part que vous voulez bien prendre à l'accident qui m'est arrivé[1]. Je voudrais par mes services vous faire connaitre que je suis, Madame, entièrement à vous.

Le Cardinal Le Camus.

CCCLXXXVII.

Archives des affaires étrangères, France, n[lles] acquis., 4, fol. 179.

AU MARQUIS DE TORCY[2].

De Grenoble, ce 23 décembre 1699.

Comme mon unique objet, Monsieur, est de pouvoir marquer à Sa Majesté le zèle très sincère que j'ai pour son service,

---

[1] M. Bellet ne parle pas de l'accident arrivé à cette époque au pieux cardinal.

[2] Le fils de Colbert de Croissy.

j'ai cru qu'en apprenant le départ de MM. les cardinaux d'Estrées, Janson et de Coislin pour faire le voyage de Rome, je devais vous prier de savoir de Sa Majesté ce qu'elle désire que je fasse en cas que j'apprenne la mort du Pape, pour me conformer aux ordres que vous me ferez la grâce de me donner de sa part et que vous voudrez bien y joindre vos bons conseils pour me mettre en état de mériter, par ma conduite, l'approbation de Sa Majesté, qui est la seule chose que je désire.

Comme je suis convaincu que le roi ne souhaite que le bien et l'avantage de l'Église, je n'aurais jamais d'autres vues que de suivre fidèlement et exactement ce que vous me ferez connaître de ses intentions, et en cas qu'elle m'ordonne d'aller à Rome, de pouvoir contribuer à l'élévation du sujet qu'il croira plus digne de remplir cette importante place, étant aussi bien informé qu'il est de toutes les qualités de ceux qui peuvent aspirer avec justice à cette dignité, étant tout ce que je suis par la bonté et la libéralité de Sa Majesté, ayant eu l'honneur d'être son domestique pendant plus de seize ans et ayant vu de près toutes les rares qualités de ce grand prince, je ne mériterais pas de vivre et je serais le plus ingrat de tous les hommes si dans toutes les occasions qui se présenteront je n'avais un dévoûment entier à tout ce que Sa Majesté peut désirer de moi.

Je souhaite que Sa Majesté me fasse justice de croire tout ce que je vous prie de lui représenter. Joignez-y, Monsieur, je vous en conjure, vos bons offices. Ce sera un nouvel engagement d'être à vous, Monsieur, avec toute l'estime et la reconnaissance possible.

Le Cardinal Le Camus.

CCCLXXXVIII.

Archives départementales de l'Isère. — Autographe.

A MONSIEUR L'ABBÉ CANEL[1].

2 avril 1700[2].

Vous pouvez, Monsieur, m'être témoin auprès du Père de la Chaise de la manière obligeante dont je traite les Jésuites dans mon diocèse. Je n'aurais pas plus de peine à laisser enseigner la théologie aux Jésuites de Grenoble qu'à ceux de Chambéry. Mais comme les Pères de l'Oratoire enseignent les cas de conscience au Séminaire et les Jacobins la scholastique, et que les Jésuites ne sont fondés que pour la positive, le seul amour pour la paix fait que je désire qu'on s'en tienne là. Le Prieur des Jacobins entrera dans tous accommodements convenables sur ce pied là. J'en ai parlé au P. Pomine[3] dans ce sens pour lui en écrire. Je suis à vous, Monsieur, avec toute la sincérité possible[4].

Le Cardinal LE CAMUS.

---

[1] Sur cet ecclésiastique, cfr. la lettre CCCXCII, p. 603.

[2] J'omets un billet du 8 janvier, à sa nièce, où Le Camus lui écrit « qu'il se réjouit de l'enfant que Dieu lui a donné », et un autre billet du 23 avril, également de peu d'importance. (Arch. de l'hôp. 804).

[3] Le Camus estimait beaucoup ce dominicain. Cfr. BELLET, p. 142.

[4] Sur cette nouvelle tentative des Jésuites pour arriver à enseigner la scolastique à Grenoble, cfr. l'*Écrit* (imprimé) *contenant les raisons qu'a M. le cardinal Le Camus... pour ne pas permettre aux RR. PP. Jésuites d'enseigner la théologie scolastique dans cette ville.* (Archives nation., M. 243, f. 143-145.)

D'après ce factum, Le Camus aurait écrit au roi sur cette affaire, lui marquant que les régents des Jésuites « ne pourraient s'empêcher d'en« seigner la doctrine du péché philosophique et sur la pénitence... que si

CCCLXXXIX.

Archives de l'Isère. — G. évêché de Grenoble. — Autographe [1].

A MONSIEUR BIORD,

directeur général de la congrégation des Prêtres missionnaires du séminaire de Saint-Joseph de Lyon.

Grenoble, 17 juin 1700.

Il y a longtemps, Monsieur, que je dis à feu M. Legeret que j'avais dessein de fonder une mission à perpétuité pour neuf paroisses, chaque année, de mon diocèse, et que je donnerais pour cela 1,200 livres par an pour quatre ouvriers de MM. de Saint-Joseph, et que j'assurais 24,000 livres pour ce sujet. Je suis prêt d'exécuter ce que j'ai promis. C'est à vous et à vos Messieurs de voir si cela vous agrée, et si vous prévoyez que vous puissiez à l'avenir l'exécuter. Si cela est, envoyez-moi M. Plantier avec une procuration et délibération de votre communauté, et nous achèverons la chose.

Je voudrais vous donner des marques plus fortes de l'estime que j'ai pour votre congrégation et pour vous, Monsieur, en votre particulier.

Le Cardinal Le Camus.

« de pareilles choses s'enseignaient dans Grenoble, les Jacobins et les « PP. de l'Oratoire ne pourraient s'empêcher d'éclater, et que ces divi- « sions ne serviraient pas pour retenir à l'Église les nouveaux convertis... » P. 384.

[1] Le projet de fondation, dont il est question dans cette lettre, fut réalisé cette année-là même.



CCCXC.

Archives de l'hôpital de Grenoble, H. 804. — Autographe.

A MADAME DE RICOU.

Grenoble, 9 janvier 1701[1].

Les marques de votre souvenir, Madame, me sont toujours très précieuses, et je les reçois avec la reconnaissance que je dois. Mon voyage a été court et heureux. Mon retour le serait beaucoup si j'avais des occasions de vous faire connaître, Madame, par mes services, l'estime et la sincérité avec laquelle je suis entièrement à vous.

Le Cardinal Le Camus.

CCCXCI.

Archives nationales. — M. 231. — Lettre signée.

AU PÈRE DE LA TOUR[2],
général de l'Oratoire.

A Grenoble, ce 20 juin 1702.

Vous me faites trop de grâce, mon très révérend Père, de vouloir bien vous intéresser aussi obligeamment que vous faites au rétablissement de ma santé. Je n'ai de reproche à me

---

[1] Ce billet n'offre pas un grand intérêt, mais c'est la seule lettre que nous ayons trouvée pour l'année 1701.

[2] Né à Paris, le 21 avril 1653, Pierre-François de La Tour-d'Arerez, successeur de P. de Sainte-Marthe, gouverna la congrégation de l'Oratoire de 1696 à 1733. C'était, dit Tabaraud, un homme de beaucoup d'esprit, d'un génie très élevé et d'une adresse merveilleuse dans les affaires.

faire, si ce n'est de ne l'avoir employée aussi utilement que je le devais pour le service de l'Église. Je voudrais vous pouvoir faire connaître l'estime très sincère et la distinction avec laquelle je suis, mon très Révérend Père, absolument à vous.

Le Cardinal Le Camus.

CCCXCII.

Bibliothèque nationale. — F. fr. 23. 225, f°s 375, 376. — Autographe.

AU CARDINAL DE NOAILLES.

Grenoble, 26 juin 1702.

Comme nous voyons, Monsieur, avec joie que Sa Majesté a une application particulière de ne choisir pour les évêchés que des personnes d'une piété et d'une capacité distinguée, et qui aient déjà fait les fonctions dans les évêchés, j'ai cru qu'il était de mon devoir, pour le bien de l'Église, de dire à Votre Éminence qu'il y a en ces quartiers un prêtre qui a toutes les qualités nécessaires pour en faire un très bon évêque. Il a été élevé à Saint-Sulpice jusqu'à l'âge de vingt-sept ans ; il a été quinze ans mon official, et depuis qu'il est conseiller au Parlement et théologal de la collégiale, il a été employé dans toutes les bonnes œuvres qui se sont présentées, non seulement dans mon diocèse, mais dans toute la province. C'est lui qui a soutenu depuis vingt-cinq ans notre hôpital général pour le temporel et pour le spirituel, et le roi, en cette considération, l'a fait directeur perpétuel de cet hôpital. Il est à présent employé avec M. l'Intendant à la revision des feux de cette province. Il ne cesse de prêcher, de confesser et de diriger une infinité de bonnes âmes et plusieurs communautés; c'est un prêtre d'une prudence, d'une piété et d'un détachement admirable, et qui a l'approbation générale de toute la province; il se nomme M. Canel. Si je ne reconnais-

sais en lui, depuis trente-deux ans, toutes les qualités que je viens de marquer, je n'aurais garde d'en écrire si précisément à Votre Éminence. Comme elle aime l'Église et qu'elle peut faire connaître à Sa Majesté les bons sujets qui ne travaillent pas à se faire connaître, j'ai cru qu'elle ne désagréerait pas que je lui fisse l'ouverture en faveur d'un prêtre si méritant. M. de Québec pourra vous en dire son sentiment si Votre Éminence veut bien le lui demander. Je la supplie très humblement d'excuser le griffonnage d'un homme qui sort d'une grande maladie, mais qui est avec un respect infini, et avec un attachement inviolable, Monsieur, de Votre Éminence, le très humble et très obéissant serviteur.

Le Cardinal Le Camus.

Je viens d'apprendre que le Père de la Chaize fait son neveu, qui était si déréglé, grand vicaire de Belley. Voilà un diocèse en bonne main.

CCCXCIII.

Collection de M. de Bouffier. — Autographe.

AU PÈRE LAMBERT [1].

A Grenoble, ce 26 juin 1702.

Je vous suis très obligé, mon Révérend Père, de la part que vous voulez bien prendre au rétablissement de ma santé.

---

[1] Entré à l'Oratoire vers 1660, le P. Jean Lambert, après avoir occupé diverses charges dans les collèges et les séminaires, fut successivement supérieur des maisons de Toulon, de Grenoble (1699), de Toulon pour la seconde fois, de Marseille et enfin de nouveau de Grenoble, où il mourut le 21 août 1712.

Je la ménagerai dans la suite suivant vos bons avis. La difficulté est de trouver des personnes qui puissent faire ces visites avec succès et qui en veuillent prendre la peine, mais Dieu nous en suscitera quelqu'un. La goutte que j'ai aux deux pieds ne me permet à présent que de vous assurer, mon Révérend Père, que je suis à vous avec toute l'estime et la distinction possible.

Le Cardinal Le Camus.

CCCXCIV.

Summarium du Procès de la V. Agnès de Jésus, n° 42 [1].

A CLÉMENT XI.

Gratianopoli, 2 octobris 1702.

Beatissime Pater,

Cum non sine gaudio acceperim plurimos apud Sanctam Sedem omnem operam adhibere, ut Venerab. Mater Agnes a Jesu, monasterii Langeacens. Ordinis Sancti Dominici, diœcesis Sancti Flori, in Beatorum Virginum album describatur, piis totius regni Franciae, ac præcipue vicinarum provinciarum, quibus ejus virtutum fama illustris est, supplicationibus, preces et vota mea addendo esse putavi, sanctitatem vestram humillime deprecans, ut quidquid ad publicum cultum et honorem prædictæ Venerab. Matri exhibendum necesse fuerit, benigne quantocius concedere dignetur; hanc a Sanctitate vestra gratiam post humillima pedum oscula expectat

Beatitudinis vestræ,

Humiliss., devotis., et obligatiss. servus.

---

[1] Le procès de cette religieuse de l'ordre de Saint-Dominique est toujours pendant en cour de Rome.



CCCXCV.

Bibliothèque de Lyon. — Mss. 1181, p. 390. — Autographe.

A L'ABBÉ DE TENCIN[1].

22 décembre 1702[2].

Je n'ai jamais écrit à M. Dumas[3]; il m'a vu il y a deux ans, comme il allait en Chartreuse, je ne sais ce que c'est qu'une de nos lettres dont il a tiré un extrait[4]. Mon sentiment a toujours été qu'on devait l'obéissance à l'Église pour toutes les questions qui regardent la doctrine et les livres qu'elle condamne ; c'est la discipline qui a toujours été gardée sans laquelle les hérétiques et leurs fauteurs trouveraient toujours des occasions pour éluder les jugements ecclésiastiques.

Je crois que ces Messieurs qui ont signé cette réponse au confesseur n'en disconviendraient pas. Je vous demande toujours, mon cher Monsieur, un peu de part à votre amitié.

Le Cardinal Le Camus.

---

[1] Celui qui devait devenir plus célèbre encore que Le Camus, mais pas pour les mêmes raisons. Il avait fait ses premières études de théologie à l'Oratoire de Grenoble où il était né.

[2] J'omets un billet du 20 décembre (Arch. de l'hôp. de Grenoble, 804), par lequel Le Camus remercie sa nièce « de ses soins de lui choisir du gibier pour nourrir ses chanoines ».

[3] L'auteur de la *Défense de l'histoire des cinq propositions.*

[4] Probablement les lettres de 1697, cfr. pp. 589 et 590.



CCCXCVI.

Bibl. nat — Mss. F. Fr. 23, 225, f° 382, 383. — Autographe.

AU CARDINAL DE NOAILLES.

(1702).

Il ne m'appartient que d'admirer ce qui part de la plume de Votre Éminence, rien n'est si judicieux et si solide que la censure qu'elle a faite de la traduction et des notes de M. Simon[1]. J'en parlerais plus hardiment si sa traduction était parvenue jusqu'à moi; mais comme on a grande façon d'envoyer partout sa *Remontrance*[2], par ce que j'ai lu de ses critiques sur le n° 8, j'ai fortifié l'idée que j'avais eue, il y a longtemps, sur ce personnage, qui au fond méprise tout le monde, et inspire sans qu'il y paraisse le mépris de la parole de Dieu en la représentant comme un livre ordinaire, et ramassant tout ce que chaque commentaire en particulier a remarqué en latin, donnant par là lieu, par son français, à tous les libertins de juger de la divinité de Jésus-Christ et de l'Évangile en philosophes plutôt qu'en chrétiens. L'Église de France vous a, Monsieur, une très grande obligation d'avoir flétri

---

[1] Richard Simon avait publié en 1702 sa traduction du *Nouveau Testament*. Bossuet lui avait aussitôt suscité des difficultés et fut l'inspirateur de l'*Ordonnance* du cardinal de Noailles, dont parle Le Camus, datée du 12 septembre 1702.

[2] R. Simon avait protesté contre l'ordonnance de Noailles par une *Remontrance*..., datée du 12 octobre de la même année, et à laquelle Bossuet répondit. Cfr. la *Bibliog. de R. Simon*, par M. Bernus (dans ma *Bibl. oratorienne*), p. 142-3.



ce livre et l'auteur qui est capable d'inspirer le libertinage aux gens du monde qui le liront. C'est l'effet qu'ont produit en ce pays-ci dans l'esprit des gens du monde les livres qu'il a écrits jusqu'à présent. Quand j'aurai sa traduction et ses notes, j'en dirai davantage à Votre Éminence, à qui je suis dévoué avec le dernier respect.

Le Cardinal Le Camus.

CCCXCVII.

Bibliothèque nationale. — F. Franç. 23, 225, f° 377. — Autographe.

AU MÊME.

A Grenoble, ce 13 de juin 1703.

Trouvez bon, Monsieur, que je parle d'une affaire qui regarde l'abbé de Tencin[1], que Votre Éminence honore de sa protection. M. l'archevêque de Sens[2] presse M. le président de Tencin[3], avec qui il a une très grande liaison, depuis que feu M. de la Rouquette était gouverneur de Chambéry, dont l'autre était premier président ; il le presse donc de lui donner son fils l'abbé, après sa licence, pour le faire son grand vicaire à Sens ; il l'assure même que si M. l'abbé de Maulevrier ne pense plus à l'agence du clergé, il le nommera. L'abbé dit qu'il est sous la conduite de Votre Éminence, et qu'il ne fera rien que par ses ordres; c'est donc à elle à le

---

[1] Cf. p. 606.
[2] Fortin de la Hoguette (1685-1715).
[3] Le père de l'abbé.

déterminer et à lui prescrire ce qu'elle jugera à propos[1]. Le père m'a prié d'en écrire à Votre Éminence. Toutes les occasions me sont chères qui me donnent lieu de l'assurer que je suis avec un respect infini, Monsieur, de Votre Éminence, très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

Le Cardinal Le Camus.

CCCXCVIII.

Bibliothèque nationale. — F. Fr. 23, 225, f° 378, 379. — Autographe.

AU MÊME.

A Grenoble, le 23 de juin 1703.

Je me donnai l'honneur, Monsieur, d'écrire à Votre Éminence au sujet de l'abbé de Tencin[2]. Présentement c'est pour une chose qui regarde l'épiscopat, c'est assez pour engager Votre Éminence à s'y intéresser encore plus, puisque cela me regarde, que vous avez toujours honoré de votre affection. Il s'agit d'une chicane que m'a faite le Parlement de Grenoble au sujet des *Te Deum*. Votre Éminence verra par le mémoire que je joins, de quoi il s'agit. Je la supplie d'en parler à M. de Torci[3], qui m'a renvoyé la lettre que le Parlement lui en a écrit ; je demande que l'art. 46 de la déclaration de 1675 soit exécuté, et qu'en conséquence le Parlement et la Chambre des Comptes envoient en ces occasions

---

[1] L'abbé de Tencin devint en effet grand vicaire de Sens. On voit que Noailles le protégeait à cette époque, quoiqu'en dise Maurepas dans ses *Mémoires*.

[2] C'est la lettre précédente.

[3] Le neveu de Colbert était, à ce moment, secrétaire d'État.

quelqu'un de leurs compagnies pour convenir avec moi du jour et de l'heure qu'on chantera le *Te Deum,* puisque c'est une action de religion, et que le Roi veut qu'on ait plus particulièrement égard à la commodité de l'évêque que des compagnies. Je ne doute pas que M. de Torci ne me fasse justice, si Votre Éminence lui fait connaître l'amitié qu'elle a pour moi; si la chose allait jusqu'au Roi, je la supplie de la prévenir là-dessus.

On m'a adressé une lettre sans nom; on m'y reproche des choses que je n'ai ni dites, ni faites, mais ce qui me donne occasion de vous l'envoyer c'est qu'on me reproche d'avoir loué votre lettre pastorale. Votre Éminence verra par cet échantillon à quelle sorte de gens elle a à faire; mais elle verra toujours en moi une personne qui l'honore parfaitement. Je suis avec tout l'attachement et tout le respect possible, Monsieur, de Votre Éminence, le très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

Le Cardinal Le Camus.

CCCXCIX.

Bibliothèque nationale. — F. Français, 23, 225, f° 380. — Autographe.

AU MÊME.

A Grenoble, le 6 juillet 1703.

Je rends, Monsieur, mille grâces à Votre Éminence de la bonté qu'elle a de vouloir bien parler à M. de Torci au sujet du *Te Deum*. Il y a un arrêt du conseil en 1554 contre le Parlement de Rouen, en faveur de l'archevêque; il ordonne que ce prélat ou son grand vicaire indiquera le lieu, le jour et l'heure et les cérémonies que le Roi aura ordonnées; cet arrêt est dans les *Mémoires du clergé*.

Par ce qui m'est revenu, le procédé du Pape à votre égard vient des Jésuites de Paris et du nonce qui lui ont inspiré cette ardeur avec laquelle il s'est porté dans cette affaire; il est vrai qu'il me dit la veille de son exaltation qu'il aimait les Jésuites et qu'il les soutiendrait en toute occasion[1].

J'envoie en conscience, à Votre Éminence, une lettre qui m'est venue de Rome. Votre Éminence y verra comme on prend cette affaire ; je lui demande la continuation de son affection. On ne peut être avec plus de respect et de reconnaissance que je suis, de Votre Éminence, le très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

Le Cardinal Le Camus.

CD.

Bibliothèque nationale. — F. Fr. 23, 225, f° 381. — Autographe.

AU MÊME.

A Grenoble, le 7 décembre 1703.

J'ai tant de raison, Monsieur, de m'intéresser à tout ce qui touche Votre Éminence, que je me flatte qu'elle me fera la justice de croire que j'ai pris une très grande part à la perte qu'elle vient de faire de M. son neveu. Votre piété et votre soumission aux ordres de la divine Providence est plus capable de tempérer votre juste douleur que tout ce que je

[1] Il est question ici de la fameuse affaire du *Cas de conscience*. Le cardinal de Noailles l'avait condamné, le 22 février, mais trop mollement au gré de Clément XI qui avait adressé à Noailles un bref l'excitant à agir énergiquement, et plus tard lança contre le *silence respectueux* la bulle *Vineam domini* (16 juillet 1705).



me pourrais donner l'honneur de lui écrire. Je profite de cette triste occasion pour lui renouveler les protestations de mon attachement et mon respect, et pour lui souhaiter, en ce saint temps, l'abondance des bénédictions du ciel, la suppliant de croire qu'on ne peut être avec un plus sincère et plus profond respect que je suis, Monsieur, de Votre Éminence, le très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

Le Cardinal Le Camus.

CDI.

Collection Chaper. — Autographe.

A HUET[1].

A Grenoble, le 9 de mars 1704.

Je peux vous assurer, Monsieur, qu'il n'y a point dans mon diocèse de prêtre nommé Carrel, qu'un misérable ignorant que j'ai interdit pour ses crimes et qui s'est réfugié depuis six ans dans le diocèse de Die, et qui d'ailleurs n'est pas capable, ni d'entendre vos ouvrages, ni de faire un méchant livre pour les réfuter.

Il y a si longtemps que fais profession de vous honorer et de louer hautement votre profond savoir et votre rare érudition, qu'un prêtre de mon diocèse ne serait pas assez osé que d'entreprendre de blâmer des ouvrages qui portent votre nom, et s'il s'en trouvait quelqu'un assez téméraire pour l'entreprendre, je l'obligerais de vous en faire toute la satisfaction que son insolence mériterait. Si vous avez quelque notion plus particulière d'un (*sic*) nom et de la demeure de ce Carrel, vous me ferez un singulier plaisir de m'en avertir,

---

[1] Le célèbre évêque d'Avranches.

car de bonne foi je m'intéresse au-delà de ce que je peux vous dire à ce qui touche à votre personne et votre réputation. C'est ce que je vous conjure de croire et qu'on ne peut être à vous, Monsieur, avec plus d'estime et de distinction que je suis.

Le Cardinal Le Camus.

Il y a un Carrel, vieux prêtre du diocèse de Genève, que le dernier évêque, avant sa mort, empêcha d'être chanoine de Genève, qui a écrit contre le général des Chartreux, accusé de nouveautés, homme hardi, écrivant sans garder de mesures. C'est peut-être votre homme, que je n'ai jamais vu et que je verrai jamais.

CDII.

Collection Roman. — Autographe.

A MONSIEUR DE PINA,
doyen.

A Grenoble, le 4 juillet 1704.

Votre cause, Monsieur, était si bonne et a paru si juste à mon frère, que je n'ai du mérite dans l'heureux succès qu'a eu votre Chapitre, que par le grand désir que j'avais de lui rendre service. Je n'en perdrai jamais les occasions quand elles s'en présenteront; c'est de quoi je vous prie de les assurer et de me croire absolument à vous, Monsieur, avec toute l'estime et la cordialité possible.

Le Cardinal Le Camus.

CDIII.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSIEUR CHATELARD[1].

De Grenoble, 1er février 1705.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 26 janvier. Ne laissez pas de voir et M. Chamillard[2] et MM. les Directeurs, bien que cela soit renvoyé à des avocats, mais faites principalement instance sur la patente de 1639, pour montrer que le feu Roi a reconnu que cette province regardait ces rentes comme nobiliaires et pour leur faire comprendre que ce qui sera jugé en faveur de cette province ne préjudiciera pas à ce que le Roi prétend dans les autres provinces de son royaume et au droit écrit qui n'ont pas semblables patentes du Roi. Si vous pouvez voir M. de la Feuillade[3], priez-le de présenter en faveur de cette province à M. Chamillard un placet conforme à celui que vous devez présenter au conseil. Voyez M. Chamillard et M. le Duc de Beauvilliers [4], faites leur mes compliments et dites que sachant que M. l'Archevêque de Vienne leur a écrit au nom de toute la province, je n'ai pas cru les devoir fatiguer de lettres qui ne diraient que la même chose. Voyez les avocats chargés de cette affaire, tenez ferme, dites qu'on ne paiera rien. Voyez le prieur des Chartreux. On répondra ici aux sommations du sieur Expilli,

---

[1] Syndic du clergé de Grenoble, à Paris.

[2] Secrétaire d'État à la Guerre.

[3] Le second duc, gouverneur du Dauphiné comme son père, et à ce moment à la tête des troupes qui guerroyaient en Savoie et en Piémont.

[4] A ce moment ministre d'État.

qu'on n'a point ici de rentes sujettes à l'amortissement. M. Desmarets m'écrit qu'il n'a pu encore entretenir à loisir M. Chamillard sur cette affaire et qu'il le fera. Il attend apparemment la réponse des avocats. Je suis persuadé que vous n'oublierez rien pour défendre une cause qui vous attirera l'amitié de tout le clergé séculier et régulier.

Je suis, Monsieur, entièrement à vous.

Le Cardinal Le Camus.

CDIV.

Collection Chaper. — Autographe.

AU MÊME.

A Grenoble, 10 février 1705.

M. Boucher, Monsieur, nous sera favorable. Il croit nos raisons bonnes, mais comme on ne lui a pas demandé son avis, il y a lieu de craindre qu'on ne veuille étrangler cette affaire. Je vous envoie une réponse très forte au mémoire du traitant, il faut s'en tenir à nos preuves solides, savoir : le sénatus-consulte de 1600, la déclaration des gens du Roi, le certificat des notaires de l'usage de la province et la déclaration du Roi en 1639. Il est à propos d'en instruire et M. le Chancelier[1] et M. le duc de Beauvilliers et M. de Chamillard, puisque cela se doit rapporter au conseil royal. Il n'y a pas de temps à perdre. J'en écris à M. l'Évêque de Valence. Je suis, Monsieur, entièrement à vous.

Le Cardinal Le Camus.

---

[1] Phelypeaux de Pontchartrain.

CDV.

Collection Chaper. — Autographe.

AU MÊME.

22 février 1705.

Je vous ai envoyé, il y a deux jours, les deux mémoires de M. de la Colombière; l'arrêt et le factum de M. David n'est pas encore entre mes mains. Il n'y a rien de mieux que ce que vous avez fait par l'entremise de M. Bergeran. Je vous prie de l'en remercier de ma part et de l'assurer que j'oublie de très bon cœur en sa considération les sujets de mécontentement que j'avais de son neveu. S'il faut remercier la reine d'Angleterre, je me donnerai l'honneur de lui écrire et à M. de Lors puisqu'il doit rapporter l'affaire devant M. d'Armenonville. Notre affaire ira bien : il ne la faut ni trop presser, ni négliger. Si elle vient ici je n'oublierai rien pour la faire réussir. Nous vous avons tous obligation des soins et de l'application que vous avez, Monsieur, à rendre service au clergé de toute la province.

Le Cardinal Le Camus.

CDVI.

Archives nationales, G[7]. 542. — Autographe.

A CHAMILLARD.

De Grenoble, 9 mars 1705.

Le respect que j'ai, Monsieur, pour vos grandes et importantes occupations m'empêche de me donner l'honneur de

vous écrire, mais il me revient de tant d'endroits que vous agréez l'étroite liaison que j'ai avec M. le duc de la Feuillade et les petits services que j'ai tâché de lui rendre, que je ne peux me dispenser de vous rendre mille actions de grâces des marques que vous voulez bien me donner de votre bienveillance. Agréez que je vous en demande la continuation, j'ose dire que je la mérite, si c'est assez pour la mériter que d'avoir un attachement inviolable pour Monsieur votre gendre et de vous honorer, Monsieur, aussi parfaitement que je fais et d'être de vous avec toute l'estime et la sincérité possible.

Le Cardinal LE CAMUS.

CDVII.

Collection Chaper. — Autographe.

A MONSEIGNEUR DE CAYLUS[1].

A Grenoble, ce 28 novembre 1705.

C'est uniquement, Monsieur, pour déférer à vos ordres que je vous écris sur un sujet où il me paraît que votre péné-

---

[1] C'est A. de Montmorin qui avait été faussement indiqué comme destinataire de cette lettre, publiée par M. Chaper, dans le *Bulletin d'hist. eccl. de Valence*, 18e livraison.

Cette lettre est bien adressée à Caylus, évêque d'Auxerre depuis le 1er mars de cette année. A toutes les preuves qu'en a données M. BELLET, dans sa brochure intitulée : *Quel est le destinataire d'une lettre du cardinal Le Camus, écrite à Grenoble le 28 octobre 1705* (Grenoble, Dardelet, 1885), ajoutons celle-ci : la lettre suivante, de ma collection, porte le nom de M. de Caylus, et elles ont dû évidemment être adressées au même destinataire.

tration va plus loin que l'expérience de trente-cinq ans d'épiscopat ne m'en a pu apprendre.

Vous avez très grande raison de dire que, pour établir le bon ordre dans votre diocèse, il faut commencer par soi-même et par le règlement de sa maison. Le peuple a toujours les yeux ouverts sur la conduite de son Pasteur et de ses domestiques, et l'exemple fait beaucoup plus d'impression sur les esprits que la parole. Le Concile de Trente, qui est notre dernière règle et proportionnée à notre temps, veut de la modestie dans les ameublements, dans l'équipage, dans les habits, dans les livrées, dans la table des prélats. Le jeu, le commerce avec les femmes, la chasse, les fréquents voyages à la cour affaiblissent beaucoup les bonnes résolutions qu'on a prises et sont tout à fait contraires à notre état. J'ai cru devoir faire lire à ma table, pour éviter les discours inutiles ou profanes et de médisance, l'oraison tous les matins, la récollection tous les soirs ; la confession toutes les semaines et la messe tous les jours, s'il se peut, sont les moyens communs pour se soutenir, avec la lecture spirituelle d'une demi-heure. Je ne parle point des mortifications et des pénitences : c'en est une grande que l'uniformité d'une vie chrétienne et, comme dit un grand saint, la pureté dans le cœur, la vérité dans la bouche, et l'uniformité dans la conduite est la règle qu'un évêque doit suivre.

Pour ce qui regarde les domestiques, il en faut un certain nombre, conforme et proportionné à sa dignité, ni trop grand, ni trop peu. La livrée, soit de la famille, soit épiscopale, doit être propre et modeste. J'ai défendu à mes domestiques le jeu, le cabaret et l'entrée des femmes dans les chambres et dans les offices. Je les fais prier Dieu dans ma chapelle le matin et le soir; ils se confessent tous les mois et communient de l'avis du directeur. Je ne souffre ni jurements, ni querelles; un des aumôniers leur fait un catéchisme tous les dimanches après souper ; ils entendent la messe du matin avant leur travail ; on leur lit, les dimanches avant la messe, un abrégé de doctrine très court, qu'on lit

tous les dimanches dans les paroisses du diocèse. Tous les soirs, après la prière, l'on ferme les portes de la maison ; on m'en apporte les clefs qu'on ne rend qu'après que la messe est dite. J'ai dressé un règlement particulier pour la haute et la basse famille, que je fais lire une fois tous les six mois. Je fais apprendre à lire et à écrire aux gens de livrée. On met des livres de piété, comme la *Vie des Saints* et autres, pour les occuper et on les engage à faire des bas. Les vauriens ne peuvent s'assujettir à un pareil règlement et sortent bientôt de la maison ; les autres s'y accoutument et s'y forment insensiblement dans la piété. Je défends au suisse et au valet de pied de rien prendre des curés et autres qui veulent me parler.

Pour ce qui regarde le diocèse, je me fis une règle en y entrant de parler peu et de ne rien déterminer que je n'eusse écouté tous ceux qui pouvaient m'instruire sur l'état du diocèse et que je n'eusse vu toutes choses par moi-même, soit dans les villes, soit dans les villages, dans une première visite ; et je me suis très bien trouvé de cette conduite. Cela fait qu'on ne se repent pas de ce qu'on a réglé trop promptement et sans bien connaître les esprits et l'état du diocèse.

Je n'ai point cru devoir vendre les charges de justice qui dépendent de moi comme seigneur de la ville. Mon secrétaire à qui je donne des gages, — c'est un de mes aumôniers, — a une défense expresse de ne rien prendre pour quelque expédition que ce soit.

Pour pouvoir faire l'aumône à la ville et à la campagne et dans les biens où je prends la dîme et où je suis seigneur, j'ai tâché de ne me point endetter et de régler ma dépense en sorte que les pauvres eussent la part des biens d'Église qu'on ne peut leur ôter sans injustice.

J'ai cru, avec raison, qu'il ne fallait ni visiter, ni rien régler dans les villes, soit pour les chapitres, soit pour les communautés, avant que d'avoir fait sans contradiction tout ce que je croirais nécessaire pour les villages et pour les curés, et j'ai laissé d'abord confesser tous ceux qui avaient

été approuvés par mon prédécesseur, pour éviter la révolte des religieux.

Votre diocèse, Monsieur, a eu très souvent de bons évêques; il y en a plus de la moitié, depuis l'établissement de votre église, reconnus dans toute l'Église pour saints[1], et vous pouvez dire : *Filii sanctorum sumus*[2]. Ainsi, je ne doute pas que votre diocèse ne soit en meilleur état, sans comparaison, que le mien, qui était en friche depuis plus de trois cents ans qu'aucun évêque n'y avait fait une visite générale. Pour moi, outre l'abrégé de doctrine que j'envoyai dans chaque paroisse pour lire tous les dimanches, je pris deux bandes de religieux, chacune de quatre, pour prévenir de quinze jours les paroisses que j'avais résolu de visiter, qui leur feraient le catéchisme, disposeraient par la confession et par l'instruction tout le peuple à recevoir la confirmation, car vieux et jeunes n'avaient jamais entendu parler de la confirmation. Je partageai mon diocèse en trois, résolu de visiter cent paroisses chaque année; et je demeurai un jour dans chacune, soit pour la visite des ornements, réparations d'églises, de cimetières, vases sacrés, missels, fonts baptismaux, en dresser et publier les ordonnances nécessaires et examiner la capacité des curés et leur faire faire le catéchisme en ma présence, et m'informer de leurs mœurs en parlant aux hommes et femmes en particulier, et mettant le tout par écrit; et à demander aux curés s'il n'y avait aucun scandale dans les paroisses : soit adultères, concubinages, séparations de femmes d'avec leurs maris, profanation des fêtes, procès que je tâchais de terminer ou de leur faire passer des transactions[3] et convenir d'arbitres. Le curé

---

[1] Sur 101 prédécesseurs de Ch. de Caylus, il y en a 35 qui sont saints, bienheureux ou vénérables.

[2] Tobie, II, 18.

[3] On voit encore sur le haut d'une montagne du canton de la Mure, appelée *Brame-Farine*, une grande borne en pierre qui, d'après la tradition, avait été placée par le cardinal en personne pour servir de limite



avait fait une liste des pauvres et avait préparé pour une pistole de sel[1], que je faisais distribuer à mes dépens dans chaque paroisse.

J'avoue que cette visite fut d'autant plus pénible que je la fis de tout le diocèse pendant dix-huit mois, sans discontinuer, mais qui m'a extrêmement facilité le règlement du clergé et des peuples de la campagne, par la connaissance que je pris et que j'écrivis en détail de tout ce qui se passait ; et il est certain que depuis ce temps-là j'ai fait d'autres fois la visite de tout mon diocèse, sans trouver de contradicteur.

Pour ce qui regarde la ville, je nommai, avec moi, des prêtres du clergé et des religieux les plus capables, pour examiner, avec moi, les religieux et les prêtres séculiers. A l'égard des Jésuites et des supérieurs des maisons dont la capacité m'était connue, je me contentais de leur parler en particulier, de les engager à suivre les règles de saint Charles sur la pénitence, à ne point absoudre les usuriers et en un mot à garder tout ce qui était prescrit par le règlement imprimé,

---

entre les pâturages que plusieurs communes se disputaient depuis bien des années. Ces contestations amenaient chaque automne des rixes entre les bergers de ces communes; plusieurs procès étaient engagés à ce sujet; l'intervention de l'évêque avait eu pour résultat, dit-on, de pacifier ces querelles héréditaires. (Note de M. Chaper, *loc. cit.*)

[1] Une aumône en sel nous paraît singulière. Elle s'explique mieux quand on réfléchit que le cardinal condamnait les aumônes en argent, et que des objets de première nécessité que l'on pouvait donner sans trop de difficultés, le sel était peut-être, à cette époque, le plus précieux. On n'ignore pas de quel impôt considérable le sel était frappé, avec quelle rigueur cet impôt (la gabelle) était exigé ; on allait jusqu'à détruire les sources salées qui surgissaient en quelques points de nos montagnes, soit en y amenant d'autres sources pour les délayer, soit en les canalisant souterrainement jusqu'au confluent d'un ruisseau, afin d'empêcher les pauvres gens de venir y puiser de l'eau pour faire la soupe. Aussi la gabelle était-elle odieuse, et d'autant plus que la privation de sel engendrait certaines maladies. Un cadeau de sel était donc particulièrement utile aux pauvres gens, et ce choix témoigne de l'esprit à la fois charitable et pratique du prélat. (Note de M. Chaper, *loc. cit.*)

avec mon approbation, que je leur faisais lire et promettre de l'observer. Sur les cas réservés, il y en a un sur lequel je ne permets jamais d'absoudre, c'est l'abus du confesseur ou du curé avec sa pénitente, suivant les bulles *Sollicitantes*. On ne peut exprimer combien il se passe d'abominations secrètes auxquelles on ne peut remédier que par cette voie.

Dans mon premier Synode, j'établis les conférences. Je partageai mon diocèse en archiprêtrés de paroisses voisines, au nombre de huit ou dix. Je choisis le plus vertueux dans chaque canton pour y présider, pour visiter les paroisses de son canton, me rendre compte des mœurs des curés et de l'exécution de mes ordonnances de visite, et leur donner des imprimés des questions qu'on devait examiner une fois chaque mois sur la piété et sur la doctrine; cela a fait dans la suite un juste volume. D'abord j'envoyais quelque habile homme tantôt à une conférence, tantôt à l'autre, pour les bien régler et juger de la capacité de chacun, où l'on mettait son avis par écrit.

Le désordre était si grand dans ce diocèse, que je fus obligé de chasser plus de soixante curés, et Dieu m'aida en cette entreprise si hardie; aucun ne me résista et je trouvai des prêtres pour remplir toutes ces places. J'en changeai d'autres, moins coupables, dans des paroisses très éloignées de la leur, pour les tirer de l'occasion où ils étaient.

Je fis faire des retraites de dix jours dans mon évêché de tous les prêtres du diocèse, le tout à mes dépens, cinquante à chaque retraite. Le feu abbé de la Pérouse et moi faisions chacun une conférence par jour; on leur donnait la liberté de se choisir des confesseurs, et en trois retraites par an, tout le diocèse y passait en deux ans[1]. Je les ai continuées dix années de suite; cela a beaucoup servi aux vieux prêtres, si difficiles à corriger et si peu instruits de leur devoirs;

---

[1] Le diocèse renfermait donc environ six cents prêtres non compris les réguliers. (Note de M. Chaper.)

arbores autummales, eradicatæ, bis mortuæ[1], etc. Il faut beaucoup compter sur les nouvelles plantes. Cela m'obligea à faire deux choses dans la ville ; l'une de faire bâtir et ériger quatre cures dans la ville, où il n'y en avait qu'une, composée de trente mille hommes; jugez s'ils étaient bien servis. L'autre de bâtir et fonder un séminaire. Je suis obligé tous les ans d'en entretenir dix-huit à mes dépens; la pauvreté étant si grande en ces quartiers, que sans cela je manquerais de sujets. J'y ai mis un bénéfice qui fait subsister les directeurs : ce sont les Pères de l'Oratoire. Je ne donne la tonsure qu'à vingt-quatre ans, après avoir été six mois, tous les dimanches, à une conférence sur l'état et les obligations des ecclésiatiques et un mois de retraite dans le séminaire avant que de recevoir la tonsure.

Je tiens deux ans les grands clercs dans le séminaire. Au bout de la première année, je donne le sous-diaconat et dans la seconde le diaconat et la prêtrise, à ceux que les directeurs, avec moi, en jugeons capables; et aussitôt je les envoie aux vicaires, aux curés, de peur qu'ils ne s'affaiblissent par l'oisiveté, ou dans la ville, étant dans des maisons séculières. Je les vas interroger une fois chaque mois pour les obliger d'étudier.

Je n'ai visité ma cathédrale et mes chanoines qu'après quinze ans[2] et que j'ai cru mon autorité bien établie. Avant cela j'allais tous les ans au Chapitre général, où je préside, et leur représentais le plus efficacement que je pouvais les défauts que j'avais remarqués, soit dans les mœurs, les habits ou dans l'office ; et l'on faisait des règlements conformes à ceux que j'avais faits dans mes ordonnances synodales pour le reste du clergé.

Les curés, tous les ans, qui sont dans la ville m'apportent

---

[1] Ép. de S. Jude, 12.

[2] Quoique le chiffre soit un peu effacé, je le crois certain, quelque extraordinaire qu'il paraisse. (Note de M. Chaper.)



un état des pauvres honteux de leurs paroisses, car les autres sont enfermés dans l'hôpital général que j'ai fondé, y joignant ce que mes prédécesseurs avaient légué pour les pauvres. Sur les listes des curés de la ville, on donne tous les dimanches à l'évêché du pain jusqu'à la concurrence de mille écus par an. La fondation que j'en ai faite est à perpétuité. Les aumônes en argent ne servent de rien aux familles, et les maris s'en prévalent pour faire la débauche aux cabarets[1].....

CDVIII.

Collection Ingold. — Autographe.

AU MÊME.

De Grenoble, 22 décembre 1705[2].

Je bénis Dieu, Monsieur, de ce que vous commencez votre administration comme les plus grands évêques souhaiteraient de l'achever. Vous méritez de remplir une place, où plus de la moitié de vos prédécesseurs sont honorés comme saints dans toute l'Église. Ainsi vous pouvez dire : *Filii sanctorum sumus.* Saint Charles, saint François de Sales, M. Solminiac de Cahors, et les plus saints évêques de notre temps ont pratiqué l'usage de se confesser chaque semaine. Le cardinal de la Rochefoucauld se confessait tous les soirs comme s'il allait mourir avant que de se mettre au lit. Saint Grégoire dit que c'est une humiliation très agréable à Dieu et qui tient lieu d'une partie de la satisfaction, car pour ce qui regarde les

---

[1] Cette intéressante lettre n'est malheureusement pas complète.

[2] Omis un billet sans importance, adressé le 10 novembre à sa nièce. (Arch. de l'hôp., II, 804.)

péchés, pour peu qu'on examine et sa conscience et ses devoirs, on trouve que ce n'est pas un compliment, mais une vérité que l'Église nous met dans la bouche, quand nous disons en offrant l'hostie : *pro innumerabilibus peccatis, offensionibus et negligentiis*. Combien de péchés d'omission, *quæ sola humilitate confessionis sanantur,* dit saint Grégoire. Car pour ce qui est de la douleur, bien qu'elle ne se puisse pas former aisément sur l'horreur des péchés qui nous paraissent légers, elle est plus facile à se former dans les serviteurs de Dieu, par le souvenir des miséricordes infinies de Dieu sur eux et de leur infidélité et de leur ingratitude de tous ses dons. Saint Bernard appréhendait plus le poids des grâces de Dieu, qu'il appelle *onus Jerusalem* que le poids de ses péchés qu'il nomme *onus Babylonis*. C'est cet amour pénitent qui cause un mouvement d'une douleur sincère dans les bonnes âmes.

Pour ce qui regarde les confesseurs, il ne faut pas s'attendre qu'ils vous disent jamais rien. C'est le sort des évêques et de tous ceux qui sont constitués en dignité de n'être confessés qu'en latin, soit par respect, par crainte, ou parce qu'ils s'en reposent sur nous. C'est beaucoup qu'ils ne nous louent pas, après nous avoir donné l'absolution. Aussi la plupart des bons évêques choisissent le plus saint et le plus intérieur des prêtres du clergé ou réguliers qui soient sous leurs mains, qui leur disent tous les mois ce qu'ils trouvent en eux ou à ajouter à ce qu'ils font, ou à reprendre dans leur conduite, que saint Charles appelle *monitores*.

Pour ce qui regarde les louanges qu'on nous donne et la complaisance secrète qu'on ressent ou de ces louanges, ou du peu de bien qu'on fait, c'est un sujet de combat de toute la vie : *Hae pugnae nostras, haec nostra militia*. Saint Augustin, après plus de quarante ans de pénitence et de mortifications, se plaint dans ses Confessions d'être encore sujet à ces faiblesses. Tant que notre amour-propre vivra, et il vivra jusqu'à notre mort, nous aurons de ces sortes de sentiments à combattre. Ce sont ces Jébuséens, etc... qui restent après avoir quitté

l'Égypte et passé la Mer Rouge où nos péchés ont été noyés dans nos larmes et trempés dans le sang de Jésus-Christ. *Restant hostes insidiantes. Quid faciunt fideles? Suspirant et pugnant.* Saint Augustin dit que nous sommes toute notre vie comme une estrapade qu'il appelle *inter medios conatus labores suspensionis et ponderis,* la charité est une machine du cœur qui nous élève, la cupidité est un poids qui nous porte à la terre et aux choses sensibles, et que notre occupation et notre application continuelle est *ut detrahatur de pondere cupiditatis et accedat aliquid ad pondus caritatis quotidie jubemur. Extirpa igitur quotidie cupiditatem, planta caritatem.*

Cassien rapporte le scrupule d'un bon solitaire qui cessait de jeûner de peur de la vaine gloire. Son abbé lui ordonna de jeûner toujours et que la vaine gloire disparaîtrait. En effet, on s'accoutume aux œuvres de piété et on les trouve dans la suite si communes qu'on n'a garde d'en tirer de la vanité.

La véritable piété est dans le cœur; pour ce qui est de la dévotion sensible, il ne faut ni s'y arrêter, ni se contrister quand elle manque. C'est le lait dont Dieu nourrit les commençants et qui serait sujet à l'illusion si on s'y arrêtait. Il faut vivre de la foi et la ranimer le matin et le soir suivant la pratique de saint Ambroise, et suivre l'exemple de David qui cherchait Dieu *manibus contra et non sum deceptus.*

Le désir que j'ai de vous obéir me fait oublier que je parle à un maître qui en sait plus que moi : *unctio docebit vos.*

Quand vous prendrez les religieux en détail et que vous distinguerez ceux qui sont certainement capables dans la manière de les traiter dans l'examen et que vous vous contenterez de les faire convenir des maximes que vous voulez qu'on garde dans le confessionnal, les supérieurs ainsi approuvés vous amèneront tous leurs religieux que vous ferez examiner à loisir sur la capacité, sur les mœurs, y ayant toujours quelque savant religieux pour un de vos examinateurs afin qu'on ne se plaigne point de la sévérité de l'examen, et tous seront soumis sans se plaindre, ni se révolter. L'importance et le

plus difficile, c'est de les faire convenir et de leur voir pratiquer les maximes pour le refus et délai d'absolution et pour les pénitences qu'il faut imposer. Ils promettent tout, séculiers et réguliers, et peu tiennent parole. Peu examinent leurs pénitents sur les péchés d'état et de leur condition. Toute la piété chrétienne et la réformation des mœurs roulent aujourd'hui sur la bonne manière de confesser, sur l'uniformité des confesseurs dans la pratique de leur ministère. Pour ce qui regarde les religieuses, je me suis fait une loi de les visiter tous les ans dans chaque maison. J'écoute toutes (les) religieuses les unes après les autres. Je fais la visite intérieure et après mon exhortation, je fais mon règlement, de concert avec la supérieure, pour réformer les abus, sans rien ajouter à leurs règles et à leurs constitutions. Les religieux n'y vont que très rarement. Ils savent qu'en cela ils me font plaisir. Pour confesseurs extraordinaires tous les trois mois je leur donne les Jésuites, plus capables que les autres de maintenir la régularité, plus sages et plus retenus que tous les autres religieux. J'y envoie aussi les Pères de l'Oratoire et mon official, ou quelque prêtre, ou religieux de distinction et de vertu à toute épreuve, et ce rarement et au plus une fois le mois, le voile baissé et au parloir, et peu de fréquentation des moines et des jeunes gens; et une correspondance avec la supérieure que je vois tous les mois une fois et qui n'entreprend rien sans m'en avertir, tient les choses en état. Je n'ai jamais pris de grands-vicaires que dans mes voyages de Rome, parce que l'uniformité ne se maintient pas dans la discipline quand l'autorité est partagée.

J'avais plus de besoin de faire pénitence qu'un autre. Je n'en ai pas assez fait pour satisfaire pour mes péchés et mes infidélités, mais je me confie beaucoup en la miséricorde de Dieu. *Tota fiducia mea in vulneribus Salvatoris; deest mihi meritum, non deest tibi misericordia ; hoc est jus meum.* D'ailleurs dans les travaux de l'épiscopat on y trouve assez de sujets de pénitence par les aumônes, par les travaux de corps et d'esprit. David promet à Dieu pour sa pénitence : *Docebo ini-*

quos vias tuas et impii ad te convertuntur[1], et le Prophète assure que celui qui retirera le peuple de ses égarements obtiendra de Dieu le pardon de ses fautes.

Si mes ordonnances qui sont imprimées à Paris, chez Pralart, ne vous sont pas inconnues, j'ai essayé d'y expliquer en un grand détail ce que je vous ai écrit en gros. C'est à vous, Monsieur, à en excuser la longueur et la précipitation avec laquelle je vous écris pour vous marquer, au moins par ma diligence, combien je me sens obligé de la confiance que vous voulez bien avoir en moi, quoique je ne mérite que par la vénération que j'ai pour les dons que Dieu a mis en vous et par l'attachement, Monsieur, avec lequel je suis, Monsieur, absolument à vous.

Le Cardinal Le Camus.

CDIX.

Collection Chaper. — Autographe.

AU RÉVÉREND PÈRE GARDIEN DES CAPUCINS DE LA MURE.

26 janvier 1706.

Les nommés Alexandre de Bourdeaux et Abraham Luyan, et leurs prétendues femmes, ont fait un coup hardi qui les expose à des peines et à une punition exemplaire, si M. le Procureur général les veut poursuivre, conformément à la déclaration du Roi; cette déclaration est formelle, et l'on est

---

[1] Psaume L, 15.

[2] Du 24 décembre de la même année, billet de quelques lignes à Mme de Ricou, dont le frère lui a envoyé « abondamment du gibier pour régaler le lendemain (jour de Noël) ses chanoines ». (Arch. de l'hôpital de Grenoble, H. 804.)

résolu de l'exécuter ponctuellement à l'avenir; mais mon caractère n'est pas de faire punir des gens, mais seulement de travailler à les sauver, et de mettre leurs familles et leurs consciences en repos; leur prétendu mariage est nul, suivant les règles de l'Église et de l'État, et ils ne peuvent, en vertu d'icelui, habiter et avoir commerce ensemble sans crime, jusqu'à ce qu'il ait été validé suivant les règles de l'Église, et je leur ai dit ce qu'ils avaient à faire pour y parvenir et pour se mettre à couvert des peines de la justice séculière.

Il faut pour cela : 1° qu'ils se séparent, ne pouvant habiter et avoir commerce ensemble sans péché, attendu que leur mariage est nul, suivant toutes les règles de l'Église et de l'État; 2° qu'ils s'adressent tous à ceux ou à celui des Pères Capucins de la Mure, approuvés de moi, qu'ils jugeront à propos de choisir, que ce Père ait la charité de les recevoir et de les instruire des points et articles de foi de notre religion, pour les disposer à renouveler de bonne foi l'abjuration de leurs erreurs et la profession de foi de l'Église, sans quoi l'Église ne peut pas les reconnaître pour ses enfants, ni leur donner ses sacrements; 3° que, dès à présent ou après qu'ils auront été instruits et qu'ils se sentiront disposés à se soumettre de bonne foi à la créance de l'Église, ils se présentent à confesse à celui desdits religieux qu'ils auront choisi, lui donnant pouvoir de les absoudre lorsqu'il les jugera capables d'absolution, et cependant, sans attendre l'absolution, au cas que le confesseur ne les y juge pas encore disposés quand ils se seront présentés à confesse à lui, et sans attendre aussi un délai de six mois, je permettrai de valider leur mariage, et commettrai un prêtre pour cela quand ledit confesseur me marquera qu'il les a confessés, sans me dire qu'ils soient absous ou non (ce qu'il ne doit jamais faire), qu'ils ont renouvelé leur abjuration et profession de foi entre ses mains, et qu'en conséquence, il les a réconciliés à l'Église et absous de l'excommunication et censure encourues pour raison de ce, et que, par conséquent, suivant les règles ci-dessus marquées, il juge qu'on peut valider leur mariage; mais c'est

une chose impraticable et qu'on ne doit point prétendre de célébrer dans l'église ou y valider le mariage de qui que ce soit, tant que l'Église n'a pas lieu de les reconnaître et regarder comme ses enfants, et qu'ils ne se soumettent pas de bonne foi et avec sincérité à la créance des articles contenus dans sa profession de foi.

Le cardinal LE CAMUS.

CDX.

Collection Chaper. — Autographe.

AU MÊME.

Grenoble, 20 février 1707.

Voilà, mon Révérend Père, ma permission pour la réhabilitation des mariages des personnes que je vous avais renvoyées; vous les ferez réhabiliter par le sieur vicaire lorsque vous le jugerez à propos; à l'égard de ce que vous me proposez pour les sermons du carême dans votre église, je conviens de tout ce dont vous conviendrez avec le sieur curé, avec lequel il faut que vous preniez la peine d'en conférer, pour faire la chose de concert, et s'il y a quelque chose dont vous ne puissiez pas convenir, je verrai les moyens de trouver quelque tempérament qui puisse convenir aux uns et aux autres. Je suis, avec toute la sincérité possible, mon Révérend Père, entièrement à vous.

Le cardinal LE CAMUS.

CDXI.

Biblioth. nation. Clairambault, 1069, fol. 90. — Autographe.

A ***.

A Grenoble, le 25 février 1706[1].

Je ne sais, Monsieur, ce que vous direz de moi, de ce que je prends la liberté de vous demander une grâce sans avoir l'avantage d'en être connu; mais votre générosité et la joie que vous avez de pouvoir obliger ceux qui ont recours à vous, m'engagent à vous prier de vouloir bien m'obtenir de Sa Majesté la pension des cardinaux, qui vacque par la mort de M. le cardinal de Coislin[2]. Vous savez, Monsieur, aussi bien que moi, que ces pensions ont été établies pour dédommager les cardinaux français des décimes et autres charges dont ils sont exempts par la bulle de Léon X, qui accorda aux rois le pouvoir de présentation, à la charge que les cardinaux en seraient exempts. Il y a vingt ans que je fus revêtu de cette dignité et que j'ai toujours payé ces charges. Je sais que je ne mérite aucune grâce de Sa Majesté; mais j'ose tout espérer de sa bonté et de sa justice, appuyé de vos bons offices et étant le troisième cardinal français et étant le seul qui soit en état de recevoir cette gratification. Ce sera pour moi, si vous voulez bien appuyer ma demande, un engagement d'être à vous, Monsieur, avec un attachement et une parfaite reconnaissance.

Le cardinal Le Camus.

---

[1] Les Archives de l'hôpital de Grenoble (H. 804) contiennent un billet insignifiant, du 10 février, adressé par Le Camus à Mme de Ricou.

[2] L'évêque d'Orléans, dont il a été si souvent question dans les lettres à Pontchâteau, était mort le 5 février.



CDXII.

Archives de l'hôpital, H. 804. — Autographe.

A MADAME DE RICOU.

Grenoble, 29 avril 1706.

Je prends la liberté, Madame, sachant votre bon cœur, de m'adresser à vous pour vous prier de me faire avoir de la poudre de feu M. de Saint-Donat. On m'assure que ses filles, qui sont à Sisteron, ont le secret de leur père, et qu'elles en vendent. Il en faut acheter et savoir la dose et la quantité d'eau qu'il y faut mettre, cela m'est nécessaire pour guérir ma jambe qui s'est ouverte depuis deux mois. Je vous ferai tenir l'argent qu'elle aura coûté, et les autres frais, de celui que je vous enverrai exprès. Comme je doute si M. de Château-Arnous ou M. de Bonne sont à Sisteron, j'ai cru que vous ne désagréeriez pas que je vous chargeasse de cette commission. On ne peut être à vous, Madame, plus sincèrement que j'y suis.

Le cardinal LE CAMUS.

CDXIII.

Archives de l'hôpital, H. 804. — Autographe.

A LA MÊME.

Grenoble, 23 juin 1706.

Vous êtes trop bonne, Madame, de songer à moi et de m'envoyer de vos nonpareilles. Je vous en rends mille grâces.

Je n'avais pas appris votre maladie. Je suis très aise de ne l'apprendre qu'en apprenant le rétablissement de votre santé.

Pour votre belle-sœur de Touars, elle est venue ici faire des contre-temps et se plaindre de votre frère, sans raison. Il faut essayer de bien élever les enfants, et laisser la mère sans lui donner de leurs biens. Je l'écrirai à M. votre frère. Je suis toujours, Madame, entièrement à vous.

Le cardinal Le Camus[1].

CDXIV.

Archives nationales. Contrôle général. Dauphiné, G. 747. — Autographe.

De Grenoble, ce 8 mars 1707.

J'ai cru, Monsieur, qu'il était de mon devoir de vous donner part d'un projet qui se répand dans cette province, de se marier sans faire contrôler ses bans. En voilà un exemple qui arriva hier en cette ville, dont il est nécessaire de prévenir les suites. J'ai fait ce que l'Église ordonne de faire contre ceux qui profanent ainsi les sacrements: mais comme ces malheureux craignent fort peu les excommunications et les censures de l'Église, peut-être l'autorité du Roi sera plus capable de les contenir.

Je ne vous dissimulerai pas, Monsieur, que les taxes qu'on met sur les baptêmes pour les extraits, contrôle des extraits de mariage, et contrôle de sépulture des femmes, pour les

---

[1] J'omets deux billets, encore moins importants, à la même, du 25 octobre et du 7 décembre *(Ibid.)*.

veufs, et de contrôle des insinuations des bans, dont les taxes et les tarifs sont très violents et au delà de ce que les peuples peuvent supporter, les mettent en état de tout faire pour se garantir de ces taxes. Un paysan qui n'a que 60 livres est tenu de plus que cela pour se marier; les nouveaux convertis vont se marier à Genève, les autres se marient à la *gaumine* (?). Ainsi, les règlements du concile et les ordonnances des rois seront éludés; il y aura mille mariages clandestins; les parents se marieront sans dispenses, les autres se marieront après avoir abusé d'une fille sous promesses du mariage d'onse (?) autres; les pères ne pourront plus s'opposer aux mariages irréguliers de leurs enfants. C'est assez de vous représenter les choses, afin que, par votre autorité et votre pénétration, vous y apportiez le remède, en modérant les taxes, ou par d'autres raisons. On ne peut être, Monsieur, avec un attachement plus sincère et plus inviolable que je suis à vous.

Le cardinal Le Camus.

CDXV.

Archives de l'hôpital de Grenoble, H. 804. — Autographe.

A MADAME DE RICOU.

Grenoble, 1er mai 1707.

J'ai une joie, Madame, que je ne puis vous exprimer d'apprendre que votre santé est rétablie par les soins et la charité de M. l'abbé de Reillane. M. votre évêque[1] m'a écrit ce que

---

[1] François Berger de Malissol était monté sur le siège de Gap le 3 avril de l'année précédente, et devait l'occuper jusqu'en 1738.

vous me mandez. C'est un très digne prélat, et j'espère que Dieu donnera bénédiction à ses travaux et qu'il réparera les fautes et les négligences de ses prédécesseurs. On ne peut être à vous, Madame, plus absolument que je le suis.

Le cardinal LE CAMUS[1].

CDXVI.

Archives nationales. — Copie [2].

TRÈS SAINT PÈRE,

L'éclat de la mort du feu M. l'évêque de Marseille[3], après une vie cachée (?), longue et tout à fait apostolique, ayant obligé tous les ordres de cette province de porter ses suffrages aux pieds de Votre Sainteté, je me trouve obligé, pour de très fortes considérations, d'y joindre le mien. Le rang que je tiens, mon zèle pour le bien de l'Église et les bonnes relations qui m'ont été faites de la vertu et des mérites de ce grand personnage, en sont les véritables motifs. J'espère que Votre Sainteté me fera l'honneur d'agréer qu'en satisfaisant à de si justes raisons, je me donne celui de l'assurer de mon inviolable passion à l'honorer et le servir, et la résolution que j'ai prise d'être toute ma vie, avec le respect que je dois...

---

[1] Un dernier billet à sa nièce, de trois lignes, daté du 4 août, à peu près un mois avant sa mort, est conservé dans les mêmes archives.

[2] Je n'ai pu trouver à quelle époque Le Camus écrivit cette lettre.

[3] Jean-Baptiste Gault, de l'Oratoire (1593-1643). Son procès de béatification est toujours pendant en cour de Rome.

CDXVII.

Collection Gazier, *ibid.* — Copie[1].

A ARNAULD.

Je croyais, Monsieur, que toutes ces contradictions qui s'élevaient de toutes parts étaient une suite de mes péchés qui demandaient de moi que je sortisse d'un emploi dont je suis tout à fait indigne, mais puisque les personnes que Dieu éclaire croient que j'y dois demeurer, j'y demeure et m'y sacrifierai chaque jour sans aucune vue humaine; j'ai écrit au roi et à M. Le Tellier et lui exposai toutes les raisons que j'ai pour m'opposer à l'établissement de la théologie morale qui sera le renversement de la piété dans cette église; je puis dire avec vérité que, sans les confesseurs, cette ville serait à présent toute sainte, et c'est ce qui fait ma peine, ou de n'approuver point ces gens-là, et en ce cas voilà un scandale, ou de concourir à leur péché en les approuvant, car ils me promettent tous d'être fidèles aux règles et je sais qu'aucun ne les met en pratique; ils ont une peine furieuse de voir que, malgré leurs complaisances, après nos prédications tout le monde est étonné et veut changer leur conduite, et cela les oblige à se porter à des extrémités que leurs meilleurs amis et leur provincial même condamnent.

Le recteur m'est venu demander deux fois pardon à genoux publiquement, quelque effort que j'ai fait pour l'empêcher, mais il ne laisse pas de continuer; demandez à Dieu je vous prie, Monsieur, qu'il me fasse faire un bon usage de cette

---

[1] Cette lettre, omise par mégarde en son lieu, doit être placée au commencement de 1674.

persécution qui, bien loin de m'abattre, me donne de nouvelles forces, je n'aurais besoin que de secours, la mission a très bien réussi et a l'approbation même de ceux qui ne veulent pas se convertir, mais après leur départ, ceux qui s'étaient opposés à leur entrée tâcheront de détruire leurs travaux, n'ayant plus personne qui les contrebalance au confessionnal où tout se réduit aujourd'hui ; voilà ce qui me touche le plus, car qu'est-ce que tout le bon ordre extérieur que nous mettons dans nos diocèses, si nous ne préparons à Dieu un peuple parfait et qui soit dans la pratique des bonnes œuvres.

L'on est ici fort en peine si d'avoir le sein découvert, de lire des romans, d'aller au bal et à la comédie est un péché mortel et en quel cas, faites-nous la charité de m'en dire votre avis précisément ; je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

† Étienne, évêque de Grenoble.

I.

TABLE DES LETTRES

Année 1660.

1671.

1672.

1673.

1674.

1675.

1679.

1680.

1681.

1682.

1683.

1684.

1685.

1686.

1687.

1688.

1689.

1690.

1691.

1696.

1697.

1698.

1699.

1700.

1701.

1702.

1703.

1704.

1705.

1706.

1707.

II.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

III.

TABLE

DES MATIÈRES ET DES OUVRAGES CITÉS

FIN